This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

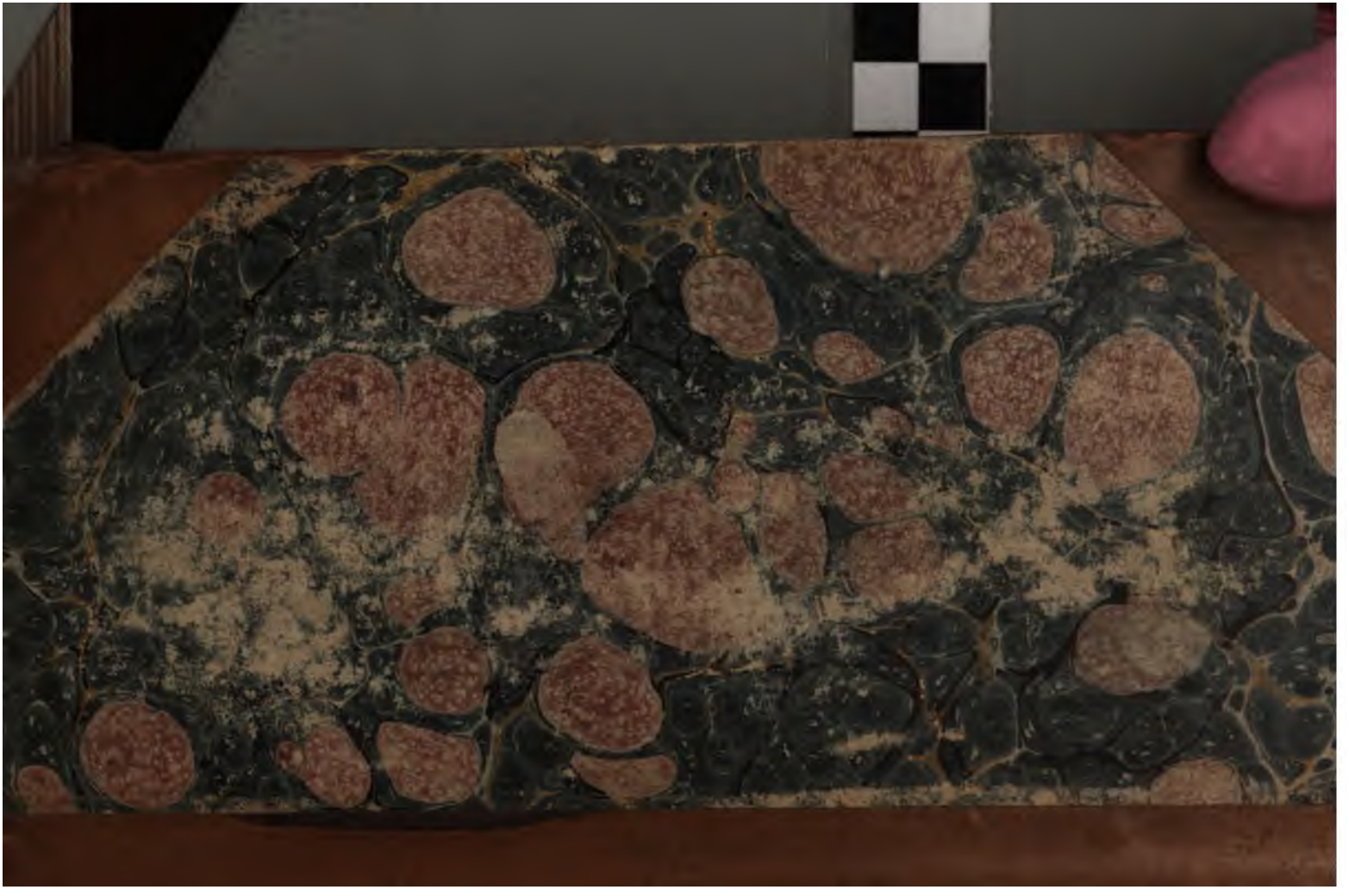

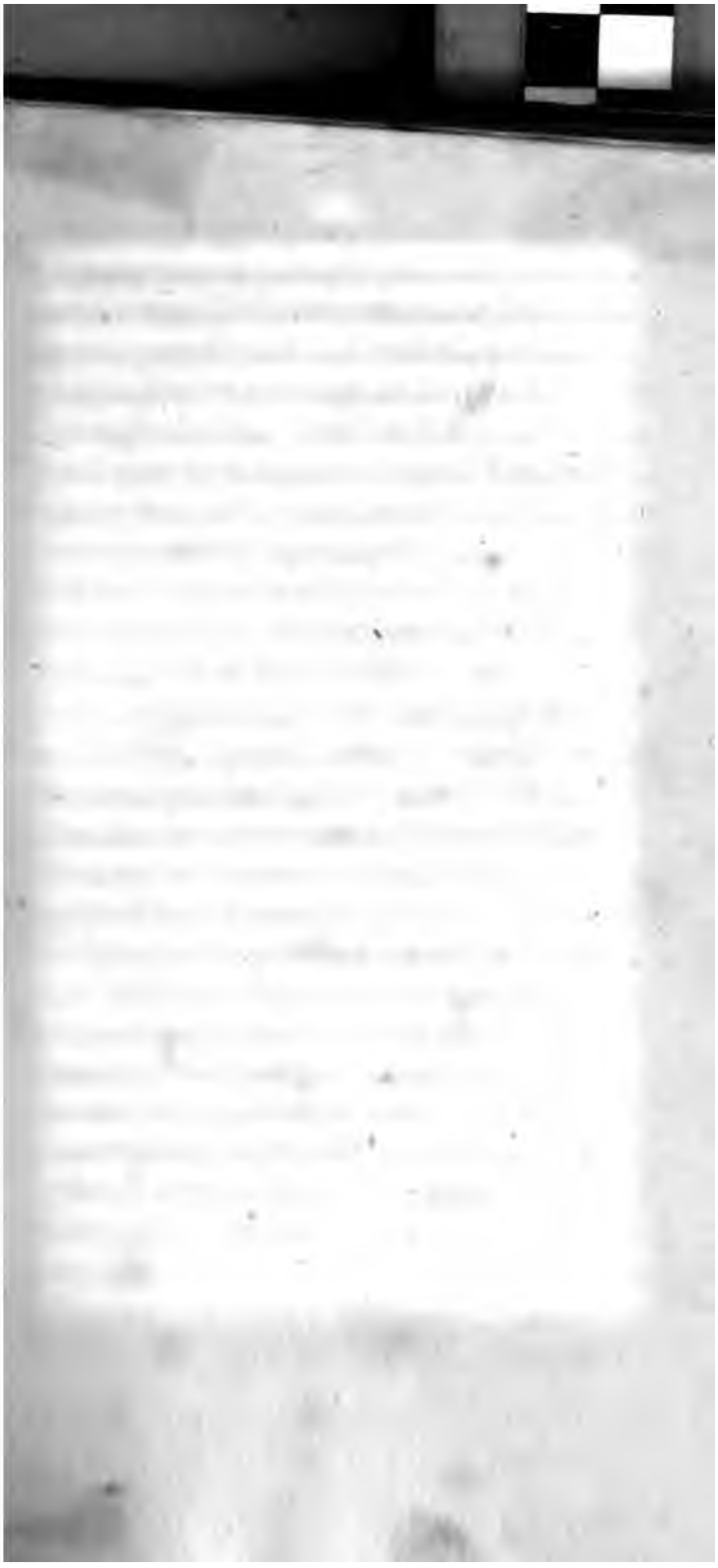

MÉMOIRES

INÉDITS

DU BARON DE GRIMM.

I.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
rue de la Vieille-Monnaie, n. 12.

MÉMOIRES

POLITIQUES ET ANECDOTIQUES,

INÉDITS,

DU BARON DE GRIMM,

AGENT SECRET A PARIS

DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE, DE LA REINE DE SUÈDE,
DU ROI DE POLOGNE, DU DUC DE DEUX-PONTS,
DU PRINCE DE SAXE-GOTHA, ET AUTRES
SOUVERAINS DU NORD,

DEPUIS L'ANNÉE 1743 JUSQU'EN 1789;

TRADUITS DE L'ALLEMAND,

Par M. Limiaux.

TOME PREMIER.

A PARIS,
CHEZ LE ROUGE-WOLFF, LIBRAIRE,
RUE DE L'ODÉON, N° 23.

1830.

533.

NOMS

DES PERSONNAGES CÉLÉBRES OU FAMEUX

DES RÈGNES

DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI,

DEPUIS 1740 JUSQU'EN 1790,

QUI SONT CITÉS DANS CET OUVRAGE.

Adhémar (le comte d').
Agenois (le duc d').
Aguesseau (le chancelier d').
Aiguillon (le duc d'), ministre de Louis XV.
Albaret (le comte d').
Albermale (le comte d').
Alberoni (le cardinal).
Alembert (d').
Allard (mademoiselle), danseuse de l'Opéra.
Alluye (la marquise d').
Amecourt (d'), conseiller au parlement.
Archevêque (l') de Lyon.
Arcq (le chevalier d').
Argenson (d'), ministre, ci-devant lieutenant général de police.
Argental (d'), neveu du cardinal Tencin.
Armentière (le maréchal d').
Arnaud (l'abbé).
Arnaud de Baculard, homme de lettres.
Arnoux (Sophie), actrice de l'Opéra.

Arquinto, gouverneur de Rome.
Artis (l'abbé d').
Artois (le comte d').
Assas (le chevalier d').
Aubeterre (M. d').
Aumont (le duc d'), premier gentilhomme de la chambre.
Ayen (le duc d').

Bachaumont, homme de lettres.
Bailly, député aux états-généraux.
Béarn (madame de), dame de la cour de Louis XV.
Beaujon, banquier de la cour.
Beaumarchais.
Beaumont (M. de), archevêque de Paris.
Beauvais (l'abbé de).
Beauveau (le prince de), capitaine des gardes.
Beauveau (la princesse de).
Beauvilliers (la duchesse de).
Belle-Isle (M. de), ministre de Louis XV.
Belle-Isle (de), secrétaire des commandements du duc d'Orléans.
Benoît XIV, pape.
Bernis (l'abbé de), depuis ministre et cardinal.
Berry (le duc de), depuis Louis XVI.
Berryer, lieutenant général de police.
Bertin, trésorier des parties casuelles.
Besenval (le baron de), lieutenant général.
Betzki, général.
Bigot, intendant du Canada.
Billard du Monceau, caissier général des postes.

Bing (l'amiral).
Biron, maréchal de France.
Bissy (le cardinal de).
Blache (l'abbé et le comte de La).
Blondel (l'abbé), chargé d'affaires à Vienne.
Boismont (l'abbé de).
Bombel (le marquis de), agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Bon (le baron de), agent *idem*.
Boncerf, principal commis du contrôle général.
Bosquier, confesseur du chevalier de La Barre.
Bourbon (la duchesse et le duc de).
Bourdelin, professeur.
Boutin, fermier général.
Boynes (de), premier président au parlement de Besançon et ministre de la marine.
Brancas (le duc de).
Braschi (la comtesse de), amie de la Pompadour.
Bréard, contrôleur au Canada.
Breteuil (l'abbé de).
Briasson, libraire.
Bridje, valet de chambre de Louis XV.
Brionne (madame de).
Broglie (l'abbé de).
Broglie (le comte de), évêque de Noyon.
Broglie (le maréchal de).
Broutelle, l'un des juges d'Abbeville.
Brunois (le marquis de).
Burigny (M. de).
Bussy, principal commis des affaires étrangères.

Cadet, munitionnaire général.
Cadet de Senneville.
Cagliostro, aventurier fameux.
Cahusac, amant de mademoiselle Fel.
Caillaud, acteur de la Comédie-Italienne.
Caillot et Richer, régisseurs du théâtre de la cour.
Calas et Sirven.
Calonne, maître des requêtes et depuis ministre des finances.
Capron, mari de la nièce de Piron.
Caradeuc de La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne.
Carmontel, auteur des proverbes.
Castellanne (la vicomtesse de).
Castries (de), ministre de la guerre sous Louis XVI.
Catherine II, impératrice de Russie.
Castel, jésuite.
Chabannes (le marquis de).
Chalotais (Jacques-Raoul de La), procureur général au parlement de Bretagne.
Champcenetz (le marquis de).
Champfort, membre de l'Académie.
Chapt (M.), homme de cour.
Chartres (le duc de).
Chassé, chanteur de l'Opéra.
Châteauroux (madame de).
Châtelux (le chevalier de).
Chaulnes (le duc et la duchesse de).
Chauvelin (l'abbé de).
Chauvelin (le marquis de).
Chevaliers de Mont-Carmel (les).

Chevignar, intendant de M. de Chavigny.
Choart, président de la cour des aides.
Choiseul (le duc de), ministre de Louis XV.
Claire (mademoiselle), actrice.
Clément XIV, pape.
Clément (le marquis de).
Clerck, général écossais.
Clercy (madame de).
Condamine (La), académicien.
Condé (le prince de).
Conti (le prince et la princesse de).
Coqueley de Chaussepierre.
Corny, israélite de Metz.
Crébillon père.
Crussol (le chevalier de), capitaine des gardes.
Curé (le) de Saint-Eustache.
Curé (le) de Saint-Jean-de-Latran.
Curé (le) de Saint-Roch.

Darcet, ami de Montesquieu.
Daumerval, frère de la baronne La Garde.
Dauphin, fils de Louis XV.
Defresne, courtisane célèbre.
Delarosière, agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Delille, capitaine au régiment de Champagne.
Delon (mademoiselle), de Genève.
Denis (madame), nièce de Voltaire.
Dervieux, courtisane.
Desmarets, jésuite.
Desrues.

Destouches (madame), épouse du secrétaire général des fermes.
Diderot.
Dorat.
Doublet (madame).
Douville de Maillefer, impliqué dans l'affaire du crucifix d'Abbeville.
Dreux-Brezé, maître des cérémonies.
Dubarry (madame), maîtresse de Louis XV.
Dubois (mademoiselle), actrice et courtisane.
Dubois, sergent.
Duclos, membre de l'Académie.
Du Deffant (la marquise).
Dumesnil, commandant à Grenoble.
Dumouriez, agent de la correspondance secrète de Louis XV, ensuite ministre de Louis XVI et général des armées de la république.
Dupré de Saint-Maur.
Dupuis, jésuite.
Durand, agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Duras (M. de), premier gentilhomme de la chambre.
Durfort (le duc de).
Dusson, ambassadeur.
Duthé (mademoiselle), actrice et courtisane.
Duvivier (madame).
Duvoisin, époux de la fille de Calas.

Édouard (le prince), ou le prétendant.
Égremont (milord d').
Éloi (l'abbé), jeune séminariste.

Éon (la chevalière d'), agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Épinay (madame d').
Esparbès (madame d'), maîtresse du maréchal de Soubise.
Estrées (le maréchal d').
Eugène (le prince), général de l'empereur.
Évêque (l') de Senlis.
Évêque (l') de Troyes.

Favart (madame), actrice.
Favier, agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Favier, maître de danse de la reine.
Fel (mademoiselle), actrice de l'Opéra.
Fitz-James (le duc de).
Fizes, docteur-médecin.
Flachard, procureur général des jésuites.
Flammarens (M. de), homme de cour.
Fleury (le cardinal de).
Fleury (le marquis de).
Franklin, envoyé des États-Unis d'Amérique.
Frédéric II, roi de Prusse.
Fréret, auteur des *Apologistes du christianisme*.
Fréron, auteur de *l'Année littéraire*.
Friese (le comte de), neveu du maréchal de Saxe.
Fronsac (le duc de).

Galiani (l'abbé).
Gallic, assistant général de la compagnie de Jésus.
Gauthier (l'abbé) et le curé de Saint Sulpice.

Gaya (madame de), veuve du lieutenant de Compiègne.
Geliote, chanteur de l'Opéra.
Genlis (le marquis et la marquise de).
Geoffrin (madame), célèbre par la réunion dans ses salons des philosophes et des grands, où chacun racontait les nouvelles de la cour et de la ville.
George (de Saint-), fameux maître d'escrime.
Gérault, agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Gerbier, avocat au parlement de Paris.
Germain (le comte de Saint-), ministre de la guerre.
Gilbert, poète.
Girardin (M. et madame de).
Gluck.
Grammont (la duchesse de).
Grand duc de Russie (le).
Gribauval, lieutenant général.
Grisel (l'abbé).
Gontault (madame de); ses amours avec le duc d'Orléans.
Gor (milord).
Gourdan (la), courtisane célèbre.
Gourgues (le président de).
Guerchy (de), ambassadeur à Londres.
Guérin, chirurgien du prince de Conti.
Guiche (le comte de).
Guillemain de Nozière.
Guilleret (le père), jésuite.
Guimard (mademoiselle), danseuse de l'Opéra.
Guines (le comte de), ambassadeur à Londres.
Guyton de Morveau, avocat général au parlement de Dijon.

Haremberg (M. d'), ministre de Marie-Thérèse.
Hautefort (le marquis d').
Hautoy (le comte du).
Helvétius ; son épouse, sa famille et ses amis.
Hénault (le président).
Hennin (d'), agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Hérouville (le comte d').
Heuse (madame de La).
Holbach (le baron d').
Hôpital (la comtesse de l').
Horace Walpole.
Hus (mademoiselle), actrice de la Comédie-Française.

Jakuboski, général polonais, agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Janet, directeur du cabinet noir.
Jean V, roi de Portugal.
Joseph II, empereur d'Allemagne.
Julie (mademoiselle), première femme de chambre de madame de Pompadour.
Jumonville, officier français.

Kaunitz (le prince de), ministre de l'empereur.
Klupffel, chapelain du prince de Saxe-Gotha.

La Barre (le chevalier de).
Labbat (l'abbé).
Labourdonnais, premier président du grand conseil.
Lacroix (Nicolas-Gilles de).
La Fayette (M. de), général.

Lafraglaye (madame de), fille de M. de La Chalotais.
La Garde (la baronne de), maîtresse de l'abbé Terray.
Lagarde, coiffeur fameux.
La Harpe.
Lally, général.
Lamarche (le comte de).
Lamartinière, médecin du roi.
Lambesc (le prince de).
Lamoignon de Blancménil, chancelier.
Lamoignon (de), président à mortier.
La Mothe (la comtesse de).
Langeac (M. le marquis de), colonel.
Lanjuinais, principal du collége de Moudon.
La Roche-Aimon, grand aumônier, cardinal.
La Salle de Rochemore (madame de), abbesse.
Latour-Dupin.
Laugier (l'abbé), prédicateur du roi.
Lauraguais (le comte de).
Lauzun (le duc de).
Lavalette, jésuite, banqueroutier.
La Vauguyon (le duc de), gouverneur des enfants de France.
Laverdy, ministre de Louis XV.
La Ville (l'abbé de).
Lavaur, jésuite.
La Vrillière (le duc de), ministre de Louis XV et de Louis XVI.
Le Bel, valet de chambre du roi Louis XV.
Leblanc, ministre de Louis XV.
Le Breton, imprimeur de l'Encyclopédie.
Lebrun, jésuite.

Legros, coiffeur fameux.
Le Kain, acteur du Théâtre-Français.
Lemée, conseiller au parlement.
Lenoir, lieutenant de police.
Lenormand, mari de madame de Pompadour.
Léoncy, négociant de Marseille.
Lespinasse (mademoiselle de).
Letellier, chancelier.
Liancourt (le duc de).
Linguet, avocat au parlement.
Lobrot (madame), directrice du théâtre de Lyon.
Loménie de Brienne, archevêque de Sens, ministre de Louis XVI.
Lorraine (mademoiselle de).
Lowendal (le maréchal de).
Lustrac (l'abbé de).
Luxembourg (la maréchale de).

Machault, ministre de Louis XV.
Madame Louise, carmélite
Maillebois (le maréchal de).
Maine (la duchesse du).
Mairan, docteur-médecin.
Mairobert.
Malesherbes, ministre.
Marchand, homme d'affaires du duc de Rohan.
Marie-Antoinette, dauphine.
Marie-Thérèse, impératrice et reine de Hongrie.
Marigny (de), frère de la Pompadour.
Marmontel, membre de l'Académie-Française.
Marsan (madame de).

Martange (le comte de).

Maupeou (de), chancelier.

Maurepas (le comte de), ministre de Louis XV et de Louis XVI.

Maynon d'Invault, contrôleur général.

Mazarin (la duchesse de).

Ménard (madame de).

Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, filles de Louis XV.

Mignot (l'abbé), neveu de Voltaire.

Mirabeau (le comte de).

Miromesnil (Hue de), comédien-amateur et depuis chancelier de France.

Moisnel, impliqué dans l'affaire du crucifix d'Abbeville.

Mokronoski, général polonais, agent de la correspondance secrète de Louis XV.

Monaco (la princesse de).

Monnet (le général), sa femme et ses fils, agents de la correspondance secrète de Louis XV.

Montauciel.

Montazet, archevêque de Lyon.

Montbarrey (le prince de), ministre de Louis XVI.

Montesquieu.

Monteynard (de), ministre de la guerre.

Morangiez (le comte de).

Morellet (l'abbé).

Morsi (mademoiselle de).

Mortemart (M. de).

Moudoux (l'abbé), confesseur de Louis XV.

Moustiers (le marquis de), ambassadeur.

Murat (la comtesse de).

Narbonne (l'archevêque de).
Nardin, agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Necker (M. et madame).
Nevers (le duc de).
Nicolaï, président du parlement.
Nivernois (le duc de).
Noailles (le duc et la duchesse de).

Orgemont (Pierre d'), chancelier.
Orléans-Sainte-Geneviève (le duc d').
Orloff (le comte), favori de Catherine II.

Palissot.
Pankoucke.
Parc-aux-Cerfs (les demoiselles du).
Pâris Duverney, financier.
Paters (madame), Hollandaise.
Paul Ier, empereur de Russie.
Pean, major au Canada.
Penthièvre (le duc de).
Perinet de Chatilmont.
Petrowna (Élizabeth), impératrice de Russie.
Piccini, musicien célèbre.
Pigalle, sculpteur.
Piron.
Polignac (madame de).
Potocka (la princesse).
Pompadour (madame de).
Poniatowski, roi de Pologne.

Pontelima (le marquis de), seigneur de la cour du roi de Portugal.
Ponteuil, acteur.
Poplinière (madame de La).
Porto-Carrero (l'abbé).
Prades (l'abbé de).
Provence (le comte de).

Quesnais (le révérend père).

Radix de Sainte-Foy, trésorier de la marine.
Radonvilliers (l'abbé), jésuite.
Rancé (l'abbé de).
Raucourt (mademoiselle), actrice.
Raynal (l'abbé).
Richelieu (le maréchal de).
Remi (M.), exécuteur testamentaire de d'Alembert.
Rohan (le cardinal de), grand aumônier de France.
Rohan (la duchesse de).
Rohan-Guémenée (le prince de).
Rolland de Chaleranges, membre du parlement.
Romans (mademoiselle de), maîtresse de Louis XV.
Romansow (le comte de).
Rouelle, chimiste célèbre.
Rouhault-Gamaches (de).
Rouillé (de), ministre de Louis XV.
Rousseau (J.-J.).
Routh (le père), jésuite.
Rulhière.

Sabatin (madame), maîtresse du duc de La Vrillière.
Sades (le comte de).

Saint-Florentin (de), ministre de Louis XVI.
Saint-Germain-l'Auxerrois (le curé de).
Saint-Lambert.
Saint-Vincent (la présidente de).
Saint-Wast (de).
Salvador, banquier de Londres.
Sartines, lieutenant de police.
Saurin, homme de lettres.
Saxe-Gotha et Altemberg (la duchesse de).
Saxe (le maréchal de).
Schomberg (le comte de).
Séguier, avocat général.
Ségur, agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Seguy, ami de J.-J. Rousseau.
Senac, médecin de la cour.
Sens (mademoiselle de).
Silhouette, chancelier du duc d'Orléans.
Soicourt, lieutenant civil d'Abbeville.
Soubise (le maréchal de).
Soyecourt (le marquis de).
Sulton, médecin anglais.
Sumarokoff, poète moscovite.

Talmont (la princesse de).
Tarbes (l'évêque de).
Tencin (le cardinal de).
Tencin (mademoiselle de), sa sœur.
Terray (l'abbé), ministre de Louis XV.
Tersier, agent de la correspondance secrète de Louis XV.
Tétard (mademoiselle), maîtresse du duc de Lauzun.
Thomas, membre de l'Académie-Française.

Thoynet (de), neveu de l'abbé Terray.
Thun (le baron de), gouverneur du prince de Saxe-Gotha.
Tingry (le prince de).
Torcy (le comte de).
Tort, secrétaire d'ambassade à Londres.
Tourny (de), intendant de Bordeaux.
Tresmes (le duc de).
Tronchin (le docteur).
Turgot, ministre de Louis XVI.

Valade, imprimeur-libraire.
Valentinois (de), lieutenant-colonel.
Varennes (mademoiselle La), élève de la fameuse Paris.
Valori, ambassadeur.
Vaudreuil (le comte de).
Vaugelas (de), lieutenant.
Vaupeline (de La), seigneur de la cour.
Vauvernier-Lange (mademoiselle).
Vergennes (de), ministre de Louis XVI.
Vermont (l'abbé de).
Veron et Dujonquay.
Villers (le chevalier de), frère de Jumonville.
Visconti (le père), général des jésuites.
Voisenon (l'abbé de).
Voltaire.
Vrillière (le duc de La), ministre de Louis XV.

Washington, officier anglais, et depuis chef des insurgés d'Amérique.

Zamor, nègre de madame Dubarry, nommé gouverneur de Lucienne.

VIE

DU BARON DE GRIMM.

Nous nous empressons de prévenir les lecteurs que ces mémoires sont exclusivement historiques, et n'ont de commun avec la *Correspondance littéraire* que le nom de l'auteur. Grimm avait pour collaborateurs de cette correspondance littéraire Diderot et Raynal, qui l'ont commencée seuls : les premières années sont leur ouvrage ; Grimm n'y a travaillé ensuite que par intervalles. Ces mémoires deviennent indispensables à ceux qui ont la *Correspondance littéraire*, dont ils sont le complément nécessaire.

Nous devons ajouter ici quelques détails biographiques à ceux donnés dans l'introduction par l'auteur lui-même, et réparer les omissions, peut-être volontaires, que l'on pourrait y remarquer.

Né à Ratisbonne, le 26 décembre 1723, Frédéric-Melchior Grimm semblait condamné, par le peu de fortune de ses parents, à une inévitable obscurité. Il témoigna dès son jeune âge le plus vif désir de se montrer hors ligne : aucun obstacle n'étonna son courage. Son premier début littéraire

fut une tragédie intitulée *Banise*, aujourd'hui tout-à-fait oubliée, même en Allemagne.

Il brûlait surtout de voir la France. Il trouva dans son éducation même, qui avait été très-soignée, et dont il avait bien profité, l'occasion de faire ce voyage d'une manière honorable : il accompagna les enfants du comte de Schomberg en qualité de gouverneur.

Arrivé à Paris, il vit encore changer heureusement sa situation, et fut nommé lecteur du duc de Saxe-Gotha. Toutes les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent cette époque importante de sa vie sont suffisamment détaillées dans l'introduction de ces mémoires, et nous y renvoyons le lecteur ; mais Grimm n'eût eu encore qu'une existence obscure si la fortune ne l'eût attaché au comte de Friese, neveu du maréchal de Saxe.

Son nouveau patron lui assura des appointements considérables ; il put avoir un état de maison, et convaincu qu'il ne pourrait parvenir que par les femmes dans le grand monde, au milieu duquel il se trouvait lancé, il ne négligea aucun moyen de leur plaire. La nature ne l'avait pas traité très-favorablement : il y suppléa par l'art. De gros yeux, une physionomie peu expressive, étaient peu propres à en faire un homme à bonnes fortunes ; mais il savait se mettre avec tant d'élégance et de goût, qu'il était cité comme un coryphée de la mode. Ses amis lui avaient donné le sobriquet

de *tyran Leblanc*, parce qu'il était opiniâtre dans ses opinions, et qu'il remplissait de céruse les inégalités de son visage.

Les circonstances le servirent à merveille, parce qu'il eut l'adresse de les exploiter à son avantage. Le comte de Friese fut pour lui une seconde Providence; ce fut lui qui l'introduisit dans la brillante société de Chambord et à la cour. Ce jeune seigneur, unique héritier du maréchal de Saxe, voyait s'ouvrir pour lui le plus bel avenir; mais il était sans ambition, et ne s'occupait que de ses plaisirs.

Il n'avait point de secrets pour Grimm, qui se trouvait ainsi initié à toutes les intrigues galantes de la cour et de la ville. Il dut aussi au comte de Friese ses relations si intimes avec le baron de Besenval, que des rapports de convenances et d'affection unissaient aux ducs de Choiseul et d'Aiguillon, à la reine, à madame de Polignac, aux princes de la famille royale, et à tous les ministres qui ont eu une si grande influence sur les principaux événements des règnes de Louis XV et Louis XVI.

Le comte de Friese mourut fort jeune, et survécut peu de temps à son oncle. On ne lira pas sans le plus vif intérêt les circonstances trop peu connues de la mort de l'illustre maréchal et de son neveu. Grimm avait voué à son jeune patron l'attachement le plus tendre et le plus vrai; le chagrin que lui causa cette perte, aussi douloureuse qu'imprévue, ne peut être comparé qu'à celui

qu'il éprouva de l'infidélité de mademoiselle Fel, chanteuse de l'Académie royale de musique, qui lui préféra Cahusac.

Ce fut pour le distraire de son excessive douleur, qui alarma tous ses amis, que Diderot imagina l'intéressant épisode de sa *Religieuse*. Grimm crut de bonne foi à la réalité d'une infortune imaginaire. Il fallut bien enfin le détromper, lorsqu'on le vit déterminé à voler au secours de cette malheureuse recluse ; mais Diderot avait atteint le but qu'il s'était proposé ; il avait donné le change à la sensibilité de son ami.

Grimm ne renonça pas sans regret à une illusion qui lui était chère, et il bouda quelque temps l'ingénieux auteur de ce roman. Ses voyages en Suisse avec l'aimable madame d'Épinay, et dans le midi de la France avec quelques seigneurs russes qui lui avaient été recommandés par S. M. l'impératrice Catherine II, de graves occupations diplomatiques, firent oublier à Grimm l'officieuse mystification de *la Religieuse*, et l'amitié reprit tous ses droits.

Une brochure qui, dans toute autre circonstance, aurait passé inaperçue, avait donné à Grimm la réputation d'homme d'esprit et de goût, et l'avait placé à la tête du parti qu'on appelait *le coin de la reine* : il s'agissait tout simplement de musique.

Rousseau, alors intimement lié avec Grimm, s'était, comme lui, prononcé contre la vieille musi-

que française. Rousseau traita la chose au sérieux dans sa lettre sur la musique. Grimm suivit un autre plan ; il n'employa que l'arme de la plaisanterie ; il écrasa ses adversaires en les rendant ridicules, et sa brochure du *Petit Prophète* fit fortune.

Le voilà homme à la mode, et en France, surtout à la cour, un homme à la mode pouvait prétendre à tout. Cette polémique avait commencé sous le règne de Louis XV ; elle reprit une nouvelle activité après le mariage du dauphin, depuis Louis XVI, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette.

Cette princesse avait fait venir de Vienne Gluck, qui fit bientôt oublier Lully et Rameau lui-même, et qui possédait au plus haut degré le génie de la musique dramatique. L'abbé Terray, toujours empressé de faire sa cour à madame Dubarry, avait imaginé d'opposer à Gluck un autre compositeur étranger, Piccini, qui vint en France sous le patronage de la favorite.

Tout Paris fut gluckiste ou picciniste. Les deux partis avaient établi leur camp à l'Opéra. Le quartier général des premiers était au *coin de la reine*, celui des autres au *coin du roi*. Cette guerre inoffensive agitait aussi les provinces. On n'admettait point de neutralité. Les gluckistes avaient pour eux la supériorité du nombre et celle des succès ; ils opposaient à *Didon*, l'*Armide*, l'*Alceste* et les autres chefs-d'œuvre du maître sous la bannière duquel ils s'étaient placés.

Grimm était déjà correspondant de la duchesse de Saxe-Gotha et d'autres cours du Nord, lorsque, après la mort du comte de Friese, il fut nommé secrétaire du duc d'Orléans, aïeul du prince actuel. Si cette correspondance n'eût été réellement que littéraire, ces doubles fonctions n'eussent pas été incompatibles ; aussi Grimm garda-t-il long-temps le plus profond secret sur ses fonctions diplomatiques. Il ne cessa son emploi de secrétaire du duc d'Orléans qu'en 1776 ; il fut accrédité alors par le prince de Saxe-Gotha, en qualité de chargé d'affaires de cette cour auprès de celle de France.

Ce fut alors qu'il reçut réellement le titre de baron, et qu'il se montra décoré de plusieurs ordres de diverses cours du Nord ; mais il y avait long-temps qu'il jouissait de l'estime et de toute la confiance de la duchesse de Saxe-Gotha. Il nous suffira, pour le prouver, de rapporter ici une lettre qu'il reçut de cette princesse en 1763. Il nous eût été facile d'en citer un plus grand nombre ; mais elle suffira pour démontrer combien cette correspondance, d'ailleurs si honorable pour Grimm, était active et intime.

D'Alembert, voyageant dans les cours du Nord, avait passé à Gotha sans se présenter à la cour. D'Alembert était philosophe, dans toute l'acception du mot, et bien qu'il ait eu la certitude d'y être parfaitement accueilli, il ne s'arrêta point dans cette ville. La duchesse régnante en fut vivement

affectée. Les philosophes, si opiniâtrément, si indécemment poursuivis dans la France, leur patrie, étaient mieux appréciés par les puissances étrangères.

Laissons parler la princesse elle-même à propos de cet *incognito* philosophique du secrétaire perpétuel de l'Académie-Française.

« 5 octobre 1763.

« Mon bon et cher profane, nous ne sommes « de retour ici que depuis samedi au soir, ce qui « est cause que je ne puis accuser qu'aujourd'hui « la réception de vos dernières lettres.

« Je suis très-mortifiée de n'avoir pu faire con- « naissance avec M. d'Alembert. Plus je m'en étais « flattée, et plus je suis outrée d'avoir manqué une « occasion qui ne se retrouvera peut-être jamais. « Mais pourquoi aussi ne m'a-t-il pas fait dire un « mot en arrivant ici ? A coup sûr nous lui aurions « volontiers fait le sacrifice de notre sommeil et de « quelques heures de notre voyage.

« Je vous trouve inhumain, ainsi que lui, de ne « m'en avoir parlé qu'après coup ; j'eusse cent fois « mieux aimé ignorer tout-à-fait qu'il a été ici, « que de l'apprendre quand il n'y a plus moyen « de rattraper un avantage si désiré.

« Le temps ne me permet pas de vous en dire « davantage.

« Recevez, mon très-honoré profane, les assu-

« rances de mon amitié d'aussi bon cœur que je « vous les donne.

« Mon chancelier vous dira le reste... »

Ce chancelier, c'était la grande maîtresse, madame de Buchwald, qui, après avoir pris l'ordre de sa dame et souveraine, ajouta au bas de la lettre de cette princesse ce qui suit :

« Ce pauvre chancelier n'est qu'un sot, dont la « faible existence vient d'être rudement bouleversée par un voyage où tous les guignons possibles « nous ont accablés.

« Pour combler la mesure, nous apprenons le « lendemain de notre retour ici que M. d'Alembert y a passé et que nous l'avons manqué. Ah! « mon cher ami, que de sujets d'humeur ! il faut que « la dose soit d'une force insurmontable, puisque « votre lettre même n'a pas eu le pouvoir d'en « triompher, etc... »

Il règne dans ces lettres une aisance, une facilité d'expression, un abandon vraiment remarquables. Ce style du cœur n'appartient qu'aux femmes. La langue française entrait alors dans l'éducation des princesses et des princes étrangers.

C'est encore Grimm qui, dans ses mémoires, nous apprend que l'impératrice-reine Marie-Thérèse avait demandé à M. de Choiseul un homme capable d'apprendre aux archiduchesses, ses filles, la langue, les mœurs et les usages de la cour de

France. Quant aux mœurs, elles n'étaient pas alors d'une étude fort nécessaire, et il eût été dangereux d'en donner une juste idée aux jeunes princesses.

M. l'abbé de Vermont fut envoyé à Vienne. C'était un véritable abbé de cour, parfait épicurien, et qui sut habilement profiter des nouvelles relations que lui donnèrent ses fonctions de précepteur des archiduchesses. Il ne désirait la fortune que pour subvenir à ses plaisirs ; il eut une grande influence à la cour de France après son retour de Vienne, et sous le titre modeste de lecteur de la reine, il était plus que ministre ; un porte-feuille lui eût donné des envieux et des rivaux, et sans sortir des petits appartements, il jouit d'un grand pouvoir et du premier des biens, l'indépendance.

L'heureux abbé jouissait paisiblement de tous les avantages de sa position, et son bonheur eût été parfait si, par reconnaissance pour M. le duc de Choiseul, alors exilé à Chanteloup, il n'eût pas servi d'intermédiaire à ce ministre disgracié. Mais le vieux Maurepas, malgré son indolence et sa légèreté, tremblait pour son porte-feuille, auquel il tenait beaucoup. Son neveu, le duc d'Aiguillon, veillait pour lui, et on découvrit bientôt que le lecteur de la reine n'était que le facteur mystérieux de la correspondance secrète de l'ex-ministre avec la reine et la cour de Vienne.

Des lettres furent interceptées, et l'abbé de Ver-

mont reçut immédiatement l'ordre de quitter la cour et de se rendre à son abbaye; et voici dans quelles circonstances. Nous trouvons cette anecdote dans les nombreuses notes détachées qui sont jointes aux mémoires que nous publions, et qui, comme le texte, sont écrites en allemand, précaution à laquelle Grimm n'a jamais manqué, pour ne pas avoir à redouter l'indiscrétion de son secrétaire, qui ignorait cette langue.

L'abbé de Vermont devait tout à M. de Choiseul, sans lequel il eût langui dans une monotone obscurité. C'est lui qui l'avait placé auprès de la reine. Cette princesse l'avait elle-même présenté à l'empereur, son frère, lorsqu'il vint à Paris. Le prince lui fit l'accueil le plus gracieux, et l'œil perçant des gens de cour pénétra bientôt un mystère que l'on croyait couvert d'un voile impénétrable. On soupçonna l'abbé de recevoir, sous son couvert, les lettres de l'impératrice-mère et de son fils à la reine, et les réponses de cette princesse.

Le duc d'Aiguillon et sa cabale s'alarmèrent de cette correspondance du duc de Choiseul avec la reine et la cour de Vienne. Ils tremblaient que la reine, adorée de son époux, et dont la grossesse était fort avancée, ne profitât de cette circonstance pour faire rappeler le duc de Choiseul au ministère.

Ils parvinrent, par des moyens honteux, à intercepter deux lettres de l'abbé et de l'impératrice-

reine, et ils s'empressèrent, sous l'apparence d'un beau zèle, de les remettre à M. de Maurepas, qui se hâta de les donner directement au roi. On s'est fort récrié sur le danger de cette correspondance clandestine, qui livrait à l'étranger les secrets du conseil. M. Amelot, qui avait le département de la cour, fut entraîné.

Madame de Lamballe elle-même, surintendante de la maison de la reine, ne fit nulle difficulté de se charger de l'ordre verbal du roi pour l'abbé, à qui elle ne pouvait pardonner d'avoir donné directement à la reine des mémoires qui auraient dû passer par les mains de la surintendante.

L'abbé reçut fort mal l'ordre qui l'exilait à son abbaye ; il répondit, avec l'accent de la fureur, qu'il ne quitterait pas la cour. Madame de Lamballe lui répliqua avec la même vivacité que la reine pouvait opter entre eux ; que s'il ne quittait la cour, elle était déterminée à donner sa démission.

La reine, pour prévenir un éclat, pria l'abbé de s'en aller : il obéit. A peine fut-il à Paris, qu'il reçut de M. Amelot une lettre de cachet qui lui ordonnait de se rendre à son abbaye ; mais dès le lendemain, on lui fit savoir qu'il pouvait rester à Paris, et ce jour-là même, il reçut de Vienne des lettres qu'il envoya à la reine. Ainsi finit ce débat domestique.

Grimm attachait beaucoup d'importance à être

« valier, lui dit-elle, je ne puis mieux faire pour « vous que de vous rendre ce que le ministre « m'a donné; » et sans le connaître, elle l'embrassa avec la plus franche cordialité.

Les notices jointes aux mémoires sont remplies de traits aussi singuliers, et qui peignent parfaitement les mœurs du temps. Nul observateur ne s'est trouvé dans une position plus heureuse que Grimm, pour saisir dans son ensemble et dans ses moindres détails ce tableau si vaste, si varié, des hommes et des événements extraordinaires qui ont fixé l'attention de l'Europe entière, pendant près d'un demi-siècle.

Nous ne craignons point d'affirmer que ses mémoires réunissent tout ce qu'il y a de plus intéressant dans cette longue période, qui déjà a fourni la matière d'un si grand nombre de volumes.

Il peint à grands traits, avec une grande indépendance d'opinion, et avec un talent d'observation qu'on ne trouve point dans les autres contemporains. Il était heureux sous le double rapport de la considération et de la fortune.

Il est toujours intéressant, parce qu'il est toujours vrai. On trouve dans son ouvrage les faits, les personnages célèbres ou fameux, et l'histoire philosophique des trente dernières années du règne de Louis XV, et des dix premières du règne de Louis XVI; il s'arrête à l'année 1790. Ce fut alors

qu'il quitta la France, avec tout le corps diplomatique.

Il se retira d'abord à Gotha, où il resta presque toujours jusqu'en 1795, que l'impératrice de Russie le nomma son ministre plénipotentiaire près les États du cercle de la Basse-Saxe. Il remplit cet emploi jusqu'à l'époque funeste où une maladie cruelle le força de renoncer aux affaires.

Il revint alors à Gotha, où il passa les dernières années de sa vie au milieu de ses nombreux amis et de ses livres, et mourut en 1807, le 19 décembre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Ce fut dans les loisirs de sa retraite qu'il composa les mémoires que nous publions. Nous osons espérer que cette publication sera favorablement accueillie du public.

Les historiens y pourront puiser des documents utiles et peu connus; les gens du monde, la connaissance des mœurs et les usages d'une génération qui n'est plus, et une connaissance exacte de l'origine et des progrès de l'ère nouvelle de la civilisation européenne.

INTRODUCTION.

Les grands événements qui ont marqué la seconde moitié du dix-huitième siècle, occuperont une grande place dans l'histoire politique et littéraire de l'Europe. Placé au centre de ce grand mouvement, le baron de Grimm a vécu dans la plus étroite intimité avec les savants et les hommes d'État qui ont joué les principaux rôles dans ce grand drame.

Correspondant avoué de l'impératrice de Russie, de la reine de Suède, du roi de Pologne, du duc de Deux-Ponts, du prince de Hesse-Darmstadt, du prince George de la même maison, de la princesse de Nassau Saarbruck, de la princesse régnante et du prince héréditaire de Saxe-Gotha, il avait besoin d'être bien informé, et ses relations l'avaient mis à même de connaître, promptement et dans leurs moindres détails, toutes les intrigues de cour et de boudoir,

qui ont eu une si grande influence sur la révolution de 1789.

Une correspondance littéraire avec quelques princes des cours du Nord avait été commencée par Raynal et Diderot en 1753; le baron de Grimm, devenu leur ami, fut bientôt associé à leurs travaux épistolaires. Mais il s'était réservé une correspondance personnelle et secrète à laquelle celle qu'il partageait avec ses collaborateurs, ne servait que de voile et de passe-port.

Les principaux souverains de cette époque avaient leurs correspondants, leurs agents secrets dans les autres cours. Louis XIV et Louis XV leur en avaient donné l'exemple. On sait comment fut organisée et dirigée successivement par M. le prince de Conti et M. de Broglie cette minutieuse investigation diplomatique; elle n'avait point pour organes des hommes ordinaires. Peu d'ambassadeurs et de ministres ont été initiés dans le secret.

C'est ainsi que M. de Vergennes a été initié, en 1755, par le prince de Conti; le baron de Breteuil, en 1759, par le comte de Broglie; le chevalier de Saint-Priest, par le même, lors de son départ pour l'ambassade de Constantinople. D'au-

tres, sans caractère officiel, avaient été s'établir à Varsovie, à Genève, en Suède, à Londres.

Leurs noms, comme leurs attributions, ne sont plus un mystère ; leur mandat n'avait rien qui dût les faire rougir, et il faut le dire, leurs révélations n'étaient à craindre que pour les ministres ineptes ou de mauvaise foi. Ces principaux correspondants étaient Durand, Hennin, Gérault, les chevaliers d'Éon, Desrivaux, le général Monnet, sa femme, d'Argental, Dubois Martin, les généraux polonais Mokronoski, Jakuboski, et enfin Delarosière, Nardin, Tersier, le marquis de Bombelles, etc.

Les nouvelles politiques, les anecdotes privées des personnages qui, par leur rang, leur goût, leurs hautes fonctions, avaient une grande influence sur la marche et les projets du gouvernement, avaient, pour les cours du Nord, une tout autre importance que des nouvelles littéraires. Un événement frivole, et qui paraissait n'être que scandaleux, pouvait révéler un fait du plus grand intérêt.

C'était cette partie de correspondance que s'était reservée le baron de Grimm ; et, en quittant la France en 1789, il emporta les précieux

documents qu'il y avait recueillis pendant quarante années. Tels sont les éléments des Mémoires que nous publions, et qui forment l'histoire la plus complète des arts, des sciences, des mœurs et des faits les plus importants de cette longue et mémorable époque.

Sa correspondance littéraire, à laquelle il attachait beaucoup moins d'importance, était restée entre les mains de quelques amis et de son savant collaborateur; c'est dans les loisirs d'une retraite de vingt années qu'il passa soit à Hambourg, soit à la cour de Saxe-Gotha, auprès de laquelle il avait conservé le titre et les attributions de chargé d'affaires de Russie, qu'il a coordonné les autres matériaux qui appartiennent exclusivement à l'histoire. On y remarquera une foule d'anecdotes piquantes tout-à-fait inédites ou peu connues. Là souvent une intrigue privée expliquera, sans voile, le mystère d'un grand événement. C'était le règne des favorites et des systèmes. La Pompadour, La Dubarry, les courtisans, les ministres, les savants, les généraux, se montrent tour à tour dans cette véridique et souvent scandaleuse galerie.

L'auteur lui-même était un personnage mys-

térieux; maître de son secret, et sous un air franc, ouvert, étourdi, il ne se laissait jamais pénétrer, et possédait l'art de provoquer les confidences et de surprendre les plus secrètes pensées des autres ou de les deviner. C'était pour lui une nécessité de position. N'avait-il pas aussi à se justifier des graves reproches que lui avait faits, dans ses fameuses *Confessions*, le philosophe de Genève, qu'il fallait admirer et fuir, et que ses passions et ses malheurs ont immortalisé comme ses ouvrages? On s'étonnait du long silence de Grimm, mais le temps des révélations n'était pas arrivé.

Depuis son départ de France, il occupait à la cour de Saxe-Gotha une charge plus honorable que pénible, et la gravité de son caractère diplomatique, le besoin du repos, le temps qui affaiblit les ressentiments les plus vifs, les plus légitimes, expliquent assez ce silence. Loin du tourbillon au milieu duquel il avait passé ses plus belles années, il interrogeait ses notes et ses souvenirs. Il pouvait juger les hommes et les choses sans prévention, et ses fonctions lui permettaient de disposer de ses instants. Le titre de plénipotentiaire de la cour de Saint-Pé-

tersbourg près de celle de Gotha n'était qu'un brevet de retraite.

Une guerre générale de vingt-cinq années avait élevé une insurmontable barrière entre la France et les autres puissances liguées contre elle. Le baron de Grimm n'a pas vu la fin de cette lutte si longue, si orageuse, si féconde en grands événements; mais il a vu naître et grandir le nouvel empire qui plus tard s'est écroulé avec la rapidité et le fracas de la foudre.

Ses Mémoires ne laissent rien à désirer sur les principaux événements et les principaux personnages qui ont dirigé le gouvernement et l'opinion depuis l'élévation de la Pompadour jusqu'en 1789. Cet intervalle est de quarante années. Ses relations intimes avec Diderot, d'Alembert, Voltaire, J.-J. Rousseau, Mably, Montesquieu, l'abbé Galiani, Morellet; mesdames d'Épinay, d'Houdetot; la famille Helvétius, le comte de Friese, neveu du maréchal de Saxe, son bienfaiteur et son ami, le baron d'Holbach, le comte de Boulainvilliers, et tous les hommes célèbres ou fameux de l'époque, lui ont révélé les mystères des intrigues les plus secrètes. Ses Mémoires se terminent par une es-

quisse rapide, mais fidèle, des révolutions qui se sont succédé en France ou dans les principaux États de l'Europe et en Amérique. Mœurs, sciences, arts, politique, tout est changé. Une ère nouvelle a commencé.

Les investigations en tout genre, et surtout en histoire, sont le besoin dominant de notre âge, et c'est pour répondre à ce besoin que l'éditeur a publié ces Mémoires. Cette publication était un devoir que lui imposaient les dernières volontés de l'auteur et la reconnaissance. Pour être intéressant, il lui avait suffi d'être vrai ; et si, par une hypocrite délicatesse, quelques prudes, quelques chefs de coterie s'effarouchent de la crudité de certaines anecdotes, qu'ils veuillent bien se rappeler que l'auteur avait prévu leurs singuliers scrupules, et qu'il n'a pas cru devoir à leur ombrageuse susceptibilité le sacrifice de vérités utiles.

Ses Mémoires seront, suivant ses intentions, imprimés sans subir aucune mutilation. Les convenances n'en seront pas moins respectées, et nul écrivain ne les a mieux connues et mieux observées que le baron de Grimm. Ses preuves à cet égard sont faites ; et la justesse de son goût,

son habitude et son talent d'observation, l'indépendance de ses opinions, ne peuvent être contestées que par la prévention et la mauvaise foi. Ici finit la tâche de l'éditeur, il va laisser parler l'auteur lui-même.

MÉMOIRES

INÉDITS

DU BARON DE GRIMM.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

J.-J. Rousseau. — Mes premières relations avec lui. — Diderot. — Le comte de Friese. — Le prince de Saxe-Gotha. — Mon entrée dans le monde. — Le pape Klupffel. — M. et Mme de La Poplinière. — Le maréchal de Saxe. — Chambord. — Madame de Pompadour. — Lettre singulière. — Madame Favart. — Le spectacle. — Le champ de bataille. — Le maréchal de Saxe et le maître à danser de la reine. — Le traité de paix. — Le prétendant à l'Opéra et à Vincennes. — Son départ de France. — Les jésuites. — Banqueroute fameuse. — Le danger d'avoir trop d'esprit. — M. de Maurepas. — Madame de Pompadour. — La lettre et le quatrain.

J.-J. Rousseau qu'il fallait estimer, admirer en dépit de lui-même, et qui ne put conserver un seul ami, a écrit ses *Confessions* moins dans

le dessein de se montrer lui-même tel qu'il était, que d'accuser, sans nulle réserve, ceux-là même qui lui avaient voué le plus sincère attachement; il n'a jugé les autres qu'à travers le prisme de la plus injuste, de la plus inconcevable prévention. Il m'a donné une grande place dans cette partie de ses ouvrages et dans sa correspondance, dont le respect pour sa mémoire et pour les convenances aurait dû empêcher la publication. Ce grave reproche, je ne l'adresse point à l'auteur, mais à ses imprudents amis; son génie, l'irrésistible influence de son talent, prête à ses opinions un redoutable appui. Me taire, quand une accusation aussi publique pèse sur moi, ce serait m'avouer coupable de tous les torts qu'il lui plaît de me supposer.

J'étais néanmoins déterminé à m'imposer ce pénible silence; je me rappelais avec délices nos premières relations, cette intimité si franche qui fit le charme et l'orgueil de mes plus belles années. Le désir de me rapprocher de lui, pour ne plus m'en séparer, n'était pas un des moindres motifs qui m'avaient fixé en France. La patrie de J.-J. Rousseau devait être la mienne; lui seul a rompu cette union qui ne devait finir qu'avec ma vie. Je me félicite néanmoins de ne pas être obligé, dans l'intérêt de

ma justification, d'accuser celui que j'ai cessé de voir sans cesser de l'estimer. Mais il m'a fallu céder à de plus puissantes considérations, et rendre aux faits, défigurés par une aveugle prévention, toute la pureté de la vérité historique.

Notre siècle est celui des investigations. La vérité n'a plus de voiles impénétrables. Tous les hommes célèbres ou fameux dont j'ai si long-temps partagé les vœux, les opinions et les travaux, et qui ont eu une si grande influence sur les grands événements dont nous avons été les acteurs et les témoins, ne sauraient être trop connus. Ils ont préparé l'ère nouvelle de la civilisation européenne. Tous les publicistes, les philosophes, les écrivains de tout genre, les hommes d'État de tout rang, avec qui j'ai passé quarante années, sont jugés à leur juste valeur.

J'ai vécu au milieu de toutes les gloires, de toutes les infortunes de cette époque sans exemple dans l'histoire des empires et des nations. Je puis fournir quelques pages aux annales du dix-huitième siècle, et remplir une lacune importante, par les volumineux documents que j'ai recueillis, pour l'histoire contemporaine. J'ai conservé tous ceux qui intéressaient les événements politiques et les mœurs, et les personnes

qui ont joué un grand rôle dans ce long drame, dont on croit avoir vu le dénouement!

Combien d'hommes extraordinaires ont paru dans cette dernière moitié du dix-huitième siècle! Je me trouvais placé au centre de tous ces mouvements si rapides, si féconds en résultats. La cour et la ville n'avaient point de secrets qu'il ne me fût facile de pénétrer. J'étais de sang-froid au milieu de ce conflit de toutes les passions, je n'avais dans cette lutte rien à craindre ni rien à espérer. J'observais sans engouement comme sans prévention, et je n'avais point de confidences à échanger.

Je dirai ce que j'ai vu. Je ne tairai que ce qu'il importe peu de faire connaître. Je ne serai qu'historien dans l'acception rigoureuse de ce mot. Peu m'importe que l'on crie à l'indiscrétion, au scandale, quand je ne serai que vrai; il n'y a de honteux et de lâche que la calomnie. J'ai dit quel motif aussi honorable que nécessaire m'a fait écrire ces Mémoires. J'aurai vécu quand ils seront publiés. J'en ai fixé l'époque, et je suis certain que mes intentions sur ce point seront fidèlement exécutées.

J'ai moins à m'occuper de moi que des autres; qu'importent à mes contemporains d'obscurs et inutiles détails sur ma naissance et mes

parents ! Qu'il me suffise de dire que ma famille est honorable. Quant à mon éducation, au plan de vie que je me suis tracé et que j'ai constamment suivi, ces Mémoires le diront : telle est la variété et l'importance des faits et des personnes dont je vais retracer l'histoire, que me placer au premier rang dans ce tableau si vaste, si animé, c'eût été me montrer indigne de le peindre.

Mon existence littéraire et politique date du jour où j'entrai à Paris, vers le milieu du siècle que j'ai vu finir. Également avide de fortune et de considération, et ne pouvant me résoudre à sacrifier mon indépendance, je ne pouvais espérer me créer dans ma patrie un avenir conforme à mes goûts ; nul n'est prophète dans son pays, et cela est plus vrai en Allemagne que partout ailleurs. Dans l'ivresse du jeune âge, j'avais essayé de me faire remarquer dans la carrière dramatique, et je donnai ma tragédie de *Banise*. Cet essai ne fut pas heureux, et ma *Banise* fut impitoyablement sifflée et sévèrement critiquée par Lessing et tous les aristarques allemands. Je repris bientôt courage, et déterminé à aller tenter, loin de mon ingrate patrie, un destin plus prospère, je n'attendais qu'une occasion de m'en éloigner sans honte. Elle se présenta bientôt.

Le comte de Schomberg, après le décès du chevalier de ***, venait d'obtenir le régiment de *dragons allemands* composé des débris des *houlans* formés par le chevalier : il était parti pour Paris, où d'honorables relations et des protecteurs puissants l'appelaient à des grades supérieurs qu'il obtint dans la suite. Il désirait avoir près de lui ses jeunes fils. Je fus chargé de les accompagner et d'y rester près d'eux pour terminer leur éducation. Je brûlais de voir cette capitale célèbre, et de connaître les savants, les écrivains que l'impératrice de Russie et le roi de Prusse honoraient de leur estime et de leur confiance.

Je savais déjà que le comte de Schomberg vivait dans la plus intime familiarité avec le comte de Friese, neveu et héritier du maréchal de Saxe, le baron de Besenval qui venait de débuter à la cour d'une manière si brillante, et l'aimable de Martange qui n'était encore que capitaine d'infanterie; je savais aussi que le baron de Thun, gouverneur des fils du jeune prince de Saxe-Gotha, était souvent admis dans la société intime de ce prince et du comte de Friese.

Je sentis en arrivant à Paris le besoin de faire de nouvelles études; je m'y livrai avec une ar-

deur, une persévérance qui fixa l'attention du prince de Saxe-Gotha. Les fils du comte de Schomberg pouvaient se passer de mes leçons, et je me voyais menacé d'un effrayant abandon, quand M. Klupffel, chapelain du prince, me procura le modeste emploi de lecteur de son altesse.

M. Klupffel aimait passionnément la musique; j'étais assez fort sur le clavecin : il avait la manie de composer, et j'exécutais ses œuvres avec une courageuse docilité, qu'il prit pour de l'admiration; mais je partageais bien cordialement son aversion pour la musique française. La même sympathie réunissait le chapelain et J.-J. Rousseau; ils étaient devenus presque inséparables. J'étais de toutes les parties de M. Klupffel; il me menait partout où il était sûr de trouver un bon dîner et un clavecin. Chaque repas était suivi d'un petit concert improvisé. Il se plaisait surtout chez M. Dupin. L'épouse de ce fermier-général faisait avec une grâce exquise les honneurs de sa maison.

J'y avais remarqué J.-J. Rousseau : je le retrouvai souvent chez un autre financier de la même compagnie, M. de La Poplinière, et chez M. Seguy. J'entendis un jour, avec une délicieuse surprise, le baron de Thun inviter J.-J. Rousseau et M. Seguy à venir passer quelques jours à la

jolie maison du prince à Fontenay-sous-Bois, au-delà de Vincennes. Des commissions dont son altesse m'avait chargé devaient me retenir quelques jours à Paris, et M. de La Poplinière nous offrit sa voiture pour ce petit voyage. M. Seguy et moi acceptâmes son offre obligeante; mais Jean-Jacques refusa tout net de partir avec nous. Rien ne put le déterminer à renoncer au dessein de faire cette longue course à pied. « J'y « suis habitué, nous répétait-il, et un de- « voir sacré m'impose une station sur la « route; mais je ne me ferai pas attendre. » Un douloureux soupir, qu'il ne put retenir, nous révéla son secret. Les mots *donjon*, *Diderot*, que M. Seguy prononça à voix basse, me pénétrèrent d'une soudaine admiration pour Rousseau. O divine amitié! le cœur de Rousseau était alors ton sanctuaire! Je serai aussi son ami, et dès cet instant je lui vouai le plus sincère, le plus inviolable attachement... Je serai son compagnon de voyage, et je ne songeai plus qu'à dégager la promesse que je venais de faire à M. Seguy; mais bien déterminé à le laisser partir seul dans le carrosse du fermier-général, j'irai attendre Rousseau sous les murs du château de Vincennes.

Tout réussit comme je l'espérais; et le jour

fixé pour le départ, je ne voulus pas même prendre de voiture jusqu'à la barrière. J'oubliai ce jour-là le soin de ma santé et même de ma toilette, et au risque de me hâler le teint et d'étouffer de chaleur, je ne voulus m'épargner aucune fatigue du pélerinage; et depuis deux heures, les yeux fixés sur la porte du redoutable château, j'attendais avec la plus vive impatience l'apparition du héros de l'amitié. Enfin je l'aperçois.

C'est bien lui! Sa marche est lente, et déjà j'entends sur les planches du pont-levis le bruit de sa canne, qu'il agite et presse avec une extrême vivacité. Il paraît ému, un feu extraordinaire brille dans ses regards; je lis sur ses traits la double empreinte de la douleur et d'une inspiration soudaine... J'allais m'élancer à sa rencontre... Je m'arrête... je crains de le distraire par ma brusque apparition... Il passe près de moi sans m'avoir aperçu. Bientôt il semble absorbé dans les plus graves méditations; mais je ne puis résister à mon impatience : me voilà près de lui, cheminant à ses côtés. Je puis parler enfin. J'attribue au hasard notre rencontre. Je n'avais pu rejoindre M. Seguy à l'heure convenue; il était parti sans moi.

« Quoi! seul, à pied... braver la poussière et

une chaleur étouffante ? (Un sourire effleura ses lèvres : je le compris.)

— « Ma toilette est ce qui m'occupe le moins dans ce moment, lui dis-je; mais parlons du malheureux ami que vous venez de quitter. Verra-t-il enfin le terme d'une injuste autant qu'insupportable captivité ?

— « Vous ne partagez donc pas l'opinion du sévère Klupffel ?

— « Non, sans doute; un homme tel que Diderot doit dominer l'opinion de ses contemporains : nulle considération ne doit le déterminer à transiger avec sa conscience; il n'a pas dû céler les vérités utiles que lui révélait son génie.

— « Ils ont cru lasser son courage à force de persécutions; ils se sont trompés. Tenez, tout à l'heure, dans cet affreux donjon, il m'entretenait avec la même force d'âme, la même sérénité, la même indépendance qu'au sein d'une entière liberté.

— « Avez-vous lu le programme du prix proposé par l'Académie de Dijon ?

— « Oui, *si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs.*

— « Sujet vaste et intéressant.

— « Eh bien ! ce titre m'avait séduit; déjà

j'avais arrêté un plan que je croyais superbe. Je l'ai communiqué à Diderot : un mot de lui a changé toutes mes idées. Il a envisagé la question dans le sens inverse. Il m'a développé avec cette chaleur d'expression que vous lui connaissez la thèse contraire; j'ai été frappé de la piquante originalité de son projet; j'ai abandonné le mien, et j'ai trouvé singulier d'envoyer au concours de l'Académie bourguignonne un discours qui ne serait que la contre-partie du sujet qu'elle avait proposé.

— « Et vous serez couronné par elle.

— « Je m'y prendrais tout autrement si j'ambitionnais le succès; mais advienne que pourra, je suivrai le plan de Diderot. »

L'entretien continua sur le même ton jusqu'à notre arrivée près de la maison de campagne du prince. M. le baron de Thun, M. Klupffel, M. Seguy en sortaient. Ils viennent à notre rencontre. « Nous aurons de la musique, » s'écrie M. Klupffel; et il nous entraîne, M. Rousseau et moi, dans le salon, et sans nous donner le temps de respirer, il veut me placer au clavecin. Nous obtenons avec peine un moment de répit, et on ne se mit à table qu'après avoir *musiqué* pendant une bonne heure. Il fallut reprendre une plus longue séance après dîner.

Nous ne fîmes pas autre chose pendant plusieurs jours. Nous épuisâmes toute la pacotille de musique italienne du docteur.

Rousseau semblait ne plus se souvenir du concours. Mais il ne lui était pas donné de rester long-temps dans le même lieu, ni avec la même occupation. Je lui vouai dès ce moment un attachement sans bornes, et déjà nous échangions nos pensées avec toute la franchise, tout l'abandon d'une vieille amitié.

De retour à Paris, nous nous rencontrâmes chez Diderot, qui venait d'être rendu à la liberté. Rousseau paraissait ivre de bonheur et de joie. Je partageais ses transports sans oser les exprimer avec la même exaltation. Mes relations avec Diderot, depuis si fréquentes, si intimes, si fraternelles, avaient à peine commencé avant sa captivité; mais je conçus dès-lors l'espoir de resserrer des nœuds qui m'étaient si honorables et si chers. Mon sort était changé. Le comte de Friese m'avait admis comme secrétaire. Je devins bientôt son meilleur ami, le confident de toutes ses pensées. Un traitement considérable fut attaché à mes faciles fonctions. Sa protection me procura la correspondance *littéraire* de plusieurs cours, et j'eus aussi une maison montée, et toutes les

jouissances que donne à Paris une fortune aisée et indépendante.

Neveu et unique héritier du maréchal de Saxe, le comte de Friese voyait toute la cour et tout ce que la ville avait d'hommes distingués par leurs talents et leurs succès. Guerrier aussi courageux qu'habile, courtisan poli sans bassesse, homme d'esprit et d'instruction sans jalousie, avide de tous les genres de jouissances et de gloire, il passait sa vie au milieu des affaires les plus sérieuses et des plaisirs les plus variés, il se multipliait sans être nulle part le même. Il était l'homme de tous les lieux, de tous les caractères, sans jamais se dégrader. Grave dans le cabinet d'un ministre, profond et léger dans un cercle d'académiciens, galant sans fadeur et sans insolence auprès des dames, il ne pouvait être fixé par aucune; ses affections amoureuses, toujours vives et passagères, conservaient, pendant leur courte durée, tout le délire d'une grande passion. Il séduisit et abandonna toutes ses maîtresses, sans avoir eu l'idée de les trahir.

Tel était l'aimable grand seigneur auquel j'avais attaché ma destinée et tout l'espoir de mon avenir. Mes voyages à Fontenay-sous-Bois, cette délicieuse retraite champêtre du

prince de Saxe-Gotha, devinrent plus rares; je ne voyais plus Rousseau, Diderot et d'Alembert, que chez MM. de La Poplinière et Helvétius. Je ne quittais Paris que pour aller à Chambord, où le maréchal de Saxe recevait toute la cour : le héros n'était plus qu'une ombre illustre; il subissait déjà toutes les infirmités d'une vieillesse anticipée. Fils d'un roi, un trône l'attendait, si le préjugé attaché à une naissance illégitime ne l'en avait exclus. Sa grande âme n'en fut point affectée; il n'avait dépendu que de lui de régner sur la Courlande et de partager le trône impérial de Russie. La main de l'héritière de cette vaste monarchie lui fut offerte. Époux de la princesse *Élisabeth Petrowna*, il eût pu changer tout le système politique de l'Europe. Grand homme d'État et le premier homme de guerre de son époque, devenu par l'hymen qui lui était proposé chef d'une puissante monarchie, il lui eût été facile de réaliser ces grands plans de réforme dont il avait esquissé les bases dans ses *Réveries*. Mais également incapable de dissimulation et de constance, il n'était fidèle qu'à la gloire et à l'amitié : l'amour était chez lui moins une passion qu'un besoin; toute femme aimable avait droit à ses hommages.

La princesse *Élisabeth*, soit dépit ou raison, renonça à l'espoir de posséder seule celui dont elle voulait faire son époux; elle abandonna son projet, et un événement qu'elle était loin de prévoir l'ayant placée sur le trône de Russie, elle eut du moins la consolation de n'avoir pas été oubliée. Le maréchal ne put supporter sans regret un revers irréparable.

Son aventure avec la princesse de Bouillon n'avait peut-être pas peu contribué à l'affranchir de tout engagement sérieux; pouvait-il oublier que la passion qu'il avait inspirée à l'intéressante Lecouvreur lui avait coûté la vie? Cette reine de la scène française, que son amour, ses malheurs et ses talents ont rendue si fameuse, avait vendu ses diamants et tout ce qu'elle possédait de plus précieux, et en avait envoyé le produit à son amant, que la pénurie du trésor public, épuisé par tous les genres de dilapidations, avait laissé sans ressource à la tête des armées. La princesse de Bouillon, plus passionnée que généreuse, et furieuse de se voir préférer une actrice, se vengea de sa rivale par un crime; et l'infortunée Lecouvreur mourut empoisonnée.

Son buste, couvert d'un crêpe et couronné de cyprès, était placé dans la chambre à cou-

cher du maréchal, et à côté une coupe renversée avec ces mots :

Duchesse de Bouillon, 1730.

Cependant rien n'était changé dans le château de Chambord, ni dans la manière de vivre du maréchal; c'était la même affluence d'artistes et de jolies femmes. Aux plaisirs de la table succédaient les bals, les concerts et les spectacles. Madame Favart, qui avait fait ses premiers débuts dans la troupe de comédiens qui suivait le maréchal aux armées [1], avait été reçue aux Italiens; elle venait souvent animer par le charme de ses talents et de son jeu le théâtre de Chambord; son inséparable abbé de Voisenon, qui ne pouvait se montrer sur la scène, allait se blottir dans le trou du souffleur, mais il n'exerçait ce modeste emploi qu'aux représentations de vaudevilles de la façon du *couple ami* et de la sienne.

Parmi les jolies Parisiennes qui visitaient le plus souvent Chambord, se faisait remarquer

[1] La veille de la bataille de Rocoux, madame Favart, actrice de la troupe du maréchal, et sa maîtresse, fit sur le théâtre cette singulière annonce : « Messieurs, il y aura de-« main relâche au théâtre, à cause de la bataille : après de-« main nous aurons l'honneur de vous donner, etc. »

madame de La Poplinière. Le maréchal ne venait jamais à Paris sans voir son ami La Poplinière, dont la bourse lui était toujours ouverte; et pour un homme de la trempe du maréchal, l'amitié tout-à-fait désintéressée d'un riche financier avait bien son prix, et le maréchal se vantait hautement de son intimité avec le fermier général.

Madame de Pompadour, passionnée pour la comédie, et qui la jouait avec un talent très-remarquable, se serait volontiers associée aux plaisirs des délicieuses soirées de Chambord; mais elle n'osait perdre de vue son royal amant: elle savait tout ce qu'il lui en avait coûté de soins et d'intrigues pour obtenir ce titre de favorite, qu'elle avait si long-temps ambitionné sans pouvoir se promettre le moindre espoir de succès. Elle n'était alors, comme madame de La Poplinière, que la femme d'un financier. On sait à quel prix elle acheta la protection du valet de chambre Bridge et de l'officieux Binet. Sans cesse aux aguets, elle interrogeait tous les regards et toutes les physionomies. Parvenue au comble de ses désirs, elle voyait dans chaque femme qui se présentait sur le passage du monarque, une rivale. Le roi, dans une rencontre de chasse, avait paru remarquer madame de La

Poplinière : madame de Pompadour n'a plus de repos, son orgueil humilié ne lui permet plus de se contraindre; elle cède aux inspirations d'une indiscrète jalousie, et se hâte d'écrire à celle qu'elle croit déjà sa rivale.

Madame de La Poplinière n'éprouva que de la surprise en recevant la lettre [1] de la marquise, qu'il lui aurait été facile de désabuser. Mais elle aima mieux se taire par respect pour elle-même et pour ne point troubler le repos de son époux, et peut-être compromettre sa fortune et sa liberté. M. le comte de Friese n'obtint qu'avec peine copie de cette lettre singulière, dont j'ai vu l'original; la voici. Madame de Pompadour se croit presque reine; mais elle se trahit elle-même, et sous la couleur d'une dignité affectée, on remarque l'ambition d'une favorite plus intéressée que tendre.

« Je n'imaginais pas, madame, que nous au-
« rions jamais quelque chose à nous dire. Vous
« m'avez écrit une lettre violente, et je vous fe-
« rai une réponse modérée. Je sais que vous
« êtes depuis quelque temps à la tête des belles
« femmes qui ont des desseins sur le cœur du
« roi. Vous le suivez partout : il vous trouve

[1] Elle lui avait écrit elle-même, mais elle n'attendait point de réponse.

« toujours quelque part en embuscade pour le « surprendre, et cela nous fait rire. Je vous « en demande pardon, madame; il faudrait plu- « tôt plaindre la folie que d'en rire. Vous fai- « tes plus aujourd'hui, vous m'insultez par une « lettre qui n'a ni sens ni justice, comme si « j'étais le seul obstacle qui s'oppose à votre « ambition. J'ai le malheur, madame, de ne « pas connaître tout votre mérite; et quoique « vous ayez fait tout votre possible pour le « faire connaître au roi très-chrétien, il n'en « sait pas davantage que moi. Vous êtes la fem- « me d'un homme riche et estimable, tâchez de « ne plaire qu'à lui; mais si vous vous obstinez « à vouloir plaire au prince, travaillez paisi- « blement à ce projet, sans vous fâcher contre « moi, qui n'ai pas l'honneur de vous connaî- « tre ni de vous estimer. Voici la première fois « que je prends la liberté de vous écrire : ce « sera aussi la dernière. La charité m'a dicté « cette lettre, et si la folie d'une femme n'est « pas un mal incurable, je souhaite qu'elle pro- « duise un bon effet. »

Cette intrigue, dont madame de Pompadour fut dupe, et dont madame de La Poplinière faillit être la victime, si les conseils du comte de Friese ne l'avaient engagée à terminer cette singu-

lière correspondance, était l'ouvrage du maréchal de Richelieu. Madame de Pompadour voyait avec peine l'intimité du maréchal de Saxe et du financier La Poplinière. Elle demandait un jour au vainqueur de Fontenoy quelles pouvaient être les causes de son intimité avec ce fermier général. « Madame, lui avait répondu « le maréchal, il a une qualité que je trouve « excellente; car lorsque j'ai besoin de cent « mille livres, je les trouve dans son coffre, au « lieu que quand je m'adresse au contrôleur « général, il me répond toujours qu'il n'a pas « d'argent. »

Le maréchal n'était rien moins que littérateur, il ne savait pas même l'orthographe [1],

[1] Voici une de ses lettres à Favier, maître à danser de la reine :

« Enfein voilla ma chesse partye, et mon valet de cham-« bre vous remeteras saite laitre et vous rameneras dans ma « chesse. Je ne puis en envoier une pour M. de Braquel, « mais il en trouveras une a Paris assez aisement. Je me fais « une faite de vous revoir et de vous embrasser, mon cher « Favier. Je vous ai logé dans la chambre a coté du senieur « de Ckorunisbrock *. Le maréchal de Leuvendal ait assez « mal a Namur, j'espere pourtant que vous le verez ici. « Adieu mon cher Favier.

« M. DE SAXE. »

* Le comte de Frisen, que j'ai écrit Friese pour me conformer à l'usage des auteurs de l'époque.

et il n'a dépendu que de lui d'être membre de l'Académie-Française. Il eut le bon esprit de refuser. L'auteur des *Réveries* y avait sans doute plus de droits que tant de grands seigneurs aussi mauvais grammairiens, et qui, pour bonnes raisons, faisaient écrire par leurs secrétaires jusqu'à leurs *billets doux*. Le maréchal n'en avait pas moins fait son excellent livre qu'il appela ses *Réveries*. Mais cet ouvrage, dont toutes les pensées lui appartiennent, avait été écrit par son neveu le comte de Friese; ce livre, si recommandable par la profondeur des vues, la force et la justesse des principes, a changé tout le système de la tactique. Il a fait une heureuse révolution dans toutes les parties de la stratégie; il a été composé en quinze jours, et dans le cours des accès d'une fièvre brûlante qui retenait le maréchal dans son lit. Son neveu ne le quitta pas un seul instant.

Madame de Pompadour parut avoir oublié madame de La Poplinière. D'autres soins occupaient toutes ses pensées et tous ses instants. Toujours aux expédients pour distraire le roi, elle ne pouvait plus le retenir par l'attrait du plaisir; une dégoûtante incommodité l'avait exilée du lit du prince. Elle lui inspira le goût des bâtiments; c'était un moyen de rendre né-

cessaire son frère qu'elle avait fait décorer du titre de marquis de Vandière, et qui, pour ne plus donner prise à de mauvaises plaisanteries, avait changé ce nom pour celui de Marigny.

Les plus graves événements politiques, en France surtout, tiennent souvent aux causes les plus frivoles. Aussi la diplomatie étrangère a-t-elle toujours mis la plus grande importance à connaître les moindres détails de la vie intérieure des monarques. La France avait vu avec autant de surprise que de douleur terminer par une paix honteuse les campagnes glorieuses qui avaient immortalisé ses armées et leur chef le maréchal de Saxe. Les puissances belligérantes s'étaient étonnées de l'extrême modération du monarque vainqueur. Ce n'était pas un mystère à la cour. Les autres généraux, moins guerriers que courtisans, oubliant qu'ils étaient Français, n'avaient réuni leurs efforts et leurs intrigues pour terminer la guerre que par jalousie contre le maréchal de Saxe. Ils avaient été puissamment secondés par la marquise, dont la paix seule pouvait assurer l'empire sur le roi.

Deux clauses de ce traité avaient frappé la France entière d'étonnement et d'indignation. C'était peu que l'abandon de ses conquêtes; mais la suspension des fortifications de Dunkerque,

la présence d'un commissaire anglais pour s'opposer à toute espèce de réparation de ce port devenu depuis si important, mais l'expulsion brutale du prince Édouard à qui la France avait accordé une généreuse hospitalité, tout fut sacrifié aux intrigues de l'envieuse médiocrité et au caprice intéressé d'une favorite.

L'honneur national se trouvait également blessé par ces honteuses concessions, que l'on décorait vainement du nom de sacrifice fait au besoin de la paix. L'opinion publique ne prit point le change, et la favorite et le roi, dont ces basses concessions attestaient la faiblesse, furent confondus dans cette foule de libelles, de satires, d'épigrammes, qui furent le premier signal des troubles qui éclatèrent bientôt dans les assemblées des états de Bretagne, dans les parlements et dans les assemblées du clergé.

Le mécontentement général ne put être ignoré des ministres. La princesse de Talmont avait écrit à M. de Maurepas : « Le roi vient de se « couvrir d'une gloire immortelle en faisant ar- « rêter le prince Édouard ; je ne doute pas que « sa majesté ne fasse chanter un *Te Deum* pour « remercier Dieu d'une victoire qui lui fait tant « d'honneur ; mais comme mon laquais, nommé « Picard, qui a été pris dans cette journée, ne

« peut rien ajouter aux lauriers de sa majesté, « je vous prie de me le renvoyer. »

L'arrestation du *prétendant* occupa longtemps le conseil intime du roi. M. de Vaudreuil, major des gardes, fut chargé de cette expédition. Le roi lui donna carte blanche. Le major savait que le prince anglais était toujours armé, et qu'il avait hautement déclaré qu'il tuerait le premier qui oserait mettre la main sur lui.

Vaudreuil fit toutes ses dispositions pour s'emparer du prince à son arrivée à l'Opéra. L'entrée de ce spectacle, alors à l'ancien Palais-Royal, était dans un impasse. La représentation était commencée quand le prince arriva. A peine descendu de voiture, il se trouva environné de toutes parts. Vaudreuil s'avance brusquement, lui annonce ses ordres, et lui demande ses armes; le prince affirme qu'il n'en a pas; on le fouille, on lui enlève ses pistolets. Jeté dans un carrosse, il est conduit à Vincennes, où son logement et son souper avaient été préparés d'avance. Il ne témoigna ni surprise ni plainte. Cinquante hommes avaient été envoyés pour renforcer la garde du donjon. Il invita Vaudreuil et les autres officiers à souper avec lui. Tous les gens de sa suite avaient été conduits à la Bastille. Il lui tardait de sortir de

prison, et de s'éloigner d'une terre inhospitalière; il annonça sa résolution de se retirer à Rome, où le chevalier de Saint-Georges s'était réfugié.

Pendant son séjour à Vincennes, l'illustre prisonnier fut servi par des officiers de la maison du roi. Il en sortit sous une forte escorte, qui l'accompagna jusqu'à Fontainebleau, où il lui fut permis de respirer deux jours. Deux capitaines des gardes françaises se placèrent dans sa voiture; on prit la route de Lyon, et le prince, arrivé à Marseille, y fut embarqué pour Rome.

Cet événement ramena l'attention publique sur la conduite de la cour et la scandaleuse banqueroute des jésuites Lavalette et de Saci. Les plaintes énergiques des Léoncy, négociants de Marseille, que cette banqueroute jetait de l'opulence dans la plus profonde misère, n'avaient pu distraire l'opinion, qui ne voyait dans cette énorme banqueroute qu'un malheur privé, déplorait les folies et les inconcevables écarts d'une cour qui comptait pour rien la considération, et prenait pour de la dignité ce qui n'était que l'oubli de toutes les convenances. L'orage s'annonçait par des épigrammes. Je n'en citerai qu'une seule, qui irrita d'autant plus madame de Pompadour, qu'elle révélait à la

France entière une infirmité que son amant ignorait. Elle lui fut adressée à elle-même; elle la trouva sous sa serviette, à Marly.

« La marquise a bien des appas:
« Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
« Et les fleurs naissent sous ses pas;
« Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches. »

Ce quatrain ne pouvait avoir été placé sous son couvert que par un courtisan auquel ses fonctions donnaient à la cour les entrées les plus intimes. M. de Maurepas, dont l'indiscrétion et la légèreté étaient bien connues, et qui se piquait d'être satirique, fut d'abord soupçonné.

La marquise ne se croyait pas assez puissante pour obtenir son renvoi. Pouvait-elle le demander au roi sans lui en dire le véritable motif? Sa vengeance ne fut que différée. Elle attendit l'occasion; et pour effrayer du moins le ministre qu'elle n'osait pas encore faire punir, et l'obliger du moins à être plus circonspect, elle lui écrivit :

« Vous êtes, monsieur, le plus ancien servi-
« teur du roi, et vous devriez en être le plus
« sage; faut-il qu'une femme ait à se plaindre
« d'un vieillard qu'elle n'a jamais offensé? J'ap-
« prends que vous vous égayez tous les jours

« dans vos petits soupers, non-seulement à mes « dépens, mais même à ceux de votre maître, « que vous devez respecter. Vous vous servez « alors d'expressions aussi injustes qu'indé- « centes, qui ne conviennent ni à votre âge ni « à votre rang. Si vous n'attaquiez que moi, je « vous pardonnerais et vous mépriserais; mais « quand un homme, oubliant la décence de son « caractère et les lois de son devoir, ose insulter « le meilleur des princes, qui l'a comblé d'hon- « neurs et de bienfaits, permettez-moi de vous « dire que c'est une lâcheté honteuse.

« Malgré tous vos torts, monsieur, je ne serai « pas injuste; je reconnaîtrai sans peine que « vous êtes un bon ministre, et que vous avez « bien servi le roi. Mais vous ne devez pas vous « contenter de le bien servir : votre devoir et « la reconnaissance vous obligent encore de le « respecter. S'il a des faiblesses, vous n'êtes pas « son juge : il est le vôtre. Daignez excuser cet « avis, qui vaut mieux qu'un compliment.

« Je suis, etc. »

Le vieux courtisan ne fut point dupe de ce ton de modération, et ne changea rien aux propos de ses petits soupers. Il continua de s'égayer sur la conduite du roi et de sa maîtresse. Une lettre de cachet l'envoya dans ses terres : il y

réunit tous les plaisirs. Il passait sa vie à la chasse, à table, au billard, et à jouer la comédie. Un jeune magistrat se fit remarquer par son adresse à jouer les rôles de Crispin, et Maurepas, rentré en faveur sous le successeur de Louis XV, paya son talent d'amateur d'une manière digne du protecteur et du protégé : l'espiègle Crispin fut nommé chancelier de France.

L'exil de Maurepas n'a pas suffi à la vengeance de madame de Pompadour. Tous les suppôts de la police furent mis en mouvement. Aucun faiseur d'épigrammes ne fut épargné; des hommes de lettres de tous rangs furent arrêtés et renfermés, les uns à la Bastille, d'autres à Saint-Michel, où ils furent parqués dans les fameuses cages de fer.

CHAPITRE II.

Versailles, Paris et les provinces. — La cour, les parlements et le clergé. — Réforme monacale. — J.-J. Rousseau. — Confidence, capitaux perdus. — Émeute au faubourg Saint-Antoine. — Les mères en insurrection. — M. Berryer et son valet de chambre. — L'auteur des *Épreuves du Sentiment*. — La chevelure du génie. — Voyage à Chambord. — Le camp de campagne. — Le roi, le héros et le médecin. — Noblesse militaire. — Diderot. — D'Alembert. — Le baron d'Holbach. — Helvétius. — Heureux mariage. — Retour à Chambord. — Mademoiselle de Sens. — La princesse de Conti. — Le duel. — Le maréchal de Saxe est blessé. — Le docteur Senac. — Opinion du maréchal sur les femmes. — Mort d'un grand homme. — Le comte de Friese part pour l'Allemagne. — Je reste à Paris. — Le baron de Besenval. — Lettre de madame de Pompadour au comte de Friese.

La turbulente opposition des parlements et du clergé mit le comble aux embarras du ministère et à l'irritation de la cour, et les remontrances de ces deux corps si puissants trouvèrent de l'écho dans toute la France, parce que tout le monde souffrait. L'agitation se manifesta avec plus de violence dans ce qu'on appelle *les pays d'état*. Opposés dans les motifs de leur commune résistance au pouvoir royal, la magistrature et

le clergé étaient unanimes dans leur animadversion contre la cour. Le clergé, fidèle à ses traditions ultramontaines, demandait l'enregistrement de la fameuse bulle *Unigenitus*, que l'on sait avoir été fabriquée à Paris par les jésuites, et envoyée à Rome; mais sur ce point même il n'y avait pas unité dans le clergé : une partie s'était prononcée pour la bulle, l'autre en appelait du pape au futur concile, et ces derniers reçurent le nom d'*appelants*. C'était une vieille querelle, dont le régent s'était peu occupé; mais la seule promesse de faire recevoir la bulle en France avait valu à son premier ministre Dubois le chapeau de cardinal, et encore le nouveau prélat n'avait obtenu qu'un simulacre d'enregistrement au conseil. Les parlements persistèrent dans leur refus. Un scandale plus grave vint combler le désordre. Les partisans de la bulle imaginèrent les billets de confession, et de là le refus des sacrements. Le parlement de Paris lança des arrêts contre les délinquants; d'autre part, le roi faisait sommer par des commissaires l'assemblée du clergé de verser au trésor le dixième de ses revenus : c'était toucher à l'arche sainte.

Au milieu de ce conflit de prétentions intéressées, de controverses religieuses et politiques,

la nouvelle philosophie, étrangère aux querelles des deux partis, popularisait par des écrits brûlants d'évidence, de raison et d'énergie, l'amour de l'humanité, de la patrie, et la tolérance de toutes les opinions. Les philosophes, sans autre appui que leurs écrits et leurs exemples, formaient déjà une puissante opposition, et leurs voix éloquentes avaient retenti jusqu'au trône. Une ordonnance annonça qu'ils avaient été entendus. Cet acte du gouvernement royal pouvait faire oublier ses erreurs et ses fautes, et rendre au trône cette confiance respectueuse et franche qui en est le plus solide et le plus honorable appui.

On a pu croire un instant que le gouvernement de Louis XV voulait franchement se réhabiliter dans l'opinion; mais il n'était que timide et ballotté par de continuelles oscillations. S'il faisait un pas vers un meilleur système, il revenait bientôt à ses habitudes et à ses traditions. Cette marche, toujours incertaine, trahissait sa faiblesse; il sacrifiait aux nécessités des circonstances.

Ainsi un premier arrêt du conseil avait supprimé quelques menus droits établis pour subvenir aux dépenses de la dernière guerre; mais cet arrêt fut bientôt suivi d'un édit qui conver-

tit le dixième établi au mois d'août 1741 en un vingtième indéfini pour couvrir les dépenses de l'État, avec les fonds versés dans une caisse d'amortissement. La perception de cet impôt s'opéra presque sans difficulté dans les pays d'élection; on appelait ainsi les provinces qui n'avaient pas leurs états particuliers : mais tout le corps du clergé, qui possédait la plus grande partie des propriétés territoriales; mais les pays d'état, qui comprenaient les provinces les plus populeuses, les plus riches, les plus étendues, refusèrent de s'y soumettre, et invoquèrent cette maxime fondamentale du droit public français, qui n'admet d'impositions légales que celles qui sont votées par les états-généraux, ou du moins légalisées par la formalité de l'enregistrement dans les cours souveraines. Les intendants furent chargés de répartir et de recevoir les impôts, et ils éprouvèrent une forte résistance.

Cependant l'esprit philosophique du siècle influait déjà sur les opérations du ministère, et semblait avoir dicté cette autre ordonnance, qui limita, pour la première fois, les établissements des gens de main-morte, et leur ôta la faculté de toujours acquérir sans pouvoir aliéner. On apercevait les funestes conséquences qui tendaient inévitablement à faire passer dans leurs

mains la plus grande partie des fonds de l'État; on songeait enfin à arrêter les progrès de cette foule de monastères dont la France était couverte. Mais l'ordonnance avait prescrit un mode de réformation sagement calculé, et se borna, pour le moment, à défendre tout nouvel établissement de chapitre, collége, séminaire ou maison religieuse, sans autorisation spéciale du gouvernement, expédiée et enregistrée dans les cours souveraines. Il fut défendu aux gens de main-morte, c'est-à-dire aux membres du clergé régulier et séculier, de recevoir ou posséder à l'avenir aucun fonds, maison ou rente, sans autorisation légale.

Cette ordonnance fut accueillie avec d'unanimes applaudissements. Le clergé même fut obligé d'y souscrire; mais il ne renonça pas à ce système d'opposition qu'il suivait depuis plusieurs siècles, avec une infatigable persévérance. L'ultramontanisme se montra plus intolérant que jamais. Les sacrements furent refusés à des mourants, s'ils n'acceptaient pas la bulle *Unigenitus*.

Le parlement de Paris ne pouvait se taire en présence d'un aussi scandaleux abus, qui jetait l'alarme et la douleur dans toutes les consciences et dans toutes les familles. Le refus fait à un conseiller au Châtelet devint l'objet d'une grave

procédure ; mais le clergé, tout-puissant à la cour, fit évoquer l'affaire au conseil.

Je ne fais qu'indiquer les faits ; ils peignent l'opinion de l'époque ; mais tout se terminait par une polémique de plume. Le temps où une semblable controverse aurait armé les Français les uns contre les autres, et donné l'affreux signal d'une guerre civile, était passé. On discutait à tort ou à raison ; les partis opposés ne s'épargnaient pas même les injures ; mais on n'apercevait ni bûcher, ni échafaud, ni rassemblements armés. Ce n'était une affaire sérieuse que dans certaines coteries presque inaperçues ; partout ailleurs on chansonnait les *appelants* et les *non-appelants*.

La nouvelle révolution musicale, aussi inoffensive, mais plus gaie, provoquait une autre polémique dans les salons et les théâtres. Cette autre polémique ne faisait que de naître, et chaque faction mélomane comptait déjà de nombreux et opiniâtres partisans. Les chefs des dissidents étaient gens d'esprit et de bonne compagnie, et on se chansonnait à qui mieux mieux. J.-J. Rousseau et notre docteur Klupffel, que nous nommions *le pape*, tenaient pour la musique italienne, et toute musique française était bannie de nos petits concerts. Elle trouvait sa

place ailleurs. Je pris parti parmi ces ultramontains d'une espèce nouvelle. Nos disputes ne furent interrompues que par une singulière confidence du citoyen de Genève, à qui seul il était donné d'offrir, dans les moindres circonstances de sa vie privée et dans ses écrits, les plus étonnants contrastes. Il me confia sous le sceau du secret qu'il venait de mettre à l'hôpital son troisième enfant; et le voilà s'évertuant à entasser paradoxe sur paradoxe pour me prouver qu'en violant ainsi les lois les plus sacrées de l'honneur et de la nature, il faisait la chose du monde la plus raisonnable; et il m'apprit bientôt que ce secret si important, qu'il confiait à mon amitié, il l'avait dit à Diderot, à madame d'Épinay, et de plus il a mis le public dans sa confidence, par la publication de ce qu'il appelle ses *Confessions*.

Tandis qu'un philosophe abjurait ainsi de sang-froid le caractère d'homme et de père, on vit des mères, sans autre instinct que celui de la nature, offrir dans la capitale un spectacle tout différent.

Pour purger Paris de cette tourbe d'oisifs sans moyens d'existence connus, sans domicile fixe, et qui sont à la fois le fléau et le scandale de son immense population, la police n'avait imaginé

rien de mieux que des enlèvemens clandestins, qu'elle faisait exécuter par ces agents qu'elle salarie sans les estimer, et dont les services sont encore plus vils que nécessaires. Les actes arbitraires entraînent toujours de graves abus. C'est l'inévitable vice de tous les procédés que la loi n'autorise pas. Un exempt, plus intéressé que prudent, avait enlevé un enfant, dans le seul but de faire payer bien cher sa rançon aux malheureux parents.

La mère du petit prisonnier fait retentir le quartier de ses gémissements; d'autres mères se joignent à elle : l'alarme devient générale. Bientôt ce ne fut plus un, deux, plusieurs enfants enlevés par les agents de la police, mais des milliers; on allait jusqu'à dire que, nouvel Hérode, Louis XV allait renouveler le massacre des innocents. Ailleurs on annonçait gravement qu'un illustre malade, pour ranimer les sources de son existence épuisée, devait, par ordre des médecins, prendre des bains de sang humain, et du plus pur.

Les têtes s'exaltent, les bruits les plus sinistres se répandent, les contes les plus absurdes sont accueillis avec avidité; un mouvement rapide, spontané, a réuni toutes les mères de famille plébéienne du faubourg Saint-Antoine.

Malheur à qui portait une figure d'exempt de police !

La foule se porte en tumulte à l'hôtel du lieutenant de police Berryer. Nous revenions ce jour-là même de la campagne du prince; nous fûmes prévenus en entrant à la barrière, ou plutôt à ce qui en tenait lieu alors; et notre voiture fit un long détour pour ne pas traverser les attroupements. La populace cassa les vitres de M. Berryer, qui s'enfuit à travers son jardin. Un de ses gens, plus hardi et plus prudent, fit ouvrir les portes. Ce trait de hardiesse en imposa à cette multitude de femmes : elles s'imaginèrent que c'était un piége. Toutes crurent voir un gouffre ouvert pour les engloutir. Bientôt accoururent à pas précipités les gardes françaises, les gardes suisses, deux compagnies de mousquetaires, et divers détachements de la maison du roi. Les groupes, composés en grande partie de femmes, se dissipèrent à la vue des premières baïonnettes. Quelques hommes, quelques curieux, dont la retraite fut plus lente, se virent bientôt cernés; les premiers pris furent pendus sans forme de procès. Le parlement, après cette exécution pour *l'exemple*, manda le lieutenant de police Berryer, lui enjoignit d'être plus circonspect dans l'exercice

de sa charge. La cour, pour le consoler de cette humiliation, s'empressa de le nommer conseiller d'État.

On devait ce dédommagement au magistrat qui, le premier, avait envoyé à la cour ces bulletins scandaleux qui égayaient les soirées du monarque et de ses familiers.

Cette émeute, que la seule présence d'une force armée avait dissipée, fut présentée au monarque comme le signal d'une vaste et effrayante conspiration contre son trône et sa personne. Le guet à pied et à cheval fut organisé militairement; on établit des casernes nouvelles; on multiplia les corps de garde; on eut grand soin d'entretenir les terreurs et les préventions de Louis XV.

Le voyage de Compiègne eut lieu quelques mois après cette émeute. Le roi, suivant l'usage, devait passer par Paris pour s'y rendre; mais on lui persuada qu'il n'était pas de sa dignité d'honorer de son auguste présence une ville rebelle. On improvisa un nouveau chemin de Versailles à Saint-Denis, et on le nomma *chemin de la Révolte*. Ce nom, qui existe encore, rappelle moins le souvenir d'un crime imaginaire que la faiblesse du monarque, et l'insolence intéressée de ses courtisans. Depuis, ce prince

ne se montra plus dans sa capitale qu'à de rares intervalles, et toujours dans l'appareil de la puissance ombrageuse et irritée.

J'avais suivi le comte de Friese au camp de plaisance de Compiègne, où se rendait le maréchal de Saxe. Le comte ne m'avait point prévenu de ce voyage. Il m'avait averti par un billet de passer chez lui. J'avais heureusement mis ordre à ma toilette. Je trouvai le comte à la sienne. Il n'avait auprès de lui que son valet de chambre et le fameux auteur des *Épreuves du Sentiment*, qui lui faisait une cour assidue. M. de Friese avait la meilleure maison de Paris et de très-beaux cheveux. « Ah! monsieur le comte, s'écrie Arnaud de Baculard avec l'accent de l'admiration, voilà vraiment les cheveux du génie. — Vous trouvez? Si vous voulez, je les ferai couper, pour vous en faire une perruque. » Arnaud sentit l'épigramme, et la prit de bonne grâce : il espérait dîner à l'hôtel... Mais quel fut son désappointement quand il entendit le comte me dire : « Nous allons à Chambord. — Aujourd'hui? — Tout à l'heure; ma chaise nous attend. » Sa toilette finie, nous descendons; Arnaud nous souhaite un bon voyage, et nous allâmes tout d'une traite à Chambord. Nous trouvâmes le maréchal debout, et en grand

uniforme. Nous déjeûnâmes à la hâte; le maréchal monta, ou plutôt se fit monter dans sa voiture avec Senac, et nous voilà courant à marches forcées à Compiègne.

A peine aperçut-on la voiture du maréchal, qu'une foule d'officiers, qui sortaient du château pour se rendre au camp, se dirigèrent vers nous. Jamais le vainqueur de Fontenoy ne s'était vu entouré d'une aussi brillante escorte. Les officiers revinrent sur leurs pas, entourèrent la voiture, et ne nous quittèrent qu'à la grille du château.

Cette longue traite avait beaucoup fatigué le maréchal. Le docteur Senac insistait pour qu'il prit un peu de repos dans l'appartement que le roi lui avait fait préparer; mais on n'attendait plus que Sa Majesté pour commencer les exercices du camp, que le maréchal devait commander. Je ne vous quitterai pas, mon ami, lui dit Senac. — Tout comme vous voudrez; nous ne sommes pas ici à Maestricht; il y fera moins chaud. Vous m'attendrez dans ma voiture, et cette fois je suis sûr que vous ne brûlerez pas la consigne[1]. »

[1] A ce siége fameux, le maréchal, voulant visiter à pied quelques ouvrages avancés, avait laissé Senac dans son carrosse. « Attendez-moi là, docteur; je serai bientôt de re-

Le maréchal se hâta de se rendre auprès de sa majesté. « Allons, maréchal, lui dit le prince, encore une bataille. En attendant mieux, allons voir si mes grenadiers de France ont profité de vos leçons; » et toute la cour suivit le prince et le maréchal.

Le comte de Friese et moi étions déjà au camp, qui présentait le plus beau spectacle. On distinguait la place qu'occupait madame de Pompadour. Elle était à l'entrée d'une tente magnifique. Les plus jolies femmes de la cour étaient groupées autour d'elle, et les ministres, les généraux, la foule des courtisans qui se pressaient autour de la tente royale, se rangèrent en haie dès qu'ils aperçurent l'escorte de sa majesté. Une salve de toute l'artillerie du camp, le bruit des tambours et des fanfares, annoncèrent l'arrivée du roi et le commencement des exercices.

Le maréchal commanda les manœuvres nouvelles, qui furent exécutées avec une admirable précision. Le roi était enchanté. Le maréchal profita de cette heureuse disposition pour

tour. — Mais, monseigneur, et le canon! les artilleurs vont prendre pour but votre carrosse, et moi qui serai dedans! — Eh bien! levez les glaces. » Le docteur fit mieux, il partit aussi, et courut s'abriter à la queue de la tranchée.

proposer à sa majesté la création d'une nouvelle noblesse militaire, et le même jour une ordonnance déclara anoblis de plein droit les militaires roturiers dont l'aïeul et le père seraient parvenus au grade de capitaine. Cette noblesse valait bien sans doute celle que d'inutiles parvenus achetaient avec une charge de robe ou de secrétaire du roi ; ce qu'on appelait plaisamment une *savonnette à vilain*.

Le roi et le maréchal ne devaient plus se revoir.

La présence de madame de Pompadour au camp avait scandalisé l'armée. Son frère avait su se concilier l'opinion. Il se faisait pardonner son élévation par les services qu'il rendait aux arts et aux artistes. Un grand seigneur n'eût vu dans la surintendance des bâtiments qu'une charge commode et lucrative, et n'eût songé qu'aux intérêts de sa caisse particulière et de sa vanité.

M. de Marigny appela l'attention et les bienfaits du roi sur les hommes dont les talents pouvaient honorer son règne. Jusqu'alors la riche collection des tableaux du roi n'était connue que des courtisans admis dans l'intérieur de ses palais ; M. de Marigny ouvrit, au nom du roi, la galerie du Luxembourg. Les meilleures com-

positions des peintres anciens et modernes, français et étrangers, furent exposées dans la galerie de ce palais, qui fut ouvert au public deux fois par semaine.

Je ne fus pas des derniers à m'y rendre. J'y trouvai Diderot, à l'ouverture des portes. Aucun art ne lui était étranger, et l'indépendance de ses opinions égalait la précision de son coup d'œil et la justesse de son goût. L'ouverture de cette galerie, la publication de ses savantes notices sur les salons d'exposition, fera époque dans l'histoire de l'art. Il a reproduit ses observations dans le vaste tableau des connaissances humaines dont il méditait alors le plan et préparait les matériaux; plan immense, que lui seul a pu concevoir, et dont seul il a pu coordonner les parties. Je dirai bientôt quels obstacles s'opposèrent à son exécution, et il n'a pas dépendu d'une coterie puissante que la France ne fût privée d'un monument qui l'honore à tant de titres. Je dirai quels furent ces obstacles, et avec quel courage et quel bonheur Diderot et ses savants collaborateurs de l'Encyclopédie parvinrent à les surmonter.

Le maréchal de Saxe était parti de Compiègne aussitôt après les exercices. Il lui tardait de revoir sa délicieuse retraite de Chambord : il ne

vivait que là. Son neveu ne se plaisait qu'à Paris, et cette diversité de goût m'accommodait assez. Après une absence de quelques jours, je n'étais pas moins impatient de reprendre mes douces habitudes. Ce voyage de Paris à Chambord, de Chambord à Compiègne, et le retour, avait interrompu toutes mes relations; j'avais cependant recueilli quelques notes à la cour, elles me servirent utilement pour ma correspondance obligée.

L'amitié eut mes premiers instants : je revis avec transport Diderot, d'Alembert; j'ajournai au lendemain ma visite au baron d'Holbach et à Helvétius, dont le prochain mariage n'était plus un mystère, et le même soir je courus entendre l'aimable Fel à l'Opéra. Elle parut ravie de mon prompt retour. J'étais encore sous le charme; mon illusion ne devait pas durer long-temps; je passai le reste de l'automne dans une continuelle variété de plaisirs. Diderot avait déjà publié le prospectus de l'*Encyclopédie*, et disposé les articles des deux premiers volumes de cet important ouvrage.

Les soirées du baron d'Holbach et les dîners du comte de Boulainvilliers valaient mieux que les graves conférences de la *Société de l'entresol*, dont les soupers du baron et les dîners

du comte n'étaient que la continuation. Nos réunions valaient bien celles des politiques de l'abbé Alary.

Je me promettais de nouveaux plaisirs pour l'hiver; mais l'homme propose et Dieu dispose, et un événement douloureux, imprévu, allait renverser tous mes projets.

Le comte de Friese, rassuré sur la santé de son oncle, ne s'occupait que de ses plaisirs. Il me persifflait parfois sur ma fidélité pour la Philomèle de l'Académie royale de musique; mais j'aimais de toutes les facultés de mon âme; j'étais heureux et fier des talents comme des attraits de ma belle maîtresse, et je ne manquais pas une représentation de l'Opéra lorsqu'elle devait y jouer un rôle. Un amour aussi constant avait quelque chose de romanesque, j'en conviens; mais je ne sais ni aimer ni haïr à demi. Le comte prenait souvent pitié de ma faiblesse, et m'emmenait plus rarement à Chambord. Je ne pouvais sans ingratitude abuser de sa complaisance. Il ne revenait jamais de Chambord, sans aller présenter à mademoiselle de Sens les hommages du maréchal, que cette princesse allait souvent visiter dans sa retraite. Le maréchal répondait à sa bienveillance par le dévouement le plus sincère et le plus respec-

tueux attachement. Elle était parvenue, sinon à réconcilier tout-à-fait le maréchal et le prince de Conti, du moins à suspendre toute voie de fait. Il n'avait fallu rien moins que les ordres et même les prières de la princesse pour empêcher les deux rivaux de se battre; elle avait été témoin de leur querelle, et tous deux s'étaient engagés à suspendre leur ressentiment tant qu'elle vivrait; et dans l'ordre ordinaire des choses, elle devait leur survivre.

Cette querelle, qui avait fait tant de bruit à la cour, paraissait oubliée par ceux même qui en avaient été les témoins, quand une nouvelle affreuse, inattendue, vint en rappeler le douloureux souvenir.

J'étais depuis trois jours à Chambord avec le comte de Friese, et déjà notre retour à Paris était arrêté; le maréchal souffrait moins de ses infirmités, et son neveu avait obtenu de lui la promesse qu'il viendrait passer à Paris tout l'hiver. Nous avions vu entrer au château un homme sans livrée qui donna mystérieusement au maréchal un billet cacheté. Le maréchal était seul dans son cabinet. L'émissaire attendait dans la pièce voisine; le maréchal lui avait remis sa réponse, et le courrier mystérieux était reparti sur-le-champ. Le maréchal, ren-

tré dans son cabinet, s'y fit consigner pour tout le monde. Nous avons su depuis qu'il s'y était occupé à ranger des papiers et à écrire... Il sortit, demanda son neveu, avec lequel il s'entretint quelques instants, et se rendit au parc sans vouloir être suivi. Je le vis s'y promener seul et toujours dans la même allée; il fixait parfois ses regards vers la grille qui communique avec le bois.

J'étais rentré au château avec une sorte d'inquiétude mélancolique dont je ne pouvais définir la cause. On s'entretenait au salon de la mort toute récente de mademoiselle de Sens. A cette nouvelle M. de Friese s'était écrié brusquement : *Où est mon oncle?* et se levant avec une agitation extrême, il me prend par la main et m'entraîne vers le parc. Nous apercevons un groupe de domestiques portant un brancard : nous approchons... c'était le maréchal blessé, sans mouvement et d'une effrayante pâleur. Aux cris de son neveu il ouvre les yeux, fait un effort pour lui tendre la main, et les seuls mots qu'il put prononcer nous révélèrent la cause de sa blessure : « Le prince de Conti est-il encore « ici? Assurez-le que je ne lui en veux nulle- « ment. Faites prévenir Senac : je sens qu'il « arrivera trop tard; mais j'ai besoin de revoir

« mon ami. Je demande le plus grand secret « sur ce qui vient de se passer. »

Senac était au château, mais il ne pouvait faire de miracle : la blessure était mortelle. Le maréchal ne se fit pas illusion sur sa fin prochaine, et jusqu'au dernier moment il fut toujours lui-même. « Docteur, dit-il à Senac, la vie n'est qu'un songe; le mien a été beau, mais il a été court [1]. »

Le comte de Friese était inconsolable; il perdait plus qu'un père : il devait tout au maréchal; son existence était attachée à la sienne. Sa douleur fut jusqu'au délire : il prit Chambord en horreur; le séjour de France même lui devint insupportable : seul héritier du maréchal, il aurait racheté sa vie au prix de la sienne.

Je ne le quittai que lorsque les accès de sa douleur ne me firent plus craindre pour ses jours. Ses amis et moi ne fûmes rassurés que lorsque nous le vîmes déterminé à voyager. Une aventure singulière rendit bientôt son ab-

[1] Ses amis l'avaient souvent pressé de se marier : ils ne purent jamais vaincre sa répugnance sur ce point. « Comme le « monde va à présent, leur disait-il, il y a peu d'hommes dont « je voulusse être le père, et peu de femmes dont je voulusse « être l'époux... » Il jugeait de la génération tout entière d'après les mœurs de la cour.

sence nécessaire : le soin de ses intérêts me retint à Paris.

M. de Friese était lié depuis quelque temps avec le baron de Besenval, qui commençait alors sa fortune militaire : ils sont devenus depuis amis intimes. A peine le comte avait-il rendu les derniers devoirs au héros, son bienfaiteur et son ami, qu'il reçut de madame de Pompadour la lettre suivante. Cette dame connaissait mal le cœur de celui à qui elle écrivait.

« 1750.

« Toute la France pleure avec vous la perte « du grand homme qui lui a fait tant d'honneur. « Il était vieux et accablé d'infirmités : la mort « était un bien pour lui. Il n'y a que l'État qui « soit à plaindre d'avoir perdu son défenseur; « tous les bons Français sont dans l'affliction : « le roi, qui la partage, veut vous donner des « marques de son estime pour le maréchal de « Saxe, et l'honorer après sa mort dans son « neveu. Il vous laisse le château de Chambord « avec toutes ses dépendances, les mêmes pri- « viléges dont feu votre oncle jouissait. Quant « à sa pompe funèbre, il en fera les frais d'une « manière digne de lui et du héros qu'il re- « grette : il aurait bien voulu lui donner une « place dans la sépulture des rois de France;

« mais comme il est mort luthérien [1], les pré-
« jugés de notre religion ne permettent pas à
« ce bon prince de lui donner cette dernière
« preuve de sa reconnaissance. Il sera donc
« enterré, selon ses désirs, dans le temple de
« Saint-Thomas à Strasbourg; et je ne doute
« pas que, dans le transport des tristes restes de
« ce grand homme, les peuples n'accourent en
« foule sur la route pour donner à sa mémoire
« des larmes semblables à celles qui furent ver-
« sées pour le maréchal de Turenne.

« Quant à moi, monsieur, je l'honorerai
« toujours en vous, et j'ose dire que vous lui
« ressemblerez un jour. Quand il se présentera
« une occasion de vous servir, je vous prie de
« ne pas accorder à d'autres le plaisir de vous
« obliger.

« Je suis très-sincèrement, etc. »

Cette singulière missive de condoléance, si

[1] Le maréchal de Saxe, né protestant, resta fidèle à sa croyance religieuse : l'exemple de tant d'autres généraux ne l'avait point séduit. La reconnaissance publique plaçait son tombeau à côté de celui de Duguesclin et de Turenne; un préjugé, qui semble appartenir à un autre siècle, en ordonna autrement. Sa dépouille mortelle fut transférée à Strasbourg dans le temple luthérien, et renfermée dans un magnifique mausolée exécuté par Pigalle, chef-d'œuvre de cet artiste, et digne du héros auquel il était consacré.

froide, si compassée, surprit étrangement le comte de Friese. Il ne lui vint jamais dans la pensée de mettre à l'épreuve les offres brillantes de la fière marquise. Il n'avait pas compté sur les bienfaits du roi pour honorer la mémoire de son oncle, et consacrer ses regrets par un monument digne du héros.

CHAPITRE III.

Ma fortune change. — Je suis chez moi. — L'aveu difficile. — Une conférence à l'Opéra. — Prodige de fidélité. — Plus d'amour. — Je perds la tête. — Consolation. — Raynal et Rousseau. — Les vrais amis. — Les dames de cour et les demoiselles. — Les roués. — La double ivresse. — L'amour et la musique. — Parler anglais. — Le comte de Friese et la maréchale de Luxembourg. — Les amours de garnison. — Une pour deux et deux pour une. — Le bon père. — Helvétius fermier général. — Les lettres et la finance. — Mariage de raison. — Le philosophe en ménage. — Rousseau. — Boutade. — Montesquieu. — La favorite. — La petite bibliothèque. — Le grand ouvrage.

Le temps put affaiblir la douleur filiale du comte de Friese, mais non pas ses regrets : il avait la mémoire du cœur. Il ne parlait jamais de son oncle qu'avec tendresse et admiration. Il se rendit enfin à la société, et reprit peu à peu ses habitudes. C'est dans ces circonstances qu'une aventure singulière mit mes jours dans le plus grand danger. La solitude dans laquelle on vivait à l'hôtel de Friese, où je logeais, ne m'avait point fait perdre mon goût pour la musique ; je manquais rarement la représentation d'un opéra. En voyant presque chaque jour mademoiselle Fel, je l'aimai davantage. L'état

de ma fortune avait changé ; je pouvais recevoir mes amis, et souvent une société brillante. Je me flattais que des offres avantageuses seraient favorablement accueillies. Je ne voulus point employer d'agent intermédiaire. Admis quelquefois dans la loge de l'aimable cantatrice, je profitai de la première occasion où il me fut possible de lui parler sans témoin. Je m'étais bien aperçu qu'elle recevait Cahuzac; mais pouvais-je craindre un tel rival? il ne pouvait offrir que sa personne, qui n'avait rien de séduisant, et, sans vanité, je pouvais croire que, sous ce rapport, je valais mieux, et je pouvais faire beaucoup pour le bonheur et la fortune de mademoiselle Fel.

Elle écouta tranquillement mes propositions, et sa réponse fut pleine de franchise et de dignité. « Je ne puis ni ne dois m'offenser de vos « offres; mon état ne permet pas l'orgueil « d'un refus sévère; mais je ne m'appartiens « plus; je ne puis vous aimer, et je ne veux « rien devoir à quelqu'un qui me serait indif- « férent. Pardonnez-moi ma franchise, j'en « aime un autre, et vous le savez, puisque « vous m'imposez pour condition celle de ne « plus le voir. Je ne serai jamais à d'autres; et

« dussé-je le voir infidèle, je ne lui donnerai « jamais de rival... »

J'insistai, mais l'approche de quelqu'un que j'entendis marcher dans le corridor me força de cesser l'entretien.... La porte s'ouvre... on entre; c'était Cahuzac... « Ma résolution est invariable, » me répéta froidement mademoiselle Fel; et en me priant d'excuser sa prompte retraite, elle prit le bras de Cahuzac, et ils sortirent tous deux.

Je restai quelques instants immobile de surprise et de douleur. La femme de chambre suivit sa maîtresse; je sortis à mon tour et allai m'enfermer chez moi.

Le comte de Friese me fit avertir pour le souper, mais déjà j'étais au lit. Une fièvre brûlante faisait bouillonner mon sang, et dans les accès de mon délire, je nommai mille fois Fel et Cahuzac; un lourd assoupissement suivit cette douloureuse agitation; et le lendemain, je m'éveillai. Senac, que le comte de Friese avait été chercher lui-même, était près de mon lit. J'aperçus près de lui mes deux amis les plus chers, Rousseau et Raynal; mais je ne pus articuler un seul mot. Cette longue et effrayante atonie dura plusieurs jours; j'ai su depuis que Rousseau et Raynal ne m'avaient point quitté, qu'ils m'avaient veillé tour à tour chaque nuit;

que Rousseau, pendant le cours de cette inconcevable léthargie, me faisait prendre des cerises confites.

Pendant plusieurs jours je ne pus prendre aucun autre aliment, pas même du bouillon. Il n'y a peut-être pas d'exemple d'une pareille maladie. Mais cet état violent ne pouvant durer, ma convalescence fut rapide; je repris mes forces et ma raison, et il ne me resta qu'un vague souvenir d'une passion qui avait failli me coûter la vie.

Ce fut en sortant de ce long sommeil, que j'appris du comte de Friese une aventure aussi singulière, mais absolument différente sous tous les rapports. Les traditions de la régence n'étaient point perdues, et les *roués* avaient eu des émules et des successeurs. Point de seigneur qui n'eût sa petite maison; de grandes dames se montraient sans scrupule dans ces orgies avec des filles; ces Messalines de salon rivalisaient avec les courtisanes d'impudence et d'impudicité, et méritaient peut-être plus qu'elles le nom d'*impures* que l'on donnait alors à toutes les Phrynés subalternes.

Tous les *roués* de la cour se pressaient chez madame de B***, pour qui tout était bon, et qui ne se faisait pas faute de ses laquais. Rien de

plus commode qu'un amant bête et opulent; et madame de B*** disait que c'était pour cela qu'elle s'était donné M. de Luxembourg. Le duc de Durfort, depuis duc de Duras, eut un *caprice* pour elle; il arrangea un souper, il fit venir le fameux chanteur *Chassé* pour varier les plaisirs de cette partie. Madame de B*** mettait au nombre de ses qualités celle de bien boire. Le vin et la belle voix de Chassé la jetèrent dans une double ivresse; elle ne quittait le verre que pour accabler Chassé de baisers et de caresses. L'amphitryon, qui ne l'avait fait venir que pour l'entendre chanter, le fit brusquement sortir de table et de l'hôtel. Madame de B***, furieuse, s'arrache des bras de Durfort qui veut la retenir, et tout échevelée et dans tout le désordre d'une bacchante, elle court après Chassé jusque dans la rue, en criant avec l'accent de la plus effrénée lubricité..... *Je le veux, je le veux.* On eut toutes les peines du monde à la ramener à l'hôtel.

Le mariage ne la rendit pas plus circonspecte, et peu de temps après avoir épousé le maréchal de Luxembourg, elle ne changea rien à sa conduite et conserva toute son indépendance; elle ne refusait aucune partie, elle soupait rarement chez elle.

M. de La Vaupelière lui donna une fête à laquelle il invita tous les aimables de la cour; le comte de Friese ne fut pas oublié, on but largement, et il fut convenu qu'on parlerait anglais[1]. Le souper fini, toute la compagnie en goguettes alla se promener au boulevard; c'était l'usage de la bonne compagnie d'alors. La maison de M. de La Vaupelière était proche, et la bande joyeuse, après quelques tours d'allée, entra aux Fantoccini, petit spectacle forain fort à la mode.

La jeune maréchale s'était emparée du comte de Friese, qui s'en trouvait passablement embarrassé. A la table, sur le boulevard et au spectacle, elle se permettait toutes les privautés du tête-à-tête; elle accablait le comte de ses lascives caresses : tous les regards se fixèrent sur elle; elle fit oublier Polichinelle. Le scandale allait toujours croissant. Le maréchal fut obligé de se lever; toute la compagnie l'imita, et le comte de Friese, à peine sur le boulevard, revint tout d'une traite chez lui. Je rentrais en même temps; il paraissait vivement

[1] C'est-à-dire appeler chaque chose par son nom. Cet usage datait de la régence. Le *parler anglais* était le prélude des *fêtes d'Adam*. Tous les acteurs étaient dans une entière nudité. Richelieu, Nocé, et les filles du duc d'Orléans, présidaient à ces dégoûtantes saturnales.

ému ; et certes il n'était rien moins que scrupuleux. « Plus de femmes de cour, me dit-il; j'en suis excédé. — A qui en avez-vous donc? — C'est cette Messaline de duchesse. On ne m'y rattrapera plus : je m'en tiens aux filles du métier ; du moins on ne court pas risque de se compromettre. — Et c'est la duchesse qui vous a joué ce vilain tour? — Il n'y avait qu'elle au monde capable d'un pareil dévergondage; et elle prétend à la considération, au respect ! et la moindre vétille dans les autres la met en fureur, elle crie au scandale ! bigotes et libertines, les voilà bien toutes. — C'est cela, les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu. Bonsoir, monsieur le comte; madame la maréchale vous a donné ce soir une répétition de sa petite scène de l'hôtel de Duras, mais on ne vous a pas traité comme Chassé. — La leçon est bonne, et je ne l'oublierai pas. »

Ce pauvre comte succombera à la première occasion; et si je donnais le journal de ses aventures galantes, il faudrait à chaque page dire comme la chanson :

Il est toujours, il est toujours le même.

Les colonels, les officiers supérieurs, portaient dans les garnisons la même *facilité de mœurs*,

et ces hommes si corrupteurs et si corrompus n'auraient pas manqué une messe ni une procession. Le mariage, cette union chaste et sainte, n'était plus considéré que comme une affaire de convenance. Cette madame de B***, dont je viens de citer deux traits sur mille, ne s'était donnée au maréchal de Luxembourg qu'à condition qu'il rendrait mère madame de Noailles, sa maîtresse, et le maréchal accepta cette honteuse condition et la remplit. C'était déshonorer une femme peut-être plus malheureuse que coupable, porter le désordre et la honte dans une famille. N'importe, les grands seigneurs devaient-ils se conduire comme le vulgaire!

Encore un dernier fait qui m'a été raconté par M. de Vaugelas, lieutenant général du régiment de Penthièvre, et dont deux officiers de son régiment, l'un capitaine et l'autre lieutenant, ont été les héros.

Tous deux allaient souvent chez un vieux gentilhomme veuf et qui n'avait qu'un seul enfant; c'était une fille âgée de dix-huit ans, et fort jolie. La demoiselle devint enceinte. Le père, furieux, s'apaisa enfin, et après les questions ordinaires en pareil cas, il lui demanda qui l'avait mise dans cet état. Elle répondit sans

s'émouvoir que c'était le capitaine, à moins que ce ne fût le lieutenant. Ils sont mandés tous deux par le père ; il leur fait part de la situation de sa fille, leur déclare que l'un d'eux doit se résoudre à l'épouser, ou qu'il se sent encore assez de force et de courage pour se venger de l'un et de l'autre.

Les jeunes officiers étaient rivaux sans s'en être jamais doutés : tous deux déclarèrent qu'ils étaient également disposés à faire ce que désirait le père outragé, mais aucun d'eux ne voulut céder à l'autre l'honneur de la réparation demandée. Le père proposa de s'en rapporter à la demoiselle. Autre embarras : elle répondit qu'elle les aimait également tous deux, qu'elle l'avait prouvé de reste, qu'elle ne pourrait jamais se résoudre à sacrifier l'un à l'autre ; qu'on arrangeât cette affaire comme on voudrait, qu'elle se soumettrait à tout, que c'était assez faire pour elle.

On adopta, pour en finir, le seul moyen qu'il y avait à prendre ; le sort en décida. Le traité fut exécuté avec la plus scrupuleuse fidélité. Le rival exclu resta l'ami des jeunes époux. Le sort avait prononcé en faveur du capitaine, qui mourut quelques années après : sa veuve épousa le lieutenant, et ils n'éprouvèrent d'autre cha-

grin que d'avoir perdu un ami dont la mémoire leur fut toujours chère.

Je laisse à des casuistes plus instruits à décider de la moralité de cette aventure ; je reviens à mes amis, dont le nombre s'était augmenté. La petite église, comme nous appelions alors notre association philosophique, comptait au nombre de ses fidèles les deux Helvétius, père et fils. Le mariage de celui-ci était arrêté depuis long-temps : il allait se conclure. Les futurs n'avaient rien de commun avec les amants de garnison dont je viens de rappeler la singulière histoire.

Le jeune Helvétius, devenu fermier général, se montra constamment généreux et bienfaisant. Il payait souvent de ses propres deniers la dette de la probité malheureuse. Maître d'une grande fortune, dont il faisait le plus honorable usage, il acheta des terres et prit la résolution de s'y retirer pour s'y livrer entièrement aux lettres et à la philosophie. Mais il lui fallait une femme qu'il pût aimer, et que la retraite dans laquelle il voulait vivre ne rendit point malheureuse.

Son choix fut bientôt fait ; mais, avec une prudence au-dessus de son âge, il ne voulut pas s'exposer à compromettre son avenir. Il avait vu chez madame de Graffigny mademoiselle de

Helvétius l'écoutait avec une patience vraiment philosophique. Madame Helvétius semblait souffrir des boutades fréquentes et souvent brutales du vieux secrétaire. « Mais est-il pos-« sible, ma chère amie, lui disait Helvétius, « est-il possible que j'aie tous les défauts que « me trouve Baudot? Non, sans doute; mais en-« fin j'en ai un peu; et qui est-ce qui m'en par-« lera, si je ne garde Baudot? »

L'absence d'Helvétius laissait un vide pénible dans mes relations habituelles. Rousseau aurait pu le remplacer; mais il semblait se complaire à tourmenter ses amis en se tourmentant lui-même. Obligé de travailler pour vivre, il mettait un orgueil déplacé à n'avoir pour ressource unique que sa copie de musique. Quant à ses ouvrages, il était d'une méfiance indicible. Il avait besoin de tout le monde, et tout, jusqu'aux conseils de l'amitié, lui était suspect; et parce que je le voyais moins souvent, il crut que j'avais rompu avec lui.

Je venais donner à l'amitié quelques instants dérobés aux affaires. La partie la plus assujettissante, la plus sérieuse de mes travaux, devait être un mystère qui ne pouvait admettre aucune confidence. Je ne pouvais ni ne devais m'expliquer sur la véritable cause de mes fré-

quentes absences : le meilleur de mes amis ne pouvait faire exception. Rousseau attribua à un goût effréné pour la dissipation et le plaisir, ce qui n'était qu'une nécessité de ma position. Il ne me laissa pas long-temps dans le doute.

J'arrivais chez lui, heureux de pouvoir lui donner une partie de la journée, et je reçus cette singulière mercuriale : « Grimm, vous « me négligez; je vous le pardonne : quand la « première ivresse des plaisirs bruyants aura « fait son effet, et que vous en sentirez le vide, « j'espère que vous reviendrez à moi, et vous « me retrouverez toujours. Quant à présent, ne « vous gênez point : je vous laisse libre, et je « vous attends. »

Devais-je, pour faire cesser cette injuste prévention, lui dévoiler les motifs qui me retenaient si souvent dans mon cabinet pour un travail obligé de tous les jours et de tous les instants? Devais-je lui dire que ces plaisirs bruyants, que ces fêtes du grand monde, qu'il m'accusait de préférer aux tranquilles entretiens de sa paisible retraite, étaient de ma part de véritables sacrifices? Devais-je enfin acheter ma justification au prix d'un secret qui ne m'appartenait pas?

Telle était la triste alternative que m'impo-

sait son injuste prévention. Avec plus de confiance en moi, il m'eût conservé la même amitié. J'eusse moins souffert auprès de lui, et il eût été plus heureux. Je lui devais Diderot et Raynal, et plus récemment Gauffecourt. Mais ces sociétés qu'il me reprochait de cultiver avec trop de persévérance et d'affection, pourquoi n'y paraissait-il plus lui-même qu'à de rares intervalles? On ne le rencontrait plus que de loin en loin chez mesdames de Chenonceaux et d'Épinay, chez le baron d'Holbach et chez Diderot même. Son apparition chez nos amis communs était un véritable événement. Fallait-il rompre avec tout le monde, s'isoler, fronder sans cesse le gouvernement avec une cynique intolérance? Non, sans doute. Les philosophes, pour opérer une partie du bien qu'ils pouvaient faire, ne devaient pas se placer au-dessus des convenances. C'est ce que me disait un jour le sage Montesquieu, en suivant sa manière de chercher à persuader moins par des raisonnements que par des faits. L'auteur de l'*Esprit des Lois* me communiqua une lettre qu'il venait de recevoir de la favorite, lui qui, dans ses *Lettres persanes*, avait stigmatisé, avec toute l'indépendance de la vertu et du génie, et la

Maintenon, et toutes les favorites de Louis XIV, qu'on appelait encore *le grand roi.*

Je l'avouerai, rien ne m'a autant surpris que cette lettre de madame de Pompadour. C'est l'expression d'un esprit délicat et élevé. Le bon président me permit d'en prendre copie, et je puis maintenant la publier; elle appartient à l'histoire.

« 1751.

« J'ai reçu votre livre[1], et je vous en suis très-« obligée. Il est admirable, et je lui ai donné la « première place dans ma petite bibliothèque, « qui n'est composée que d'auteurs qui, comme « vous, font honneur à la France, et excitent « l'envie des étrangers. Vous méritez le titre de « *législateur de l'Europe*, et je ne doute pas « qu'on ne vous l'accorde bientôt unanime-« ment.

« Comme j'ai à présent un peu de loisir, cau-« sons un peu ensemble. Vous dites qu'il est « impossible que la religion chrétienne subsiste « encore plus de cinq cents ans en Europe[2]. Il « est vrai que la plupart des prêtres font ce « qu'ils peuvent pour la détruire, par leur am-

[1] *L'Esprit des Lois.*

[2] Montesquieu n'entend parler que de la puissance papale, et non du christianisme, ce qui est bien différent.

« bition et leur intolérance. Le monde a été « long-temps aveugle; mais il commence à avoir « des yeux et à s'en servir. Je crains surtout que « les philosophes, qui voient le double des au- « tres, ne soient trop zélés dans cette occasion.

« La religion chrétienne est vraie, sainte et « consolante; il ne s'agit pas de la détruire, « mais de réformer ses abus. Coupez les bran- « ches inutiles, mais ne coupez pas l'arbre.

« J'ai quelquefois ouï parler des quakers d'An- « gleterre; je n'aime pas qu'ils se croient ins- « pirés par le Saint-Esprit pour dire des sottises « dans leurs assemblées, mais j'aime la sagesse « qu'ils ont eue de se passer de prêtres. La reli- « gion est bonne : il n'y a que ses ministres qui « sont souvent mauvais. Il sera, dit-on, bien- « tôt ridicule d'être chrétien. Si cela arrive, « ce sera leur faute. D'ailleurs je vois tous les « jours que la religion romaine fait de mauvais « sujets, en reconnaissant une puissance étran- « gère supérieure à celle du pays. Nos évêques « ne sont pas Français, mais sujets du pape.

« Une pratique qui m'a toujours déplu dans « notre religion, mais qu'il faut pourtant res- « pecter, c'est la confession. Comment parler à « cœur ouvert à un inconnu qui se moque peut- « être de vous, et qui est peut-être aussi grand

« pécheur ? Le jeûne qu'on nous ordonne ne me « plaît pas davantage : c'est l'affaire du méde- « cin. Il est fort bon contre l'intempérance ; « mais je doute fort qu'un fripon qui est à jeun « soit plus agréable à Dieu qu'un honnête homme « qui a bien dîné. Je vais quelquefois au ser- « mon, et je m'y ennuie. Ces saintes harangues « ont produit mille fanatiques, et n'ont jamais « fait un homme de bien. Quant aux sermons « de morale, ils sont bons, mais inutiles. Pour- « quoi exhortez-vous un Anglais à devenir « humble, un fermier général à devenir dés- « intéressé ? Il vaudrait autant dire à un ma- « lade : Monsieur, je vous prie de n'avoir plus « la fièvre. Les vices sont des maladies de l'âme. « Ce n'est pas par des sermons qu'on les gué- « rira.

« Malgré tous les abus et les pratiques qui « me paraissent inutiles dans notre religion, j'ai « pour elle le plus profond respect ; mais ce « respect ne m'empêche pas de condamner l'es- « prit d'intolérance de notre clergé. On dit que « les dévots se préparent à vous attaquer, parce « que vous avez parlé librement, non pas contre « la foi, mais contre la superstition. J'espère « que Louis XV ne sera jamais persécuteur ; il « est honnête homme, et point du tout dévot.

« Si toutefois la cabale lui arrachait quelque « résolution violente, cette lettre vous répon- « dra de moi, et vous ne pourrez m'accuser d'y « avoir part.

« Je vous remercie, monsieur, de vos com- « pliments. Quoique je ne les mérite pas, ils ne « laissent pas de me donner quelque vanité, en « m'apprenant que vous avez quelque estime « pour moi. Je vous prie de faire mes civilités à « madame la duchesse d'Aiguillon : elle est bien « heureuse de vous voir et de vous parler tous « les jours. Je n'ai pas la même satisfaction « de converser avec des sages; car il n'y en a « point ici; nous n'avons que des automates, et « pas un homme, excepté le roi. Venez quel- « quefois me voir, m'instruire et me consoler.

« Je suis, etc. »

CHAPITRE IV.

La Sorbonne. — L'abbé de Prades. — Les miracles. — Esculape et Jésus. — Le bachelier à Berlin. — Le tombeau de la Sorbonne. — Naissance d'un prince. — Influence de la philosophie. — On marie partout. — Le dauphin et la favorite. — Les fêtes de Bellevue. — L'excellent coucher. — Le bon mot et l'exil. — Rousseau à la cour. — La peur lui coûte une pension. — Le duc d'Orléans-Sainte-Geneviève. — Il est fou. — Anecdote singulière. — Comme il faut parler aux princes. — Ligue contre les bouffes. — Je suis de l'opposition. — Les sonates italiennes et les billets de confession. — Les deux coins. — Gluck et Piccini. — Les deux manifestes. — La lettre sur la musique. — Mon petit prophète.

Madame de Pompadour avait de grands motifs pour ne pas approuver la turbulente intolérance du clergé; il eût été honorable pour elle et avantageux pour la France qu'elle eût pu inspirer les mêmes sentiments au roi, le seul homme de la cour qui, suivant elle, ne fût pas un automate. Elle nous eût épargné le scandale d'une évocation au conseil, à propos des billets de confession : mais ce ne sont pas les bons avis qui manquèrent à ce prince. Les remontrances du parlement de Paris auraient dû le

convaincre que le frère Bouctou, curé de Saint-Étienne-du-Mont, s'était bien réellement mis en état de rebellion en refusant de se soumettre à l'autorité royale, représentée par le parlement.

Ce fut bientôt le tour de la Sorbonne. L'abbé de Prades y soutint la proposition suivante : « Toutes les guérisons opérées par Jésus-Christ, « si vous les séparez des prophéties qui y ré- « pandent quelque chose de divin, sont des « miracles équivoques, attendu qu'elles res- « semblent aux guérisons faites par Esculape. » Cette fois la Faculté de théologie eut pour auxiliaire le parlement; cette thèse fut dénoncée en Sorbonne au *primâ mensis* de décembre, condamnée le 27 février 1752 par un décret de la sacrée faculté; le 29, par un mandement de l'archevêque de Paris; et sur un réquisitoire du procureur-général, l'auteur fut décrété de prise de corps et forcé de s'enfuir au-delà des frontières avec l'abbé Yvon, son maître [1]. La nation s'amusa beaucoup des censures de la Sorbonne, de l'arrêt du parlement et du mandement de l'archevêque. Les philosophes donnèrent le ton, et leur coryphée publia le *Tombeau de la*

[1] Ils se réfugièrent en Prusse. Le premier eut la faiblesse de se rétracter, et mourut avant le temps; le second est devenu un des suppôts les plus ardents du clergé.

Sorbonne; il versa dans ce pamphlet sur le parlement et la Sorbonne un indélébile ridicule.

On accuse les Français de légèreté dans leur opinion, d'inconstance dans leur goût; mais pour qui l'observe bien, cette versatilité n'est qu'apparente. Ce n'est que l'impatience d'être mieux. Si jamais les esprits suivent une direction fixe, cette nation se placera à la tête de la civilisation européenne. On vante l'immense population de nos États du nord, mais s'il faut compter pour quelque chose les capacités individuelles, la population de la France sera la plus forte, parce qu'il n'y a pas un individu dont il ne soit possible de faire quelque chose : peut-on en dire autant des populations du nord, essentiellement stationnaires?

Pierre le Grand avait commencé cette grande réformation; il n'a pu qu'ébaucher son ouvrage. La czarine régnante suit ses plans avec une admirable persévérance, et ce sont des Français qu'elle appelle à sa cour, comme autrefois Charlemagne y appela les savants étrangers : elle sera plus heureuse.

La philosophie avait déjà fait en France de grands progrès; elle avait pénétré dans les cabinets du ministère : plus de doute à cet égard quand on sait apprécier les changements opérés

dans les fêtes publiques données pour la naissance du duc de Bourgogne.

Jusqu'alors on s'était borné à dépenser des millions pour bâtir des palais, des temples de toiles peintes, pour des repas dont le peuple faisait les frais, et dont il n'était pas même le témoin : on substitua à ces vaniteuses futilités, des mariages.

Des dots furent assurées aux nouveaux époux dans toutes les communes de la France. Ces solennités, vraiment nationales, avaient un but utile; le bureau de la ville dota, par ordre du roi, six cents pauvres filles. Des corps, des communautés ouvrirent des souscriptions pour le même objet. Une généreuse émulation se manifesta dans les grandes et dans les petites villes, et parmi les princes, les seigneurs et les financiers. Madame de Pompadour dota et maria toutes les filles nubiles dans ses domaines. Le nom du roi se rattachait à ces actes de sagesse et de bienfaisance.

Le dauphin, que la naissance d'un héritier aurait dû combler de la joie la plus vive, semblait ne point partager la commune allégresse; il était, depuis la mort de sa première épouse, atteint d'une incurable mélancolie. On faisait partout l'éloge de ses mœurs, de sa modération,

de ses vertus domestiques : s'il eût eu les défauts contraires, mais avec plus d'énergie dans le caractère, plus de dignité dans sa conduite, il eût plu davantage. Il avait une piété minutieuse; il passait une partie de la journée dans sa chapelle; il se complaisait à chanter au lutrin, et s'offensait de voir une gorge découverte, et à la cour nulle femme titrée ne pouvait la cacher, quelque fût son âge, sans manquer à l'étiquette. Le temps de réformer cette gothique routine n'était pas encore arrivé. Ce prince ne pouvait dissimuler son invincible répugnance pour la favorite; celle-ci s'épuisait en efforts toujours nouveaux et toujours impuissants, pour faire cesser cette antipathie. Il tomba malade, après les fêtes dont je viens de parler, mais sa maladie fut de courte durée, et la marquise se hâta de célébrer sa convalescence par des fêtes nouvelles à son château de Bellevue : elle appela à son secours tous les poètes, tous les artistes les plus distingués, mais dans ces représentations allégoriques elle eut la maladresse de ne pas s'oublier.

Dans les petits spectacles, où elle jouait elle-même, elle avait fait composer par un poète suivant la cour, *Vénus et Adonis;* elle était la mère de l'amour, et le roi y était désigné sous

le nom du plus beau des mortels. On représenta ensuite l'*impromptu* de *la Cour de Marbre*, autre pièce allégorique en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne; mais le dauphin fut insensible à toutes ces cajoleries de madame de Pompadour.

La cour se partageait entre l'héritier du trône et la favorite. Louis XV n'épargnait rien pour faire oublier, à sa maîtresse, de continuelles humiliations : il lui accorda le tabouret et les honneurs de duchesse. Le dauphin ne put dissimuler son ressentiment, et lorsqu'elle lui fut présentée, il tira la langue en lui donnant l'accolade d'usage; c'était assez déclarer combien la cérémonie, qui lui était imposée, lui déplaisait.

Le roi eut encore la faiblesse de s'en fâcher, et il exila le dauphin de sa présence. Il eût été plus prudent, et surtout plus convenable de paraître ignorer l'affront fait à sa maîtresse. Les autres princes, un seul excepté, se montraient plus dociles; ils se tenaient debout devant elle: ces égards ne restaient pas sans récompense, et ils obtenaient toutes les grâces qu'ils demandaient.

Le seul prince de Conti conserva la dignité de son rang, et sans affecter d'éviter la favorite, il se montrait ce qu'il devait être, mais sans

morgue et sans inconvenance. Un jour qu'elle le laissait dans une posture de suppliant, il se plaça familièrement sur son lit en disant : *Vous avez là un excellent coucher.* La marquise, outrée jusqu'aux larmes, s'en plaignit : le roi n'a jamais pardonné cette action et ce propos au prince de Conti, et ce prince s'imposa dès-lors un exil volontaire. Il ne reparut à Versailles qu'aux cérémonies d'éclat, et lorsque son absence eût été une insulte à la personne du monarque.

On parlait à la cour d'une représentation qui m'intéressait vivement. Le *Devin du Village* avait été joué à Versailles et avait obtenu le plus brillant succès. C'était déjà une piquante singularité qu'un opéra dont les paroles et la musique avaient été composés par le même auteur, et cette singularité était peut-être pour quelque chose dans ce prodigieux succès. Je n'avais eu garde de manquer à la première représentation. Le prince de Saxe-Gotha, le comte de Friese, m'y emmenèrent avec le docteur Kupffel, que je n'ai jamais vu plus heureux.

Je partageais bien sincèrement sa joie. Cet événement pouvait changer la situation de Rousseau ; ce fut encore lui qui mit obstacle au

bien que le roi voulait lui faire. Je courus me jeter dans ses bras après la représentation; j'ai pu croire que son amitié allait m'être rendue. On l'avait calomnié; on avait osé dire que sa musique n'était qu'un plagiat : les applaudissements de toute la cour et de tous les honnêtes gens l'avaient vengé de cette absurde accusation; lui seul encore ne l'avait point oubliée.

Le soir même de la représentation, M. le duc d'Aumont le fit prévenir de se trouver au château le lendemain à onze heures, et qu'il le présenterait à sa majesté. M. de Curcy, en lui portant l'invitation du premier gentilhomme de la chambre, ajouta qu'il s'agissait d'une pension, et que le roi voulait lui annoncer lui-même cette grâce.

Rousseau ne ferma pas l'œil de la nuit. Il m'a dit depuis que cette nuit avait été la plus cruelle de sa vie. Être présenté au roi, recevoir du monarque lui-même et des éloges et le brevet d'une pension.... cette idée bouleversait tous ses sens. Il finit par un trait de folie qui affligea tous ses amis, mais qui n'en étonna aucun. Il donne dans ses confessions une assez vilaine excuse pour justifier son éloignement de la société. « Je me figurais ensuite [1], ajoute-t-il, devant

[1] *Confessions*, part. II, liv. 8.

« le roi, présenté à sa majesté, qui daignait « s'arrêter et m'adresser la parole. C'est là qu'il « fallait de la justesse et de la présence d'esprit « pour répondre. Ma maudite timidité, qui me « trouble devant le moindre inconnu, m'au- « rait-elle quitté devant le roi de France, ou « m'aurait-elle permis de bien choisir ce qu'il « fallait dire? Je voulais, sans quitter l'air et « le ton sévère que j'avais pris, me montrer « toutefois sensible à l'honneur que me faisait « un si grand monarque. Il fallait envelopper « quelque grande et utile vérité dans une « louange belle et méritée. Pour préparer une « réponse heureuse, il aurait fallu prévoir juste « ce qu'il pourrait me dire, et j'étais sûr après « cela de ne pas retrouver en sa présence un « mot de ce que j'aurais médité. Que devien- « drais-je en ce moment, et sous les yeux de « toute la cour, s'il allait m'échapper dans mon « trouble quelqu'une de mes balourdises ordi- « naires! Ce danger m'alarma, m'effraya, me « fit frémir au point de me résoudre, à tout « risque, de ne pas m'y exposer.

« Je perdais, il est vrai, la pension qui « m'était offerte en quelque sorte; mais je « m'exemptais aussi du joug qu'elle allait m'im- « poser. Adieu la vérité, la liberté, le courage;

« comment oser parler d'indépendance et de dé-
« sintéressement ! Il ne fallait plus que flatter ou
« me taire en recevant cette pension. Encore,
« qui m'assurera qu'elle me serait payée ? Que de
« pas à faire ! Que de gens à solliciter ! Il m'en
« coûterait plus de soins, et bien plus désa-
« gréables pour la conserver que pour m'en
« passer. Je crus donc, en y renonçant, prendre
« un parti très-convenable à mes principes, et
« sacrifier l'apparence à la réalité. Je dis ma
« résolution à Grimm, qui n'y opposa rien ;
« aux autres j'alléguai ma santé, et je partis le
« matin même. »

Ce départ fit du bruit, comme il le dit lui-même, et fut généralement blâmé.... Mais où a-t-il pris que je n'opposais rien à sa résolution ? Que peut-on opposer à un homme tel que lui, quand il a pris son parti d'avance ? Il ne consultait ses amis qu'après l'événement, et c'est ce qu'il fit alors. A peine avais-je échangé quelques mots que l'on était venu m'avertir que le prince de Saxe-Gotha et M. de Friese m'attendaient. J'avais laissé Rousseau au milieu du groupe qui se pressait autour de lui, et je courus rejoindre la voiture de son altesse. Je n'appris que le lendemain le brusque départ de Rousseau.

Je ne me permettrai sur cet événement aucune réflexion. Rousseau fit alors ce qu'il a toujours fait, en pareille circonstance. C'était un besoin pour lui que d'avoir toujours à se plaindre de lui-même et des autres. Son génie n'était excité que par les contrariétés, et son ombrageuse susceptibilité le tenait toujours en verve.

Les bons avis ne lui manquèrent pas, et dès le lendemain Diderot lui fit sentir vivement toutes les conséquences de sa conduite de la veille. S'il était désintéressé pour son compte, lui était-il permis de l'être au détriment de ceux qui avaient attaché leur destinée à la sienne? Il n'y avait rien à répliquer à cela. La discussion fut vive : Diderot avait mille fois raison. Aurais-je été plus heureux la veille? non, sans doute.

Il me reproche encore de n'avoir pas insisté pour le déterminer à répondre à l'honneur que lui faisait le roi, et le voilà boudant Diderot pour lui avoir parlé avec toute la chaleur, tout l'abandon de l'amitié, et c'est sur mon silence bien involontaire et sur cette énergique mercuriale de Diderot qu'il a bâti la fable d'un complot, d'une ligue offensive et défensive contre lui. Malheureux par sa faute, il s'en prenait à ses meilleurs amis.

Toute la cour était à cette première représentation du *Devin du Village*. Le jeune duc d'Orléans, dont le grand deuil était passé, s'y trouvait aussi. On répétait encore dans tous les salons les anecdotes singulières de son père, à qui l'on avait donné le sobriquet de *d'Orléans Sainte-Geneviève*. Ce prince avait d'abord vécu comme tous les jeunes seigneurs de l'époque.

Les femmes, le jeu, la table, avaient partagé sa vie; mais, soit que les excès de tous genres auxquels il s'était livré sans frein et sans mesure eussent altéré toutes ses facultés, il était, dans ses dernières années, tombé dans toutes les petitesses de la plus minutieuse bigoterie. Il passait sa vie à Sainte-Geneviève, ne manquait pas un office, disputant avec les moines sur des passages de la Bible ou des psaumes, ergotant sur tout comme un bachelier de la Sorbonne : s'imposant toutes les autérités d'un vieux pénitent, il était rigoureux observateur des jours de jeûnes; et à travers cette mysticité monacale il conservait un reste de son ancienne passion pour les femmes; il était vraiment amoureux de la fameuse madame de Gontaut, qui, ayant comme lui épuisé toutes les jouissances mondaines, s'était faite dévote pour être encore quelque chose. Son chancelier d'Argenson le

suivait partout; il était souvent en tiers avec madame de Gontaut, et lorsque le prince les quittait pour aller faire le catéchisme aux enfants de la paroisse, il disait gravement à sa maîtresse : *Mon chancelier vous dira le reste ;* et le chancelier s'acquittait ponctuellement de sa commission. Lui et madame étaient depuis longtemps en parfaite intelligence ; le duc d'Orléans seul ignorait leur intimité.

Le prince avait encore la manie de croire qu'il ne naissait ni ne mourait personne; et pour ne pas le contrarier, M. d'Argenson continuait à porter sur l'état des dépenses de son altesse la pension qu'il faisait à madame de Gontaut, décédée depuis quelques années. Cette manie du prince n'était pas nouvelle, et dans le commencement de ce qu'il appelait sa conversion, il avait conçu la plus vive passion pour mademoiselle d'A... Déjà il avait donné sa démission de colonel général des Suisses et de toutes les charges qu'il avait à la cour, et pour concilier son penchant avec la rigueur de ses principes, il était déterminé à épouser sa maîtresse. Il s'était rendu chez elle pour lui en faire la proposition; elle était dans sa garde-robe; il la fit avertir, mais tandis qu'il l'attendait, la ceinture de sa culotte cassa : il prit cet accident pour

un avertissement du ciel qui n'approuvait pas cette union, et il y renonça, sans pourtant rompre tout-à-fait avec cette demoiselle.

Elle mourut à quelque temps de là; il ne voulut jamais croire à son décès; il allait répétant partout que le roi l'avait fait enlever, pour l'empêcher de l'épouser.

Madame de Gontaut, dont j'ai parlé, avait succédé à mademoiselle d'A... dans le cœur du prince, et quand celle-ci mourut, il n'en voulut rien croire, et entra dans des accès de fureur quand M. d'Argenson vint lui annoncer cette nouvelle; il refusa même la proposition que lui fit la mère de madame de Gontaut de le mener sur le tombeau de sa fille. Il s'obstinait toujours à soutenir qu'elle n'était pas morte et qu'on le trompait.

M. de Silhouette, que nous verrons dans la suite jouer un rôle très-important dans la révolution parlementaire, avait remplacé M. d'Argenson dans la charge de chancelier du duc d'Orléans, ayant, par un oubli involontaire, choqué la manie de ce prince, il se tira d'affaire assez plaisamment.

Dans un rapport qu'il faisait à son altesse sur quelques prétentions financières que la maison d'Orléans avait à former sur l'Espagne, il

cita le *feu* roi. A ces mots, le duc fronça le sourcil, et interrompant son chancelier : « *Mon-* « *sieur*, lui dit-il en colère, qu'est-ce que *feu ?* « le roi d'Espagne n'est pas mort. — Certai- « nement, répond M. de Silhouette, mais *feu* « est un titre que prennent les rois d'Espagne. » Il n'en fut plus question. Mais ce qui est vrai- ment extraordinaire, c'est que le duc d'Orléans était fort instruit. Il porta jusqu'au tombeau une haine invincible aux enfants du duc de Chartres, qu'il ne voulut jamais reconnaitre. Son confesseur insista sur ce point, et lui refusa même le viatique à ses derniers moments, à moins qu'il ne se soumit à cette condition. Ce prince, malgré sa piété, persista dans sa réso- lution. Bientôt sa tête s'étant embarrassée, il mourut sans être administré. Les dévots ont fort blâmé la conduite du confesseur.

La dévotion du duc d'Orléans n'était qu'un travers inoffensif. Mais quel nom donner à celle d'un autre prince contemporain[1] ? Il vivait pu- bliquement avec une religieuse ; il n'allait ja- mais chez elle sans se faire accompagner par son confesseur et son médecin. Celui-ci lui tâtait le pouls, et quand il trouvait sa majesté dans un état convenable, le roi entrait chez sa maitresse

[1] Jean V, roi de Portugal.

et y passait la nuit; si au contraire les publications indiquaient que le roi était mal disposé pour la circonstance, le prince se faisait donner l'absolution par son confesseur, et revenait chez lui.

Dans un de ces moments d'ivresse où les amants ne savent rien refuser, sa religieuse lui demandait une grâce. Il ne daigna d'abord pas même répondre. Elle insista. « Comment pou-« vez-vous différer à m'accorder une chose « peu importante, et que je désire ardemment « seriez-vous capable de me refuser? — Non, « répond le prince, et je vous promets que dès « main j'en parlerai au roi. »

Il allait très-souvent entendre les matines au couvent des dominicains, portant à la main un bâton long de deux à trois pieds, et dès qu'il apercevait un moine endormi, il lui lançait son bâton à la tête; un frère laïque allait aussitôt le ramasser et le rapporter à sa majesté.

Comme le duc d'Orléans, ce roi aimait à disputer, mais non pas sur des controverses théologiques. Il se piquait d'être savant en droit public. Comme tous les monarques, il soutenait la doctrine du pouvoir absolu. Le marquis de Pontelima lui tenait tête, et soutenait au contraire que le pouvoir royal avait des bornes. « Si je

« vous ordonnais de vous jeter à la mer, lui dit « le roi, vous devriez, sans hésiter, y sauter la « tête la première. » Le marquis se retourne brusquement et se dispose à sortir... « Où allez-« vous? lui crie le roi. — Apprendre à nager, « sire. » Un courtisan moins adroit se serait fait jeter à la tête le royal réveil-matin des RR. PP. du couvent de Saint-Dominique.

On ne remarque pas de pareilles folies dans les cours du nord : serait-ce parce que les souverains comme les derniers de leurs sujets savent se passer de confesseurs, et n'en sont que meilleurs chrétiens.

Nous autres, mondains, regardions ces momeries comme des choses de l'autre siècle ; nous préparions une révolution nouvelle, toute de plaisir et de paix, et soit dit sans entendre faire un mauvais jeu de mots, elle devait mettre à la fin tout le monde *d'accord*. Nous avions un Opéra Italien à Paris ; c'était une fureur, un engouement irrésistible. On ne voyait plus sur tous les clavecins que des sonnates italiennes : c'était charmant. Une opposition formidable se ligua contre les *bouffons*. Je crois même que les dévots n'y furent pas étrangers. La cabale l'emporta enfin, et tout Paris apprit que l'Opéra d'outre-mont cesserait, à la fin de l'année théâtrale. Mais ces

et y passait la nuit; si au contraire les pulsations indiquaient que le roi était mal disposé pour la circonstance, le prince se faisait donner l'absolution par son confesseur, et revenait chez lui.

Dans un de ces moments d'ivresse où les amants ne savent rien refuser, sa religieuse lui demandait une grâce. Il ne daigna d'abord pas même répondre. Elle insista. « Comment pou-« vez-vous différer à m'accorder une chose si « peu importante, et que je désire ardemment, « seriez-vous capable de me refuser? — Non, « répond le prince, et je vous promets que de-« main j'en parlerai au roi. »

Il allait très-souvent entendre les matines au couvent des dominicains, portant à la main un bâton long de deux à trois pieds, et dès qu'il apercevait un moine endormi, il lui lançait son bâton à la tête; un frère laïque allait aussitôt le ramasser et le rapporter à sa majesté.

Comme le duc d'Orléans, ce roi aimait à disputer, mais non pas sur des controverses théologiques. Il se piquait d'être savant en droit public. Comme tous les monarques, il soutenait la doctrine du pouvoir absolu. Le marquis de Pontelima lui tenait tête, et soutenait au contraire que le pouvoir royal avait des bornes. « Si je

« vous ordonnais de vous jeter à la mer, lui dit « le roi, vous devriez, sans hésiter, y sauter la « tête la première. » Le marquis se retourne brusquement et se dispose à sortir... « Où allez-« vous? lui crie le roi. — Apprendre à nager, « sire. » Un courtisan moins adroit se serait fait jeter à la tête le royal réveil-matin des RR. PP. du couvent de Saint-Dominique.

On ne remarque pas de pareilles folies dans nos cours du nord : serait-ce parce que les souverains comme les derniers de leurs sujets savent se passer de confesseurs, et n'en sont que meilleurs chrétiens.

Nous autres, mondains, regardions ces momeries comme des choses de l'autre siècle ; nous préparions une révolution nouvelle, toute de plaisir et de paix, et soit dit sans entendre faire un mauvais jeu de mots, elle devait mettre à la fin tout le monde *d'accord*. Nous avions un Opéra Italien à Paris ; c'était une fureur, un engouement irrésistible. On ne voyait plus sur tous les clavecins que des sonnates italiennes : c'était charmant. Une opposition formidable se ligua contre les *bouffons*. Je crois même que les dévots n'y furent pas étrangers. La cabale l'emporta enfin, et tout Paris apprit que l'Opéra d'outre-mont cesserait, à la fin de l'année théâtrale. Mais ces

chanteurs, si justement regrettés, nous revien-
dront.

Le refus des sacrements, les billets de confession, mettaient en émoi tout le clergé. Le parlement lançait des arrêts contre les curés de Sainte-Geneviève et de Saint-Médard. Le conseil n'avait plus un instant à donner aux affaires d'État. Une commission de cardinaux, d'évêques, de docteurs, de magistrats, conféraient gravement sur la fameuse bulle qu'ils ne comprenaient pas plus que nous, qui ne nous en occupions pas le moins du monde; mais beaucoup de l'Encyclopédie, dont on imprimait les premiers volumes, et beaucoup plus encore de musique.

Les deux partis avaient marqué leurs camps. Les états-majors s'étaient établis à l'Opéra. Les partisans de la musique française s'étaient campés au coin du roi, et nous autres, rebelles, au coin de la reine. Les premiers attendaient Piccini : nous comptions sur Gluck; et en attendant l'ouverture de la campagne, nous procédions dans les formes d'usage. Je me plaçai parmi les novateurs, heureux d'avoir l'auteur du *Devin du Village* pour compagnon d'armes. Nous lançâmes deux manifestes de notre façon : lui sa *Lettre sur la musique française;* il avait pris la chose au sérieux. Je suivis un autre plan,

et mon *Petit Prophète* fit fortune. Il obtint rapidement l'honneur de plusieurs éditions. Ce pauvre Rousseau perdit bientôt courage : il était presque honteux d'avoir eu raison.

CHAPITRE V.

La cour et la ville. — Division des partis. — Le dauphin. — L'archevêque de Paris. — Les jésuites. — Choiseul. — La favorite. — Les économistes. — Les philosophes. — Montesquieu. — Marie-Thérèse et madame de Pompadour. — L'abbé de Bernis. — Sa marchande de modes. — L'Académie-Française. — La duchesse de Rohan. — La petite chambre et l'hôtel. — Le *favorisme*, M. de Kaunitz et l'abbé de Bernis. — L'âne de Mirepoix. — La petite horreur. — Le gros cochon. — Le pigeon pattu. — Le duc d'Agenois. — Pauvre sot. — Les cinquante louis. — Le scrupule de J.-J. Rousseau. — Les manifestes. — Le clergé. — Le duc de Richelieu. — Guerre à l'*Encyclopédie*. — Diderot et madame de Pompadour. — Un ministre honnête homme. — M. de Machault. — Le nouveau marquis. — Il est de la famille. — Louis XV. — Le dîner à trois. — Projet de mariage. — Orgueil et bassesse. — Encore le duc de Richelieu. — Le parc-aux-cerfs. — Éducation de ces demoiselles. — Dotation de ces dames. — Le comte de Friese. — M. de Cahuzac.

Tout semblait néanmoins annoncer une explosion prochaine et terrible. La cour et la France se partageaient en deux partis : d'un coté le dauphin, l'archevêque de Paris et les jésuites; de l'autre, le ministre Choiseul, madame de Pompadour et les économistes, auxquels se ralliaient parfois les philosophes. C'est

à cette époque que se manifesta cet esprit d'innovation politique et littéraire qui domina tous les événements de la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Toutes les lettres que je recevais n'étaient plus qu'une longue série de questions sur les hommes et sur les choses. Intimement lié avec tous les chefs du parti que l'on appela bientôt *encyclopédiste*, il ne me fallait pas faire de grands efforts pour deviner leur marche et leur but. Ils se montraient partout à découvert. Montesquieu, que ses ouvrages avaient placé au premier rang, se renfermait dans une timide neutralité, mais son âme franche et noble était incapable de toute dissimulation. A l'insu même de ses amis, il s'était constitué leur médiateur auprès du premier ministre et de madame de Pompadour, qui croyait tout faire, et qui se laissait aussi gouverner par ses entours. Cependant son influence était justement appréciée par les cours étrangères ; l'impératrice-reine s'est hâtée de la circonvenir, et la favorite était devenue autrichienne sans s'en douter.

Au milieu de cette fluctuation de vœux et d'intérêts, on vit sortir de la foule et s'élever aux plus hauts emplois, des hommes que leur naissance et même la médiocrité de leurs moyens

semblaient condamner à une éternelle obscurité ; et quand tout marchait ainsi sous l'influence de coteries opposées, il suffisait aux plus chétives ambitions de se placer sous le vent de la faveur.

Qui pouvait alors soupçonner l'existence de cet abbé de Bernis, parvenu depuis à la pourpre romaine et au ministère? Il est peu d'exemples, même dans les temps modernes, d'une élévation aussi rapide et aussi imprévue. Né d'une famille titrée, mais pauvre, il n'était, en 1738, que chanoine de Brioude. Il avait obtenu ce bénéfice avant même d'entrer dans les ordres, et peut-être même sans l'intention de les recevoir plus tard. C'était pour le jeune abbé un commode bénéfice, qui ne lui imposait pas même la résidence.

Il arrive à Paris, s'abrite dans une petite chambre garnie que lui louait un perruquier, qu'il ne pouvait pas même payer exactement. Une jolie marchande de modes fut sa première conquête, et le lança dans les salons de ses pratiques titrées. L'abbé était d'une physionomie intéressante, d'une complexion robuste, faisait avec facilité de jolis vers ; et dès 1748 il fut reçu à l'Académie-Française. Devenu à la mode, il profita de tous les avantages de sa position, et

regarda peut-être comme une de ces bonnes fortunes sans conséquence son intimité avec madame Le Normand d'Étioles, qui, de son côté, avait pu oublier le nom de l'abbé, mais non pas sa personne. Dans son opulente obscurité, madame Le Normand ne lui aurait pu ouvrir les portes de l'Académie; mais la princesse de Rohan, veuve et maîtresse d'une grande fortune, se chargea de celle de l'abbé : elle se piquait de littérature et de bon goût, et bientôt l'abbé fut à ses yeux le premier poète de France.

Elle le logea dans son hôtel; il l'aidait à en faire les honneurs. Ses salons étaient le rendez-vous de tous les étrangers et de tous les Français à qui leur rang ou leurs talents avaient acquis une considération distinguée. J'obtins assez souvent cet honneur, et le cercle de l'hôtel de Rohan me fournissait les meilleurs matériaux de ma correspondance.

J'y voyais le prince de Kaunitz, ambassadeur d'Autriche. Sous les airs évaporés d'un petit maître tout occupé de sa personne et de ses plaisirs, le diplomate autrichien ne s'occupait réellement que de la grave mission qui lui avait été confiée. Il savait quelle prévention il avait à combattre pour obtenir quelque influence dans le cabinet de Versailles. Depuis Riche-

lieu, la politique française était nécessairement anti-autrichienne. Le mariage d'une princesse de cette maison avec l'héritier de Henri IV n'avait rien changé à cet égard.

Mais M. de Kaunitz connaissait tous les avantages qu'il pouvait tirer du *favorisme*, et le règne de madame de Pompadour lui offrait des chances de succès que jusqu'alors il n'avait pas osé se promettre. En attendant le moment d'agir utilement, il plantait ses jalons. Il n'ignorait pas l'ancienne liaison de la favorite avec l'abbé de Bernis : par elle, il pouvait parvenir à tout ; et ce fut lui peut-être qui suggéra à la princesse de Rohan de *pousser l'abbé dans l'administration*. Il fallait, avant tout, le mettre à même de tenir lui-même un état de maison.

Le théatin Boyer, ancien évêque, que Voltaire appelait plaisamment l'*âne de Mirepoix*, avait la feuille des bénéfices. L'abbé avait déjà obtenu un canonicat du noble chapitre de Lyon, mais il sollicitait une abbaye. L'évêque-ministre refusa tout net, en disant « que n'é-« tant pas engagé dans les ordres, il ne pouvait « lui conférer un bénéfice de cette importance ; « que d'ailleurs, comme il n'y avait rien de « moins ecclésiastique que sa conduite, il « n'obtiendrait rien de lui tant qu'il serait en

« place. » L'évêque était vieux; Bernis était brillant de jeunesse; il répondit gaiment à cette sévère mercuriale : « Eh bien, monsei-« gneur, j'attendrai. »

Madame de Rohan, qui voulait à tout prix avancer son cher abbé, s'adressa au prince de Soubise, depuis maréchal, et au duc de Nivernois; tous deux le recommandèrent à madame de Pompadour : l'insouciant abbé les laissait faire, sans se donner le moindre mouvement. Il se trouva un beau jour nommé ambassadeur à Venise [1]. Ses liaisons avec les frères Pâris n'avaient pas peu contribué à cette nomination : l'abbé a été du moins fidèle à l'amitié; et parvenu depuis au cardinalat et au ministère, il a toujours vécu dans la même intimité avec MM. Pâris Montmartel et Pâris Duverney. Mais alors madame de Pompadour ne se rappelait que vaguement et la petite chambre du perruquier logeur et son gentil voisin; elle avait oublié son nom, bien qu'elle eût déjà renouvelé connaissance avec lui. Mais dès ce moment elle lui porta le plus tendre intérêt. « J'ai oublié, écrivait-elle à M. Pâris Duverney, j'ai « oublié, mon cher nigaud [2], de vous deman-

[1] Le 2 novembre 1751.

[2] Madame de Pompadour s'amusait à donner des sobri-

« de ce que vous avez fait pour l'abbé de Ber-
« nis : mandez-le-moi, je vous prie; il doit
« venir dimanche. »

Reçu à l'hôtel de Rohan, je ne fus pas des derniers à aller complimenter le nouveau diplomate. Il ne me parut pas émerveillé de son changement d'état : il me fit beaucoup de questions sur Venise; et, à l'entendre, il aurait déjà voulu en être revenu. On aurait dit qu'il partait pour un exil.

Le comte de Friese était parti pour Dresde; Diderot n'avait plus un moment à lui, et sa prodigieuse activité pouvait à peine suffire au travail qu'il s'était imposé. Rousseau était en Suisse auprès de madame de Warens : il devait y rester jusqu'au retour des beaux jours. Je ne voyais plus que Raynal et le baron d'Holbach, et excepté deux voyages à Voré chez Helvétius, je ne bougeai pas de Paris.

Je pus suivre ma correspondance secrète, qui devenait chaque jour plus compliquée. Tout annonçait une nouvelle guerre européenne, et la France était à peine remise de la dernière : elle ne devait jouir que d'une trêve de quelques

quets aux ministres qui lui étaient affectionnés. Elle appelait M. de Moras, son *gros cochon*; M. de Paulmy, sa *petite horreur*; et l'abbé de Bernis, son *pigeon pattu*.

années. Cette guerre étrangère était néanmoins moins à craindre pour le roi que celle que lui faisaient le clergé et le parlement. Toute la Bretagne était dans une effrayante agitation.

Les états de cette province et son parlement, tantôt de concert et tantôt désunis, étaient en pleine insurrection. L'exaltation des esprits allait toujours croissant : l'autorité du roi se trouvait compromise; il fallait, pour apaiser cette effervescence toute populaire, que le représentant du roi dans la province joignît à une grande considération personnelle une extrême prudence et des formes nullement acerbes; et le duc d'Agenois, plus connu depuis sous le nom de duc d'Aiguillon, fut chargé de cette mission si délicate. C'était l'homme de toutes les favorites, toutes l'ont vu successivement à leurs pieds; et le duc d'Agenois devait le gouvernement de cette importante province à madame de Pompadour.

Les divisions intérieures de la France se liaient aux plus graves opérations des gouvernements étrangers. Les instructions que le comte de Kaunitz laissa à M. d'Haremberg, son successeur, avaient pour objet de s'assurer des alentours de la favorite, et de contrarier le parti du dauphin, resté fidèle aux maximes

de politique adoptées depuis deux siècles par le cabinet de Versailles. L'entêtement de M. l'archevêque de Paris à résister aux ordres du roi contre l'abus des billets de confession et du refus des sacrements était généralement blâmé, et ce prélat fut à son tour l'objet d'une foule d'épigrammes et de chansons. Le public, fatigué de cette polémique de mandements, de mémoires et d'arrêts, accueillit avec transport les épigrammes et les chansons dont l'opiniâtre prélat devint le héros. Voici la plus courte et la meilleure, sur l'air d'un noël très-connu :

Air : *Laissez paître vos bêtes.*

Pauvre sot que vous êtes,
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

Ces bonnes gens
Sont peu friands ;
Avec des petits croquets blancs
Vous les renverrez tous contents.
Pauvre sot, etc.

De tels repas
Ne coûtent pas ;
C'est pourtant ce qui rend si gras
Moinillons, prêtres et prélats.
Pauvre sot, etc.

On est touché
Du bon marché ;
Mais on en serait rebuté,
Si vous y mettiez la cherté.

Pauvre sot que vous êtes,
Croyez-moi, monsieur de Beaumont,
Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.

C'est au milieu de cette turbulente bagarre que *le Devin du Village* parut à l'Opéra, et bientôt après au château de Bellevue, où le roi et la favorite jouèrent les principaux rôles. Rousseau, de retour d'un court voyage qu'il avait fait en Suisse, aurait pu réparer la faute qu'il avait commise l'année précédente, et se rappeler les sages avis de Diderot. On lui avait même épargné l'embarras des excuses : on avait été au devant de lui. Madame de Pompadour avait fait plus ; après la représentation de son *Devin du Village* à Bellevue, elle lui envoya cinquante louis.

La réponse de Rousseau est poliment maladroite. Il reçut le cadeau de la dame, et voici sa lettre :

« Paris, 7 mars 1753.

« Madame,

« En acceptant le présent qui m'a été remis

« de votre part, je crois avoir témoigné mon « respect pour la main dont il vient; et j'ose « ajouter, sur l'honneur que vous avez fait à « mon ouvrage, que des deux épreuves où vous « mettez ma modération, l'intérêt n'est pas la « plus dangereuse.

« Je suis avec respect, etc.

« J.-J. Rousseau. »

Cet homme qui, quelques mois auparavant, avait cru compromettre son honneur et son indépendance, en se présentant devant le roi qui l'avait fait demander par son premier gentilhomme de la chambre, pour lui annoncer lui-même qu'il lui accordait une pension, n'hésita pas à recevoir quelques pièces de la maîtresse du prince et à l'assurer de sa respectueuse reconnaissance. Eh quoi donc! une pension donnée par le prince sur le trésor de l'État, est-elle moins honorable pour l'homme de lettres qu'une simple gratification, qu'un présent offert par la maîtresse du monarque? La conduite de Rousseau dans cette circonstance est encore moins excusable que dans la première, où il avait pu être entraîné par un sentiment exagéré, mais honorable.

Dans tout autre temps, la première repré-

sentation d'un opéra si vanté, si impatiemment attendu, aurait fait époque; mais les débats de la cour, du clergé et des parlements, absorbaient l'attention publique. Chaque parti avait lancé son *ultimatum*.

Au ton que prenait le clergé, à l'audacieuse exaspération des maximes ultramontaines qu'il proclamait, on croyait entendre Grégoire VII ou Boniface VIII. Le manifeste du clergé de France au dix-huitième siècle, nous ramenait aux guerres religieuses du quatorzième.

« La charge des évêques, disait le clergé « dans ses représentations au roi, est d'autant « plus grande, qu'ils doivent rendre compte « des rois mêmes au jugement de Dieu. Car « vous, sire, encore que votre dignité vous « élève au-dessus du genre humain, vous bais- « sez la tête devant les prélats; vous recevez « d'eux les sacrements, et vous leur êtes sou- « mis dans l'ordre de la religion; vous suivez « leur jugement, et ils ne se rendent pas à vo- « tre volonté... » Ce qui est encore plus étonnant, c'est que ces prélats, si fiers dans leurs remontrances, accablaient la favorite de lettres, et sollicitaient sa protection auprès du prince contre les parlements et les philosophes. Le cardinal de Tencin, parvenu de si bas à la préla-

ture et même au ministère, écrivait dans le même sens à l'homme le plus corrompu de France, mais tout-puissant par ses relations avec le monarque et sa maîtresse. Et dans cette lettre, il accuse cette maîtresse d'être l'auteur de toutes les persécutions que souffre l'Église, de tous les maux plus grands encore dont la religion est menacée. Le grand crime de la favorite aux yeux de ce prélat n'était pas avoué par lui : la religion n'était que le prétexte. Madame de Pompadour l'avait expulsé du ministère : voilà la véritable cause de sa haine contre elle.

Tous les moyens lui étaient bons pour arriver à son but. Il ne pouvait ignorer l'intimité du maréchal de Richelieu avec elle : il savait, comme toute la cour, comme toute la France, qu'il s'honorait d'être l'un des plus humbles serviteurs de la marquise; mais il connaissait la valeur des amitiés de cour, et il ne craignait pas de s'expliquer à son sujet avec une entière liberté. Le cauteleux prélat espérait-il enlever le maréchal au parti de la favorite? Elle régnait, et Richelieu est toujours resté fidèle au pouvoir. Mais on retrouve, dans l'épître du cardinal, l'acte d'accusation de la favorite et l'éternel refrain du clergé, quand il se sent bles-

sé dans son intérêt. « Elle (madame de Pom-
« padour) ne veut dans le ministère ni d'un
« cardinal, ni d'un ami du dauphin, ni d'un
« partisan des vues de Louis XIV, pas même
« du maréchal de Noailles. Ses philosophes la
« vendront aux Anglais et aux Prussiens, et
« ses jansénistes à Marie-Thérèse. Elle per-
« dra le clergé, et avec le clergé la religion
« et la monarchie. »

Mais la monarchie peut bien se soutenir sans le clergé : tous les souverains du Nord sont là pour l'attester. Ils pensent qu'il n'en est pas de leurs droits comme de ceux d'un marguillier, et on commence à penser de même en France. Quant aux philosophes au milieu desquels je passais ma vie, ils ne songeaient à vendre la France à personne, mais à l'éclairer, et se souciaient aussi peu des jansénistes que ceux-ci de Marie-Thérèse.

Les prétentions des parlements, sans être plus fondées, s'annonçaient du moins avec plus de convenance et de dignité, en déclarant au monarque « que dans l'impossibilité où ils se trou-
« vaient de faire parvenir la vérité au pied du
« trône, par les obstacles qu'opposaient des gens
« malintentionnés, ils n'avaient plus de res-
« sources que dans leur vigilance et dans leur
« activité continuelle ; que pour vaquer à cette

« fonction importante et indispensable, les « chambres demeureraient assemblées, et tout « autre service cesserait jusqu'à ce qu'il eût « plu audit seigneur roi de recevoir leurs re- « montrances... »

Il est bien vrai que les parlements n'étaient que des cours de justice; qu'ils devaient être étrangers à l'administration; qu'ils n'avaient pas le droit de s'immiscer dans les fonctions du gouvernement. Mais qui avait changé leurs attributions primitives? Les rois eux-mêmes, en supposant aux parlements l'autorité des états-généraux. Il fallait donc subir toutes les conséquences de cette imprudente concession.

Le gouvernement se crut assez fort pour imposer silence à toutes les passions déchaînées contre lui, et affecta une sorte d'impartialité dans le coup d'État qu'il exécuta bientôt. Le roi interdit toute discussion sur les affaires de la religion, rappela le parlement qu'il avait exilé; l'archevêque de Paris fut relégué à son château de Conflans. Les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie* venaient de paraître. Le clergé cria au scandale, à l'impiété, à la ruine imminente du trône et de l'autel.

Diderot, qu'on n'accusera pas de flatter le pouvoir, ni d'avoir jamais manqué à la dignité

d'homme de lettres, n'hésita pas à recourir à madame de Pompadour elle-même, pour détourner le coup qui le menaçait. J'aime à rapprocher cette lettre des remontrances des parlements et du clergé, à faire apprécier les accusateurs et les accusés. Diderot ne s'annonce pas comme chef d'un parti puissant; il ne menace point; il parle en citoyen lésé dans ses droits privés et qui ne demande que justice :

« Paris, — 1753.

« MADAME,

« J'ai été surpris de ne pouvoir pénétrer chez « vous, dans un moment où j'étais sûr que vous « voyiez du monde. Vous ne nous avez pas ac- « coutumés à cette rigueur; aussi n'en suis-je « point rebuté. Madame la princesse de B*** « vous a déjà dit de quelle nature est le service « que nous espérons de vous. Je n'ai point vou- « lu qu'elle vous sollicitât, et je me contenterai « de vous rappeler, en peu de mots, ce qu'elle « vous a dit.

« Une société d'hommes laborieux, et qui « n'ont d'autre prétention que celle d'être uti- « les à leurs semblables, consacrent plusieurs « années à la rédaction d'un ouvrage [1] qui doit

[1] Leur travail avait commencé en 1750.

« être le dépôt des connaissances humaines.
« Tout ce qu'il y a de plus honnête et de plus
« instruit dans toutes les classes de la société,
« contribue avec empressement à cet important
« travail. Tous les coopérateurs montrent à
« l'envi un zèle dont ils ne se doutent pas qu'on
« puisse jamais leur faire un crime. Ils n'am-
« bitionnent rien. Plusieurs même d'entre eux
« se cachent sous le voile modeste de l'anonyme,
« et leur désintéressement va jusqu'à dédaigner
« la gloire qui leur revient de leurs travaux,
« qui est le seul salaire digne de la vertu. L'é-
« difice s'élève et l'Europe l'admire. Tout à coup
« il est attaqué par d'obscurs persécuteurs, qui
« lui portent des coups d'autant plus dangereux,
« que les ouvriers dédaignent, par une fierté
« peut-être outrée, de repousser leurs insultes.
« Cependant on commence à taxer notre modé-
« ration de faiblesse ; il faut nous justifier, mais
« avec une grande circonspection. Nous crai-
« gnons d'avoir un parti, si nous prenons la
« peine de nous défendre trop publiquement.
« Nous ne voulons point de défenseurs ; nous
« ne voulons que des juges. Soyez le nôtre,
« madame, et soyez en même temps notre avo-
« cat, si vous trouvez que cela convienne, et rien
« ne me paraît plus convenable. La vérité et la

« philosophie n'auront plus d'adversaires, si l'es-
« prit et la beauté se chargent de les défendre.

« Je suis, etc.,

« DIDEROT. »

Le petit madrigal qui termine cette lettre la dépare, et il n'avait pas dépendu de l'auteur qu'elle ne finît plus dignement. Cette phrase fut substituée à celle qu'il avait d'abord écrite, et il avait cédé aux instances de quelques-uns de ses collaborateurs, auxquels il devait plus que des égards. Aussi Diderot refusa-t-il long-temps de me laisser copie de cette lettre, et j'ai été obligé de me procurer la réponse non moins remarquable de madame de Pompadour, que je ne sache pas d'ailleurs avoir été publiée; elle a plus d'un genre d'intérêt.

« MONSIEUR,

« Je ne puis rien dans l'affaire du *Diction-*
« *naire Encyclopédique;* on dit qu'il y a dans
« ce livre des maximes contraires à la religion
« et à l'autorité du roi : si cela est, il faut
« brûler ce livre; si cela n'est pas, il faut brû-
« ler les calomniateurs. Mais malheureusement
« ce sont les ecclésiastiques qui vous accusent,
« et ils ne veulent pas avoir tort. Je ne sais
« que penser sur tout cela, mais je sais quel

n'employa son crédit que dans l'intérêt des arts et des artistes. Il avait rétabli l'école d'architecture, provoqué l'exécution des plus beaux monuments de la capitale, fondé des prix pour l'encouragement des jeunes artistes, et il paraissait étonné lui-même des hommages dont les plus grands seigneurs l'accablaient. « Je ne « puis pas laisser tomber mon mouchoir, di- « sait-il, qu'à l'instant des cordons bleus ne se « baissent pour se disputer l'honneur de le ra- « masser. » Le roi l'admit à ses petits soupers, et l'appelait familièrement *petit frère*.

Il dînait un jour tête à tête avec sa sœur; le roi survint; madame de Pompadour voulut renvoyer Marigny. « Non, dit le prince, votre « frère est de la maison; au lieu d'ôter le cou- « vert préparé pour lui, il n'y a qu'à en ajouter « un de plus, nous dînerons tous trois en- « semble. »

Il y avait dans cet excès de faveur de quoi faire tourner la tête au plus modeste, et Marigny ne s'oublia pas un seul instant. Le département des beaux-arts n'a jamais été mieux administré. Toutes les manufactures royales, qui étaient restées stationnaires et presque inactives sous la direction de leurs nobles administrateurs, qui ne s'occupaient que du soin de

toucher de lucratifs appointements, reprirent sous M. de Marigny, *plébéien* à peine anobli, une grande et heureuse activité. La peinture au pastel, l'art de fixer l'émail sur l'or, sont deux inventions toutes françaises, et datent de cette époque. Cette nouvelle impulsion donnée par un seul homme à tous les genres d'industrie, se fit remarquer aux fêtes célébrées pour la naissance d'un fils du dauphin. Le roi lui donna le nom de duc d'Aquitaine, mais les cérémonies de ses obsèques suivirent de près celles de sa naissance.

Les bouffons nous revinrent d'Italie : les canevas informes des pièces déplurent. On veut en France une action dramatique, même dans les vaudevilles; mais les deux genres de musique se confondirent et se perfectionnèrent l'un par l'autre, et la révolution lyrique fut consommée. On se trouvait sur la voie des améliorations, et depuis, ses progrès n'ont plus rencontré que de faibles et impuissants obstacles.

Cependant la marquise (on n'appelait que de ce nom la favorite) fixait l'attention de la France et même de l'étranger. Elle avait agrandi l'état de sa maison; et depuis qu'elle avait obtenu le rang et les prérogatives de duchesse, elle s'était donné à Paris un palais. Elle avait consacré

600,000 fr. à l'acquisition de l'hôtel d'Évreux : elle avait pour écuyer un chevalier de Saint-Louis, pour intendant général de sa maison un procureur au Châtelet, Me Colin, qu'elle avait fait décorer de la croix de cet ordre, et pour femme de chambre une demoiselle de condition. Elle avait voulu faire son frère cordon bleu. Un bon mot d'un vieux courtisan éclaira le roi sur l'inconvenance de cette nouvelle prétention de la favorite. « Le poisson, avait-il dit, n'est pas « assez gros pour être mis au bleu. » Mais le roi l'avait nommé secrétaire de l'ordre, et en lui conférant le titre de marquis de Marigny, il fut stipulé dans les lettres d'érection de ce marquisat que le titulaire jouirait des honneurs attachés à la haute noblesse. Il fut présenté à la cour.

La marquise, enhardie par ce succès, ne songea plus qu'à s'allier à une famille puissante. Elle avait une fille unique née de son mariage avec le financier Le Normand d'Étioles. On l'appelait *mademoiselle* ou *madame* Alexandrine. Élevée au couvent de l'Assomption, elle avait le train d'une princesse de la famille royale. La marquise lui destinait le duc de Fronsac, fils du maréchal de Richelieu, qui lui faisait une cour assidue, et asservi à ses moindres caprices.

La demoiselle était d'ailleurs brillante de jeunesse, de grâces et d'attraits. Le vieux maréchal avait brigué l'honneur de présider aux petits spectacles de la cour. Le projet de la marquise paraissait d'une facile exécution. Les *Viguerot*, qui ont pris depuis le nom de Richelieu, n'étaient pas d'une extraction fort recommandable, et si elle pouvait dater du règne de Louis XI, ce n'était point par un fait dont elle pût s'honorer. La marquise n'ignorait pas que tout récemment encore, lorsque le maréchal succéda au duc de Rochechouart, un courtisan lui avait fait ce singulier compliment : « Je vous félicite, monsieur le duc; enfin vous « voilà gentilhomme. » Le mot avait été répété par toute la cour.

Le maréchal se trouva fort embarrassé de la proposition de la marquise. Sa vanité en fut vivement blessée, mais il ne songea qu'à gagner du temps. Il répondit qu'il était sensible au choix de madame la marquise, et à l'honneur qu'elle voulait faire à son fils, mais que celui-ci appartenant par sa mère aux princes de la maison de Lorraine, il ne pouvait en disposer sans l'agrément de la famille, et qu'il allait se hâter de le demander, si elle persistait dans sa résolution. La marquise ne fut point dupe de cette

réponse qu'elle apprécia à sa juste valeur; et, sans témoigner le moindre ressentiment, elle renonça à l'alliance qu'elle avait projetée.

Il ne dépendit que d'elle de trouver mieux. Un prince allemand, que je me dispenserai de nommer, quoiqu'il ne mît pas beaucoup de mystère dans sa demande, avait pris l'initiative pour le même mariage; il avait fait demander officiellement la main de mademoiselle Alexandrine : mais il était décidé que la marquise échouerait dans le plus cher de ses vœux; sa fille mourut avant le temps, et lorsque la marquise avait tout disposé pour célébrer avec magnificence, à son château de Bellevue, les noces des demoiselles de *Baschi* et de Guitry, ses parentes. Ces noces, qu'elle ne regardait que comme le prélude de celles de sa fille chérie, se conclurent plus tard et sans aucune cérémonie.

L'épitaphe de mademoiselle Alexandrine devint l'objet de la critique des gens titrés. Elle commençait ainsi :

« Ci-gît Jeanne-Alexandrine, fille de *messire*
« Joseph Le Normand et de Jeanne Poisson,
« marquise de Pompadour, dame de Cré-
« cy, etc. »

On s'égaya, dans les petits comités du dau-

phin, aux dépens de la marquise Jeanneton et de feu mademoiselle sa fille. On porta la malignité des conjectures plus loin : on prétendit que le véritable motif des regrets de la marquise était de se voir frustrée, par cette mort imprévue, de l'espoir de se faire remplacer par elle auprès de sa majesté : rien n'était plus vraisemblable. La marquise était sans cesse aux expédients pour dominer le roi, dont elle voulait régler à sa volonté toutes les actions. Elle ne conservait cet empire que par une vigilance absolue et par une abjection sans bornes, et jusqu'alors sans exemple. Il lui fallait sans cesse écarter des petits soupers du prince toutes les femmes de qualité qui briguaient effrontément l'honneur du mouchoir. Malheur à celles qui avaient fait quelque impression sur le vieux monarque, ou qui montraient trop de prétentions de lui plaire! un ordre d'exil leur apprenait bientôt qu'elles avaient été devinées.

Des agents répandus dans toutes les parties du royaume recrutaient à grands frais des beautés novices et inconnues dont la *sultane Validé* peuplait le sérail, qu'elle gouvernait à son gré. Telle fut l'origine du *parc-aux-cerfs*, gouffre de prostitution où venaient s'entasser des jeunes filles de tout rang, et qui, rendues

ensuite à la société, y reportaient le goût de la débauche et tous les vices dont elles s'étaient imprégnées dans cette école de corruption. Le nombre, les exigences des employés de cette vaste agence de prostitution, l'or prodigué aux sous-ordres, les *indemnités* accordées à celles qui avaient le malheur de ne pas appeler l'attention du monarque, à celles qu'il avait rendues mères, enfin l'entretien même du sérail, absorbaient des sommes immenses. Le trésor s'épuisait, sans que la cause de la déprédation des finances pût être constatée. Alors commencèrent ces *acquits du comptant*, qui s'augmentèrent d'année en année avec une progression toujours croissante. L'administration du trésor public n'avait rien à redouter de la censure de la cour des comptes. Les *acquits du comptant* étaient admis sans examen. On appelait ainsi les sommes délivrées par le trésor public sur la simple signature du prince, sans énonciation de motifs.

Le parlement de Paris en révéla l'existence, dans ses fameuses remontrances, auxquelles on avait répondu par des lettres de cachet; les acquits du comptant qui, sous Louis XIV, n'avaient pas excédé dix millions, s'élevaient sous Louis XV à plus de cent millions chaque an-

née. Il fallait imaginer sans cesse de nouveaux expédients, pour couvrir tant de dépenses qu'on n'osait avouer, et pour comble de malheur, l'état de guerre devenait une nécessité pour servir de prétexte à l'aggravation des impôts. Les armées mal payées, et recevant leurs généraux des caprices de la faveur, étaient exposées à tous les genres de revers. Des combats sans gloire se terminaient par des traités sans honneur et sans consistance durable. Les ministres changeaient de porte-feuilles ou passaient du conseil à l'exil, et avec eux changeait le système de gouvernement.

Cependant le roi se voyait renaître dans une nouvelle génération : la duchesse de Bourgogne venait de lui donner encore un nouveau prince, le duc de Berry, qui fut depuis Louis XVI. La cour était alors à Choisy ; le courrier, porteur de cette nouvelle, fit une chute qui faillit lui coûter la vie. Aucun prince n'avait assisté à la naissance du duc de Berry : le chancelier, le garde-des-sceaux, le contrôleur général, en avaient été les seuls témoins.

CHAPITRE VI.

Retour du comte de Friese à Paris. — Cahuzac. — Le baron de Besenval. — Ma correspondance. — Raynal et Diderot. — Mort du comte de Friese. — L'abbé favori et le diplomate autrichien. — Le droit des gens. — Assassinat de Jumonville. — Le chevalier de Villers. — Les premières armes de Washington. — Bussy à Londres. — Guerre de 1756. — Mort de Montesquieu. — Les deux jésuites. — Le père Routh. — La clef. — Les manuscrits. — Madame d'Aiguillon. — Le curé de Saint-Sulpice. — Alliance autrichienne. — Les Guises continués. — La favorite. — Son abbé de Bernis. — Médaille monumentale. — Les maréchaux de boudoir. — Richelieu et le prince de Soubise. — Misère et vanité. — La courtisane et le gentilhomme.

Le comte de Friese, qui, à Paris, ne s'occupait que de ses plaisirs et passait sa vie dans les salons et les boudoirs, semblait ne pouvoir plus s'occuper que de politique dans le cours de ses voyages en Allemagne, et je lui envoyais des extraits de ma correspondance *officielle*. Son retour me causa la joie la plus vive. J'eus bientôt la preuve que mes notices politiques l'avaient plus occupé que le récit de quelques aventures scandaleuses dont j'avais bigarré mes articles historiques. Il ne m'en remercia pas moins. Je

lui avais été d'un si grand secours auprès de quelques graves diplomates des cercles, qu'il ne lui avait pas été difficile de s'y faire considérer comme l'homme le mieux initié aux secrets des cabinets des grandes puissances.

Il trouva ma position heureusement changée sous le rapport de la fortune : j'avais, en effet, une existence tout-à-fait honorable et indépendante. Mon attachement pour lui fut toujours le même, et cet attachement était tout-à-fait désintéressé, quoi qu'en ait pu dire Rousseau. Nul motif d'intérêt ne pouvait désormais m'attacher au comte de Friese; je hasardai quelques conseils pour l'avenir. Les plus hauts grades militaires lui étaient offerts; l'héritier du maréchal de Saxe ne devait pas végéter dans une obscure oisiveté. Mais le comte était sans ambition, toujours aimable et toujours gai, généreux sans ostentation; ami de tous les plaisirs, il portait le bonheur et la joie dans tous les cercles; il ne tourmentait que les fausses prudes; l'hypocrisie était à ses yeux le vice le plus bas et le plus intolérable, et dans un siècle aussi corrompu, les victimes s'offraient d'elles-mêmes à sa vengeance; inconstant en amour, il restait fidèle à l'amitié, et il paya de sa vie l'exaltation de son dévouement.

M. de Cahuzac eut la rougeole. C'était alors l'usage qu'un malade ne fût gardé que par ses plus intimes amis : le comte de Friese et le baron de Besenval s'établirent auprès de lui. M. de Cahuzac entra bientôt en convalescence; mais le comte de Friese tomba malade. La rougeole que les médecins et Senac lui-même avaient annoncée, se tourna en petite vérole, qui ne put percer. Je ne quittai pas le chevet du comte; il souffrait des douleurs inouïes, avec une courageuse résignation; la fin de son long supplice fut marquée par un effrayant délire; je l'entendais, dans ses accès de fureur, m'appeler à son secours; ses yeux fixes ne me reconnaissaient plus. Tant d'efforts avaient épuisé les sources de son existence; et après deux heures de tourments, il expira.

On fut obligé de me rapporter chez moi, épuisé de douleur et de fatigue. J'avais fait une perte irréparable; son souvenir me suit partout, et souvent je suis forcé de m'arracher aux amis qui me restent, pour aller dans le silence de la solitude pleurer le généreux protecteur de ma jeunesse.

Il fallut reprendre ma correspondance, trop long-temps interrompue. J'avais laissé Diderot et Raynal continuer la partie littéraire; mais

les circonstances politiques devenaient chaque jour plus graves, et bientôt l'Europe entière allait se trouver sous les armes. Je repris la plume, et ne m'occupai de littérature et de spectacle que par distraction.

Les relations que le hasard seul semblait avoir fait naître entre l'abbé de Bernis et le prince de Kaunitz allaient prendre une grande consistance. L'impératrice-reine s'était déjà expliquée pour un traité d'alliance avec la France contre la Prusse. Elle avait hasardé cette première confidence à Blondel, alors chargé d'affaires de France à Vienne. Blondel était revenu tout exprès à Paris. L'impératrice, par le conseil du prince de Kaunitz, s'était déterminée à correspondre avec madame de Pompadour, qui bientôt lui fut tout acquise. Un rôle plus flatteur pour son ambition lui était offert; elle l'avait accepté, sans en apprécier le motif secret et les graves conséquences.

Cependant la favorite n'osa pas d'abord faire porter la chose au conseil. Au moindre soupçon d'une alliance qui n'offrait à la France aucun avantage réel, et l'exposait aux chances d'une guerre qui la déshonorerait sans aucune espèce de compensation, les ministres attachés aux maximes de l'ancienne politique repoussaient

cette monstrueuse innovation. Comment, sans motifs même apparents, rompre le traité avec la Prusse, encore si récent? Point d'argent au trésor, point d'armée organisée, une marine délabrée, rien, en un mot, pour ouvrir une campagne, même pour les causes les plus légitimes et les plus honorables.

Madame de Pompadour et son conseil intime, l'abbé de Bernis, alors de retour de son obscure ambassade de Venise, et qui voulait à tout prix être ministre, reculèrent devant tant d'obstacles, et l'impératrice-reine fut priée d'attendre une autre occasion pour exécuter ses projets et pour armer la France contre l'Angleterre. Cette dernière puissance ne la fit pas long-temps attendre, et provoqua la guerre par un de ces grands attentats si familiers au cabinet britannique.

Un fait qui ne fut long-temps qu'une conjecture, et qui depuis a été démontré comme une vérité historique, c'est l'influence du gouvernement anglais dans les conseils mêmes des rois de France. Le règne des favorites et des favoris ouvrait une voie facile à la corruption, et l'Angleterre a toujours entretenu des agents à Versailles; ses ministres étaient mieux instruits que ceux du roi de France, et que le roi lui-

même. Les intrigues secrètes de Marie-Thérèse avec la favorite et ses entours furent bientôt sues à Londres, et l'on s'y prépara à la guerre, sans prendre la peine de la déclarer. Bientôt la France y fut contrainte par la force même des circonstances. Elle avait, par le traité d'Utrecht, fait à l'Angleterre le sacrifice de l'Acadie. La proximité de cette contrée avec le Canada ouvrit le champ à des discussions sur les limites des deux colonies. Les Anglais, impatients d'accroître leur territoire et de s'emparer du commerce des deux pays, firent élever, sur les terres en litige, un fort dont le commandement fut confié au major Washington, dont la destinée fut de faire ses premières armes sous les bannières anglaises, et d'affranchir sa patrie de la tyrannie britannique avec le secours de ces mêmes Français qu'il avait autrefois combattus.

Le maréchal de camp, commandant les troupes françaises stationnées sur l'Ohio, envoya le lieutenant Jumonville avec trente hommes, et le chargea d'une lettre par laquelle il demandait au commandant anglais de rester fidèle aux traités entre les deux puissances, et de s'éloigner du territoire qui appartenait à la France.

Jumonville, que protégeait un caractère sa-

cré et respecté par les nations les plus barbares, fut impitoyablement assassiné. Les soldats qui l'accompagnaient furent jetés dans des cachots infects. A la nouvelle de cet attentat toute la France jeta un cri de douleur et d'indignation : elle apprit en même temps qu'elle avait été vengée, mais qu'elle n'avait obtenu qu'une insuffisante réparation.

Le chevalier de Villers, frère du malheureux Jumonville, avait immédiatement reçu du général français la double mission de venger l'assassinat de son frère et de délivrer les prisonniers. Il précipite sa marche, arrive sous les murs du fort *la Nécessité*, l'attaque et arbore bientôt sur ses remparts le drapeau de France. Il ne vengea point un crime par un autre crime : il pouvait être cruel sans être injuste; mais vainqueur aussi généreux que brave, il accorda une capitulation à la garnison vaincue. Le major Washington prit l'engagement de renvoyer, sans délai à Québec, les trente soldats français qui avaient accompagné Jumonville, et qui déjà avaient été conduits à Boston comme prisonniers de guerre; mais au mépris de cet engagement, qui dût être sacré, trois Français seuls furent rendus à la liberté. Washington, il faut rendre cette justice à son noble caractère, n'a-

vait épargné ni sollicitations ni prières pour que les conditions du traité reçussent une exécution pleine et entière. Les mêmes causes renouvelèrent les mêmes hostilités sur les bords du Mississipi : à l'assassinat près, la conduite des Anglais et les résultats furent les mêmes; ils furent vaincus. Le cabinet de Londres éclata en menaces. Le duc de Maillebois, ambassadeur de France, répondit à ces menaces : « Mon « maître regardera le premier coup de canon « tiré en mer d'une manière hostile, comme « une déclaration de guerre. » Il fallait soutenir la fierté de cette réponse; mais Louis XV se borna à envoyer Bussy, premier commis des affaires étrangères, pour négocier avec le ministre du monarque anglais qui venait d'arriver dans son électorat. Bussy traita et se conduisit en commis.

La guerre n'en était pas moins imminente, et le seul homme de guerre qui pouvait aspirer à l'héritage de gloire de Maurice de Saxe, le maréchal de Lowendal, que les vœux de toute l'armée appelaient au commandement, venait de mourir. De sinistres présages semblaient annoncer de nouvelles calamités : la terre, ébranlée sur ses bases, se couvrait de cendres et de ruines. Une grande partie de la capitale du

Portugal avait été engloutie, dans une épouvantable secousse, dont la commotion se fit sentir spontanément sur les points les plus éloignés, en Espagne, sur les côtes d'Afrique; et en France, le Rhône, franchissant ses limites, inonda le territoire d'Arles, couvrit l'île entière de la Camargue et ravagea toute la Provence.

Ce fut sous ces effrayants auspices que s'ouvrit la guerre de 1756. La France venait de perdre, l'année précédente, Montesquieu. Les jésuites, à l'affût de tous les vieillards illustres par leurs talents et leurs succès littéraires, avaient fait introduire auprès de Montesquieu leur P. Routh, qui, malgré les instances et les prières mêmes de madame d'Aiguillon, tourmentait avec une impitoyable opiniâtreté les derniers moments du vieillard philosophe, qui avait réclamé lui-même les secours et les consolations de la religion, dans laquelle il avait vécu, et dans laquelle il voulait mourir.

A la première nouvelle de sa maladie, le roi lui avait envoyé M. le duc de Nivernois. L'amitié avait déjà réuni autour de lui le chevalier de Jaucourt, M. et madame Dupré de Saint-Maur, M. Darcet; madame d'Aiguillon ne le quittait presque jamais. Sa famille, qui était loin de prévoir sa fin prochaine, était à Bordeaux, et

dans ses terres de Lagenois et à la Brède. Le P. Routh l'obsédait : un autre jésuite, le P. Castel, que Montesquieu appelait *l'arlequin de la philosophie*, s'était adjoint à son confrère. Tous deux rivalisaient de zèle, ou plutôt d'importunité auprès du mourant, qui, fatigué de leur obsession, disait à M. Darcet : « Tâchez « de me débarrasser de ces deux moines; il « faudrait, pour leur plaire, faire leur volonté, « et je suis accoutumé à ne faire que la mienne. » Les jésuites insistaient sans relâche pour qu'il leur remît les rectifications manuscrites des *Lettres persanes*. « Je sacrifierai tout à la reli- « gion et à la raison, dit-il en remettant son « manuscrit à madame d'Aiguillon, mais rien « aux jésuites : voyez avec mes amis si cela doit « paraître. »

Le P. Routh épiait toutes les occasions de se trouver seul avec le malade. Il avait saisi un instant où madame d'Aiguillon venait de le quitter pour aller dîner, et entrant brusquement dans la chambre, il en fit sortir le secrétaire, ferma la porte à clef, et recommença ses instances pour la remise du manuscrit. Madame d'Aiguillon était rentrée plus tôt que le R. P. ne s'y attendait. Elle approche et entend disputer avec une extrême chaleur : elle a bientôt distingué

la voix de Montesquieu, qui parlait avec une émotion extraordinaire; elle frappe vivement à la porte; le P. Routh ouvre enfin. « Pourquoi, « dit-elle au jésuite, tourmenter ainsi un ma- « lade dont le repos est le premier besoin ? » A son heureuse apparition Montesquieu a repris courage. « Voilà, dit-il, le P. Routh qui vou- « drait m'obliger de lui livrer la clef de mon « armoire pour enlever mes papiers. »

Madame d'Aiguillon, aussi indignée que surprise, reprocha au trop zélé confesseur son inexcusable conduite. « Madame, répond froi- « dement le jésuite, il faut que j'obéisse à mes « supérieurs. » Il n'obtint rien.

Le curé de Saint-Sulpice vint lui-même porter le viatique au malade; mais avant de l'administrer il demanda au P. Routh *si le malade avait satisfait*. « Comme un grand homme, « répondit le moine. »

« Monsieur, ajouta le curé en s'adressant à « Montesquieu, vous comprenez mieux qu'un « autre combien Dieu est grand!... — Oui, ré- « pond brusquement le mourant; et combien « les hommes sont petits. »

Jusques au dernier moment il se montra fidèle à ses principes. « J'ai toujours, dit-il d'une « voix ferme, respecté la religion... La morale

« de l'Évangile est une excellente chose, et le « plus beau présent que Dieu pût faire aux « hommes. »

Il cessa de vivre le 20 février 1755, après treize jours de maladie. Il commençait sa soixante-septième année. Ses obsèques furent remarquables par le nombre et le choix des personnes qui composaient le cortége. C'était une fête funèbre vraiment nationale. Toute l'Académie y assista en corps : les magistrats, les savants, les artistes les plus distingués, s'étaient empressés de payer, aux mânes du grand homme, leur dernier tribut d'estime et de regret. Beaucoup d'étrangers s'associèrent aux hommages des Français dans cette imposante solennité. C'était surtout un devoir pour moi, que l'illustre président avait honoré de toute sa bienveillance.

J'avais réuni sur l'histoire de cette guerre de 1756 de nombreux matériaux; ils étaient d'un grand intérêt pour les augustes personnages auxquels ils étaient destinés, et qui les ont reçus; mais tout a été dit, depuis cette époque, sur cette longue guerre, et des événements plus importants en ont rendu le souvenir moins précieux. Mais ce qui est moins connu, ce qui ne saurait avoir trop de publicité, ce sont les intrigues sourdes, les manœuvres honteuses qui

ont amené cette guerre, qui en ont rendu le succès impossible et les revers irréparables pour la France.

Une lettre de Marie-Thérèse avait tourné la tête à madame de Pompadour. Cette monstrueuse alliance avec la maison d'Autriche, ennemie née de la France, et qui changeait le système de sa politique suivi par tous les ministères qui s'étaient succédé depuis Henri IV, répugnait à tout ce qui portait un cœur français. Une femme sans mœurs, sans talents politiques, sans plan fixe, et contre les intérêts du prince qui l'avait comblée d'honneurs et de bienfaits, elle et les siens, avait opéré cette étonnante révolution dans la diplomatie européenne.

L'abbé de Bernis lui-même, créature de la favorite, avait long-temps résisté avant d'attacher son nom à ce traité, qui fut signé à Versailles le 2 mai de la même année. Mais, en France, quel prélat devenu ministre n'a point sacrifié ses devoirs envers son prince et son pays, à l'espoir de voir sa défection récompensée par le chapeau de cardinal : Duprat, sous François I^er^; Birague, sous Charles IX; Dubois, sous la régence du duc d'Orléans.

Il ne faut point compter dans ce nombre Ri-

chelieu, qui resta Français sous la pourpre romaine. Mazarin était étranger. Le cardinal de Lorraine avait porté ses vues plus haut, il aspirait à la tiare, et voulait substituer sa famille à la dynastie des Valois.

Madame de Pompadour n'a cru régner que du jour où fut signé ce traité fameux. Elle montrait à toute la cour la lettre de remercîment que lui avait écrite l'impératrice-reine. Elle fit plus : elle voulut perpétuer, par un chef-d'œuvre numismatique, cette grande alliance. Elle la fit graver sous ses yeux par *Le Guay*, le plus fameux artiste en ce genre, sur une agate onyx de la plus étonnante beauté. Elle plaça ce petit monument dans son cabinet, et se plaisait à le montrer aux étrangers.

La guerre maritime précéda la guerre continentale. L'impératrice-reine n'avait eu pour but que *d'écraser* le roi de Prusse. Le ministre plénipotentiaire de ce monarque avait reçu ordre de quitter Versailles, et M. Valori, ambassadeur de France à Berlin, celui de revenir, sans prendre congé.

La guerre continentale résolue, le maréchal d'Estrées, après s'être concerté avec la cour de Vienne, marcha sur la Westphalie. La France ne s'était obligée qu'à fournir une armée

auxiliaire de vingt-quatre mille hommes; elle fut portée à cent mille sous les ordres de ce maréchal : lui seul n'avait pas été nommé par madame de Pompadour; il devait s'attendre à tous les genres de contrariétés. Richelieu, envoyé sur le Rhin, et le prince de Soubise sur le Mein, pouvaient compter d'être bien secondés par le ministère. L'un et l'autre étaient du choix de la favorite. Le comte d'Estrées n'avait été appelé au commandement de la principale armée qu'à la sollicitation de la cour de Vienne. Une basse jalousie ligua contre lui les généraux courtisans. Les mêmes intrigues agitaient les cabinets des ministres, le boudoir de la favorite et les états-majors des armées. Je vais tâcher d'en esquisser le tableau.

Parvenue à jouer le rôle de madame de Maintenon, madame de Pompadour nommait les ministres, les généraux, les ambassadeurs; correspondait avec les puissances étrangères. L'abbé de Bernis disposait du conseil, depuis qu'il y était entré : il avait retrouvé dans madame de Pompadour tout le dévouement que lui avait témoigné madame d'Étiole; pour lui, il n'y avait de changé que le nom, aussi étaient-ils devenus inséparables. Le roi, charmé d'avoir pu se débarrasser du fardeau du gouverne-

ment, paraissait tenir plus que jamais à une liaison où les sens n'étaient plus pour quelque chose; et l'intimité de madame de Pompadour et de l'abbé de Bernis lui paraissait naturelle et parfaitement dans les convenances, et surtout fort innocente.

Ce prince parut revenir à un plan de conduite moins scandaleux, et bientôt, par son ordre, toutes les communications secrètes de son appartement, à Versailles, et dans tous les autres châteaux, furent murées. Madame de Pompadour fut nommée dame du palais de la reine, et pour que rien ne manquât à cette singulière promotion, madame de Pompadour fut présentée, en sa nouvelle qualité, par la duchesse de Luynes, la femme la plus austère de la cour, et la confidente intime de la reine.

Le duc de Richelieu avait refusé pour son fils, la main de l'unique et riche héritière de la favorite; mais le duc de Richelieu était riche, et les mésalliances n'étaient pas, à cette époque, un événement fort rare. On voyait souvent des familles titrées, mais pauvres, s'allier à des familles roturières et fort opulentes. Ces mésalliances ne sont point tolérées dans notre Allemagne, où le fils du plus pauvre baron réduit à ferrer les chevaux, pour ne pas mourir

de faim, repousserait avec une noble indignation la main et la fortune d'une plébéienne millionnaire.

Ce n'est point chez nous que Destouches a trouvé l'original de son *Glorieux*, à qui l'appât d'une grande fortune fait oublier sa noble origine; moins orgueilleux qu'intéressé, il s'allie au millionnaire *Antoine*, malgré la roture de son nom et de ses manières. L'or du vilain va changer de nature en passant dans les mains du gentilhomme. *Sa noblesse va purifier la source dont il vient.*

Un pareil trait eût été sifflé à outrance sur les théâtres de la Germanie, mais en France, on n'a fait qu'en rire. Les mœurs n'y sont point les mêmes. Il n'y a de noblesse chez les nations du Nord que celle de l'épée; on n'en connaît point d'autre : mais en France, des charges d'échevin, de magistrat, de secrétaire du roi, confèrent la noblesse : toutes ces charges se vendent, et nul ne veut rester roturier.

C'est à cette manie qu'il faut attribuer l'indifférence des nobles de race pour leurs prérogatives, qu'ils sont exposés à partager avec le premier laquais parvenu, qui aurait cent mille francs à verser dans le trésor royal, pour se faire décrasser.

Mais cet impôt honteux mis par le fisc sur les vanités plébéiennes, a des conséquences plus funestes et plus graves ; il brise et frappe de stérilité la branche la plus féconde de la prospérité publique ; il arrête dans leur source les développements du commerce ; il rend la France tributaire de l'industrie étrangère, dont elle fut le berceau. Dès qu'un commerçant est parvenu à se créer, à force de travail et de privations, une fortune un peu considérable, il rougit de sa profession et s'empresse de faire graduer son fils, et de lui acheter une charge dans la magistrature, et le voilà anobli. Avec les mêmes capitaux, il eût pu agrandir le cercle de ses spéculations, donner à sa manufacture, à ses relations un grand accroissement ; et il s'est arrêté au moment où il pouvait être utile à son pays et devenir un véritable négociant.

Je sais que toutes les grandes fortunes improvisées n'ont pas une origine si pure. Il en est dont on ne peut sans honte avouer la cause ; telle est celle d'une de nos plus fameuses courtisanes, la Defresne. Après avoir été à tout le monde et à tout prix, elle est tombée au prince de R..... qui lui a donné des terres, un hôtel, des rentes. Elle a formé dès-lors le projet de

devenir honnête femme; il n'y a pas une fille du monde à qui cette folie n'ait passé par la tête.

Il ne lui manquait plus qu'un nom respectable, et un époux qui lui permît de prendre le sien. Elle apprend qu'il y a de par le monde un marquis ruiné, qui, ayant perdu l'espoir de recouvrer de gros biens en Savoie, d'où sa famille était originaire, était réduit à une telle misère qu'un écu obtenu par l'importunité était pour lui une bonne fortune. Elle lui fait proposer de l'épouser. Le marquis J. de Fleu.. accepta avec transport cette offre au moins inconvenante, mais qu'il jugea très-avantageuse.

Dès le même soir, la Defresne lui envoya par sa femme de chambre les conditions auxquelles devait s'effectuer cette union, imposée par la vanité opulente à la pauvreté titrée. Cet étrange contrat a fait événement; des copies circulaient dans les salons de la bonne compagnie. Il m'en est tombé une entre les mains, la voici :

Conditions auxquelles je veux bien me marier avec M. le marquis J. de Fleu..

Article 1er.	Réponse.
M. le marquis de Fleu.. m'épousera mardi 28 de ce mois, à l'église Saint-Roch,	Accepté pour mardi 28; si les cinquante écus suffisent, je me mêlerai de

ma paroisse; et comme je n'ai pas le temps de songer aux dépenses et aux publications des bancs, M. de Fleu.. se chargera de ce soin, moyennant cinquante écus que je lui ferai remettre après la signature de ces conditions.

ARTICLE II.

Monsieur le marquis se trouvera mardi 28, à quatre heures du matin, à Saint-Roch, à l'entrée de la chapelle de la Vierge, avec un de ses amis connus, et aussitôt qu'il me verra avec un des miens, il me donnera la main jusqu'à l'autel où l'on nous mariera.

ARTICLE III.

Immédiatement après l'acte de célébration de mariage, je remettrai trois cents livres à monsieur le marquis, pour le premier quartier de la pension viagère de douze cents livres, que je m'engage à lui faire jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de l'ôter de ce monde; hypothéquant, pour sûreté de cette pension, un contrat que j'ai du marquis de Firmarion, de la somme de vingt-quatre mille livres.

Monsieur le marquis aura soin d'avoir en poche sa quittance de trois cents livres, toute signée.

tout, mais je prie mademoiselle Defresne de faire attention que je ne puis sortir, faute d'habits et de perruque.

RÉPONSE.

Accepté pour l'heure et le rendez-vous, quoiqu'il soit humiliant pour moi de ne point vous prendre dans votre maison; mais refusé pour l'ami, ma triste situation ne m'ayant conservé que mon cordonnier, que j'amènerai à tout événement.

RÉPONSE.

Bon pour les trois cents livres, dont j'ai grand besoin; mais refusé le contrat, à moins qu'il ne soit garanti par une personne solvable, ou que mademoiselle Defresne ne donne en place des actions sur la Compagnie des Indes, ou un contrat sur la ville; car enfin il n'est pas juste que je donne mon nom pour rien.

ARTICLE IV.

Monsieur le marquis s'engagera le plus solennellement qu'il sera possible, de reconnaître ma fille et mes trois garçons, de s'en avouer le père, et de leur permettre de prendre, ainsi que moi, les titres, le nom, les armes et la livrée de la maison de Fleu..

RÉPONSE.

Accordé, puisqu'il le faut; mais c'est se faire père de quatre enfants pour un morceau de pain.

ARTICLE V.

Monsieur le marquis me quittera au sortir de l'église, prendra un fiacre pour se retirer où bon lui semblera avec son ami, et s'engagera ici, par écrit, de ne jamais mettre le pied chez moi, ni dans tous les endroits où je pourrai me trouver.

RÉPONSE.

Accordé de grand cœur, aussi bien vous serais-je inutile.

ARTICLE VI.

Monsieur le marquis enverra tous les trois mois chez le sieur Lenoir, notaire, au coin de la rue de l'Échelle, qui lui remettra trois cents livres, sur sa quittance en bonne forme.

RÉPONSE.

Je n'ai garde d'y manquer.

ARTICLE VII ET DERNIER.

Et comme il convient que je fasse respecter le nom que je vais porter, je m'engage de passer six mois, à commencer de demain,

RÉPONSE.

Soit, mais cette retraite me paraît bien inutile; au reste, un mari de douze cents livres n'a pas trop la voie de représentation; ain-

dans une maison religieuse, où je prendrai un air de décence convenable à mon nouvel état.

Fait à Paris, le 22 octobre 1755.

Defresne.

si, tout comme il vous plaira.

Fait à Paris, le 22 octobre 1755.

Marquis de Fleu..

Toutes ces conditions furent fidèlement exécutées [1]. Quelles mœurs que celles d'une époque où de pareilles conventions sont au moins très-vraisemblables ! Le nom d'un noble capable de subir une pareille dégradation, ne valait pas en conscience plus qu'il n'a coûté. Un noble breton, plutôt que de s'imposer un tel affront, eût suspendu son épée à son chevet et labouré lui-même son dernier morceau de terre. On a vu en France la noblesse de cour descendre à des rôles plus honteux encore que celui du marquis de Fleu.., et briguer les plus vils emplois, auprès d'une courtisane en faveur. Il est vrai que ces grands seigneurs se faisaient payer plus cher. La noblesse de province a mieux conservé le sentiment de ses devoirs et de ses droits; et

[1] La Defresne paya moins qu'elle n'avait cru le titre de marquise, l'anoblissement et la légitimation de ses quatre enfants. Elle en fut quitte pour le paiement de deux quartiers de pension. Le marquis de Fleu.. mourut huit mois après la cérémonie nuptiale.

quand une révolution inévitable et prochaine, provoquée par l'effrayante progression de tous les genres d'abus et d'immoralité, éclatera, cette partie, la plus éclairée, la plus respectable de la noblesse française, se ralliera à l'honnête bourgeoisie, contre cette noblesse de cour, maintenant si fière et si dégradée.

CHAPITRE VII.

Le nerf de la guerre. — Les petites économies. — Le comte d'Argenson. — Instruction pastorale de l'évêque de Troyes brûlée par le bourreau. — L'auteur en exil. — Les pensions. — Le cardinal de Tencin. — Les neveux de monseigneur. — Le pauvre M. d'Argental. — Correspondance secrète de Louis XV. — Les bêtes de mademoiselle de Tencin. — Les torys et les whigs. — Le prince Eugène à Londres. — Révélation du comte de Torcy. — Politique anglaise. — Émeutes. — Assassinats organisés à Londres. — Les jésuites. — Damiens. — Son attentat. — Son procès. — Son supplice. — Le duc d'Ayen. — La favorite à Bellevue. — Girouette de cour. — Disgrâce de M. d'Argenson. — De M. de Machault. — Les lettres de cachet. — Aventure de jeu. — Le roi avare et le courtisan libéral. — Le maréchal d'Estrées vainqueur et disgracié. — Madame d'Épinay. — Diderot. — Encore moi. — Bouderie de J.-J. Rousseau. — Il veut partir pour la Suisse. — Sa lettre à un ami.

On avait commencé la guerre sans trop songer à ce qui en est le nerf, l'argent. Les peuples étaient foulés, une augmentation d'impôts était impossible ; on parla d'économie, et pour donner l'exemple, le roi réforma quelques équipages de chasse ; on fit vendre à l'encan des chevaux de course dont le roi n'avait plus

besoin depuis long-temps ; on fit sonner bien haut de chétives réductions dans les frais des petits voyages ; les petits spectacles de la cour furent supprimés, et les travaux du Louvre suspendus.

Les ministres eux-mêmes riaient de cette hypocrite économie, dont les résultats, disait le comte d'Argenson, suffiraient à peine pour enrichir un directeur des vivres. Bientôt les choses reprirent leur train ordinaire, et le désordre fut toujours croissant. Il y eut changement de ministres, et non pas de ministère; et, chaque fois, les remplaçants valurent moins encore que leurs prédécesseurs. Chaque disgracié se retirait avec une pension plus ou moins considérable. On ajouta aux impôts existants des subventions de guerre, qui n'étaient autre chose que des impôts sur des impôts, et toujours avec la promesse de les supprimer à la paix.

L'impératrice de Russie avait adhéré au traité de Versailles; elle avait promis des secours. Le marquis de l'Hôpital que je connaissais comme savant, avant d'avoir avec lui des relations comme diplomate, fut envoyé en qualité d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg, pour cimenter l'alliance de la France avec la Rus-

sie, alliance approuvée par la saine politique.

Tout était en pleine conflagration au dedans et au dehors de la France. Le clergé et les parlements se faisaient une guerre moins meurtrière, mais non moins funeste aux intérêts et au repos de l'État. Le parlement fit lacérer et brûler par le bourreau une instruction pastorale de l'évêque de Troyes. Le prélat, irrité, publia un mandement par lequel il cassait l'arrêt du parlement, et défendit de le garder ou de le lire, sous peine d'excommunication. Le roi, dont ce mandement évidemment séditieux attaquait l'autorité, exila le turbulent prélat à l'abbaye de Meurback, dans le fond de l'Alsace.

Au dehors la guerre allait se compliquer encore davantage ; une partie de la noblesse suédoise, plus dévouée au roi qu'aux lois du pays, avait conspiré contre le sénat. Le coup devait être frappé le 22 juin 1739; les conjurés s'ajournèrent à huit jours, mais dès le lendemain 23, le complot fut découvert ; plusieurs chefs furent arrêtés avec leurs complices, et neuf furent décapités. Cette conjuration, bien qu'elle eût échoué, avait indisposé la nation suédoise contre le roi, et le roi de Prusse lui déclara la guerre.

Tandis que la cour parlait d'économie, il n'était nullement question des pensions portées à une somme exorbitante et prodiguées avec une profusion scandaleuse. C'était peu de réduire ces dépenses inutiles et si nombreuses, si l'on jetait encore les pensions à la tête du premier solliciteur qui n'en avait nul besoin. Je ne pense pas qu'avec un revenu tel que celui de l'archevêché de Lyon, un prélat ait eu besoin des *secours* du roi; aussi n'est-ce pas pour lui que le cardinal de Tencin accabla de lettres le nouveau contrôleur général, M. de Moras; mais pour ses neveux, il n'y a rien à objecter à sa demande. Le cardinal a été ministre, comme chacun sait : le roi est dans l'usage d'accorder aux filles des ministres une pension de dix mille francs. Monsieur le cardinal ne peut pas dire qu'il ait des filles, mais il a des neveux, et le moins qu'il puisse donner à ceux qui portent son nom est mille écus, et quatre mille à son autre neveu, le pauvre d'Argental, qui déjà muni d'un très-bon emploi, jouit d'une pension personnelle de douze mille francs; il sollicite en même temps, pour un sien parent, l'évêché de Macon devenu vacant, *et qui ferait bien son affaire.*

Non content d'écrire au ministre qui pour-

rait bien faire la sourde oreille, le prudent cardinal a spécialement chargé les maréchaux de Belle-Ile et de Richelieu de l'appuyer auprès de l'excellence dispensatrice des pensions ; il n'a rien oublié, et le voilà minutant une supplique respectueuse à madame de Pompadour, qui la recevra des mains du galant maréchal. Les services dont le cardinal réclame la récompense ne devaient pas être d'un grand poids auprès de la favorite, dont l'opinion bien connue était absolument contraire au parti ultramontain, si chaudement soutenu par le cardinal, qui n'était alors qu'archevêque d'Embrun ; mais un solliciteur ne doit rien négliger, le succès justifie tout. Je transcris sa missive.

« Lyon, 12 octobre 1756.

« Vos anciennes bontés [1], madame, autorisent ma confiance : le Roi a coutume d'accorder des pensions aux filles de ses ministres : ne puis-je pas en solliciter pour des neveux ? Mes services, qui dans tous les temps ont mérité les témoignages les plus distin-

[1] Le cardinal, devenu ministre d'État, en 1742, s'était retiré dans son diocèse ; il était tout-à-fait inconnu à madame de Pompadour, qui n'avait paru à la cour que quatre ans après la retraite du cardinal.

« gués de la satisfaction de sa majesté, sem-
« blent me permettre de prétendre à de pa-
« reilles grâces. Je demanderais donc dix
« mille francs de pension, à répartir sur trois
« neveux, six mille francs sur deux de mon
« nom, trois mille à chacun, et quatre mille
« pour un autre neveu, enfant d'une sœur[1],
« et qui a un véritable besoin d'être secouru
« pour pouvoir vivre à Paris[2], où sa charge
« l'oblige de résider. J'ose me flatter que vous
« voudrez bien m'accorder, dans cette occasion,
« vos bons offices. Vous ne sauriez douter,
« madame, du respect et de l'attachement
« avec lesquels je suis, etc.

Le cardinal avait mal pris son temps : il n'avait eu que le titre de ministre d'État, sans fonctions, et eût-il eu des filles, leur droit

[1] Ce n'était point l'ex-religieuse qui fit annuler ses vœux, et usa si largement de sa liberté. Cette autre sœur, dont parle ici le cardinal, est une bonne mère de famille qui n'a jamais fait parler d'elle.

[2] C'était ce pauvre comte d'Argental qui tenait à Paris un si bel état ; recevait la cour et la ville ; jouissait d'un grand revenu ; ami intime de Voltaire et de beaucoup d'autres gens de lettres, au nombre desquels j'étais admis. Madame sa tante recevait la même société, tenait un bureau d'esprit, et appelait les gens de lettres *ses bêtes*.

à la pension eût été très-contestable; et les circonstances étaient difficiles. Le roi ne venait-il pas de réformer sa maison, et de renvoyer sans pension une partie de ses domestiques? Aussi le cardinal n'obtint que neuf mille francs; ce fut tant pis pour M. d'Argental; sa part ne fut que de mille écus. Je lui dois la justice de dire que son oncle ne l'avait nullement pressenti sur cette pension, et qu'il ne l'eût point lui-même sollicitée. « Je suis plus heureux et plus fier, me disait-il, de la confiance dont le roi m'honore, que de ses bienfaits. » Je savais que depuis long-temps M. d'Argental était, avec le général Monet, l'un des principaux agents de la correspondance secrète de Louis XV.

Je n'ai cité qu'un trait sur mille autres tout aussi ridicules, tout aussi scandaleux : notre noblesse allemande ne subira jamais ces honteux reproches; elle sait combattre, souffrir et se taire, et attend avec une respectueuse confiance la juste récompense de ses services *réels*, et sur ce point, la mémoire et la munificence de leurs augustes maîtres n'est jamais en défaut.

Mais ce qui est horrible, c'est un fait que viennent de révéler à l'Europe entière les

mémoires de M. de Torcy[1], publiés par ses héritiers, et qui dévoilent tous les secrets de la politique des cours de Londres et de Vienne. Ce fait publié dans l'intérêt de la France n'a jamais été réfuté, et n'a pas été compris par les auteurs de cet inconcevable traité de 1756, autrement la lettre de l'impératrice-reine à la favorite fût restée sans réponse, et le cabinet de madame de Pompadour n'eût pas été enrichi du singulier chef-d'œuvre de Duguay; et la guerre de 1756 n'eût pas ensanglanté l'Europe pour venger une femme et un abbé des épigrammes de Frédéric Ier.

Le prince Eugène s'était rendu à Londres pour renverser le ministère tory, qui allait conclure la paix avec la France : et trouvant d'insurmontables obstacles au succès de sa mission diplomatique, il résolut d'employer la force et la violence pour obtenir ce qu'il ne pouvait plus attendre de ses représentations.

Il consulta Malborough, le chef des *whigs*, les révolutionnaires de cette époque. « La na-

[1] Le marquis de Torcy, secrétaire d'État et ambassadeur de France à Londres, auprès de la reine Anne, était témoin des événements qu'il raconte. C'était un diplomate aussi probe qu'éclairé, plein d'honneur et tout dévoué aux intérêts de son prince et de son pays.

« tion, lui répondit Malborough, se soucierait « peu de trois têtes, reste du parti de Crom- « well; et les torys, particulièrement, se- « raient les plus indifférents à leur perte. »

« Il proposa, pour réussir, d'employer des « gens sans aveu, qui insulteraient de nuit les « passants, ajoutant que dans ce désordre il « ne serait pas difficile de faire assassiner tel- « les personnes dont on jugerait à propos de « se défaire, et d'en rejeter le crime sur cette « bande licencieuse.

« On a fait honneur au prince Eugène d'a- « voir rejeté un projet si odieux, mais la pro- « position qu'on lui attribue était plus détesta- « ble encore; elle consistait, si l'on en croit des « gens peut-être mal informés [1], à mettre le « feu en différents quartiers de la ville de Lon- « dres, choisissant le temps où la garde serait « commandée par un officier affidé. Malbo- « rough, à la tête de gens armés, devait sur- « venir au moment que l'incendie causerait

[1] Plusieurs faits encore présents à tous les souvenirs, et qu'il est inutile de rappeler, n'ont-ils pas prouvé depuis, que le cabinet anglais n'a jamais reculé devant un crime, dès qu'il l'a cru nécessaire aux intérêts de sa politique? M. de Torcy craint d'affirmer ici un fait dont il est cependant convaincu. (Voyez *Mém. de Torcy*, t. 3, p. 266.)

« plus de désordre, et de se saisir de la tour et « de la personne de la reine, qu'on aurait « obligée alors de convoquer un nouveau par- « lement; etc., etc.

« Sinzerdoff conseilla au prince Eugène de « prendre si bien ses mesures, que si quelques- « uns de ses projets étaient admis, il en prévînt « l'exécution en sortant auparavant du royaume « d'Angleterre.... ; etc.

« Les ministres d'Angleterre reçurent plu- « sieurs avis de ces complots. On doubla la « garde de la reine : on en donna une au prince « Eugène, sous prétexte de le garantir des in- « sultes du peuple. Son départ seul calma les « agitations..... ; etc. »

Les jésuites, depuis leur origine, ont joué un grand rôle dans la politique; il est démontré pour tout homme sans prévention qu'ils n'ont été étrangers à aucune des catastrophes, à aucun des grands crimes qui ont signalé l'époque où je suis arrivé. Le dauphin ne cachait point son entier dévouement à cette faction qu'il faut bien appeler par son nom.

Les écrits des philosophes et des jésuites sont entre les mains de tout le monde; le voile mystérieux qui couvrait alors les manœuvres des

partis est levé, et on peut prononcer avec pleine connaissance de cause.

Il n'entre pas dans mon sujet de reproduire les débats de ce grand procès essentiellement politique. Un forfait aussi horrible qu'imprévu signala les premiers jours de l'année 1757. Le 5 janvier, à dix heures du soir, le roi montait en carrosse avec le dauphin, dans la cour de Versailles, pour aller souper et coucher à Trianon; la nuit était sombre, et le temps très-froid; on n'apercevait dans la route, peu éclairée, que quelques courtisans et quelques oisifs. Tous étaient enveloppés dans leurs redingotes. Un homme ainsi vêtu s'approche du roi et le frappe avec une lame de canif. Le roi se sent blessé, son sang coule; il aperçoit un inconnu qui, seul, a le chapeau sur la tête; le prince s'écrie : « C'est cet homme qui m'a frappé; qu'on l'arrête, qu'on ne lui fasse pas de mal. » L'assassin criait de son côté : « Qu'on prenne garde à monsieur le dauphin, qu'il ne sorte pas de la journée. » Les gardes du corps et les cent-suisses entourent l'assassin. Le duc d'Ayen, capitaine de service, donne les ordres pour interroger sur-le-champ le coupable, et pour lui arracher son funeste secret. Les gardes du corps et les cent-suisses lui tenail-

lent les jambes avec des pincettes rouges. Ce supplice anticipé allait le dérober aux investigations de la justice, si le grand prévôt de l'hôtel ne se fût emparé du prisonnier. On sut bientôt qu'il se nommait *Robert-François Damiens*, né à Tieuloy, dans l'Artois, en 1715. Il avait servi chez les jésuites et chez quelques magistrats. Déjà coupable de vol, d'assassinat, d'empoisonnement; d'une humeur sombre, ardente, tous les crimes fermentaient dans son cœur, et son sang vivement agité lui avait exalté le cerveau jusqu'à la démence. Soumis à la question ordinaire et extraordinaire, les plus horribles tortures ne purent lui arracher aucune révélation; il persista à soutenir qu'il n'avait point de complices, qu'il méditait son dernier crime depuis trois ans, qu'il avait voulu se faire saigner en arrivant à Versailles; que s'il l'eût fait, il n'eût pas songé à l'exécuter; qu'il n'avait voulu qu'effrayer le roi par une blessure légère. Et une circonstance remarquable, c'est que le couteau, instrument du crime, avait deux lames; l'une de grande dimension, qu'il n'avait pas même ouverte; l'autre n'était qu'une lame de canif, et c'était avec cette dernière qu'il avait frappé le roi.

Sa translation à la prison du palais se fit

la nuit avec des précautions extraordinaires, et sous la protection d'une nombreuse escorte. Tous les habitants avaient été prévenus de fermer leurs fenêtres. Il avait été ordonné de faire feu sur les imprudents qui oseraient se montrer à leurs croisées ou dans les rues. Les détails des tortures et du long et horrible supplice qui les suivit, sont partout. Mais ce qui n'est pas aussi connu, et ce que des hommes graves affirment, c'est une réponse de Louis XV au président Molé, l'un des juges de Damiens, après l'exécution de l'assassin: « Si vous pouviez penser un seul instant de qui part le coup que j'ai reçu, tous vos cheveux se dresseraient d'horreur [1]. »

A la première nouvelle de la blessure du roi, le parti du dauphin n'avait pas perdu un instant pour faire écarter madame de Pompadour. Le prince était entré au conseil. Les courtisans oublièrent le chemin de Bellevue. On remarquait sur toutes les figures plus de surprise que d'effroi. Madame de Pompadour se trouva tout-à-fait isolée. Toute sa cour avait disparu. Mais dès qu'on fut rassuré sur l'exis-

[1] Cette anecdote est reproduite dans le *Siècle de Louis XV*, ouvrage posthume d'Arnoux d'Affrey; publié par Mathon de La Varenne. Paris, 1796. 2e vol. p. 149 et 150.

tence du monarque, tout reprit l'ancien train. Madame de Pompadour reparut plus puissante que jamais.

Deux ministres éprouvèrent les effets de son retour en faveur : l'un, sa créature, l'avait abandonnée au moment du danger. L'autre, qui la croyait également perdue sans retour, mais qui jusqu'alors avait caché la haine qu'il lui portait sous des formes respectueuses, témoigna étourdiment sa joie et ses espérances. Tous deux furent disgraciés. Mais les lettres de cachet qui leur furent adressées s'énonçaient différemment.

Le roi avait écrit sèchement à M. d'Argenson : « Votre service ne m'est plus nécessaire ; « je vous ordonne de m'envoyer votre démission « de secrétaire d'État de la guerre, et de tout « ce qui concerne les appointements y joints, « et de vous retirer à votre terre des Ormes. »

Le renvoi de M. de Machault lui fut notifié en termes moins durs, le roi paraissait n'avoir cédé que malgré lui. « Les circonstances présentes, lui écrivait-il, m'obligent de vous redemander les sceaux..... Soyez toujours certain de ma protection et de mon estime. » M. de Machault fut généralement regretté. M. d'Argenson eut la consolation d'avoir pour succes-

seur, de Paulmi, son neveu. M. de Moras succéda à M. de Machault, mais ne le remplaça pas.

C'était déjà beaucoup pour lui que le fardeau du ministère des finances, et bientôt on y ajouta celui de la marine. Louis XV se réserva les sceaux, et les garda pendant quelques années. On compte huit cents expéditions scellées en sa présence. Il se faisait payer exactement les rétributions attachées à ces fonctions. Ce trait de cupidité vulgaire en rappelait un autre, mais qui n'eut pas la même publicité; il s'était passé dans l'intérieur des petits appartements de Versailles.

« On jouait dans l'appartement du roi qui « gagna beaucoup, mais il se passa une scène « qui m'a déplu [1]. Il avait devant lui un gros « monceau d'or. Voilà subitement que sa man- « che fait tomber un louis d'or, et il se baisse « pour le ramasser. Le prince de .... qui faisait « sa partie, et qui avait observé son action, en « renverse sur-le-champ une centaine à dessein, « et ne daigne pas y faire attention. Le roi lui « dit : Mon cousin, pourquoi ne ramassez-vous « pas ce qui est tombé?.... Bagatelle, reprit son

[1] Lettre de madame de Pompadour à madame la comtesse de Mailly.

pas été contagieuse pour eux. Il n'aime que lui et ne se tourmente qu'en haine des autres ; que pouvais-je faire ? le plaindre et l'éviter. Fallait-il, à chaque boutade, aller humblement lui demander pardon d'avoir osé vouloir le rendre heureux en dépit de lui-même ? Ç'aurait été à recommencer chaque jour.

Madame d'Épinay avait projeté un voyage en Suisse ; elle avait prié Rousseau de l'accompagner, et le voilà qui bat la campagne. Il ne peut voyager avec elle dans la crainte de la compromettre, il ne veut pas voyager à ses dépens ; il faudra donc qu'il suive sa voiture à pied. Et de conséquence en conséquence, il arrive à Diderot dont il est séparé par un long intervalle ; il est pauvre, souffreteux ; la saison et les chemins sont insupportables. Diderot a tort de se plaindre de ce qu'il ne va pas le voir. Et il termine cette longue lettre par se démontrer à lui-même qu'il a seul raison, et dans cette philippique si aigre, si morose, il paraît m'excepter des objets de sa colère.

Je pouvais m'appliquer tous les reproches dont il accabla notre ami commun. Je me sentais aussi coupable que lui. Il fallait, suivant Rousseau, prendre la besace des anciens philosophes, ou renoncer à ce titre. Je ne citerai

que la fin de son épître écrite au milieu des bois.

« Je vois d'où viennent tous les chagrins qu'on « me donne, c'est parce que j'ai des sociétés hors « de mon état; c'est parce que tous les gens avec « qui je vis me jugent toujours sur leur sort, « jamais sur le mien, et qu'ils veulent qu'un « homme qui n'a rien vive comme s'il avait dix « mille livres de rente.

« Personne ne sait se mettre à ma place : on « ne veut pas voir que je suis un être à part, « qui n'a point le caractère, les maximes, les « ressources des autres, et qu'il ne faut pas ju- « ger sur leurs règles; si l'on fait attention à « ma pauvreté, ce n'est que pour m'en rendre « les charges plus insupportables.

« C'est ainsi que le philosophe Diderot, dans « son cabinet, au coin d'un bon feu, dans une « bonne chambre, bien fourré, veut que je fasse « trente lieues par jour en hiver pour courir « après une chaise de poste; parce qu'après « tout, courir et se crotter est le métier d'un « pauvre. Quoi qu'il arrive, soyez bien sûr que « le philosophe Diderot, s'il ne pouvait sup- « porter la chaise, ne courrait de sa vie après « personne.

« Cependant il y a du moins cette différence,

CHAPITRE VIII.

Mort du cardinal de Tencin. — Le comte de Stainville et la duchesse de Grammont. — L'intendant des postes, M. Janet. — Le cabinet secret. — Madame de Pompadour et M. d'Argenson. — La favorite secrétaire d'État. — Le père et le fils. — Le comte de Stainville devient duc de Choiseul. — Les loges. — Le gouverneur de Rome et l'ambassadeur de France. — Je reviens de la Suisse. — L'ambassadeur et le pape. — La lettre et la bulle. — Encore les billets de confession. — Le cardinal de Bernis et la favorite. — Correspondance. — L'amour et l'ambition. — Lettre interceptée. — Le sergent Dubois et le chevalier d'Assas. — Erreur historique. — La duchesse de Grammont. — Mademoiselle Julie. — Officiers protestants. — Ordre du mérite militaire. — Bataille de Minden. — Le maréchal de Bellisle. — Vive le roi! Vive la ligue!

Un courtisan meurt en flattant le pouvoir, quel qu'il soit, et en demandant des grades ou des pensions. L'abbé de Tencin, plus qu'octogénaire, archevêque d'une des premières métropoles du royaume et cardinal, n'avait plus rien à demander pour lui, et j'ai dit avec quelle insistance il sollicitait une pension de dix mille francs : il mourut presque aussitôt qu'il l'eut obtenue. Sa vie n'avait été qu'une longue suite

d'intrigues, et il avait été puissamment secondé par sa romanesque sœur, avec laquelle on lui supposait une honteuse liaison; mais l'un et l'autre bravaient l'opinion et marchaient à leur but avec une audacieuse intrépidité.

Avec une ambition égale et la même audace, mais des vues plus larges, des moyens plus relevés et plus extraordinaires, se présentèrent bientôt sur la scène politique le comte de Stainville et sa sœur la duchesse de Grammont. J'avais suivi à l'armée M. de Castries. Mon voyage ne fut pas aussi long que je l'avais craint; je ne m'éloignai de Paris qu'à regret, et seul je connaissais les puissants motifs qui pouvaient me retenir dans ce centre de toutes les intrigues qui agitaient tous les pouvoirs, toutes les ambitions.

A mon retour de la Suisse, je ne fus pas médiocrement contrarié par la nécessité de faire une nouvelle excursion; mais une fois rendu à moi-même, je renouai avec bonheur toutes mes relations, et jamais je n'avais été plus heureusement placé pour être informé, avec certitude et rapidité, de tout ce que j'avais tant d'intérêt à savoir et à communiquer. Les principaux acteurs de ce drame si compliqué jouaient pour ainsi dire sous mes yeux, et le prestige de la

scène ne pouvait me faire illusion : j'avais mes entrées aux coulisses et dans les petites loges. Je n'ai su, il est vrai, qu'avec tout le monde, les divers échecs éprouvés pendant cette guerre par les Anglais, sur les côtes de Bretagne et de Normandie. Le combat de Saint-Cast réhabilita un peu le duc d'Aiguillon dans l'opinion; mais les Bretons pouvaient, à bon droit, s'attribuer une partie de ce succès. Les Français n'ont rien perdu de leur bravoure native et de leur caractère belliqueux, et leur histoire atteste qu'à toutes les époques, les habitants ont défendu avec un héroïque dévouement leur territoire contre les invasions des armées étrangères.

Mais ce qu'il m'a été agréable d'apprendre avant tout autre, et ce que le public a presque toujours ignoré, c'est ce qui se passait dans les cabinets même étrangers. La double disgrâce de M. d'Argenson et de M. de Machault, dont j'ai déjà dit un mot, avait étonné toute la cour et tout Paris. J'en étais aussi, sur ce fait, à de vagues conjectures, mais je sus bientôt la vérité.

Quelque temps après l'attentat de Damiens, madame de Pompadour avait envoyé chercher Janet, intendant des postes [1], pour lui recom-

[1] Cet intendant, comme tous ceux qui l'avaient précédé et qui l'ont suivi, avait un cabinet particulier où l'on ouvrait

mander de soustraire, dans les extraits, tout ce qui pouvait rappeler au roi ce funeste événement. Janet promit de *se conformer à ce qu'elle lui prescrivait;* mais il en rendit compte sur-le-champ à M. d'Argenson, surintendant des postes, qui, furieux, lui demanda pourquoi il prenait les ordres de madame de Pompadour, et le menaça de le faire mettre en prison, s'il cachait la moindre chose au roi. Janet, tremblant, alla tout raconter à madame de Pompadour. Elle n'avait pas vu le roi depuis sa blessure : le ton impérieux du ministre devait lui faire craindre qu'elle ne fût disgraciée. Elle ne pouvait rester dans cette cruelle incertitude, et demanda une entrevue à M. d'Argenson.

Ce ministre était avec le président quand il reçut le billet de madame de Pompadour, qui le priait de passer chez elle. Le président le détermina à s'y rendre. L'entretien fut vif. Voici exactement le dialogue qui s'établit entre la favorite et le ministre.

Madame de Pompadour. « Je suis surprise, « monsieur, de l'ordre que vous avez donné à

toutes les lettres, et chaque dimanche il en portait les extraits au roi : depuis, ces extraits ont été remis chaque jour. C'est ce que le public appelait *la chronique scandaleuse du cabinet noir.*

« Janet. Je ne puis concevoir quelles sont les « raisons qui peuvent vous déterminer à vou- « loir remettre sous les yeux du roi un événe- « ment dont le souvenir est pénible pour sa ma- « jesté. Ce n'est pas sans avoir pris l'avis de tous « les ministres que je me suis décidée à parler « à Janet.

M. d'Argenson. « Madame, je dois la vérité « au roi, et aucune considération dans le monde « ne peut me porter à m'écarter de mon devoir.

Madame de Pompadour. « Voilà de grands « principes; mais vous me permettrez de vous « dire qu'ils sont hors de saison dans cette occa- « sion, et que l'intérêt puissant de la tranquillité « du roi doit l'emporter sur tout autre calcul.

M. d'Argenson. « Je ne changerai point d'o- « pinion, madame, et je suis surpris que, n'ayant « aucun ordre à donner, vous prétendiez vous « mêler d'un détail qui me regarde seul.

Madame de Pompadour. « Il y a long-temps, « monsieur, que je connais vos dispositions « pour moi : je vois bien que rien ne peut les « faire changer... J'ignore comment tout ceci « finira; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il « faudra que *vous* ou *moi* nous nous en al- « lions... »

A ces derniers mots, M. d'Argenson fit une

profonde révérence et sortit sans proférer une parole.

La disgrâce de M. de Machault tient à une cause tout-à-fait différente. Le roi, resté seul avec M. de Machault, après le premier pansement de sa légère blessure, l'avait chargé, comme ami, de voir madame de Pompadour, de lui conseiller de s'éloigner; non pas de lui en intimer l'ordre, mais comme un simple avis d'amitié.

M. de Machault suivit ponctuellement les ordres du roi, et ne parla que comme de son propre mouvement, sans en insister moins vivement sur la nécessité d'une prompte retraite. Mais madame de Mirepois, présente à ce mystérieux entretien, fut d'un avis contraire, et soutint qu'il valait mieux risquer une explosion que de quitter trop tôt la partie. La favorite sut très-mauvais gré à M. de Machault de son avis, et elle persista à rester.

Le parti du dauphin aurait pu facilement obtenir du roi, dans le premier moment, de faire partir madame de Pompadour de Versailles; mais on se contenta de faire entrer le dauphin au conseil. On laissa le roi dans le plus grand isolement; sa famille, qui aurait dû, sinon par affection, du moins par convenance et par intérêt, ne pas le quitter, ne le vit q

ment. Le moindre incident et l'isolement même du roi devaient nécessairement amener le rapprochement qu'on semblait craindre. Après une absence de quelques jours, le roi, parcourant l'intérieur du château, se trouva en face de l'escalier de communication avec l'appartement de la favorite; l'habitude l'entraîna, et il se trouva, presque sans s'en être douté, dans l'appartement de sa maîtresse.

Le triomphe de madame de Pompadour ne fut pas un instant douteux. Rassurée contre une disgrâce, elle ne songea plus qu'à se venger de M. d'Argenson. Elle pénétra avec beaucoup d'adresse les intentions secrètes du roi. Il n'était pas moins indisposé contre M. d'Argenson, qui, le premier, avait proposé de faire entrer le dauphin au conseil; et madame de Pompadour fut plus que surprise d'entendre le roi lui dire, avec une extrême tranquillité, que M. d'Argenson serait renvoyé quand elle le voudrait. Il avait contre M. de Machault un autre grief. Il l'avait chargé de faire éloigner madame de Pompadour; il avait son secret, il fallait l'en punir. Aussi ne mit-il qu'une seule condition au renvoi de M. d'Argenson; ce fut celle-ci : *Oui, si vous consentez à celui de M. de Machault.* Les deux lettres furent écrites à l'instant même. Ma-

dame de Pompadour fit les fonctions de secrétaire d'État; le roi ne fit de changement qu'à celle pour M. de Machault.

Ainsi, dans ce conflit d'intrigues, M. d'Argenson avait voulu sacrifier le roi au dauphin pour prolonger son pouvoir; le roi avait voulu sacrifier sa maîtresse à l'opinion, et M. de Machault n'avait pas hésité à servir d'intermédiaire pour hâter son éloignement; et les deux ministres furent sacrifiés à l'amour.

L'abbé de Bernis avait dû à cette révolution de cour le porte-feuille des affaires étrangères; il avait succédé à M. de Rouillé. Le honteux traité de 1756 et la guerre désastreuse qui en fut le résultat étaient son ouvrage. Il voulut réparer sa faute : il pouvait espérer y réussir. Le roi et madame de Pompadour ne voyaient que par ses yeux. Son pouvoir paraissait à l'épreuve de toute disgrâce; mais du moment qu'il eut manifesté son opinion pour la paix, il déplut. Madame de Pompadour était si fière de ses relations avec l'impératrice-reine qui l'appelait *ma cousine !* La vanité l'emporta sur l'amour, et l'abbé de Bernis perdit les bonnes grâces de sa maîtresse et le ministère.

Il ne témoigna ni surprise ni regret, et il écrivit de son exil à son ami Pâris Duverney :

« On m'a fait danser sur un grand théâtre,
« avec des fers aux pieds et aux mains. »

Il eut pour successeur, sur ce grand théâtre, un homme qui, plus adroit et plus heureux, s'y mit beaucoup plus à son aise. Son ambassade à Rome avait été marquée par plusieurs traits qui en d'autres temps, et dans une autre cour, auraient entraîné son rappel.

Que de guerres n'ont eu pour cause que les caprices impertinents d'un ambassadeur! Mais à Rome on cède bassement, ou l'on ne se venge que par le stylet. M. de Choiseul y fut impertinent sans danger; d'autres ont, depuis, payé de leur vie le plus noble dévouement aux intérêts de la France, qu'ils représentaient dans la capitale du monde chrétien.

Les aventures du comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, peignent parfaitement les mœurs du lieu et de l'époque. Il me suffira de rapporter celles qui ont eu quelque éclat.

La loge du gouverneur de Rome, au spectacle, est celle du fond : elle est décorée de l'écusson papal. Au côté, et à la droite, celle de l'ambassadeur de France, puis suivent à droite et à gauche, selon le rang, celles des autres ambassadeurs. La noblesse romaine tire au sort les loges qu'elle doit occuper. Cet état de cho-

ses s'était conservé jusqu'à l'arrivée de M. de Stainville. Les dames romaines, choquées de la préférence accordée à des étrangers, avaient obtenu de Benoît XIV, que toutes les loges indistinctement seraient tirées au sort. Le nouvel ambassadeur se plaignit, et déjà il faisait des dispositions de départ. Le pape, effrayé, lui rendit la loge auparavant réservée au ministre du roi très-chrétien; mais l'ambassadeur se montra plus exigeant, et réclama, pour réparation, la loge même du gouverneur. Le pape transigea sur ce point : il fit plus, il assura l'ambassadeur qu'il chargerait Arquinto, alors gouverneur, de lui faire les honneurs de sa loge. Mais devenu plus hardi par les concessions mêmes que lui faisait le pape, il lui déclara qu'il voulait avoir la loge à lui, en faire ôter les meubles du gouverneur, et y placer les siens. Il réussit, garda la loge un an, et reprit ensuite la sienne.

Arquinto ne dissimula point son juste ressentiment de la condescendance du pape, et ne reparut pas au spectacle. M. de Stainville fut informé que le pape, qui aimait beaucoup Arquinto, allait lui donner la place de secrétaire d'État, vacante par la mort du cardinal *Valenti*. L'ambassadeur avait alors une affaire im-

portante à terminer ; et il craignait avec raison de la manquer par l'opposition du nouveau secrétaire d'État. Il résolut de s'opposer à la nomination d'Arquinto. Il vint trouver le pape. Tous deux étaient également vifs et impétueux : la conversation s'échauffa. Benoît XIV trouvait fort mauvais qu'un étranger osât lui dicter des lois dans sa cour, et le contrarier dans le choix de ses ministres. *Fa el papa* (fais le pape), dit-il à M. de Stainville : *Non*, répondit celui-ci, *non, saint-père ; remplissons chacun notre charge ; continuez à faire le pape, et moi je ferai l'ambassadeur* [1].

Convaincu qu'il s'opposerait en vain à la volonté bien prononcée du saint-père, il lui fit sentir combien il était important qu'il fût bien avec le nouveau ministre de sa sainteté, et qu'il n'y avait pour cela qu'un seul moyen, c'était qu'il allât de ce pas annoncer à Arquinto sa nomination, et lui dire que c'était à sa sollicitation qu'il obtenait cette place. Le pape, qui d'ailleurs aimait l'ambassadeur, y consentit, et M. de Stainville se rendit immédiate-

[1] Benoît XIV, apercevant, d'une croisée, l'ambassadeur de Sardaigne qui satisfaisait un besoin pressant dans une avant-cour, lui cria : *Monsieur l'ambassadeur, ne pissez pas là, ou l'ambassadeur de France voudra pisser dans mon cabinet.*

ment chez Arquinto, avec tous les carrosses de l'ambassade, et cette solennité d'apparat qu'en Italie on appelle *in fiochi*. Il lui annonça qu'il venait de solliciter et d'obtenir pour lui la place de secrétaire d'État. Arquinto et l'ambassadeur furent, depuis cette époque, de la meilleure intelligence.

Et quelle était cette affaire si grave, si importante, qu'il avait à traiter avec le pape? Une lettre de sa sainteté à l'archevêque de Paris, pour l'engager à faire cesser le scandale des billets de confession. Le pape pouvait-il agir lui-même contre sa fameuse constitution *Unigenitus?* la lettre demandée était d'ailleurs contraire à tous les usages de la chambre apostolique. Le pape n'écrit que par bulle, et il s'agissait d'une invitation toute confidentielle. Arquinto n'était encore que gouverneur lors de cette négociation. Le cardinal Valenti vivait, mais ses infirmités le retenaient chez lui, et M. de Stainville ne parvint qu'avec beaucoup de peine à obtenir du vieux cardinal qu'il en parlerait au pape. L'ambassadeur le prévint, se présenta au pape, obtint la lettre désirée, et vint l'annoncer au scrupuleux Valenti. « *Ah! mon Dieu*, s'écria Valenti en frappant sur sa table, *il va écrire une hérésie!* »

Le génie de M. de Stainville se trouvait gêné dans le cercle de ces mesquines minuties; déjà il méditait les plus vastes projets dans la politique des cours. Né sujet de l'empereur, il était tout dévoué à la cour de Vienne ; il brûlait de se voir à la tête des affaires, pour ménager un rapprochement entre les cours de France et d'Autriche. Il ne s'agissait de rien moins que de changer un système suivi depuis deux cents ans. C'est dans ces circonstances qu'il revint à Paris, et qu'il remplaça le cardinal de Bernis, au ministère des affaires étrangères.

Le favori de madame de Pompadour n'avait été ministre que seize mois. Il avait eu envers sa maîtresse un tort que les femmes ne pardonnent jamais. Avant de le punir, elle avait tenté une dernière épreuve; elle s'aperçut bientôt que ses charmes ne lui inspiraient qu'une humiliante indifférence; elle le trouva froid et inflexible. Elle ne peut plus contenir sa fureur; elle accable son perfide de reproches, l'appelle cent vingt fois ingrat et parjure, et lui déclare qu'elle le fera rentrer dans l'obscurité d'où elle l'a tiré. L'heure où le roi venait ordinairement chez elle approchait; le cardinal se retira. Il était résigné à son sort, qui n'avait rien de bien effrayant : madame de Pom-

padour ne pouvait lui ôter qu'un porte-feuille dont il se souciait peu. Il lui restait une place éminente et un grand revenu, qui ne pouvaient plus lui échapper.

Il parut le soir même au souper du roi. Son renvoi était décidé; le roi l'avait signé. Sa majesté était triste, embarrassée; ses efforts pour faire au cardinal un gracieux accueil trahissaient son secret. Il lui adressa souvent la parole, mais sans le regarder. Les courtisans ont un instinct d'observation qui les trompe rarement. Le bruit de la disgrâce du cardinal fut, dès le jour même, le bruit de tout Versailles, et dès le lendemain il reçut la lettre de cachet qui l'exilait en son abbaye de Saint-Médard.

Cependant madame de Pompadour n'était point tranquille; elle sentit que le dépit l'avait entraînée trop loin; peut-être aussi craignait-elle de justes représailles. Le cardinal pouvait être indiscret; elle ne lui rendait pas justice sur ce point : il se respectait encore dans la femme qu'il avait aimée dans une condition privée, et à une époque où elle ne pouvait espérer un autre sort. Il n'avait pas oublié que la petite modiste, devenue grande dame, lui avait ouvert le chemin des honneurs et de

la fortune. La marquise ne pouvait se rendre compte à elle-même des sentiments qui l'agitaient : on ne rompt pas sans regret une liaison aussi intime, et qui durait depuis près de dix années. C'est dans cette fluctuation d'idées opposées qu'elle reçut du cardinal une lettre par laquelle il la sollicitait de faire cesser son exil. Elle s'empressa de lui répondre avec moins de franchise que d'embarras :

« Votre situation me touche, quoique vous « l'ayez méritée ; et si je pouvais changer votre « fortune, je le ferais encore, comme si vous « en étiez digne : mais il y a des choses que je « ne puis demander ni obtenir. Souvenez-vous « de ce que vous étiez il y a quelques années ; « vous étiez pauvre, mais heureux et aimable. « Votre ambition et mes bontés vous ont gâté. « A peine avez-vous été employé dans les af- « faires, qu'on s'est aperçu qu'il y avait une « grande différence entre le talent de faire de « petits vers et celui du gouvernement : les « fautes que vous commettiez, tous les jours, « dans le département le plus difficile de tous, « m'affligeaient ; mais je n'osais vous croire in- « capable, et j'attribuais au défaut d'expérience « ce que j'aurais dû attribuer au défaut de lu-

« mières. J'espérais toujours, lorsqu'on a été « obligé de vous renvoyer.

« Vous n'ignorez pas que j'ai personnelle- « ment beaucoup à me plaindre de vous : néan- « moins, tout mon ressentiment se borne à ne « parler de vous ni en bien ni en mal. J'ai « gardé le silence qui me convenait, et si vous « avez, à la fin, été sacrifié, ce n'est pas à moi, « mais au bien de l'État.

« Mais parlons sérieusement, pourquoi déplo- « rez-vous si amèrement votre prétendue dis- « grâce ? Qu'avez-vous perdu ? Les inquiétudes « et les tourments de l'ambition ; et vous avez re- « trouvé le repos et la liberté, avec un grand « revenu et de grandes dignités. Vous êtes mal- « heureux en une chose, c'est de ne pas sentir « votre bonheur actuel, et de regretter le trou- « ble, les inquiétudes et les peines qui accom- « pagnent l'administration des affaires publi- « ques.

« Toutes ces réflexions sont très-vraies, quoi- « que mon cœur ne les sente pas aussi bien que « ma raison ; et si j'étais à votre place, peut- « être serais-je aussi faible que vous, mais j'en « rougirais, et ne le dirais à personne. Je suis « honteuse de vous prêcher ; c'était plutôt de « vous que j'aurais dû attendre des exhorta-

« tions pour m'encourager à souffrir avec pa-
« tience les vanités du monde et de la gran-
« deur.

« .... Voici ma résolution, que je ne chan-
« gerai jamais. Je ne m'opposerai jamais à vo-
« tre retour, ni aux faveurs qu'on pourra vous
« faire en ce que vous désirez ; mais si cela ar-
« rivait, ne prenez pas la peine de m'en sa-
« voir gré, car soyez sûr que je n'y aurais au-
« cune part. »

M. de Stainville en entrant au ministère avait été fait duc de Choiseul ; il aurait été arrêté dès le premier pas dans la brillante carrière qui venait de s'ouvrir pour lui, s'il se fût piqué d'une scrupuleuse loyauté dans ses procédés. Il s'était bientôt aperçu qu'une de ses parentes avait été remarquée par le roi ; déjà on s'écrivait. Le succès de cette intrigue pouvait le servir, mais le plus léger retour à madame de Pompadour pouvait le perdre, et il connaissait tout son ascendant sur l'esprit du roi : il se montra plus prudent que délicat. Il s'assura d'abord de toute la confiance de sa parente, qui bientôt n'eut plus de secret pour lui. Elle le consultait sur tout.

Le roi demandait un rendez-vous, et son billet respirait la passion la plus ardente. Le

duc de Choiseul aidait souvent sa parente dans cette correspondance mystérieuse; il parut hésiter sur la réponse à faire au roi; elle devait être décisive. Il feignit d'avoir besoin d'y réfléchir, et maître du précieux billet, il se présenta chez madame de Pompadour. « Vous me « regardez, lui dit-il en entrant, comme un « de vos ennemis, vous me faites l'injustice de « me croire leur complice pour vous faire per« dre les bonnes grâces du roi... Tenez, lisez et « jugez moi. » Et tandis qu'elle parcourt le billet du roi, il raconte comment il le possède, et n'ignore pas à quel danger il s'expose pour la servir; mais il préfère le bien de l'État et le bonheur de son maître à ses propres intérêts.

Madame de Pompadour n'eut pas de peine à déjouer cette intrigue : sa rivale fut sacrifiée, et le duc de Choiseul reçut le prix d'un service aussi important. Il était encore jeune et ardent; il remplaça l'exilé dans le cœur de la marquise, et devint son confident et son conseil. Ils n'eurent plus dès-lors que les mêmes amis et les mêmes ennemis. Jamais ministre n'était parvenu à un si haut degré de pouvoir et de considération. Sa réputation d'habileté et de probité politique était si bien établie, qu'on ne lui imputait aucune des nombreuses

fautes du gouvernement. Il réunit bientôt au département des affaires étrangères, ceux de la guerre et de la marine.

L'amitié m'unissait à M. le marquis de Castries depuis plusieurs années. Il commandait sur le Bas-Rhin : nous étions séparés depuis le commencement des hostilités. Je ne pus résister à ses pressantes invitations, et je partis de Paris pour aller passer quelques jours à son camp de Rhimberg. J'y étais le jour du combat si connu par le dévouement d'un militaire français. Le mot sublime *à moi, Auvergne, voilà l'ennemi!* appartient au valeureux Dubois, sergent de ce régiment; mais par une erreur, presque inévitable dans un jour de combat, ce mot fut attribué à un jeune officier appelé *d'Assas*. M. de Castries le crut, comme tant d'autres, mais lorsque après ce combat il eut forcé le prince héréditaire à repasser le Rhin et à lever le siége de Wesel, des renseignements positifs apprirent que le chevalier d'Assas n'était pas entré seul dans le bois, mais accompagné de Dubois, sergent de sa compagnie. Ce fut celui-ci qui cria *à nous, Auvergne, c'est l'ennemi!* Le chevalier fut blessé en même temps, mais il n'expira pas sur le coup, comme Dubois, et une foule de témoins affirmèrent à M. de

Castries, que cet officier avait souvent répété à ceux qui le transportaient au camp : *Enfants, ce n'est pas moi qui ai crié, c'est Dubois.*

A mon retour à Paris, on ne parlait que du beau trait du chevalier d'Assas, et il n'était pas plus question de *Dubois* que s'il n'eût jamais existé. Je savais le contraire : je ne pus convaincre personne; et l'histoire, qui a recueilli ce fait si honorable pour les guerriers français, n'en consacrera pas moins une grave erreur de fait et de nom.

Depuis François Ier, les femmes avaient joué un grand rôle à la cour, et il est assez singulier que dans le seul pays de l'Europe où, d'après une coutume qui n'est basée sur aucune loi, mais sur une tradition qui en tient lieu, les femmes sont exclues de la succession au trône, elles peuvent néanmoins régner comme régentes, et règnent de fait comme épouses ou maîtresses. Tout annonçait que sous le ministère de M. de Choiseul la favorite n'aurait plus la direction suprême des affaires, ou que du moins il ne se laisserait pas gouverner lui-même par une femme; mais bientôt il subit le sort commun. Il gouvernait madame de Pompadour, qui gouvernait le roi, mais il fut à son tour gouverné par une maîtresse, et cette mai-

tresse était sa sœur. Dans le monde, une pareille liaison aurait scandalisé les susceptibilités bourgeoises; mais à la cour la corruption des mœurs était telle, que ce commerce, évidemment criminel selon les lois positives et celles de la nature, ne scandalisa personne.

Je me trouvai moi-même jeté, par mes relations, dans cette cohue. M. de Choiseul, redouté des jésuites et de tous leurs adhérents, avait cherché à s'appuyer des philosophes : c'était se concilier l'opinion publique, et avec elle un ministre n'a rien à craindre; mais le moindre écart peut lui ôter cet appui. Les philosophes, cruellement persécutés, avaient besoin d'être protégés, et tout en conservant les apparences d'une parfaite neutralité, il secondait de tous ses vœux les progrès de la réformation politique et religieuse. Il me fut facile de me convaincre que la liaison incestueuse du principal ministre était vraie.

Sa sœur, chanoinesse de Remiremont, n'avait pour toute fortune que sa prébende, et réunissait aux qualités qui distinguent une femme aimable, jolie et spirituelle, une ambition sans bornes, toutes les prétentions, et presque les talents d'un homme d'État. Libre de sa personne, elle ne fut pas plus tôt établie chez son

frère, qu'elle conçut le dessein de le gouverner. Elle vit bien que le seul moyen de prendre de l'empire sur lui et d'empêcher celui d'une maîtresse était d'en faire son amant. Mais il n'en fallait pas moins sacrifier aux convenances et se donner un nom, un état, chercher un mariage et un mari qui convinssent également à son amour-propre, à sa sûreté. Son choix fut bientôt fait.

M. le duc de Grammont avait un grand nom, une belle fortune, mais point de caractère, nulle consistance par lui-même; il était même interdit depuis quelque temps, et végétait dans une petite maison, près de Paris, avec des musiciens et des filles publiques du plus bas étage. C'était l'obliger et obliger sa famille que de l'arracher à ses crapuleuses orgies; et devenue sa femme, la chanoinesse pourrait, dès qu'elle en serait embarrassée, le remettre où elle l'avait pris.

Les deux familles furent bientôt d'accord, et la chanoinesse s'appela duchesse de Grammont. Elle s'était donné une manière de Sigisbé. Ce n'était encore qu'un joli adolescent qu'elle voulait former pour elle. Mais elle n'eut pas l'honneur de le mettre dans le monde. Elle se laissa prévenir par la favorite de la favorite. Made-

moiselle Julie, première femme de chambre de madame de Pompadour, initia au doux mystère le bel enfant, le jeune Lausun. Madame de Grammont l'avait, sans s'en douter, jeté dans les bras de sa rivale en le conduisant chez madame de Pompadour, qui habitait alors sa belle terre de Menars.

Un événement grave révéla le mystère des désastres dont la France gémissait. L'établissement de l'ordre de mérite militaire en faveur des protestants était un premier pas à un plus grand acte de justice, à l'espoir de les voir rentrer dans leurs droits civils. C'était beaucoup que d'assigner des récompenses au courage sans avoir égard à la différence des croyances religieuses; mais cette amélioration dans une partie du personnel de l'armée ne pouvait remédier à des abus, dont l'évidence frappait tous les regards. Les généraux avaient cessé de s'entendre. La disgrâce évidemment injuste et impolitique du maréchal d'Estrées à l'ouverture de la campagne n'avait été que le prélude de cette effrayante progression de désordres qui rendaient nos victoires inutiles et nos revers irréparables.

La désastreuse bataille de Minden avait fait tomber entre les mains du prince Ferdinand, qui la gagna, les papiers du maréchal de Con-

tadel. Le vainqueur se hâta de faire imprimer la correspondance du maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, avec ce maréchal. Cette publicité fit plus de mal à la France que la perte de la bataille : elle excita un cri général d'indignation dans les cours d'Allemagne alliées de la France.

« S'il y a des pertes, de la fatigue ou des ha-
« sards à risquer, écrivait le ministre au ma-
« réchal, il vaut mieux qu'ils tombent sur les
« troupes étrangères que sur celles du roi. »

On lisait dans une autre lettre : « Il faut tou-
« jours revenir à dire qu'il est très-incommode
« d'avoir à faire la guerre chez des amis, et
« de n'avoir pas d'argent..... Le roi vous laisse
« le maître de détruire et d'enlever la plus
« grande partie des ressources des pays que
« vous abandonnerez. »

Enfin la défaite de Minden devint le texte des accusations que se renvoyèrent les généraux. Le maréchal de Contadel dénonça le duc de Broglio. L'armée et la France crièrent à la calomnie, et la cour imposa silence à ces justes clameurs en rappelant Contadel et en élevant le duc de Broglio à la dignité de maréchal.

Après un tel éclat, M. de Belle-Isle ne pouvait plus garder le porte-feuille de la guerre. On

savait qu'il tenait pour les jansénistes, et qu'il avait fait élever son fils par les jésuites, pour se ménager des intelligences et des appuis dans les deux partis. Ce fut alors que M. de Choiseul se fit donner le ministère de la guerre.

Les intrigues amoureuses de la cour, où la politique était toujours pour quelque chose, les événements si importants, si variés, d'une guerre continentale et maritime, auraient fait oublier les jésuites et la puissante faction qu'ils avaient à la cour, et qui avait à sa tête l'héritier présomptif de la couronne; mais la banqueroute des jésuites Lavalette et de Sacy, et surtout l'assassinat du roi de Portugal, ne permettaient plus le silence aux divers gouvernements de l'Europe, et surtout à celui de la France.

Le roi de Portugal n'avait conservé ses jours que par une sorte de prodige. Les conspirateurs avaient été saisis en flagrant délit. C'étaient de grands seigneurs, dirigés par le P. Malagrida et deux autres jésuites. Les nobles coupables furent décapités, et Malagrida pendu. L'opinion du duc de Choiseul était depuis long-temps fixée sur les jésuites, même avant son ambassade à Rome, où il les avait vus de plus près. Il n'avait pu cacher ses sentiments à leur égard;

je le voyais assez souvent à l'époque où il s'était prononcé contre eux : c'était en 1753. Le duc de Choiseul, qui n'était alors que comte de Stainville, se trouvait, lui quatrième, chez M. de Rouillé, alors ministre des affaires étrangères. Le P. Laugier avait, ce jour-là même, prêché devant le roi. C'était moins un sermon qu'une diatribe virulente et passionnée contre les jansénistes, les parlements et le ministère. On avait voulu punir le jésuite, mais on craignait le crédit de la société et l'opposition du dauphin. M. de Stainville, indigné de ces lâches ménagements, dit qu'*il fallait chasser le jésuite de Versailles, et ne plus parler de sermons et de jansénistes*. Tous les gens sensés en disaient autant, mais le comte de Stainville parlait ainsi chez un ministre; deux ou trois autres personnes étaient là, et il se trouva parmi elles un délateur : M. de Choiseul fut dénoncé à *la société*, et son nom fut enregistré sur le *livre de mort*. Peu de jours après il reçut l'ordre de se rendre à Rome : c'était l'exiler.

Loin cependant de montrer aucun ressentiment contre des hommes qui lui avaient, autant qu'il était en eux, fermé la carrière politique, où déjà il pouvait se promettre de brillants succès, M. de Choiseul recevait chaque jour à

Rome les jésuites et leur témoignait une bienveillance toute particulière; mais l'ambassadeur ne voulut pas leur confier le soin de sa conscience ni les affaires de l'État. Il savait bien que le véritable motif des visites quotidiennes des PP. *Gallic*, assistant général, *Flachard*, procureur général, et de plusieurs autres, n'était qu'un espionnage assez mal déguisé.

L'ambassadeur négociait alors avec le pape pour faire cesser les ridicules et scandaleux désordres causés par cette bulle *Unigenitus*, fabriquée à Paris par les jésuites, et sur laquelle le pape n'avait mis sa signature que sur l'assurance que la réception de cette bulle en France n'éprouverait point la plus légère difficulté. L'ambassadeur n'avait pas eu de peine à prouver à sa sainteté qu'elle avait été trompée; et on pouvait espérer que la négociation obtiendrait un prompt succès. Les jésuites avaient le plus grand intérêt à s'y opposer; aussi n'ont-ils pas cessé depuis de le poursuivre de leurs calomnies. C'était, entre eux et lui, une guerre sans trêve, et qui ne pouvait finir que par la ruine de l'un des deux partis.

CHAPITRE IX.

Les vieux abus. — Louis XV et la France. — Benoît XIV. — Coup de partie. — Choiseul et les jésuites. — Louis XV et son fils. — Reproches. — Résignation. — Aveu terrible. — Intrigues de bureau. — Le dauphin, instrument et victime de la ligue. — Démission offerte et refusée. — L'enquête. — Le prince et le premier commis. — Le mémoire anonyme. — Caractère national. — Procès des jésuites. — Arrêt qui abolit la société. — Congrégations. — Serments inutiles. — Grand coup d'autorité, qui se termine par un arrangement. — La robe et le manteau court. — Le père Desmarets. — Le maréchal d'Estrées et M. de Maillebois. — Justice de cour. — Exil et faveur. — Combien la voiture du roi ? — Abus incurable. — Voltaire. — Les deux oppositions littéraires. — La femme, l'amant et le mari. — Le portrait mis en gage. — Le ministre des parties casuelles. — Sophie Arnoux et le comte de Lauraguais. — Mademoiselle Hus. — Sa petite maison de Passy. — Les deux clefs. — Le saut par la fenêtre. — L'abbé de Voisenon. — La bague et les petits vers. — Les étrennes à deux. — MM. de La Popliniére et d'Épinay rasés de la liste des quarante des fermes. — Oubli de l'abbé de Boismont. — Quiproquo. — La petite lettre.

M. de Choiseul, dans son premier travail avec le roi, lorsqu'il fut chargé du ministère de la marine, avait exposé franchement au monarque l'affligeant tableau de notre situation

maritime, la cause des pertes que la France avait essuyées, et de celles plus grandes encore dont elle était menacée, étant dans l'administration même : impéritie des chefs, insubordination partout. La guerre était en pleine activité ; ce n'était pas assez de s'occuper de réformer tous les abus, tout était à refaire; mais avant tout il fallait en rétablir le matériel et compléter les équipages. Le moyen est facile en France : c'est un appel aux grands corps de l'État, aux cités, au patriotisme de tous les Français.

« Mais il faut que vous soyez fou, lui avait « répondu le roi; j'ai entendu tenir le même « propos à tous les ministres de la marine, sans « qu'aucun ait jamais pu parvenir à en rien « faire : croyez-moi, renoncez à vous flatter « d'en venir à bout[1]. »

Mais dès le jour même le nouveau ministre écrivit à l'archevêque-président des États de Languedoc, alors assemblés, et l'engagea à proposer à cette assemblée de faire présent d'un vaisseau au roi. La proposition faite par M. de

[1] Benoît XIV s'étonnait de voir la France se soutenir au milieu de tous les éléments de corruption et de ruine. « Est-« il besoin, disait-il, d'autre preuve de l'existence d'une Pro-« vidence, que de voir prospérer le royaume de France sous « Louis XV ? »

Laroche-Aimon fut accueillie avec transport, et l'offre d'un vaisseau fut votée par acclamation. Marseille, la Bretagne, et d'autres grandes cités des provinces, votèrent aussi les frais d'autres vaisseaux de guerre. Celui offert par la capitale devait être et fut en effet de cent dix canons.

Le ministre connaissait mieux que son maître le caractère français. Il avait recommandé le plus profond secret à monsieur l'archevêque de Narbonne, quand il lui proposa de faire prendre l'initiative aux États de Languedoc, et ce secret fut bien gardé.

On pouvait espérer en finir avec les puissances en guerre contre la France, mais avec les jésuites, devenus plus forts, plus audacieux que jamais, il fallait s'attendre à en être écrasés. M. le duc de Choiseul aurait été leur première victime; et le désir d'assurer l'autorité du roi contre les entreprises de cette faction ne fut pas le seul motif qui détermina le duc à tout tenter pour la réduire à l'impossibilité de nuire. Il y allait de son existence politique.

Madame de Pompadour avait le même intérêt. Le bien public pouvait en être le résultat, mais n'en fut que le prétexte : l'occasion était favorable. La banqueroute de Lavalette, la ruine de Lyoncy de Paris, et des correspon-

dants de cette maison, l'assassinat du roi de Portugal, l'insolence des chefs de la société, leur scandaleuse mauvaise foi, et leur cupidité non moins évidente, la publication de critiques approfondies de leurs maximes, démontrées par la double autorité des faits et de la raison, avaient déjà décrédité cette société, plus politique que religieuse. Les écrivains philosophes associèrent leurs efforts et leurs talents au projet du premier ministre et de la favorite; c'était déjà un spectacle assez étonnant que de voir marcher sous la même bannière un principal ministre, la maîtresse du monarque, et le monarque lui-même, les parlements et les écrivains dont ils avaient fait brûler les livres.

De l'autre côté se trouvaient le dauphin, le duc d'Aiguillon, et la plupart des prélats du royaume.

Cependant la favorite ne dissimulait ni ses vœux ni ses projets, tandis que le duc de Choiseul ne se laissait nullement pénétrer, même dans une occasion importante où il pouvait se prononcer sans se compromettre.

Le roi étant à Choisy reçut un paquet du chancelier M. de Lamoignon : c'était le premier arrêté du parlement provoqué par M. de Laverdy, alors conseiller de la grande chambre.

Le roi avait demandé à M. de Choiseul ce qu'il en pensait. Il répondit qu'il était assez difficile de dire sur-le-champ son opinion sur plusieurs articles de cet arrêté, mais que ce n'était point là l'état de la question; qu'il fallait, avant tout, savoir si sa majesté voulait conserver les jésuites ou s'en défaire : que si son intention était de les chasser de ses États, comme avait déjà fait le roi de Portugal, il n'y avait qu'à laisser faire le parlement; que si, au contraire, elle prétendait les garder, il fallait sur-le-champ casser l'arrêté du parlement, parce qu'alors l'affaire ne serait plus qu'une querelle particulière du souverain à son parlement, querelle qui traînerait en longueur, mais où le souverain aurait gain de cause.

Si on attendait, bientôt ce premier arrêté serait suivi d'autres qui compliqueraient tellement l'affaire qu'il ne serait plus possible de s'en tirer. Le roi adopta cet avis, et le chancelier reçut l'ordre de casser l'arrêté. Mais M. de Choiseul, qui voyait plus loin que le chancelier, écrivit à ce chef de la magistrature qu'il n'était pas temps encore de prendre un parti violent. Il en arriva ce que le duc avait prévu : le parlement, sur la proposition de l'abbé Chauvelin, prit un arrêté plus décisif et plus violent.

M. de Choiseul ne balança plus, et consulté de nouveau par le roi, il lui dit franchement qu'il fallait se défaire de ces gens-là. *Soit*, répondit le roi; *je ne serai pas fâché de voir le P. Desmarets en abbé*. Ce jésuite était confesseur de sa majesté.

M. de Choiseul devint dès-lors l'objet des attaques les plus redoutables et les plus astucieuses. N'ayant point de provinces dans son département, il n'allait que très-rarement au conseil des dépêches, lorsqu'il s'agissait d'une affaire d'intérêt général. Mandé par le dauphin, il fut invité par ce prince à se rendre au premier conseil; qu'il y serait question des congrégations des jésuites. Il finit par inviter le duc à leur être favorable, et par lui demander ce qu'il pensait de la société. M. de Choiseul répondit « qu'élevé chez elle, il ne lui était point « contraire, et, quant aux congrégations, qu'il « y avait assisté étant au collége; qu'il n'y voyait « aucun inconvénient; que monsieur le dau- « phin pouvait être sûr qu'au conseil, où il se « rendrait d'après ses ordres, il les soutien- « drait. » Il demanda à son tour au dauphin ce qu'il en pensait lui-même : le prince lui répondit en faisant de la *société* l'éloge le plus pompeux. Jamais il ne l'avait entendu parler

avec tant de chaleur et d'enthousiasme. Le duc ne put se contenir, et s'écria : *Ah ! fi ! un dauphin peut-il être aussi chaud pour des moines !*

J'étais si bien servi par mes relations, que j'appris tous ces détails le lendemain même de ce singulier entretien. J'étais impatient d'en connaître les suites, qu'il était bien facile de deviner.

M. de Choiseul se montra au conseil tel qu'il l'avait promis, et tint la parole qu'il avait donnée au dauphin. Il était bien persuadé que le prince ne s'arrêterait pas à cette première démarche : il ne s'était pas trompé. Il le vit quelques jours après remettre au roi un mémoire au moment où sa majesté entrait dans sa garde-robe. Il ne parut pas y faire la plus légère attention. Il s'aperçut bientôt de quelque embarras dans ses relations avec le roi. Il voulut s'en expliquer avec madame de Pompadour, qui d'abord se montra très-réservée. Mais il parvint à lui faire avouer que le dauphin avait remis au roi un mémoire fait par M. d'Amecourt, conseiller au parlement, et dans lequel on dévoilait une intrigue de lui (M. de Choiseul) avec le parlement, pour la destruction des jésuites en France.

Ce mémoire entrait dans les plus grands dé-

tails; l'abbé de Chauvelin était signalé comme l'agent de M. de Choiseul dans le parlement; toutes les dispositions du plan y étaient développées avec la plus exacte précision, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les faits exposés dans ce mémoire, le développement des moyens, étaient alors tout d'imagination, et se sont ensuite réalisés. Pour mieux assurer le succès de ce mystérieux *factum*, on n'y avait pas épargné le roi, ni même le dauphin : le premier était signalé comme entièrement subjugué par ses entours, sans volonté personnelle, sans caractère, sans courage; le dauphin, comme un enthousiaste sans principes fixes, sans système arrêté. On en concluait que toute cette affaire, dont on faisait tant de bruit, s'en irait en poussière.

M. de Choiseul prit sur-le-champ le seul parti qui lui convenait, pour sortir du moins avec honneur d'une attaque aussi perfidement combinée. Dès le lendemain, dans son travail avec le roi, après avoir arrangé ce qu'il désirait qui fût fait avant de quitter le ministère, il remit sa démission à sa majesté, et s'expliqua franchement sur les motifs de sa résolution.

« Votre majesté, dit-il, n'a point jugé à

« propos de me communiquer le mémoire « qu'on lui a donné contre moi, je dois en con- « clure qu'elle a cessé de m'honorer de sa con- « fiance; il m'est impossible de lui faire agréer « dorénavant mes services. Mais elle n'exigera « pas sans doute le sacrifice de mon honneur; « je la supplie de trouver bon que M. d'A- « mecourt soit traduit devant le parlement, les « chambres assemblées; *là on jugera qui est « coupable et qui sera puni.* »

Le roi parut embarrassé de la résolution du duc de Choiseul; il l'engagea à ne faire aucune démarche auprès du parlement, et le pressa en termes très-obligeants à retirer sa démission qu'il ne voulait pas accepter.

« Je continuerai donc mon service auprès « de votre majesté puisqu'elle veut bien en- « core les agréer; je m'abstiendrai de porter l'af- « faire au parlement, puisque cette démarche « lui déplaît; mais qu'elle daigne du moins me « permettre de faire interroger M. d'Amecourt « devant tous les ministres assemblés; monsieur « le premier président et monsieur le lieutenant « général de police, qui écrira les réponses de « M. d'Amecourt, pour être remises sous les yeux « de votre majesté; je réclame de l'impartiale « équité et de la bienveillance de votre ma-

« jesté, qu'elle daigne ensuite faire interroger « M. d'Amecourt en sa présence, M. de La Vril- « lière en tiers, pour écrire les réponses. Je « supplie enfin votre majesté de vouloir bien « me permettre d'avoir une explication avec « monsieur le dauphin. »

Le roi consentit à tout; l'enquête eut lieu devant les ministres et les deux magistrats demandés par M. de Choiseul. L'explication fut courte et précise.

Le duc de Choiseul, à M. d'Amecourt. Monsieur, me connaissez-vous?

Réponse. Oui, monsieur, pour avoir été une seule fois chez vous, vous parler au sujet d'un mariage que vous désiriez qui se fît.

Le duc de Choiseul. Avons-nous jamais traité ensemble aucune affaire qui ait regardé les jésuites?

Réponse. Non; je me rappelle seulement que le jour que je fus chez vous, comme je m'en allais, vous me fîtes une plaisanterie sur leur compte.

Le duc de Choiseul. Le mémoire qu'on a donné au roi contre moi est-il de vous?

Réponse. Non, monsieur.

Le duc de Choiseul. En avez-vous connaissance?

Réponse. Oui, pour avoir été vivement sollicité de prendre part à cette affaire, sans avoir voulu y consentir.

Le duc de Choiseul. Par qui ?

Réponse. Je le dirai au roi, s'il veut m'accorder une audience [1].

M. d'Amecourt signa sa déclaration. M. de Choiseul fit ensuite entrer M. labbé Chauvelin ; il lui demanda combien il y avait de temps qu'ils ne s'étaient vus, après avoir été fort liés. L'abbé répondit qu'il y avait sept ans.

M. d'Amecourt parut devant le roi quelques jours après; il avait été introduit par M. de La Vrillière. Il répéta les mêmes choses en mêmes termes. Le roi ne put s'empêcher de s'écrier en portant la main devant ses yeux : *Ah! mon fils m'a menti !*

Il ne restait plus à M. de Choiseul qu'à s'expliquer avec monsieur le dauphin. L'explication fut vive de la part de M. de Choiseul, qui finit par lui dire : « Peut-être, monseigneur, serai-« je assez malheureux pour être un jour votre « sujet, mais certainement je ne serai jamais « votre serviteur. » Le dauphin, outré de cette réponse, s'en plaignit au roi qui lui répondit :

[1] Cet interrogatoire a été copié sur l'original, communiqué par M. de Choiseul à M. le baron de Besenval.

« Mon fils, vous avez tellement blessé M. de « Choiseul, qu'il faut tout lui passer. »

On sut bientôt que toute cette intrigue avait été tramée par M. le duc de La Vauguyon, affilié et partisan enthousiaste des jésuites; que le mémoire avait été fait par un jésuite, préfet de M. de Saint-Maïgrin, et un autre jésuite nommé *Perès*, dévoué à M. de La Vauguyon, qui le logeait dans son hôtel.

M. de Choiseul, que je voyais souvent à Paris et à Chanteloup, m'a assuré qu'il était convaincu que M. de La Vauguyon en était l'auteur; que cependant il n'avait été jamais brouillé avec lui; qu'il le voyait souvent, et qu'il n'avait jamais laissé échapper une occasion de lui être agréable, et lui avait accordé tout ce qu'il lui avait demandé; qu'il se rappelait seulement l'avoir choqué une seule fois et sans en avoir eu l'intention, et voici dans quelle circonstance :

M. de La Vauguyon désirait d'entrer au conseil, et pour prouver sa capacité en affaires, il avait remis à madame de Pompadour un mémoire sur l'administration. Elle l'avait communiqué à M. de Choiseul, sans lui en dire l'auteur.

Ce ministre, en le lui rendant, lui avait dit

qu'il n'avait pas le sens commun, et que celui qui l'avait fait ne savait pas même la géographie. Il a toujours soupçonné madame de Pompadour d'avoir rapporté cette réponse à M. de La Vauguyon, qui vraisemblablement ne lui a pas pardonné.

Explique qui pourra ce qu'on appelle le caractère national de chaque peuple. En France, on se venge par une épigramme ou une chanson, des prodigalités de la cour, de l'impudente fiscalité d'un ministre des finances; mais on n'en paie pas moins l'impôt : le Français souffre plus patiemment une exaction qu'une injure. Sous les drapeaux, il sourit à un jugement de discipline qui le condamne à la prison, et il se ferait tuer plutôt que de recevoir un coup de cravache de son officier; dans notre Allemagne, nos soldats, au moindre signe, présentent leur dos pour recevoir la schlague, et se croient déshonorés par une heure de prison.

Pierre le Grand faillit causer une révolution et perdre son trône et sa vie pour avoir introduit un changement dans la toilette de ses sujets. Préjugés ou non, il est des choses au fond fort insignifiantes, auxquelles une tradition séculaire a donné une force irrésistible, et qu'il faut respecter. C'est ce qu'aurait dû sa-

voir le comte de Saint-Germain, avant de faire ses fameuses ordonnances sur la discipline militaire; né Français, il avait, fort jeune encore, servi dans les troupes de Bavière, et fait une étude approfondie de la stratégie. Rentré en France, il s'était fait remarquer par son courage et ses talents dans les campagnes de 1756 et 1757; appelé au ministère de la guerre, il avait voulu introduire l'ordre et une discipline plus sévère dans les différentes armes; les ordonnances rendues sur ses plans eussent produit une réforme salutaire; mais les *coups de plat de sabre* ordonnés comme peine disciplinaire étaient de trop, et rendirent toutes ses réformes inutiles. Il quitta, comme je le dirai bientôt, et le ministère et le service de la France. On ne fut étonné, à la cour, que du renvoi de ses cordons et de ses brevets de pension. Il est rentré dans sa patrie après la révolution de Danemark, et a repris de l'emploi mais sans être plus heureux.

L'affaire des jésuites occupait toute la France, la cour, les ministres et les parlements. L'acte d'accusation étant dressé, l'information était de droit et de nécessité; une déclaration du roi ordonna la remise des constitutions de la société aux greffes des parlements. Des commis-

sions d'examen furent nommées dans quelques cours souveraines, et dans d'autres, les procureurs généraux seuls furent chargés de ce travail.

Partout fut établie la preuve que l'existence de la société était en opposition avec les maximes de la religion, le droit public du royaume et l'intérêt des mœurs. Point d'autres enquêtes que le texte même des statuts de l'ordre et les doctrines consacrées par ses chefs et ses principaux écrivains. La cause était jugée au tribunal de l'opinion avant même que les tribunaux eussent prononcé. Les jésuites ont joui pleinement du droit de défense.

Partout ils ont trouvé, même parmi leurs juges, d'ardents et intrépides défenseurs. Le procès fut instruit avec une rare circonspection et une grande solennité. Le roi ne fit que sanctionner les arrêts des parlements, et la société fut dissoute, ses maisons fermées [1]; mais

[1] Avant de prendre un parti décisif contre les jésuites, le roi avait fait proposer à leur général Visconti quelques changements salutaires dans le régime de la société. Le père-général répondit : *Sint ut sunt aut non sint.* « Qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient plus. » Cette réponse, outrageante pour l'autorité du monarque, le révolta, et il n'hésita plus à signer le fameux édit de la destruction des jésuites en France.

par une inconcevable imprévoyance, il leur fut permis de rester en France, sous la seule condition de quitter leur costume, et de se soumettre par serment aux lois de l'État, aux quatre propositions de l'assemblée du clergé de France de 1682, et cependant l'on ne pouvait ignorer qu'un des plus grands reproches faits aux jésuites, était cette restriction mentale qui les affranchit des liens du serment. Comment accepter une pareille garantie de la part de gens qui ne croyaient pas à la sainteté du serment, qui avaient enseigné que le parjure n'était pas même une faute légère, et qui n'admettaient qu'un seul serment irréfragable, celui que les initiés prêtaient aux chefs des congrégations !

Ces congrégations n'étaient et ne pouvaient être atteintes par l'édit de destruction de l'ordre; aussi les jésuites n'ont rien perdu, et la persécution est venue ajouter encore à leur pouvoir et à leur influence, qui ne tarda pas à se faire cruellement sentir par la proscription des magistrats qui avaient montré le plus de talents et de courage dans l'instruction du grand procès. Il suffit de rappeler les noms des deux Lachalotais, et de Ripert de Montclar.

Il ne m'appartient pas, à moi profane, de

donner mon opinion sur une question aussi grave, mais je n'ai rappelé que le fait, et le fait appartient à l'histoire des mœurs et du caractère de l'époque.

Dans nos réunions philosophiques, nous nous amusions beaucoup de nous voir placés au rang des accusateurs, et soit pour se donner une apparence d'impartialité, soit pour tout autre motif qu'il ne nous a pas été donné de pénétrer, messieurs les procureurs généraux et messieurs les conseillers-rapporteurs ne traitaient pas mieux les philosophes que les jésuites, et les confondaient souvent dans la même accusation.

De leur côté, les jésuites et leurs partisans appelaient sur le patriarche de Ferney et les encyclopédistes, tous les foudres du Vatican, en attendant mieux. Ils pouvaient espérer avec l'aide de la sainte inquisition, dont la France ne repousserait pas toujours les bienfaisantes institutions, faire brûler Voltaire et d'Alembert, qui avaient publiquement applaudi aux arrêts des parlements et à l'ordonnance royale. Mais Frédéric n'était pas un simple particulier, et il avait écrit et pensé comme Voltaire et d'Alembert sur les jésuites, qu'il maintenait pourtant dans la Silésie, non par dévotion, mais par esprit de tolérance philosophique.

Pendant les deux années qu'a duré cette orageuse polémique, je recevais chaque jour, des différentes cours du Nord et de quelques publicistes du Nord, des lettres, qui toutes énonçaient les mêmes questions, et réclamaient les mêmes renseignements. La presse était libre sur ce point, et le parlement de Paris qui faisait brûler l'*Émile* de Rousseau, laissait publier et circuler librement tout ce qu'on imprimait pour ou contre. Je recevais de toutes parts des messages, ce qui était fort incommode pour moi et mon secrétaire qui avions bien autre chose à faire, et qui d'ailleurs, comme hérétiques, n'avions, ainsi que nos augustes patrons, rien à démêler avec l'évêque de Rome, le conclave, le roi très-chrétien, et le révérend père-général Visconti.

Qu'est-il résulté de tant de procédures, de factums, d'arrêts et d'ordonnances ? Rien ne changea à la cour. Il y eut dans la milice monacale un uniforme de moins et voilà tout ; et j'ai vu, à Saint-Germain en Laye, dans une belle et grande maison élégamment meublée, un des nouveaux martyrs qui ne paraissait pas du tout fâché d'avoir échangé pour l'habit et le manteau, sa vilaine robe, et l'ordinaire du couvent, pour une table bien servie et bien

variée. Ce martyr s'était établi à Saint-Germain, après s'être débarrassé de l'insignifiante cérémonie du serment, et se trouvait à portée de continuer la direction des consciences de la cour.

« Les jésuites ne croient pas à la religion dont « ils se disent les défenseurs par excellence, « nous dit d'Alembert, et voilà tout le secret de « leur doctrine et de leur puissance, s'écria le « démocrate Fréret, et je doute qu'ils croient à « Dieu. » Il travaillait alors à son livre de l'*Examen des Apologistes du Christianisme*, dont la publication lui coûta, quelques années après, la liberté. Tout le monde fut de son avis; mais ce secret, ajouta Voltaire, n'est connu que du général et de ses assistants; et notre amphitryon, le baron d'Holbach, nous cita à ce sujet des passages de sa *Contagion religieuse*.

Il ne fut plus question de jésuites dans nos soupers, mais ils continuèrent à être le sujet obligé des entretiens de l'hôtel Boulainvilliers, pour faire enrager ce bon abbé Couet, aussi bon gastronome, que savant théologien.

Un autre grand procès, qui n'avait rien de plaisant, s'instruisait devant le tribunal des maréchaux de France; c'était celui du maréchal d'Estrées et de M. de Maillebois. Toute l'armée était pour le maréchal.

Son adversaire, gendre de M. Paulmi, s'était moqué de l'accusation, tant que son beau-père avait eu le porte-feuille du ministère de la guerre; mais privé de cet appui, il sentit le besoin d'une justification, et peut-être eût-il mieux fait de garder le silence; mais il publia un mémoire qui ne fut lu qu'avec prévention. Le maréchal répondit avec le calme et la dignité de l'innocence outragée [1].

Après de longs débats, les maréchaux donnèrent séparément leurs avis cachetés, qui furent immédiatement remis au roi. Ils ne furent pas rendus publics; on présuma qu'ils avaient conclu à la peine capitale : Il est du moins certain que le comte de Maillebois fut arrêté à Dunkerque, conduit à Dourlans, et dépouillé de tous ses emplois. On considéra cette

[1] A la bataille d'Haitembeck (en 1756), où commandait le maréchal d'Estrées, l'ennemi était en pleine déroute, lorsque le bruit se répandit que l'armée française était tournée. Le maréchal cesse de poursuivre le duc de Cumberland, qui put dès-lors faire sa retraite en bon ordre. La nouvelle était fausse; le maréchal fut rappelé; on accusa le comte de Maillebois d'avoir donné la fausse alerte, qui avait sauvé l'ennemi d'une entière défaite. Toutes les lettres de l'armée, en dévoilant la vérité, excitèrent l'indignation contre le comte de Maillebois, jaloux du maréchal, auquel il espérait enlever le commandement en chef de l'armée.

punition comme une grâce. Le roi ne pouvait punir le comte sans compromettre M. de Paulmi, et madame de Pompadour, dont le comte n'avait fait que servir les secrètes intentions.

Sa protectrice lui épargna les ennuis d'une longue captivité; il reparut bientôt à la cour, et obtint de nouvelles places. Madame de Pompadour, avec de pareils procédés, ne pouvait manquer de courtisans dévoués, mais elle compromettait la dignité du roi, et la sûreté même de l'État.

Louis XV n'ignorait pas les graves abus de son gouvernement; mais il manquait de fermeté pour les réformer. Il avait été choqué de la mauvaise administration de la capitale, et il s'était contenté de dire que *s'il était lieutenant de police, il y mettrait bon ordre.* Il était de même pour les affaires de sa maison. Un fait moins connu, et que m'a confirmé le baron de Besenval, que je continuais de voir souvent depuis la mort du comte de Friese dont il était le meilleur ami, me confirma dans l'opinion que j'avais de la faiblesse de caractère de ce prince, qu'une excessive confiance livrait à la merci de ses entours.

« Combien croyez-vous que m'a coûté le car-

« rosse où nous sommes? disait-il un jour à « M. de Choiseul, qui l'accompagnait à la « chasse.—Je me fais fort, répondit le ministre, « d'en avoir un pareil pour cinq mille francs; « mais comme votre majesté paie en roi, cela « pourrait bien aller à huit.... Vous êtes loin du « compte, répliqua tranquillement le prince, « cette voiture, telle que vous la voyez, me « revient à trente mille francs. »

Le maréchal de Noailles, et deux autres seigneurs étaient dans le carrosse, le roi ne pousa pas plus loin l'entretien; mais quelques jours après, travaillant seul avec le duc de Choiseul, il lui rappela cette conversation. Le duc lui témoigna sa surprise de ce qu'il ne mettait pas ordre à une telle dilapidation, que s'il voulait le seconder, il se faisait fort d'y remédier. Voici les termes mêmes de la réponse du roi.

« Mon cher ami, les voleries, dans ma mai- « son, sont énormes, mais il est impossible de « les faire cesser : trop de gens, et surtout trop « de gens puissants y sont intéressés, pour se « flatter d'en venir à bout. Tous les ministres « que j'ai eus, ont toujours formé le projet d'y « mettre de l'ordre; mais effrayés de l'exécu- « tion, ils l'ont abandonné. Le cardinal de « Fleury était bien puissant, puisqu'il *était le*

« *maître de la France*[1]. Il est mort sans oser « effectuer aucune des idées qu'il avait eues sur « cet objet : ainsi, croyez-moi, calmez-vous, « et laissez subsister un vice incurable. »

Madame de Pompadour, qui écrivait à Voltaire des lettres si flatteuses; qui tout récemment encore, venait de le remercier de lui avoir recommandé la famille Calas, et professait la plus haute estime et la plus grande admiration pour le poète philosophe, qu'elle appelait la sentinelle de l'État, et le premier homme de son siècle et de la France, lui opposait comme un rival redoutable, Crébillon.

La favorite était venue un peu tard pour l'auteur de *Rhadamiste;* il avait soixante-dix ans quand elle le pressa d'achever son Catilina; et il était plus qu'octogénaire quand elle lui fit composer son *Triumvirat*, que la même cabale voulait opposer à *Rome sauvée*. Cette petite intrigue rappelle le commérage de l'hôtel Rambouillet, avec cette différence que la distance de Crébillon à Voltaire était moindre que de Pradon à Racine. Pradon est mort tout entier, et Crébillon nous a laissé *Rhadamiste*.

Le bon Crébillon n'était pour rien dans cette

[1] Quel mot dans la bouche d'un roi! Louis XV se peint ici lui-même.

petite cabale, bien qu'il en fût l'instrument. Il croyait ne céder qu'à un sentiment honorable, la reconnaissance qu'il devait aux bienfaits de madame de Pompadour.

Ce poète vient de terminer ses jours et sa longue carrière littéraire. Son fils a continué son nom en littérature, mais dans un genre absolument opposé. Ses petits contes ne sont que d'agréables colifichets, c'est la peinture la plus vraie des mœurs et du mauvais goût de ses contemporains ; le succès de ses ouvrages n'est qu'un scandale de plus. La cour lui fournissait tous les originaux de ses romans. En voici un sur mille ; je tiens l'anecdote de la comtesse de Baschi, qui a été en correspondance intime avec la favorite, et c'est madame de Pompadour elle-même qui l'a consignée dans une de ses lettres, que madame de Baschi appelle les *archives* de la cour.

« On raconte des merveilles de la Beauvil-
« liers [1] ; elle est folle à lier. Hélas ! c'est l'a-
« mour, le tendre amour qui en est la cause.
« L'autre jour, elle fut si contente de son
« amant, qu'elle lui donna son portrait enrichi
« de diamants, qu'elle avait reçu la veille, de

[1] La dame que madame de Pompadour traite si familièrement n'était que duchesse.

« son mari. Mais il faut vous dire que cet « homme aime encore plus le jeu que sa mai- « tresse. Il avait beaucoup perdu; voilà qu'il « tire le mari à part, et lui demande cent pis- « toles sur son bijou. La pauvre Beauvilliers « est enragée de cette marque de mépris, et « veut tout de bon renoncer à l'amour; personne « n'en croit rien, mais en attendant, elle fait « pitié. »

Il y a un siècle que l'on représente *le Joueur* de Regnard. Qui oserait encore soutenir que la comédie corrige les mœurs? Homme de cour, l'amant de la duchesse de Beauvilliers savait par cœur la scène la plus piquante du chef-d'œuvre de Regnard.

Voilà les gens qui traitaient d'abominables, de conciliabules séditieux, impies, d'écoles de corruption, et de crimes, nos soirées philosophiques. On ne nous voyait pas, il est vrai, le même jour au sermon et dans les tripots; mais aucun de nous, que je sache, n'eût mis le portrait de sa maîtresse en gage chez son mari, eût-il été duc et pair.

Je pourrais aussi citer de grands seigneurs qui partageaient nos gais repas et nos inoffensives conversations, et qui n'étaient pas entrés à l'Académie par droit de naissance. En se rap-

prochant des gens de lettres, ils font un grand bien à eux-mêmes et à l'État. C'est depuis que l'esprit philosophique a pénétré dans les hautes classes de la société que les mœurs se sont épurées, que les arts et les sciences ont avancé l'ère de la civilisation, et que des réformes utiles ont été tentées dans toutes les parties de l'administration. On abuse de tout, mais entre la barbarie et la licence il y a autre chose, et c'est ce que veulent les philosophes. J'ai vu une époque où on les accusait d'avoir provoqué les plus funestes écarts; une autre, où on leur reprochait une lâche modération. Ces préventions, également injustes, auront un terme, et l'on a enfin l'heureuse certitude de l'atteindre. La vérité marche avec le temps, et comme lui. Son guide la perd quelquefois, mais ils se retrouvent, et ils finiront par ne plus se quitter.

La guerre était partout, en deçà et au-delà des frontières, chez tous les prélats; les uns tenaient pour les libertés de l'Église gallicane, les autres pour les jésuites, qu'une ordonnance n'avait pu détruire qu'officiellement. La nation fournissait au roi de l'argent et des soldats en murmurant contre les ministres. Mais en France une aventure de coulisse tant soit peu graveleuse faisait oublier tout le reste.

Celle dont mademoiselle Arnoux fut l'héroïne intéressait doublement, et par le nom des principaux personnages et par la singularité des détails. Dans l'état actuel des mœurs, un grand seigneur, même dans l'âge où les passions sont, sinon éteintes, du moins amorties, peut avoir une maîtresse sans que sa femme puisse en être contrariée; ce n'est plus un scandale, c'est une sorte de privilége attaché à sa qualité. Le comte de Lauragais et sa maîtresse Arnoux s'aimaient comme au bon vieux temps; mais l'amant était d'une jalousie insupportable. Grand seigneur et bel-esprit, il lui avait pris fantaisie de faire une tragédie : il voulut s'assurer des suffrages du grand maître; il partit pour Ferney. Mademoiselle Arnoux, profitant de son absence pour se soustraire à sa tyrannie, avait renvoyé à madame de Lauragais tous les billets que lui avait adressés son mari, tous ses présents, et même le carrosse qu'il lui avait donné; et pour que la rupture fût complète, elle avait mis dans la voiture deux enfants qu'elle avait eus de lui. Elle n'avait négligé aucune précaution pour se soustraire à la violence d'un amant irrité, et s'était placée sous la protection du lieutenant général de police. Le comte revint furieux; tout Paris fut plein de ses élégies. Enfin

Arnoux, c'est qu'elle a rompu avec le chef de la finance la veille des étrennes.

Madame de Pompadour recevait en même temps un cadeau du maréchal de Soubise, qui n'est heureux qu'à Versailles. C'est un riche anneau de diamants. L'abbé de Voisenon, chargé de présenter les étrennes du maréchal, y avait joint de petits vers bien graveleux de sa façon. L'abbé s'était mis en verve pour le nouveau chef-d'œuvre. On cite encore de lui d'autres petits vers tout aussi lestes, qu'il a déposés lui-même sur la toilette de mademoiselle Marquise, maîtresse du duc d'Orléans : l'abbé ne célébrait que les beautés titrées ; ses madrigaux de boudoirs l'ont fait enregistrer sur la feuille des bénéfices.

L'époque n'a pas été pour moi de bonne augure. Une vieille amitié m'unit à MM. de La Poplinière et d'Épinay, et j'apprends qu'ils viennent d'être rayés de la liste des fermiers généraux. Ils faisaient le plus noble usage de leurs charges, mais la fortune qui leur reste leur permet encore de ne rien changer à leurs habitudes ni à leurs goûts. J'allais leur témoigner mes regrets ; j'avais mal pris mon temps : ils ont pris bravement la chose, et ne songent

qu'à profiter de leur retraite pour mieux jouir de leur indépendance.

Tout Paris a été scandalisé de l'algarade de monsieur l'archevêque de Paris. Les comédiens français, pour remplir un devoir que leur imposaient toutes les convenances, et pour ne point blesser la susceptibilité ombrageuse de monsieur l'archevêque, ont fait célébrer une messe de *Requiem* dans l'église de Saint-Jean de Latran, qui appartient à l'ordre de Malte, hors de la juridiction de monsieur l'archevêque; et voilà le malheureux curé condamné à une pénitence canonique et à une amende pour avoir *communiqué avec des histrions.* Le prélat s'en plaint à l'ambassadeur de Malte, qui, moins jaloux de soutenir les priviléges de son ordre que de plaire à monsieur l'archevêque de Paris, a fait rendre cette injuste autant que ridicule décision. Le beau sujet d'édification que de réparer une erreur inaperçue, par un grand scandale public!

On ne comprend rien au singulier scrupule du haut clergé, qui compte dans ses rangs les heureux titulaires de riches bénéfices? Voilà qu'un abbé de Boismont, possesseur d'une opulente abbaye, et membre de l'Académie, s'avise de ne pas payer ses dettes : et quelle dette? une pension assignée, sur les revenus de son ab-

baye, au doyen de Valenciennes. Cette pension est-elle la condition d'une simonie? Je n'en sais rien; mais elle n'est point payée. Le vieux doyen vient d'arriver à Paris. Nous n'avons pas encore à Paris d'almanach des adresses : et puis il y a tant d'abbés mitrés et non mitrés dans la capitale! L'on ne met pas, sur les almanachs, les maisons où ces gros bénéficiers vont dépenser le *bien des pauvres*. Le doyen se trompe de nom; un prêtre flamand peut bien ne pas prononcer un nom français comme un abbé qui n'a pas quitté Paris : il prend Voisenon pour Boismont, et on lui indique la demeure du joyeux chansonnier, à Belleville. Le doyen s'y rend à pied, par économie. L'abbé n'était point chez lui : le doyen laisse un billet qui explique clairement le motif de son voyage.

La réponse de l'abbé ne s'est pas fait attendre. La voici :

« Je suis fâché que vous ne m'ayez pas trou-
« vé, monsieur; vous auriez vu la différence
« qu'il y a entre M. l'abbé de Boismont et
« moi. Il est jeune, et je suis vieux; il est fort
« et robuste, et je suis faible et valétudinaire;
« il prêche, et j'ai besoin d'être prêché; il a
« une bonne et grosse abbaye, et j'en ai une
« très-mince; il s'est trouvé de l'Académie, sans

« savoir pourquoi, et je me demande pourquoi
« je n'en suis pas; il vous doit une grosse pen-
« sion, et je n'ai que le désir d'être votre dé-
« biteur. »

CHAPITRE X.

Guerre désastreuse. — Traité honteux. — Reprise des hostilités parlementaires. — Lits de justice multipliés. — Exils. — Emprisonnements. — Le chancelier Lamoignon de Blancménil. — Chronique scandaleuse. — Rousseau et son *Émile*. — Madame de Braschi. — La maréchale de Luxembourg. — Le concert de société. — Geliote. — Lettre de madame de Pompadour sur Rousseau. — L'homme de lettres et le valet. — Le prince de Conti. — Nouveau voyage en Suisse. — Voltaire et Tronchin. — Nouvelles tracasseries. — Le chancelier. — Faute grave et repentir. — Il pleut des Anglais. — Un milord et la petite comtesse. — Orgueil et lubricité. — Madame Paters. — M. Paters. — Flammareur et de Chapt, galants éconduits. — La belle Hollandaise et Louis XV. — La czarine et d'Alembert. — Négociation délicate. — Lettre modèle. — Le roi de Prusse. — Manuscrit curieux. — Le père Guilleret. — Le cabinet des parfums. — Problème résolu. — La postérité de Louis XIV. — Le poison et les jésuites.

Toutes les fautes possibles avaient été commises pendant les sept années qu'avait duré cette désastreuse guerre de 1756. Quelques succès avaient à peine interrompu tant de revers. Le mauvais choix des généraux, qui n'étaient jamais d'accord entre eux, l'indiscipline, le découragement des troupes, toutes les intri-

gues de l'œil de bœuf reproduites dans les camps; partout l'ambitieuse médiocrité écartant le mérite modeste. Un seul général, capable et dévoué, avait été privé du commandement, au moment même où il allait remporter une victoire qui pouvait être décisive. Telle était l'histoire de cette guerre, la dernière et la plus malheureuse du long règne de Louis XV. Une paix honteuse en fut l'inévitable résultat, et elle fut accueillie comme un bienfait. Elle avait été signée en novembre à Fontainebleau, et le fut enfin à Paris, le 10 février 1763. Les dissensions intérieures, que la guerre n'avait pas même suspendues, reprirent une nouvelle activité. Les prétentions antinationales du clergé, les désordres de l'administration, les dilapidations du trésor public, justifiaient la résistance des parlements. La cour cherchait à corrompre les magistrats qu'elle ne pouvait effrayer.

Elle en donna un nouvel exemple dans ses procédés envers le parlement de Besançon, qui, avec plus de courage, se montrait moins personnel que celui de Paris; il paraissait guidé moins par l'esprit de corps que par un sentiment de patriotisme. Son premier président réunissait à sa charge les fonctions d'intendant, fonctions évidemment incompatibles; et

plus courtisan que magistrat, M. de Boynes s'était fait homme de parti, à une époque où la faveur tenait lieu de droits et de talents. Il avait débuté par la charge de procureur général de cette chambre royale imaginée pour dominer les parlements en attendant qu'elle les remplaçât, et qui n'eut qu'une courte et honteuse existence. Ce premier acte de dévouement fut récompensé par la place de premier président du parlement de Besançon; et il se conduisait de manière à se rapprocher du ministère. Son entrée en fonctions dans cette cour souveraine fut signalée par la scission de trente de ses membres qui se séparèrent de leur chef.

Tous les autres parlements de France prirent fait et cause pour celui de Besançon : alors se renouvela le système qui s'était déjà manifesté en 1753. Les parlements ne formaient qu'un seul corps divisé par classes; ce système les assimilait à la cour des pairs. Cette prétention fut vivement combattue par le conseil; les *factums* des deux partis inondèrent la France, et l'on combattait avec d'autant plus d'animosité qu'on ne pouvait se comprendre. Les deux partis s'étaient placés dans une fausse position.

Le conseil d'État n'était que le conseil privé du monarque, et il se prétendait cour su-

prême de justice. Les parlements n'étaient que des tribunaux supérieurs, et ils prétendaient s'attribuer la puissance législative, et la haute administration, qui, d'après la loi fondamentale de la France, n'appartenait qu'aux états généraux. La cour flottait indécise entre les deux partis, ne savait ni sévir ni céder à propos. Le roi, qu'il était si facile d'effrayer, avait rappelé en 1761 les membres dissidents du parlement de Besançon qu'il avait fait exiler, et M. de Boynes perdit sa place de premier président, mais pour passer au conseil d'État.

Les lits de justice, jadis si rares, se multiplièrent sans nécessité et sans résultat décisif. Celui du 31 mai 1762 n'eut pour objet, comme ceux qui l'avaient précédé, que l'enregistrement des édits bursaux. Dans cette lutte si longue, si orageuse, l'esprit de corps dirigeait seul tous les mouvements ; l'intérêt national n'en était que le prétexte. Si les parlements, se renfermant dans le cercle de leurs attributions, se fussent bornés à refuser l'enregistrement des nouveaux impôts, par le motif que ces impôts ne pouvaient être légalement établis que par les états généraux, leur résistance n'eût eu rien que de légitime et d'honorable ; mais aucune voix ne proclama cette vérité : les

cours ne résistaient que dans l'intérêt de leurs prérogatives, qu'elles voulaient étendre au-delà de toute mesure. Il était dès-lors aisé de prévoir quel devait être le résultat plus ou moins éloigné de cette lutte; un mot pouvait la terminer, et ce mot, personne n'osait encore le dire.

Le chancelier Lamoignon de Blancménil, oubliant qu'il était le chef de la magistrature, et que le bien de l'État et l'intérêt de la paix publique lui imposaient le devoir de maintenir les cours de justice dans leurs attributions et de réprimer leurs écarts, ne vit dans leur résistance qu'une rebellion, et les exils et les emprisonnements portèrent la désolation et le désordre dans toutes les branches de la magistrature, et poussa aux derniers excès l'irritation des esprits.

J'étais excédé de fatigue : il me fallait chaque jour faire des extraits de remontrances, d'édits, de déclarations, d'arrêts, de libelles, de pamphlets de toute couleur; je pris le parti de me constituer juge d'un débat que tout cet amas d'écrits, essentiellement hostiles, ne faisait qu'obscurcir et compliquer. Je m'adressai à un de ces hommes rares, érudits, sans pédantisme, d'un jugement sûr et sans préven-

tion. Les faits m'étaient bien connus, il ne s'agissait que d'en bien connaître la cause, et de voir les titres sur lesquels chaque parti fondait ses prétentions.

J'appris bientôt que ces titres n'existaient pas, ou du moins ne s'expliquaient point assez clairement, et que tout se réduisait à des traditions bien constatées par des faits dont la notoriété ne pouvait être sérieusement contestée.

Mon bon homme de jurisconsulte me mit bientôt au courant : je renonçai à un travail pénible, et j'écrivis sur les événements du jour les lignes que je viens de tracer. Je me bornai désormais à l'envoi des journaux et des mémoires qui occupaient toutes les presses des villes parlementaires.

Je repris mes habitudes ordinaires et ma correspondance littéraire : la suite de ma chronique scandaleuse et les matériaux ne me manquèrent pas. L'affaire de Rousseau, que j'ai toujours aimé en dépit de lui-même, est celle de tous les gens de lettres. Le voilà de nouveau errant, proscrit pour son *Émile;* il n'avait éprouvé que des tracasseries peu sérieuses pour un autre ouvrage, dont la magie de son talent a fait tout le succès. Mais la *Nouvelle*

Héloïse, que son auteur lui-même ne regardait pas comme sans danger pour les mœurs, n'avait excité que des plaintes et des poursuites peu alarmantes. Son *Émile* vaut mieux; son système peut être blâmé, mais il n'est pas dangereux, et je suis de l'avis de *Buffon :* il a rendu un immense service, il a rappelé les mères au devoir sacré que leur imposait la nature, et qu'elles avaient oublié ; et son livre n'eût-il produit que ce prodige, il fallait récompenser l'auteur : mais le proscrire, attenter à sa liberté, le réduire à chercher un asile sur une terre étrangère, c'est une lâcheté, c'est une injustice, dont le parlement de Paris ne pourra jamais se justifier.

Je sais bien que Rousseau eût pu prévenir le malheur qui l'accable, et dont les gens de bien gémissent. Il s'est privé lui-même du seul appui qui lui restait; il devait imiter la prudente condescendance des auteurs de l'*Encyclopédie*. Son refus de se laisser présenter au roi, qui l'avait demandé, et surtout sa lettre à madame de Pompadour, ont indisposé contre lui, sans retour, le prince et la favorite.

Il est resté sans appui contre l'archevêque de Paris et le parlement : il avait rompu toute relation avec ses anciens amis. Il lui restait

M. de Malesherbes et madame de Luxembourg, mais M. de Malesherbes ne pouvait le servir sans se compromettre, et en temps de paix, c'est peu de chose que la protection d'un maréchal.

Diderot, qui n'a point oublié les visites de Rousseau au donjon de Vincennes, craignait à chaque instant d'apprendre que ce malheureux l'y avait remplacé. Je me décidai à faire une démarche auprès de madame de Braschi, liée de la plus étroite amitié avec madame de Pompadour; mais le seul moyen de réussir était d'éviter tout ce qui pourrait annoncer de ma part un dessein réfléchi.

Je me trouvai à une soirée de madame la maréchale de Luxembourg, un jour que madame la comtesse y était attendue; je ne fis pas même confidence de mon projet à madame la maréchale, que je savais être en correspondance très-suivie avec le malheureux proscrit.

Madame de Braschi ne se fit pas attendre; elle raffolle de la musique nouvelle. On faisait de la musique dans un salon; je tins le clavecin; un heureux hasard amena près de moi madame la comtesse, qui abhorre le jeu. Nous avions ce jour-là Geliotte et mademoiselle Arnoux, et la salle du concert fut bientôt encombrée. J'avais près de moi beaucoup de musique; je

pris, comme par hasard, une partition du *Devin de Village*. J'avais les yeux fixés sur madame de Braschi; et j'ouvris un morceau que l'auteur avait copié pour madame de Pompadour.

Madame de Braschi tourna brusquement plusieurs feuillets, et ferma même entièrement le cahier en me disant :

« Laissez cela, je vous conjure : cette musique me rappelle un souvenir pénible et surtout dans ce moment.

« Oserai-je vous demander à qui s'adresse ce reproche, à l'auteur ou à l'ouvrage ?

« Depuis long-temps je suis brouillé avec M. Rousseau, et cependant..... »

Madame de Braschi m'interrompit, et ajouta : « Ce n'est pas ici le temps ni le lieu d'en parler. » Geliotte me passa à l'instant même le duo qu'il se disposait à chanter avec mademoiselle Arnoux, et qui le fut parfaitement par tous les deux. Madame de Braschi en fut enchantée, et voulut l'avoir. J'offris de lui en porter moi-même une copie; mon offre fut acceptée, et dès le surlendemain j'étais chez elle.

Je veux lui parler de Rousseau; elle m'arrêta dès le premier mot, et après m'avoir fait l'éloge de la générosité, de *l'excellent cœur* de

son amie, elle m'assura, avec l'expression du plus vif regret, qu'elle ne pouvait rien faire pour lui. Elle me rappela la fameuse lettre par laquelle Rousseau avait refusé un *cadeau* offert avec la plus délicate libéralité. Madame de Pompadour ne lui pardonnera jamais ce refus; et pour ne me laisser aucun doute à cet égard, elle ouvrit son secrétaire, en tira un porte-feuille très-élégant, fort épais et rempli de lettres; elles étaient toutes de madame de Pompadour. Elle en tira une qu'elle me fit lire, et voulut bien me permettre d'en prendre copie, avec prière de la garder pour moi seul; je puis maintenant être indiscret sans scrupule et sans danger. La voici :

« ..... J'ai vu quelque chose de la *Nouvelle* « *Héloïse*, mais je n'ai pas eu la patience d'al- « ler jusqu'au bout. Quelle maussade créature « que cette Julie d'Etanges! combien de raison- « nements et de babil vertueux pour coucher à « la fin avec un homme! Je crois que le pau- « vre Rousseau est un peu fou, malgré tout son « mérite; il a des idées si singulières, et écrit « d'une manière si irrégulière, si arrogante, « que je n'ai pas bonne opinion de sa tête; car « la sagesse est simple, unie, douce et sociale. « La folie de cet homme est d'être admiré pour

« sa conduite comme pour ses écrits; il s'appli-
« que à être bizarre, bourru, grossier avec au-
« tant de soin que d'autres à être amusants,
« gais et polis.

« Il y a quelque temps qu'ayant appris qu'il
« était pauvre, je voulus lui envoyer une ba-
« gatelle; mais on m'avertit que pour faire
« cette bonne œuvre, il fallait user d'artifice,
« et donner le change à sa délicatesse ou à son
« orgueil, comme vous voudrez l'appeler. Je
« lui envoyai donc quelqu'un qui lui porta
« quelques cahiers de musique à copier. Il fit
« l'ouvrage dont je n'avais réellement que faire,
« et on lui compta cent louis [1] pour sa peine.
« *Non, non, c'est trop*, dit Rousseau, *il ne me*
« *faut que douze francs*. Il prit donc les douze
« francs, laissa le reste, et se renferma sur-le-
« champ dans la caverne pour se caresser et
« s'admirer soi-même.

« Vous m'avouerez, ma chère amie, que

[1] Le commissionnaire n'en offrit que cinquante. Mais lors même qu'il se serait acquitté fidèlement de son message, la conduite de J.-J. Rousseau eût été la même, et l'honnête valet perdit la part qu'il s'était préalablement attribuée sur la libéralité de madame de Pompadour.

(*Note de l'Éditeur.*)

« voilà un original d'une nouvelle espèce [1]. Les « anciens cyniques méprisaient tout, l'or, la « table, les plaisirs et les rois, pour s'estimer « eux-mêmes. Le pauvre Rousseau n'est pas « bien éloigné de ressembler à ces gens-là, et « n'en est que plus à plaindre. Les cyniques « avaient grand nombre d'admirateurs, et ils « avaient quelquefois la satisfaction d'insulter « à des rois qui étaient assez bons pour les al- « ler voir. Mais ce temps passé n'est plus; et je « ne crois pas que jamais Jean-Jacques ait eu « le plaisir de dire à Louis XV : *Ote-toi de mon « soleil.*

« Cependant, j'admire son éloquence et la « force de son style : j'ai fait du bien à des « gens qui valaient moins que lui, et je l'aurais « obligé très-volontiers, s'il avait voulu. Après « tout, cet homme-là n'est pas un auteur pour « moi : il est trop sombre, toujours grondant, « toujours mordant, toujours argumentant, et « cela ne me plait pas; il me faut une philo-

[1] Pas tant original. Madame de Pompadour avait pris un mauvais moyen pour faire une bonne action. Tous les hommes de lettres qui se respectent, eussent, en pareil cas, agi comme J.-J. Rousseau. Un simple copiste de musique eût dû accepter avec reconnaissance; mais J.-J. Rousseau était mieux que cela. Il avait droit à une pension, et on lui offrait une aumône.

« sophie aimable, douce, sans raisonnements « alambiqués, sans argument d'avocat et sur- « tout sans mauvaise humeur... N'êtes-vous pas « de mon goût?

« Ne montrez cette lettre à personne, etc. »

« Vous voyez, monsieur le baron, me dit madame de Braschi, je suis indiscrète; mais il fallait justifier mon amie, et je ne voulais pas vous laisser contre elle une prévention injuste, ni vous donner des espérances qu'il n'est pas en mon pouvoir de réaliser. Il faut laisser passer le gros orage : je crois qu'on se bornera à des menaces.

« Mais le parlement a voulu se réhabiliter dans l'esprit des dévots.

« L'archevêque a remué tout son monde, et vous connaissez son mandement ?

« Et la lettre de Jean-Jacques?

« Oh! parfaite : nous l'avons lue.

« Tant mieux; et le mandement?

« Nous avons fait comme l'archevêque. »

Le sourire dont madame de Braschi accompagna ces derniers mots me rassura un peu sur le *pauvre Rousseau*. J'emportai du moins la certitude que madame de Pompadour resterait neutre, et c'était beaucoup.

Je vis aussi M. le prince de Conti, tout-à-fait

retiré de la cour depuis l'épigramme à propos de *l'excellent coucher* de madame de Pompadour. Son obligeance n'avait pas besoin d'être stimulée : il m'assura que la liberté de Rousseau ne serait pas compromise, non que le parlement ne le voulût pas, mais parce que tout était prévu pour empêcher l'exécution du fatal décret, s'il était lancé. Le prince croyait madame de Pompadour dans la ligue des persécuteurs de son ami. Ce n'était pas le cas de le détromper.

Le prince fut parfaitement servi : prévenu quelque temps après que le décret de prise de corps était passé, il avait envoyé, dans la nuit du 8 au 9 juin, un courrier à madame de Luxembourg, qui fit partir le proscrit sur-le-champ. Tout était si bien disposé, qu'il arriva le 14 à *Yverdun*. On le crut plus en sûreté dans cette petite ville qu'à Genève.

J.-J. Rousseau y fut reçu par le vénérable Daniel Roguin ; mais on ne l'y laissa pas longtemps tranquille : MM. de Berne devaient lui faire notifier l'ordre de sortir du territoire de la république. Le coup partait de Genève; mais venait de beaucoup plus loin. J.-J. Rousseau en accusa Voltaire et Tronchin. Lui seul avait pu croire qu'ils pourraient se rendre complices des petites passions de monsieur l'arche-

vêque de Paris. Le malheur rend méfiant outre mesure, et le pauvre Rousseau l'était par nature, en tout temps, contre toute justice et toute vraisemblance. Peut-être ne lui avait-on donné à Yverdun qu'une fausse alerte. Dès le 11 juillet, il était à Motiers-Travers. Le livre fut condamné et reçut les hommages du feu : son succès ne pouvait plus être douteux, et il surpassa même les espérances de l'auteur, qui revint à Paris dans les premiers jours de novembre suivant.

Le chancelier Lamoignon de Blancmenil sentit trop tard la faute qu'on lui avait fait commettre, en tourmentant la magistrature, que son devoir et son intérêt même l'obligeaient de protéger ; il sentit qu'on l'avait fait aller trop loin. Il s'était retiré dans ses terres. On n'avait pu le déterminer à donner sa démission : le roi conservait toujours les sceaux, mais il ne pouvait exercer les autres attributions du chancelier. On imagina pour la première fois de créer une charge nouvelle, et de la donner au vieux Maupeou, pour le récompenser des services qu'il avait rendus ou cru rendre à la cour, dans la charge de premier président du parlement de Paris. Il fut nommé *vice-chancelier*. Le sobriquet de *vice* lui fut appliqué.

Nous le verrons devenir chancelier en pied, pendant vingt-quatre heures, et se démettre, le lendemain même de sa nomination, en faveur de son fils, qui depuis s'est rendu fameux par la révolution de l'ordre judiciaire.

Depuis la paix, les Anglais affluent à Paris; ils viennent chercher en France du plaisir et de la santé : on leur donne du plaisir pour leur argent; pour la santé, c'est autre chose. Un des aimables habitués de la petite comtesse [1] vient de me communiquer une lettre d'un lord qui, dans son impatience amoureuse, ne s'est pas donné le temps de passer la barrière. Milord ne manque pas de bonne opinion de lui-même et de sa nation.

« Madame,

« Il y en a quelques anees, depuis jeus eu le « plus grand envie du monde de faire connais- « sance avec vous, qui estes partout ce que, je « puis entendre, la reine du plaisir et si savant « dans la volupte, que vous estes faite, si je « puis dire pour me procurer les plus grands « delices.

« Pour venir au bout, je suis un homme de

[1] Madame Gourdan. On lui donne ce nom dans la bonne compagnie.

« condition, Anglais, cest a dire, franch, ge-
« nereux et riche. Il ny en a pas rien que je ne
« veux pas faire pour enjouer quelques femmes
« charmantes, rare et de la premiere beauté et
« luxuriance. Comme dans la situation actuel
« des affaires, entre les deux couronnes, et pour
« des raisons particuliers je ne puis pas faire
« mon apparence a Paris et jai des raisons pour
« etre le plus secret possible a Saint Germain,
« et en ce moment, que mon equipage m'a
« laissé ici, je le renvoie a Paris et je voudrait
« rester incog : envoié moi tout ce quil est rare
« que vous pouvez me procurer : vous n'avez
« que penser un moment sur cette sujet.

« A la meme temps pensez que vous avez af-
« faire avec un Anglais, qui n'a point de bornes
« a son generosite, et ne traittez pas cette
« affaire en bagatelle. Vous n'avez que venir
« vous même et je vous diré plus que peut etre
« contenu en papier.

« Mon adresse est a M. Robertson a la chasse
« Royale ou poste restante. Envoyez un reponse,
« par cette drole et sur le champ et croyez moi
« votre ami en attendant, etc. »

Au cours, aux Tuileries, au Palais-Royal, aux spectacles, tous nos coureurs de bonne fortune suivent une belle Hollandaise : le mari,

extrêmement jaloux, et plus qu'il ne convient à un homme de bon ton, ne s'accommode pas de cette foule de visiteurs qui affluent chez lui. Vainement il leur a répondu : « Je suis sensi-« ble, messieurs, à l'honneur que vous me « faites; mais je ne crois pas que vous vous « amusiez beaucoup, car je suis toute la jour-« née avec madame, et la nuit je couche avec « elle. »

Ce stoïcisme conjugal n'étonna point dans les premiers jours de leur arrivée à Paris; mais l'air qu'on y respire produisit sur le couple étranger son effet ordinaire. MM. de Flammarens et de Chapt, qui avaient fait les dernières campagnes de Hollande, avaient beaucoup vu M. et madame Paters, à la Haye : ils leur firent les honneurs de la capitale de la France. M. Paters, indépendant par son état et sa fortune, avait résolu de se fixer à Paris : déjà il y avait loué un bel hôtel, et avait envoyé à la Haye l'ordre d'y vendre une partie de ses meubles et de lui envoyer ses chevaux. Madame paraissait enchantée du projet de son époux; mais bientôt il partit pour la Hollande, et partit seul : il avait laissé à sa femme une lettre de reproches et de menaces.

Madame Paters, bien conseillée, suivit de

près son époux, mais se retira chez ses parents. M. Paters, qui avait pris goût à la vie indépendante et voluptueuse de Paris, avait repris le même train en Hollande. Querelle entre les époux. Une séparation amiable a mis fin à leurs débats domestiques. Les deux familles sont intervenues : il y a eu partage des meubles et des biens; et on parle déjà du retour de madame Paters, qui, cette fois, reviendra seule, et sans autre suite qu'une jeune femme de chambre française, dont son mari n'a pu la déterminer à se défaire; et c'est là, dit-on, un des grands motifs de leur séparation. Il n'est pas de projet, de spéculation même, que n'ait inspiré la beauté vraiment extraordinaire de cette dame. Il a été question de la faire voir au roi dans une rencontre de chasse. Il y a déjà des paris ouverts qu'elle succèdera à madame de Pompadour; et, après tout ce qu'on a vu, il n'y aurait dans cela rien que de très-ordinaire.

Les hommes distingués dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, que possède la France, sont mieux appréciés à l'étranger qu'en France même. Sa majesté impériale la czarine me fit l'honneur de me demander sur chacun d'eux des renseignements que je m'empressai de prendre avec la plus scrupuleuse

exactitude. Mon travail n'avait pu parvenir à sa majesté que depuis un mois, lorsque je reçus une lettre de cette auguste souveraine, avec l'ordre de la transmettre immédiatement à M. d'Alembert.

Le savant académicien se trouvait encore à Paris; il m'avait parlé lui-même, peu de jours auparavant, d'un voyage à Berlin, et il avait fixé son départ à une époque très-prochaine : je craignais de le trouver parti pour Ferney, car il devait aller faire ses adieux au patriarche avant de quitter la France.

Je fus agréablement surpris, en arrivant chez lui, de n'apercevoir aucun préparatif de voyage, et d'apprendre qu'il n'avait à cet égard donné aucun ordre. Je le trouvai cloué dans son bureau, et absorbé dans une profonde méditation : je me nommai, et il interrompit son travail; il prit la lettre de sa majesté impériale, et me la rendit pour la lire moi-même : il paraissait plus surpris que flatté de l'auguste message.

J'ai déjà répondu, me dit-il, à l'invitation dont m'honore sa majesté. Il m'est pénible de ne pouvoir répondre à la confiance qu'elle veut bien m'accorder; je ne me sens point capable de remplir ses intentions, et j'en serais indigne si

je pouvais abuser à ce point de cette preuve de son estime. Tenez, lisez vous-même, baron; demain j'irai vous remettre ma réponse. Elle sera la même.

« Moscow, le 13 novembre.

« Monsieur d'Alembert, je viens de lire la « réponse que vous avez écrite au sieur Odard, « par laquelle vous refusez de vous transporter « ici pour contribuer à l'éducation de mon fils. « Philosophe, comme vous êtes, je comprends « qu'il ne vous coûte rien de mépriser ce qu'on « appelle *grandeurs* et *honneurs* dans ce monde. « A vos yeux, tout cela est peu de chose, et « aisément je me range de votre avis.

« A envisager les choses sur ce pied, je re- « garde comme très-petite la conduite de la « reine Christine, qu'on a tant louée, et si « souvent blâmée à plus juste titre; mais être « né et appelé pour contribuer au bonheur, et « même à l'instruction d'un peuple entier, et « y renoncer, il me semble que c'est refuser le « bien que vous avez à cœur.

« Votre philosophie est fondée sur l'huma- « nité; permettez-moi de vous dire que ne « point se prêter à la servir, quand on le peut, « c'est manquer son but. Je vous sais trop hon-

« nête homme, pour attribuer vos refus à la va-
« nité; je sais que la cause n'est que l'amour
« du repos [1] pour cultiver les lettres et l'ami-
« tié. Mais à quoi tient-il? Venez avec tous
« vos amis : je vous promets, et à eux aussi,
« tous les agréments et aisances qui peuvent
« dépendre de moi, et peut-être vous trouve-
« rez plus de liberté et de repos que chez vous.

« *Vous ne vous prêtez pas aux instances du*
« *roi de Prusse et à la reconnaissance que*
« *vous lui devez.* Mais ce prince n'a point de
« fils. J'avoue que l'éducation de ce fils me tient
« si fort à cœur, et vous m'êtes si nécessaire,
« que peut-être je vous presse trop.

« Pardonnez mon indiscrétion en faveur de
« la cause, et soyez assuré que c'est l'estime
« qui m'a rendue si intéressée, etc. »

Dans ce siècle, où l'argent et ce qu'on appelle les honneurs sont tout, le refus de d'Alembert sera considéré comme une folie : la cabale l'a simplement accusé de vanité. C'est bien sottement apprécier l'homme et la chose; il pouvait y avoir vanité à accepter, mais nullement à refuser un sort si brillant, une mission si honorable.

[1] D'Alembert avait alors quarante-cinq ans.

La double proposition faite par la czarine et le roi de Prusse à d'Alembert n'est pas un des événements les moins remarquables du dix-huitième siècle : il faut avouer qu'elle est unique. Cette observation de fait pourrait être prise en mauvaise part si je la développais : elle n'en serait pas moins vraie ; mais elle est inutile pour les lecteurs éclairés, de bonne foi, et c'est pour eux seuls que j'écris. Sa majesté ne traitait pas le savant académicien comme un gouverneur ordinaire : elle ne donnait aucun titre à ses fonctions ; il devait, non pas faire, mais diriger l'éducation du jeune prince pendant six ans.

Son traitement aurait été celui des ambassadeurs, avec tous leurs priviléges et leurs franchises ; un hôtel magnifique, et l'état de cent mille livres de rente, dont les fonds, à l'expiration des six années, lui seraient assurés, à perpétuité, en terres, maisons, ou autres effets, à sa volonté, qu'on achèterait en France.

Sa majesté traitait en souveraine d'un grand empire, et d'Alembert tenait à ses goûts, à ses habitudes. Une immense entreprise réclamait tous ses soins et l'emploi du reste de ses années. Transplanté au milieu d'une cour, assujetti aux exigeances d'une grande représentation, il ne

pouvait plus disposer de lui-même. Il ne motiva son nouveau refus que sur son insuffisance personnelle à l'importance des fonctions qui lui étaient offertes.

Ce trait d'un grand homme, et d'un homme de bien, honore cette philosophie du siècle, si niaisement calomniée par les petits esprits, qui n'ont que de l'ambition et de la vanité. Telles sont ces turbulentes coteries qui criaient à tout venant que le renvoi des jésuites porterait un coup terrible, irréparable, à l'éducation publique, et que toutes les écoles seraient désertes.... Où trouver, disait-on, des professeurs dignes de les remplacer? Eux seuls possédaient le secret d'une bonne éducation; eux seuls avaient tous les moyens de satisfaire à ce premier besoin d'un État civilisé.

Ils sont partis, et l'éducation, loin de perdre à leur absence, y a beaucoup gagné. Les sciences, les arts, les lettres, stationnaires sous la direction de la *Société célèbre*, ont fait depuis de grands et utiles progrès, c'est un fait d'une telle évidence, qu'il n'a pas besoin d'être démontré.

Deux nouveaux plans d'éducation ont été proposés, au parlement de Rennes, par M. de Lachalotais père, au parlement de Dijon, par

M. Guython de Morveau, avocat général. Celui de M. de Lachalotais parut le premier; il concentrait l'éducation dans la haute classe de la société. Celui de M. Guython de Morveau était conçu sur un plan plus large et plus philosophique; il étendait le bienfait de l'instruction à la population tout entière, et donnait la préférence aux professeurs *laïcs*. L'expérience a prouvé la sagesse de son système.

A propos des jésuites, on a découvert parmi les livres de leur bibliothèque du collége de Louis-le-Grand, un manuscrit *in-folio*, coté et paraphé par M. d'Argenson, lieutenant général de police, contenant, non pas un plan d'éducation, mais bien celui d'une conspiration formée par les révérends pères et l'archevêque de Paris, du Harlay, contre les jours de Louis XIV; cette conspiration avait été découverte par l'abbé Blache.

Cet abbé, né à Grenoble, après avoir pris les ordres dans son pays, était venu à Paris, où il avait obtenu la place d'aumônier des religieuses de la Ville-l'Évêque, dans le faubourg Saint-Honoré. Un heureux hasard lui fit découvrir la conspiration ; il consulta sur ce qu'il avait à faire, trois jésuites, les RR. PP. *Dupuis* et *Guilleret*, et un autre dont le nom n'est

point connu. Leur réponse fut unanime ; tous trois furent d'avis qu'il fallait laisser agir la Providence, et qu'il n'était point en conscience obligé à la révélation.

Cette réponse si vague, si singulière, ne satisfit pas le scrupuleux abbé : il crut devoir consulter séparément le prieur de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et celui des Blancs-Manteaux, qui furent tous deux d'une opinion contraire. L'abbé Blache n'hésita plus sur le parti qu'il avait à prendre, il fit en conséquence parvenir à M. Letellier, alors chancelier, un mémoire très-circonstancié de tout ce qu'il savait de cette conspiration. Il pria le chef de la magistrature de ne pas lui faire de réponse directe, mais de vouloir bien lui faire savoir que son mémoire lui était parvenu, et pour cela, il le priait de faire mettre en rouge, dans la *Gazette de France*, une lettre initiale au titre du numéro du 31 décembre 1683 : c'est ce qui fut exécuté. Cette lettre majuscule est grise dans toutes les autres gazettes qui avaient paru avant celle-ci, ou qui ont paru depuis.

Cette même année, le *cabinet des parfums* fut détruit ; c'était là, et par le moyen des *odeurs*, qu'on devait faire périr Louis XIV,

comme jadis on avait fait périr Jeanne d'Albret, Gabrielle d'Estrées, etc. La conspiration avait pour cause ce qui s'était passé à l'assemblée du clergé, de 1682. Le clergé venait de publier les quatre fameux articles : ils avaient reçu la sanction royale : Louis XIV les avait fait enregistrer dans toutes les cours souveraines, et son ordonnance en avait prescrit l'observation à tous les professeurs de théologie du royaume.

Cet acte d'autorité avait brouillé la cour de France avec celle de Rome, et la paix ne se rétablit entre elles, que par la révocation de l'édit de Nantes, arraché à la faiblesse de Louis XIV, par madame de Maintenon, à la sollicitation des jésuites, qu'on a toujours vus aux pieds de toutes les favorites qui ont bien voulu le permettre.

L'abbé Blache a été arrêté en 1704, en vertu d'une lettre de cachet, et mis à la Bastille, où il est mort. Un inventaire exact de ses papiers a été dressé le jour même de son emprisonnement, par le lieutenant général de police. Ces papiers ont été cotés et paraphés par M. d'Argenson, et c'est parmi ces papiers qu'a été trouvé le manuscrit dont il est ici question.

Il a été déposé au greffe le 14 juillet, par messieurs les commissaires du parlement, chargés de l'inventaire du mobilier, meubles, livres et

papiers du collége Louis-le-Grand et des autres colléges de Paris dirigés par les jésuites [1].

La bibliothèque du collége Louis-le-Grand était en grande partie composée de celle du président du Harlay, qui l'avait léguée aux jésuites à la seule condition qu'ils la rendraient publique : ce qu'ils n'ont point fait. Cette bibliothèque a été revendiquée par M. le prince de Tingry, héritier de la maison de Harlay. Le parlement a fait droit à cette réclamation ; mais, attendu qu'il convient de distraire ceux qui n'ont aucune marque qui rappelle le nom du donataire, et que l'inventaire originaire fixe le prix à vingt-cinq mille francs; cette somme sera prélevée sur le produit de la vente et remise à l'héritier. N'eût-il pas été plus convenable, plus utile, de conserver cette bibliothèque pour l'usage du collége et du public, et que le gouvernement, ou, à son défaut, la ville de Paris, remboursât à M. de Tingry, cette somme de vingt-cinq mille francs.

La bibliothèque de la maison professe, rue

[1] En juillet 1763, on a trouvé au collége Louis-le-Grand, une médaille du temps de la ligue, portant le millésime 1590, et représentant le cardinal de Bourbon, élu roi de France, sous le nom de *Charles X*, par les ligueurs, à la tête desquels étaient, comme chacun sait, les jésuites.

Saint-Antoine, a été vendue, non pas aux enchères, mais en bloc, à un Allemand tout-à-fait inconnu, et pour le prix de quinze mille francs, sans aucune concurrence ni publicité. L'acquéreur et la bibliothèque ont disparu en même temps [1].

[1] M. D..... possède le catalogue de cette bibliothèque, sur lequel se trouve une note manuscrite qui constate ce fait.

CHAPITRE XI.

Les nouveaux ligueurs. — Je vais au sermon. — L'abbé Labbat. — M. de Bissy. — Encore un académicien de qualité. — Le comte de Guerchy et le ou la d'Éon. — Correspondance secrète. — La cour des poisons. — Le roi et l'ami de ces dames. — Avis officieux. — La marquise d'Alluye et madame de Polignac. — Fortune littéraire de La Harpe. — Le poète Gilbert. — Statue monumentale de Louis XV. — Adulation et satires. — Les plus courtes épigrammes. — M. Dumesnil à Grenoble. — L'histoire en chansons. — Le bout d'oreille. — Le duc de Fitz-James à Toulouse. — Le procès de l'administration du Canada. — Encore l'officieux Janet et son cabinet secret. — Mort de madame de Pompadour.

Le clergé s'évertue, comme du temps de la ligue. On ne rencontre plus de processions armées, conduites par un frère Ange de Joyeuse, par un évêque de Senlis et un prieur des Chartreux, tenant d'une main un crucifix, de l'autre une hallebarde ; mais les amateurs du genre peuvent se donner le plaisir d'entendre des sermons qui ne le cèdent en rien à ceux du petit père Bernard, feuillant, du jésuite Commolet, et du cordelier François Fruzardent, apôtres

de la sainte ligue. Toutes les places sont retenues à la paroisse Sainte-Marguerite, du quartier Saint-Antoine, pour mercredi prochain. L'abbé Labbat, prêtre habitué de Saint-Eustache, doit y prêcher un sermon. Cet abbé est né trop tard pour sa gloire; ses talents l'auraient mené tout droit à l'épiscopat dans le bon temps de la ligue.

Je suis curieux et galant, et toutes les sœurs de l'église du patriarche voulaient assister à ce sermon. Madame de..... me pria de l'accompagner. Un négligé simple était de rigueur : on aurait pris ma belle comtesse pour une dame de paroisse, et je ne ressemblais pas mal à un aspirant marguillier. Les plus prudents avaient laissé leur carrosse à cent pas de la paroisse. Il faisait une chaleur étouffante, et l'église se trouva pleine en un instant. Nous étions en face de la chaire. Voici le texte du sermon : ce prédicateur avait le rare mérite d'annoncer clairement le sujet.

« *Nemo vos decipiat per philosophiam et ina-*
« *nem fallaciam.* »

..... Voilà le commencement, et voici la péroraison. C'est le résumé du sermon tout entier:

« .... Dans les règnes précédents, les princes
« marquaient leur religion en protégeant les

« ministres de l'Église..... Les magistrats per-
« sécutent l'innocent, et oppriment la reli-
« gion.... Les esprits se soutiennent par une
« modération forcée et une politique momen-
« tanée..... Tôt ou tard, la révolution éclatera
« dans un royaume où le sceptre et l'encensoir
« s'entre-choquent sans cesse.... La crise est
« violente, et la révolution n'est peut-être que
« trop prochaine.... »

L'abbé Labbat avait mal pris son temps; le Châtelet s'en mêla, et dès le lendemain il fut décrété de prise de corps. Un sermon serait-il plus dangereux qu'un écrit....? La justice en faisant emprisonner le prédicateur de la paroisse Sainte-Marguerite, laissait circuler librement dans Paris, le père Cérutti, élevé à la maison professe de Lyon, et attaché depuis au couvent des RR. PP. à Nancy. Il est en costume d'abbé, et n'a que vingt-quatre ans. Il a débuté par l'*Apologie des Jésuites*. C'est ce même abbé Cérutti que l'on a vu partager les travaux et la célébrité de Mirabeau, dans la révolution de 1789. L'apparition à Paris, de l'auteur de l'apologie d'une société proscrite, parut d'autant plus singulière, que le jeune père fit le même jour une visite à d'Alembert et à Duclos; une telle visite vaut une abjuration.

Ce bon M. de Bissy ne doute plus qu'il ne soit un grand orateur, depuis qu'il lui est permis d'occuper un des quarante fauteuils qui meublent une des salles du Louvre. M. de Bougainville a laissé le sien vacant, et on parlait beaucoup de M. Thomas comme devant lui succéder. On s'entretenait à ce sujet devant le roi, et quelques seigneurs assuraient à sa majesté que M. Thomas serait le candidat élu. « Non, sire, dit avec un ton de suffisance M. de Bissy, M. Thomas ne s'est pas même mis sur les rangs, car il n'est pas venu me voir. — C'est qu'il ne vous croyait pas de l'Académie, » répondit sa majesté. L'épigramme royale a été répétée dans tous les salons.

Les conversations, alors tournées à la politique, trouvèrent un nouvel aliment dans le singulier débat entre le comte de Guerchy, ambassadeur de France en Angleterre, et la ou le chevalier d'Éon, ministre plénipotentiaire à la même cour dans l'*interim*. Était-ce un homme? Était-ce une femme? Mille bruits contradictoires entretenaient les doutes à cet égard. Et, pour bien des gens, la question est encore indécise.

Je ne renouvellerai pas la discussion : je ne pourrais le faire sans courir le risque d'ennuyer,

et la chose, au fond, est aujourd'hui sans intérêt. Cette contestation dont je parle, est née de la publication d'un gros recueil, lancé dans le monde politique et littéraire par cet être mystérieux, dont le véritable sexe n'est pas bien connu, et qui peut-être participait de tous les deux.

Dans son lourd recueil, des hommes marquants de l'époque, les ducs de Choiseul, Praslin et de Nivernois, se peignaient eux-mêmes par leurs dépêches. Toute la cour était en émoi. Les personnages attaqués étaient à la tête du pouvoir. Il avait été question de faire enlever l'indiscret écrivain : l'ordre du roi avait été obtenu ; mais ce prince, qui avait des raisons secrètes de connaître les moyens que l'on avait imaginés pour arrêter *le coupable*, voulut en connaître les moindres détails. Rien ne lui fut caché.

Le roi était depuis long-temps en relation avec le *chevalier* d'Éon. C'était l'un des principaux agents de la correspondance qu'il entretenait dans plusieurs cours étrangères. Ce prince, qui venait de signer l'ordre d'enlever son confident à Londres, l'instruisit sur-le-champ de la manière dont cet enlèvement devait s'exécuter, et le projet manqua sans que M. de Choi-

seul et les siens aient pu en deviner la cause [1].

D'Éon continua de rester à Londres, et ne revint que long-temps après. Louis XV lui avait accordé une pension secrète de douze mille francs. Les termes du brevet sont remarquables :

« En conséquence des services que le sieur « d'Éon m'a rendus, tant en Russie que dans « mes armées, et *d'autres commissions que je « lui ai données*, je veux bien lui assurer un « traitement annuel de douze mille livres, que

[1] Ce trait de Louis XV signant l'ordre d'enlever d'Éon, et lui écrivant en même temps de pourvoir à sa sûreté, rappelle un autre trait de Louis XIV. Les empoisonnements s'étaient tellement multipliés sous le règne de ce prince, qu'il fut obligé d'instituer un tribunal exprès pour juger ce genre de crime. Catherine Deshayes veuve, Monvoisin, une autre femme appelée Vigoureux, Lesage, prêtre, et d'autres scélérats, vendaient du poison aux gens de cour. Plusieurs dames de qualité furent assignées devant ce tribunal extraordinaire, qu'on appelait *cour des poisons*. La comtesse de Soissons, la marquise d'Alluye et madame de Polignac furent compromises dans ces procédures. Louis XIV fit prévenir la première, que si elle était innocente, il la servirait comme un véritable ami ; mais il lui donnait en même temps le conseil de fuir, si elle était coupable. La comtesse de Soissons était accusée d'avoir empoisonné un valet de chambre qui avait le secret de ses amours, la marquise d'Alluye d'avoir empoisonné son beau-père. Toutes deux partirent aussitôt que la première eut reçu l'avis officieux du roi. (*Lettre de Bussy Rabutin au sieur de La Rivière*, 27 *janvier* 1680.)

« je lui ferai payer exactement tous les six mois,
« dans quelque pays qu'il soit (hormis en temps
« de guerre chez les ennemis), et ce jusqu'à ce
« que je juge à propos de lui donner quelque
« poste, dont les appointements soient plus con-
« sidérables que le présent traitement. — Ver-
« sailles, le 1er août 1766. »

La ou le chevalier d'Éon, rentré en France, continua à écrire, et sa polémique avec Beaumarchais a quelque temps occupé les oisifs; un ordre supérieur lui a enjoint de reprendre les habits de femme, et d'Éon ne les a plus quittés. Je l'ai souvent rencontré sous ce costume, qui lui paraissait tout-à-fait étranger; sa démarche était toujours celle d'un capitaine de dragons. C'était, après le fameux Saint-George, une des meilleures lames de France.

La fortune littéraire de La Harpe est encore une preuve que tout réussit à qui sait attendre. Médiocre sous tous les rapports, nul ne porta plus loin le talent de l'intrigue et de l'adulation, nul n'a mieux justifié ce mot si profond, si simple de Sedaine, dans une de ses comédies[1], que, pour parvenir, il ne fallait avoir ni honneur

[1] *La Gageure imprévue*, qui est restée au répertoire de la Comédie-Française, et que Contat et Molé jouaient parfaitement.

ni humeur ; à l'humeur près, rien ne manquait à La Harpe pour réussir. On le dit fils d'un porteur d'eau et d'une ravaudeuse, un enfant trouvé enfin, qui ayant eu occasion d'être connu de M. Asselin, principal du collége d'Harcourt, y fut reçu sans payer pension. Il justifia, par de petits succès, les bontés de son protecteur ; il devint un des jeunes coryphées lauréats de l'Université ; il concourut, dans la suite, heureusement à quelques prix proposés par l'Académie. Cela lui fit une sorte de réputation. Il s'était d'abord livré au genre de la satire, où depuis il a trouvé son maître (le malheureux et vraiment poète Gilbert) ; il n'épargna pas même M. Asselin et ses anciens maîtres. Ils se plaignirent, et on envoya M. La Harpe rimer de nouvelles satires au For-l'Évêque : c'était la prison de la petite littérature.

Depuis, il a fait des *héroïdes* qui ont médiocrement réussi ; il avait le ton tranchant et pédantesque, et s'érigea en Aristarque de tous les auteurs anciens et modernes. C'est le plus inévitable parasite de Paris ; il se glisse partout. Incapable de se créer une réputation imposante, il s'attacha au patriarche de Ferney, dont les conseils lui ont été fort utiles pour ses premières productions dramatiques. Il parvint enfin, à

force de s'offrir à tout le monde, à une correspondance littéraire avec un prince et un grand seigneur étranger. Sans caractère, sans principes fixes, on l'a toujours vu passer sous la bannière du parti dominant, quel qu'il fût, et tâcher, par l'exagération de son langage et de ses écrits, de se signaler par tous les genres d'excès les plus contradictoires.

Gilbert a tracé en très-beaux vers le portrait de La Harpe ; il est frappant de ressemblance :

Si j'évoque jamais du fond de son journal [1]
Des sophistes du temps l'adulateur banal,
Lorsque son nom suffit pour exciter le rire,
Dois-je, au lieu de La Harpe, obscurément écrire :
C'est ce petit rimeur, de tant de prix enflé,
Qui, sifflé pour ses vers, pour sa prose sifflé,
Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,
Tomba de chute en chute au trône académique.

Voilà bien La Harpe, tel que l'ont connu tous ses contemporains ; j'écrivais ceci en 1789, et je n'y trouve pas un seul mot à changer. La Harpe s'est montré depuis dans les rangs des plus furieux démagogues, et avait écrit et parlé comme l'orateur le plus extravagant du parti. Depuis il a tâché de couvrir de boue l'i-

[1] La Harpe était un des fournisseurs du *Mercure*.

dole qu'il avait encensée : ses derniers écrits sont d'un ligueur, et lui ont valu le sobriquet de *capucin*.

C'est rendre un très-mauvais service aux princes, que de leur ériger des statues de leur vivant; Louis XIV aurait dû servir d'exemple. Mais rien n'égale l'audace et la causticité des placards, des satires dont la statue de Louis XV devint le théâtre et l'objet. On y trouva, le 6 juin de cette année (1763), cette inscription si courte et si énergique : *Statua statuæ*. Le monument n'était pas encore solennellement inauguré.

La fermentation des esprits allait toujours croissant. Vainement la cour, pour flatter le parlement de Paris, prit dans son sein le nouveau contrôleur général, M. de Laverdy : il avait les meilleures intentions, et fit quelque bien dans son ministère; mais malheureusement pour la France et pour lui-même, il traîna après lui son ancien confrère, le conseiller-clerc abbé Terray, qui depuis s'est rendu si fameux par ses exactions, et son audacieuse immoralité. Mais avant la promotion de l'honnête Laverdy à ce ministère si difficile, la France devait être le théâtre de nouveaux troubles parlementaires.

Grenoble, Toulouse et Rennes, étaient les

principaux foyers de cette fermentation volcanique, dont l'explosion plus ou moins éloignée, mais inévitable, devait se faire sentir dans toute l'Europe.

Des lettres de Grenoble m'annonçaient l'irritation la plus menaçante contre le commandant, M. Châtelier Dumesnil; on peut en juger par ce couplet :

Margot la ravaudeuse
A dit à Dumesnil :
« Cousin, je suis bien gueuse,
Viens rebattre mon lit,
Comme ton ayeul Blaise,
Qui jadis l'a battu
Pour un quart d'écu. »

On avait affiché un placard le plus séditieux de tous ceux qui avaient paru jusqu'alors. C'est un appel formel à une révolte générale.

« O France! ô peuple esclave et servile! en « méprisant les lois, on t'arrache tes biens « pour t'en former des chaînes. Le souffriras-« tu, peuple malheureux? »

C'était un autre volcan que la cour, mais un volcan à demi éteint, dont un bruit sourd et de rares et faibles éruptions annonçaient l'existence. Les deux partis semblaient moins combattre que s'observer, et c'est encore une occasion

favorable pour l'attaque. D'un côté, le duc de Choiseul et les siens, qu'il avait pourvus des principaux emplois, et madame de Pompadour; de l'autre, le dauphin, les jésuites, le duc d'Aiguillon, que son activité, son audace, avaient placé au premier rang, le duc de Richelieu, toujours avide de bruit et de jouissances, et qui ne pouvait pardonner aux Choiseul, de l'avoir éloigné des affaires, et de l'intimité du roi.

Les philosophes, sans intérêt comme sans ambition politique, mais puissants par l'opinion, ne prenaient aucune part active dans ce conflit d'intrigues, dont ils étaient plus affligés que surpris. Les parlements luttant à la fois contre le parti du dauphin, sans ménager ses adversaires, et toujours en guerre ouverte contre les intendants, les gouverneurs des provinces, avaient encore à repousser les manœuvres sourdes, mais toujours actives, du clergé. Tel était le tableau que présentait aux yeux de l'étranger cette France naguère si florissante et si belle.

Le parlement de Paris trahit le secret de ses prétentions dans une circonstance extrêmement importante. Les hommes sans prévention ne purent plus douter que le véritable but de tant de remontrances, où l'on faisait sonner si

haut les malheurs du peuple, les violations aux lois fondamentales d'État, l'intérêt de la nation tout entière, n'était qu'un prétexte pour s'appuyer de l'opinion, et pouvoir avec plus de succès affecter des prérogatives contraires au droit commun, au bonheur, à l'indépendance de la France, à la dignité et à la stabilité du pouvoir royal, tel que l'avaient constitué les lois de l'État, dont les parlements altéraient et l'esprit et la lettre par d'aussi ridicules interprétations.

Juger d'après les lois, n'est pas le droit d'en faire, et c'est ce que les parlements ne voulaient pas comprendre; et ils disputèrent à la couronne un pouvoir qui n'appartenait qu'au roi et aux états-généraux. Il est difficile, dans une cause aussi compliquée, de conserver toujours la même marche et le même système.

Tous les parlements ne forment qu'une seule cour souveraine, divisée en plusieurs classes, avait dit le parlement de Paris; les autres parlements avaient répondu à cet appel évidemment séditieux. Dix ans s'étaient écoulés depuis, et le parlement de Paris, plus orgueilleux que prudent, l'oublia dans la fameuse affaire du duc de Fitz-James.

Le duc chargé de faire exécuter, à Toulouse,

magnifiquement gratifiés. Le duc de Choiseul lui-même parut n'avoir pas été étranger à *cet acte d'indulgence et de faveur*, quand on vit, sans nulle opposition de sa part, le fils du contrôleur Bréard épouser, bientôt après le jugement, une de ses parentes.

Une accusation moins invraisemblable et plus grave, et sans doute aussi mal fondée, s'éleva bientôt contre ce ministre; madame de Pompadour, dont la santé ne paraissait qu'affaiblie depuis quelques mois, venait de mourir à Versailles; on n'avait pu croire sa maladie bien sérieuse, puisqu'elle n'avait cessé d'habiter Versailles, depuis son retour d'un voyage de plaisir qu'elle avait fait à Choisy.

Le roi ne l'avait point quittée; il lui prodiguait les soins les plus touchants, les plus assidus; il avait continué de la consulter sur toutes les affaires d'État. Le docteur Tronchin lui-même conservait, ajoute-t-on, beaucoup d'espoir de la sauver. Les ministres lui témoignaient les mêmes égards, la même déférence, sa cour n'avait point diminué; elle expira les rênes du royaume dans les mains, et peu d'heures avant qu'elle rendît le dernier soupir [1],

[1] Elle mourut le 15 avril 1764. Madame de Maintenon était morte à la même date, du même mois, 1719.

Janet était venu, à son ordinaire, lui rendre compte du secret de la poste... Elle se sentit mourir : elle touchait à son heure dernière ; le curé de la Madeleine, paroisse de son hôtel à Paris, était venu la voir ; il se retirait : « Un « moment, lui dit-elle, monsieur le curé, « nous nous en irons ensemble. »

A peine expirée, tout le prestige de grandeur qui l'environnait encore s'évanouit ; son corps fut sur-le-champ jeté sur une civière, et transporté dans son hôtel à Versailles. Louis XV vit passer son convoi avec une froide indifférence. Son frère, le marquis de Marigny, recueillit son opulente succession [1].

[1] Les registres secrets de Louis XV, qui ont été découverts depuis, et publiés à l'occasion d'un procès fameux, contiennent les sommes payées par le trésor à la favorite et à son frère, le marquis de Marigny, en 1762 et 1763. Elles s'élèvent à trois millions quatre cent cinquante-six mille livres.

Madame de Pompadour avait reçu de la munificence de Louis XV, en 1749, un hôtel à Fontainebleau, la terre de Crécy, le château d'Aulnay, *Brimborion* sur Bellevue, qu'il avait bâti pour elle à grands frais, la terre de Marigny, celle de Saint-Remy ; en 1752, un hôtel à Compiègne ; en 1753, l'Hermitage, un hôtel à Versailles, le château de Bellevue, la terre et le château de Ménars, l'hôtel d'Évreux, à Paris, qui coûta huit cent mille francs : le roi dépensa en outre des sommes considérables pour la restauration et l'embellissement de cet hôtel, qui était considéré comme le plus beau de la capi-

Son hôtel de Paris, où se trouvèrent exposés au milieu du plus riche mobilier, les curiosités les plus rares, une précieuse collection de tableaux, les plus riches étoffes, une vaisselle du plus grand prix, fut ouvert au public. La vente dura plus d'une année.

Madame de Maintenon, il y avait moins de cinquante années, était morte avec le titre d'épouse de Louis XIV, et la valeur de sa succession mobilière n'excédait pas celle d'une bourgeoise aisée.

Cette mort n'était que le funeste prélude d'autres trépas plus illustres, tous imprévus, et qui se succédèrent avec la plus effrayante rapidité.

tale. Ces châteaux et hôtels étaient plus richement meublés que les palais du roi. On trouve dans le même registre, que ce prince fit compter, après la mort de madame de Pompadour, à son frère, le 7 mars 1773, pour rente viagère, cent cinquante mille francs; au même, le 11 juillet de la même année, à Compiègne, aussi pour rente viagère, quatre cent mille francs; et le même jour, *pour l'aider à payer les dettes de madame de Pompadour, deux cent trente mille francs.*

(*Note de l'Éditeur.*)

CHAPITRE XII.

Voltaire et l'abbé Chauvelin. — Le ministère à l'Académie. — Le livre de *l'Esprit* condamné. — Helvétius à Berlin. — Le *Dictionnaire philosophique*. — Prétentions à la succession de madame de Pompadour. — Le concours. — Le maréchal de Soubise et sa madame d'Esparbès. — Mademoiselle de Romans. — Les amours de Passy. — Le petit prince. — L'abbé de Lustrac. — Le beau rêve. — L'exil et le couvent. — Symptôme d'amendement. — Maladie et mort du dauphin. — Le roi à Fontainebleau. — Voile funèbre sur la famille royale. — Les comédiens réclament le titre de valet de chambre. — Voltaire est nommé gentilhomme ordinaire. — Lally. — Ses accusateurs. — Ses juges. — Son supplice. — Le chevalier de La Barre et le lieutenant particulier d'Abbeville. — Assassinat juridique. — La procession et l'échafaud.

Une lettre de Voltaire à l'abbé Chauvelin, sur les troubles qui agitaient la France, circulait dans tous les cercles de Paris, et fut diversement jugée. Mais le temps ne tarda pas à justifier les tristes conjectures du vieillard; et cette lettre prédisait la grande catastrophe qui éclata moins de dix ans après la mort de son auteur.

« ..... Tout ce que je vois jette les semences

« d'une révolution, qui arrivera immanquable-
« ment, et dont je n'aurai pas le temps d'être
« témoin. Les Français arrivent trop tard à tout,
« mais enfin ils arrivent. La lumière s'est tel-
« lement répandue de proche en proche, qu'on
« éclatera à la première occasion, et alors ce
« sera un beau tapage. Les jeunes gens sont
« bien heureux; ils verront bien des choses... »
(*Corresp.* t. VIII, *Ed. de Beaumarchais.*)

Je n'en finirais pas avec les parlements, et celui de Bretagne seul fournirait matière à plusieurs volumes, sans doute fort intéressants, mais je n'écris pas une histoire générale : il me suffira d'indiquer les résultats de cette scandaleuse affaire du duc d'Aiguillon et de MM. de La Chalotais, soutenus par les vœux et l'opinion de toute une province. J'y reviendrai.

L'Académie-Française ne sera bientôt plus qu'une société comme tant d'autres. Le maréchal de Saxe, sans savoir l'orthographe, était homme de génie et homme d'épée. Qu'importe que son livre de stratégie, le meilleur de ce genre qui ait été publié, ait été écrit sous sa dictée par son neveu le comte de Friese? l'ouvrage était bien de l'illustre maréchal, et beaucoup d'académiciens n'avaient pas autant de droit de s'asseoir au rang des quarante immor-

tels ; qu'importe qu'il ait ou n'ait pas écrit lui-même à ce sujet : *Il velent me fere de l'akademi, ca miré come un bag a un gat?* il n'en avait pas moins conçu et publié un excellent livre, et il refusa d'être académicien.

M. de Laverdy, ex-conseiller au parlement, d'un caractère d'ailleurs fort honorable, n'a pas été aussi scrupuleux : l'Académie vient de lui déférer les honneurs du fauteuil. Est-il donc de rigueur que le ministère soit représenté dans cette compagnie ? Et M. d'Argenson, qui avait été académicien parce qu'il était ministre, ne pouvait-il être remplacé que par M. de Laverdy, nouveau contrôleur général des finances ?

J'étais à Voré quand cette double promotion de M. de Laverdy au contrôle général et à l'Académie eut lieu ; j'avais été passer quelques jours chez Helvétius. On y respirait le bonheur, la paix : c'était le tableau fidèle des mœurs patriarcales. Helvétius, condamné pour son livre de *l'Esprit*, par la Sorbonne et par l'Inquisition romaine, proscrit par le parlement de Paris et par le conseil, n'était pas même étourdi du bruit que faisait son nom. Ce fracas de ridicules persécutions, tout ce grand tapage a fait à son livre une immense réputation. Il est déjà traduit dans toutes les langues de l'Europe. On ne le compren-

dra bien en France que dans le silence des passions, et lorsque toutes les préventions contemporaines seront éteintes.

Helvétius ne verra point cette époque, que de nouveaux orages éloigneront encore de notre génération et de celle qui s'élève. Il avait depuis long-temps projeté un long voyage dans le Nord, et j'avais été recevoir les adieux de l'amitié. Je l'ai vu peu, depuis son retour de Londres, où il avait été l'année précédente. Le roi de Prusse l'avait vivement sollicité de faire un second voyage et de se diriger sur Berlin. Helvétius voyageait par goût et pour son instruction; mais sans les persécutions qu'il avait éprouvées, et qui le menaçaient encore, je crois qu'il n'aurait jamais passé la frontière. Son pays lui était si cher, et il se trouvait si heureux au milieu de sa charmante famille et de ses amis! Il passait toute la belle saison à la campagne, et nous ne le possédions à Paris que l'hiver.

Nous nous étions promis de nous écrire souvent pendant son absence : une telle correspondance, pour moi, n'était pas une peine de plus, mais une agréable distraction. Les princes d'Allemagne, dont il visita successivement les résidences, lui firent tous l'accueil le plus flatteur : ils s'empressèrent à l'envi de lui faire oublier

les chagrins dont on l'accablait dans sa patrie. Frédéric l'admit souvent à sa table, et ne négligea rien pour le retenir dans sa capitale. Il prolongea autant qu'il lui fut possible son séjour à Berlin.

Je reçus la nouvelle de son prochain retour, par le *pape* Klupffel, qui depuis quelques années a quitté Paris, à son grand regret, pour suivre le prince héréditaire à Gotha, et en même temps un exemplaire du *Dictionnaire philosophique* du patriarche. L'apparition de ce nouvel ouvrage de l'inépuisable, a soulevé de nouveau contre lui le parlement et la Sorbonne : ces deux puissances ne suspendent leurs hostilités, que pour attaquer les apôtres de la raison et de la vérité. La Sorbonne censure l'ouvrage et le parlement le fait brûler. C'est l'usage. Le Dictionnaire de Voltaire n'échappera pas à l'honneur qui l'attend. Louis XV, qui a bien autre chose à faire qu'à lire les ouvrages anciens et nouveaux, est déjà *prévenu :* de bonnes âmes lui ont peint et l'œuvre et l'auteur sous les couleurs les plus noires. Le président Hénault était à la tête de la députation de l'Académie, nommée pour aller offrir à sa majesté les hommages de la compagnie, à l'occasion de la nouvelle année. Dès que la dépu-

tation fut présentée, le roi dit au président Hénault : *Voilà donc encore votre ami qui fait des siennes !*

Depuis la mort de madame de Pompadour, les grands seigneurs s'évertuaient à donner au roi une nouvelle maîtresse. M. le prince de Soubise, qui avait appris aux pieds de la défunte favorite, qu'on pouvait gagner le bâton de maréchal ailleurs que sur un champ de bataille, avait produit madame d'Esparbès, qui ne put occuper l'auguste vieillard que quelques jours.

C'était une dame de qualité, et le roi en avait tant *vu !* Il tenait non par goût mais par habitude à mademoiselle de Romans, qu'il avait distinguée parmi cet essaim de jeunes filles destinées à peupler le *harem* du *Parc-aux-Cerfs :* mademoiselle de Romans avait, par un sentiment de modestie bien rare, repoussé d'abord les caresses du monarque, et n'avait cédé qu'à la condition de ne point entrer dans le *sérail.* Le roi s'était attaché à elle; il lui avait acheté une maison à Passy. Un mobilier élégant sans faste, un carrosse, quelques domestiques, suffisaient aux vœux et aux besoins de mademoiselle de Romans. Elle n'était pas sortie de l'état d'une bourgeoise aisée ; le roi l'avait rendue

mère, et lui avait permis de faire baptiser l'enfant sous son nom, avec promesse de le reconnaître un jour. Ce fut un fils : elle l'avait nourri elle-même. Elle avait la puérile naïveté de lui rendre des hommages anticipés ; elle ne l'appelait que *monseigneur*, le plaçait sur le derrière de son carrosse, et se plaçait sur le devant. Ses domestiques, sa famille, les étrangers qui fréquentaient sa maison, n'approchaient le *petit prince* qu'avec le plus profond respect.

Louis XV s'amusait de ce singulier commérage, tout se passait dans l'intérieur, et mademoiselle de Romans sortait rarement de sa retraite, n'allait jamais à la cour, et ne témoignait nulle envie d'y paraître. Aussi les ministres et madame de Pompadour voyaient sans jalousie une liaison aussi simple et sans conséquence. Le *petit prince* avait grandi, et sa mère aurait continué de vivre dans son obscure tranquillité, sans l'abbé de Lustrac, qui faisait sonner bien haut sa noble origine. Ce gentilhomme tonsuré s'était impatronisé chez mademoiselle de Romans, sous prétexte de concourir à l'éducation de son fils. Madame de Pompadour venait de mourir. Personne n'avait plus de droit à la remplacer que la mère du *prince Louis*.

Bientôt l'intrigant abbé devint le confident, le conseil et le secrétaire de la future favorite. Il écrivait ses lettres au roi; il persuada à mademoiselle de Romans, que son excessive timidité priverait son fils des avantages que lui assurait son illustre naissance; mademoiselle de Romans n'avait ni assez d'esprit, ni assez de prudence, pour découvrir les motifs secrets des conseils intéressés de l'abbé gascon. Elle ne cessa de presser le roi de tenir la promesse qu'il lui avait faite de reconnaître son fils. Le roi éludait toujours.

L'abbé insistait, et mademoiselle de Romans cessa de se contraindre; elle ne garda plus aucune mesure, affecta des airs de grandeur et de protection. Le motif de sa liaison avec le roi ne fut plus un mystère, elle s'en vantait hautement, et le *prince Louis* fut présenté aux hommages de la petite cour bourgeoise de Passy.

L'abbé se voyait déjà évêque, en attendant mieux. Il n'avait conseillé cet éclat à mademoiselle de Romans, que pour forcer le roi à reconnaître l'auguste enfant. Mais le roi prit de l'humeur; les ministres, à peine débarrassés de la tyrannie d'une maîtresse impérieuse, n'étaient nullement disposés à se remettre sous le

joug. L'adresse avec laquelle l'abbé de Lustrac avait ourdi cette intrigue, leur faisait craindre un rival redoutable, si mademoiselle de Romans était déclarée favorite. Le roi, qu'épouvantait la moindre contrariété, laissa faire les ministres. Une lettre de cachet termina l'intrigue de Passy : mademoiselle de Romans fut enlevée sans pitié, sans les égards qu'exigeait sa position, et conduite dans un couvent; l'abbé fut enfermé dans un château-fort, et l'innocent objet de tant de manœuvres et d'alarmes, l'enfant fut séparé de sa mère, et on n'en a plus entendu parler.

Cette aventure fit du bruit, et il fut aisé de donner le change à l'opinion. On faisait répéter partout que le roi s'était amendé, et que pour faire oublier le scandale de sa vie passée, il avait rompu avec sa maîtresse, pour ne plus s'occuper que de son salut, et rétablir l'ordre dans sa maison et dans les affaires de l'État. Il parut en effet se rapprocher de sa famille, et de son fils (1).

Le duc de Choiseul, sans avoir le titre de

(1) Ce prince, qu'offensait la vue d'une gorge nue à une époque où l'étiquette interdisait aux femmes de porter un fichu ni rien qui en tînt lieu, appelait madame de Pompadour *maman putain*.

premier ministre, en avait toute l'autorité : il réunissait les trois ministères les plus importants ; car le duc de Praslin qu'il avait placé à la guerre, était à sa discrétion, et ne conservait que la signature des actes de son département. Le duc de Choiseul s'était rendu aussi puissant que l'avaient été les cardinaux Richelieu, Mazarin et Fleury. Il bravait, sans trop s'inquiéter, le parti du dauphin, auquel s'était attaché le duc d'Aiguillon, dont la turbulente ambition avait bouleversé la Bretagne, et compromis, dans cette province, l'autorité du roi ! Un jeune maître des requêtes, Calonne, avait joué dans cette saturnale politique un rôle plus éclatant qu'honorable, et tâchait de tirer avantage des deux partis qu'il méprisait également. Mais l'intérêt du moment l'avait rapproché de celui du ministre régnant.

Cependant un voile funèbre s'étendait sur la famille royale, le dauphin naguère brillant de force et de jeunesse, étant tombé dans un état de langueur depuis la mort de madame de Pompadour. On se perdait en conjectures sur ce dépérissement si soudain, si imprévu. Le roi lui-même en parut vivement affecté : toute la famille était à Fontainebleau, la saison était très-avancée, on approchait de l'hiver ; le roi ne

s'éloigna point de cette résidence. La dauphine ne quittait plus le chevet de son époux, et lui prodiguait les soins les plus assidus et les plus tendres.

Le prince ne se dissimulait pas le danger de sa maladie; les courtisans voyaient à regret le roi prolonger son séjour dans cette triste résidence. Ils n'attendaient que le moment fatal pour en voir partir le roi et le suivre; le dauphin voyait de son lit tout ce qui se passait dans la cour du château. Il sentit s'approcher sa dernière heure, et déjà il s'apercevait que chacun s'empressait de faire ses préparatifs; on jetait les paquets par les fenêtres, on chargeait les voitures; il dit à Labeuille, son médecin, qui cherchait à dissiper ses alarmes, et à lui rendre l'espoir d'une prompte convalescence : « Vous cherchez en vain à me faire illusion; *il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.* » Quelques instants après il n'était plus; il cessa de vivre le 20 décembre 1765.

Le roi partit immédiatement de Fontainebleau.

Dans ces moments terribles, qui dans les conditions privées sont consacrés à la douleur, la première pensée des principaux officiers de la couronne, fut de demander à sa majesté

quel rang tiendrait désormais la dauphine à la cour. Louis XV répondit avec une dignité calme : « Il n'y a que la couronne qui puisse « décider absolument du rang; le droit naturel « le donne aux mères sur leurs enfants; ainsi « madame la dauphine l'aura sur son fils, jus- « qu'à ce qu'il soit roi. »

Cette mort, prévue depuis une année, donna lieu aux bruits les plus sinistres et les plus contradictoires. On raconte à cet égard une anecdote qui fait frémir, et qu'heureusement repoussent la raison et toute vraisemblance. Assez de crimes étaient prouvés contre la société de Jésus, qui avait continué toutes les erreurs et tous les forfaits de la ligue. On se rappelait que le poignard et le poison avaient successivement détruit les trois derniers princes de la branche des Valois, et le chef de celle de Bourbon; l'attentat de Damiens était récent. L'assassinat du roi de Portugal appartenait à la même époque. Les jésuites se trouvaient impliqués dans cette longue série de forfaits, quelques-uns l'avaient expiée sur l'échafaud; le père Malagrida avait été pendu à Lisbonne, comme l'un des chefs de la conjuration tramée contre la vie et le trône du roi. On savait de quoi *la société* était capable, et la France

voyaient avec douleur l'héritier présomptif du trône s'honorer du plus aveugle dévouement à cette association, si puissante et si dangereuse.

Dans un entretien particulier, le roi avait voulu faire un dernier effort pour éclairer son fils sur le danger de ses funestes relations avec les jésuites. Le jeune prince ne répondit qu'en déclarant que rien ne pourrait l'en séparer, et que si les R.R. P.P. lui ordonnaient un jour de renoncer au trône, il n'hésiterait pas à en descendre. « Et aujourd'hui, s'ils vous disaient d'y monter ? » dit le roi étonné..... Le jeune prince se tut.

Louis XV, profondément affligé de cet enthousiasme de son fils pour les jésuites, et convaincu par ses paroles et surtout par son silence sur sa dernière question, qu'il était attaché à cette société par d'indissolubles liens, ne put s'empêcher de témoigner ses alarmes au duc de Choiseul, qui aurait voulu prévenir, par un crime, le crime que redoutait le roi... Mais la durée de la maladie du dauphin, les circonstances qui l'ont accompagnée, ne permettent pas même le moindre doute accusateur. Il est bien vrai que le duc et sa sœur ont été signalés comme coupables, dans des mémoires et des

chansons; mais ces libelles, ces satires, partaient de la cabale du duc de La Vauguyon, gouverneur des fils du dauphin, et qui inspira à ses jeunes élèves, contre le duc de Choiseul et toute sa famille, une prévention que le temps même n'a pu affaiblir.

Voltaire, dérogeant à la supériorité du rang qu'il avait obtenu dans tous les genres de littérature, s'était oublié lui-même jusqu'à grossir la foule des écrivains à la suite de la favorite, et il avait composé quelques brillantes bagatelles pour les petits théâtres qu'on avait établis dans toutes les résidences royales et dans les châteaux de madame de Pompadour. Sa complaisance lui avait valu le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre, et des gratifications dont il aurait pu se passer. Je ne sais si c'est là ce qui détermina les comédiens à solliciter aussi, en 1765, le titre de valets de chambre du roi, qui ne pouvait les honorer; ils en furent du moins pour leurs frais de sollicitations. Le duc de Saint-Florentin attachait une grande importance au succès de cette burlesque négociation : les comédiens furent assez heureux pour être refusés, et le roi interrompit un éloquent rapport que faisait leur noble Mécène, par cette brusque apostrophe. « Je

« vois où vous en voulez venir; les comédiens « ne seront, sous mon règne, que ce qu'ils ont « été sous celui de mes prédécesseurs : qu'on « ne m'en parle plus. »

Le duc appuyait la demande des comédiens, sur des lettres-patentes de Louis XIII, que personne, avant le duc de Saint-Florentin, ne s'était avisé de regarder comme une chose sérieuse.

Louis XV devait survivre à tous les objets de ses plus chères affections. Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis qu'il avait perdu son fils unique, quand il apprit la mort du roi Stanislas son beau-père. La sagesse de son administration en Lorraine avait fait regretter aux Polonais de n'avoir pas tout sacrifié pour le conserver à leur pays, dont il eût fait le bonheur; mais Louis XV n'était long-temps affecté que des objets présents. Il dut toutes les fautes, tous les malheurs de son règne, à la faiblesse, à l'inégalité de son caractère, et à son excessive confiance dans ses ministres. Cette confiance était moins chez lui l'effet d'un sentiment que d'une apathique indolence. Il reculait devant le plus léger travail; il ne retrouvait d'activité que pour le plaisir et le prestige de la représentation. Il ne put jamais se passer de maîtresse et de cérémonies d'éclat : il eût pu

faire le bonheur de la France et le sien, s'il eût été secondé; mais il ne sut jamais choisir ce qui convenait le mieux à sa dignité et à ses véritables intérêts.

Serait-il vrai que le général Lally, qui, dans l'Inde, n'avait fait de mal réel qu'aux ennemis, ait été sacrifié au ressentiment d'un cabinet étranger? Accusé en France, tandis qu'il était prisonnier à Londres, il sollicite et obtient sa liberté, pour venir se justifier dans sa patrie, et se remettre lui-même sous la main de la justice. Depuis plus de trois ans il demandait des juges; un arrêt du parlement du 6 juin 1763 l'avait, sur la plainte du procureur général, renvoyé devant le Châtelet.

La plainte du procureur général, qui avait donné lieu à ce fameux procès, était basée sur un mémoire trouvé chez le jésuite *Lavaur*, décédé à l'hôtel de la Compagnie des Indes, où il avait obtenu un logement et un modique emploi. Le P. Lavaur avait fait deux mémoires, l'un pour, l'autre contre le général Lally; il avait jeté le premier au feu, quand il prévit que le général succomberait sous le poids de l'accusation, ou plutôt du parti qui avait conjuré sa mort, et ce parti était appuyé par le ministre tout-puissant.

Ce mémoire accusateur devait néanmoins paraître d'autant plus suspect, qu'on avait trouvé dans la cassette de l'auteur, qu'on était fondé à croire dans un état voisin de l'indigence, cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix francs en or, diamants, et en très-bons effets; ce qui cependant ne l'avait pas empêché de solliciter une pension, pour aller finir ses jours dans son pays, et ne pas y mourir de faim.

Des lettres-patentes avaient reconnu la nécessité de remonter à la source des malheurs, que nous avions essuyés dans l'Inde. Le général Lally, pour y rétablir l'ordre dans l'administration et la discipline dans l'armée, avait déployé une inflexible sévérité, qui lui avait fait beaucoup d'ennemis. On faisait dire au roi, dans ces lettres-patentes du 12 janvier 1764 : « Comme dans un grand nombre de mémoires, « on nous aurait exposé que les pertes, si mul- « tipliées et si funestes, auraient été occasio- « nées par des déprédations, des concussions, « des divertissements de deniers, il est de no- « tre justice que ces délits soient approfondis, « par une procédure juridique. »

Cette accusation ne précisait aucun fait particulier, ne signalait aucun coupable; mais il

existait une plainte contre le général Lally, et lui seul était présenté aux investigations des magistrats instructeurs. Madame de Pompadour, qui s'intéressait au général, était morte le 15 avril 1764. A peine eut-elle fermé les yeux, que de nouvelles lettres-patentes appelèrent sur la tête du général tout le poids de l'accusation.

Ses principaux témoins furent pris parmi ses domestiques, ce qui était formellement contraire à la jurisprudence criminelle de la France; tous les adversaires de l'accusé s'étaient enrichis dans l'Inde. Il n'y avait pas augmenté sa fortune; ils le redoutaient, et le perdirent pour se sauver.

Il faut du moins rendre cette justice à madame de Pompadour, à laquelle on a d'ailleurs tant de torts à reprocher, qu'elle s'étudiait continuellement à calmer le caractère irascible du roi, que les résistances de la magistrature jetaient souvent dans des accès de fureur, qui pouvaient avoir les plus terribles conséquences. « Si une fois, disait-elle, le roi exige de « répandre du sang, je le connais, la cour « peut en être inondée. »

C'était peut-être l'unique cause de l'intérêt qu'elle prenait au général Lally. Mais cet

appui lui manquant, il restait seul et sans défense en présence d'une cabale irritée et puissante. S'il était difficile de prouver juridiquement des faits qui s'étaient passés plusieurs années auparavant, et à deux mille lieues de distance, il ne l'était pas moins d'en démontrer la fausseté. Mais c'était à l'accusateur à justifier les faits articulés dans la plainte, et les cinq magistrats chargés du rapport déclarèrent d'abord entre eux, après une longue information, que le général Lally n'était point coupable.

Cependant le jour de la clôture du rapport, deux opinèrent pour la peine capitale, les deux autres pour son absolution. Le cinquième pouvait décider du sort de l'accusé ; il hésita..... et flottant de doute en doute : Qu'il meure, s'écrie-t-il, mais finissons... « Lally fut déclaré « atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts « du roi, de son État, et de la Compagnie des « Indes ; d'abus d'autorité, vexations et exac- « tions contre les sujets du roi, étrangers et « habitants de Pondichéry. »

Des magistrats avaient même proposé le supplice de la roue. « Si vous voulez qu'il meure, « répliquait un autre, désignez un autre genre « de mort ; le roi ne souffrira jamais que Lally

« soit rompu vif. » On dit encore, ou plutôt on prête à quelques juges cette inconcevable excuse : « Il faut un exemple à la nation, et ne trou- « vant pas des faits à citer au public, c'est sur « l'ensemble, que nous l'avons condamné. »

Les conclusions qui précèdent le terrible arrêt sont encore plus extraordinaires ; elles semblent appartenir à un autre pays, à un autre siècle. « Un procès de cette nature, y est- « il dit, est hors du cours ordinaire de la jus- « tice. Dans les règles, il n'est pas de notre « compétence : il faut que vous vous éleviez « au-dessus de la loi ; que vous fassiez un exem- « ple éclatant sur un coupable illustre. »

C'est donc là ce que chez des nations qui se disent civilisées on appelle la *raison d'État*, et des Crillon, des Montmorency, qui avaient été les compagnons d'armes du général, avaient vainement demandé à être entendus comme témoins. Mademoiselle Dillon, parente de l'accusé, et qui s'était dévouée à son sort, avait vainement supplié le roi de faire entendre ces témoins ; le roi fut inflexible. Madame de La Heuse, parvenue jusqu'au monarque, s'était précipitée à ses pieds ; ses larmes, ses prières, ne purent l'émouvoir.

Les circonstances du supplice ne sont pas

moins extraordinaires que la procédure : toutes les avenues de Choisy furent fermées; le roi fut réellement prisonnier de son principal ministre. Nul ne put approcher du prince. Le général fut jeté dans un tombereau, et par ordre du conseiller-rapporteur, le bourreau lui ferma la bouche par un bâillon. Toute la population de Paris était en mouvement. La place du supplice et toutes les rues adjacentes étaient hérissées de troupes.

Ce spectacle horrible avait attiré une affluence considérable. Des fenêtres ont été louées au poids de l'or. Arrivé sur l'échafaud, Lally se mit à genoux près du billot fatal, et commençait sa prière, quand le premier bourreau le frappe et le manque; deux autres se joignent à lui..... et la tête de Lally roule sur l'échafaud.

Ainsi périt un guerrier, qui avait obtenu le grade de brigadier des armées sur le champ de bataille de Fontenoy, le gouverneur de nos possessions dans les Indes, fameux par dix batailles, dix prises de place, et qui pendant neuf mois, avec sept cents hommes de garnison, et sans un seul bâtiment de guerre, soutint un blocus contre une armée anglaise de quinze

mille hommes, soutenus par quatorze vaisseaux de haut bord.

Puis-je oublier qu'à cette époque, séduits par les plus brillantes promesses, douze mille Allemands s'étaient embarqués, pour aller peupler une colonie française, dans l'immense territoire de la Guiane.

Rien n'avait été disposé pour pourvoir à leurs premiers besoins ; tous périrent de faim, de maladie et de misère. L'imprévoyance du ministre était un crime, lui seul était coupable ; et l'on n'accusa, l'on ne punit que les administrateurs, qu'il aurait fallu mettre à même de nourrir cette foule de nouveaux colons. Des plaintes s'élevèrent ; le parlement de Paris avait commencé une information ; les détails de ce procès sont restés couverts d'un voile impénétrable.

On sut seulement que le chevalier de Turgot fut puni d'un exil, et l'intendant Chavigny condamné à une prison perpétuelle. Ils pouvaient être plus malheureux que coupables. Mais le ministre, dont la vanité puérile avait projeté, sans moyen d'exécution, cet établissement lointain, et dont la coupable imprévoyance avait provoqué, consommé le vaste assassinat..... on ne l'accusa que de légèreté.

Quel temps fut plus fécond en désastres, en trépas illustres ou fameux? Le dauphin était mort à la fin de 1765, le roi Stanislas, au commencement de 1766, et la dauphine portait dans son sein le germe d'une fin prochaine. Mais Calas, mais Lally, étaient morts avant le temps; le fanatisme religieux avait immolé à Toulouse, en 1762, un vieillard protestant. Un jeune catholique devait tomber sous ses coups en 1766; le procès de La Barre doit trouver place dans ces tableaux des mœurs et des grands événements de l'époque où j'ai vécu.

Un grand crucifix de bois avait été élevé sur le Pont-Neuf d'Abbeville; le frottement des voitures et mille accidents journaliers pouvaient détériorer ce monument, qu'une dévotion plus prévoyante aurait placé dans un lieu où il n'aurait pas été exposé à d'involontaires mutilations. On s'aperçut que, dans la nuit du 9 août 1765, ce crucifix avait été mutilé en plusieurs endroits. Le lendemain, messire Benoît Alexandre, comte de Mouchy, chevalier baron de Vismes, seigneur de Sailly, Flibancourt et autres lieux, sénéchal du pays de Ponthieu, rendit plainte de ce fait devant Nicolas-Pierre Duval, sieur de Soicourt, lieutenant particulier, assesseur criminel à la sé-

néchaussée de Ponthieu, et siége présidial d'Abbeville [1].

L'information commença trois jours après la plainte; soixante-dix-sept témoins furent entendus; l'évêque d'Amiens, M. Delamotte, vint en même temps faire amende honorable. Tous les magistrats d'Abbeville assistèrent à cette cérémonie. L'évêque voua au dernier supplice les auteurs encore inconnus des mutilations du crucifix, et accorda quarante jours d'indulgence à tous les fidèles qui visiteraient le christ outragé, qu'on avait transporté dans l'église royale de Saint-Vulfran, et y réciteraient les prières indiquées dans le mandement de monseigneur.

Cette cérémonie présidée par l'évêque, les pieds nus et la corde au cou, avait échauffé les esprits, et cependant les témoins entendus n'avaient déposé que de choses étrangères à la mutilation du crucifix.

Quelques dépositions indiquaient vaguement *que quelques jeunes gens* avaient tenu des discours et fait des actions impies. Suivant un

[1] Il faut bien répéter tous les titres qu'ils se donnent sur le premier acte de ce procès fameux. Ils avaient leurs raisons pour n'en omettre aucun, et j'ai aussi les miennes pour n'y rien retrancher.

témoin unique, *l'un de ces jeunes gens inconnus*, parlant d'un crucifix de plâtre qui était dans la chambre d'un autre jeune homme, aurait dit qu'il voulait le briser; que des *jeunes gens*, sans autre désignation, avaient, deux mois auparavant, passé à cinquante pas d'une procession de capucins sans ôter leurs chapeaux.

Le procureur du roi requit une nouvelle information *sur ces discours et ces actions impies*. Les témoins de la première information furent interrogés de nouveau. Trente-huit autres déposèrent aussi devant le magistrat, et ces cent quatre dépositions ne fournirent aucun indice sur les auteurs de la mutilation du crucifix du Pont-Neuf.

Un seul juge avait dirigé cette instruction. Cinq jeunes gens des premières familles du pays, et dont le plus âgé n'avait que dix-neuf ans, et le plus jeune quatorze, furent accusés par le lieutenant criminel, Duval de Soicourt, sur des ouï-dire, des propos extrêmement vagues. La première plainte avait pour objet la *mutilation du crucifix du Pont-Neuf à Abbeville*, et cent témoins, interpellés sur ce fait, ne disent absolument rien qui puisse appeler le plus léger soupçon contre les accusés ni aucun autre.

La seconde plainte ne parle que de discours

et actions impies, qu'elle ne précise en aucune manière, et l'information faite sur cette plainte est encore muette sur la mutilation du crucifix, mais désigne, et toujours vaguement, quelques-uns des accusés, comme coupables d'avoir chanté des chansons irréligieuses et de n'avoir pas ôté leurs chapeaux devant une procession de capucins. Aucun indice ne s'élevant contre eux, ni aucun autre sur l'objet de la première plainte, il ne pouvait y avoir lieu à poursuivre que sur le fait de la seconde, et le lieutenant criminel, Duval de Soicourt, fait prononcer par son tribunal la jonction des deux plaintes, pour y être statué par un seul jugement.

Quel motif avait porté ce Duval de Soicourt à poursuivre avec tant d'acharnement cinq jeunes gens que leurs relations, leur rang et leur parenté, attachaient aux premières familles d'Abbeville? Quel motif surtout l'avait porté à appeler l'infamie et la mort sur le jeune de La Barre, dont la personne et le nom n'étaient désignés par aucun témoin? Un sentiment de vengeance aussi injuste dans sa cause qu'atroce dans ses moyens : il avait voué une haine implacable à la famille Lefèvre de La Barre.

Madame Feydeau de Brou, abbesse de Villancourt, avait fait élever, près de son couvent,

le jeune de La Barre, fils d'un lieutenant général des armées et son cousin germain. Elle avait fait retirer à Duval de Soicourt la tutelle d'une jeune pensionnaire de son couvent, et rompre un mariage projeté par le fils de ce magistrat, qui brûlait de venger ce qu'il appelait son affront.

Le chevalier de La Barre et son ami d'Étalonde de Morival, invités à dîner chez l'abbesse de Villancourt, s'y rendaient le 6 juin 1765; ils étaient pressés d'arriver, et déjà il pleuvait; ils avaient gardé leurs chapeaux sur la tête à la vue d'une procession de capucins qui passait à une distance de cinquante pas.

Duval de Soicourt, informé de cette circonstance, et que ces deux jeunes gens ne s'étaient point détournés de leur chemin pour se mettre à genoux, annonça hautement son dessein de faire de cette triple irrévérence le sujet d'un procès, contre le cousin de l'abbesse de Villancourt; *seulement pour l'inquiéter et lui faire voir qu'il était un homme à craindre.*

Survint l'événement du crucifix; il confondit ces deux événements, et écrivit à l'évêque d'Amiens qu'il y avait une conspiration contre l'Église catholique romaine; que chaque jour on mutilait à coups de bâton un crucifix de la

mission; que des hosties consacrées avaient été enlevées, percées à coups de couteau; et que, *d'après le bruit public*, elles avaient répandu du sang. Les mêmes assertions avaient été répétées dans l'instruction du procès, insinuées aux témoins avant leurs dépositions, signalées dans les monitoires, publiées dans toutes les églises, affichées avec profusion. Cette publicité, ces monitoires, cette procession expiatoire, la cérémonie de l'amende honorable, rien n'avait été omis pour frapper, comme dans le procès de Calas, l'imagination de la multitude.

Toute la ville était plongée dans la consternation; l'abbesse de Villancourt avait été forcée de quitter son monastère pour aller chercher à la cour quelque appui contre les fureurs du lieutenant criminel. Celui-ci profita de son éloignement pour accélérer la plus épouvantable procédure. Il n'avait qu'un seul assesseur assez inepte ou assez corrompu pour s'associer à son iniquité.

Il manquait un troisième juge, à défaut d'assesseur en fonctions, il ne pouvait être pris que parmi les gradués du siége; et il se trouva là un nommé Broutelle qui avait été successivement marchand de vin, de bœufs et de cochons. Ce Broutelle se trouvait titulaire d'une

charge de procureur à Abbeville ; il était même alors frappé de deux sentences du tribunal consulaire d'Amiens, qui, sur des plaintes très-graves, lui avait enjoint de produire ses livres.

Tels furent les juges de de La Barre et d'Étalonde, Moisnel, Dumainiel de Saveuse, Douville de Maillefer.

La terreur, la séduction, les insinuations les plus perfides, les faux les plus scandaleux, tous les moyens les plus infâmes ont été employés dans l'instruction du procès, les interrogatoires des cinq accusés et l'audition des témoins.

Soicourt et Broutelle avaient exhumé, on ne sait d'où, une sentence rendue, il y avait plus de trente ans, sur quelque accusation de sacrilége pendant les troubles de Picardie. Cette sentence leur servit de modèle pour celle qu'ils rendirent contre des enfants à qui tous moyens de défense avaient été interdits ; aucun avocat ne fut appelé. Et ces juges, joignant l'ineptie et l'ignorance à la plus monstrueuse atrocité, motivèrent la condamnation à la peine capitale, sur une déclaration de Louis XIV, de 1682, à l'occasion des empoisonnements par les femmes Voisin, Vigoureux, et deux prêtres.

Il n'y avait, il ne pouvait y avoir nulle analogie entre les crimes avoués et prouvés de

la Voisin et de cette bande d'empoisonneurs, nobles et prêtres, qui avaient jeté la terreur dans la capitale, et les prétendus actes d'impiété imputés à quelques adolescents d'Abbeville, et nullement prouvés.

Le chevalier de La Barre, et Moisnel, âgé de quatorze ans, avaient été seuls interrogés. Moisnel avait toute la timidité, toute l'imprévoyance du jeune âge. Au mot d'attentat contre la religion, sa raison s'égare; il se précipite aux genoux de son juge, et lui fait une confession générale comme à un prêtre. Il n'est plus à lui, il répond *oui* à toutes les questions qu'on lui adresse : de La Barre plus instruit, moins timide, répondit toujours avec une franchise calme et courageuse; il oubliait ses propres dangers, pour disculper Moisnel.

La terrible sentence fut prononcée le 28 février 1764. Le chevalier de La Barre et d'Étalonde furent déclarés coupables d'*avoir chanté des chansons abominables et exécrables contre la Vierge Marie, les saints et saintes*, et condamnés à la torture, au supplice de la langue arrachée, et à être jetés dans les flammes.

D'Étalonde était contumace. De La Barre se pourvut au parlement de Paris contre la sentence de la sénéchaussée d'Abbeville. Il fut

transféré dans les prisons de la Conciergerie. Une consultation de huit avocats les plus distingués, et parmi lesquels étaient Gerbier, Muyart de Vouglans, auteur du fameux *Traité des Matières criminelles*, ouvrage qu'on croirait écrit sous la dictée des Torquemada et des Laubardemont, démontra avec la plus grande évidence les nombreuses nullités de la procédure d'Abbeville, l'ignorance et la partialité des juges. La sentence n'en fut pas moins confirmée par le parlement, à la majorité de deux voix. Le parlement de Paris se trouvait ainsi au pair avec celui de Toulouse; les juges de de La Barre n'avaient plus rien à reprocher aux juges de Calas. L'arrêt du parlement de Paris consacra le dernier triomphe du fanatisme religieux. Cet arrêt est sous mes yeux; ma plume se refuse à le transcrire, il est d'une prolixité insoutenable; qu'il suffise de savoir qu'il est daté du 4 juin 1766, et collationné *Massieu*.

La minute resta dix jours sans être signée; le parlement avait sollicité la clémence du roi. Le chevalier de La Barre était allié à la famille d'Ormesson, l'une des plus considérées de la haute magistrature. Louis XV fut inflexible.

Le chevalier de La Barre fut ramené à Abbeville dans une chaise de poste, accompagné

de deux exempts, et escorté par des cavaliers de la maréchaussée déguisés en courriers, et la voiture entra dans la ville par une porte opposée à celle de la route de Paris. Le prisonnier fut reconnu; il salua, sans affectation, ceux qu'il connaissait. La foule se pressait sur son passage, et partout régnait le silence de la douleur et de l'effroi. Sa grâce était encore vivement sollicitée; on prenait chaque cavalier qui arrivait de Paris pour le porteur de la nouvelle si impatiemment attendue; cette espérance se maintint jusqu'au moment de l'exécution.

Au milieu de la douleur générale, la jeune victime montrait le plus stoïque courage. Son confesseur, le père Bosquier dominicain, versait des larmes. De La Barre le pressait de dîner avec lui : « Prenons un peu de nourriture, lui « disait-il, vous aurez besoin de forces autant « que moi, pour soutenir le spectacle que je vais « donner. » Le triste repas achevé, le moment fatal approchait : « Maintenant, prenons du « café, lui dit-il gaîment; il ne m'empêchera « pas de dormir. »

En allant au supplice il disait encore au père Bosquier : « Ce qui me fait le plus de peine « en ce jour, c'est d'apercevoir aux croisées « des gens que je croyais mes amis. »

Parvenu au portail Saint-Vulfranc, où il devait faire amende honorable, il soutint avec fermeté qu'il n'avait pas offensé Dieu. Il refusa de réciter la formule qui lui fut présentée; on la récita pour lui, et sur son refus de présenter sa langue, les bourreaux ne firent que le simulacre de la brûler. En montant à l'échafaud, il laissa tomber une pantoufle sur l'escalier; il descendit pour la reprendre, et remonta avec la même tranquillité.

Cinq bourreaux avaient été réunis pour cette exécution : « Tes armes sont-elles bonnes ? dit-« il à celui de Paris; est-ce toi qui as tranché la « tête au comte de Lally ? — Oui. — Tu l'as « manqué! Ne crains rien, je me tiendrai bien « et ne ferai pas l'enfant.» Il se banda lui-même les yeux, et reçut le coup fatal. Son corps fut précipité dans le bûcher, où l'on affecta de jeter le *Dictionnaire philosophique*.

Cette mort est-elle d'un impie ? Tant de courage, de sang-froid, de sécurité au milieu des bourreaux et de l'appareil du plus effrayant supplice....! La victime n'avait que dix-neuf ans.

On avait vu quelque temps auparavant, dans la même ville, une populace superstitieuse chercher avec une avide curiosité, dans un au-

tre bûcher, les cendres d'un jeune scélérat de noble condition, qui avait empoisonné son père, sa mère, et tenté d'empoisonner le reste de sa famille et trente autres personnes, qu'il avait réunies dans un splendide repas; mais il affectait la plus minutieuse dévotion, et de fanatiques mains recueillirent ses cendres avec piété, comme celles d'un martyr[1].

Cette même populace se rua sur le bûcher du chevalier de La Barre, et en dispersa les cendres avec une stupide férocité. Ce fut la première et l'unique victime de cette épouvantable procédure. Le jeune Moisnel ne resta pas long-temps dans les fers; Dumainiel de Saveuse et Douville de Maillefer furent absous par sentence du 10 septembre 1766; ils étaient contumaces.

J'ai appris toutes ces particularités dans un voyage que je fis en Picardie du temps des troubles des parlements; Duval de Soicourt n'était plus. Depuis le supplice du chevalier de La Barre, il cherchait à apaiser ses remords par les pratiques de la plus minutieuse dévotion. Une sombre mélancolie avait hâté le terme

[1] L'arrêt du parlement de Paris est un monument historique fort curieux et trop peu connu. On le croirait rédigé à Madrid, et il perdrait trop à être analysé.

de ses jours; il était mort en mars 1771.

Il ne m'a pas été difficile de découvrir le motif qui avait déterminé Voltaire à ne pas défendre de La Barre avec autant de chaleur et de persévérance que Calas : c'est que dans cette cause, il se trouvait pour ainsi dire partie, puisque l'on attribuait à la lecture de son *Dictionnaire philosophique* les prétendus sacriléges qui avaient coûté la vie à ce jeune homme.

Ce trait appartient à l'histoire des mœurs et de la religion. Je n'ai pas la même raison pour garder le silence, je n'ai pas de dictionnaire de ma façon à offrir aux honneurs du bûcher.

Ainsi, dans l'espace de cinq ans, on avait vu trois grands procès historiques, *Calas*, *Lally*, et *de La Barre*. Deux appartiennent à l'histoire de la superstition dans le dix-huitième siècle. On reconnaît dans tous les trois l'influence d'un parti; les arrêts se réfutent d'eux-mêmes; les oracles de la justice, impassibles comme la loi, n'ont pas cette expression passionnée qui ne convient pas même à l'accusation. Mais la condamnation de Lally avait été dictée par la politique étrangère. Lally avait humilié l'orgueil britannique dans l'Inde, arrêté dans leurs développements les

vastes projets du cabinet de Londres; il fallait à tout prix empêcher les Français d'avoir dans ces contrées des établissements militaires et commerciaux.

Le général Lally avait eu à lutter contre tous les genres d'obstacles; il n'a pas eu le choix de ses moyens d'attaque et de résistance. L'ordre pouvait être facilement rétabli, le gouvernement n'avait rien fait pour soutenir ses efforts et son courage, et par ce criminel abandon on avait rendu ses derniers revers inévitables, et son retour dans la même colonie impossible. La tête de Lally avait été demandée par l'étranger, elle lui a été livrée.

Si Lally eût été coupable, aurait-il sollicité comme une grâce la permission de venir se constituer prisonnier? Un coupable fuit ses juges et ne court pas au devant d'eux. Cette première démarche est déjà une forte présomption qu'il n'est pas un traître, et l'accusation est conçue en termes si vagues! La condamnation ne précise aucun fait positif, il faut donc en chercher ailleurs les motifs. Les Anglais voulaient la souveraineté des Indes, ils la voulaient à quelque prix que ce fût.

Un fait récent et encore présent à tous les souvenirs, montrait sans voile ce vaste projet

d'envahir un grand empire. Avait-on oublié la conduite de Dupleix à Pondichéry ?

Simple négociant, il avait fait aimer les Français et respecter leur pavillon; sans armées, sans caractère public, il avait jeté les fondements d'une grande puissance commerciale. Secondé par le gouvernement, chargé de ses pouvoirs, il multiplie, il étend les relations de la France avec les souverains de ces pays; ses paisibles conquêtes s'agrandissaient, sans qu'il en coûtât un regret à l'humanité.

Le gouvernement britannique s'alarme, il excite la division entre les nababs, intervient comme auxiliaire. Les agents qu'entretenait son or, jusque dans le conseil intime du roi[1], se mettent en mouvement. Dupleix était le seul obstacle à l'ambition de l'Angleterre, Dupleix fut rappelé, disgracié ; ses réclamations ne furent point entendues; il méritait des éloges et ne reçut que des affronts. La calomnie l'avait frappé d'un coup mortel, il périt avant le temps:

[1] Il est démontré aujourd'hui, par une foule de documents dont l'authenticité ne peut être sérieusement contestée, que l'Angleterre salariait des agents dans le cabinet de Versailles. Les favorites étaient même, sans le savoir, les complices et les instruments de ces manœuvres. Les noms des coupables, et jusqu'au tarif de leurs salaires, tout est maintenant démontré.

un voile mystérieux couvre ses derniers instants.

Ce système d'opposition à toute espèce d'établissements des Français outre mer s'est toujours manifesté par les mêmes moyens. Il suffit de se rappeler les premières opérations dans les deux Florides, cette puissance fondée avec un si prodigieux succès par un Français, sous Charles IX; que l'on suive la série des faits pendant ce long espace de temps, et l'on ne doutera plus. Voltaire n'a soulevé qu'une partie du voile, une main plus heureuse et plus hardie l'a depuis déchiré tout-à-fait.

CHAPITRE XIII.

Les partis. — Les ducs de Choiseul et d'Aiguillon. — L'abbé Terray. — L'homme de toutes les oppositions. — Madame de Clercy. — Le château de la Motte. — Vie privée de l'abbé. — La mère et l'enfant se portent bien. — La France acquiert la Corse. — Nouveau moyen de battre monnaie. — Le pacte de famille. — Le roi monopoleur. — Intrigues du sérail Terray. — Exil de la sultane Clercy. — Madame de La Garde lui succède. — Mort de la dauphine. — La guerre au pain. — Arrivée du roi de Danemarck. — Les deux rois. — Madame de Fontanelle. — Mademoiselle l'Ange. — Les tripots. — Le gros Dubarry. — Une soirée de bonne compagnie. — Mademoiselle Tétard. — Le duc de Lauzun. — Le financier du Ronné. — La messe d'amour. — Le pélerinage à Notre-Dame. — La cabale d'Aiguillon. — Une scène de bazar. — La nouvelle favorite. — Rivalité. — La duchesse de Grammont. — Les scrupules.

Les intrigues de la cour, la lutte continuelle du parti du feu dauphin et des jésuites, qui était devenu celui de M. le duc d'Aiguillon, contre le duc de Choiseul, avaient rendu inutiles les sollicitations de la famille et des amis du malheureux chevalier de La Barre. M. de Choiseul avait assez à faire de contre-miner la faction qui lui était opposée et que le duc de La Vauguyon,

gouverneur des fils du feu dauphin, soutenait de tous ses moyens; et ces moyens étaient puissants.

M. de Choiseul avait laissé échapper l'occasion de faire une bonne action et une action d'éclat, en sauvant le malheureux de La Barre. Toute la France eût applaudi à cet acte de justice et de clémence. Une grâce n'était pas assez. Il eût fallu ordonner la révision de cette procédure, dégoûtante de fanatisme et d'iniquité, et le principal ministre eût pu trouver, dans une enquête solennelle, des armes contre ses propres ennemis, que le résultat de l'information juridique eût signalés comme les ennemis de la religion et de l'État.

Les philosophes eussent pu, par leurs relations, appeler l'attention du chef du ministère sur ce scandaleux procès; mais ils étaient eux-mêmes vivement harcelés par le clergé, qui les accusait aussi d'impiété, et par le parlement, qui faisait brûler par la main du bourreau leurs ouvrages.

Abandonnée par les organes de l'opinion et les agents du pouvoir suprême, la victime ne put être sauvée par les timides et obscures sollicitations de sa famille.

M. de Laverdy, contrôleur général des finan-

ces, était un homme de bien. C'est à lui que les municipalités du royaume devaient le rétablissement de leurs priviléges; mais il avait eu l'imprudence de se donner pour conseil l'abbé Terray, qui, aussi ambitieux que l'abbé de Bernis, espérait comme lui parvenir à une grande fortune et aux premières dignités de l'Église; mais il n'avait ni les talents ni la sage circonspection de son modèle; il affichait dans ses mœurs le cynisme le plus effronté; tous les moyens lui étaient bons pour parvenir à son but. Avide de plaisirs et peu délicat sur le choix de ses affections, il bravait l'opinion.

M. de Laverdy avait été, comme lui, conseiller au parlement, et leur intimité datait de cette époque. Pour un homme jaloux de parvenir rapidement, l'opposition parlementaire était un mauvais moyen. L'abbé Terray se voua au ministère, et signala son zèle lors des démissions en 1755; lui seul n'avait point donné la sienne.

Cette défection le fit remarquer par les ministres, il devint dès-lors le rapporteur de toutes les affaires de la cour. Il faisait partie de la grand'-chambre, et fut chargé du rapport de toutes les causes d'intérêt public; il se prononça avec éclat dans l'affaire des jésuites; il se montrait toujours hors ligne pour se faire distinguer.

Ce fut alors qu'il se lia avec madame de Clercy. Cette jeune femme d'un lieutenant de maréchaussée était venue solliciter à Paris, pour son mari impliqué dans une affaire criminelle. L'abbé Terray en était rapporteur; la solliciteuse lui plut. Instruit de son peu de fortune, il lui proposa tout simplement de pourvoir largement à tous ses besoins et de lui faire gagner son procès. Chez lui l'amour n'est pas une passion, ce n'est qu'un besoin de tempérament.

Il installa sa nouvelle maîtresse dans sa belle terre de la Motte, dont elle fit les honneurs; madame de Clercy devint mère, et accoucha d'une fille; l'abbé la fit élever sous ses yeux, dans sa maison; il ne mettait nul mystère dans son intérieur; et madame de Clercy et lui échangeaient devant tout le monde les caresses les plus privées. De grandes affaires l'appelèrent à Paris; il quitta la campagne, la mère et l'enfant le suivirent; l'abbé ne changea rien à sa manière de vivre.

Une telle liaison ne pouvait durer. L'abbé ne se piquait pas d'une romanesque fidélité, et madame de Clercy ne tarda pas à en faire la triste expérience. Elle fut elle-même la cause involontaire de sa disgrâce.

Madame de Clercy avait pour amie une ma-

dame de La Garde. C'était une de ces femmes mariées pour avoir un nom, mais dont on ne voit jamais le mari. Elle s'était d'abord établie dans un couvent, en attendant l'occasion d'en sortir avec éclat. Elle avait connu dans le monde madame de Clercy; il ne lui fut pas difficile de renouer avec elle. Elle lui écrivit, lui fit quelques visites; bientôt elle devint sa confidente. L'abbé tenait un grand état de maison; il recevait beaucoup de monde, à la ville et à la campagne. Madame de Clercy, que les mauvais plaisants appelaient madame l'abbé Terray, ne pouvait suffire à tant de soins. Il lui fallait une amie qui l'aidât; cette amie si nécessaire fut madame de La Garde.

Une fois dans la maison, il lui fut facile de se mettre bien avec le maître; le hasard la servit à point. Madame de Clercy, appelée pour affaire dans son pays, fit une courte absence; à son retour elle trouva la place prise. Madame de La Garde régnait; madame de Clercy ne fut plus qu'en sous-ordre, et sa fille fut le seul lien qui l'attachât désormais à l'abbé.

Ces petites tracasseries domestiques amusaient le sultan en rabat; mais il n'était pas homme à s'endormir au sein des plaisirs, et s'occupait sans relâche de son avancement. Il

semblait avoir le pressentiment de son avenir, et dès que M. de Laverdy eut été appelé au contrôle général des finances, en 1764, il ne le quitta plus.

Homme de bien plus qu'homme d'État, le nouveau ministre, avec les meilleures intentions du monde, se fourvoyait souvent dans ses opérations, et l'abbé travaillait à le dépopulariser, en lui faisant multiplier les édits bursaux, dont l'accroissement faisait crier le parlement et les provinces. M. de Laverdy, qui tenait plus à sa conscience qu'à sa place, ne pouvait garder long-temps son porte-feuille; il fut révoqué; l'abbé se flattait de le remplacer. Il se trompa cette fois; M. Maynon fut porté au contrôle général par M. de Choiseul. La leçon du moins ne fut pas perdue, et l'ambitieux abbé devint le plus humble des serviteurs du ministre tout-puissant, et qui disposait à son gré des porte-feuilles.

La mort de madame la dauphine ne changea rien à la situation de la cour, ni au système du gouvernement, qui n'était que celui de M. de Choiseul, que l'impératrice de Russie appelait plaisamment le *cocher de l'Europe*. Ce fut sans doute dans d'excellentes intentions, et comme moyen d'encouragement,

que des lettres de noblesse furent accordées au commerce. Mais ce n'en était pas moins une mesure impolitique; les lettres d'anoblissement, loin de rendre au commerce une salutaire activité, devaient produire un effet tout-à-fait contraire.

On aurait dû ne pas oublier que Jacques Cœur, argentier de Charles VII, devenu son ministre, n'avait point cessé d'être commerçant, et avait, en conservant ses comptoirs et ses relations, rendu d'importants services au roi et à l'État. C'était à la fois un acte de justice et de sagesse, que de récompenser les chefs des grandes manufactures; mais il aurait fallu que l'ordonnance qui les anoblissait, leur inspirât la condition expresse de ne point quitter le commerce. C'est ce qu'on n'a point fait, et les nouveaux anoblis se hâtèrent de renoncer à l'honorable profession, à laquelle ils devaient leur élévation. On eut des nobles de plus, et des citoyens utiles de moins, et on ne fit que donner plus d'influence au funeste préjugé qu'il fallait détruire.

La disposition de cette ordonnance était en opposition avec ses motifs. Les termes du préambule étaient un hommage à la probité industrieuse; le texte des articles condamnait le ci-

toyen utile et laborieux à n'être plus qu'un oisif privilégié. Le but de l'ordonnance était d'honorer et de favoriser le commerce ; le but fut manqué, on crut en effet l'honorer ; mais, loin de favoriser ses progrès, on les paralysa.

Dans cet état de choses, la France pouvait avoir des marchands et des banquiers, mais non pas des négociants, de petites fabriques, mais point de grandes manufactures. Le commerce restait stationnaire, et la France avec ses immenses ressources restait tributaire de l'industrie étrangère. Voilà ce que n'ont point vu les économistes avec leur *produit net* et leur impôt unique. Les bonnes gens se donnaient beaucoup de peine et faisaient beaucoup de bruit, pour n'enfanter que de petits projets de réformation et faire de grandes fautes; ils n'avaient mis que de la métaphysique dans leur système de *production*.

Mais tout allait changer de face à la cour et dans le gouvernement. La France s'était agrandie de la Corse; mais c'était pour elle, moins une conquête qu'une nouvelle charge. L'administration intérieure subissait toujours les mêmes désordres, les mêmes abus, et tandis que les économistes s'évertuaient en belles théories, sur la liberté du commerce des blés, le roi s'é-

tait fait monopoleur. Son bureau était couvert de carnets, de bulletins du prix des grains; ses châteaux étaient transformés en magasins; une compagnie exploitait en son nom, et l'accaparement était érigé en système. La famine n'était plus que l'effet d'une odieuse spéculation; de là ces émeutes si multipliées, ces nombreux procès criminels contre une foule de malheureux, que la misère et le défaut de subsistance poussaient à tous les excès.

Quelques parlements hasardèrent des enquêtes, pour parvenir à la source de ces honteux désordres. Mais il eût fallu remonter trop haut, et les chefs échappaient par leur crédit et leur rang à la censure et même aux investigations des cours de justice.

Une assemblée des notables fut convoquée à Paris, en 1768, pour aviser aux moyens de faire cesser la disette. Cette réunion avait été appelée *assemblée de la police générale*. Elle eût pu opérer un grand bien, mais les membres du parlement s'y trouvaient en majorité, et le président de cette assemblée était vendu à la cour; l'assemblée manqua de nerf et de courage.

Le président *Choart* déclara franchement à la cour des aides dont il était membre, « que

« cette assemblée n'était qu'un leurre pour « tromper le peuple, et lui persuader que le « roi s'occupait de ses maux, tandis qu'il y « coopérait lui-même. » Ce secret révélé au grand jour eût mis toute la France en mouvement, mais les membres de l'assemblée effrayés des conséquences d'une telle révélation, se séparèrent sans avoir rien décidé.

Telle était la France quand le roi de Danemark vint la visiter; les seigneurs à la suite de S. M. s'empressèrent de voir les étrangers résidant à Paris, qui pouvaient les mettre au courant d'un pays où tout était absolument nouveau pour eux. Je me liai avec quelques-uns d'entre eux, et je dois à un échange de confidences, quelques anecdotes de l'intérieur de la cour; le contraste de ses mœurs et des usages avec ceux de la ville les étonna.

Le roi Louis XV revenait de la chasse, lorsque l'illustre voyageur se présenta pour la première fois à Fontainebleau. Il le fit attendre pour s'habiller, et lui en demanda excuse, en disant qu'à son âge on avait besoin d'un peu de toilette; l'étranger après avoir vu les enfants de France, félicita leur aïeul d'être si bien entouré; ces mots rappelaient au vieux monarque des pertes récentes. S. M. danoise lui fit observer

que la nombreuse famille qui lui restait était un dédommagement bien précieux. « J'en ai « une infiniment plus nombreuse, répondit « Louis XV, dont le bonheur ferait vraiment le « mien. »

Mais cette réponse ne partait malheureusement que des lèvres, et le roi de Danemark en reconnut bientôt la nullité, lorsque sur la route il vit son carrosse entouré de gens de la campagne, qui lui demandèrent du pain, en l'accablant de placets, où ils le suppliaient d'apprendre au roi la triste situation de son royaume, lorsqu'il sut enfin que ces scènes se renouvelaient chaque jour autour du carrosse de Louis XV, et toujours avec aussi peu de succès.

Louis XV n'était point méchant par caractère, et ne se fâchait nullement de la vérité, quand elle lui était présentée avec esprit. Il demandait un jour des nouvelles d'un de ses commensaux, on lui répondit qu'il était mort; je le lui avais bien annoncé, dit-il; puis s'adressant à l'abbé de Broglie, *à votre tour, l'abbé,* lui dit-il.

Cet abbé était caustique et emporté; il ne put se contenir : il répliqua, » Sire, votre ma- « jesté était hier à la chasse. Il est venu un « orage; elle a été mouillée comme les autres. »

Et il sortit bouillant de colère. « Voilà comme « est cet abbé de Broglie, s'écrie le roi, il se « fâche toujours. » Et il n'en fut pas autre chose.

M. Laverdy excédé des satires, des épigrammes dont on l'accablait, se retira du ministère. L'abbé Terray s'attendait à lui succéder, il ne fut pas même question de lui, et le porte-feuille fut donné à M. Mayno Dinvault, président du grand conseil; mais il était d'une faible santé, peu laborieux et nullement intrigant; il ne fit que passer au ministère. L'abbé Terray obtint enfin ce qu'il désirait depuis si long-temps.

Les jeunes courtisans, qui n'étaient pas dans le secret des intrigues du jour, passaient leur vie dans les maisons de jeux, dont les maîtres avaient soin de réunir de très-jolies femmes. Le jeune duc de Lauzun fréquentait la plus fameuse de ces maisons, celle du comte Dubarry; il y avait vu mademoiselle Vauvernier que les familiers appelaient l'*Ange* et qui en avait la beauté, mais non pas l'innocence.

Le contraste de sa beauté naïve et de ses manières, la rendait plus piquante. « Mais rien, « me disait le duc, n'est plus plaisant que la « figure du maître. La première fois que je vis « le comte Dubarry, il avait une superbe robe

« de chambre, son chapeau sur la tête, et ses « mains retenaient sur ses yeux deux pommes « cuites qu'il y avait appliquées par ordre de « son médecin; il se faisait tout à tous et ne « refusait pas même sa maîtresse en titre aux « fantaisies de ses amis.

« Je vis chez lui avec l'*Ange*, madame de « Fontanelle, belle Lyonnaise, venue tout exprès « de son pays, avec le projet d'être maîtresse « du roi, et l'étant du premier venu, en at- « tendant. J'en eus envie, et l'obligeant Dubarry « arrangea pour le lendemain une partie pour « moi avec madame de Fontanelle, qui fut « exacte au rendez-vous; je ne l'ai plus revue.

« Depuis, l'*Ange* m'inspira des désirs et ne re- « fusa pas de les satisfaire; mais les yeux rouges et « la santé équivoque du comte m'en imposaient. « J'osai être sage. M. de Fitz-James fut plus hardi « et encore plus heureux, il réussit et la garda; « ce qui n'empêcha pas sa belle d'avoir pour « moi toutes les petites complaisances, qui « étaient sans danger pour l'un et pour l'autre. »

Le duc était en train de causer et je le laissai faire. On avait beaucoup parlé d'une aventure qui avait précédé de peu de jours, son départ pour la campagne de Corse, qui ne fut en effet qu'une promenade militaire.

Lauzun avait été nommé aide de camp de M. de Chauvelin ; « le jour où cela fut publié, « me dit-il, le prince de Conti en parla dans « sa loge à l'Opéra ; vous y étiez.

— « Oui, il m'en souvient ; mais je n'ai vu que « le commencement de la scène, c'est la fin que « j'ignore, et c'est la partie la plus piquante de « l'aventure ; continuez je vous prie.

— « Vous savez donc, ajouta-t-il, qu'il y avait « plusieurs filles ; une fort jolie et très-mauvaise « tête se mit à pleurer à chaudes larmes et « dit en sanglotant : « J'en suis au désespoir, « car, je m'aperçois que je l'aime à la folie ; « Monsieur, me dit-elle, je me donne absolu- « ment à vous, vous ferez de moi tout ce que « vous voudrez, jusqu'à votre départ. »

« On ne pouvait s'offrir d'une manière plus « originale et plus gracieuse.

« Elle était entretenue par M. du Romé, « homme fort riche, à qui elle avait, avec la « même franchise, avoué cette passade senti- « mentale. Il voulut se fâcher, mademoiselle « Tétard, ainsi se nommait notre commune « maîtresse, lui notifia qu'il fallait qu'il en passât « par là ou qu'il renonçât à elle.

« Je rends cette justice à la petite, qu'elle me « laissa régner, sans partage ; mais son monsieur

« s'avisa de trouver mauvais qu'elle eût passé une « nuit chez moi ; je le traitai comme un homme « de l'autre siècle, et je le fis mettre à la porte.

« Mais il s'amenda de bonne grâce, j'allais « partir et il ne put se refuser de me prêter mille « louis dont j'avais besoin, me demanda pardon « d'un instant de mauvaise humeur, me laissa « provisoirement mademoiselle Tétard, que « j'abandonnai bientôt : le devoir avant tout.

« J'étais en Corse et je ne pensais plus à elle, « quand on m'apprit un trait, qui me prouva « qu'elle ne m'avait pas oublié, même après « s'être rapatriée avec l'honnête du Romé; on « avait répandu le bruit de ma mort. La pauvre « fille y crut bonnement, et la voilà courant chez « l'abbé d'Artès avec lequel elle avait vécu au- « paravant. Il fallut que le bon abbé allât en « pélerinage à Notre-Dame, et y dire une messe « à mon intention, et heureusement cette bonne « œuvre ne me porta pas malheur. Voilà *nos* « *impures*, me dit le comte, en terminant le « récit de son aventure avec mademoiselle Te- « tard. Mais encore un mot de la future favorite.

« Peu de jours avant mon départ pour la « Corse, on me dit que le roi avait vu l'*Ange*, « qu'il l'avait remarquée, et on ne doutait pas « qu'il ne s'en passât la fantaisie; je courus faire

« mon compliment et mes adieux à la belle. « Si « vous êtes maîtresse du roi, lui dis-je, sou- « venez-vous que je veux commander l'armée! « Mieux que cela, me répondit-elle, vous serez « au moins premier ministre. »

« Elle avait eu affaire à M. de Choiseul, et « avait désiré lui donner une nuit, pour s'assurer « du succès. Mais le duc eut la maladresse de « refuser; la santé de Dubarry l'effrayait. Il ne « voulut plus entendre parler de sa protégée : « c'est peut-être la seule femme dont il ait refusé « les faveurs, et toute l'Europe a pris part aux « suites de ce refus. »

On craignait une guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, et le pacte de famille imposait à la France la nécessité d'y prendre part. M. de Choiseul s'épuisait en efforts et en négociations pour prévenir une rupture. Les finances étaient épuisées, et les opérations de l'abbé Terray avaient ruiné le crédit. Le roi, sous le charme de nouvelles jouissances, ne redoutait rien tant que la guerre; la position de M. Choiseul devenait, chaque jour, plus embarrassante.

La cabale d'Aiguillon était plus redoutable que jamais, puisqu'elle s'était ménagé des auxiliaires dans le ministère même; elle y portait Maupeou fils : M. de Choiseul voulut parer le

coup, mais ne put y réussir; la nouvelle favorite, que la cabale soufflait, avait prévenu le roi, dont le choix était ainsi fait d'avance.

Je croyais, comme beaucoup de gens, qui se prétendaient bien informés, que la promotion de Maupeou à la chancellerie était l'ouvrage de M. de Choiseul, et c'était au contraire malgré lui que cette nomination avait eu lieu. Je tiens cette singulière anecdote de M. de Calonne, et elle m'a été confirmée par M. de Choiseul lui-même, et ils étaient parfaitement d'accord l'un et l'autre sur toutes les circonstances; je ne suis que leur écho.

Après la mort du dauphin, le roi s'était enfermé, sans vouloir parler à personne; cependant sur une lettre pressante, il avait consenti à recevoir M. de Choiseul. Dans cet entretien, le roi lui avoua que le motif qui lui faisait le plus regretter son fils, était la peur qu'en avaient les parlements, qui, n'ayant plus de frein, ne pourraient plus être contenus. M. de Choiseul répondit que la première chose à faire était de se débarrasser du vieux vice-chancelier Maupeou, dont on ne pourrait tirer aucun parti; que si sa majesté voulait, il lui apporterait une liste de gens très-capables et très-dévoués, pour remplir cette

charge importante. La liste fut bientôt prête; le duc de Choiseul n'y avait point mis le nom de Maupeou fils. Le roi la parcourut, et à chaque candidat, il trouvait un motif pour le rejeter. Habitué à deviner son maître, le duc de Choiseul ne douta plus que le Maupeou fils n'eût été vivement recommandé par la nouvelle favorite, et son nom se trouva placé sur une autre liste qu'il présentait à sa majesté. Maupeou fils fut accepté, son père fut immédiatement nommé chancelier, le jour même; il donna, le lendemain, sa démission en faveur de son fils.

Ce fut vraiment un malheur pour Louis XV et pour la France, que la disgrâce de mademoiselle de Romans. Sans le mauvais conseil que lui avait donné l'abbé Lustrac, Louis XV n'eût peut-être jamais songé à prendre une autre maîtresse, et n'eût point déshonoré sa vieillesse, par la plus folle et la plus honteuse des passions; le nom de Dubarry n'eût jamais sali les pages de l'histoire de France.

Je ne savais, sur cette aventure, que ce que m'en avait dit le duc de Lauzun, qui avait eu l'*Ange*, comme tant d'autres. Les détails de cette négociation amoureuse peignent en même temps la cour, le prince et les mœurs de l'époque. *Lebel*, premier valet du roi, et spécialement

chargé de renouveler les beautés *du Parc aux cerfs*, ne savait plus où *prendre* pour ranimer les sens d'un vieillard blasé, mais dont la satiété n'avait pas éteint les désirs.

Lebel se trouvait souvent dans ses *recherches*, en concurrence avec le comte Dubarry, qui rendait le même service à quelques seigneurs; il lui témoigna son embarras. N'allez pas plus loin, dit le comte, j'ai votre affaire, un vrai morceau de roi, vous l'allez voir. Il le mène chez lui, et lui montre l'*Ange*. C'était une véritable scène du bazar... L'*affaire convenue*, la nouvelle odalisque est introduite dans les petits appartements. Le roi est enchanté..... il est heureux de sa bonne fortune; il avait éprouvé des plaisirs qu'il ne soupçonnait pas même.

« Sire, lui dit le duc de Noailles, on voit bien que votre majesté n'a jamais été au b..... » Ce mot eût dû désenchanter le vieux monarque; mais le charme était trop puissant. L'*Ange* ne le quitta plus; elle le suivit à Compiègne, à Fontainebleau; mais, pour être présentée, il fallait à la nouvelle favorite un nouveau titre. Le même homme, qui avait commencé le marché, l'acheva; il donna à mademoiselle l'*Ange* un mari, et ce fut son frère. L'*Ange* s'appela dès-lors comtesse Dubarry.

Il plut des épigrammes et des chansons. Voltaire lui-même, qui depuis n'a pas rougi de prodiguer l'encens à la *belle comtesse*, fut un des premiers à appeler, sur elle et sur le roi lui-même, le ridicule et le mépris. Ce fut pour plaire à M. de Choiseul, que, sous le voile de l'anonyme, il publia un conte, qu'il intitula *l'Apothéose du roi Pétaut*, dont voici le trait final :

Qui met sa confiance en un homme sans tête,
Et qui peut croire une catin,
Ne sera jamais qu'une bête.

Et ce trait était si adroitement, si naturellement amené, qu'il était impossible de ne pas voir clairement qu'il s'appliquait au nouveau chancelier, à la favorite et au roi. L'élévation de la Dubarry fut un grand scandale et un grand malheur.

Le roi eut long-temps à lutter contre sa famille, mais il était le maître; et il fallut que toute sa cour, généraux, ministres, prélats et ses petits-enfants fussent aux pieds de la favorite. Quant aux grands seigneurs, aux prélats, aux ministres (Choiseul excepté), il n'y eut pas d'obstacle, et le nouveau chancelier était le très-humble serviteur de la Dubarry : il se prêtait avec la plus basse complaisance à tous

les caprices de son petit nègre *Zamor*. Souvent elle sortait du lit en présence du grand aumônier et du nonce du pape, qui se baissaient pour lui mettre ses pantoufles.

La duchesse de Grammont s'était aussi flattée de devenir la maîtresse du roi; impérieuse, altière, plus avide de pouvoir que de plaisir et de richesse, l'ambition était son unique passion. Elle gouvernait le duc de Choiseul, son frère, avec un despotisme absolu. Il ne voyait, il n'agissait que par elle. La duchesse n'était plus jeune; mais madame de Pompadour, après avoir perdu sa fraîcheur et ses charmes, n'en avait-elle pas moins subjugué le roi? La duchesse poursuivait l'exécution de son projet avec une persévérance, que nul obstacle ne rebutait. Elle était parvenue à se placer dans le lit du roi, presque malgré lui; mais cet état d'obsession avait fatigué le monarque, et elle fut tout-à-fait éconduite, à l'apparition de la Dubarry.

Sa fureur n'eut plus de bornes, quand elle sut d'où venait cette rivale, qui lui était préférée. Elle fit passer sa haine et ses préventions dans le cœur de son frère, que l'intérêt de son ambition pouvait rapprocher des Dubarry, qui déjà avaient un parti à la cour, mais trop faible en-

core, pour ne pas craindre l'opposition du principal ministre.

Les Dubarry même avaient fait toutes les avances pour amener un rapprochement; la comtesse elle-même alla jusqu'à lui faire des agaceries très-significatives; mais, subjugué par l'altière duchesse, il se mit en état de guerre ouverte, et se crut assez fort pour les renverser. Les Dubarry se jetèrent dans le parti opposé, à la tête duquel était le duc d'Aiguillon.

Les négociations diplomatiques du plus haut intérêt, les affaires d'État les plus importantes n'ont pas été plus longuement, plus sérieusement méditées, que la présentation de la nouvelle favorite. Les princesses refusaient de se prêter à cette honteuse comédie. Les difficultés étaient telles, que Lebel, cet officieux valet de chambre qui avait procuré à son maître cette comtesse qui ne l'était pas encore, était déterminé à tout risquer, plutôt que d'être la cause d'une dissension, dans la famille royale.

La douleur, le remords, minaient son existence : il mourut avant le temps. Sa mort ne parut point naturelle. Mais qui donc avait intérêt à réduire à un silence éternel ce confident des plaisirs secrets du monarque? Les Choiseul? non sans doute; ils avaient un in-

térêt contraire. Les Dubarry? le duc d'Aiguillon? Mais un tel assassinat doit-il se supposer? Peut-on en admettre l'existence sur une simple conjecture? Cet événement est encore, pour les hommes sans prévention, un problème historique.

Les agents du roi auprès des princesses triomphèrent enfin. On assura *Mesdames* que la contradiction que le roi éprouvait de leur part pouvait compromettre la santé de ce prince. Elles firent, à cette considération, le sacrifice de leurs scrupules. Mais il restait un dernier obstacle à vaincre. Quelle dame de la cour oserait se charger de présenter madame Dubarry? Madame la comtesse de Béarn fut cette dame, à peine connue à la cour. Elle reçut, pour cette complaisance, une gratification de cent mille francs [1].

Après la présentation, madame Dubarry eut bientôt une cour nombreuse et brillante.

[1] On fut d'autant plus étonné de voir madame de Béarn se charger de cette corvée, qu'elle n'avait eu jusqu'alors aucun rapport avec la favorite, et qu'elle passait pour la femme de la cour la plus réservée dans ses mœurs et la plus scrupuleuse. C'était une prude.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES.

Introduction. Page 1

CHAPITRE Ier.

J.-J. Rousseau. — Mes premières relations avec lui. — Diderot. — Le comte de Friese. — Le prince de Saxe-Gotha. — Mon entrée dans le monde. — Le pape Klupffel. — M. et Mme de La Poplinière. — Le maréchal de Saxe. — Chambord. — Madame de Pompadour. — Lettre singulière. — Madame Favart. — Le spectacle. — Le champ de bataille. — Le maréchal de Saxe et le maître à danser de la reine. — Le traité de paix. — Le prétendant à l'Opéra et à Vincennes. — Son départ de France. — Les jésuites. — Banqueroute fameuse. — Le danger d'avoir trop d'esprit. — M. de Maurepas. — Madame de Pompadour. — La lettre et le quatrain. Page 9

CHAPITRE II.

Versailles, Paris et les provinces. — La cour, les parlements et le clergé. — Réforme monacale. — J.-J. Rousseau. — Confidence, capitaux perdus. — Émeute au faubourg Saint-Antoine. — Les mères en insurrection. — M. Berryer et son valet de chambre. — L'auteur des *Épreuves du Sentiment*. — La chevelure du génie. — Voyage à Chambord. — Le camp de campagne. — Le roi, le héros et le médecin. — Noblesse militaire. — Diderot. — D'Alembert. — Le baron d'Holbach. — Helvétius. — Heureux mariage. — Retour à Chambord. — Ma-

demoiselle de Sens. — La princesse de Conti. — Le duel. — Le maréchal de Saxe est blessé. — Le docteur Senac. — Opinion du maréchal sur les femmes. — Mort d'un grand homme. — Le comte de Friese part pour l'Allemagne. — Je reste à Paris. — Le baron de Besenval. — Lettre de madame de Pompadour au comte de Friese. Page 37

CHAPITRE III.

Ma fortune change. — Je suis chez moi. — L'aveu difficile. — Une conférence à l'Opéra. — Prodige de fidélité. — Plus d'amour. — Je perds la tête. — Consolation. — Raynal et Rousseau. — Les vrais amis. — Les dames de cour et les demoiselles. — Les roués. — La double ivresse. — L'amour et la musique. — Parler anglais. — Le comte de Friese et la maréchale de Luxembourg. — Les amours de garnison. — Une pour deux et deux pour une. — Le bon père. — Helvétius fermier général. — Les lettres et la finance. — Mariage de raison. — Le philosophe en ménage. — Rousseau. — Boutade. — Montesquieu. — La favorite. — La petite bibliothèque. — Le grand ouvrage. Page 60

CHAPITRE IV.

La Sorbonne. — L'abbé de Prades. — Les miracles. — Esculape et Jésus. — Le bachelier à Berlin. — Le tombeau de la Sorbonne. — Naissance d'un prince. — Influence de la philosophie. — On marie partout. — Le dauphin et la favorite. — Les fêtes de Bellevue. — L'excellent coucher. — Le bon mot et l'exil. — Rousseau à la cour. — La peur lui coûte une pension. — Le duc d'Orléans-Sainte-Geneviève. — Il est fou. — Anecdote singulière. — Comme il faut parler aux princes. — Ligue contre les bouffes. — Je suis de l'opposition. — Les sonates italiennes et les billets de confession. — Les deux coins. — Gluck et Piccini. — Les deux manifestes. — La lettre sur la musique. — Mon petit prophète. Page 79

CHAPITRE V.

La cour et la ville. — Division des partis. — Le dauphin. — L'archevêque de Paris. — Les jésuites. — Choiseul. — La favorite. — Les économistes. — Les philosophes. — Montesquieu. — Marie-Thérèse et madame de Pompadour. — L'abbé de Bernis. — Sa marchande de modes. — L'Académie-Française. — La duchesse de Rohan. — La petite chambre et l'hôtel. — Le *favorisme*, M. de Kaunitz et l'abbé de Bernis. — L'âne de Mirepoix. — La petite horreur. — Le gros cochon. — Le pigeon pattu. — Le duc d'Agenois. — Pauvre sot. — Les cinquante louis. — Le scrupule de J.-J. Rousseau. — Les manifestes. — Le clergé. — Le duc de Richelieu. — Guerre à l'*Encyclopédie*. — Diderot et madame de Pompadour. — Un ministre honnête homme. — M. de Machault. — Le nouveau marquis. — Il est de la famille. — Louis XV. — Le dîner à trois. — Projet de mariage. — Orgueil et bassesse. — Encore le duc de Richelieu. — Le parc-aux-cerfs. — Éducation de ces demoiselles. — Dotation de ces dames. — Le comte de Friese. — M. de Cahuzac. Page 98

CHAPITRE VI.

Retour du comte de Friese à Paris. — Cahuzac. — Le baron de Besenval. — Ma correspondance. — Raynal et Diderot. — Mort du comte de Friese. — L'abbé favori et le diplomate autrichien. — Le droit des gens. — Assassinat de Jumonville. — Le chevalier de Villers. — Les premières armes de Washington. — Bussy à Londres. — Guerre de 1756. — Mort de Montesquieu. — Les deux jésuites. — Le père Routh. — La clef. — Les manuscrits. — Madame d'Aiguillon. — Le curé de Saint-Sulpice. — Alliance autrichienne. — Les Guises continués. — La favorite. — Son abbé de Bernis. — Médaille monumentale. — Les maréchaux de boudoir. — Richelieu et le prince de Soubise. — Misère et vanité. — La courtisane et le gentilhomme. Page 126

CHAPITRE VII.

Le nerf de la guerre. — Les petites économies. — Le comte d'Argenson. — Instruction pastorale de l'évêque de Troyes brûlée par le bourreau. — L'auteur en exil. — Les pensions. — Le cardinal de Tencin. — Les neveux de monseigneur. — Le pauvre M. d'Argental. — Correspondance secrète de Louis XV. — Les bêtes de mademoiselle de Tencin. — Les torys et les whigs. — Le prince Eugène à Londres. — Révélation du comte de Torcy. — Politique anglaise. — Émeutes. — Assassinats organisés à Londres. — Les jésuites. — Damiens. — Son attentat. — Son procès. — Son supplice. — Le duc d'Ayen. — La favorite à Bellevue. — Girouette de cour. — Disgrâce de M. d'Argenson. — De M. de Machault. — Les lettres de cachet. — Aventure de jeu. — Le roi avare et le courtisan libéral. — Le maréchal d'Estrées vainqueur et disgracié. — Madame d'Épinay. — Diderot. — Encore moi. — Bouderie de J.-J. Rousseau. — Il veut partir pour la Suisse. — Sa lettre à un ami. Page 149

CHAPITRE VIII.

Mort du cardinal de Tencin. — Le comte de Stainville et la duchesse de Grammont. — L'intendant des postes, M. Janet. — Le cabinet secret. — Madame de Pompadour et M. d'Argenson. — La favorite secrétaire d'État. — Le père et le fils. — Le comte de Stainville devient duc de Choiseul. — Les loges. — Le gouverneur de Rome et l'ambassadeur de France. — Je reviens de la Suisse. — L'ambassadeur et le pape. — La lettre et la bulle. — Encore les billets de confession. — Le cardinal de Bernis et la favorite. — Correspondance. — L'amour et l'ambition. — Lettre interceptée. — Le sergent Dubois et le chevalier d'Assas. — Erreur historique. — La duchesse de Grammont. — Mademoiselle Julie. — Officiers protestants. — Ordre du mérite militaire. — Bataille de Minden. — Le maréchal de Bellisle. — Vive le roi! Vive la ligue! Page 170

CHAPITRE IX.

Les vieux abus. — Louis XV et la France. — Benoît XIV. — Coup de partie. — Choiseul et les jésuites. — Louis XV et son fils. — Reproches. — Résignation. — Aveu terrible. — Intrigues de bureau. — Le dauphin, instrument et victime de la ligue. — Démission offerte et refusée. — L'enquête. — Le prince et le premier commis. — Le mémoire anonyme. — Caractère national. — Procès des jésuites. — Arrêt qui abolit la société. — Congrégations. — Serments inutiles. — Grand coup d'autorité, qui se termine par un arrangement. — La robe et le manteau court. — Le père Desmarets. — Le maréchal d'Estrées et M. de Maillebois. — Justice de cour. — Exil et faveur. — Combien la voiture du roi ? — Abus incurable. — Voltaire. — Les deux oppositions littéraires. — La femme, l'amant et le mari. — Le portrait mis en gage. — Le ministre des parties casuelles. — Sophie Arnoux et le comte de Lauraguais. — Mademoiselle Hus. — Sa petite maison de Passy. — Les deux clefs. — Le saut par la fenêtre. — L'abbé de Voisenon. — La bague et les petits vers. — Les étrennes à deux. — MM. de La Popliniére et d'Épinay rayés de la liste des quarante des fermes. — Oubli de l'abbé de Boismont. — Quiproquo. — La petite lettre. Page 197

CHAPITRE X.

Guerre désastreuse. — Traité honteux. — Reprise des hostilités parlementaires. — Lits de justice multipliés. — Exils. — Emprisonnements. — Le chancelier Lamoignon de Blancménil. — Chronique scandaleuse. — Rousseau et son *Émile*. — Madame de Brachi. — La maréchale de Luxembourg. — Le concert de société. — Geliote. — Lettre de madame de Pompadour sur Rousseau. — L'homme de lettres et le valet. — Le prince de Conti. — Nouveau voyage en Suisse. — Voltaire et Tronchin. — Nouvelles tracasseries. — Le chancelier. — Faute grave et repentir. — Il pleut des Anglais. — Un mylord et la petite com-

tesse. — Orgueil et lubricité. — Madame Paters. — M. Paters. — Flammarens et de Chapt, galants éconduits. — La belle Hollandaise et Louis XV. — La czarine et d'Alembert. — Négociation délicate. — Lettre modèle. — Le roi de Prusse. — Manuscrit curieux. — Le père Guilleret. — Le cabinet des parfums. — Problème résolu. — La postérité de Louis XIV. — Le poison et les jésuites. Page 230

CHAPITRE XI.

Les nouveaux ligueurs. — Je vais au sermon. — L'abbé Labbat. — M. de Bissy. — Encore un académicien de qualité. — Le comte de Guerchy et le ou la d'Éon. — Correspondance secrète. — La cour des poisons. — Le roi et l'ami de ces dames. — Avis officieux. — La marquise d'Alluye et madame de Polignac. — Fortune littéraire de La Harpe. — Le poète Gilbert. — Statue monumentale de Louis XV. — Adulation et satires. — Les plus courtes épigrammes. — M. Dumesnil à Grenoble. — L'histoire en chansons. — Le bout d'oreille. — Le duc de Fitz-James à Toulouse. — Le procès de l'administration du Canada. — Encore l'officieux Janet et son cabinet secret. — Mort de madame de Pompadour. Page 259

CHAPITRE XII.

Voltaire et l'abbé Chauvelin. — Le ministère à l'Académie. — Le livre de *l'Esprit* condamné. — Helvétius à Berlin. — Le *Dictionnaire philosophique*. — Prétentions à la succession de madame de Pompadour. — Le concours. — Le maréchal de Soubise et sa madame d'Esparbès. — Mademoiselle de Romans. — Les amours de Passy. — Le petit prince. — L'abbé de Lustrac. — Le beau rêve. — L'exil et le couvent. — Symptôme d'amendement. — Maladie et mort du dauphin. — Le roi à Fontainebleau. — Voile funèbre sur la famille royale. — Les comédiens réclament le titre de valets de chambre. — Voltaire est nommé gentilhomme ordinaire. — Lally. — Ses accusateurs. — Ses

juges. — Son supplice. — Le chevalier de La Barre et le lieutenant particulier d'Abbeville. — Assassinat juridique. — La procession et l'échafaud. Page 277

CHAPITRE XIII.

Les partis. — Les ducs de Choiseul et d'Aiguillon. — L'abbé Terray. — L'homme de toutes les oppositions. — Madame de Clercy. — Le château de la Motte. — Vie privée de l'abbé. — La mère et l'enfant se portent bien. — La France acquiert la Corse. — Nouveau moyen de battre monnaie. — Le pacte de famille. — Le roi monopoleur. — Intrigues du sérail Terray. — Exil de la sultane Clercy. — Madame de La Garde lui succède. — Mort de la dauphine. — La guerre au pain. — Arrivée du roi de Danemarck. — Les deux rois. — Madame de Fontanelle. — Mademoiselle l'Ange. — Les tripots. — Le gros Dubarry. — Une soirée de bonne compagnie. — Mademoiselle Tétard. — Le duc de Lauzun. — Le financier du Ronné. — La messe d'amour. — Le pélerinage à Notre-Dame. — La cabale d'Aiguillon. — Une scène de bazar. — La nouvelle favorite. — Rivalité. — La duchesse de Grammont. — Les scrupules. Page 315

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

INÉDITS

DU BARON DE GRIMM.

II.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR,
rue de la Vieille-Monnaie, n. 12.

MÉMOIRES

POLITIQUES ET ANECDOTIQUES,

INÉDITS,

DU BARON DE GRIMM,

AGENT SECRET A PARIS

DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE, DE LA REINE DE SUÈDE,
DU ROI DE POLOGNE, DU DUC DE DEUX-PONTS,
DU PRINCE DE SAXE-GOTHA, ET AUTRES
SOUVERAINS DU NORD,

DEPUIS L'ANNÉE 1743 JUSQU'EN 1789;

TRADUITS DE L'ALLEMAND,

Par M. Limmany.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ LE ROUGE-WOLFF, LIBRAIRE,

RUE DE L'ODÉON, N° 23.

1830.

MÉMOIRES

INÉDITS

DU BARON DE GRIMM.

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

La nouvelle cour. — Le nouveau contrôleur général. — M. Maynon d'Invault. — L'abbé Terray. — Les deux rôles et les deux théâtres. — Le neveu Thoynet. — Les compensations à la mode. — Le premier ministre l'appelle ma cousine. — Projet d'un grand mariage qui étonne bien des gens. — La jeune dauphine. — L'étiquette et le bal. — Les princes, mademoiselle de Lorraine et la contredanse. — Négociation diplomatique à propos d'un menuet. — Éducation des archiduchesses. — L'abbé de Vermont à Vienne. — Les conférences de Blondel et de Marie-Thérèse. — Hymen fameux. — Grande fête. — Nuit du 30 mai. — Paris en deuil. — Gratification refusée. — Illuminations. — Les trente mille fusées. — Les funérailles. — Le dauphin et la favorite. — Le nécessaire et le superflu. — La duchesse de Grammont. — Ses nouvelles folies. — Elle perd son frère. — Double ligue contre lui. — Encore un jésuite. — Un mot de l'abbé de La Ville change le gouvernement.

Le roi soupait chaque soir chez madame Dubarry. Les billets d'invitation étaient à son

nom, et elle ajoutait toujours par postcriptum : *S. M. m'honorera de sa présence.* Bientôt ces invitations furent vivement recherchées. La comtesse de Lhôpital, madame de Valentinois, la maréchale de Mirepoix, ouvrirent la marche, et toutes les dames de la cour suivirent : quelques-unes de celles qui avaient d'abord témoigné la plus grande répugnance, semblaient regretter de s'être laissé prévenir.

Bientôt on vit le comte de Lamarche venir se placer au rang de ses adorateurs ; le prince de Condé lui offrit une brillante fête à Chantilly, et remercia dans les termes les plus respectueux la belle comtesse, de l'honneur qu'elle avait daigné lui faire.

L'honnête Maynon d'Invault avait été fait contrôleur général par M. de Choiseul ; il était, comme je l'ai déjà dit, devenu l'objet des attaques les plus vives, et souvent les plus indécentes. L'abbé Terray faisait de l'opposition au parlement, où il était encore rapporteur de la cour ; il changeait d'opinion dans les antichambres des ministres, en attendant qu'il le devînt à son tour ; le chancelier, qui avait des vues sur lui, le protégeait.

M. Maynon d'Invault était indigné de la duplicité de l'abbé, qui non content de rédiger pour

le parlement les plus virulentes remontrances contre le gouvernement, remontrances qui devaient rester secrètes, et ne pas sortir des archives du parlement, leur donnait au contraire la plus grande publicité; il se servait de M. de Thoynet, son neveu, qui avait un emploi à la poste, pour les envoyer dans les provinces.

Thoynet avait été destitué, et son emploi lui valait dix mille francs. L'abbé dans les premiers accès de son dépit, voulut donner sa démission de *rapporteur de la cour*. Le parlement le soutint, le ministère ne pouvait revenir sur une décision, qui avait fait un aussi grand éclat.

L'abbé exigeait pour condition, que le contrôleur général rétablit son neveu dans son emploi; mais comment imaginer le moyen de souscrire à cette condition, sans laquelle l'abbé ne voulait point consentir à reprendre ses fonctions de rapporteur.

Ce moyen fut bientôt trouvé. Thoynet n'eut point l'emploi qu'on lui avait ôté, mais un autre, qui lui rapportait cinq mille francs de plus. Mais M. Maynon d'Invault n'en continua pas moins d'être harcelé, critiqué par le chancelier, même en plein conseil; enfin il donna sa démission, et le lendemain, Paris apprit en

même temps que M. Maynon n'était plus contrôleur général, et que l'abbé Terray lui succédait.

Depuis la présentation de madame Dubarry, le duc de Choiseul paraissait avoir tout-à-fait abandonné son système d'opposition. On assure que ce changement si brusque, si imprévu, est l'effet d'une intrigue du nonce du pape, qui a donné à tout le clergé de France l'exemple du plus humble dévouement à la favorite. M. de Choiseul, qui avait affecté de l'éviter même dans les circonstances les plus imprévues, lui fait maintenant la cour la plus assidue; il porte l'adulation jusqu'à se dire son parent, et ne l'appelle que *ma cousine*.

On eut bientôt le mot de l'énigme. Le duc voulait à tout prix garder le ministère, jusqu'à ce qu'il eût entièrement terminé une négociation importante, et dont le succès devait, suivant lui, le rendre plus puissant que jamais. Cette négociation si grave, si difficile, avait pour objet le mariage du dauphin (depuis Louis XVI), avec la jeune archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette. C'était renverser toute la politique de Richelieu; mais aucune considération n'avait distrait le duc, de son projet.

Il avait vu la jeune archiduchesse : belle, d'un caractère enjoué, avec toute la fierté et ce talent d'observation qui semble naturel aux princes de la maison de Lorraine. Il espérait que cette princesse prendrait un grand empire sur le vieux monarque, et qu'elle protégerait de tous ses moyens le ministre qui l'aurait placée sur les marches du trône, en lui faisant épouser l'héritier présomptif de la plus belle monarchie de l'Europe.

Le mariage décidé, il ne perdit pas un instant pour en presser la célébration. Tout réussit jusqu'à ce moment; mais la cérémonie religieuse terminée, le bal qui ouvrit les fêtes de la cour, fut un instant suspendu par une dispute d'étiquette qui ne fut que ridicule.

Les fêtes de la capitale furent marquées par le plus épouvantable désastre; j'avais accompagné le corps diplomatique à Compiègne, à la Muette, à Saint-Denis. Le roi avait paru enchanté de la dauphine, et dès le premier jour il la fit souper avec madame Dubarry. Cet oubli de toutes les convenances, dans une circonstance aussi grave, prouverait seul à quel point d'exaltation était parvenue la passion du roi.

La jeune princesse, étonnée des prévenances dont le roi, et à son exemple, les courtisans

comblaient cette *dame*, qui partageait avec elle les hommages du monarque et de toute la cour, demanda qui elle était, et quelle était sa charge à la cour ? On lui répondit qu'elle *amusait* le roi ; en ce cas, s'écria ingénument l'archiduchesse, *je me déclare sa rivale*.

Le roi lui demanda, à son tour, comment elle la *trouvait? Charmante*, répondit-elle. Le roi fut comblé de joie.

Le banquet royal offrait le coup d'œil le plus magnifique ; tout était bien jusqu'alors ; mais il n'en fut pas de même du bal paré, la partie la plus ennuyeuse des fêtes, parce que tout y est réglé, compassé par l'étiquette.

L'ambassadeur de l'empereur et de l'impératrice-reine avait demandé que le roi marquât quelque distinction à mademoiselle de Lorraine, qui appartenait à la famille impériale, et qu'elle fût nommée pour danser avant toutes les duchesses, et immédiatement après les princesses du sang, et le prince Lambesc, immédiatement aussi après les princes. Cette innovation souleva toute la haute noblesse. Les ducs et pairs s'assemblèrent chez l'évêque de Noyon, comte de Broglie, comme étant le plus ancien pair alors à Paris.

Un évêque présidant une assemblée qui déli-

bère sur une question de danse, était déjà une singularité. Mais ce fut encore ce prélat qui fut chargé de remettre au roi le mémoire rédigé sur cette grave contestation. Il y allait de l'honneur de toute la haute noblesse du royaume.

Pour que rien ne manquât à la solennité de ce mémoire, tous les grands seigneurs de la cour y apposèrent leur signature. Le roi se trouva fort embarrassé, il avait tout réglé autrement avec l'ambassadeur autrichien. Enfin après s'être long-temps consulté, il crut s'être tiré d'affaire en éludant la question quand il fallait la résoudre. Et de *sa certaine science et pleine puissance*, il donna la déclaration suivante. Cela ne ressemble pas mal, quant à la gravité du style, à un note diplomatique. Il est vrai qu'il ne s'agissait pas de la cession d'une province ou deux, mais de savoir si mademoiselle de Lorraine et M. de Lambesc danseraient un quart d'heure plus tôt ou un quart d'heure plus tard.

« L'ambassadeur de l'empereur et de l'im-
« pératrice-reine, dans une audience qu'il a
« eue de moi, m'a demandé de la part de son
« maître (et je suis obligé d'ajouter foi à ce
« qu'il dit) : de vouloir marquer quelque dis-

« tinction à mademoiselle de Lorraine, à l'oc-
« casion présente du mariage de mon petit-fils,
« avec l'archiduchesse Antoinette.

« La danse, au bal, étant la seule chose qui
« ne puisse tirer à conséquence, puisque le
« choix des danseurs et des danseuses ne dé-
« pend que de ma volonté, sans distinction des
« places, ou rangs, ou dignités; exceptant les
« princesses et princes de mon sang, qui ne
« peut être comparé et mis en rang avec aucun
« autre Français, et ne voulant d'ailleurs rien
« innover à ce qui se pratique à ma cour, je
« compte que les grands et la noblesse de mon
« royaume, en vertu de la fidélité, soumission,
« attachement et même amitié, qu'ils m'ont
« toujours marqués et à mes prédécesseurs,
« n'occasionneront jamais rien qui puisse me
« déplaire, surtout dans cette occurrence où je
« désire marquer à l'impératrice ma reconnais-
« sance du présent qu'elle me fait, qui, j'espère
« ainsi que vous, fera le bonheur du reste de
« mes sujets.

« LOUIS.

« Signé pour copie conforme, SAINT-FLORENTIN. »

Une déclaration décisive, quelle qu'elle fût, aurait pu paraître ou trop sévère ou trop in-

dulgente; mais en éludant de répondre formellement à une réclamation faite avec autant de solennité, le roi montra plus que de la faiblesse.

La jeune archiduchesse n'est pas, comme on le croyait, aussi étrangère à nos mœurs, à nos usages. Ce mariage qui étonna tout le monde, était projeté depuis long-temps. Le vieux baron de ....., initié dans tous les détails de cette mystérieuse négociation, m'instruisit des moindres détails : il ne pouvait y avoir indiscrétion de sa part. La diplomatie n'a plus de secret, quand les traités long-temps médités sont exécutés; mais avec une attention suivie, il est aisé de deviner par les documents privés, les clauses secrètes dont le public n'a pas été instruit.

Le duc de Choiseul, né Lorrain, et par conséquent sujet de la maison d'Autriche, était tout dévoué à l'impératrice-reine. Cette princesse avait fondé l'agrandissement de sa maison, sur des mariages avec toutes les autres maisons régnantes. Toutes les archiduchesses étaient belles. Elle leur inspira, dès leur plus tendre enfance, la plus haute opinion de la famille impériale; c'était, suivant elle, la plus ancienne dynastie de l'Europe. Elle leur laissait ignorer sans doute que sans l'ombrageuse susceptibilité de Louis XI contre son fils, ce jeune prince

eût épousé la riche héritière de Charles le Téméraire, la princesse Marie de Bourgogne; que ce ne fut que sur le refus de ce roi trop soupçonneux, que Marie épousa l'archiduc Maximilien.

La maison d'Autriche n'avait alors que la souveraineté de son électorat, et quelques droits éventuels très-contestés à la couronne impériale d'Allemagne. Marie de Bourgogne lui apporta en dot le Hainault, les Deux-Flandres, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Belgique, etc. C'est de ce mariage que date la puissance de la maison d'Autriche.

L'impératrice-reine répétait à ses filles que les liens du mariage ne rompaient point les liens de famille; qu'en épousant les souverains d'un autre royaume, elles ne devaient pas cesser d'être Autrichiennes. Marie Thérèse avait des amants secrets, et fermait les yeux sur les relations des jeunes princesses avec les instituteurs, qu'elle leur avait elle-même choisis. Elle avait demandé au duc de Choiseul, un abbé français pour apprendre les usages de Paris et la langue française à l'archiduchesse, déjà destinée au dauphin, depuis le premier projet arrêté avec l'abbé de Bernis et M. de Kaunitz.

Le duc s'adressa à Loménie pour le choix de cet instituteur, et l'abbé de Vermont partit

pour Vienne. Cet abbé n'aurait pas manqué de beaux exemples et d'excellens modèles à proposer à son auguste élève ; il lui aurait suffi de lui retracer le tableau fidèle de la vie intérieure des épouses des deux derniers rois de France ; mais l'abbé n'était qu'un petit-maître dans toute la force du mot.

On l'a vu depuis refuser les plus grandes dignités ecclésiastiques, pour ne pas quitter la maison de la reine. Comblé des bienfaits de l'impératrice, et conseil intime de la jeune dauphine, il jouissait d'une belle fortune, et n'excitait point l'envie. Et, sans pouvoir apparent, et sans sortir de l'obscurité des petits appartements, il dominait la cour tout entière, et les ministres.

L'impératrice attendait de ce mariage tous les avantages, qu'elle s'était promis par les traités de 1756 et 1758.

En recevant les adieux de la jeune archiduchesse, elle lui avait recommandé le duc et la duchesse de Choiseul, le duc et la duchesse de Praslin, MM. d'Hautefort et d'Aubeterre, anciens ambassadeurs de France à Vienne, les familles du Châtelet, d'Estrées, les frères Montazet, MM. d'Aumont et Blondel. Ce dernier avait eu le secret de madame de Pompa-

dour, pour le traité de 1758. Elle ajouta Gérard et la religieuse de Beauveau, qui, du fond de son couvent, se mêlait encore d'intrigues politiques, et qui avait été Lorraine.

Enfin, elle avait chargé sa fille de témoigner à M. de Duras, et à l'abbé de Vermont, toute sa reconnaissance. « Le sort de ces deux « personnages m'est à cœur, disait l'impéra- « trice-reine, et mon ambassadeur est chargé « d'en avoir soin. » Elle terminait par inviter la princesse à rendre en tout temps, et à tous les Lorrains en général, tous les services qui dépendraient d'elle.

Toutes ces recommandations n'étaient que la conséquence d'un plan arrêté. *Blondel* avait des conférences particulières avec l'impératrice-reine ; il avait reçu ses premières confidences relatives à un mariage avec un prince de la maison de France. Le dauphin, père de Louis XVI, était alors plein de vie et de santé. Le marquis d'Hautefort, alors ambassadeur à Vienne, avait continué l'abbé de Bernis, et suivi le même plan, et tandis que le comte de Kaunitz négociait à Paris, d'Hautefort le secondait à Vienne; et après lui, MM. d'Aubeterre et d'Estrées suivirent cette mystérieuse négociation.

Le baron de.... me fit observer qu'à cette époque il n'y avait pas un seul *Français* dans la légation de France, à Vienne.

Ces confidences m'expliquèrent la cause de plusieurs grands événements, qui ont marqué la fin du siècle. Il fut encore question, avec le baron, de la déclaration à propos du bal de la cour; il n'y voyait que l'effet d'une *sage prudence*. Ce sont ses termes. J'avais une opinion contraire, mais ce n'était ni le temps ni le lieu de la faire connaître.

Mais comment se taire sur l'épouvantable catastrophe du 30 mai 1770, nuit de douleur et de deuil, qui vit périr, au sein d'une joie tumultueuse, plus de monde que sur un champ de bataille. C'était le jour où la ville de Paris avait fait exécuter son feu d'artifice. Le local avait été bien choisi quant à l'espace; la place Louis XV, ce vaste emplacement, semble moins une place qu'une plaine. Au feu dont le bouquet se composait de trente mille fusées, en une seule pièce, devait succéder une riche illumination sur le boulevard.

La foule s'y précipita dans une seule direction, la rue Royale; cette rue fut bientôt jonchée de morts et de mourants. Et trois circonstances concoururent à cet horrible confusion : 1° un com-

plot formé par des filous [1] pour causer un engorgement et une presse compacte; 2° l'imprévoyance inexcusable de l'architecte de la ville, qui avait négligé de faire déblayer le terrain couvert de grosses pierres, et de combler les fossés; 3° l'insuffisance de la garde ordinaire.

Il est vrai que le bureau de la ville [2] avait réclamé le service des gardes françaises, mais le maréchal de Biron ne voulut faire marcher son régiment que sous la condition d'une gratification de mille écus, que la ville refusa. Une rivalité d'attributions entre le prévot des marchands et les échevins avait fait omettre d'indispensables

[1] Les mémoires du temps attribuent ce massacre à un complot médité. La confusion avait été prévue, pour couvrir d'un voile impénétrable des assassinats réfléchis. Les victimes étaient désignées, les assassins prêts. On aurait vu des sicaires inconnus fendre la presse, armés d'épées et de poignards. Le sang avait coulé sur les ponts, sur les quais et dans les rues adjacentes, qui n'étaient pas encombrées. Une seule phrase des papiers de Louis XVI nous apprend : « *Que « l'opposition de ceux qui avaient apporté des obstacles à « son mariage se changea en rage le jour de la fête, et qu'il « était fort essentiel de couvrir d'un voile impénétrable ce « qui s'était passé dans cette journée, et ne pas laisser soupçonner les coups affreux qu'on voulait porter, et qui « manquèrent.* »

[2] On appelait ainsi le corps de ville ou l'administration municipale, présidée par le prévôt des marchands.

précautions; telle fut la principale cause de cette catastrophe. Le nombre des morts fut évalué à deux cent trente-trois et celui des blessés plus ou moins grièvement, de onze à douze cents. Mais nulle enquête n'a été faite, aucune information et aucune poursuite juridique n'ont eu lieu contre les auteurs de tant de calamités.

Le dauphin fut profondément affligé de ce déplorable événement. Il envoya, pour le soulagement des familles malheureuses, les deux mille écus qu'il venait de recevoir pour ses menus plaisirs du mois [1]. Un mariage consommé sous d'aussi tristes auspices ne présageait que de nouveaux désastres; et l'impression douloureuse que fit cette nuit de meurtre et de pillage ne s'est jamais effacée.

Cependant la cour prenait une face nouvelle; la jeune dauphine, sans s'inquiéter des graves remontrances de la comtesse de Noailles, sa dame d'honneur, qu'elle appelait *madame l'Étiquette*, n'en suivait pas moins toutes ses fantaisies. Elle sortait seule à pied, se promenait sans

1 Six mille livres à l'héritier présomptif de la couronne de France, et Louis XV donnait à sa maîtresse trois cent mille livres par mois. Ce fait est constaté par son registre secret. Madame Dubarry y est désignée sous le nom seul de comtesse. (*Livre Rouge*, 1769 *à* 1774.)

avoir fait prévenir *son service*... invitait à dîner, à souper, les membres de la famille royale; allait manger chez eux avec la même liberté.

Louis XV était enchanté, et se serait volontiers rapproché de sa famille; mais les ministres, les favoris et sa maîtresse avaient intérêt à ce qu'il vécût presque isolé des princes et des princesses. Ils s'attachèrent surtout à l'éloigner de la dauphine, dont le caractère et l'aisance plaisaient beaucoup au vieux monarque.

Le duc de Choiseul surtout leur pesait. Le chancelier, qui déjà projetait le bouleversement de la magistrature, était convaincu qu'il ne réussirait jamais dans ce coup d'Etat, tant que le duc resterait au conseil, où il exerçait une grande influence. Il se ligua avec le duc d'Aiguillon et madame Dubarry, qui ne pouvait pardonner à M. de Choiseul, ses premiers procédés. Mais plus franche que le chancelier et le duc d'Aiguillon, elle ne cachait point son antipathie contre leur ennemi commun; et elle était d'autant plus dangereuse, qu'elle donnait à son aversion une tournure enjouée et sans conséquence : ce qui amusait beaucoup Louis XV.

Quelquefois, jouant avec deux oranges, elle les lançait en l'air l'une après l'autre, en criant : *saute Praslin, saute Choiseul.* Elle avait un

cuisinier dont elle avait fait remarquer au roi la singulière ressemblance avec le duc de Choiseul; elle le renvoya et dit à ce sujet au roi : *J'ai chassé aujourd'hui mon Choiseul, quand chasserez-vous le vôtre ?*

Cependant, la protection de la dauphine aurait fait triompher M. de Choiseul de ses ennemis, sans les nouvelles extravagances de la duchesse de Grammont sa sœur, que le désir de se venger et de supplanter celle qu'elle croyait sa rivale, entraînait de folie en folie.

Au lieu de rester à Versailles et de miner sourdement la cabale, elle s'exila elle-même, sous prétexte de voyager. Elle alla aux eaux; mais elle affectait de s'arrêter dans toutes les villes parlementaires. La cabale Maupeou et d'Aiguillon insinua au roi que la duchesse avait des conférences avec les magistrats *rebelles*, qu'elle les encourageait à la résistance, en leur promettant la protection de son frère.

Cette accusation bien ou mal fondée, mais à laquelle le duc de Choiseul pouvait être tout-à-fait étranger, fit une profonde impression sur le roi. Il se refroidit sensiblement avec son principal ministre, ne lui adressait la parole que rarement, et avec une sorte d'embarras. Il n'en continuait pas moins de travailler avec

lui et même de l'admettre, par fois, à ses soupers.

Louis XV souffrait impatiemment les *criailleries* des parlements; mais peut-être ne se serait-il jamais déterminé à un coup d'éclat contre le duc de Choiseul, si ses infatigables ennemis, forts de l'appui de la favorite, qui était moins leur complice que leur instrument, n'eussent insinué au prince un autre grief capable de le décider au grand coup. Ils persuadèrent au roi que M. de Choiseul, pour se rendre plus nécessaire, allait faire intervenir la France dans la guerre qui allait éclater entre l'Angleterre et l'Espagne; il est bien vrai que la guerre entre ces deux puissances était imminente, et qu'aux termes du pacte de famille la France devenait l'auxiliaire de l'Espagne.

Mais Louis XV savait très-bien que la correspondance de M. de Choiseul n'avait pour objet qu'un arrangement; aussi cette première insinuation ne put le décider. Mais l'intrigue était trop bien ourdie. Le chancelier et le duc d'Aiguillon mirent dans leurs intérêts l'abbé de La Ville, qui avait un emploi aux affaires étrangères : il avait été employé dans la légation de Hollande. M. de Choiseul, hautain et tranchant avec ses employés, avait quelquefois assez maltraité l'abbé de La Ville.

C'était un jésuite qui s'était fait sécullariser; il ne cherchait qu'une occasion de se venger des humiliations que lui avait trop souvent fait subir M. de Choiseul. Il devint l'homme nécessaire de la cabale; mais il fallait le mettre à même de remplir le rôle qui lui avait été donné dans ce complot. Rien n'était plus facile.

Docile aux leçons de ses deux mentors, madame Dubarry ne cessait de répéter au roi que le duc de Choiseul le trompait : que loin de s'opposer à la guerre, il y portait l'Espagne, et que son influence sur le cabinet de Madrid était telle qu'il ne pouvait manquer de réussir. Le roi hésitait encore. On lui proposa de faire venir l'abbé de La Ville, pour savoir de lui le véritable état des choses.

L'abbé fut mandé; il vint dans le cabinet du roi, le 21 décembre 1770. Il répondit aux interpellations du roi que toutes les dépêches importantes étaient faites par le ministre même, que les chefs des bureaux n'étaient pas admis au secret de la correspondance; qu'il ne pouvait, lui, simple employé, donner à sa majesté aucun renseignement sur la correspondance avec l'Espagne, mais qu'il dépendait de sa majesté de s'assurer de la vérité, en ordonnant à son ministre d'écrire sur-le-champ au roi d'Espagne,

que nulle considération ne pourrait la déterminer à prendre part à la guerre contre l'Angleterre. Si le ministre écrivait immédiatement dans ce sens, nul doute qu'il ne voulût maintenir l'état de paix ; dans le cas contraire, son refus trahissait ses secrets sentiments.

La cabale savait très-bien que M. de Choiseul venait d'écrire au cabinet de Madrid, qu'il refuserait d'écrire, jusqu'à ce qu'il eût pu recevoir une réponse à sa dépêche, que dès-lors le roi donnerait à son refus l'interprétation que la cabale avait prévue. Tout se passa comme elle le désirait. Le roi recommanda le secret à l'abbé de La Ville. Le 24 décembre, le duc de Choiseul fut exilé.

Le service de l'abbé de La Ville ne resta pas sans récompense. Le roi le nomma lecteur du dauphin, sous le prétexte de donner au jeune prince des leçons de politique ; mais, dans ce nouveau poste, il ne changea point de rôle. Il pouvait servir encore ses protecteurs, en indisposant le dauphin contre M. de Choiseul, et les prévenir de ce que pourrait tenter en sa faveur madame la dauphine.

Le duc de Choiseul renvoyé, il fallait rendre son retour impossible; il fallait lui ôter tout moyen de se rapprocher du roi. Le duc était

colonel général des Suisses; cet emploi était considéré comme inamovible, et le titulaire travaillait directement avec sa majesté. Une nouvelle intrigue surmonta ce dernier obstacle, et le duc perdit sa charge.

Il supporta cette double disgrâce avec la tranquille résignation d'un sage; ses ennemis s'étaient attendus à une résistance opiniâtre; ils comptaient sur un éclat dont ils auraient profité. Leur espoir sur ce point fut complétement déçu.

CHAPITRE II.

Les lettres de cachet. — Les ducs de Choiseul et de Praslin. — La route de Chantcloup. — Le duc de Chartres. — Le maréchal d'Estrées. — Ses adieux. — Le bien-aimé de l'almanach. — L'abbé Galiani et Sophie Arnoux. — Le bel asthme. — Le visiteur inamovible. — Le brigadier Clerck et madame Geoffrin. — Galiani et le baron d'Holbach. — M. Necker. — Grande séance philosophique, présidée par madame Necker. — La statue de Voltaire. — Souscription. — Le duc d'Aiguillon au parlement. — La cour. — Influence de la peur. — Progrès de la philosophie. — Revue littéraire. — Opposition dramatique. — Ouvrages nouveaux. — Le peigne et la lyre. — La veuve Legros. — Les professeurs Rouelle. — Le chaudron volcanique. — La cérémonie du pilon. — Livres condamnés. — Dépôt secret. — Inventaire.

La lettre de cachet qui exilait le duc de Choiseul lui fut remise par le duc de La Vrillière [1]; les expressions de cette lettre sont remarquables.

[1] Le comte de Saint-Florentin, récemment nommé duc de La Vrillière. Il n'a fait, pendant quarante ans, que porter les lettres de cachet à tous les ministres congédiés. On l'appelait le facteur de la grande poste de Versailles.

« Mon cousin,

« Le mécontentement que me causent vos « services me force à vous exiler à Chante- « loup, où vous vous rendrez dans vingt-quatre « heures. Je vous aurais envoyé beaucoup plus « loin, si ce n'était l'estime particulière que « j'ai pour madame la duchesse de Choiseul, « dont la santé m'est fort intéressante. Prenez « garde que votre conduite ne me fasse prendre « un autre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon cher « cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Ce n'était pas sans dessein que cette lettre avait été écrite en termes aussi durs et aussi humiliants. La cabale l'avait dictée et voulait pousser le duc à faire une réponse dont le roi eût pu s'offenser; et déjà ses ennemis voyaient s'ouvrir pour lui les portes de la Bastille. Il ne fallait plus de Choiseul au conseil, et le duc de Praslin avait le malheur d'être de sa famille. Sa lettre de cachet était d'un style plus dur et plus laconique; on le congédiait comme un valet.

« Je n'ai plus besoin de vos services, et je « vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans « vingt-quatre heures. »

La disgrâce du duc de Choiseul fut pour

lui un triomphe ; il lui avait été défendu de recevoir personne avant son départ de Paris, et tout Paris se fit inscrire à sa porte. Le duc de Chartres força toutes les consignes, et vint se jeter dans ses bras en l'arrosant de larmes. Il n'y eut qu'un cri contre le chancelier, le duc d'Aiguillon et la favorite ; et le roi lui-même ne fut point épargné. Une foule immense vint attendre le duc de Choiseul sur la route ; les carrosses formaient une double haie, qui s'étendait très-loin.

Il n'y eut que le vieux maréchal d'Estrées qui manifesta sa joie d'un événement qui avait inspiré tant d'intérêt, et qui avait provoqué tant d'indignation contre les auteurs de la disgrâce du duc de Choiseul. Le maréchal était mourant. Quand on lui eut appris le départ de l'illustre exilé à qui il avait voué une haine implacable, il sembla se ranimer à cette nouvelle. « Le b..... est donc parti ! s'écria-t-il, j'expire satisfait. »

Il plut des épigrammes et des chansons contre la cabale : on remarquait ce triolet contre Louis XV.

Le bien-aimé de l'almanach
N'est pas le bien-aimé de France ;
Il fait tout *ab hoc et ab hac*,
Le bien-aimé de l'almanach.

Il met tout dans le même sac,
Et la justice et la finance;
Le bien-aimé de l'almanach
N'est pas le bien-aimé de France.

Tandis que toute la cour était aux pieds de madame Dubarry, les amateurs de la franche gaîté et des bons mots se groupaient autour de Sophie Arnoux, qui parlait encore mieux qu'elle ne savait chanter. Le caustique abbé Galiani, un des plus fervents admirateurs de nos sœurs de l'Opéra, disait de la voix de la sultane des coulisses, que *c'était le plus bel asthme qu'il eût entendu de sa vie.*

Les bons mots de Sophie Arnoux égayaient tous les salons; elle n'avait pas besoin qu'on lui en prêtât. Elle avait d'ailleurs son cachet; c'étaient des saillies de fille, mais d'une fille de beaucoup d'esprit. La majestueuse Clairon avait quitté le théâtre, de dépit d'avoir été mise au For-l'Évêque; le roi, disait-elle, était bien le maître de sa fortune et de sa vie, mais non pas de son honneur. « Vous avez bien raison, « lui dit la spirituelle chanteuse, où il n'y a « rien, le roi perd ses droits. »

J'ai dit avec quel éclat Sophie avait rompu avec le comte de Lauraguais, pour se donner à M. Bertin, trésorier des parties casuelles, et

comment elle quitta ce ministre pour revenir à son ancien amant. On s'apitoyait sur M. Bertin, et deux vieux habitués le plaignaient beaucoup des infidélités de ces demoiselles; que leurs procédés étaient sans excuse; que M. Bertin était généreux, aimable et facile. Sophie les écoutait : « On voit bien, dit-elle, en se tournant vers eux, que ces messieurs ne l'ont pas eu. »

J'ai souvent vu Sophie à l'Opéra, et même chez elle. Sa maison était sur un ton de décence, qui aurait fait honneur à la haute bourgeoisie; on s'y trouvait parfaitement à son aise. Ce n'était pas la magnificence de Guimard, mais tout y respirait le plaisir et le bonheur. Je lui avais promis de lui amener notre Écossais Clerck, pour le *former* : c'était une éducation à faire; mais Sophie le connaissait de réputation, elle craignait que l'ennui n'entrât chez elle avec cet officier anglais, et qu'il ne lui fût impossible de s'en débarrasser.

Je n'eus garde d'insister; c'était en effet un homme fort érudit et fort ennuyeux que le brigadier général des troupes britanniques, et la bonne Geoffrin n'entend jamais prononcer son nom, sans éprouver un bâillement involontaire : elle n'avait pas oublié sa première visite.

J'appris d'elle-même sa mésaventure; il était

temps, car le baron d'Holbach qui s'est constitué le cicérone et l'introducteur de tous les étrangers un peu marquants qui arrivent à Paris, m'avait annoncé une prochaine visite de M. Clerck; grâces à madame Geoffrin, j'en fus quitte pour la peur.

Une fois introduit, le général Clerck ne bougeait plus, et ne sortait que le dernier, quand les maîtres de la maison allaient prendre leur bonnet de nuit. « Je ne pardonnerai jamais au « baron (d'Holbach), me disait madame Geof- « frin, de m'avoir imposé ce lourd personnage « toute une longue journée. Les visites du gé- « néral ne finissent jamais le même jour qu'elles « ont commencé; il faut qu'il ait entendu son- « ner minuit dans la maison où il a dîné.

« Le baron me l'avait amené de bonne « heure, et après les compliments d'usage il « s'était retiré; je croyais que l'étranger qu'il « m'avait présenté allait le suivre; nullement, « il resta cloué sur son fauteuil. Je ne savais « que lui dire, et je hasardai quelques ques- « tions bien vagues:

— « Monsieur va-t-il aux spectacles?

— « Rarement.

— « Aux promenades, à la cour, chez les princes?

— « On ne saurait moins.

— « A quoi passez-vous votre temps ?

— « Quand je me trouve bien dans une mai-
« son, je cause et je reste..... » « A ces mots, je
« pâlis d'effroi ; il n'était que six heures du soir,
« je pensais qu'à dix heures il se trouverait peut-
« être encore bien dans ma maison. Enfin,
« j'entendis quelqu'un ; c'était d'Alembert. Je
« feins de le trouver changé, rien ne le cha-
« grinait tant que de lui dire qu'il se portait
« bien ; d'Alembert me croit sur parole, il
« n'est pas à son aise. J'invite le général à le
« ramener chez lui ; le général accepte. M. d'A-
« lembert peut disposer de sa voiture ; il n'en
« aura besoin que le soir pour le ramener. Il
« me vint du monde dans la soirée..... les vi-
« sites se succédaient, et le général restait tou-
« jours ; il ne sortit que quand il fallut fermer
« les portes. »

Le général avait beaucoup lu, beaucoup voyagé ; sa conversation était fort intéressante. Je le fréquentais beaucoup ; mais je ne le voyais que chez le baron d'Holbach, ou chez Diderot, ou chez le R. P. Quesnais, de l'ordre des économistes. C'était un bon homme au fond que le général Clerck, et je ne lui connaissais de tort qu'avec ses chevaux, qu'il fatiguait peu,

mais qu'il traitait fort mal. Il faisait, même en hiver, stationner sa voiture, depuis quatre heures jusqu'à minuit, devant la maison où il dînait, et le malheureux cocher n'avait pas même la distraction des cabarets, qui fermaient à dix heures.

Paris n'était, pour l'impassible général, qu'une ville comme tant d'autres. Notre luxurieux abbé Galiani ne pouvait vivre ailleurs. Le pauvre garçon avait passé les Alpes, et périssait d'ennui à Naples. Paresseux à Paris, il n'écrivait pas deux lettres par mois; mais depuis qu'il était *exilé dans son pays*, il était le plus actif de nos correspondants.

« Que faites-vous mon cher baron (écrivait-
« il à d'Holbach, le 7 avril 1770)? Vous amu-
« sez-vous? La baronne se porte-t-elle bien?
« Comment vont vos enfants? La philosophie,
« dont vous êtes le premier maître-d'hôtel,
« mange-t-elle toujours d'aussi bon appétit?
« Pour moi, je m'ennuie mortellement ici; je
« ne vois personne, excepté deux ou trois Fran-
« çais. Je suis le Gulliver revenu du pays des
« Hoyinhyms, qui ne fait plus société qu'avec
« ses deux chevaux.

« Je vais rendre des visites *de devoir* aux
« femmes de deux ministres d'État et de finan-

« ces, et puis je dors ou je rêve. Quelle vie ! « Rien n'amuse ici : point d'édits, point de ré- « ductions, point de retenues, point de sus- « pension de paiements. La vie est d'une uni- « formité tuante; on ne dispute de rien, pas « même de religion. Ah ! mon cher Paris ! ah ! « que je te regrette ! Donnez-moi quelques « nouvelles littéraires, mais n'en attendez pas « en revanche. Pour les grands événements en « Europe [1], je crois que nous allons en deve- « nir le bureau. On dit en effet que la flotte « russe a enfin débarqué à Patras, que toute la « Morée s'est révoltée, etc..... Photius aura « donc triomphé de Mahomet.

« Nous serons limitrophes des Russes, et d'O- « trante à Saint-Pétersbourg, il n'y aura plus « qu'un pas et un petit trajet de mer. Ce qu'il « y a de sûr, c'est que cette année nous man- « querons de blés de Morée : ainsi, si l'expor- « tation continue en France, vous y aurez une « belle et bonne famine [2], qui sera augmentée

[1] Les mêmes événements viennent de se renouveler. On voit mieux en 1829 qu'en 1770.

[2] La prédiction s'est malheureusement réalisée, mais par d'autres causes. L'abbé Terray avait établi sa compagnie du monopole des grains, si désastreusement fameuse, sous le nom de *pacte de famine*, entreprise faite au nom et pour le

« par le resserrement de l'argent occasioné par « les édits, et l'abbé Badaud [1] verra que Zo- « nobi [2] avait raison.

« Adieu, mon cher baron; mille choses de « ma part à Helvétius. Pourquoi ne m'a-t-il « pas écrit ce coquin ? Je lui ai fait présent de « mon livre; il ne m'a pas remercié, non plus « que Suard, Marmontel et d'autres ingrats... « Cruels, j'invoquerai les services de la baronne « et de Dalainville, puisque tout le monde m'a- « bandonne. Adieu. »

M. Necker, que plus tard nous verrons jouer un grand rôle sur la scène politique, réunissait chez lui les savants et tous les littérateurs distingués de l'époque. Madame Necker présidait ces réunions. C'est là que fut décidé l'exécution d'une statue à Voltaire.

Dix-sept vénérables philosophes s'y trouvaient rassemblés, le 17 avril 1770. Après avoir dûment invoqué le Saint-Esprit, copieusement dîné et parlé à tort et à travers, sur

compte du roi. Ses maisons de plaisance servaient d'entrepôt, et le nom du trésorier de la compagnie figura bientôt sur l'almanach royal.

[1] Sobriquet de l'abbé Baudau, l'un des plus lourds et des plus infatigables écrivains économistes.

[2] Surnom de l'abbé Galiani.

bien des choses, il fut unanimement résolu d'ériger une statue en l'honneur de Voltaire. Cette chambre des pairs de la littérature était composée des membres suivants (je vais les nommer comme le hasard les avait placés au moment de la fonction la plus importante, c'est-à-dire à table, attendu que l'inégalité des forces étant compensée par l'égalité des prétentions, il n'a jamais été question dans cette chambre de fixer le rang ou la prérogative de qui que ce soit) :

A la droite de madame Necker, Diderot, ensuite Suard, le chevalier de Châtelux, Grimm, le comte de Schomberg, Marmontel, d'Alembert, Thomas, Necker, Saint-Lambert, Saurin, l'abbé Raynal, Helvétius, Bernard, l'abbé Arnaud, l'abbé Morellet. Pigalle, sculpteur du roi, était le dix-huitième : il avait été appelé simplement, pour être témoin des délibérations de la chambre, dont il était chargé d'exécuter le projet. On remarqua qu'on avait placé les pairs ecclésiastiques à la queue, au contraire de ce qui s'observe dans les autres cours des pairs, en Europe ; ce qui semblait présager que si jamais il y avait lieu de réformer la chambre, l'éjection commencerait par ceux qui étaient le plus près de la porte, à moins qu'ils

n'aimassent mieux quitter un uniforme devenu généralement suspect.

Ce qui paraissait surtout omineux, c'était de voir la place occupée par l'abbé Morellet, fortement inculpé d'avoir joué, l'année dernière, un rôle équivoque dans l'affaire de la Compagnie des Indes, en portant, sous le manteau de la philosophie, la livrée de M. Boutin; et les bonnes âmes singulièrement édifiées de l'âme sans fiel de ce digne ecclésiastique, lequel s'asseyait une fois par semaine à la table de M. Necker, comme si de rien n'était, après en avoir reçu cinquante coups d'étrivière, bien appliqués, aux acclamations du public.

Après le repas, la proposition d'ériger une statue à Voltaire fut mise en délibération, et passa à l'unanimité des suffrages. Pigalle, que l'abbé Raynal avait vu plusieurs jours auparavant, produisit une ébauche en terre, qui fut généralement admirée [1]; plusieurs projets d'inscription furent discutés, celle-ci passa à la pluralité des suffrages.

A VOLTAIRE VIVANT,

Par les gens de lettres ses contemporains.

[1] Suit la description de ce modèle. C'est celui de la statue qui orne maintenant le péristile du Théâtre-Français.

M. Perrinet de Châtilmont, assassiné par un scélérat échappé des galères, vient de mourir; il appartenait par ses opinions à l'Église philosophique, et par sa croyance religieuse au culte protestant, auquel nul motif d'ambition et de fortune ne put le faire renoncer. Il était sur son lit de douleur, où bientôt il expira, quand on amena devant lui son assassin pour la confrontation. Ce scélérat attribuant son crime à la misère. « Malheureux! dit M. de « Châtilmont, que ne venais-tu me trouver, « je t'aurais mis au mois! »

Rien de plus intéressant, de plus varié, que le spectacle de la cour et de la France à cette époque. Le duc de Choiseul régnait dans son exil; il fut un des premiers souscripteurs à la statue de Voltaire, que son rival, le duc d'Aiguillon, aurait volontiers brisée, si déjà elle eût existé. Tandis que le crédit de ce dernier s'augmentait à la cour, le parlement de Paris poursuivait avec une opiniâtre activité son procès, et un arrêt du mois de juillet le déclara convaincu des méfaits qui lui étaient imputés, et qui entachaient son honneur, le suspendit de ses fonctions de pair; et sans avoir égard au silence ordonné par le roi sur cette affaire, cet arrêt fut tiré à dix mille exemplai-

res, envoyé dans les provinces, et répandu avec profusion dans la capitale.

Il fut cassé le lendemain même, par le conseil, qui fit notifier son arrêt au parlement, d'une manière tout-à-fait insolite. Le parlement fit encore des remontrances, le roi donna carte blanche au chancelier, qui se rendit avec force au parlement, et fit enlever du greffe toute la procédure; et ce qu'il y eut de plus humiliant pour le parlement, ce fut de voir le coupable, qu'il avait condamné à cette audience, siéger en qualité de pair.

Le cours de la justice fut suspendu, de nouvelles remontrances furent adressées au roi contre cet acte de violence; le roi ne voulut pas les recevoir. Cette lutte avait duré quinze jours. Toute la France était dans une effrayante agitation; les nouveaux conseillers de Louis XV lui répétaient qu'il n'y avait plus de sûreté pour sa couronne, que dans l'abolition de toutes les cours souveraines; et sa maîtresse, qui n'était que l'écho du chancelier et de son parti, lui répétait à chaque message que lui adressait le parlement : « Sire, encore une repré-« sentation pour vous ôter peu à peu l'autorité « royale, et en venir de loin à vous détrôner. »

Tout le monde avait raison, parce que tout

le monde avait tort. Les parlements s'exagéraient leurs droits ; ils n'étaient que cours supérieures de justice ; mais n'étaient-ce pas les rois eux-mêmes qui les avaient associés au gouvernement, et qui avaient donné à la formule d'enregistrement toute la force d'une censure préalable et nécessaire ?

Cette puissance parlementaire avait plus de quatre siècles d'existence, et le chancelier qui devait en être le modérateur, l'attaquait outre mesure, et au mépris de toutes les convenances, et contre toute équité.

Le clergé, sous les noms de jansénistes et de molinistes, d'appelants ou d'acceptants, je ne sais de quelle ou quelle bulle, continuait la ligue ou la combattait. Toutes les ambitions se trouvaient en présence ; au milieu de ce déchaînement de toutes les passions, grandissait la philosophie moderne, non par cette monomanie turbulente et tracassière, qui s'enflammait pour des systèmes que les maîtres et les disciples ne comprenaient pas, mais par cet amour éclairé et consciencieux de l'humanité et de la vérité, dont tous les efforts et les vœux ne tendaient qu'à éclairer les générations, pour les rendre meilleures, poursuivant de ses épigrammes tous les travers, tous les préjugés,

et toutes les erreurs; se jetant au milieu des partis pour les apaiser, et brisant leurs armes en s'amusant; mais marchant d'un pas ferme à son but, et n'attendant son triomphe entier que du temps et des progrès de la raison publique.

Nous votions une statue à Voltaire, lorsque le parlement et la Sorbonne proscrivaient ses ouvrages, et nous fondions l'Encyclopédie, ce monument colossal des connaissances humaines, que M. l'avocat général Séguier croyait renverser à coups de réquisitoires et d'arrêts. Tous ces petits traits décochés d'une main débile tombaient émoussés aux pieds du colosse, avec les petites satires dialoguées de Palissot.

Alors parut la comédie de *l'Homme dangereux*. La police voulut savoir l'opinion de l'Église philosophique, et M. de Sartines s'était adressé à ceux-là mêmes, qu'outrageait le libelle dialogué de M. Palissot.

Tout le monde a lu la réponse de Denis Diderot au chef de la police ; cette réponse a été publiée à Paris, et peut-être ailleurs, car elle a été répétée par tous les agents de correspondance littéraire. Je me bornerai à en extraire ici les conclusions. L'auteur, après l'examen purement critique de cette éphémère pro-

duction, dont on a fait tant de bruit, termine ainsi sa justification et celle de ses collaborateurs.

« ..... Il ne m'appartient pas, monsieur, de vous donner des conseils ; mais si vous pouvez faire en sorte qu'il ne soit pas dit qu'on ait deux fois, avec votre permission, insulté en public ceux de vos concitoyens qu'on honore dans toutes les parties de l'Europe, dont les ouvrages sont dévorés de près et au loin ; que les cours étrangères révèrent, appellent et récompensent ; qu'on citera, et qui conspireront à la gloire du nom français, quand vous ne serez plus ni eux non plus ; que les voyageurs se font un devoir de visiter à présent, et qu'ils se font honneur d'avoir connus, lorsqu'ils sont de retour dans leur patrie ; je crois monsieur, que vous ferez sagement.

« Il ne faut pas que des polissons fassent une tache à la plus belle magistrature, ni que la postérité, qui est toujours juste, reverse sur vous une petite portion du blâme qui devait rejaillir tout entier sur eux. Pourquoi leur serait-il permis de vous associer à leurs forfaits?

« Les philosophes ne sont rien aujourd'hui, mais ils auront leur tour ; on parlera d'eux, on fera l'histoire des persécutions qu'ils ont

essuyées, de la manière indigne et plate dont ils ont été traités sur les théâtres publics; et si l'on vous nomme dans cette histoire, comme il n'en faut pas douter, il faut que ce soit avec éloge.

« Voilà mon avis, monsieur, et le voilà avec toute la franchise que vous attendez de moi; je crains que ces rimailleurs-là ne soient moins les ennemis des philosophes que les vôtres... »

L'Homme dangereux ne fut point représenté; l'autorité a sauvé l'auteur d'une chute honteuse et inévitable, et *l'Homme dangereux* de M. Palissot n'eût pas mieux réussi que ses *Philosophes* et ses *Courtisanes;* pièces dégoûtantes de cynisme et d'ineptie.

Les désastres de la nuit du 30 mai [1], qui ont mis tant de familles en deuil, ont fourni matière à une foule d'anecdotes très-tristes, dont quelques-unes ont un cachet d'originalité. Il parut presqu'à la même époque un nouveau traité *ex professo*, intitulé *Coiffeur d'homme et de femme*, par M. de Lagarde, jeune coiffeur, qui manie avec un égal succès la plume et le fer à toupet. Il eût trouvé un redoutable rival pour la papillote, dans le fameux coif-

1 Fête du mariage du dauphin.

feur Legros, qui fut une des victimes de la fatale nuit.

M. Lagarde se présente aux amateurs des deux sexes, un peigne d'une main et un livre de l'autre. C'est un sûr moyen de faire du bruit; mais ce début est une nouvelle preuve que pour parvenir il fait preuve d'esprit et de goût. Un coiffeur homme de lettres, et pourquoi pas? Linguet n'a-t-il pas fait l'histoire des perruques?

Mais quoi qu'il en soit, une réputation éteinte est, dans tous les arts, un obstacle de moins pour ceux qui veulent parvenir; et si M. Legros n'eût pas été étouffé par la foule, au Pont-Tournant, M. Lagarde n'eût peut-être pas été remarqué ni comme coiffeur ni comme écrivain. Il doit des consolations et un dédommagement à la veuve Legros, qui a pris son parti, en Spartiate.

De bons voisins ne savaient comment s'y prendre pour lui annoncer qu'elle était veuve. Il fallut bien enfin risquer la nouvelle... et voici la réponse de l'Andromaque du quartier des Quinze-Vingts : « Voilà qui est fort bien, « mais encore faut-il que je prenne mes clefs « dans sa poche pour pouvoir rentrer chez « moi. » Prétendrait-on que cette femme n'ai-

mait pas son mari, on pourrait se tromper. J'ai entendu des gens, d'ailleurs fort estimables, soutenir que le célèbre chimiste Rouelle que la science vient de perdre, n'était qu'un imbécile, parce qu'ils le jugeaient sur une phrase. Selon lui, Buffon n'avait qu'un beau parlage; le docteur Bordeu n'était qu'un plagiaire.

C'est un frater, disait-il, dans des cours dont il partageait les travaux avec son frère; oui, c'est un ignorant qui a tué mon frère *que voilà.*

Lorsque le docteur Bourdelin professait, il annonçait après sa leçon les démonstrations chimiques, dont Rouelle allait commencer la démonstration ; il terminait toujours par cette phrase : « *Comme monsieur le démonstrateur va vous le prouver par ses expériences.* » Et le démonstrateur Rouelle, prenant alors la parole, disait : « *Messieurs, tout ce que monsieur le professeur vient de vous dire est absurde et faux, comme je vais vous le prouver.* »

Dans ses cours, il se faisait ordinairement aider par son frère et son neveu pour ses expériences; ils n'y étaient pas toujours, et alors M. Rouelle de crier à tue tête : *neveu, éternel neveu*, l'éternel neveu ne venait pas; il allait

chercher lui-même ce dont il avait besoin, et tout en marchant, en cherchant, il continuait sa démonstration, et rentrait, en disant : *oui messieurs.* On le priait de recommencer, il avait souvent la complaisance de le faire; sans quoi ses nombreux auditeurs n'auraient pu recueillir que des passages informes de ses discours.

Un jour qu'il faisait seul des expériences, il dit à ses auditeurs avec sa pétulance ordinaire : « *Vous voyez bien, messieurs, ce chaudron sur* « *ce brasier; si je cessais de remuer un seul* « *instant, il s'ensuivrait une explosion, qui nous* « *ferait tous sauter en l'air.* » Il s'était arrêté pour parler; l'explosion se fit avec un fracas épouvantable, cassa toutes les vitres du laboratoire; en un instant, deux cents auditeurs furent éparpillés dans le jardin. Le démonstrateur, plus heureux que sage, en fut quitte pour une cheminée et une perruque.

A force de recevoir sans précaution les exhalaisons les plus pernicieuses, il s'était rendu perclus de tous ses membres, et passa les dernières années de sa vie dans d'horribles souffrances.

Il mêlait la politique et la chimie, et au commencement de la dernière guerre, il vou-

lait commander une flottille pour aller brûler Londres. Le moindre revers l'affligeait vivement; c'était un excellent citoyen. Je le rencontrai le lendemain de la bataille de Rosbach, il était tout éclopé et marchait avec peine. « Eh! mon Dieu! que vous est-il donc arrivé, « monsieur Rouelle? lui dis-je... — Je suis mou- « lu, me répondit-il, je n'en puis plus; toute « la cavalerie prussienne m'a marché cette nuit « sur le corps. »

Si les expériences de M. Rouelle sur le feu n'étaient pas sans danger, elles avaient du moins un but utile. Le parlement se donnait le délassement d'expériences physiques, mais sans nécessité et nullement dangereuses. Il attendait pour ce petit divertissement le signal du clergé; il y eut cette année un *auto-da-fé* tel qu'on n'en avait pas encore vu. Sept coupables avaient été condamnés au feu. Les philosophes étaient pour peu de chose dans cette fournée; sept ouvrages devaient être brûlés : l'*Émile* à Paris, et le *Dictionnaire philosophique* à Abbeville, avaient eu l'honneur d'être brûlés seul à seul.

Il s'agissait ici de libelles dont les auteurs avaient prudemment gardé l'anonyme. Le clergé avait aumôné le gouvernement d'un don gratuit de seize millions, et par reconnais-

sance, le gouvernement avait recommandé au zèle du parlement, de sévir contre les livres impies *en la manière et en la forme accoutumée.*

Le parlement, sur le réquisitoire de l'inévitable avocat général Séguier, avait, pour célébrer à sa manière l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, fait les frais d'un fagot, au bas de l'escalier du Mai, pour y faire brûler par le bourreau quelques rôles de procureur, représentant sept ouvrages[1] des plus déplaisants au clergé; car, suivant l'usage antique et solennel, la cour ne livrait pas au bourreau les volumes condamnés. Ces messieurs seraient trop fâchés de priver leurs bibliothèques d'un exemplaire de chacun de ces ouvrages, qui leur revient de droit, et le greffier y supplée par quelques malheureux rôles de chicane, dont la provision ne lui manque pas.

Le reste de l'édition était livré au libraire de la cour, qui avait le privilége de les vendre aux amateurs, ou déposés à la Bastille[2], où

[1] *Les Avantages du mariage des Prêtres. Le moyen de rendre les Religieuses utiles. Le Traité de la Tolérance,* etc., etc., etc.

[2] On lit dans *la Police dévoilée*, par P. Manuel, procureur de la commune de Paris, le bulletin suivant : Ballots

l'on claquemurait aussi les auteurs ; ce qui n'était nullement plaisant; mais rarement ils se laissaient prendre. Dans ses moments de sévérité, le parlement procédait d'une autre manière, et l'ouvrage était réellement mis au pilon [1].

conservés au dépôt de la Bastille sous le cachet de M. Le Noir :

Ministère de M. le comte de Maurepas, 385 exemplaires.

Lettre de Dangui (libelle contre M. le duc de Chartres), 400 exemplaires.

Réponse de M. Bourboulon au compte présenté par M. Necker, 73 exemplaires.

Réflexions sur les pirateries du sieur Gombault, 200 exemplaires.

Administration provinçiale, 300 exemplaires.

Conversation avec madame Necker, 79 exemplaires.

Essai sur la Vie d'Anton..., 53 exemplaires.

Les Joueurs de Dussault (libelle contre M. Ancelot et autres), 34 exemplaires.

Erreurs et désavantages de l'État, par Pelliséry (libelle contre M. Necker), 500 exemplaires.

De l'Administration provinciale, in-4°, par M. Letrône (ouvrage saisi et retenu par monsieur le garde des sceaux et M. Necker), 700 exemplaires.

Amours de Charl... et Ant... (toute l'édition).

Porte-feuille d'un talon rouge (toute l'édition ou à peu près).

Malle cachetée de lord North (toute l'édition).

[1] Jamais en totalité; le lieutenant de police procédait à l'examen et à l'inventaire des livres saisis. Quelques jours

auparavant, le gouverneur de la Bastille, garde-magasin obligé, recevait l'ordre :.

1° D'ouvrir les ballots et paquets d'imprimés et gravures.

2° De mettre ensemble tous les exemplaires de chaque ouvrage, sans distinction de paquets où ils se trouveront.

3° D'inscrire les titres de chaque ouvrage sur l'état général, par ordre alphabétique.

4° Après avoir fait l'état général, on tirera vingt exemplaires de chaque ouvrage, pour être *conservés* au dépôt de la Bastille, et douze ou quinze exemplaires, pour les distributions d'usage, qui seront ordonnées.

5° Prendre jour pour le déchirage, qui sera fait le plus promptement possible, par les bas officiers et les garçons du cartonnier, qui achètera le papier déchiré.

6° Les ballots ou paquets qui exigent *une attention particulière*, ne seront ouverts, qu'en présence de monsieur le lieutenant général de police.

7° Faire le travail du pilon en présence du garde des archives ou d'un de messieurs les officiers de l'état-major, qui veilleront à ce qu'il ne soit distrait aucun exemplaire réservé au dépôt ou destiné au pilon. Les frais seront prélevés sur le produit de la vente.

CHAPITRE III.

Les derniers serfs en France. — Les seigneurs du chapitre de Saint-Claude. — J'ai vu tomber le dernier chaînon de la féodalité. — Révolution Maupeou. — Ses effets. — Les deux polices. — Paris et Moscow. — L'abbé Terray et les rentiers. — L'abbé marie sa fille. — Les pots de vin. — Procès scandaleux. — L'abbé fait maison nette. — Déménagement forcé de la baronne de La Garde. — Le danger d'être poli. — L'évêque de Tarbes et madame Gourdan. — Le fiacre et le carrosse. — Petite spéculation financière. — Le parrain d'une grande dame au pilori. — Les testaments. — Le bureau et la chapelle. — L'abbé Griset et M. Billard du Monceau. — Les millions et le pilori. — Les réserves. — Le marquis de Langeac et le docteur Guérin. — L'épée et la lancette. — Petite lettre qui apaise une grande querelle. — Madame Doublet. — Les nouvelles à la main. — Diderot et ses libraires. — Mutilation de l'Encyclopédie.

Les malheureux serfs du mont Jura avaient conçu quelque espoir d'affranchissement sous le ministère de M. Choiseul ; deux requêtes avaient été remises par Voltaire au ministre, pour les faire passer sous les yeux du roi. M. de Choiseul paraissait n'attendre qu'une occasion, mais il fut exilé, et la cabale de Maupeou et

d'Aiguillon suivait une plan tout différent. Ils pouvaient faire bénir le nom du roi; ils préféraient le faire craindre. Il importe à l'histoire du dix-huitième siècle, que la tyrannie féodale du chapitre de Saint-Claude soit connue; je me bornerai à citer la seconde requête des serfs du chapitre; elle est intitulée: *Nouvelle Requête au roi et à son conseil, par les habitants de Longchaumois, Morez, Morbier, Belle-Fontaine, les Rousses, Bois d'Amont, etc., en Franche-Comté.*

« Sire,

« Douze mille de vos sujets mouillent encore « de leurs larmes les pieds de votre trône. « Les habitants de Longchaumois sont prêts à « servir votre majesté, en faisant de leurs « mains, à travers les montagnes, le chemin « que votre majesté projette de Versoix et de « la route de Lyon en Franche-Comté : ils ne « demandent qu'à vous servir. Le chapitre de « Saint-Claude, ci-devant couvent des Béné- « dictins, persiste à vouloir qu'ils soient ses « esclaves.

« Ce chapitre n'a point de titres pour les ré- « duire en servitude, et les suppliants en ont « pour être libres. Le chapitre a pour lui une

« prescription d'environ cent années. Les sup-
« pliants ont en leur faveur le droit naturel,
« et des pièces authentiques déjà produites de-
« vant votre majesté.

« Il s'agit de savoir si ces actes authenti-
« ques doivent relever les suppliants de la fai-
« blesse et de l'ignorance, qui ne leur ont pas
« permis de les faire valoir, et si la jouissance
« d'une usurpation, pendant cent années, com-
« munique un droit au chapitre contre les sup-
« pliants. La loi étant incertaine et équivoque
« sur ce point, les habitants susdits ne peuvent
« recourir qu'à votre majesté, comme au seul
« législateur de son royaume; c'est à lui seul
« de fixer, par un arrêt solennel, l'état de
« douze mille personnes qui n'en ont point.

« Votre majesté est seulement suppliée de
« considérer à quel état pitoyable une portion
« considérable de ses sujets est réduite.

« 1° Lorsqu'un serf du chapitre passe pour
« être malade, l'agent ou le fermier du cha-
« pitre commence par mettre à la porte la
« veuve et les enfants, et par s'emparer de tous
« les meubles. Cette inhumanité seule dépeu-
« ple la contrée.

« 2° L'intérêt du chapitre à la mort de ces
« malheureux est tellement visible, que voici

« ce qui arriva le mois d'avril dernier, qui « mérite d'être mis sous les yeux de votre ma- « jesté.

« Le chapitre, en qualité d'héritier, est tenu « de payer le chirurgien et l'apothicaire. Un « chirurgien de Morez, nommé Nicod, de- « manda, au mois d'avril, son paiement à « l'agent du chapitre. L'agent répondit ces pro- « pres mots : « Loin de vous payer, le chapi- « tre devrait vous punir ; vous avez guéri l'an- « née dernière deux serfs dont la mort aurait « valu deux mille écus à mes maîtres. »

« Nous avons des témoins de cet horrible « propos : nous demandons à en faire la preuve.

« Nous ne voulons point fatiguer votre ma- « jesté par le récit avéré de cent désastres qui « font frémir la nature ; d'enfants à la mamelle « abandonnés et trouvés morts sous le scellé de « leur père ; de filles chassées de la maison pa- « ternelle, où elles avaient été mariées, et « mortes dans les environs, au milieu des nei- « ges ; d'enfants estropiés de coups par les agents « du chapitre, de peur qu'ils n'aillent deman- « der justice. Ces récits trop vrais déchireraient « votre cœur paternel.

« Nous sommes renfermés entre deux chai- « nes de montagnes, sans aucune communica-

« tion avec le reste de la terre. Le chapitre ne « nous permet pas même des armes pour nous « défendre contre les loups, dont nous som- « mes environnés. Nous avons vu, l'hiver der- « nier, nos enfants dévorés, sans pouvoir les « secourir; nous restons en proie au chapitre « de Saint-Claude et aux bêtes féroces : nous « n'avons que votre majesté pour nous pro- « téger.

« *Le Conseil des dépêches ;*

« M. le duc DE CHOISEUL,

« *Ministre et secrétaire d'État ;*

« Me CHÉRY, *avocat ;*

« PAGET *et* CHAPUIS, *syndics* [1]. »

J'ai vécu assez pour voir briser les fers des serfs du mont Jura; j'en rends grâces à Dieu. Mais pourquoi faut-il qu'au souvenir de leur affranchissement, se mêle le souvenir d'autres abus. Les philosophes avaient applaudi à la régénération politique de la France, qu'ils appelaient de tous leurs vœux, qu'ils avaient préparée par leur courageux dévouement, et par leurs immortels écrits; mais avaient-ils pu prévoir

[1] Louis XVI avait affranchi les serfs de ses domaines. Son exemple et ses invitations même n'ont pu vaincre les chanoines de Saint-Claude, que la révolution seule a pu rendre à la liberté. Ils ne sont Français que de cette époque.

qu'aux jours d'une sage indépendance succéderaient ces jours de deuil et d'effroi ; que tous les excès d'une licence effrénée souilleraient l'aurore de la liberté.

La révolution parlementaire opérée par le chancelier Maupeou dix-neuf ans auparavant, n'a-t-elle pas hâté cette autre révolution dont j'esquisserai plus tard le tableau ?

Mais, à l'époque où je suis arrivé, la liberté de penser et d'écrire n'était encore qu'une espérance. Les philosophes étaient persécutés, les écrivains dévoués à leur patrie et à la vérité ne pouvaient sans danger s'abandonner aux inspirations de leur génie, et les gentilshommes de la chambre gouvernaient en souverains les théâtres de la capitale. Malheur au poète qui aurait blessé leurs vaniteuses prétentions, ou les caprices des actrices, que ces grands seigneurs honoraient de leur protection. Le malheureux auteur voyait s'ouvrir et se fermer pour lui les portes de la Bastille ou du donjon de Vincennes.

La police d'un grand empire du Nord était moins perfectionnée, et l'on avait bien raison d'appeler barbare le gouvernement de la souveraine de toutes les Russies. Je n'ai jamais lu les tragédies du poète moscovite Sumarokoff ;

mais il était poète, et se croyait un grand homme. Or, voici ce qui lui advint.

Une pièce affichée appartient au public; il a le droit d'en exiger la représentation, surtout lorsque cette représentation est commencée. Cela doit être vrai à Moskow comme à Paris. M. Sumarokoff ne s'en doutait pas ; l'affiche du jour annonçait une tragédie de sa façon ; l'actrice Belmontia y jouait un rôle, et l'auteur s'était brouillé avec elle. Le public et le gouverneur n'avaient rien à voir dans leurs débats privés.

La salle est ouverte et le rideau levé; Belmontia paraît; l'irascible Sumarokoff s'élance sur le théâtre, se précipite sur l'actrice, et la jette dans la coulisse. Le gouverneur, dont le devoir était de veiller à ce que l'ordre public ne fût point troublé, fait retirer le perturbateur. Voilà que celui-ci écrit une lettre furibonde à la czarine, qui avait bien assez de s'occuper à donner ses ordres dans l'Archipel, en Moldavie, en Crimée, en Géorgie, et sur les bords de la mer Noire. A Paris, la lettre de l'auteur eût été renvoyée par le prince à son ministre, par le ministre au lieutenant de police, qui provisoirement eût fait *embastiller* l'auteur.

quinzième de leur revenu, et qui criaient à l'*injustice* : « *Suis-je établi pour autre chose?* » Aux coryphées de l'Opéra, qui réclamaient le paiement de l'arriéré : « *Qu'il fallait attendre, « qu'il était juste de payer ceux qui pleuraient, « avant ceux qui chantaient.* »

Tous les ordres de l'État demandaient à grands cris son renvoi ; l'abbé s'en moquait ; il savait bien que tant qu'il ne laisserait pas manquer d'argent le roi et la favorite, il serait inébranlable dans sa place : aussi avait-il le plus grand soin de pourvoir à toutes les fantaisies du monarque et de sa maîtresse, pour laquelle il faisait bâtir le *Palais d'Armide*[1]. Madame Dubarry répondait à ceux qui se plaignaient de l'abbé, qu'il ne serait pas renvoyé, tant qu'il remplirait aussi bien son devoir.

L'imperturbable abbé insultait de plus en plus à la misère publique par son luxe et sa licence effrénée. La baronne de La Garde, sa maîtresse, logeait au contrôle général et en faisait les honneurs ; elle vendait les grâces, les emplois et la justice. Son amant ne mettait aucun mystère dans ses privautés.

Un procureur au parlement avec lequel j'avais

[1] Le château de Lucienne, qui appartient aujourd'hui à M. Jacques Laffitte.

quelques relations pour une affaire d'intérêt, m'a raconté qu'ayant eu besoin de conférer avec l'abbé, qui était alors conseiller à la grand'-chambre, il s'était présenté chez lui; que n'ayant trouvé aucun domestique pour l'annoncer, il avait traversé plusieurs pièces et avait frappé à la porte d'un cabinet, et personne ne répondant, il était entré; qu'il y trouva l'abbé tenant la baronne à cheval sur ses cuisses;... que, sans se déranger, il détourna la tête en l'invitant de passer dans une pièce voisine; qu'il serait à lui dans l'instant. Il ne se gênait pas davantage dans son salon et dans son jardin.

Le cynisme de l'abbé allait toujours croissant, et cette baronne de La Garde, sa maîtresse, était digne de lui. On se rappellera cette petite fille qu'il avait eue de madame de Clercy, son ancienne maîtresse. Cet enfant, élevé sous ses yeux et par la rivale de sa mère, n'avait que douze ans. L'abbé n'avait pas hésité à la marier à un M. Daumerval, frère de la baronne, homme sans mœurs, sans état, sans fortune, et d'un âge déjà avancé.

Ce mariage si inconvenant, si disproportionné, n'était que la conséquence d'un projet depuis long-temps conçu par l'impudique abbé et sa baronne. La séparation des époux suivit

immédiatement leur union ; l'inceste n'était qu'un jeu pour l'abbé Terray, et la baronne s'établit la geolière de la petite madame Daumerval; il fallait passer par sa chambre pour aller dans celle de la jeune mariée.

L'empire de la baronne, fondé sur de pareils moyens, ne pouvait être durable. Le honteux trafic des places et de la signature de son amant devait avoir un terme, et il ne se fit pas attendre.

Un procés s'était élevé entre le marquis de Soyecourt et le comte du Hautoy, au sujet d'une exploitation de forges en Lorraine[1], accordée pour 36 ans par arrêt du conseil. Ce procès avait été porté au conseil et mis au rapport de l'abbé.

M. de Soyecourt, pour prévenir le coup que pourrait lui porter ce rapporteur trop intéressé, fit imprimer à la suite d'un mémoire une pièce qui prouvait que madame de La Garde devait toucher un pot-de-vin de 150,000 francs pour l'obtention du bail des forges. Cette révélation attira à l'abbé les plus vifs reproches dans le conseil;... il ne se déconcerta point, et affirma qu'il ignorait cette scandaleuse convention, que sa religion avait été surprise ; et, rentré dans son hôtel, il

[1] C'étaient les forges de Moyeure, Ligny et Moutiers-sur-Saulx.

en fit chasser ignominieusement la baronne de La Garde, qui, pleurant de douleur et de rage, exhala sa fureur en imprécations, et révéla publiquement toutes les horreurs dont elle avait été témoin ou complice.

L'abbé la fit exiler en Lorraine, enveloppa dans la même proscription son frère Daumerval, et relégua madame Daumerval dans le couvent de Port-Royal. M. de Soyecourt ne gagna rien à sa scandaleuse révélation. L'abbé lui fit payer le pot-de-vin de 150,000 francs, qu'il fit porter au trésor royal, pour compte de sa majesté.

La place de la baronne de La Garde ne resta pas long-temps vacante, et le public apprit bientôt qu'à cette baronne avait succédé madame Destouches, femme du secrétaire général des fermes : un emploi supérieur au contrôle général fut le prix de la complaisance du mari. L'abbé, chez lequel l'amour n'était pas une passion, mais un besoin, ne vit dans la nouvelle sultane qu'un changement de figure et de nom.

L'aventure de l'évêque de Tarbes prouve qu'une politesse, même très-innocente, peut bien n'être pas sans inconvénients.

Le carrosse de monseigneur accroche un fiacre, et le heurte si vivement, que le malencontreux équipage ne peut faire un pas de plus. Une dame

l'occupait; elle paraît très-contrariée de cet accident. Jeune et galant, le prélat est descendu de sa voiture; il se confond en excuses auprès de la dame, lui offre son carrosse, lui présente la main, et offre de la conduire où elle voulait aller.

La dame allait à l'hôtel Praslin, chez le secrétaire de la marine *Beudet*. Monseigneur le connaît beaucoup; il profitera de l'occasion pour le voir, et si madame veut bien le permettre, il la ramènera chez elle. Arrivé à l'hôtel, monseigneur donne la main à la dame; les voilà sur le grand escalier, au milieu d'une haie de laquais que la présence de monseigneur et de sa dame semble avoir mis de bonne humeur. Mais les éclats de rire, les chuchotements redoublent quand ils sont introduits auprès de M. Beudet, que cette visite paraît contrarier.

Monseigneur de Tarbes intrigué des ricanements et des chuchotements, insiste pour en savoir la cause. Un seul mot lui en explique le trop juste motif.

Cette dame qu'il a reçue avec tant de courtoisie dans sa voiture, si galamment accompagnée chez le secrétaire de la marine, et qu'il doit enfin ramener chez elle..., c'était la Gourdan.

Sa méprise lui fait honneur. Beaucoup de ses confrères se seraient épargné tant de frais de

galanterie, et s'ils avaient obligé la dame, ils auraient bien su à qui ils avaient affaire.

La mésaventure de l'évêque de Tarbes fut bientôt oubliée. Un homme d'église, bien qu'il ne fût pas prêtre, mais que l'on vénérait comme un saint, Billard, caissier général de la poste, a fait une banqueroute de plusieurs millions. Billard est parrain de madame Dubarry; on ne doute pas que sa filleule ne fasse tout au monde pour le sauver, et déjà on ne l'a pas traité en accusé ordinaire.

Il a été conduit à la Bastille. Il était intimement lié avec l'abbé Grisel, sous-pénitencier de l'Église de Paris, confesseur de l'archevêque, et directeur d'un grand nombre de dévots titrés. Cet abbé Grisel a reçu beaucoup de dépôts. Il est gardien d'autant plus fidèle, qu'il ne rend jamais.

On sait aussi que Billard était l'un des dignitaires d'une fameuse congrégation. L'abbé Grisel, confesseur de Billard, était aussi directeur des consciences de la caisse des postes. On trouva peu de jours après, sur le confessionnal de l'abbé Grisel, un placard avec ces mots : *Relâche au théâtre.*

Nous avons vu des financiers se ruiner pour des filles. Billard, qui ne faisait aucune dépense apparente, avait un luxe d'un genre particulier.

Suivant ses registres, l'entretien de son confesseur allait, année commune, à plus de cent mille écus. On a su depuis qu'il envoyait des sommes considérables aux jésuites à Rome, où il avait le projet de se retirer.

L'événement a justifié cette conjecture. Aussi l'abbé Grisel a été arrêté, et l'on s'attend à trouver les jésuites au fond du sac. Billard était aussi le prête-nom de l'abbé pour tous les legs que le saint homme se faisait faire par testament. On prenait Billard à serment que ces legs n'étaient pas des fidéi-commis, et Billard se parjurait chaque fois en justice.

On dit cependant que s'étant parjuré un jour pour un legs de quelque cent mille francs, il lui vint un petit scrupule, et qu'il dit à son confesseur que pour la tranquillité de sa conscience, il ne rendrait pas celui-là.

Il faut bien se passer, entre fripons dévots, de ces petits scrupules, d'ailleurs trop rares. Billard sera immortel par les jeux de mots sublimes que son nom et sa banqueroute ont fait faire. Il jouissait d'une haute considération dans le parti dévot. Il approchait de la sainte table tous les trois ou quatre jours, et il avait le privilége d'être communié avec une hostie de prêtre.

Il se présenta un jour à la sainte table, quoi-

qu'il eût communié la surveille; et le prêtre qui célébrait la messe, n'ayant que de petites hosties, lui dit pour s'excuser : « Vous me prenez au dé- « pourvu, il faudra vous contenter de la for- « tune du pot. »

C'est une anecdote arrivée à l'abbé Grisel avec la famille de M. de Tourny, intendant de Bordeaux, et très-dévot personnage, qui a fourni au patriarche de Ferney le sujet de sa comédie intitulée le *Dépôt* ou *Ninon*.

Rien de plus singulier qu'un mémoire publié par et pour Billard. Point de texte de lois, point d'avis de jurisconsultes, mais force textes de l'Écriture sainte et de décisions des casuistes. On serait tenté de le regarder comme un persiflage, s'il n'était soutenu d'un grand nombre de faits et de particularités qui portent un cachet d'authenticité. L'accusé avoue ses malversations; mais il tente de les justifier et de rendre, en quelque sorte, le ciel complice de ses méfaits.

La Providence, suivant lui, a mis un voile épais sur les yeux de ses supérieurs. Il assure que ses *erreurs* étaient si claires, que sans un miracle d'aveuglement de leur part, il n'est pas de jours qu'ils n'eussent dû s'en apercevoir; que, depuis plusieurs années, il ne rendait

aucun compte, il ne présentait pas un bordereau, qui ne déposât contre lui et n'offrît des preuves évidentes de ses infidélités.

Il en conclut qu'il peut à bon droit se regarder sous la garde de Dieu, d'autant plus que ses soustractions de deniers n'avaient pas pour objet de favoriser le libertinage, de fomenter des passions criminelles, d'afficher un luxe insolent, mais de faire des charités, de bonnes œuvres, de soutenir les défenseurs et les martyrs [1] de la religion.

Le prince de Conti a ouvert un pari, que Billard ne devait pas être pendu, ni même condamné à une peine quelconque; mais il vient d'avoir dans sa maison une petite aventure assez singulière, et dont il a su se tirer en homme d'esprit et de cœur. Le prince est fort attaché à Guérin, son chirurgien. Celui-ci vient d'avoir une querelle à l'Opéra, avec le marquis de Langeac, dont la légitimité est un peu contestée. Le marquis, colonel à la suite des grenadiers de France, a trouvé mauvais que Guérin eût regardé *indécemment* sa maîtresse; il l'a

[1] Les dévots appelaient ainsi les bons jésuites, si cruellement persécutés, qu'on n'osait plus les appeler de leur véritable nom, dans la crainte de se compromettre.

traité de gredin, et l'a menacé de le faire bâtonner par ses gens.

Guérin l'a pris au collet, et feignant de ne pas le connaître, il l'a forcé de le suivre chez le commissaire de police; Guérin s'est réclamé du prince et lui a été renvoyé.... Son adversaire jette feu et flamme; mais le prince lui a écrit une lettre qui pourra calmer sa petite fureur; il en a été fait cent copies. Tout l'Opéra en avait; M. de Langeac se serait fort bien passé de cette publicité : on ne l'a pas vu depuis à l'Opéra. Voici la brève missive du prince au marquis.

« On dit, monsieur, que vous voulez faire « périr Guérin sous le bâton; je vous prie de « songer qu'il est mon chirurgien, qu'il m'est « fort attaché... que j'en ai besoin, car j'ai vu « beaucoup de filles, j'en vois encore... j'ai eu « des bâtards; mais j'ai toujours eu soin qu'ils « ne fussent pas insolents [1]. » Ce dernier trait était une épigramme sanglante.

Je manque rarement une représentation d'opéra, et une affaire où la politique n'était pour rien, mais au succès de laquelle

[1] On voudra bien se rappeler que le marquis de Langeac donna son nom et sa main à madame Sabatin, maîtresse de M. de La Vrillière, et reconnut, pour siens, tous les enfants de cette dame.

j'attachais un grand prix, m'avait retenu chez le comte de Thiers toute la soirée où s'était passée la scène de M. de Langeac et de Guérin. La précieuse collection de tableaux du comte de Thiers, amateur fort distingué, était à vendre; M. de Marigny sollicitait vainement des fonds pour la conserver à la France ; elle a passé à Saint-Pétersbourg. L'impératrice n'avait rien épargné pour l'avoir, et bien qu'elle eût été très-légitimement acquise, il fallut la faire enlever avec le plus grand mystère. Je puis maintenant sans danger m'avouer coupable du fait[1] ; un seul tableau nous échappa, et ce n'est pas une des moindres singularités de ce marché. Le portrait de Charles Ier, roi d'Angleterre, par Van-Dyck, avait été demandé pour madame Dubarry, non qu'elle eût voulu conserver ce chef-d'œuvre à la France, mais parce que c'était un *tableau de famille*. Les Dubarry ont la modeste prétention de descendre des Stuarts.

[1] J'avais prié Diderot, l'homme universel, de m'aider dans ce marché. S. M. I. la czarine avait pris la peine de lui écrire à ce sujet. Nous rencontrâmes un jour, chez M. de Thiers, le comte de Broglie, fort mauvais plaisant : Diderot était en habit noir. Le comte lui demanda s'il était en deuil des Russes. « Si j'avais à porter le deuil d'une nation, monsieur le comte, lui répondit le philosophe, je n'irais pas si loin. »

CHAPITRE IV.

Madame Doublet. — Les nouvelles à la main. — Nouvelle branche d'industrie. — La censure inoffensive. — Cela sort de chez madame Doublet. — Le journal de Bachaumont. — Son origine. — La femme philosophe. — La dame de paroisse. — Conversion par escamotage. — La grande sonnerie. — Ce qu'est devenue l'Encyclopédie. — Diderot et le libraire Le Breton. — L'homme de génie et monsieur le premier imprimeur du roi.

Je serais un ingrat, si je ne consacrais quelques lignes à la mémoire de l'obligeante madame Doublet, dont la mort récente est une véritable calamité, une perte irréparable pour tous les nouvellistes; madame Geoffrin n'en était qu'une faible copie.

Depuis soixante ans elle rassemblait dans sa maison la meilleure société de la cour et de la ville, et passait toute sa vie à former un journal, qu'on ne peut comparer qu'à celui de l'Étoile. Ses feuilles manuscrites, distribuées dans tout Paris, n'enrichissaient que ses domestiques qui en faisaient des copies qu'ils vendaient fort cher. J'en sais bien quelque chose.

La politique, les belles-lettres, les arts, les détails d'intérieur, les anecdotes de société, étaient de son ressort. Tous les jours on élaborait chez elle les nouvelles courantes; on en rassemblait les circonstances, on en pesait les probabilités; on les rédigeait ensuite, et elles acquéraient un caractère de vérité si connu, que lorsqu'on voulait s'assurer de la certitude d'un fait extraordinaire, on se demandait : « Cela sort-il de chez madame Doublet? »

Au reste, sa réputation avait un peu dégénéré sous ce rapport; elle avait en vieillissant perdu beaucoup de ses amis du premier mérite, et avait survécu à sa société habituelle. M. Bachaumont lui devait le succès de son volumineux, mais intéressant, journal. C'est le dernier philosophe de sa société qu'elle ait vu mourir.

La police seule a beaucoup gagné à son décès; elle désespérait ses agents, et était souvent mieux instruite de ce qui se passait dans Paris que le lieutenant général de police. On ne lui avait pas épargné les reproches de déisme, de matérialisme, et même d'athéisme; mais sa tête s'était fort affaiblie dans ses dernières années, et M. le curé de Saint-Eustache a eu l'honneur de la ramener dans la bonne voie. Elle est morte comme une dame

de paroisse, et on a fait sonner bien haut sa *conversion*.

Le coup le plus sensible et le plus funeste qui ait été porté à la cause de la philosophie, et par conséquent aux philosophes bien déterminés à ne jamais se laisser convertir, doit trouver sa place dans ces mémoires; il ne s'agit de rien moins que de l'*Encyclopédie*.

M. Le Breton, premier imprimeur du roi, était associé pour moitié dans l'entreprise; il était chargé de l'impression de la totalité de l'ouvrage. L'autre moitié de l'intérêt était partagée entre trois libraires, dont deux étaient morts.

Briasson, qui leur avait survécu, et Le Breton, sont en conséquence restés maîtres de l'entreprise. Ils ont eu, toute leur vie, pour maxime invariable, que les gens de lettres travaillaient pour acquérir de la gloire, et les commerçants pour accumuler des richesses; ils ont en conséquence partagé tous les revenant-bons de l'Encyclopédie en deux classes; ils laissent à Diderot tous les dangers, toutes les persécutions, et gardent pour eux tout l'argent provenant de quatre mille trois cents souscriptions.

L'honoraire de Diderot, pour un travail

immense, qui a absorbé la moitié de sa vie, a été fixé à deux mille cinq cents francs pour chacun des dix-sept volumes in-folio de discours, et à une somme de vingt mille livres une fois payée.

Le Breton, chargé des dix volumes qui devaient terminer l'ouvrage, et qu'on se proposait de publier, imagina, sous le prétexte de prévenir de nouvelles persécutions, de se faire donner d'abord le syndicat de la librairie, afin d'être instruit de toutes les saisies que la police pourrait ordonner, et d'être par conséquent à même de voir les coups que de nouvelles délations pourraient attirer à la continuation de l'entreprise.

Car le gouvernement ne s'était expliqué sur aucune espèce de tolérance; il faisait semblant d'ignorer que l'Encyclopédie s'achevait, dans la plus grande imprimerie de Paris, où cinquante ouvriers étaient employés à ce travail : voilà toute la faveur.

Tranquille au moyen de ces précautions pour le temps de l'impression, M. Le Breton voulut encore prévenir les orages dont il se voyait menacé, au moment de la publication, et en conséquence, il s'érigea avec son prote, à l'insu de tout le monde, en souverain arbitre,

en censeur de tous les articles de l'Encyclopédie.

On les imprimait tels que les auteurs les avaient fournis; mais quand Diderot avait revu la dernière épreuve de chaque feuille, et qu'il avait mis au bas l'ordre de la tirer, M. Le Breton et son prote s'en emparaient, retranchaient, coupaient, supprimaient tout ce qui leur paraissait hardi, ou propre à faire du bruit et à exciter les clameurs des dévots et des ignorants.

Ils réduisaient, ainsi de leur chef et autorité, le plus grand nombre des meilleurs articles à l'état de fragments mutilés, et dépouillés de tout ce qu'ils avaient de précieux, sans s'embarrasser de la liaison des morceaux de ces squelettes déchiquetés, ou bien en les réunissant par les coutures les plus impertinentes.

On ne peut savoir au juste jusqu'à quel point cette infâme et incroyable opération a été meurtrière; car les auteurs du forfait brûlèrent le manuscrit à mesure que l'impression avançait, et rendirent le mal irrémédiable.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que M. Le Breton, si clairvoyant dans les affaires d'intérêt, est un des hommes les plus bornés qu'il y ait en France ; qu'il n'est pas sûr qu'il entende l'*Almanach royal*, qui lui rapporte trente mille

livres de rente; qu'il n'a jamais eu aucune idée de littérature, encore moins de philosophie; qu'il est aussi lâche et poltron qu'il est borné.

Ces frauduleuses mutilations ne pouvaient échapper long-temps aux investigations de Diderot, qui s'empressa d'écrire la lettre suivante à M. Le Breton.

« Ne m'en sachez nul gré, monsieur; ce n'est « pas pour vous que je reviens; vous m'avez mis « dans le cœur un poignard que votre vue ne « peut qu'enfoncer davantage. Ce n'est pas « non plus par attachement à l'ouvrage, que « je n'aurais que dédaigné dans l'état où il est.

« Vous ne me soupçonnez pas, je crois, de « céder à l'intérêt, quand vous ne m'auriez pas « mis de tout temps au-dessus de ce soupçon; « ce qui me revient à présent est si peu de chose, « qu'il m'est aisé de faire un emploi de mon « temps, moins pénible et plus avantageux. Je « ne cours pas enfin après la gloire de finir une « entreprise importante, qui m'occupe et fait « mon supplice depuis vingt ans; dans un mo- « ment, vous concevrez combien cette gloire est « peu sûre.

« Je me rends à la sollicitation de M. Briasson. Je ne puis me défendre d'une espèce de « commisération pour vos associés, qui n'en-

« trent pour rien dans la trahison que vous « m'avez faite, et qui en seront peut-être avec « vous, les victimes. Vous m'avez lâchement « trompé deux ans de suite; vous avez massa- « cré ou fait massacrer par une bête brute le « travail de vingt honnêtes gens, qui vous ont « consacré leur temps, leurs talents et leurs « veilles gratuitement, par amour du bien et « de la vérité, et sur le seul espoir de voir pa- « raître leurs idées, et d'en recueillir quelque « considération qu'ils ont bien méritée, et dont « votre injustice et votre ingratitude les aura « privés. Mais songez bien à ce que je vous pré- « dis : à peine votre livre paraîtra-t-il, qu'ils « iront aux articles de leur composition, et « que, voyant de leurs propres yeux l'injure « que vous leur avez faite, ils ne se contien- « dront pas, ils jetteront les hauts cris.

« Les cris de MM. Diderot, de Saint-Lam- « bert, Turgot, d'Holbach, de Jaucourt et au- « tres, tous si respectables pour vous et si peu « respectés, seront répétés par la multitude; « vos souscripteurs diront qu'ils ont souscrit « pour mon ouvrage, et que c'est presque le « vôtre que vous leur donnez. Amis et enne- « mis, associés, élevant leur voix contre vous, « on fera passer le livre pour une plate et mi-

« sérable rapsodie. Voltaire, qui nous cher-
« chera et ne nous trouvera point ; cent jour-
« nalistes et tous les écrivains périodiques, qui
« ne demandent pas mieux que de nous décrier,
« répandront dans la ville, dans la province,
« en pays étrangers, que cette volumineuse
« compilation, qui doit coûter encore tant
« d'argent au public, n'est qu'un ramas d'insi-
« pides rognures.

« Une petite partie de votre édition se dis-
« tribuera lentement, et l'autre pourra vous de-
« meurer en maculatures. Ne vous y trompez
« pas; le dommage ne sera pas en exacte pro-
« portion avec les suppressions que vous vous
« êtes permises; quelque importantes et consi-
« dérables qu'elles soient, il sera infiniment
« plus grand qu'elles; peut-être alors serai-je
« forcé moi-même d'écarter le soupçon d'avoir
« connivé à cet indigne procédé, et je n'y man-
« querai pas. Alors on apprendra une atrocité
« dont il n'y a d'exemple, depuis l'origine de
« la librairie.

« En effet, a-t-on jamais ouï parler de dix
« volumes in-folio clandestinement mutilés,
« tronqués, hachés, déshonorés par un im-
« primeur? Votre syndicat sera marqué par
« un trait qui, s'il n'est pas beau, est du moins

« unique. On n'ignorera pas que vous avez « manqué avec moi à tous égards, à toute hon- « nêteté et à toute promesse. A votre ruine et « à celle de vos associés, qu'on plaindra, se « joindra, mais pour vous seul, une infamie « dont vous ne vous laverez jamais. Vous se- « rez traîné dans la boue avec votre livre, et « l'on vous citera, dans l'avenir, comme un « homme coupable d'une infidélité et d'une « hardiesse auxquelles on n'en trouvera point « à comparer.

« C'est alors que vous jugerez sainement de « vos terreurs paniques et des lâches conseils « des barbares Ostrogoths et des stupides Van- « dales qui vous ont secondé dans le ravage « que vous avez fait.

« Pour moi, quoi qu'il en arrive, je serai « à couvert. Vous n'ignorez pas qu'il n'a été en « mon pouvoir ni de pressentir ni d'empêcher « le mal, quand je l'aurais soupçonné. On n'i- « gnorera pas que j'ai menacé, crié, réclamé. « Si, en dépit de vos efforts pour perdre l'ou- « vrage, il se soutient, comme je le souhaite « bien plus que je ne l'espère, vous n'en reti- « rerez pas plus d'honneur, et vous n'en aurez « pas fait une action moins perfide et moins « basse; s'il tombe, au contraire, vous serez

« l'objet des reproches de vos associés, et de « l'indignation du public, auquel vous avez « manqué bien plus qu'à moi.

« Au demeurant, disposez du peu qui reste « à exécuter comme il vous plaira; cela m'est « de la dernière indifférence. Lorsque vous me « remettrez mon volume de feuilles blanches, « je vous donne ma parole d'honneur de ne le « pas ouvrir que je n'y sois contraint pour l'ex- « plication de vos planches; je m'en suis trop « mal trouvé la première fois; j'en ai perdu le « boire, le manger et le sommeil; j'en ai « pleuré de rage en votre présence; j'en ai « pleuré de douleur chez moi, devant votre « associé, M. Briasson, et devant ma femme, « mon enfant et mon domestique.

« J'ai trop souffert, et je souffre trop encore « pour m'exposer à recevoir la même peine; et « puis il n'y a plus de remède : il faut à pré- « sent courir tous les affreux hasards auxquels « vous nous avez exposés. Vous m'avez pu trai- « ter avec une indignité qui ne se conçoit pas; « mais, en revanche, vous risquez d'en être « sévèrement puni. Vous avez oublié que ce « n'est pas aux choses courantes, sensées et « communes que vous deviez vos premiers suc- « cès; qu'il n'y a peut-être pas deux hommes

« dans le monde qui se soient donné la peine de « lire une ligne d'histoire, de géographie, de « mathématiques, et même d'art, et que ce qu'on « y a cherché et ce qu'on y cherchera, c'est la « philosophie ferme et hardie de quelques-uns « de vos travailleurs. Vous l'avez châtrée, dé- « pecée, mutilée, mise en lambeaux, sans ju- « gement, sans ménagement et sans goût. Vous « nous avez rendu insipides et plats. Vous avez « banni de notre livre ce qui en a fait, ce qui « en aurait fait encore l'attrait, le piquant, « l'intéressant et la nouveauté. Vous en serez « châtié par la perte pécuniaire et par le dés- « honneur; c'est votre affaire; vous étiez d'âge « à savoir combien il est rare de commettre « impunément une vilaine action; vous l'ap- « prendrez par le fracas et le désastre que je « prévois.

« Je me connais; dans cet instant, mais « plus tôt, le ressentiment de l'injure et de la « trahison que vous m'avez faites sortira de « mon cœur, et j'aurai la bêtise de m'affliger « d'une disgrâce que vous aurez vous-même « attirée sur vous.

« Puissé-je être un mauvais prophète! Mais « je ne crois pas; il n'y aura que du plus ou « du moins, et avec la nuée de malveillants dont

« nous sommes entourés, et qui nous observent,
« le plus est tout autrement vraisemblable que
« le moins.

« Ne vous donnez pas la peine de me ré-
« pondre. Je ne vous regarderais jamais sans
« sentir mes sens se retirer, et je ne vous lirais
« pas sans horreur.

« Voilà donc ce qui résulte de vingt-cinq
« ans de travaux, de peines, de dépenses, de
« dangers, de mortifications de toute espèce!
« Un inepte, un Ostrogoth détruit tout en un
« moment; je parle de votre boucher, de celui
« à qui vous avez remis le soin de nous démem-
« brer. Il se trouve à la fin que le plus grand
« dommage que nous ayons souffert, que le
« mépris, la honte, le discrédit, la ruine, la
« risée, nous viennent du principal proprié-
« taire de la chose.

« Quand on est sans énergie, sans vertu,
« sans courage, il faut se rendre justice et lais-
« ser à d'autres les entreprises périlleuses. Votre
« femme entend mieux vos intérêts que vous;
« elle sait mieux ce que nous devons à la per-
« sécution et aux arrêts qu'on a criés dans les
« rues contre nous; elle n'eût jamais fait comme
« vous.

« Adieu, monsieur Le Breton, c'est à un an

« d'ici que je vous attends ; vos travailleurs con-
« naîtront par eux-mêmes la digne reconnais-
« sance qu'ils ont obtenue de vous. On serait
« persuadé que votre cognée ne serait tombée
« que sur moi, que cela suffirait pour vous
« nuire infiniment ; mais, Dieu merci ! elle n'a
« épargné personne. Comme le baron d'Hol-
« bach vous enverrait paître, vous et vos plan-
« ches, si je lui disais un mot ! Je finis tout à
« l'heure, car en voilà beaucoup ; mais c'est
« pour n'y revenir de ma vie.

« Il faut que je prenne date avec vous ; il
« faut qu'on voie, quand il en sera temps, que
« j'ai senti, comme je devais, votre odieux pro-
« cédé, et que j'en ai prévu toutes les suites.
« Jusqu'à ce moment, vous n'entendrez plus
« parler de moi ; j'irai chez vous sans vous aper-
« cevoir ; vous m'obligerez de ne me pas aper-
« cevoir davantage.

« Je désire que tout ait l'issue heureuse et
« paisible dont vous vous bercez ; je ne m'y
« opposerai d'aucune manière ; mais si, par
« malheur pour vous, je suis dans le cas de
« publier mon apologie, elle sera bientôt faite.
« Je n'aurai qu'à raconter nûment et simple-
« ment les faits comme ils se sont passés, à
« prendre des moments où, de votre autorité

« les multiplier de propos délibéré. Allez de-
« mander à votre associé ce qu'il pense de votre
« position et de la mienne, et vous verrez ce
« qu'il vous en dira.

DIDEROT. »

CHAPITRE V.

L'assemblée du clergé et l'Encyclopédie. — Anecdote sur Helvétius. — Sa dernière maladie. — Sa mort. — Maupeou commence son grand œuvre. — Quelques strophes d'une ode inédite. — Mademoiselle de Romans et l'abbé Terray. — Le Juif Coruy. — Escroquerie d'un contrôleur général. — Sa dupe se brûle la cervelle. — Les papiers secrets. — M. Maupeou et M. de Lamoignon. — Anecdote secrète. — Rulhière. — Son histoire manuscrite. — Négociation délicate. — L'homme de lettres et l'inquisition ministérielle. — Tout pour elle et pour lui. — Secret pour conserver un porte-feuille. — Le pot-de-vin et les rentes. — Les deux cadeaux. — Petite galanterie paternelle. — L'abbé et sa demoiselle. — Trois perdus, six retrouvés. — L'argent comptant à l'une. — Consolation de trente mille livres de rente à l'autre. — Le bail des fermes.

Tel a été le sort de cette grande et célèbre entreprise de l'Encyclopédie. Il n'a jamais été connu que de quatre à cinq personnes; mais c'est un trait bien fécond en réflexions morales qu'un imprimeur lâche et imbécile se soit fait impunément l'arbitre de tant d'hommes recommandables, auxquels l'impératrice de Russie, à son avénement au trône, avait inutilement offert la protection la plus illimitée et des se-

cours aussi dignes de la générosité d'une grande princesse que de l'importance de l'entreprise.

La publication de l'Encyclopédie achevée émoussa, comme on l'avait prévu, les armes de ses ennemis : il n'y avait plus rien à empêcher, il n'y avait plus de plaisir à persécuter. En revanche les libraires, ayant su qu'elle avait valu des millions à ceux qui l'avaient entreprise avec l'argent du public, et le travail ou gratuit ou mal payé de trente philosophes ou littérateurs, se mirent à spéculer de tous côtés, et regardaient l'Encyclopédie publiée comme un os plein de moelle, et dont tous les chiens affamés pouvaient encore tirer bon parti.

L'ouvrage n'était pas même achevé qu'il se forma à Paris une nouvelle compagnie de libraires, à la tête de laquelle se trouvait Pankoucke, qui proposa au public, au moyen d'une autre souscription, une nouvelle édition entièrement refondue. Des nuées de prospectus, de brillantes promesses ne trompèrent personne ; Diderot ne se laissa pas engager dans cette nouvelle entreprise.

Il fallut prendre un parti plus sage; la nouvelle association proposa au public de réimprimer la première édition telle qu'elle avait été publiée, et d'ajouter, par forme de supplément,

autant de volumes qu'il en faudrait pour corriger les fautes, réparer les omissions et refaire ou contrôler les articles mal faits ou fautifs. Ces volumes de supplément devaient se vendre aussi séparément aux propriétaires de la première édition.

Mais enfin, ce que tout homme sensé pouvait prévoir est arrivé. L'assemblée du clergé ayant reçu l'inspiration du Saint-Esprit aux Grands-Augustins, se plaignit au roi de cette réimpression, et les trois premiers volumes saisis chez Pankoucke avaient été déposés à la Bastille; l'édition faite à Lucques, celle d'Yverdun sont tombées dans un discrédit complet et mérité. Je ne dois pas devancer les époques; je reviendrai sur cette importante entreprise, qui ne devait échapper à aucun obstacle, à aucune contrariété, mais qui devait enfin arriver à son terme.

Le courage stoïque de Diderot, et je puis ajouter le mien, allaient être mis à une nouvelle et bien douloureuse épreuve; privés de la société d'Helvétius pendant son voyage dans le Nord, il semblait que depuis son retour il nous était devenu plus cher. Nul ne mérita mieux que lui le titre de philosophe.

Que cette tourbe fanatique, qui le peignit

sous d'aussi odieuses couleurs, qui le poursuivit avec tant d'acharnement, connaissait peu son âme pure et généreuse ! S'il est vrai qu'une bonne action soit la meilleure des prières et la plus agréable à Dieu, la seule digne de lui, quel homme a réellement plus prié qu'Helvétius !

Il n'attendait pas que la timide indigence vînt solliciter ses secours ; il prévenait ses vœux et ses besoins, et prenait autant de soins pour cacher ses nombreux bienfaits, que les cafards, qui lui ont prodigué tant d'injures et causé tant de chagrins, en prenaient eux-mêmes pour prôner et faire prôner leurs vaniteuses et chétives aumônes.

Sa santé nous parut altérée à son retour de Berlin. Un motif bien honorable avait hâté son retour ; il aimait sa patrie, il savait combien l'inepte cupidité des ministres, le désordre des finances, les changements opérés par la violence dans la constitution de l'État, avaient causé de malheurs.

La consternation était générale. Un grand nombre de suicides dans les provinces, un plus grand nombre dans la capitale, étaient le triste présage de malheurs plus grands encore. Mais Helvétius pouvait sauver du désespoir et

de la misère quelques infortunés, et il avait pressé son retour dans sa patrie.

Dans ces dernières années de calamités, il prolongea son séjour à la campagne, qui lui devenait plus chère par le besoin qu'on avait de lui. Le spectacle d'une misère qu'il ne pouvait soulager l'éloignait de Paris, où cependant il faisait aussi beaucoup de bien.

Tous les jours son valet affidé introduisait avec le plus grand mystère quelque infortuné.

« Chevalier, disait-il à ce domestique qui « avait toute sa confiance, je vous défends de « parler de ce que vous voyez, même après ma « mort. » Il lui arrivait souvent d'étendre ses libéralités sur d'assez mauvais sujets. On lui conseillait de mieux placer ses bienfaits : « Si « j'étais roi, répondait-il, je les corrigerais ; « mais je ne suis que riche, je dois les se- « courir. »

Il lutta long-temps contre les efforts de la maladie qui le minait, et sa constitution robuste semblait lui promettre encore de longues années. Cependant ses forces s'affaiblissaient tous les jours, une attaque de goutte, qui se porta à la poitrine et à la tête, lui ôta la connaissance et bientôt la vie.

Le 26 décembre 1771, il avait cessé de vi-

vre. J'ai d'abord parlé de ce fatal événement, qui m'a profondément affligé; je puis reprendre la série des autres traits remarquables de la même époque, et qui avaient signalé la mort de mon ami.

Cette année sera fameuse dans les fastes de la France; c'est l'époque d'une grande révolution dans l'ordre judiciaire et dans le système du gouvernement. Maupeou et Terray rivalisaient d'audace et d'astuce: le premier, pour détruire les anciennes institutions de la France; le second, pour la ruiner.

L'histoire de la destruction des parlements, les circonstances extraordinaires qui ont précédé, accompagné et suivi ce grand coup d'État, ne rentrent point dans le plan que je me suis proposé; ils appartiennent à l'histoire générale de la fin du dix-huitième siècle, et sont assez généralement connus.

Pour prouver à quel degré d'irritation s'était élevé le mécontentement général, et l'horreur qu'inspirait le seul nom de l'auteur de tant de désastres, il me suffira de citer quelques strophes de deux fameuses odes publiées à cette époque, et dont l'auteur n'est point connu, mais que l'on attribue à Saurin. Ces deux pièces sont les satires les plus virulentes qu'ait pu

inspirer l'horreur du pouvoir absolu ; elles peignent la situation réelle de la France à cette époque désastreuse.

Que fait pourtant la capitale,
Témoin de toutes ces horreurs ?
Au luxe, aux fêtes qu'elle étale,
Soupçonnerait-on ses malheurs ?
Chacun, de la cause commune
Isolant sa propre fortune,
Ne voit que soi dans l'univers.
Par une épigramme secrète
Notre vindicte est satisfaite ;
Nous raillons tout, jusqu'à nos fers.

O **Français** ! nation flétrie
Par l'égoïsme et par les jeux,
Pour vous, le saint nom de patrie
N'est-il donc qu'un titre pompeux ?
Vous préférez à la vengeance
Une triste et vile existence !
Regardez l'insecte outragé :
C'est à son dard que tient sa vie ;
Mais n'importe, il le sacrifie :
Il meurt content ; il est vengé !

Et vous, imbéciles esclaves
De qui prétend vous asservir,
Sous la pesanteur des entraves
Vous cherchez encor le plaisir.
Semblables à l'oiseau timide,
Dans un frémissement stupide

Vous voyez descendre les coups.
Allez au devant de la foudre ;
Celui qui veut vous mettre en poudre
A-t-il plus de forces que vous [1] ?

L'indignation publique éclatait en même temps contre le chancelier, le contrôleur général et la favorite. Le chancelier surtout était l'objet d'attaques plus virulentes et mieux combinées. L'abbé Terray ne compromettait que la fortune publique; l'élévation de madame de Pompadour n'était qu'un scandale auquel la France était habituée, mais le chancelier attaquait l'existence de tous les corps de la magistrature.

Il soulevait contre lui la partie de la nation la plus éclairée, la plus puissante par l'opinion et par ses relations sociales. Tout le système fondamental du gouvernement était ébranlé par les coups que lui portait le chancelier. On plaisantait sur l'abbé et sur la favorite; mais on accusait hautement Maupeou, et cependant Terray n'était ni moins audacieux ni moins coupable. Deux traits vont achever de le peindre.

[1] Ces deux odes n'ont jamais été publiées en entier. J'ai extrait ces strophes d'un recueil manuscrit que possède M. D. L.

On se rappelle cette demoiselle de Romans, cette maîtresse de Louis XV, que les perfides conseils d'un autre abbé conduisirent de sa modeste retraite de Passy dans un couvent, et qu'une lettre de cachet avait brutalement séparée d'un fils, dont le roi était le père.

Une pension avait été accordée à cette favorite disgraciée. Cette pension n'étant point acquittée, elle était venue en réclamer le paiement au ministre lui-même. L'abbé Terray, après le plus gracieux accueil, lui fait expédier le mandat sur le trésor; mais en lui remettant ce papier, il se précipite sur elle avec toute la brutalité d'un satyre. La demoiselle de Romans oppose la plus vive résistance; l'abbé ne s'éloigne que pour aller fermer la porte de son cabinet : il revient brusquement; la demoiselle se débat, jette les hauts cris; l'abbé s'épouvante, il craint un scandaleux éclat, et laisse échapper sa proie. La moindre indiscrétion pouvait le perdre; toute la cour et tout Paris apprirent cet événement; le roi seul l'ignora [1].

[1] Mademoiselle de Romans vécut toujours fort retirée. Elle revit son fils. C'est ce Narbonne qui fut ministre de la guerre sous Louis XVI, et qui s'est distingué comme orateur et comme militaire. Je l'ai beaucoup vu pendant les deux der-

Une autre aventure bien plus grave signala à la France entière un autre trait de mauvaise foi et de basse cupidité. L'abbé, suivant ses propres expressions, faisait argent de tout. Toutes les magistratures municipales avaient été érigées en titres d'office et déclarées vénales. Corny, Israélite, de Metz, fort riche, et intrépide spéculateur, s'ingère auprès du ministre, et parvient jusqu'à l'intimité du contrôleur général, qui lui propose d'acheter les charges municipales et les droits domaniaux de son pays, moyennant deux millions, pour lesquels il pourra former une compagnie de finances.

Corny accepte et paie la somme convenue; l'abbé retire sa promesse et garde l'argent. Le banquier israélite se fâche : on lui offre l'intérêt de son argent; il refuse, il allègue que ceux qui lui ont fourni des fonds pour cette spéculation réclameront leur mise; qu'il ne pourra les satisfaire, et qu'on n'accusera que lui d'une aussi infâme escroquerie. L'abbé est inflexible : le malheureux Corny s'abandonne au plus violent désespoir, et se brûle la cervelle.

Quand de pareils méfaits restent impunis,

nières années de mon séjour à Paris. C'est de lui que j'ai appris les particularités qui avaient précédé et suivi sa naissance, et que j'ai racontées plus haut.

le ministre coupable peut tout oser. Au moment du danger, il allait s'abriter sous la protection de la favorite. Il était si soumis, si dévoué à ses moindres caprices, que les *bons* qu'elle donnait lui tenaient lieu de *bons du roi*, et il les faisait encaisser comme tels.

On en voyait circuler datés de Choisy et de Trianon, et adressés au banquier Beaujon, auquel le ministre les remboursait sans difficulté et sans le moindre délai.

Je ne prétends point dérouler le tableau des déprédations inouïes, monstrueuses, de ce ministère, qui devait encore peser long-temps sur la France appauvrie, avilie, épuisée.

Les plus grands événements sont souvent produits par la plus petite cause. On a fait sur ce sujet un livre assez curieux : mais ce n'est pas là que j'ai trouvé l'anecdote suivante ; elle m'a été confiée par le baron de B.....

L'étonnante révolution de l'ordre judiciaire en France a eu pour cause une petite vengeance toute personnelle du chancelier Maupeou contre M. de Lamoignon, alors président à mortier au parlement de Paris, dont Maupeou était premier président.

M. de Lamoignon venait d'épouser la fille unique de M. Berryer, qui, avant d'être minis-

tre, avait été lieutenant général de police. Il avait, en cette qualité, recueilli beaucoup de papiers et de notes, au nombre desquels étaient des documents qui n'étaient rien moins qu'honorables pour la famille Maupeou. Le premier président devint le plus assidu courtisan de M. de Lamoignon : lorsqu'il se crut assez avant dans son intimité, il lui parla de ces papiers ; il insista sur leur inutilité ; M. de Lamoignon refusa de les lui remettre, et lui répondit froidement qu'il les regardait comme un dépôt sacré, dont il ne pouvait rien distraire, et qu'il était fort fâché d'être obligé de lui refuser ce qu'il demandait.

M. de Maupeou ne renonça pas néanmoins à son projet, il continua de voir M. de Lamoignon avec la même assiduité ; mais bientôt celui-ci apprit qu'il avait tenté de corrompre un de ses gens par l'offre d'une grande somme d'argent, pour l'engager à prendre et à lui remettre une cassette, dont il lui désigna la forme et la place. C'était précisément celle qui renfermait les papiers de M. Berryer.

M. de Lamoignon accabla M. de Maupeou des plus amers reproches, et finit par le prier de ne plus remettre les pieds chez lui. M. de Maupeou voua dès-lors à ce magistrat et à

toute la magistrature une haine implacable, et c'est ce ressentiment qui lui inspira le *coup d'État* de la dissolution des parlements.

J'eus aussi à cette époque une réclamation de papiers à faire, mais bien autrement importante. Sa majesté impériale de Russie avait témoigné quelque crainte sur la publication d'une histoire secrète de Russie. J'avais d'autant plus de raison de craindre cette publication, que l'auteur de cet ouvrage, encore manuscrit, M. de Rulhière venait de perdre son emploi au ministère des affaires étrangères, et sa pension.

Il devait cette double disgrâce à la haine de M. d'Aiguillon contre tous ceux qui avaient été employés par M. de Choiseul. Cette double perte réduisait Rulhière à un état de gêne d'autant plus pénible, qu'il n'avait pu le prévoir.

J'allai le voir, et j'insistai pour avoir le manuscrit, dont j'offris un prix bien supérieur à ses prétentions; mais il refusa, en m'assurant que le double de ce manuscrit se trouvait entre les mains d'un ami dont il ne pouvait le retirer; mais il me donna sa parole qu'il ne serait pas publié de son vivant. Il ne m'a point trompé; le malheureux est mort victime des massacres des 2 et 3 septembre 1792.

J'avais été très-étonné de trouver chez Rulhière l'auteur de la jolie comédie intitulée *La Nouvelle Ecole des Femmes*, M. de Moissi; je le croyais encore à la Trappe : tant d'autres mondains avaient, dans un beau moment de componction, été se réfugier dans cette pieuse solitude! Il n'avait pu y tenir que deux mois. Je ne serais pas étonné d'apprendre qu'un autre pécheur plus fameux, l'abbé de Voisenon, n'aille à son tour le remplacer dans l'asile ouvert à tous les repentirs par l'abbé de Rancé.

L'abbé de Voisenon n'ose plus se présenter nulle part. Il ne s'est point avoué l'auteur d'une petite pièce de circonstance, faite pour la fête brillante que vient de donner madame de Valentinois. Cette pièce était tout en l'honneur du chancelier et de la favorite; l'auteur y célébrait comme un grand bienfait le renversement des parlements.

M. le duc d'Orléans a été indigné de tant de bassesse. L'abbé avait poussé l'adulation et l'imposture jusqu'à donner à sa pièce le titre d'*Age d'or de la France*. Il avait reçu les félicitations de la cour, du chancelier et de la favorite; mais quand il se présenta au Palais-Royal, pour hasarder une justification, le duc d'Orléans lui tourna le dos.

L'abbé ne fut pas mieux accueilli à l'Académie française. On semblait le fuir, on affectait de ne point lui parler; il essaya de provoquer une explication; il se plaignit de ses envieux, qui, disait-il, lui prêtaient beaucoup de sottises. M. l'abbé, lui répliqua vivement d'Alembert, on ne prête qu'aux riches. »

Il ne devait échapper à aucune humiliation, et la comtesse de Valentinois elle-même subit les mêmes désagréments; elle avait paru donner sa fête pour madame la comtesse de Provence, mais bien réellement pour la favorite, et la princesse n'avait pas été dupe de cette ruse, d'ailleurs assez maladroitement déguisée.

Aussi ne fit-elle à madame de Valentinois aucun remercîment. Impatientée de ce silence, elle se hasarda de lui demander comment elle avait trouvé la fête qu'elle avait eu l'honneur de lui offrir. « Une fête à moi! lui répliqua la « princesse avec aigreur; je sais que vous en « avez donné une, dont j'ai pris ma part; « mais je ne vous en ai point remerciée, parce « que j'ai cru qu'elle était pour madame Du- « barry ou pour M. le chancelier. »

Le chancelier et l'abbé Terray bouleversaient à l'envi la magistrature et les finances, l'un par passion, l'autre par cupidité. L'abbé

soumettait tout au fisc; il supprimait des charges, les remboursait en papiers, et faisait payer le successeur en argent.

Il avait toujours soin de pourvoir aux dispendieuses fantaisies de la favorite, dont le nègre Zamore avait été breveté gouverneur de Luciennes, avec un gros traitement.

En gorgeant d'or madame Dubarry et sa famille, il ne s'oubliait pas; il s'était fait donner un pot-de-vin de trois cent mille livres pour le renouvellement du bail des poudres. On le sut à la cour; il est vraisemblable que le secret fut ébruité par le chancelier, jaloux de l'abbé, *qui gardait tout pour lui.*

La nouvelle se répandit et parvint aux oreilles du roi. L'abbé le sut, et prit sur-le-champ son parti; il tenait moins au pot-de-vin, qu'il avait reçu, qu'à son porte-feuille qui pouvait lui en valoir bien d'autres: il courut chez la favorite, lui offrit les trois cent mille livres, qu'il n'avait demandées qu'à son intention.

Le roi vint chez sa maîtresse fort mal disposé pour l'abbé; il parlait même de le renvoyer. Madame Dubarry l'apaisa; l'abbé était un homme précieux, charmant, et tout-à-fait désintéressé; je ne sais si elle avoua avoir reçu les trois cent mille livres, mais le roi ne parla

plus et ne voulut plus entendre parler de cette affaire.

L'abbé n'en avait sacrifié qu'une moitié pour s'assurer de l'autre ; il avait reçu, outre le pot-de-vin, une inscription de trente mille livres de rente : cet autre *revenant-bon* ne sortit point de la famille ; il en gratifia sa fille, madame Daumerval.

CHAPITRE VI.

La politique partout. — *Spartacus* et *Béverley*. — Dénouement de rechange. — Saurin et le curé de Manchauvet. — Poétique normande. — David et Bethsabée. — Le roi Balthasar. — L'éléphant du jardin du Roi. — Liberté de parler. — Duclos. — Encore M. Billard du Monceau. — La consultation intéressée. — Le ministre et la favorite. — La séparation *à toro et mensâ*. — Senac et le médecin de province. — C'est l'affaire de madame. — Tarif des diplômes et des brevets. — M. de Mairan. — Son testament. — Madame Geoffrin. — Les proverbes. — Mademoiselle de Luchet. — L'ordre de la Persévérance. — Les enfants de la veuve. — Le maréchal de Richelieu et l'Académie. — Personne n'y pensait. — Influence d'un dîner. — Les appétits littéraires. — *Dignus est intrare*. — Les talents et le titre. — Ce sera d'abord monseigneur; le génie roturier doit attendre. — La crosse et la plume.

La politique envahit la littérature; elle se glisse partout, dans les satires, au théâtre et dans les chansons. Nous sommes dans le siècle des innovations; l'auteur de *Spartacus*, qui rappelle parfois la manière de notre vieux Corneille, vient de nous donner une nouvelle édition de *Béverley*, qu'il intitule *tragédie bourgeoise*.

L'ouvrage a fait fureur dans sa nouveauté,

et rien ne prouve mieux son succès que cette nouvelle édition, qui a suivi d'assez près la première ; mais il y a dans celle-ci deux cinquième acte. Les amateurs peuvent choisir.

Ce dénouement à deux couleurs me rappelle ce curé de Manchauvet, en Normandie, que j'ai vu quelquefois lorsque j'étais encore chez le comte de Frise, et dans le temps de ma grande intimité avec Rousseau. Je le trouvai dans un cercle de littérateurs, où il lut une tragédie de sa façon, intitulée *David et Bethsabée ;* elle était imprimée, et chacun des auditeurs fut gratifié d'un exemplaire *ex dono autoris:* il nous parla beaucoup d'un autre chef-d'œuvre, le *Roi Balthasar*, qu'il fit aussi imprimer, quelques mois après.

Le bonhomme s'étonnait toujours d'entendre nos faiseurs de poétique se récrier sur la difficulté de faire un plan de tragédie : quant à lui, il avait un secret étonnant, merveilleux, pour se tirer d'affaire.

« Le nœud, disait-il, est toujours au cin-« quième acte. Par exemple, dans mon *Roi* « *Balthasar*, tout consiste à savoir si le prince « soupera ou ne soupera pas au cinquième « acte. Car s'il ne soupe pas, la main ne peut « pas écrire, et adieu la pièce.

« Or, puisque je veux qu'il soupe, je dirai « au premier acte, il soupera ; au second, il ne « soupera pas; au troisième, il soupera ; au qua- « trième, il ne soupera pas. Vous voyez bien qu'il « faut qu'il soupe au cinquième, et que cela va « sans dire. Et si je ne voulais pas qu'il soupât, « je commencerais mon premier acte par dire: « il ne soupera pas. »

Ma foi, mon curé de Manchauvet était un aussi grand homme, et savait tout aussi bien le secret du *métier* que M. Saurin. Si le Sophocle de la Basse-Normandie vit encore, il fera bien de s'évertuer à nous donner la suite de son théâtre, et surtout de s'abstenir de parler politique; car, par le temps qui court, il ne fait pas bon de s'entretenir des affaires de l'État, et c'est l'avis de notre ami Duclos, qui s'y connaît.

Il vient d'arriver au jardin du Roi, comme chacun sait, un jeune éléphant de cinq ans, qui est déjà grand comme père et mère. Duclos, inquiet de la tournure tant soit peu séditieuse que prenait la conversation chez madame Helvétius, nous fit changer de propos. « Mes- « sieurs, nous dit-il, parlons de l'éléphant: « c'est la seule bête un peu considérable dont « on puisse parler en ce temps sans danger. »

La Condamine, grand amateur de drame judiciaire, n'avait pas manqué d'assister à l'exposition de Billard; le prince de Conti, qui voulait parier qu'il ne serait pas condamné, et n'avait trouvé personne qui osât accepter la gageure, aurait perdu.

La Condamine nous raconta que, le matin même, il avait été condamné au pilori, mais pour y être mis une seule fois et exposé pendant deux heures.

Le prince de Conti, qui se trouvait des nôtres, voulut parier encore qu'il ne serait pas exposé; mais il aurait encore perdu.

Depuis ce jour, La Condamine allait chaque matin à la Grève. Enfin il vit attaché au pilori le pieux banqueroutier, avec cet écriteau : *Banqueroutier frauduleux, commis infidèle.*

Il était en bas de soie, bien poudré, bien frisé, et en habit noir. Ses bons amis et sa belle filleule, qui s'étaient donné tant de mouvement pour lui épargner la honte d'une exposition publique, avaient entretenu ses espérances de grâce jusqu'au fatal moment.

Billard ne se douta du sort qui l'attendait que quand il vit paraître le bourreau qui venait le chercher; il ne se déconcerta pas. Il affecta la plus tranquille résignation, et remercia

le ciel qui lui imposait cet affront, en expiation de ses péchés.

Il s'avança vers le bourreau, qu'il voulut à toute force embrasser, l'appela son frère, le remercia de la grâce que Dieu lui faisait, et se mit à réciter des psaumes, qu'il continua pendant tout le chemin, et jusqu'à ce qu'il eût été détaché du poteau.

Il fut ensuite conduit hors de Paris, où une bonne voiture l'attendait pour le mener jusqu'à la frontière. Il était condamné au bannissement; il a pris ensuite sa route vers l'Italie. Il s'est réfugié à Rome, auprès du général des jésuites.

Sa banqueroute est de plusieurs millions; il avait eu la précaution de faire passer ses fonds à l'étranger : on a été d'autant plus étonné qu'il n'ait pas obtenu sa grâce, qu'il avait un puissant protecteur auprès du chancelier.

Ce protecteur était le secrétaire intime, le confident de toutes les pensées du chef de la justice. M. de Maupeou ne voyait que par ses yeux, et il était pour beaucoup dans la rédaction de ces édits fameux qui ont valu au chancelier une si grande réputation; c'était le père Lebrun, jésuite, ami de l'autre jésuite Grisel, qui s'était fait séculariser comme lui, et qui était grièvement impliqué dans l'affaire de Billard.

Toute la France savait ce qu'avait été le ci-devant trésorier de l'administration des postes; et tandis qu'il allait à Rome rejoindre ses petites économies de quelques millions, dont il venait de recevoir le *quittus* sur la place de Grève, sa belle filleule ne songeait à rien moins qu'à renouveler le rôle de madame de Maintenon. L'abbé Terray lui fit sentir que dans l'heureuse position où elle se trouvait placée, elle ne devait pas jouer le tout pour le tout. C'était mettre la passion du roi à une dangereuse épreuve ; mais la comtesse voulait du moins se ménager des ressources pour l'avenir, et ne rien changer à ses dépenses. Elle venait de subir une disgrâce, dont rien cependant n'annonçait la possibilité.

L'abbé Terray, toujours fécond en expédients, lui conseilla de poursuivre une séparation de son mari *à toro et mensâ*. Tout réussit au gré de madame Dubarry, et sa séparation fut ordonnée par arrêt du nouveau parlement.

Enhardi par ce succès et par la confiance sans bornes qu'il lui avait inspirée, il lui proposa de ne pas jouer à demi le rôle de madame de Pompadour, qui n'avait conservé son empire sur le roi qu'en se faisant la surintendante des plaisirs secrets de sa majesté. Le roi, lui disait-il, est fatigué des plaisirs faciles et mono-

Pour madame, elle est plus constante dans ses opinions ; elle est fort intéressée ; elle tenait beaucoup à l'argent ; c'était l'abbé Terray en miniature. Son mari, en sa qualité de premier médecin, avait le droit exclusif d'autoriser les charlatans à débiter leurs drogues. Il avait confié ce petit ministère à sa femme.

Tout coquin qui payait grassement était sûr d'obtenir, moyennant finances, une permission de vendre et de débiter, par tout le royaume, des drogues souvent funestes à la santé du peuple. Aussi la France fut inondée d'empiriques. Le règne de Senac fut celui des charlatans. Il a laissé à sa veuve plus de cent mille livres de rente.

M. de Mairan, compatriote du docteur Senac, ne mourut pas aussi riche. Il était de presque toutes les sociétés savantes de l'Europe, et l'homme le plus savant et le plus méthodique de France. Il prenait grand soin de lui, et réglait son intérieur avec un ordre invariable. Il craignait beaucoup le froid, et s'habillait suivant la température de chaque jour. Son vieux valet de chambre Rendu avait établi une sorte de concordance entre son thermomètre et les différentes étoffes de la saison.

Son maître lui demandait chaque matin à

quel degré en était le thermomètre, et Rendu répondait à *la ratine*, ou au velours, ou à la fourrure. Mais, malgré ces précautions minutieuses, M. de Mairan *attrapa froid*, c'était son expression, en allant dîner au Temple chez le prince de Conti : il eut une fluxion de poitrine qui lui causa la mort. Il s'était embarqué dans une discussion assez animée avec madame Duchalet, sur les forces vives et mortes, et peu s'en fallut que le sage académicien ne se laissât tout de bon engager dans un combat en forme.

Madame Geoffrin lui dit à ce sujet : « *Ne « voyez-vous pas qu'on se moquera de vous si « vous tirez votre épée contre un éventail ?* » Cette réflexion le rendit à lui-même, et la dispute scientifique n'eut aucune suite.

M. de Mairan était un philosophe. Madame Geoffrin, à sa prière, l'assista dans ses derniers moments, lui fit recevoir les sacrements, et présida à tout. Quand il se vit débarrassé des prêtres, il la remercia de lui avoir fait remplir des devoirs auxquels il croyait que la décence et la nécessité obligeaient tout citoyen à l'instant du départ, mais auxquels il convenait qu'il aurait été fort embarrassé de satisfaire seul, ne s'étant, de sa vie, piqué de confession et de communion.

Il a institué madame Geoffrin sa légataire

universelle. Il avait abandonné depuis longtemps son patrimoine à sa famille, sous la réserve d'une rente viagère, qui ne lui a jamais été payée. Il a vécu néanmoins dans une honnête aisance, et l'on assure qu'il a laissé plus de 50,000 francs en espèces.

La société serait d'une insupportable monotonie si l'on n'y rencontrait que des savants comme M. de Mairan, quelque estimables qu'ils soient d'ailleurs. A la cour, où l'oisiveté est de rigueur, on passe le temps aux jeux de hasard, ou, ce qui ne vaut guère mieux, en galanteries passagères.

La fureur de jouer des proverbes s'est répandue jusque dans les salons bourgeois. Chaque société a ses acteurs de prédilection. J'y ai vu briller pendant quelque temps mademoiselle Delon, de Genève, plus connue sous le nom de madame Luchet, depuis son mariage avec un marquis de ce nom. Le comte d'Albaret était encore un autre coryphée de salon ; mais tous étaient effacés par un commis dans les fourrages, qui excellait à baragouiner l'anglais : tout Paris l'a connu sous le sobriquet de milord *Gor*, qu'il s'était donné. Préville et Bellecourt, l'avocat Coqueley de Chaussepierre, figuraient aussi dans ces scènes improvisées.

On s'amusait aussi à mystifier de bonnes gens, qui n'entendaient malice à rien ; mais ce genre de plaisanterie n'était pas toujours pris en bonne part, et madame de Luchet en fit la triste expérience.

Une dame de qualité, fort décriée d'ailleurs pour ses mœurs, se trouvait un jour chez madame de Luchet. Milord Gor contrefit le médecin anglais avec tant de vérité, qu'il inspira à cette dame la plus grande confiance. Il passa avec elle dans un cabinet, où l'on prétend que la confession de la malade et les essais du docteur britannique furent poussés très-loin. Cette aventure fit beaucoup de bruit ; milord Gor et madame de Luchet l'avaient racontée à tout venant : la grande dame ne put leur pardonner cette mystification, qui l'avait rendue la fable de tout Paris. Elle se plaignit : le médecin anglais fut mis en prison, et madame la marquise de Luchet fut réprimandée à la police. Or, comme une femme notée sur ses registres n'est plus reçue nulle part, la pauvre marquise s'est vue abandonnée par tout le monde ; elle a été obligée de quitter Paris, et elle est morte dans la misère.

La mode des *scènes de paravent* est de l'invention d'un jeune peintre, qui contrefaisait à

merveille tout un chœur; il exécutait seul un motet, et l'on croyait entendre une douzaine de voix de religieuses, dont on distinguait l'âge et dont on devinait le caractère. Enfin vint Carmontel, qui réduisit en système les amusements de société : il a fait imprimer le répertoire de ses proverbes; et je dois ajouter, pour l'honneur du siècle, que ses deux volumes de colifichets dramatiques ont obtenu le plus brillant succès.

Toutes les classes de la société ont le goût des innovations; tout annonce un changement dans les mœurs, dans les usages : on vient de fonder, sous le nom de l'*ordre de la Persévérance*, une société dont le principal objet est la bienfaisance. On y professe les principes d'une philanthropie toute philosophique, sans acception de secte ou de personnes. La princesse Potocka peut en être considérée comme la fondatrice. Cette société ou loge, comme on l'appelle, n'est pas aussi mystérieuse que celle des *Enfants de la veuve*. Elle compte parmi ses initiés des personnes distinguées de la cour et de la ville : mesdames de Chartres, de Bourbon et de Fitz-James, le comte d'Artois et le duc de Chartres.

Si le parti dévot ne domine pas dans l'ordre

de la Persévérance, il peut espérer être plus heureux à l'Académie-Française, qu'il finira par transformer en séminaire. Jusqu'à présent, le parti philosophique avait acquis une grande supériorité dans les élections; mais il tenait beaucoup à n'admettre que des hommes distingués dans les sciences et dans les lettres, et de pareils candidats sont bien rares. Quelques académiciens philosophes portaient La Harpe; mais, désespérant de réussir, ils s'étaient réunis en faveur de M. Gaillard, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Son élection paraissait immanquable, lorsqu'une cabale formée dans l'ombre et le silence la fit échouer. M. le maréchal de Richelieu devait, à son nom seul, son entrée à l'Académie, d'où la scandaleuse immoralité de sa conduite privée et publique, et son ignorance, auraient dû l'exclure, sans que l'Académie eût pu être taxée d'ingratitude envers la postérité de son fondateur; et ce fut cet élu de la faveur et du privilége qui se mit à la tête du parti dévot, et devint l'agent le plus actif de cette intrigue. Le nom de son candidat ne fut connu que l'avant-veille de l'élection : c'était l'évêque de Senlis. Le maréchal avait donné le jour même un repas magnifique au parti contraire, et ce-

pendant son candidat ne l'emporta que de deux ou trois voix; mais, fier d'un si beau triomphe, le maréchal affectait l'air d'un dictateur : sa gloire dut cependant être un peu contrariée, par l'épigramme suivante qui courut tout Paris.

Vieux courtisan mis au rebut,
Vieux général sous la remise,
A la cour tu n'es plus de mise ;
Il t'a fallu changer de but.
Sans intrigue, point de salut :
Richelieu, c'est là ta devise.
De ton squelette empoisonné
Le temps a purgé les ruelles ;
Du jargon d'un fat suranné
Le temps a délivré nos belles.
Confus de l'inutilité
Où languit ta futilité,
Ton petit orgueil dépité
Dans un vain tracas se consume ;
Jusqu'au baigneur qui te parfume
Se moque de ta vanité.
Tu n'as plus de grâce à prétendre,
Tu n'a plus de rôles à jouer ;
Voltaire est las de te louer,
Tout le monde est las de t'entendre.
Que faire ? A quel saint te vouer ?
Il te reste l'Académie,
Et tu viens de t'imaginer
Que ton importante momie
Là, du moins, pourrait dominer.

Qu'il t'en soit venu la pensée,
On n'en doit point être surpris :
Mercure, avec son caducée,
Faisait, dit-on, peur aux esprits.

Le nouvel académicien fut reçu le 4 mars 1771. On ne parla de son discours que pour dire qu'il était mauvais, et la réponse de l'abbé de Voisenon n'est qu'un long persifflage fort spirituel, peu convenable à l'Académie, quand académie il y a. Aussi, jamais séance ne fut plus gaie; chaque phrase de l'abbé de Voisenon était accueillie par un éclat de rire.

Il loue le nouvel académicien comme évêque, parce qu'il l'est; comme courtisan, parce qu'il est premier aumônier du roi; comme magistrat, parce qu'il est conseiller d'État clerc, et qu'il alla siéger en cette qualité au parlement provisoire; comme orateur, parce qu'il a fait une oraison funèbre; comme ami de feu monsieur le dauphin, parce qu'il a porté son cœur à Saint-Denis; comme n'étant pas au bout de sa carrière, parce qu'il doit prêcher bientôt au couvent des Carmélites; et par-dessus tout cela, comme sachant le latin, etc. « Vous vous êtes mis, dit-il « au récipiendaire, à portée de découvrir tous « les larcins, et vous êtes aussi instruit que les « princes qui voyagent. » Si ce n'est pas le ton

de l'Académie, c'était bien celui de la circonstance.

Le récipiendaire n'était pas fort satisfait de l'éloquence de monsieur le directeur. « Vous « vous êtes bien égayé sur mon compte, » lui dit-il *après la cérémonie faite*. « Ah ! monsieur, « lui répond l'abbé de Voisenon, je ne suis que « Crispin rival de son maître. »

Ce maître, quel était-il ?... Sans doute le célèbre maréchal qui avait été le parrain de monseigneur l'évêque de Senlis. Et puis, croyez à la gloire, à la prospérité de l'Académie-Française. Moi, je suis plus que jamais de l'avis de Piron.

CHAPITRE VII.

L'abbé de Voisenon et l'évêque de Senlis. — Escamotage d'un bon emploi. — La dot. — La noce. — Les comédies et les comédiens de société. — M. Billard et sa tragédie. — Drame. — L'auteur au corps-de-garde. — L'acteur Ponteuil et le parterre de la Comédie-Française. — Les pirouettes de mademoiselle Guimard. — M. de Brunoy et ses processions. — Le duc de Chartres. — La police des mœurs. — Le Palais-Royal. — M. de Sades à Marseille. — Le repas infernal. — L'enlèvement. — L'esprit français. — Les édits bursaux. — Mademoiselle Duthé et M. de Genlis. — Les oreilles du grand-inquisiteur. — La famille Sirven. — Lettre de Voltaire à la veuve Calas. — Le contrôleur général et le père de famille. — Mot atroce. — Les derniers instants de Piron. — Le paquet de Nanette. — Beaumarchais et le duc de Chaulne. — M. Paris Duverney. — Le billet de faire part. — Le sermon et les vieux pêcheurs.

L'abbé de Voisenon n'avait rien à risquer en persiflant, en pleine Académie, l'évêque de Senlis, et il savait se plier à propos à la nécessité des circonstances. Il était toujours dévoué au bon plaisir des ministres, et il le prouva chaque fois que l'occasion s'en est présentée. L'abbé Terray, dont les chiffres valaient bien les épi-

grammes musquées de l'abbé de Voisenon, avait conçu le projet de s'allier à la famille du roi.

Il avait déterré, dans la province, une demoiselle que Louis XV avait eue de mademoiselle de Morsi, l'une de ses anciennes maîtresses. L'abbé la destina à un sien neveu. Mademoiselle de Morsi, délaissée par son royal amant, avait, suivant la prérogative des sultanes du Parc-aux-Cerfs mises en réforme, épousé un gentilhomme de province, qui, en faveur de la dot d'usage, avait pris la mère et l'enfant; devenue veuve, elle avait épousé en secondes noces M. Lenormand, dont le nom plus modeste n'indique qu'un honnête bourgeois.

L'abbé de Voisenon voulait, sans bourse délier, faire faire à son neveu un bon mariage, et il assigna, pour dot, une place de receveur général du vingtième.

Cette place était depuis vingt-deux ans exercée avec distinction par M. de Saint-Wast. L'abbé Terray la fit ériger en office, dont la finance devait servir de dot de la part du roi à la demoiselle, mais placée sur la tête de son futur beau-père.

M. de Saint-Wast, ainsi dépouillé sans en avoir été averti, vint se plaindre au ministre,

qui lui répondit froidement qu'il était assez riche, que chacun devait avoir son tour. Enfin, ce mariage fut célébré avec la plus grande pompe et des fêtes brillantes; l'abbé de Voisenon en faisait les honneurs : il y eut spectacle, et la pièce de circonstance était encore de la façon de l'abbé de Voisenon. Il exerça les acteurs, au nombre desquels se fit remarquer madame Daumerval. C'était un spectacle moins rare que scandaleux, que de voir deux abbés présider à des bals et à un spectacle, et faire tous les frais de ces fêtes profanes, l'un avec sa bourse, l'autre avec son esprit.

Je n'aime ni les comédies ni les comédiens de société, ni le vin du crû, ni les concerts d'amateurs, et cela parce que je hais les applaudissements de coteries et les indigestions de toute espèce. Le hasard m'a conduit ce soir à la Comédie-Française; j'y allais pour le spectacle du jour, la tragédie du *Comte d'Essex*, et pour voir Molé, qui a réalisé toutes les espérances que ses débuts avaient fait naître. J'ai été plus heureux que je n'espérais, et le spectacle que m'a donné le parterre a été plus agréable pour moi que celui qui était annoncé sur l'affiche.

Un instant avant que la grande pièce com-

mençât, un des spectateurs assis à l'orchestre s'est levé sur sa banquette, et, se tournant vers le parterre, il a demandé un moment d'audience. Cette singularité a fait cesser toutes les conversations particulières; il a débuté par déclarer qu'il se nommait Billard, et que, bien qu'il fût fils d'un secrétaire du roi employé dans les finances, il n'était point parent d'un autre M. Billard, dont la banqueroute avait fait tant de bruit; il ajouta qu'entraîné par l'amour des lettres, il était venu à Paris pour y présenter aux comédiens une pièce de sa façon, intitulée *le Suborneur*.

« Ma pièce, disait-il, approuvée par tous les « connaisseurs les plus distingués de mon en- « droit, a été rejetée par les comédiens; j'ai « vainement épuisé tous les moyens possibles « pour la leur faire accepter. Mais, fatigué de « leur obstination et indigné de leurs mauvais « procédés, je les ai tellement maltraités en « général, et chacun d'eux en particulier, que « je ne puis plus voir dans de prétendus juges « que des ennemis.

« J'en appelle au parterre assemblé; je vais « vous lire ma pièce, et si vous la jugez digne « de vos suffrages, j'ose espérer de votre bonté « que vous voudrez bien, par vos acclama-

« tions, forcer enfin l'aréopage comique de « l'accepter. »

Il déroula ensuite un énorme manuscrit, et se disposait à lire sa pièce, quand un sergent lui a mis la main sur le collet; il a tiré son épée, mais il a été bientôt désarmé et conduit au corps-de-garde.

On a immédiatement levé le rideau, et la tragédie a été écoutée assez tranquillement; mais Molé étant venu, entre les deux pièces, annoncer, suivant l'usage, le spectacle du lendemain, il n'a pu se faire entendre. On a redemandé à grands cris l'auteur du *Suborneur*.

L'acteur s'est retiré; le tumulte allait toujours croissant; trente hommes de garde sont entrés dans le parterre. Plusieurs personnes ont été arrêtées; cependant Billard était resté au corps-de-garde, et voulait lire sa pièce aux soldats du poste, pour leur prouver l'injustice des comédiens. La police a mis fin à cette nouvelle scène; et, pour éviter un nouvel esclandre, on n'a imaginé rien de mieux que de faire renfermer le malencontreux auteur à Charenton. Cela pouvait finir plus gaîment pour tout le monde.

Je me trompe, il y eut une reprise huit jours après; on savait quel était le vrai coupable,

et l'on nommait tout haut Ponteuil, dont l'impertinence avait fait tourner la tête à ce pauvre M. Billard. Ponteuil n'était d'ailleurs qu'un comédien fort ordinaire, et qui ne faisait pas honneur à Préville, qui avait été son maître.

Il jouait Achille dans l'*Iphigénie* de Racine. Dès qu'il parut, il fut impitoyablement sifflé. Ponteuil s'emporte, il est hors de lui; il demande à être entendu avant d'être jugé; on ne lui répond que par un redoublement de sifflets. Mais l'orage se calme peu à peu. Quelques applaudissements se mêlent parfois aux improbations. La police a tout gâté par une faiblesse impardonnable.

Elle avait appris le même jour qu'une scène tumultueuse venait de troubler le spectacle de Marseille, et avait eu les conséquences les plus graves.

La police força l'acteur Ponteuil à venir faire au public des excuses que le public n'exigeait plus, et celui-ci, par une autre incartade plus inexcusable que la première, ne fit que des excuses vagues et entortillées, et d'une impertinence plus révoltante; heureusement que le parterre se montra plus sage que l'autorité, et tout s'est passé le mieux du monde.

Ce qu'on a fait de mieux a été de retirer ce

pauvre M. Billard de Charenton, et de le renvoyer dans sa famille, à Nancy.

Un officier, après vingt ans de service, s'estime heureux d'obtenir une pension de 1000 francs, et mademoiselle Guimard, dans un pas dansé devant madame Dubarry, n'a obtenu qu'une pension de 1500 francs pour une pirouette. On a trouvé le cadeau très-mesquin; mais il était donné par une main royale, et mademoiselle Guimard ne l'accepta que par respect pour cette main auguste.

A voir certaines dépenses de nos plus riches financiers, on dirait que la France n'a point de malheureux à soulager, et que l'abbé Terray a raison de prendre, pour les besoins de l'État, de l'argent partout où il en trouve. M. de Brunoy n'a sans doute point de pauvres dans ses domaines, puisqu'il prodigue tant d'or pour des reposoirs et des processions, qui le rendront fameux sans doute; mais en est-il meilleur chrétien?

Il s'est surpassé cette année : il n'est bruit que de la procession de Brunoy; il a dirigé lui-même la marche et le cérémonial, et comme il s'y entend autant qu'homme d'église, il n'y a pas eu une révérence d'oubliée. Il y avait cent cinquante prêtres qu'il avait fait venir de dix lieues à la ronde, et dont il a largement payé

le voyage; il avait en outre couvert de chapes une foule de paysans et d'ouvriers, et ce cortége se composait de plus de quatre cents personnes.

On comptait en outre vingt-cinq mille pots de fleurs, six reposoirs, dont un tout en fleurs, et de la plus exquise élégance. La procession a été suivie d'un magnifique repas de huit cents couverts, composé de prêtres, de chapiers et de paysans ses amis. C'est dans cet ordre qu'il les cherche, et il peut avoir raison sur ce point.

Tout le pays était couvert de carrosses; le spectacle de tant de groupes épars dans la campagne, y faisant des repas champêtres, n'était pas un des moindres agréments de cette fête, qui a recommencé huit jours après avec un plus grand appareil et une affluence plus grande encore.

M. le duc de Chartres fait aussi des siennes, mais dans un genre tout opposé, et dont ses nombreux locataires ne sont rien moins que satisfaits. Il se promenait dans son jardin, et en passant auprès d'une des nymphes ambulantes qu'on y rencontre partout, il s'écria : « Ah! « f..... que celle-là est laide! — Ah! f..... « répliqua brusquement l'offensée, il y en a « de plus laides dans votre sérail. »

Le prince irrité a vengé son injure sur toute l'espèce. Il n'y a plus que les *demoiselles* de l'Opéra et celles qui sont entretenues, qui soient admises dans le jardin. Les mœurs publiques n'ont rien gagné à cette réforme, qui, pour être utile, devait être générale. Il est contraire à toutes les convenances, que les personnes honnêtes ne puissent, sans risquer d'être insultées, se présenter dans ce jardin, le plus fréquenté de Paris. Mais les marchands de toute espèce se plaignent, les hommes s'éloignent, le jardin est désert, et l'on n'y voit du monde que les jours d'opéra. Le prince s'amenda bientôt, et les choses reprirent leur train ordinaire.

Je m'étais si bien trouvé de mon voyage en Provence, que je n'attendais qu'une occasion pour y revenir, et je jouissais d'avance de son beau ciel, et des belles campagnes qui bordent les deux rives de la Durance et du Rhône; mais une lettre que je reçus de Marseille me fit pour toujours renoncer à ce projet. Je pouvais y rencontrer un autre de Sades.

Ce qu'on m'écrit de lui fait horreur : on aurait dû l'enfermer, ou plutôt le punir du supplice qu'il avait mérité il y a quelques années, par un trait d'une férocité inouïe envers une pauvre fille; on aurait épargné de plus gran-

des calamités, et de plus grands scandales.

L'amour, n'est chez le comte de Sades, qu'une atroce frénésie que rien ne peut calmer. Son imagination délirante ne rêve que crimes ; celui qu'il vient de commettre, et dont les premières familles de Provence ont été victimes, fait frémir.

Amoureux de sa belle-sœur, il avait imaginé pour assouvir sa passion, de donner un bal, et de faire servir, avec les rafraîchissements, des pastilles de chocolat d'un goût délicieux, mais qui n'étaient qu'un amalgame de cantharides. Tous les convives se jetèrent sur ces pastilles, tout fut bientôt consommé.

Cet aprhodisiaque produisit bientôt son effet. Une fureur de jouissance s'empara de tout le monde, et bientôt les salons et les jardins furent le théâtre des plus révoltantes orgies. Le comte de Sades disparut avec sa belle-sœur, pour se soustraire au juste châtiment qu'il avait mérité. Des dames qui avaient assisté à cette funeste fête sont mortes des excès auxquels elles s'étaient livrées dans les accès de leur délire ; d'autres ont langui dans une prostration morale, et les personnes qui ont conservé quelque raison et quelque vigueur, ont été cruellement incommodées.

Le comte de Sades est tombé sous la main des magistrats ; mais soit la crainte de réveiller, par un procès criminel, le souvenir encore trop récent d'une aussi épouvantable et si criminelle extravagance, soit par égard pour sa famille qu'il avait déjà déshonorée, on ne lui fit point son procès, et il fut renfermé dans une prison d'État.

Je ne sais rien de plus difficile à définir que ce qu'on est convenu d'appeler l'*esprit français;* on a bien souvent répété que, pour juger du caractère d'une nation, il fallait consulter ses productions littéraires, et prononcer d'après le genre qu'elle affectionnait le plus. Je répondrai que cela peut être vrai, quant au goût, mais nullement, quant au caractère. La France est en ce moment inondée d'ouvrages nouveaux, et on y lit avec un égal engouement les ouvrages les plus graves et les plus frivoles. La dilapidation des revenus publics, l'accroissement effrayant des impôts, le bouleversement d'un ordre judiciaire qui compte cinq siècles d'existence, excitent l'indignation générale, et font fermenter toutes les têtes. Une plaisanterie, une chanson, une épigramme paraît ; on se l'arrache, on maudit le ministère, on plaint les magistrats frappés d'une injuste proscription,

on chansonne les tyrans et la tyrannie, et les crimes de la veille sont effacés par les bons mots du lendemain.

On oublie l'enregistrement forcé de vingt édits bursaux, qu'il faudra payer, pour ne s'occuper que du début d'une actrice, et du succès ou de la chute d'une pièce nouvelle; et comme si les grands seigneurs et les princes étaient d'un autre pays et d'un autre siècle, on s'enquiert des moindres détails de leur vie privée, et surtout de leurs aventures galantes, sans songer combien le scandaleux tableau de leur corruption peut être dangereux pour les mœurs de la nation tout entière.

Les journaux, les ouvrages les plus recherchés, sont ceux qui sont consacrés à ces graveleuses révélations. J'écris pour l'histoire contemporaine, et j'en aurais omis la partie la plus piquante, si je n'avais consacré quelques pages à ces anecdotes si souvent défigurées par d'obscurs compilateurs. Je ne me donne pas pour meilleur qu'un autre; j'ai payé mon tribut à la facilité de mœurs de l'époque où j'ai vécu, mais j'ai connu les héros des aventures que je raconte, et le souvenir de ces gravelures m'inspire moins de remords que de regrets. Je n'ac-

cuse point; je n'en ai ni le droit ni l'intention; mais je raconte.

J'ai depuis long-temps dit adieu à nos sœurs de l'Opéra; une seule folie a failli me coûter ma fortune et ma raison, c'était trop de moitié. Les Aspasie et les Phryné de nos jours ne sont considérées et ne se considèrent elles-mêmes que comme une marchandise toujours aux enchères.

Les coulisses, les foyers, sont un bazar toujours ouvert, qui a bien aussi ses courtiers; la mode décide de la hausse ou de la baisse. Ainsi, l'honneur d'avoir donné au duc de Chartres les premières leçons du plaisir, avait mis en vogue mademoiselle Duthé, blonde très-fade, à physionomie moutonnière, sans expression, minaudière, sans grâce et sans esprit. Elle est tombée tout naturellement du prince au marquis de Genlis, qui, marié récemment à une jolie et très-spirituelle femme de la cour, l'a négligée au risque de tout ce qui pouvait lui arriver, et pour se ruiner avec cette fille, qui l'a bientôt quitté pour mylord d'Égremont.

Mille louis pour la première nuit, et mille écus par mois, sans les cadeaux, ont été les conditions du marché conclu en plein foyer. Tout Paris pourrait au besoin témoigner du

fait. L'exemple du marquis de Genlis a été dit-on très-contagieux, pour sa jeune épouse, qu'on accuse de pousser les représailles outre mesure.

Que des hommes du monde se permettent de pareils écarts contre les mœurs, je le conçois sans vouloir les justifier. Mais voir des prélats, de riches bénéficiers, afficher publiquement des *amours illicites*, voilà le comble du scandale et de la dépravation ! Pourquoi aussi les condamner au célibat avec cent mille livres de rente et plus !

Ils laissent au bas clergé, aux curés de campagne, les vertus et toutes les charges du saint ministère, et passent leur vie à solliciter de nouveaux bénéfices, et à les dépenser avec des *impures ;* tout en appelant les vengeances du ciel contre les philosophes, et surtout contre le patriarche de Ferney, qui, trop bon chrétien et trop raisonnable pour mettre la tolérance religieuse au rang des hérésies, ne prêche que d'exemple. Voici un trait que je recommande aux méditations de nos théologiens de cour, si prodigues d'injures et d'anathèmes contre l'auteur de *Mahomet* et du *Dictionnaire philosophique*.

Un Anglais, près de passer les Alpes, s'était

arrêté quelque temps à Ferney, chez Voltaire, et lui demanda en le quittant, des ordres pour l'Italie. Le patriarche le pria, à tout hasard, de lui en rapporter les oreilles du grand inquisiteur.

Le voyageur, arrivé à Rome, parla dans quelques cercles, de cette singulière commission, et cette boutade de Voltaire parvint aux oreilles du saint-père. Lorsque cet Anglais lui fut présenté, il lui demanda si M. de Voltaire ne l'avait pas chargé de quelque commission. L'Anglais hésitait à s'expliquer: « Je vous prie, « lui dit le saint-père, de mander à M. de « Voltaire, qu'il y a long-temps que l'inquisi- « tion n'a plus d'yeux ni d'oreilles. »

Ce pape était Clément XIV; il pouvait se promettre un long pontificat, mais il délivra l'Europe chrétienne des jésuites l'année suivante, et bientôt il cessa de régner et de vivre.

Tandis que des prélats sans mœurs, que des fanatiques sans vertus et sans talents, que les premiers corps de la magistrature persécutaient à outrance les philosophes, ceux-ci honoraient la religion, les sciences et l'humanité, en arrachant aux bûchers les dernières victimes du fanatisme, en provoquant la réhabilitation de

de Calas, en appelant les bienfaits du prince sur sa veuve, en sauvant la famille Sirven, que menaçaient les mêmes dangers.

Flétrir des juges prévaricateurs, n'est point assez ; la justice exige qu'ils réparent, du moins autant que possible, le préjudice qu'ils ont causé. Ce n'est pas être juste que de l'être à demi ; et c'est ce qui est arrivé dans la révision du procès de l'infortunée famille des Sirven.

Je ne rappellerai point la plus absurde des procédures, ni le plus inique des jugements. Voltaire n'avait obtenu pour les Sirven qu'une justice tardive et incomplète, et ce résultat de tant de démarches, de soins, d'écrits, de sollicitations, n'en fut pas moins un grand bienfait.

J'ai voulu revoir encore la veuve de Calas et leurs enfants. L'une de ses filles a épousé M. Duvoisin. Dans la visite que je lui rendis avec madame Dep..... cette dame et son digne mari nous parlèrent de Voltaire avec l'expression de la plus vive et de la plus franche reconnaissance ; un mot de madame Dep..... sur la famille Sirven, fournit à M. Duvoisin l'occasion de nous communiquer la dernière lettre que leur avait écrite le patriarche. Elle était adressée à madame Duvoisin, et sa date était déjà

de plusieurs mois ; mais M. et madame Duvoisin conservent avec une vénération presque religieuse tout ce que Voltaire leur a écrit. Ses lettres sont déposées dans un porte-feuille brodé par madame Duvoisin, et enfermées dans un coffret avec le portrait de l'auteur. Cette dame a bien voulu permettre de m'en laisser prendre copie.

« Ferney, 15 janvier 1772.

« Cette lettre, madame, sera pour vous, pour « M. Duvoisin et pour madame votre mère. « Toute la famille Sirven se rassembla chez « moi, hier, en versant des larmes de joie ; le « nouveau parlement de Toulouse [1] venait de « condamner les premiers juges à payer tous les « frais du procès criminel [2] ; cela est presque « sans exemple.

« Je regarde ce jugement, que j'ai obtenu

[1] L'ancien venait d'être détruit par Maupeou, et le besoin de se concilier l'opinion publique fut sans doute pour quelque chose dans cet arrêt.

[2] L'arrêt taxe ces frais à 38 francs 8 sous 6 deniers. Sirven était ruiné : il avait été forcé de s'expatrier, de tout abandonner. Depuis dix ans il errait, avec sa famille, assiégé de dangers et de privations, et les juges, convaincus de forfaiture envers lui, en sont quittes pour 38 francs 8 sous 6 deniers. Mais ce même arrêt laissait à la charge du malheureux proscrit les frais de contumace, taxés à 224 francs 10 sous 6 deniers. Quelle justice ! et surtout quel bienfait !

« avec tant de peine, comme une amende ho-
« norable. La famille était errante depuis dix
« années entières; elle est, ainsi que la vôtre,
« un exemple mémorable de l'injustice atroce
« des hommes.

« Puisse madame Calas, ainsi que ses enfants,
« goûter toute leur vie un bonheur aussi grand
« que leurs malheurs ont été cruels. Puisse
« votre vie s'étendre au-delà des bornes ordi-
« naires, et qu'on dise après un siècle entier :
« Voilà cette famille respectable qui a subsisté
« pour être la condamnation d'un parlement
« qui n'est plus !

« Voilà les vœux que fait pour elle le vieil-
« lard qui va bientôt partir de ce monde. »

Il fallait bien regarder comme un prodige la cassation de cet affreux procès des Sirven, à une époque où la famille royale elle-même était contrainte de se liguer en quelque sorte pour obtenir d'un ministre, qu'il ne laissât pas mourir de faim un père de famille et ses seize enfants, ruinés par les exactions de ce ministre. C'était l'abbé Terray.

Ce malheureux était parvenu à faire connaître sa déplorable situation à madame la dauphine et aux autres princesses. Elles se réunirent pour intercéder auprès du contrôleur gé-

néral. Fier de cette auguste protection, le père de famille s'était présenté à l'audience du ministre, qui, par la dureté de ses refus, le réduisit au désespoir. Que ferai-je donc de mes seize enfants? faudra-t-il les égorger, s'écria-t-il? *Peut-être*, lui répondit froidement l'abbé-ministre, *peut-être leur rendriez-vous service.* L'infortuné se retire... La réponse de l'homme-tigre retentit encore à ses oreilles; mais il ne perd point courage; il apprend qu'un emploi à la disposition du même ministre est vacant; il est d'un modique produit; mais l'abbé vendait ou laissait tout vendre.

Cette mise aux enchères des plus modestes emplois retardait les nominations. L'infortuné se hâte, les princesses sont prévenues; elles ne perdent pas un instant; le contrôleur général veut éluder; mais elles le forcent de signer à l'instant même la commission qu'elles sollicitent, et toute une famille se trouve sauvée de la misère, de la mort et peut-être de l'infamie.

L'abbé Terray s'avisa d'être plaisant une seule fois pendant le cours de son long et désastreux ministère. Il est vrai qu'il se brouilla avec la noblesse; mais assuré de la protection de la favorite, et par conséquent de son porte-feuille, il bravait tout. Que lui importait d'ailleurs la

considération ? il ne voulait que de l'argent, pour lui d'abord, et ensuite pour sa protectrice. Il avait adopté pour système de forcer les impôts établis et d'en créer de nouveaux. Ainsi, pour augmenter le produit de la capitation des habitants de Paris, il avait ordonné aux receveurs de taxer, à raison de leurs qualités, tous les marquis, comtes et vicomtes, ou prétendus tels.

Ses ordres furent rigoureusement exécutés, et tous les bureaux des préposés à la recette furent remplis de gens qui venaient se *détitrer* et demander grâce ; mais ils étaient qualifiés malgré eux sur les rôles. La cupidité avait rendu les mésalliances si communes, qu'il est peu de maisons à la cour qui puissent faire des chevaliers de Malte sans dispenses, et qui ne tiennent par les faveurs à la finance. Les seigneurs appellent cela *prendre du fumier pour engraisser leurs terres.*

Ce mot de la duchesse de Chaulnes à son fils, pour le déterminer à épouser la fille d'un financier, *homme de néant*, mais très-riche, est devenu proverbe. Je pourrais citer le feu duc de Nevers, qui avait épousé mademoiselle Quinault ; cette ancienne comédienne est douairière d'un duc et pair. Le comte d'Hérouville a donné son nom et sa main, en légitime nœud,

à Lolotte, maîtresse du comte d'Albermale. Le marquis de Clément, ci-devant marquis de Moustiers, descendant du premier maréchal de France, s'est marié à la Varenne, élève de la fameuse Paris; il avait, il est vrai, sollicité l'agrément des officiers de son régiment. Le marquis de Langeac n'a-t-il pas épousé madame Sabatin, maîtresse du duc de La Vrillière, à une condition qu'un *grison* seul aurait pu accepter. La duchesse de Chaulnes, veuve d'un duc, avait épousé en secondes noces le maître des requêtes Giac.

Longuette serait la litanie si je voulais achever, mais je ne veux pas abuser de mes avantages ni parodier les généalogistes d'Hosier et Chérin qui en savent tout autant que moi, mais qui n'en disent mot.

Un temps viendra sans doute où l'on n'estimera un homme que par ce qu'il vaudra lui-même. Il est doublement honorable d'être noble par soi-même et par ses aïeux. *Je suis gentilhomme*, disait à Piron un marquis, l'épée au côté et la boutonnière chargée d'une décoration. Il croyait qu'à ce mot Piron lui cèderait le pas pour entrer dans un salon, et il répéta pour justifier ses prétentions : *Je suis gentilhomme, et vous n'êtes qu'un poète*. Puisque les

qualités sont reconnues, dit le poète bourguignon, plus de difficultés; et il passe devant le marquis.

La France vient de perdre l'homme le plus éminemment français que j'aie connu. Ami du plaisir, Piron ne connut jamais l'ennui; il portait partout le bonheur et la gaîté. Son esprit vif, original, était un foyer inépuisable d'heureuses saillies, de piquantes épigrammes; sa *Métromanie* est un chef-d'œuvre de style et d'excellente plaisanterie; c'est, après celles de l'inimitable, la première que l'on puisse citer. Il est mort comme il a vécu.

Le curé de Saint-Roch s'était présenté plusieurs fois pour le voir, et Piron avait refusé de le recevoir. Le pasteur revint; la nièce de Piron, qu'il n'appelait jamais autrement que Nanette, pressait le moribond de s'amender et de satisfaire à ses devoirs religieux. « Tu sais bien, lui « dit Piron, que je n'ai jamais aimé à mentir; « allons, qu'il vienne; mais qu'on me donne « mon grand widercome[1]. »

Le curé le trouva le verre à la main; il insista sur la nécessité d'expier, par un repentir sincère, le scandale qu'il avait causé par ses

[1] Énorme gobelet dont il se servait dans ses solennités bachiques.

écrits. Je crois, lui répond l'incorrigible épicurien, avoir expié tout cela par mon *De Profundis* et autres ouvrages de dévotion.

Le pasteur qui ne connaissait pas Piron, et encore moins ses ouvrages, ne comprit rien à ce persifflage, et paraissait fort étonné... « Eh « morbleu ! ajouta Piron, monsieur le curé, est-« ce que vous n'êtes fait que pour fouiller dans « mes ordures? »

Sa nièce était mariée depuis long-temps à Capron, musicien; elle avait craint que son oncle, qui l'aimait beaucoup, ne blamât ce mariage, et elle lui en avait toujours fait mystère. Mais il savait tout, et la discrétion de sa nièce sur ce point l'amusait beaucoup. Il disait souvent : « J'en rirai bien après ma mort; « Nanette a le paquet. » Le paquet, c'était son testament.

Nanette ne fut pas peu surprise, quand elle l'entendit lire pour la première fois. Je laisse, y était-il dit, à Nanette, etc., femme de Capron, musicien, etc. Piron avait eu la générosité de ne point punir sa nièce d'avoir contracté un mariage, auquel il s'était opposé.

Toute l'Académie-Française avait été invitée à son enterrement; elle pouvait se dispenser d'y assister en corps; mais on n'y vit pas un seul

de ses membres. Il y avait dans un pareil procédé plus qu'une inconvenance. On fit circuler à ce sujet ce quatrain :

Des quarante, priés en vain à ton convoi,
Aucun n'en a voulu grossir le petit nombre ;
Ne t'en plains pas, Piron, c'est qu'ils avaient, ma foi,
Encor peur de ton ombre.

Beaumarchais n'eût pas écrit une seule scène de la *Métromanie*, et son *Barbier de Séville* a eu plus de succès que le chef-d'œuvre de Piron. Beaumarchais ne peut être comparé à personne. Il a bien connu ses contemporains, et surtout ses intérêts. La littérature n'a été pour lui qu'un moyen pour arriver aux affaires. Il n'était homme de lettres que par spéculation ; il écrasait ses ennemis par ses sarcasmes ; et il s'enrichissait par ses entreprises. Il n'épargna pas même Pâris Duverney, qui ne pouvait le faire entrer à l'Académie, mais qui lui ouvrit le chemin de la fortune, et il y marcha à grands pas. Tous les moyens lui étaient bons ; il était le même dans ses drames et dans ses mémoires ; et ses ouvrages sont le tableau le plus vrai des mœurs de ses contemporains.

Peu s'en est fallu cependant qu'il ne fût arrêté dans la carrière qu'il s'était ouverte avec

tant d'éclat. Né plébéien, il se donna un nom de convention; il se moquait des grands seigneurs, et les fréquentait. Il était fort lié avec M. le duc de Chaulnes (ci-devant Péquigny). Ce seigneur l'avait introduit auprès de madame Mesnard sa maîtresse. Cette intimité durait depuis un an, quand le duc s'avisa d'être jaloux, et de vouloir tuer celui qu'à bon droit peut-être il croyait son rival, et son rival préféré.

Après une altercation très-vive, ils étaient convenus de se battre, en présence de M. Latour Dupin, pris pour juge du combat. Mais le juge du camp ne put se rendre à l'invitation. La tête du duc de Chaulnes s'exalta à un tel point chez son rival même, qu'il voulut le tuer dans sa propre maison.

Les deux antagonistes se prirent corps à corps; Beaumarchais eut beaucoup de peine à se défendre à coups de pieds et à coups de poings. Le duc était un des plus gros, des plus grands, et des plus vigoureux hommes de France. Les domestiques vinrent heureusement au secours de leur maître, qui eût succombé dans cette lutte trop inégale.

Le commissaire et la garde intervinrent, et il fut dressé procès-verbal en forme, de cette scène tragi-comique. Il fallut donner une garde

à Beaumarchais, pour le garantir des fureurs de son noble adversaire, dont on eut beaucoup de peine à calmer l'irritation.

Beaumarchais était alors à la suite de M. Pâris Duverney, intime ami du cardinal de Bernis, qui n'était nullement partisan du duc d'Aiguillon. On le soupçonna d'être l'auteur de quelques pamphlets contre le ministre-duc. Mais c'était à tort, sans doute, qu'on l'en accusait; il n'y avait rien à gagner pour lui dans cette polémique, et tout à perdre. Il ne travaillait qu'en grand, et le fameux billet de faire part, qui fit tant de bruit dans le temps, n'était pas de la façon de Beaumarchais; mais, quel que fût l'auteur, qui n'a jamais été bien connu, voici à quelle occasion il fut composé.

Madame la duchesse de Mazarin, née d'Aumont, et fille du duc, était assez belle et fort renommée par son goût pour le plaisir; elle s'était rendue fameuse par ses aventures galantes. On lui avait donné publiquement pour amant M. de Montazet, archevêque de Lyon; on avait prétendu, à cette époque, qu'il l'avait rendue mère. Mais, dans le même temps, elle recevait dans la plus étroite intimité, le financier Radix de Sainte-Foy, trésorier général de la marine, cité par son luxe et par ses bonnes fortunes qu'il

achetait fort cher. Il était resté long-temps attaché au char de la duchesse, dont il avait rétabli la fortune fort délabrée.

A peine la nouvelle du mariage projeté entre mademoiselle de Mazarin et le comte d'Agenois, fils du duc d'Aiguillon, s'était-elle répandue à Versailles et à Paris, qu'on fit imprimer et circuler avec profusion le billet suivant.

« Monsieur l'archevêque de Lyon, et M. Ra-
« dix de Sainte-Foy sont venus pour vous faire
« part du mariage de mademoiselle d'Aumont,
« leur fille et belle-fille, avec M. le duc d'Aiguil-
« lon fils, fi! fi! fi! fi! »

Si le ministre-duc, attaqué chaque jour par des pamphlets plus sérieux et plus graves, si le duc de Richelieu et le roi lui-même, ne s'amendaient point, ce n'était pas qu'ils ignorassent combien la France entière était scandalisée de leur inconduite politique et privée. L'abbé de Beauvais ne leur épargnait pas de dures vérités dans ses sermons; il avait pendant tout le carême prêché à la cour avec un courage et une franchise vraiment apostoliques.

Un jour qu'il avait tonné contre les vieillards vicieux qui conservent encore sous les glaces de l'âge les feux impurs de la concupiscence, le roi parut vivement affecté; le duc

de Richelieu n'était pas plus à son aise; il craignait que le roi ne donnât et l'ordre et l'exemple de la réforme. « Eh bien, Richelieu, lui « dit le prince après le sermon, il me semble « que le prédicateur a jeté bien des pierres « dans votre jardin. — Oui, sire, répondit le « vieux courtisan, et si fortement, qu'il en « est tombé quelques-unes jusque dans le parc « de Versailles. »

On sait que tous les *roués* de la cour et la favorite elle-même ne dissimulaient pas leur ressentiment contre *l'insolente audace du prédicateur*, qui abusait outre mesure des prérogatives de son ministère; mais Louis XV fut plus habile et plus juste, et il récompensa le zèle du prédicateur par un évêché. C'était l'obliger à la reconnaissance; mais l'abbé de Beauvais aima mieux paraître ingrat que d'être parjure. Cet orateur, vraiment chrétien, ne faisait que continuer Massillon : il ne pouvait choisir un meilleur modèle; mais il n'avait pas dû compter sur une seule conversion. *Il fait son métier*, disait le roi aux courtisans qui se plaignaient de lui. *Il fait son métier;* ces mots expliquaient toute la pensée du monarque, et de l'amant de madame Dubarry.

CHAPITRE VIII.

L'obligeant maladroit. — Le duc d'Aiguillon, M. le comte de Provence, et Rulhière. — Mademoiselle Dubois. — Dauberval et madame Dubarry. — Négociation sentimentale. — Sophie Arnoux; le contrôleur général; remercîments inutiles. — La croupe de Plutus. — Le prince et le financier. — Nouvelle fantaisie de la favorite. — Bellevue. — Brimborion. — Madame de Montesson. — Le duc d'Orléans. — Vengeance d'une femme. — Consolation. — Le gros père. — Les économies de l'abbé. — Douze cent mille francs de rentes. — Le pauvre homme. — Le comte Jean et M. Beaujon. — La dauphine et madame Dubarry. — Gluck et Piccini.

M. d'Aiguillon tremblait à chaque sermon, non de repentir, mais de la crainte de voir le roi tomber dans la dévotion. L'événement de Metz lui revenait sans cesse à l'esprit. Madame Dubarry pouvait subir le sort de madame de Châteauroux. Les caractères faibles sont facilement émus et sont toujours entraînés vers les extrêmes, et celui du roi lui était bien connu. Mais pourquoi, sans y être en rien obligé, M. d'Aiguillon va-t-il se livrer à de vaines alarmes,

et se targuer d'un beau zèle pour le service de la czarine, qui ne l'avait pas prié. Tout était terminé depuis long-temps sur cette histoire manuscrite de la dernière révolution de Russie, avec son auteur, M. de Rulhière. Il avait donné, à l'ambassadeur de cette souveraine, sa parole que son ouvrage ne serait point publié tant qu'il vivrait, et il était d'un âge à fournir encore une longue carrière.

Voilà cependant M. le duc d'Aiguillon qui s'avise de réveiller une affaire éteinte; il apprend que *Monsieur*, comte de Provence, désire connaître ce manuscrit; l'ombrageux ministre prend l'alarme, et l'auteur n'a pu se refuser au désir du prince; il ne lui a pas envoyé son manuscrit; il s'est rendu auprès de son altesse royale, et il a eu l'honneur de lui en faire lecture.

Il en sortait, quand il reçut de M. le duc d'Aiguillon l'injonction formelle de passer à son hôtel. Il obéit; il fallut d'abord essuyer les plus graves reproches sur ce qu'il venait de faire, et le ministre-duc ajouta qu'il n'aurait pas dû se rendre auprès du prince avant de l'avoir prévenu; il finit par lui demander son manuscrit.

L'auteur s'est défendu sur l'un et l'autre point avec fermeté; le duc le menace de la

Bastille, mais l'auteur reste inébranlable. Il n'est point effrayé par la menace du duc ; mais à peine rentré chez lui, il écrit au prince, lui demande une audience et l'obtient ; il lui rend compte de tout ce qui s'est passé entre lui et le duc d'Aiguillon. Le prince prend M. de Rulhière sous sa protection, et l'attache à sa personne, en qualité de secrétaire ordinaire.

Le duc n'en poursuit pas moins son projet : il écrit au lieutenant général de police, lui ordonne de mander sans délai l'*insolent* historien avec son manuscrit, et d'en exiger la remise. Vaine précaution, puisque l'auteur avait déclaré à l'ambassadeur de l'impératrice qu'un double était déposé entre les mains d'un ami qui ne s'en dessaisirait pas.

M. de Rulhière a refusé de déférer à la demande de M. de Sartines ; il a écrit son refus en le motivant, comme déjà il l'avait fait de vive voix à M. le duc d'Aiguillon, et il a envoyé copie de cette lettre motivée au prince, qui à son tour a mandé M. de Sartines, et lui a déclaré, de la manière la plus formelle, ses intentions en faveur de M. de Rulhière ; et l'affaire n'a pas été plus loin.

C'était bien la peine de se donner tant de mouvement pour arriver à un pareil résultat,

que tout autre que M. le duc d'Aiguillon eût dû facilement prévoir.

Madame Dubarry s'occupait en même temps d'une autre affaire ; elle n'a pas été plus heureuse que le principal ministre ; mais elle s'est rendue de meilleure grâce, et n'a point témoigné de ressentiment d'un refus qu'elle a trouvé bien fondé. Cette affaire avait du moins un côté plaisant, et il n'y avait rien de bien gai dans celle que s'était si bénévolement imposée M. le duc d'Aiguillon.

S'il faut en croire quelques mémoires contemporains, madame Dubarry avait honoré de ses bontés particulières le plus spirituel et le plus habile chorégraphe qu'ait eu la France, le célèbre Dauberval. Mademoiselle Dubois[1] l'avait aussi beaucoup aimé ; toutes ses chastes compagnes avaient été édifiées de l'éclat de sa douleur et de ses regrets, quand son infidèle l'eut abandonnée. Dix ans s'étaient écoulés ; cette grande passion paraissait s'être ralentie, et l'Ariane de coulisse ne s'était refusé aucun genre de consolation.

[1] Actrice de la Comédie-Française. Le duc de Fronsac, depuis duc de Richelieu, avait été l'un de ses premiers amants, et, pour tromper *l'œil sévère des père et mère* de la jeune actrice, il se déguisait en garçon limonadier, et lui portait, tous les matins, une tasse de chocolat.

Mais à peine retirée du théâtre, elle revient à ses premières amours, elle mourra de désespoir si elle ne devient l'épouse de son ancien amant, qu'elle n'a pu d'ailleurs tout-à-fait oublier. Ne respire-t-il pas dans les traits d'un enfant charmant dont il l'a rendue mère, et qu'elle a fait élever sous ses yeux avec le plus grand soin. Son avenir est assuré; elle est riche, Dauberval est lui-même fort à son aise[1]; le sentiment, les convenances, tout semble promettre à mademoiselle Dubois le succès de son projet.

Madame Dubarry lui a témoigné tant de bonté, qu'elle n'hésite pas à épancher son âme dans la sienne, à lui communiquer ses craintes et ses espérances. Cette confidence dut étonner la favorite. Mademoiselle Dubois la supplie de vouloir bien interposer son autorité pour une aussi bonne action. Madame Dubarry promit tout ce qu'elle lui demandait. Elle envoie chercher Dauberval, qui à son tour ne dut pas

[1] Il avait une fort belle terre, avec titre de marquisat, et d'autres propriétés; il jouait gros jeu, faisait beaucoup de dépense, et il n'avait jamais fait d'économies. Sa fortune avait changé avec celle de madame Dubarry : il n'était riche que depuis son élévation. Tout le monde connaissait la source de son opulence; mademoiselle Dubois seule l'ignorait.

être médiocrement surpris de la proposition, et surtout de l'intervention de madame la comtesse.

Il refusa net, et les motifs ne lui manquèrent pas pour justifier ce refus. Il n'avait jamais été bien épris de mademoiselle Dubois; la passion qu'il lui avait inspirée avait été fort équivoque et fort intermittente; enfin le joli petit garçon dont elle voulait bien le déclarer le père, pouvait tout aussi bien être le fils de tant d'autres.

Madame Dubarry, ne pouvant lui faire accepter mademoiselle Dubois, lui proposa mademoiselle Raucourt, brillante alors de jeunesse, de beauté et de talent. Dauberval pria la comtesse d'agréer encore sur ce point ses excuses et ses regrets. Je ne puis dire sur cette grave négociation que ce qu'en ont dit les intimes de madame Dubarry, qui a toujours traité cette affaire en tête à tête; peut-être qu'aucun personnage n'y mit une grande bonne foi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque Dauberval était réellement épris d'une de ses élèves, un peu bossue, mais excellente mime, et qu'il épousa quelques années après [1].

[1] Elle se nommait *Théodore*. Elle suivit son mari à Bordeaux : il lui survécut. Dauberval était encore maître de ballet du grand théâtre de cette ville, et était en route pour s'y

Moins ambitieuse que mademoiselle Dubois, la spirituelle *Sophie Arnoux* ne prétendait pas à la main de notre premier chorégraphe; elle était mère aussi, et ne s'inquiétait guère de faire légitimer ses enfants [1]. Lors du renouvellement du bail des fermes, en 1774, il circula dans tout Paris une lettre de *Sophie* au contrôleur général abbé Terray, pour le remercier de lui avoir accordé une *croupe* dans le nouveau bail. De grands seigneurs, de grandes dames de la cour se faisaient donner, par le ministre, quelques-unes de ces parts d'intérêt qui n'exigent aucune mise de fonds dans ces entreprises si lucratives.

La lettre dont je parle ne pouvait avoir été écrite que par une femme de mœurs très-faciles et de beaucoup d'esprit. L'auteur, quel qu'il soit, a rendu sa plaisanterie plus vraisemblable, en la plaçant sous le nom de la première chanteuse de l'Opéra.

rendre, quand il mourut près de Tours, il y a environ vingt ans.

[1] Un de ses fils avait été reconnu par le comte de Lauraguais, depuis duc de Brancas, et décédé il y a peu d'années: ce fils, parvenu au grade de colonel de cavalerie, est mort dans la dernière campagne de Prusse. Son noble père a recueilli sa succession, dont a profité une actrice du Vaudeville. Je tiens le fait du duc lui-même.

(*Note de l'Éditeur.*)

Voici l'épître :

« MONSEIGNEUR,

« J'avais toujours ouï dire que vous faisiez « peu de cas des arts et des talents agréables : « on attribuait cette indifférence à la dureté « de votre caractère. Je vous ai souvent dé- « fendu du premier reproche, et quant au se- « cond, il m'eût été difficile de m'élever contre « le cri général de la France entière. Cepen- « dant, je ne pouvais me persuader qu'un « homme aussi sensible que vous aux charmes « de notre sexe, pût avoir un cœur de bronze.

« Vous venez bien de prouver le contraire; « vous vous êtes occupé de nous au milieu de « l'affaire la plus importante de votre minis- « tère. Forcé de grever la nation d'un impôt de « cent soixante-deux millions, vous avez cru « devoir en réserver une partie pour le théâtre « lyrique et pour les autres spectacles. Vous « savez qu'une dose d'Allard [1], de Caillaud [2], de « Raucourt [3], est un sûr narcotique pour cal- « mer les opérations douloureuses que vous lui

[1] Danseuse de l'Opéra.

[2] Chanteur de la Comédie-Italienne, où l'on ne jouait que des pièces françaises.

[3] Actrice de la Comédie-Française.

« faites à regret. Véritable homme d'État, vous « en prisez les membres suivant l'utilité dont « ils sont à vos vues.

« Le gouvernement fait sans doute, en temps « de guerre, grand cas d'un guerrier qui verse « son sang pour la patrie. Mais en temps de « paix, l'aspect d'un militaire mutilé ne sert « qu'à affliger, qu'à exciter les plaintes et les « murmures des Français, déjà trop disposés à « geindre. Il faut des gens, au contraire, qui « les distraient et les amusent. Un chanteur, « une danseuse, sont alors des personnages es- « sentiels, et la distinction, qu'on établit dans « les récompenses des deux espèces de citoyens, « est proportionnée à l'idée qu'on en a.

« L'officier estropié arrache, avec beaucoup « de peine et après beaucoup de sollicitations « et de courbettes, une pension modique ; elle « est assignée sur le trésor royal, espèce de cri- « ble sous lequel il faut tendre long-temps la « main avant de recueillir quelques gouttes « d'eau. L'acteur est traité plus magnifique- « ment : il est accolé à une sangsue publique, « animal nécessaire, qu'on fait ainsi, en notre « faveur, dégorger de la substance la plus pure « dont il se repaît.

« C'est à pareil titre, sans doute, monsei-

« gneur, c'est à la profondeur de votre génie,
« que je dois attribuer le prix flatteur dont vous
« honorez mon faible talent. Vous m'accor-
« dez, dit-on, une *croupe !* ce mot m'effraierait
« de toute autre part; mais c'est une *croupe*
« *d'or*. Vous me faites chevaucher derrière
« Plutus ! Je ne doute pas que, dressé par vous,
« il n'ait des allures douces et engageantes. Je
« m'y commets sous vos auspices, et cours avec
« lui les grandes aventures.

« Puissiez-vous, monseigneur, ne jamais
« trouver de croupe rebelle ! Puissent toutes
« celles que vous voudrez caresser, s'abaisser
« sous votre main chatouilleuse ! Puisse la plus
« orgueilleuse et la plus belle se laisser domp-
« ter par vous, et recevoir votre grandeur avec
« ce frémissement délicieux, présage du plus
« heureux voyage, toutes les fois que vous ga-
« loperez dans les riantes vallées d'Idalie !

« Je suis, avec un profond respect,

« Monseigneur,

« De votre grandeur,

« La très-humble, etc.,

« Sophie Arnoux,

« *Première chanteuse de l'Académie*
« *royale de Musique et autres*
« *lieux.*

« Paris, 4 janvier 1774. »

La réponse ne se fit pas attendre; elle est plus courte, et dans le costume ministériel.

« Versailles, le 8 janvier 1774.

« On vous a mal informé, mademoiselle; « vous n'avez point de croupe dans le nouveau « bail. Ainsi vous ne chevaucherez derrière « aucun fermier général; mais il vous est très- « permis d'en faire chevaucher quelqu'un de- « vant ou derrière vous. Cet accouplement ne « vous sera pas moins utile; il est même plus « commode, en ce que, pour la mise, il n'exige « qu'un très-petit fonds d'avance.

« Je suis, mademoiselle, tout à vous,

« L'abbé Terray. »

L'abbé eut à soutenir un assaut plus sérieux contre le premier prince du sang. Il avait voulu faire recevoir les nouveaux huit sous pour livre dans les domaines du duc d'Orléans. Le conseil du prince décida que c'était une extorsion. Son altesse fit prier le ministre de passer chez elle; il s'en excusa sur ce qu'un ministre du roi ne se déplaçait pour personne quand il s'agissait du service de son maître.

Le prince se transporta à l'hôtel du contrôleur général, avec l'abbé de Breteuil son chancelier,

et M. de Belle-Isle, secrétaire de ses commandements. Il écouta long-temps la discussion de l'affaire; et le contrôleur général ayant répondu à quelques objections de ces messieurs, *ce ne sont point là mes principes*, le duc d'Orléans l'interrompit brusquement pour lui faire les plus graves reproches sur sa mauvaise foi, sa conduite, ses mœurs. L'abbé lui représenta qu'on ne traitait pas ainsi un ministre du roi; il pria son altesse de trouver bon qu'il en fît juge sa majesté.

Le duc se leva, sortit furieux, en lui disant qu'il allait lui-même en prévenir le roi; et le contrôleur général se mettant en devoir de le reconduire, il le lui défendit en termes très-durs. Tous ceux qui attendaient audience furent témoins de l'humeur et du mécontentement du prince. Cette scène fut bientôt l'entretien de tout Paris.

On sut bientôt que l'abbé Terray avait effectivement porté ses plaintes au roi; que sa majesté lui avait répondu sèchement qu'elle entendait qu'on respectât les princes de son sang, et lui avait tourné le dos. Tout autre que l'abbé Terray se serait cru perdu, mais il était tranquille; il avait pour lui la favorite; et pour mieux plaire à sa majesté, il n'opposait jamais

aucune difficulté à l'exécution des fantaisies qui lui passaient par la tête. Le roi ne s'entendait plus dire par ses jardiniers, par ses concierges, par les contrôleurs de ses domaines, lorsqu'il demandait quelque chose : *Sire, il n'y a point d'argent.*

Le roi eut envie d'avoir à Bellevue un nouveau pavillon, qu'il appela *Brimborion*. Le mot était de la comtesse; aussitôt l'argent coula en abondance, et le roi fut enchanté de voir s'élever rapidement le brillant édifice.

Il est certain que cette sorte de faveur était la plus solide auprès d'un prince uniquement occupé de futilités et de bagatelles. Tel fut le secret de l'abbé Terray pour se maintenir dans le ministère, malgré les cris de réprobation de la France entière.

Le duc d'Orléans n'eut point satisfaction complète dans l'affaire de ses domaines. L'abbé le connaissait bien; il avait compté sur la mollesse de son caractère. On attribua le moment de fermeté qu'il montra dans la conférence avec le contrôleur général, à la marquise de Montesson, alors sa femme avouée et non reconnue [1].

[1] Le duc d'Orléans désirait vivement que son mariage avec la marquise fût reconnu, et il sollicitait à cet égard les bons

Elle était piquée contre l'abbé, qui la jouait depuis long-temps à l'occasion de la déclaration publique de son mariage qu'elle sollicitait, qu'il avait promise et qu'il n'accordait point. Elle avait fait partager son ressentiment au duc d'Orléans; mais il ne put soutenir long-temps un rôle aussi fatigant pour lui; il n'avait d'énergie que par accès, et il retomba bientôt dans son état habituel d'abandon et d'inertie.

L'abbé, au contraire, tenait tête à toutes les oppositions. Il ne fléchissait que devant la favorite et les siens. Il s'était fait en bénéfices, en dignités un revenu de onze à douze cent mille francs. C'était, en cas de disgrâce, une assez douce consolation. Mais il avait fort à faire avec le comte Jean Dubarry, le plus dépensier, le plus avide et le plus insolent de la famille.

Ce comte Jean avait écrit à Beaujon, banquier de la cour, qu'il avait besoin de cent mille francs, et il les demandait par le retour du porteur de son billet. Le financier s'excusa poliment de ne pouvoir remplir ses ordres. Un

offices de madame Dubarry. Celle-ci qui déjà aspirait à jouer le rôle de madame de Maintenon, dit au prince, pour calmer son inquiétude : « *Soyez tranquille, gros père, votre affaire s'arrangera; j'y suis fortement intéressée.* »

(*Note de l'Éditeur.*)

second billet, plus impératif, plus insolent, fut la réponse du comte; il menaçait Beaujon de son mécontentement, s'il osait se permettre un second refus.

Beaujon, effrayé, courut sur-le-champ à Versailles prendre l'avis de l'abbé Terray. Celui-ci, après avoir lu la lettre, la réponse et la réplique, conseilla au financier d'apaiser par une prompte soumission un homme aussi puissant, et de le satisfaire à quelque prix que ce fût.

L'abbé Terray porta la bassesse et l'adulation jusqu'à mettre en concurrence la favorite et madame la dauphine. Cette princesse avait fait venir de Vienne le chevalier *Gluck*, dont les ouvrages avaient fait une révolution dans la musique. L'abbé Terray proposa à madame Dubarry de faire venir d'Italie *Piccini*. Telle est l'origine de cette heureuse émulation de deux grands maîtres, dont la rivalité de talents a produit cette opposition inoffensive, mais très-animée, qui a provoqué les progrès de la musique française.

Gluck et Piccini auraient eux-mêmes déployé moins de verve, de talents et de fécondité, si l'engouement des amateurs qui s'étaient partagés sous leur bannière n'eût excité l'imagination et le génie de maître.

CHAPITRE IX.

Versailles et Berlin. — Les trois cotillons. — Louis XV et la jeune fille. — Maladie mal connue. — Derniers jours de Louis XV. — La famille royale et la favorite. — Mouvement à la cour. — Les intrigants intrigués. — Les adieux. — Les prêtres et les courtisans. — L'abbé de Moudon. — Le docteur La Martinière. — Le maréchal de Richelieu. — Le duc d'Aiguillon. — Le cardinal de La Roche-Aimon. — La mort d'un roi. — Les gentilshommes de la chambre et les valets. — La petite vérole. — Ce n'est pas lui que je pleure, c'est mon camarade. — Le duc d'Ayen. — Un sur mille. — Le roi est mort, vive le roi! — L'oraison funèbre en épigramme. — Les obsèques impromptu. — La voix du peuple. — Les cinq ponts.

Les mêmes causes ramènent toujours les mêmes effets; les noms, les dates, les lieux changent, les faits restent les mêmes. La France, écrasée d'impôts, asservie au plus immoral, au plus inepte, au plus audacieux ministère, ne pouvait espérer de changement dans sa pénible situation, tant que le roi resterait lui-même asservi aux caprices d'une femme qu'il avait tirée de la fange de la prostitution pour la placer sur les marches du trône. L'ordre judiciaire avait été

bouleversé, toutes les parties de l'administration publique étaient tombées dans la plus déplorable anarchie. Le remède à tant de maux vint de leur excès même.

Le prince, triste jouet des viles passions que lui avaient inspirées et qu'entretenaient une foule de courtisans corrupteurs et corrompus, trouva dans ces jouissances honteuses, devenues pour lui une habitude et presqu'un besoin, la fin d'une existence dégradée et d'une autorité dont il n'avait plus depuis long-temps conservé que l'apparence. Ses ministres et ses maîtresses avaient régné sous son nom.

Frédéric avait parfaitement caractérisé les diverses époques de ce règne si long, si désastreux. Il divisait ses époques par celles des favorites, qui avaient réellement gouverné. Il appelait madame de Châteauroux, qui finit trop tôt, *Cotillon I^er^;* madame de Pompadour, *Cotillon II;* madame Dubarry, *Cotillon III.* Nulle maîtresse de roi n'a été plus bassement adulée. Et comment la tête ne lui aurait-elle pas tourné, quand à son lever elle voyait le grand aumônier et le nonce du pape se disputer l'honneur de lui mettre ses pantoufles; quand elle recevait ce billet du duc de Tresmes, désespéré de n'avoir pu être reçu chez elle pour lui offrir ses hommages;

il lui écrivait encore : « Le sapajou de madame « Dubarry est venu pour lui rendre ses hom- « mages et la faire rire. »

Cotillon III s'amusait de la bosse de ce seigneur, qui s'honorait du sobriquet de *Sapajou* qu'elle lui avait donné : elle appelait le premier prince du sang *gros père* ; le roi, *La France* ; et l'abbé Terray, l'enfant gâté ou le *grand housoir*. Son nègre Zamore avait été breveté par le roi *gouverneur de Lucienne*.

Louis XV, depuis le mariage du comte d'Artois, son petit-fils, était devenu plus triste que de coutume. Il sentait ses forces s'affaiblir; il avait dit à Senac, son premier médecin : « Je « vois bien qu'il faut que j'enraie... — Sire, « lui avait répondu Senac, vous feriez bien de « dételer tout-à-fait. »

La mort du marquis de Chauvelin, l'un de ses favoris, compagnon de toutes ses parties de débauche, et tombé sous ses yeux dans une orgie, l'avait vivement frappé. La mort du maréchal d'Armentière semblait l'avoir frappé moins de chagrin que d'effroi. On remarquait que depuis quelque temps ses visites à madame Louise étaient plus fréquentes.

Les courtisans pervers craignirent qu'il ne tombât dans la dévotion; et dans un comité tenu

chez la favorite, il fut décidé qu'il fallait tirer le roi de cette apathie par quelque orgie vive, capable de le distraire et de ranimer ses sens engourdis. On l'engagea à ordonner un voyage à Trianon. La favorite n'eut qu'un mot à dire, et la partie fut liée. On fit passer sous les yeux de Louis XV la fille d'un menuisier, brillante d'attraits et de fraîcheur [1]. Madame Dubarry devina sans peine la fantaisie du roi, et la petite fille fut placée dans le lit du vieux monarque par la favorite elle-même.

Cette beauté novice recélait déjà dans son

[1] On lit dans les mémoires d'un contemporain : « L'histoire doit flétrir d'un éternel opprobre les chirurgiens du « vieux monarque, qui n'osèrent contrarier l'opinion inhumaine que le maréchal de Richelieu, Bertin et Le Bel lui « avaient inspirée. *Le partage et le don de la maladie du roi « à de jeunes personnes robustes et bien portantes, est le « seul spécifique qui nous reste, pour attirer au dehors les « humeurs morbifiques du roi et pour rajeunir sa personne.* « La raison repousse cette anecdote, révoltante d'horreur et « d'invraisemblance. La maladie qu'inocula dans le sang « du vieillard la dernière victime offerte à sa lubricité, « ne put qu'avancer le terme déjà prochain d'une exis- « tence usée par les années, et surtout par la débauche. L'o- « pinion d'un premier gentilhomme de la chambre et d'un « valet, quelle qu'elle fût, ne pouvait avoir aucune influence « sur le mode de traitement que les chirurgiens de Louis XV « jugèrent convenable d'appliquer à sa dernière maladie. »

sein le germe de la petite vérole, qui commençait à se développer et la rendait insensible aux plus lascives caresses du vieillard, dont on avait excité la lubricité par des aphrodisiaques. Il épuisa le reste de ses forces en s'imprégnant des miasmes contagieux de la froide compagne de ses plaisirs [1].

Il s'alita le lendemain, 28 avril 1774. Madame Dubarry, craignant que la moindre inquiétude sur son état ne rappelât en lui cette terreur de l'enfer qui se réveillait à la plus légère indisposition, et ne lui fît demander un confesseur, insistait pour qu'il restât à Trianon, où, entourée des Richelieu, des d'Aiguillon et de tous ses affidés, elle n'aurait rien à craindre de la

[1] Comment Voltaire a-t-il pu sacrifier la vérité à la vaine considération ? Au lieu de dire simplement, dans son *Siècle de Louis XV*, que ce prince était mort de la petite vérole, il porte l'adulation jusqu'à dire que le goût de ce monarque pour les choses lugubres, l'ayant fait approcher trop près du cercueil d'une jeune fille qu'il vit porter en terre, et qui venait de mourir de cette maladie, il avait été frappé à mort sans s'en apercevoir. Mais des historiens contemporains, à portée d'être bien informés, affirment que cette maladie était l'effet d'un poison variolique, préparé et pris au Gros-Caillou. Ainsi la jeune fille aurait été, non la cause involontaire, mais la victime de la maladie du roi.

(*Note de l'Éditeur.*)

famille royale. Mais les médecins, et surtout La Martinière, qui n'était rien moins que facile et poli, tranchèrent la question, en faisant sur-le-champ transporter le roi en robe de chambre à Versailles.

Ses autres médecins et Bordeu, alors à Paris, furent appelés. Aucun ne se douta de la petite vérole; on crut, sans examen, sur la seule assertion de quelques vieux valets, qu'il l'avait eue dans sa jeunesse. Ils se trompèrent. Il est bien vrai que le roi avait eu une éruption à la peau, qu'on avait sottement prise pour la petite vérole, mais qui n'y ressemblait même pas, puisque, le cinquième jour de cette éruption cutanée, le prince était en pleine convalescence.

Dans la fausse opinion où ils étaient, les médecins ordonnèrent la saignée et l'émétique. Le mal de tête, les vomissements, la fièvre, continuèrent. Une nouvelle saignée, plus copieuse, fut ordonnée le 29. On a attribué la mort du roi à cette saignée intempestive, faite dans le commencement de l'éruption.

Le petite vérole se déclara dans la nuit suivante; les médecins connurent enfin la maladie, mais il était trop tard. Une petite vérole, à soixante-quatre ans, dans un corps déjà usé,

et dont l'épuisement venait d'être consommé par deux saignées successives, était nécessairement mortelle. Cette nouvelle glaça d'effroi tous les courtisans, et, dans ce commun danger, les *barryens* et les *aiguillonnistes* se réunirent, et sans s'être concertés; car ils avaient dès-lors toujours marché d'accord.

Le duc d'Aiguillon n'accordait aucune grâce qu'avec l'agrément de madame Dubarry, qui, de son côté, prenait surtout les conseils du duc. Mais à Paris, la nouvelle fut accueillie avec tous les signes de joie et d'espérance; les églises ouvertes pour les prières d'usage, restèrent désertes. A la cour même, hors l'étroite enceinte du comité Dubarry et d'Aiguillon, les mêmes sentiments se manifestèrent; il n'y eut que le duc de Noailles et le maréchal de Soubise qui furent ou firent semblant d'être affligés.

Dès que la maladie fut déclarée, toute communication fut interceptée entre le roi et la famille royale, sous prétexte de la contagion. La dauphine seule avait eu la petite vérole. Cependant, les princesses Adélaïde, Victoire et Sophie, bravèrent le danger et s'enfermèrent avec le roi. Les princes se partagèrent : le duc d'Orléans, le prince de Condé et le comte

de La Marche, imitèrent mesdames ; le duc de Chartres, le duc de Bourbon, restèrent avec le dauphin. Depuis sa scène chez madame de Pompadour, le prince de Conti avait défense de paraître à la cour.

Les premiers bulletins, rédigés sous l'influence de madame Dubarry et des siens, dissimulaient l'état du malade. Le ministre-duc avait distribué des gens à lui dans Versailles et dans les environs ; il leur avait assigné chacun leur rôle dans ce drame de duplicité et d'adulation.

Le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, sous prétexte qu'il y avait trop de monde dans la chambre du roi, aima mieux renoncer aux devoirs de sa charge et s'éloigner du chevet du lit de son maître, que de courir le risque d'être blâmé pour quelques indiscrétions qu'il n'aurait pu empêcher. Il craignait qu'en laissant entrer ceux qui en avaient le droit, quelqu'un ne s'avisât de dire un mot capable d'éclairer le prince sur le danger de sa situation. Il eut à ce sujet une vive altercation avec le prince de Beauveau, capitaine des gardes, qui taxa ces arrangements de *platitude*.

Le duc d'Aumont laissait donner l'ordre par Laborde, valet de chambre de quartier, mau-

vaise tête, insolent, vendu au parti Dubarry, et qui chaque soir, après avoir fait sortir tout le monde, allait chercher la favorite et l'amenait au lit du roi. Elle sortait toujours mécontente du peu d'empressement que le prince lui témoignait; il la voyait arriver sans plaisir et s'éloigner sans regret.

Les *barryens* et les *aiguillonnistes*, maîtres de tous les postes, redoutaient surtout l'apparition de l'archevêque de Paris, que son attachement aux jésuites avait souvent fait exiler. Le prélat n'était rien moins qu'homme de cour, et d'ailleurs peu spirituel et fort opiniâtre. Il fut annoncé pour le lundi matin, 2 mai. Le duc d'Orléans, qui voulait afficher la neutralité, crut devoir en parler à madame Adélaïde, qui devait donner l'ordre; car personne ne songeait au dauphin, qui, dans quelques instants, devait être le maître.

Madame Adélaïde s'en référa aux médecins, qui, toujours soufflés par le duc d'Aiguillon, déclarèrent que, dans l'état où se trouvait l'auguste malade, la visite de l'archevêque pourrait lui causer une crise mortelle. Madame Adélaïde pria le duc d'Orléans de ne point quitter l'archevêque tout le temps qu'il resterait dans la chambre du roi, s'il parvenait à y en-

trer, et d'empêcher le prélat de rien dire qui pût l'effrayer.

L'archevêque arriva, comme il l'avait annoncé, le lundi matin; aussitôt le maréchal de Richelieu sortit de l'appartement du roi et courut au devant de lui; il le rencontra dans la chambre des gardes; ils s'assirent tous deux sur une banquette. Le maréchal parlait avec une extrême vivacité, le prélat paraissait embarrassé. Le duc d'Aumont vint se joindre à la conversation; ils cessèrent enfin un entretien dont l'inopportunité et la durée blessaient toutes les convenances; et l'archevêque, placé entre le maréchal et M. d'Aumont, entra dans la chambre du roi, où était le duc d'Orléans.

L'archevêque n'y resta qu'un quart d'heure. Toute la conversation se borna à des questions sur la santé du roi. Il fallait, pour combler le scandale, que l'archevêque s'en retournât à Paris : il n'y manqua point. Restait le cardinal de La Roche-Aimon, grand aumônier de France, chargé de la feuille des bénéfices, dévoué à la favorite et au duc d'Aiguillon. Cependant les évêques le pressaient de remplir les devoirs de sa charge auprès du roi.

L'embarras du cardinal était extrême; il ne voulait indisposer contre lui, ni les évêques, ni

la favorite, ni le duc d'Aiguillon. Il se décida pour les derniers, et déclara aux évêques que, d'après la déclaration des médecins, il ne pouvait proposer ouvertement les sacrements, mais qu'il veillerait à saisir la moindre occasion pour en profiter; et, pour remplir le double rôle, qu'il s'était imposé, il s'approchait souvent du lit du roi, et lui parlait si bas que personne ne pouvait l'entendre. Il restait ainsi le maître de faire à chacun la réponse qu'il jugeait convenable.

L'état du roi empirait d'une manière effrayante; et les bulletins annonçaient toujours du *mieux*. Cependant les médecins hasardèrent le mot *délire* dans le bulletin du 2 au 3 mai. Le duc d'Aiguillon arriva furieux chez le roi, gourmanda rudement la Faculté de son indiscrétion, alléguant qu'il ne savait comment annoncer cette nouvelle aux cours étrangères.

Jusqu'alors le duc d'Aiguillon avait laissé agir ses dévoués, et ne s'était point montré. Sa démarche, son activité extraordinaire, apprirent au parti opposé le danger imminent du roi. On n'attendit plus de changements qu'après l'événement; car on ne croyait pas qu'il eût assez de tête pour que la peur du diable lui fît demander un confesseur et chasser sa maîtresse.

Le ministère, qui ne tenait qu'à elle, serait tombé au même instant.

Au moment où l'on se croyait le plus éloigné de la catastrophe, elle éclata. Madame Dubarry s'était présentée à l'heure ordinaire chez le roi. A peine était-elle entrée dans la chambre, que le roi lui dit : « Madame, je suis mal, « je sais ce que j'ai à faire ; je ne veux pas re- « commencer la scène de Metz ; il faut nous « séparer. Allez-vous-en à Ruel, chez M. d'Ai- « guillon ; soyez sûre que j'aurai toujours pour « vous l'amitié la plus tendre. »

Madame Dubarry s'était arrêtée, immobile de surprise et de honte ; elle s'en retourna sans répondre un seul mot. La pâleur subite de ses traits trahit le secret de sa disgrâce. Les divers partis flottaient encore dans l'incertitude. Cette perplexité cessa le lendemain 5, quand on vit madame Dubarry monter en voiture ; mais la joie que causa ce départ imprévu s'affaiblit quand on la vit s'arrêter à Ruel. Le duc d'Aiguillon était encore tout puissant, et le roi pouvait en revenir.

On crut que cette scène était l'ouvrage de ce ministre. Le choix du lieu indiqué pour la retraite de la favorite, la position dans laquelle il

se trouvait lui-même, tout semblait confirmer cette conjecture.

La maison des rois, en France, est toujours très-nombreuse. C'est un peuple de valets, un concours de gentilshommes, étonnant. Comment, au milieu de cette affluence d'hommes qui, par devoir, ou par honneur, ou par leur rang, avaient leurs libres entrées, pouvoir cacher long-temps la situation du roi ? Les bulletins ne pouvaient abuser personne. Mais comme leur service est très-varié, et qu'ils se succèdent à chaque instant auprès de l'auguste malade, il résulte de leur rapport d'étranges contradictions qui, cependant, peuvent être également vraies; cela dépend de l'état du prince au moment où ils l'ont vu. Aussi, d'après l'assertion de quelques-uns, répétait-on que le roi avait perdu connaissance, qu'il n'avait plus sa tête; mais ce qu'il avait dit à madame Dubarry dans la soirée du 4 mai, et lorsqu'il demanda l'abbé de Moudoux, son confesseur, dans la nuit du 5 au 6, prouve incontestablement que sa raison lui revenait par intervalles.

C'était pour cette même nuit le tour de veille de M. de Duras, premier gentilhomme de la chambre, et comme il était ennemi du duc d'Aiguillon, on le fit venir sur-le-champ. Il y a lieu

de croire que si c'eût été le duc d'Aumont ou le duc de Richelieu, ils auraient essayé d'éloigner le confesseur. Le duc de Fronsac, qui avait la survivance de son père, eût agi comme lui, puisque, comme lui, il était dévoué à son cousin le duc d'Aiguillon et à madame Dubarry.

Le roi resta une heure tête à tête avec l'abbé de Moudoux, et lorsque cet abbé fut sorti et que l'on rentra dans sa chambre, il dit qu'il recevrait les sacrements le lendemain; mais La Martinière lui représenta que, puisqu'il avait fait les frais de se confesser, il valait mieux achever tout de suite ce qui restait à faire, qu'ensuite il serait tranquille. Le roi, sans lui répondre, ordonna qu'on allât chercher M. d'Aiguillon.

On a long-temps ignoré le motif de cet ordre; mais il est certain que c'était pour dire au duc que l'abbé de Moudoux lui avait déclaré qu'il ne lui donnerait point l'absolution tant que sa maîtresse serait aussi près de lui; et pour lui ordonner de dire de sa part à madame Dubarry de s'en aller à Chinon, terre appartenant au maréchal de Richelieu.

M. d'Aiguillon, sentant bien que tout serait perdu si cet éloignement avait lieu, dit au roi que sans doute il avait mal entendu, et qu'il

allait lui-même s'en expliquer avec le cardinal de La Roche-Aimon et l'abbé de Moudoux, et qu'il se chargeait d'arranger cette affaire.

Il courut sur-le-champ chez le cardinal, qu'il n'eut pas de peine à déterminer à ne pas insister sur l'éloignement de la favorite; mais il ne trouva pas le confesseur aussi docile, et s'il n'eût pas été secondé par le cardinal, il n'eût jamais pu le faire changer de résolution. Le roi fut communié le 6 à six heures du matin; il attendait ce moment avec impatience, et envoya plusieurs fois M. de Beauveau à la fenêtre pour voir si le cardinal, qui devait l'administrer, et qui l'administra en effet, arrivait.

La cérémonie était achevée. Le cardinal se retirait, quand l'abbé de Moudoux le tira par son rochet et lui dit quelques mots à l'oreille. Alors le cardinal dit haut que le roi était dans les sentiments du christianisme le plus pur. « Quoique sa majesté, ajouta-t-il, ne doive « compte de sa conduite qu'à Dieu seul, elle est « fâchée du scandale qu'elle a pu causer à ses « sujets, et déclare qu'elle ne veut vivre désor- « mais que pour le soutien de la religion et le « bonheur de ses peuples. »

Le maréchal de Richelieu, sans égard pour le caractère du grand aumônier ni pour le mi-

nistère sacré qu'il venait de remplir, s'oublia au point d'apostropher le cardinal de la manière la plus insultante. Il ne pouvait ignorer que l'abbé de Moudoux n'avait cédé aux sollicitations du cardinal et du duc d'Aiguillon, et consenti à donner l'absolution au roi, sans que madame Dubarry se rendît à Chinon, que sous la condition que le roi déclarerait qu'il s'abstiendrait désormais de tout ce qui pourrait scandaliser ses peuples, et cette déclaration que venait de faire, au nom du roi, le cardinal de La Roche-Aimon aurait dû être écoutée par le maréchal de Richelieu, comme elle l'avait été par les autres assistants, avec un respectueux silence.

Dans les journées du 8 et du 9, la maladie empira; le roi vit se décomposer toutes les parties de son corps; ses chairs se détachaient et tombaient en lambeaux. La foule des courtisans, qui jusqu'alors l'avaient si bassement adulé, s'éloigna.

Il ne resta auprès de lui que les princesses ses filles, et l'abbé Moudoux. Le roi ne voyait que la mort en perspective, ne parlait que de *l'abîme de feu qui allait s'ouvrir pour punir une vie jusqu'à la fin si luxurieuse.*

Il semblait ensuite renaître à l'espérance; il

promettait, s'il revenait en santé, d'édifier son peuple, et de tenir religieusement les promesses qu'il avait faites à Metz, et qu'il avait malheureusement oubliées; il se frappait la poitrine, demandait son crucifix, de l'eau bénite, et aspergeait son lit pour en chasser les démons.

Il envoyait de l'argent à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame, aux Capucins, pour faire dire des messes pour son salut, et faisait ouvrir chaque jour la châsse de la patronne de Paris.

De petites réunions se formèrent à Versailles, et même dans le château; la cour était encore assez nombreuse chez le duc d'Aiguillon. Quelques *barryens* dévoués se montraient encore à Ruel. On aurait pu remarquer les mêmes courtisans jouer la tristesse chez le duc d'Aiguillon, et même à Ruel, et afficher l'espérance et la gaîté dans les salons du parti contraire. On se parlait à l'oreille de pourpre, de gangrène. La chambre du roi, malgré la quantité d'aromates qu'on y répandait, exhalait une infection insupportable.

J'ai entendu raconter à M. de Liancourt que, voyant un valet qui fondait en larmes, il lui avait dit : « Eh bien! vous pleurez votre « maître! — Oh! pour cela, non, répondit « cet homme; si je pleure, c'est sur mon

« pauvre camarade, qui n'a jamais eu la pe-
« tite vérole, qui va la gagner, et qui en mour-
« ra. »

Le duc de Liancourt était le seul homme de la cour dont l'affliction fût vraie. L'affliction de la plupart des seigneurs qui circulaient dans le château en attendant l'événement, ressemblait à celle de ce valet.

Les médecins qui, à force d'art et de substances vivifiantes, prolongeaient la vie du monarque depuis plusieurs jours, ne purent le faire aller au-delà du 10 mai; à deux heures après midi il n'était plus.

En un instant Versailles fut désert; il n'y resta que le duc d'Ayen, qui avait la survivance de son père, capitaine des Écossais, et à qui la prérogative de sa charge imposait le devoir de garder le roi; le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre; le grand-aumônier, et M. de Dreux, grand-maître des cérémonies. Le héraut d'armes, chargé par lui d'aller au balcon du château faire la promulgation : *Le roi est mort, vive le roi!* vit tous les carrosses en mouvement et se diriger à grande course vers le château de la Muette, résidence du nouveau monarque, qui ignorait encore qu'il avait commencé de régner.

Louis XV n'était pas encore expiré, que son corps n'était déjà plus qu'une seule plaie hideuse et pestilentielle ; les domestiques qui lui rendirent les derniers services payèrent de leur vie leur dévouement. Il fallut ensevelir le corps à la hâte dans une bière de plomb, sans aromates, renfermer cette bière dans une autre aussi de plomb, et couvrir le tout d'une double caisse de bois; deux jours après, ce lourd cercueil fut conduit à Saint-Denis. Le convoi ressemblait plus au transport d'un fardeau dont on est impatient de se défaire, qu'aux derniers devoirs qu'on rend à un monarque.

Comme le roi était mort d'une maladie contagieuse, on ne put observer aucune des cérémonies ordinaires. Le cercueil fut jeté dans un carrosse de chasse; un autre menait les ducs d'Aumont et d'Ayen ; un troisième, le grand-aumônier et le curé de Versailles. Des pages, des palefreniers à cheval, portant des flambeaux, sans être en noir, composaient tout le cortége ; aucune voiture n'était drapée. On était parti au grand trot, à huit heures du soir, au milieu des huées, des brocards des curieux qui bordaient le chemin, mais à une grande distance, et qui, favorisés par la nuit, faisaient

retentir l'air de leurs satiriques acclamations [1].

La haine générale se multipliait sous toutes les formes; on ferait d'énormes volumes du recueil des épigrammes, chansons, épitaphes, qui furent publiées sur cet événement. Paris avait appris au même instant la mort de Louis XV, l'avènement d'un nouveau roi de vingt ans, et l'exil de madame Dubarry au Pont-aux-Dames [2]. Louis XV était à peine ex-

[1] Arrivé à Saint-Denis, les flambeaux des palefreniers étaient éteints, soit par le vent, soit par la rapidité de la course; il fallut prendre une chandelle dans une boutique près de l'église, pour s'éclairer, retirer du carrosse le corps du feu roi, qui, après un simple *requiem*, fut enfermé dans le caveau. On reprochait à M. de Sartines de n'avoir pas réprimé l'éclat indécent des propos publics... « Si je voulais, répondit-il, « faire arrêter pour ces propos, il faudrait que je fisse arrê- « ter tout Paris. »

[2] Au milieu de ce flux et reflux de satires, en vers et en prose, qui, dès le lendemain de la mort de Louis XV, circulaient à Paris et à Versailles, on remarquait cette courte et énergique biographie de madame Dubarry :

Fille d'un moine et de Manon Giroux,
J'ai pris naissance au sein du *Pont-aux-Choux*.
A peine a lui l'aurore de mes charmes,
Que le *Pont-Neuf* vit mes premières armes.
Au *Pont-au-Change* à plaisir je fêtois
Le tiers, le quart, soit noble, soit bourgeois.
L'art libertin de rallumer les flammes
Au *Pont-Royal* me mit le sceptre en main.
Un si haut fait me loge au *Pont-aux-Dames*,
Où j'ai bien peur de finir mon destin.

piré, que le duc de la Vrillière, qu'elle avait vu à ses pieds peu de jours auparavant, courut à Ruel lui notifier la lettre de cachet qui fixait le lieu de son exil.

La capitale offrait le spectacle d'une grande fête publique improvisée. Tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance du plus heureux avenir. Un prêtre de Sainte-Geneviève répondait à quelques hommes du peuple, qui le plaisantaient sur le peu de vertu de la châsse, qu'on avait découverte tous les jours pendant la maladie du roi : « Et de quoi vous plaignez-vous ? n'est-il « pas mort ? » Le jour même où le roi mourut, on avait affiché à Versailles le dernier édit pour l'augmentation des impôts ; on trouva au-dessous des affiches ce vers :

C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.

Tel est le récit que je traçai pour mes augustes correspondants. Je n'ai pas dû m'en rapporter aux nombreux écrits qui parurent sur ce grave événement. J'ai consulté des témoins oculaires et tout-à-fait désintéressés. La vérité historique doit se trouver dans ces mémoires : je n'ai rien dit dont je n'aie été convaincu, après les recherches les plus exactes, et l'examen le plus sévère et le plus impartial.

CHAPITRE X.

Coup d'œil philosophique sur l'état de la France. — Le jeune roi. — Premier voyage à Versailles. — Le trésor particulier. — Le testament. — Le doyen des ministres. — Les enfants de l'amour. — Le duc de Choiseul et la famille royale. — Le duc de Richelieu. — L'audience de congé. — La princesse Monaco. — Madame Dubarry au Pont-aux-Dames. — Le duc d'Aiguillon. — Le comte de Lauraguais. — Justification singulière d'un ministre disgracié. — Le choix difficile. — Le roi et Mesdames. — Le postillon et les jésuites. — Grand événement à propos de bottes. — Les désappointements. — La polémique des salons. — M. de Maurepas. — Rappel par quiproquo. — M. de Maupeou. — Rancune de prêtre. — Le monopole des blés. — Compagnie privilégiée. — Nouveau tour de l'abbé Terray. — Disette et abondance. — Bienfaisance par spéculation.

L'histoire des arts et des sciences, qui n'existe que depuis que l'Encyclopédie a paru, et qui n'est autre chose que l'Encyclopédie elle-même, a démontré cette vérité de fait, et jusqu'alors inaperçue, que la plupart des inventions les plus importantes ont pris naissance en France, et que la France a été la dernière à les exploiter, ou les a négligées tout-à-fait. Un homme de plus ou un homme de moins dans un ministère, et la

France opérait une heureuse et grande révolution dans les arts industriels. Cette révolution toute pacifique a eu lieu chez une autre nation, aujourd'hui l'une des plus puissantes du monde, et qui n'était encore, à l'époque dont je parle, qu'une colonie dépendante de la Grande-Bretagne. A quoi a-t-il tenu que l'emploi de la vapeur, comme force motrice, pour les transports et les manufactures, n'ait été en pleine activité dans les deux mondes quarante ans plus tôt? A ce que M. de Choiseul restât au ministère, ou que le duc d'Aiguillon n'y ait pas été appelé.

Peu de temps avant la disgrâce et l'exil de M. de Choiseul, on avait fait en sa présence, à l'arsenal, et sous l'inspection de M. de Gribauval, lieutenant général, plusieurs expériences d'une machine à feu adaptée à un chariot, pour le transport de l'artillerie avec une rapidité extraordinaire. Ces expériences avaient complétement réussi; mais M. de Choiseul fut exilé. Les opérations de l'abbé Terray épuisèrent les recettes et même le crédit. M. d'Aiguillon ne s'appliquait qu'à détruire tout ce qu'avait fait M. de Choiseul, et parce qu'il l'avait fait, et la découverte importante dont je parle n'eut alors aucune suite.

Plus tard, et dans le mois de mai 1774, peu de jours après la mort de Louis XV, on adapta la même machine à un bateau, qui pourra remonter la Seine, sans le secours de chevaux, plus rapidement encore. Ces expériences, heureusement exécutées, n'eurent encore aucune suite. Cette conquête industrielle du dix-huitième siècle ne devait être bien appréciée et réalisée qu'au commencement du dix-neuvième, et chez les Américains du nord. J'ai vécu assez pour la voir exécuter, et la première fois que j'entendis parler des bateaux de Fulton, je me rappelai que près d'un demi-siècle auparavant, j'avais vu un bateau à vapeur à Paris. J'étais avec M. de Choiseul, quelques étrangers et des académiciens.

On s'attendait que le jeune roi, élevé dans les principes de son père, et qui depuis son mariage avait vécu comme étranger à la cour de son aïeul, commencerait son règne par un renouvellement total du ministère. Le château de la Muette, sa résidence habituelle jusqu'au moment où il fut appelé au trône, ressemblait plutôt à une riche maison bourgeoise qu'à l'habitation de l'héritier présomptif du trône. Mais après la débâcle de Versailles, tout changea de face, tous les grands seigneurs qui s'étaient

placés en vedette entre Versailles et Ruel, défilèrent à la fois vers le bois de Boulogne, et Louis XVI avait déjà une cour nombreuse et brillante, avant d'avoir la certitude d'être roi.

Dès le 10 juin, il s'était rendu à Versailles pour assister à la levée des scellés dans les appartements du feu roi. Le premier médecin s'était opposé à ce voyage, pour ne pas exposer la santé du jeune monarque. Tous les appartements avaient été aérés et parfumés. On assure que l'on n'a trouvé dans la caisse du feu roi que quarante-quatre mille francs en espèces, ce qui a d'autant plus étonné, que l'on savait que sa majesté avait son *trésor particulier*, qu'elle grossissait des revenus de ses domaines et d'autres rétributions personnelles; et il était extrêmement avare de ses fonds. Il avait pris un intérêt dans plusieurs affaires, et notamment dans celle des grains, qui avaient donné de grands bénéfices[1]. On présumait donc avec

[1] Il est affreux de spéculer sur la misère du peuple, de créer, par d'immenses accaparements de grains, la disette, pour tripler ses capitaux ; mais rendre un roi complice d'un si honteux commerce, et convertir les maisons royales en magasins, exercer publiquement cet épouvantable monopole au nom du roi, il fallait le génie infernal et l'impudence effrénée d'un abbé Terray pour ne pas reculer devant l'idée d'un semblable projet. On avait poussé l'oubli de tou-

raison qu'il possédait plusieurs millions en or, et beaucoup de contrats et de titres d'une grande valeur.

Son testament est une des pièces les plus remarquables, par sa date et par ses dispositions. Il est de 1766, quinze jours après la mort du dauphin, père du roi régnant. Dans le préambule, le roi proteste de son attachement à la religion, de son zèle pour la maintenir, et se met sous la protection spéciale de la sainte Vierge.

tes les convenances, de toute pudeur, jusqu'à faire insérer dans l'*Almanach royal* le nom du trésorier des grains pour le ro Aussi, dès le lendemain de la mort de Louis XV, on trouv à la nouvelle halle un écriteau portant :

MAGASIN DES BLÉS DU ROI
A LOUER.

On ava oublié l'indiscrète révélation de l'*Almanach royal* de cette ême année 1774, et ce souvenir inspira les vers suivants :

Ce qu'on disait tout bas est maintenant public ;
Des pl ents de Cérès le maître fait trafic ;
Et bon roi, loin qu'il s'en cache,
Po que tout le monde le sache,
Dans so grand almanach, sans façon, nous apprend
Quel est lui qui l'aide à voler notre argent.

Je cite à regi ce fait, et, malheureusement, ce ne sera point pour la dernière fois.

Il laisse à chacune des princesses ses filles deux cent mille livres de rentes viagères, et deux cent mille de plus à celle qui survivra aux deux autres, outre leur maison, qui doit continuer à rester à la charge du trésor de l'état. Il laisse à ses petits-enfants ses bijoux et joyaux; il appelle au reste de sa succession l'infant duc de Parme. Il donne à chacun de ses bâtards deux cent mille livres une fois payées.

Il n'y a aucune disposition pour la feue reine elle n'est pas même nommée dans le testamen, et cependant elle vivait encore. Le testateur, par une clause qui est restée secrète, nomme, en cas de minorité, un régent. Son nom est toujours un mystère. Il termine par recommander à son successeur de faire et de voir les choses lui-même, autant que possible.

N'est-il pas étonnant que Louis X, qui voyait si juste quand il ne suivait que ses inspirations personnelles, qui, en méditat l'acte de ses dernières volontés, était si bien convaincu des dangers d'une excessive confiance dans ses ministres, ait pu oublier les sages leçons qu'il donnait à son successeur, et que, pendant les huit années qui ont suivi la rédaction de cet acte important, il ait abandonné et sa personne, et son trône, et la France, aux

caprices d'une courtisane et à des ministres corrupteurs et corrompus.

Ces contradictions s'expliquent par le caractère faible et indécis de ce prince. Comment aurait-il eu, dans sa caducité, cette volonté ferme, cette énergie généreuse, qui lui manqua dans la force de l'âge, et même avec des ministres probes et habiles.

M. de la Vrillière a fourni la plus longue carrière ministérielle; il n'y a peut-être pas un autre exemple d'un ministre sans talent et sans caractère, et se maintenant au pouvoir pendant un demi-siècle. Le vieux courtisan n'avait pas de système à lui; il ne tenait qu'à son portefeuille; il se faisait tout à tous. Il était toujours l'homme du jour et de la circonstance, et sans prétendre à un rôle marqué, il n'était que le commis officieux des chefs de parti.

Mais sa santé baissait encore plus que son crédit, et le département des lettres de cachet, qu'il avait exploité suivant les exigences de toutes les ambitions, ne pouvait plus convenir au nouveau règne.

Il n'avait pas manqué de prévoyance, et il avait assuré l'avenir de tous les membres de sa famille, ou plutôt celui de madame Sabattin, qu'il avait faite marquise de Langeac, comme

Louis XV avait fait de mademoiselle Lange une comtesse Dubarry. Il avait fait le commode marquis colonel; il avait presque porté son fils l'abbé à l'Académie française; il venait de marier mademoiselle de Langeac au marquis de Chabannes, allié à la famille de Gontault, et malgré l'opposition qu'y avait formée cette famille, quoique le contrat eût été signé par le feu roi, qui à cette occasion disait : « *Eh bien! « ce pauvre duc de la Vrillière ne peut donc « pas marier sa fille!* »

M. de Choiseul ne devait pas se faire attendre; il manquait à la nouvelle cour. Il arriva à Paris le 13 juin, entre sept et huit heures du soir. Son hôtel fut aussitôt assiégé de visiteurs; mais il ne voulut recevoir personne, et j'appris le lendemain matin son arrivée à Paris et son départ pour la Muette. J'étais impatient de savoir comment il avait été reçu par leurs majestés.

Cette première entrevue devait être décisive; elle le fut. Le roi ne témoigna ni peine ni plaisir à le revoir. « *Monsieur le duc*, lui dit-il, « *vous avez beaucoup perdu de vos cheveux « depuis que je ne vous ai vu.* » Mais la reine s'est avancée dès qu'elle l'a vu entrer, et lui a dit : « *Monsieur le duc, vous pouvez être per-*

« *suadé que je conserverai toujours le souvenir* « *de ce que vous avez fait pour moi.* » Le comte de Provence lui fit un accueil assez équivoque, mais le comte d'Artois l'a parfaitement reçu.

Le duc de Choiseul repartit sur-le-champ pour sa terre de Chanteloup, après avoir fait prévenir ses amis qu'il y passerait la belle saison.

Son départ de la Muette rendit quelque espérance au duc de Richelieu; mais il s'était mis trop en évidence, dans la dernière maladie du feu roi, pour échapper au sort qui l'attendait sous le nouveau règne. Louis XVI, peu de jours après son avènement, lui fit connaître lui-même ses intentions. « Monsieur le maré- « chal, lui dit-il, vous pouvez à présent vous « dispenser, si bon vous semble, de venir à la « cour; je n'ai pas besoin de vos services. — « Hélas! sire, répondit le vieux courtisan, je « le sais bien; » et il partit bientôt pour Bordeaux, où il n'aurait su que faire, sans le théâtre, le jeu, et le parlement, qu'il contrariait en toute occasion.

La princesse de Monaco n'approcha pas même de la nouvelle cour; elle avait fait demander à la reine la permission de lui être présentée. « Je ne vois point de femmes sépa- « rées de leurs maris, » avait répondu sa majesté.

Le prince de Condé, qui avait sollicité cette faveur, fut profondément affligé de ce refus.

Madame Dubarry et sa famille, dont le maréchal s'était montré si long-temps le très-humble serviteur, était encore, pour le public, un sujet d'entretien. On évalue à douze cent mille livres les dettes de la comtesse, et à six cent mille seulement celles de Dubarry *Mahomet*. Son sérail, dont la tendre et douce comtesse de Murat était la sultane Validé, était d'un très-dispendieux entretien; sa table était somptueusement servie; il était joueur effréné, et jouait des sommes considérables. Il prétend n'avoir coûté au trésor royal que dix-huit millions. C'est à peu près un million et demi par année. Il lui en reste quelque chose; mais il ne croyait pas que cela finirait si tôt. Il crut, dans le premier moment de la débâcle du favorisme, devoir se réfugier au-delà des frontières; mais la tempête apaisée, il est revenu en France, et continue de vivre en grand seigneur, sous le beau ciel du Languedoc. Il n'avait qu'un train bourgeois, mais il paraissait s'y résigner de bonne grâce. Il avait conservé long-temps l'espoir de revenir à Paris.

La comtesse, qui dans le fond n'était pas une méchante femme, mais qui fut toujours

mal entourée et fort mal conseillée, se conduit dans le couvent du Pont-aux-Dames comme si elle était encore à Versailles; elle affecte avec les religieuses le ton de protectrice, et comme si elle avait encore à sa disposition le cardinal de la Roche-Aimon et sa feuille des bénéfices.

Elle promet à ses nonnes des abbayes, des prieurés. Au surplus, tous les Dubarry partagent ses illusions, et en s'éloignant de Paris, le *roué*, qui avait toujours bonne opinion de lui-même, disait : « Cet orage ne sera que passa-« ger, et j'espère qu'avant peu on rendra jus-« tice au mérite. » Mais le mépris public le suivait partout.

Le comte Jean vivait aussi en Languedoc *en petit roi*, comme il le disait lui-même. Il ajoutait : « Une seule chose me chagrine ; quand « je parais dans les rues on me suit en me mon-« trant au doigt, et cette marque d'attention « du public me gêne. »

Un ministre disgracié ne trouve plus que des accusateurs. C'est peu de reprocher au duc d'Aiguillon une excessive ambition, le plus servile dévouement aux moindres caprices de la favorite, des abus d'autorité, un amour effréné du pouvoir; ses ennemis, et il en a beaucoup,

lui reprochent même des crimes..... On va jusqu'à dire qu'il avait voulu faire empoisonner M. de La Chalotais. « Il est affreux, disait à « ce sujet le comte de Lauraguais, d'imputer ce « crime au duc d'Aiguillon; j'ai des preuves cer- « taines du contraire, et je le défendrai sur ce « point envers et contre tous. Mais si l'on disait « qu'il a fait empoisonner tels, et tels, et tels... « oh! cela est vrai, par exemple, et je passe « condamnation, car il faut être juste. »

Le rappel de M. de Maurepas au ministère fut un des premiers actes du nouveau roi; mais les circonstances de ce rappel ne sont pas une des moindres singularités de cette époque.

Il est certain que Louis XVI avait fait un autre choix, et qui valait mieux. Tout se traitait alors en famille : la reine insistait pour M. de Choiseul; les princesses, tantes du roi, pour M. de Maurepas, qui, dans un âge déjà avancé, avait toute la pétulance, toute l'étourderie du jeune âge, et aucune des qualités qui caractérisent l'homme d'État. Louis XVI, plein de respect pour la mémoire de son père et les instructions qu'il lui avait laissées, aurait préféré M. de Machault, homme intègre, éclairé, ferme dans ses résolutions, et très-dévoué aux intérêts de son prince et de l'État.

Il n'avait communiqué son dessein à personne, pas même à la reine ; mais quelques mots échappés avaient trahi son secret, et l'abbé Radonvilliers, ex-jésuite et conseil intime de Mesdames, intriguait pour faire donner la préférence à M. de Maurepas, dont le caractère léger et insouciant convenait beaucoup mieux aux jésuites, encore très-nombreux et très-puissants, et qui, depuis l'édit d'abolition de la société, s'étaient rapprochés des sulpiciens et ligués avec eux.

M. de Machault était devenu odieux au clergé depuis qu'il avait fait rendre l'édit de 1748, qui avait interdit toute donation en faveur des membres du clergé. Le jésuite Radonvilliers avait toujours été dévoué au duc d'Aiguillon, neveu du comte de Maurepas, et l'abbé se flattait que la protection de l'oncle maintiendrait le neveu au ministère.

Sans un accident bizarre, M. de Machault allait l'emporter, et il n'eût plus été question de M. de Maurepas. Le roi avait écrit lui-même à cet ancien et digne chef de la justice, de revenir reprendre sa place au conseil. La lettre était déjà remise au courrier qui devait la porter à l'ex-garde des sceaux. Le roi s'applaudissait de n'avoir suivi que ses inspirations.

L'abbé Radonvilliers [1] court chez *Mesdames*, les presse de redoubler leurs instances auprès du roi, de ne pas le quitter qu'elles n'aient obtenu l'ordre de rappel du comte de Maurepas. Louis XVI termine d'un mot les instances de ses tantes : il n'est plus temps, la lettre est faite et le courrier est déjà parti, avec ordre de faire la plus grande diligence possible.

Il regrette de ne pouvoir satisfaire aux vœux des princesses. Mais, s'il en était encore temps, lui dirent-elles ? Le roi, qui croyait la chose impossible, crut n'être que poli en les assurant qu'il n'hésiterait point à rappeler M. de Maurepas. Sa parole était donnée. La lettre n'était point partie. Ce furet de Radonvilliers, qu'on trouvait rôdant partout, avait découvert le postillon, qui avait été retardé parce qu'une de ses bottes était déchirée, et il attendait qu'elle fût raccommodée, pour monter à cheval.

Rien n'était moins étonnant. Toute la do-

[1] C'était un de ces nombreux loyolistes qui n'avaient pas désespéré du rétablissement de la *société*, et qui avaient, sans difficulté, prêté le nouveau serment et quitté l'habit de l'ordre. Les malheurs les avaient rendus plus intéressants pour les bonnes âmes qu'ils dirigeaient, et ils maintenaient les congrégations, dont ils espéraient tirer un bon parti. Se sont-ils trompés dans leurs conjectures ? Le temps nous l'apprendra.

mesticité qui n'était pas attachée au service de l'intérieur, était dans le plus déplorable délabrement, et un courrier du roi de France n'avait que de mauvaises bottes. La lettre du roi à M. de Machault pouvait tout aussi bien s'appliquer au comte de Maurepas; il n'y avait à changer que l'enveloppe, et elle le fut.

Ce fut aussi un coup de parti pour le chancelier Maupeou, qui se flattait de conserver les sceaux, et que le rappel de M. de Machault eût laissé sans porte-feuille. Il allait rentrer dans la vie privée, et sa disgrâce était le signal du rétablissement des parlements, dont il avait eu tant de peine à préparer et à consommer la destruction.

Il était resté neutre, pendant la dernière maladie du feu roi. Il laissait agir le duc d'Aiguillon et le maréchal de Richelieu, dont la conduite, d'ailleurs fort inconvenante, était du moins exempte de dissimulation et de lâcheté.

L'abbé Terray s'était imposé la même réserve, et il avait débuté sous le nouveau règne par un trait qui n'était pas d'un courtisan ordinaire, et dont nul autre que lui ne se serait avisé en pareil cas.

Tous les autres ministres du roi avaient perdu la tête au moment décisif. On sait que

l'abbé avait organisé une compagnie privilégiée pour le monopole des blés. Il avait associé le feu roi à cette honteuse spéculation. A peine Louis XV eut-il fermé les yeux, que, par les ordres de l'abbé, tous les magasins de l'entreprise sont ouverts, les marchés abondamment fournis. Abondance et bon marché! C'était, après une longue disette, appeler sur le nouveau roi, toutes les bénédictions du peuple. C'était associer le ministre même à un grand acte de bienfaisance.

CHAPITRE XI.

L'oncle et le neveu. — Révolution ministérielle. — Le passé. — Le présent. — Espérance et regrets. — Les jésuites reviendront-ils ? — Les salons. — Les cafés. — Les promenades. — Opinions sur les deux règnes. — Courte et bonne. — Retour imprévu. — M. de Maurepas. — Calomnie. — Moyen usé et toujours neuf. — Les deux modes. — Le brevet et l'élection. — Des jésuites partout. — Le père Lebrun, secrétaire de Maupeou. — La reine et la ligue. — M. de La Vrillière. — L'Anglais Sulton. — Madame de Langeac. — Duel singulier. — Le bilan des Dubarry. — La faute et l'excuse. — M. de Boynes. — La traite des noirs. — Conseil secret. — Enfin l'abbé Terray quitte la partie. — Souvenir de Crispin. — Le petit manteau et la simarre. — Reviendront-ils ? Ne reviendront-ils pas ? — Les parlements. — Les trois partis. — Les chariots. — Promenade aux flambeaux. — Maupeou et l'abbé Terray. — Justice populaire. — Plus de peur que de mal. — Politique et religion. — Madame Louise et le roi.

Le duc d'Aiguillon avait conservé quelques partisans, que leur position retenait encore dans sa dépendance, et il espérait beaucoup de l'intervention de son oncle, M. de Maurepas. Mais cet appui avait déjà manqué au maréchal de Richelieu. La disgrâce de l'abbé et du duc

d'Aiguillon n'avait été qu'ajournée. Le roi ne voulait rien précipiter, tant il redoutait tout ce qui avait l'apparence d'une révolution.

Tout était changé dans nos réunions particulières. On ne philosophait plus, on n'était plus gai, on n'était pas même raisonnable. Je ne pouvais donner que peu d'instants à mes plus douces affections. Ces moments de crise politique réclamaient ailleurs toutes mes pensées et tous mes instants. On n'entendait plus partout que les mêmes questions : Quels seront les nouveaux ministres? Le parlement sera-t-il rappelé? Les nouveaux impôts seront-ils abolis ou du moins modifiés? Et puis l'on rappelait toutes les opérations, tous les édits du dernier règne.

On n'oubliait pas celui qui avait aboli la société de Jésus; et dès qu'il était décidé que M. de Choiseul, auteur de cet édit, ne rentrerait pas au ministère, que M. de Machault ne reprendrait point les sceaux, il s'ensuivait nécessairement le rappel des jésuites.

Aussi avaient-ils mis en mouvement tout leur monde pour empêcher son retour, et leur confrère l'abbé Radonvilliers leur avait rendu un grand service, en faisant substituer M. de Maurepas à M. de Machault. Et tout cela ne lui

avait coûté qu'un changement d'enveloppe et d'adresse.

La société était devenue insupportable depuis que les questions de politique avaient envahi toutes les conversations, et cette liberté dont on jouit dans les premiers jours d'un nouveau règne, donnait à ces graves conversations une exaltation d'opinion qui souvent m'a beaucoup amusé, par son exagération même. Les Français sont extrêmes en tout; tout porte l'empreinte de leur caractère. On discutait dans les salons, dans les cafés, aux promenades. Cette fièvre de politique était devenue vraiment contagieuse. L'éloge du jeune roi se mêlait aux plus virulentes satires du règne de son prédécesseur. La plus ingénieuse, la plus énergique épigramme, inspirée par l'effervescence du moment, n'avait que deux mots [1]; mais ces deux mots étaient toute l'histoire du règne de Louis XV; on les avait trouvés sur le piédestal de la place qui porte son nom. C'est la contre-partie du *Viro immortali* du monument érigé à Louis XIV sur la place des Victoires.

M. de Maurepas reçut l'ordre de son rappel, comme s'il avait dû s'y attendre. Éloigné de la

[1] *Statua statuæ*. Vid vol. I, page 268.

cour depuis vingt-cinq ans, il ne connaissait ni le jeune roi ni les princes, ses frères, et encore moins la reine. Il ne doutait point qu'il devait sa rentrée au ministère, aux princesses, tantes du nouveau monarque; et dès qu'il parut devant lui, il étudia avec soin son caractère.

Il le trouva timide, réservé, discret; il lui inspira une opinion favorable sur tout ce qui s'était passé dans la destruction des parlements. Il s'attachait surtout à combattre la prévention du jeune prince contre les cours souveraines. Il redoutait l'influence de la reine, qui protégeait ouvertement le duc de Choiseul. Il n'oublia rien pour le rendre odieux, et son rappel au ministère impossible; et pour l'éconduire, il prit sinon la voie la plus noble, du moins la plus sûre, et n'hésita point à appuyer de son témoignage le bruit que le duc avait avancé, par le poison, la mort du dauphin, père de sa majesté. Le roi est d'autant plus disposé à le croire qu'il a été élevé dans cette opinion par son gouverneur, le duc de La Vauguyon [1].

[1] Ce duc était d'ailleurs l'ennemi personnel de M. de Choiseul; il ne pouvait oublier qu'en plein conseil, et devant le feu roi, ses ministres, le premier président et le procureur général du parlement, il l'avait deux fois convaincu d'im-

Maupeou était encore chancelier, et il est d'usage en France que cette charge soit irrévocable; cet usage a reçu la sanction du temps, il est devenu ainsi loi de l'État. J'ai cherché à me rendre compte de cette singularité, et j'en ai la cause dans l'histoire même.

La charge de chancelier était, dans l'origine, une magistrature nationale; elle était élective. Une assemblée de magistrats, choisis dans les cours souveraines, se réunissait au Louvre, sous la présidence du roi, et procédait à l'élection. C'était ainsi qu'avaient été nommés Pierre d'Orgemont et quelques autres.

Depuis, cette charge a été convertie en ministère, mais toujours inamovible. On a imaginé la création d'un garde des sceaux, quand le chancelier titulaire était disgracié. M. de Maupeou, père du chancelier actuel, l'avait été lui-même avant d'avoir le titre de chancelier, et son fils ne lui avait succédé que par l'effet de sa démission en sa faveur.

Le chancelier Maupeou n'eût peut-être jamais songé à détruire le parlement, s'il n'eût été lui-même dirigé par son secrétaire intime,

posture. On se rappelle le fameux mémoire remis si mystérieusement au feu roi par le dauphin.

et par lequel il se laissait gouverner. Ce secrétaire était l'ex-jésuite Lebrun.

Les jésuites doivent en grande partie leur effrayante influence sur le gouvernement à l'espionnage, et surtout à leur sagacité à placer leurs agents. Aucun poste n'est négligé : celui du père Lebrun était habilement choisi. Ils mettent tout leur orgueil à bien servir leur ordre, et ne refusent aucun emploi. Le père Lebrun était entré comme simple secrétaire chez le chancelier Maupeou, qui aimait le travail tout fait. Le secrétaire devint le grand directeur de la révolution parlementaire, et presque tous les préambules des édits relatifs à cette grande affaire étaient de sa façon. Il eut aussi sa part des épigrammes de tout genre qu'on lançait chaque jour contre son maître; celles dont il était l'objet n'étaient point remarquables par leur atticisme; elles étaient plus méchantes qu'ingénieuses. Je ne rapporterai que celle-ci :

De deux coquins, qu'on allait pendre,
L'un était blond et l'autre brun.
Le bourreau n'avait pris de corde que pour un :
« Laissons le blond, dit-il, il peut attendre ;
« Amusons le public, qui vient ici se rendre
« Pour avoir le plaisir de voir pendre *le brun*. »

Il est certain que dans cette crise orageuse

les jésuites jouèrent un grand rôle ; on les trouvait partout où il existait des désordres; ils ne pouvaient espérer le rétablissement de leur société, tant que les parlements qui l'avaient abolie existeraient.

M. de Maurepas ne parut point s'occuper de son neveu, le duc d'Aiguillon ; il ne songeait qu'à lui-même, et à se maintenir dans sa place. Assuré de la confiance du jeune roi, il crut n'avoir rien à craindre de l'opposition de la reine, déterminée à tout faire pour rappeler au gouvernement l'ami de sa maison et l'auteur de son mariage.

Il ne fallut rien moins que la ligue de tous les ministres pour contre-balancer le crédit de cette princesse. C'était peu de calomnier le duc auprès du roi, il fallait encore lui enlever son principal appui, l'opinion publique ; et bientôt on prétendit expliquer l'*engouement* de la reine pour la famille Choiseul, en prétendant qu'elle était la fille de l'ex-ministre ; on rapprochait le temps de son ambassade à Vienne et celui de la naissance de la princesse, et l'on en tirait une conséquence qui n'était encore qu'une probabilité, et de ce que la chose n'était pas tout-à-fait impossible, on en concluait qu'elle était vraie et même incontestable, sans trop s'em-

barrasser que les seules dates en contrariaient la vraisemblance [1].

Ainsi, la reine restait seule pour le duc de Choiseul; les tantes, les ministres, tous ceux qui approchaient le roi, tous ceux qu'il affectionnait, étaient ennemis de M. de Choiseul. La cour se trouva ainsi, dès le commencement du nouveau règne, partagée en deux partis inégaux en force, mais très-prononcés.

Dans le premier conseil tenu à la Muette, le duc de La Vrillière s'était vu contraint de céder la place d'honneur à M. de Maurepas. Le roi, après son discours d'ouverture, interpella ce duc sur une lettre de cachet contre un Anglais nommé *Sulton*, et qui était l'objet d'une réclamation très-vive de la part de l'ambassadeur d'Angleterre [2]. Le duc de La Vrillière assura

[1] Quand l'intrigue descend à d'aussi odieuses et absurdes calomnies, elle ne fait que prouver elle-même son impuissance. Et que pouvait l'opinion en pareil cas? Quelle influence pouvait-elle avoir pour favoriser ou combattre le vœu de la reine? Aucune. Le véritable obstacle était dans la prévention, non moins fausse sans doute, mais d'ailleurs invincible, que le duc de La Vauguyon avait inspirée au roi et aux princes ses frères, à un âge où les impressions restent et sont indélébiles.

[2] J'ai déjà parlé de Sulton. Ce médecin anglais avait offert ses services pendant la dernière maladie du feu roi. Il avait

n'en avoir aucune connaissance. « Comment, « dit le roi étonné, une lettre de cachet signée « par vous, dans vos bureaux, et vous n'en « savez rien! Je vous prie, monsieur, de vous « en instruire et de m'en rendre compte. »

A cet ordre tout-à-fait imprévu, le pauvre duc est tombé en syncope, et on a été obligé de le faire emporter dans une salle voisine de celle du conseil.

On sait qu'il avait marié madame Sabattin, sa maîtresse, au marquis de Langeac, qui ne lui donna que son nom, et voulut bien reconnaître pour siens les enfants de son excellence. Ce mariage n'avait d'ailleurs rien changé aux relations intimes du duc avec sa maîtresse.

dit que les médecins ordinaires de sa majesté se trompaient sur la nature de sa maladie, et en cela il avait raison. Il fut appelé lui-même; mais il s'était retiré en disant qu'il était trop tard. Toute la Faculté s'était liguée contre cet étranger, qu'elle signalait comme un imposteur et un charlatan; mais au lieu de le déférer aux tribunaux, on trouva plus expéditif d'acheter une lettre de cachet dans les bureaux du duc de La Vrillière. Sulton eut ordre de sortir du royaume dans vingt-quatre heures. Force lui fut d'obéir; mais il porta plainte à son ambassadeur, qui écrivit fortement en sa faveur. Le duc d'Orléans, bien informé de tout ce qui s'était passé à Versailles, avait pris cet étranger sous sa protection, et mis l'affaire sous les yeux du roi.

Il n'était pas encore remis de sa mésaventure au conseil, quand son fils aîné, devenu comte de Langeac, fut cité avec le comte de Rouhault (Gamaches) devant les maréchaux de France, pour une affaire qui pouvait devenir très-sérieuse. Elle avait été terminée par le noble tribunal. Il avait été reconnu que le comte de Langeac avait été l'agresseur, et il avait été condamné à faire des excuses à son adversaire, et à six mois de prison à l'abbaye Saint-Germain.

Madame de Langeac, qui n'avait plus à sa disposition le département des lettres de cachet, prit la singulière résolution de tirer elle-même vengeance de M. de Rouhault, auquel elle adressa un cartel ainsi conçu :

« Les femmes honnêtes ne craignent pas les « gens braves, monsieur le comte, encore moins « ceux qui sont assez lâches et efféminés pour, « quand ils ont les plus grands torts, se faire « donner des gardes des maréchaux de France, « par amour pour leur pauvre petit individu. « C'est pourquoi je vous attends ce soir, à neuf « heures, au Cours-la-Reine, et je vous ap- « prendrai les règles de l'honneur ; je ne signe « point, vous connaissez mon écriture. »

Madame la marquise a reçu le jour même

l'ordre de se choisir un couvent, et s'est retirée à Caen. On croit que son cher chevalier d'Arc, avec lequel elle faisait le commerce de lettres de cachet à vingt-cinq louis la pièce, ira la rejoindre dans son exil. Il lui doit, en conscience, cette dernière consolation.

Ce chevalier d'Arc était fauconnier de *Monsieur*, comte de Provence. Il a des prétentions au bel-esprit, et même au génie; c'est un des grands ordonnateurs des fêtes du Colisée.

Madame de Pompadour se mêlait beaucoup de politique, par goût et par orgueil. Madame Dubarry ne s'occupa réellement que de ses plaisirs et de sa fortune, et ne joua jamais en politique qu'un rôle très-secondaire; elle ne faisait que céder aux insinuations du duc d'Aiguillon et de l'abbé Terray, dont elle croyait avoir besoin. La mort de Louis XV avait tout changé, et la favorite n'était plus qu'une simple bourgeoise, réduite à la plus inoffensive obscurité. Son exil dans un couvent ne pouvait être de longue durée. Ce n'était qu'une peine momentanée, imposée par le sentiment des convenances et une juste réparation due aux mœurs outragées. Il suffisait que madame Dubarry ne parût plus à la cour, et ne se montrât plus dans aucune résidence royale. Elle fut quelque

temps après rendue à la liberté, et vécut retirée dans sa jolie maison de Lucienne.

Dubarry le roué avait disposé du trésor public, et vendu fort cher sa protection à l'abbé Terray, et à la moindre attaque portée à ce contrôleur général, Mahomet se rendait en pantoufles dans son cabinet, en criant : *Faute, l'abbé, faute!* Et la faute, vraie ou supposée, ne pouvait s'expier que par un bon sur le trésor en faveur du patron, qui dictait la valeur de l'ordonnance.

Les démissions ont commencé. Le roi vient de faire demander celle de M. de Boynes, ministre de la marine. A l'exemple des autres ministres, M. de Boynes s'était moins occupé des affaires de son département que des siennes; six mois avant la mort de Louis XV, il avait fait armer aux frais de l'État, à Brest, un bâtiment pour l'île de Gorée, pour y faire la traite et transporter une cargaison de noirs dans une habitation qu'il possède à Saint-Domingue.

L'expédition était récente; il a été facile de réunir les preuves; elles ont été remises en original sous les yeux du roi, avec un mémoire très-circonstancié et les instructions données par M. de Boynes lui-même au capitaine. M. de Boynes a été remplacé au ministère de la marine par M. Turgot, intendant de Limoges, où

il a fait beaucoup de bien. M. Turgot est des nôtres; mais les philosophes ne demandent que repos pour eux, justice et liberté pour tous. Un ministre pris dans leurs rangs doit inspirer plus d'espérance que d'alarmes. M. le duc d'Aiguillon a eu pour successeur M. de Vergennes, qui a été ambassadeur à Constantinople et en Suède.

La Saint-Louis n'a pas été un jour de fête pour tout ce qui restait de l'ancien ministère du feu roi; la cour était alors à Compiègne; et, à l'issue d'un conseil secret entre le roi, le prince de Soubise, MM. de Maurepas, de Vergennes et de Muy, sa majesté a envoyé demander les sceaux au chancelier, et les a fait remettre à M. de Miroménil [1], ancien président du parlement de Rouen. M. de Maupeou a reçu en même temps l'ordre de ne point paraître à la cour.

[1] M. Hue de Miroménil avait été exilé avec les autres membres des parlements, par M. de Maupeou, et s'était retiré auprès de M. de Maurepas, à Pontchartrain. Il avait su plaire à cet ancien ministre par des moyens, ou, si l'on veut, par des talents fort opposés à la gravité de la magistrature. Il jouait la comédie sur le théâtre du château de Pontchartrain : il excellait dans les rôles de Crispin. C'est au souvenir de ses succès dans ces rôles qu'il dut la faveur de M. de Maurepas, devenu principal ministre du jeune roi, et son élévation à la charge si difficile et si importante de chef de la justice.

L'abbé Terray fut immédiatement remercié de la part du roi, M. de Turgot passa de la marine au contrôle général, et M. de Sartines fut nommé ministre du département que quittait M. de Turgot, et M. Le Noir, ancien lieutenant criminel, a succédé à M. de Sartines dans sa charge de lieutenant général de police. On semblait n'avoir excepté M. de La Vrillière que pour lui laisser le soin de notifier les ordres de démission à ses anciens collègues du ministère.

M. de Maupeou était préparé à l'événement, et lorsqu'on lui annonça M. de La Vrillière, il lui dit dès qu'il fut entré : « Je connais l'objet « de votre mission; mais, comme je suis chan- « celier, je la recevrai assis. » Le duc lui ayant notifié les ordres dont il était porteur, M. de Maupeou répondit : « J'obéirai. J'ai fait gagner « au roi un procès qui durait depuis trois cents « ans; il veut le reperdre... il en est bien le « maître [1]. »

Il répéta, en montant en voiture pour s'en

[1] Il ajouta : « Voilà les sceaux, le roi peut en disposer : « quant à ma dignité de chancelier de France, je la garde; « elle ne peut m'être ôtée que par un procès, suivant les lois « constitutives de l'État. » Il n'y avait qu'un seul exemple d'un semblable procès : ce fut celui du chancelier Poyet.

aller à Thuy, lieu de son exil : « Jamais M. de « Maurepas ne se tirera de la besogne qu'il en- « treprend, et dans six mois il sera à Pont- « chartrain. »

Le conseil secret avait eu lieu le 24 août, et les ordres de destitution des anciens ministres étaient datés du même jour; c'était celui de saint Barthélemy, et on donna à cette journée le nom de *Saint-Barthélemy des ministres*.

La cour était divisée en trois partis. L'un, pour les parlements exilés; le second, pour les nouveaux parlements établis par Maupeou; le troisième affectait une neutralité qu'il soutenait assez mal : on aurait pu l'appeler le parti des *indécis*.

Le premier se composait de la reine, du comte d'Artois, des ducs d'Orléans, de Chartres, de Choiseul, du prince de Conti, de la majorité des pairs, du comte de Maurepas [1], de la minorité janséniste du clergé, des évê-

[1] M. de Maurepas était effrayé de l'irritation des esprits contre les nouveaux parlements, dont les membres ne pouvaient se montrer en public sans être insultés et souvent accueillis avec les gestes les plus menaçants. C'était comme un sacrifice nécessaire à la paix publique qu'il considérait le rétablissement des anciens parlements. « Je ne veux pas, « disait-il, être traîné sur la claie pour les affaires de M. de « Maupeou. »

ques gallicans, de la majorité des gens de lettres.

Le second, de Monsieur, comte de Provence, des princesses, tantes du roi, de madame Louise, religieuse carmélite à Saint-Denis, du duc de Penthièvre, du chancelier, des ducs d'Aiguillon et de Richelieu, des ministres révoqués, l'abbé Terray, Bertin, de Boynes, du prince de Soubise, du duc de La Vrillière, enfin de MM. de Muy et de Vergennes, nouveaux ministres nommés par le roi; la majorité du clergé, les jésuites et leur chef, M. de Beaumont, archevêque de Paris; de madame de Marsan et des dévotes de la cour.

Le troisième, du prince de Condé, du comte de La Marche, fils du prince de Conti, de quelques pairs de France. Ce dernier parti était si faible sous le double rapport du nombre et des talents, que son rapprochement de l'un des deux autres partis aurait été même sans aucune influence.

C'est de la lutte de ces partis que datent les premiers symptômes du mouvement révolutionnaire qui éclata quinze ans plus tard. C'est entre ces deux partis si puissants, si animés, que se trouvait placé un jeune monarque sans expérience politique, et contraint souvent, par

la nécessité de sa position, de faire violence à ses plus chères affections.

L'orage s'annonça par de grands rassemblements, par des scènes tumultueuses dans la capitale.

Dans la nuit du 28 au 29 août, des clercs de procureurs et une foule d'étudiants, de jeunes gens de toute condition, promenèrent aux flambeaux les effigies du chancelier et de l'abbé Terray [1].

[1] « La nuit du dimanche 28 au lundi 29 août, on a pendu « deux mannequins ou simulacres en paille, avec des mas- « ques de cire et des habits, chemises, culottes, bas et sou- « liers. C'est au carreau de la justice Sainte-Geneviève qu'on « a fait cette exposition.

« L'un de ces mannequins, ayant un masque couleur de « bigarade, une grande perruque, une simarre, un cordon « bleu, portait un écriteau devant et derrière, où l'on lisait : « *Maupeou, chancelier.* Le second, ayant un masque haut « en couleur et couperosé, portant perruque d'abbé, cu- « lotte et manteau court, cordon bleu aussi, plus long que « l'autre, avait écriteau portant ces mots : *L'abbé Terray, « contrôleur général des finances.*

« Les membres étaient disloqués, comme s'ils venaient « d'être roués. L'exécution ainsi faite clandestinement dans « la nuit, ce coup d'œil a formé un spectacle pour la popu- « lace, qui s'est amassée en foule audit lieu. Il a duré jusqu'à « six heures du matin, que la justice de Sainte-Geneviève a « fait faire la levée des cadavres factices, dont il a été dressé

Le nouveau parlement commença une procédure contre ces attroupements. L'archevêque de Paris assembla tous les principaux chefs de son parti. Madame Louise écrivit de son couvent les lettres les plus pressantes au roi.

« procès-verbal. » (*Extrait d'une relation contemporaine.*)

A la même époque, l'abbé Terray courut des risques réels à Choisy, où il était allé passer le bac, pour se rendre à sa terre de la Motte. A peine fut-il entré dans le bateau, que la foule se réunit sur le bord de la rivière, en criant : « Bateliers, jetez à l'eau ce b..... de prêtre. » L'abbé, épouvanté, tira sa bourse, et la jetant aux bateliers, il les pria de le faire aborder le plus tôt possible, et de le soustraire à la fureur de la multitude. L'abbé se sera sans doute rappelé la réception que, dans le temps de sa toute-puissance, il avait faite à la députation des receveurs des rentes, en disant : « Que me veulent encore ces b.....-là ? » La foule grossière qu'il redoutait n'avait fait que répéter ses expressions.

CHAPITRE XII.

Le prince de Conti.—Les exilés. — Le duc d'Orléans. — Le parlement Maupeou. — *Prenez des dominos.* — Louis XVI à Paris. — Retour des anciens magistrats. — Opinion du roi de Prusse sur le nouveau règne. — M. de Maurepas et M. Turgot. — Le grand conseil. — M. de Malesherbes. — Louis XVI et l'archevêque de Paris. — Petit apologue philosophique. — La vérité et le temps. — Correspondance interrompue. — Les pamphlets. — Tout le monde s'en mêle. — Partis pour et contre le rétablissement des parlements. — M. de Muy. — M. de Vergennes. — *Monsieur*, comte de Provence. — Droit public de France. — Voyage. — Diderot et l'auteur à Saint-Pétersbourg. — Pamphlets. — Un sur mille. — Saint-Denis. — La Madeleine. — L'âme de Louis XV et le saint portier du paradis.

Quelle que fût la détermination du monarque, il n'avait que le choix des sacrifices; déplaire aux princesses ses tantes, ou à la reine. Il connaissait quelle était l'opinion de la capitale; elle s'était prononcée lors de son dernier voyage à Paris. Il avait été froidement accueilli en traversant les boulevards, et il savait que depuis cette époque le prince de Conti, dont les vœux pour le retour des exilés étaient bien connus,

avait été reçu à l'Opéra au milieu des applaudissements.

Le roi savait aussi que depuis qu'il avait lui-même annoncé sa résolution de rappeler les parlements, les Parisiens avaient projeté de dételer sa voiture lors de son premier voyage à Paris, et de le ramener en triomphe à Versailles. Cependant, le ministère, dirigé par M. de Maurepas, ne s'occupait plus que du rappel des parlements. Le vieux ministre tenait chaque semaine un comité avec MM. Turgot, Miroménil, et Sartines, pour préparer la restauration parlementaire.

Le duc d'Orléans attendait tranquillement l'événement à sa belle terre de Saint-Assises, près de Melun. La reine, piquée contre Mesdames, ne quittait plus son auguste époux.

Le parlement Maupeou siégeait encore, mais il avait chaque jour à dévorer de nouveaux affronts. Le premier président s'était rendu à Versailles pour implorer l'autorité du principal ministre contre d'insolentes provocations qui se renouvelaient chaque jour. « Nous ne « pouvons plus, disait-il à M. de Maurepas, « nous montrer sans danger en public. » Les commissaires du parlement, porteurs des remontrances, répétaient les mêmes plaintes.

Prenez des dominos, leur répondait le premier ministre, *et vous ne serez ni insultés ni connus*. Ce ton de plaisanterie n'était-il pas inconvenant dans la bouche de l'homme qui parlait au nom du roi ?

L'un des principaux membres de l'ancien parlement s'était présenté chez le garde des sceaux pour le remercier d'avoir bien voulu lui permettre de revenir à Paris pour ses affaires; le président était dans le costume parlementaire. Loin de paraître blessé de cette inconvenance, M. de Miroménil assura le président que tous les autres membres de l'ancien parlement pouvaient demander leur retour.

Les mêmes avanies poursuivaient les nouveaux parlements des provinces, et celui de Bretagne se trouva sans avocats pour plaider. L'auditoire applaudissait à cette insultante conduite du barreau. Les magistrats se plaignirent au garde des sceaux, qui ne fit à leurs plaintes qu'une réponse ambiguë, insignifiante. Ils insistèrent, offrirent leur démission, demandèrent à vendre leurs propriétés et à se retirer en pays étranger, pour se soustraire aux injures, aux menaces dont ils étaient sans cesse assaillis. A ces demandes si urgentes, que répondra le chef de la justice à

des hommes qui n'avaient à se reprocher que leur dévouement aux ordres du feu roi? Rien.

Il s'en fallait cependant que le conseil des ministres fût d'accord sur la grande question qui agitait les esprits. Si MM. de Maurepas, Miroménil, Turgot et Sartines, insistaient pour le rappel des parlements, MM. Vergennes, d'Aguesseau, Bertin et La Vrillière étaient d'une opinion contraire. M. de Muy les secondait. Ami du feu dauphin, il rappelait au jeune roi les principes de son père. Le vieux La Vrillière avait retrouvé toute l'énergie du jeune âge, pour accuser les anciens parlements.

Mesdames boudaient à Bellevue; elles n'étaient pas du voyage à Fontainebleau. Elles résolurent de sortir de leur retraite, et de tenter un dernier effort sur le roi, leur neveu. *Monsieur*, comte de Provence, fit passer sous les yeux du monarque un mémoire contre les anciens parlements; mais la reine en fit présenter un autre en leur faveur.

Le roi ne pouvait plus temporiser : il n'était plus temps de délibérer, mais d'agir, et il annonça sa résolution par l'exil de M. Joly de Fleury, procureur général du nouveau parlement. Des ordres furent en même temps adressés aux membres des deux parlements : aux

membres de l'ancien, pour qu'ils aient à se rendre au palais le 9 novembre ; à ceux du nouveau, pour se trouver le même jour à leur domicile, où ils devaient attendre les ordres de sa majesté.

Le rétablissement des parlements de Paris, de Rouen et d'Aix était décidé. Le roi s'est rendu en grande cérémonie, le 12 novembre, à Paris, pour y tenir son lit de justice. Il resta une demi-heure dans la grande salle avec les princes, avant de faire appeler les membres du parlement. Dès qu'ils furent appelés et qu'ils eurent pris leurs places accoutumées, le roi prit la parole, et après lui son chancelier. M. Séguier, avocat général, requit l'enregistrement de dix nouveaux édits, relatifs à la réorganisation de l'ordre judiciaire.

L'enregistrement fait de l'ordre exprès du roi, ce prince termina la séance par cette allocution remarquable :

« Messieurs,

« Vous venez d'entendre mes intentions ; j'es-
« père que vous vous y conformerez, pour ma
« tranquillité personnelle et le bonheur de mes
« peuples. Vous pouvez compter sur ma pro-
« tection et sur mes bontés, tant que vous ne

« franchirez pas les bornes de l'autorité qui « vous a été confiée. »

Des acclamations de reconnaissance et de joie accompagnèrent le roi à sa sortie du palais et sur son passage. Il paraissait heureux de ces marques d'allégresse.

Mais le parti antiparlementaire faisait en même temps circuler une lettre, vraie ou supposée, du roi de Prusse au chancelier Maupeou. On y lisait :

« Le cardinal de Fleury a donné la Lorraine « à Louis XV, le duc de Choiseul lui a donné « la Corse, vous lui avez donné la France ; mais « Louis XVI n'en veut pas. »

On juge toujours mal de loin, et surtout pour ce qui concerne la France. La publicité de cette lettre ne fit aucune sensation, et servait mal la cause du parti qui avait provoqué cette indiscrétion. Cette démarche imprudente ne pouvait qu'affliger le roi, et l'affermir dans sa résolution.

M. d'Aiguillon, qui était resté en possession de ses emplois, espérait beaucoup de l'intervention de son oncle pour les conserver. Il devait attendre, et non presser, une décision qui, dans les circonstances, ne pouvait que lui être

défavorable. Il aurait pu en conserver au moins une partie : il joua son tout, et perdit.

Il avait prié M. de Maurepas de demander au roi s'il était content de ses services. Sa majesté répondit d'un ton très-affirmatif : « Il n'est « pas possible que M. d'Aiguillon conserve ses « places.

— « Mais du moins votre majesté voudra « bien lui donner le temps d'arranger les af- « faires de ses départements, afin de les remet- « tre en ordre.

— « Cela est juste.

— « Mais quel temps votre majesté lui donne- « t-elle?

— « Mais, jusqu'à demain.

— « L'intervalle est bien court.

— « Il est suffisant, et dites-lui de remettre « demain ses porte-feuilles à M. Bertin. »

Les gazettes et quelques mémoires du temps ont raconté l'événement tout autrement; mais voilà la vraie version : je n'écris point sous l'inspiration des partis, mais sous celle de la vérité. Les révolutions ministérielles étaient si fréquentes sous le règne du feu roi, que l'on n'est nullement surpris que le duc d'Aiguillon n'ait point perdu toute espérance, même après le dernier entretien de son oncle avec le roi.

Dans une audience publique, donnée par M. de Maurepas, M. le duc d'Aiguillon s'est montré; il avait paru aussi au parlement, où il avait siégé comme pair, dans la séance du lit de justice du 12 novembre. Cependant cette incertitude donne au nouveau ministère une allure embarrassée. M. Turgot a voulu s'expliquer sur ce point avec M. de Maurepas. « Monsieur, lui « a dit celui-ci, occupez-vous de nos finances, « tâchez de pourvoir au présent, sans vous cas- « ser la tête à changer le fond des choses : les « faiseurs de projets sont une espèce d'hom- « mes qu'un ministre doit éloigner.

— « Monsieur le comte, lui répondit M. Tur- « got, si la machine de nos finances pose sur « des bases pourries, et dont l'écroulement peut « se prévoir prochain, il paraît pourtant sage « de consulter avec des architectes, pour for- « mer le plan d'un nouvel édifice, et il importe « que les architectes soient d'accord. »

L'État avait été ébranlé, dans toutes ses parties, sous le règne du feu roi. Des ministres, des généraux, des intendants, nommés, révoqués ou rappelés dans les petits comités, et suivant les caprices d'une favorite, ne pouvaient faire le bien, lors même qu'ils en eussent eu le désir et les moyens. Tout marchait par faveur, et la

faveur changeait souvent : tel dominait la veille qui le lendemain était oublié, ou pire que cela.

Le grand conseil était rétabli; on l'avait recomposé des membres des parlements réformés; c'était une sorte de compensation, et cependant l'organisation de ce tribunal suprême éprouvait les plus grands obstacles. M. de Nicolaï, nommé président, refusait d'accepter. Sa lettre au garde des sceaux respire une élévation de sentiments qui honore ce magistrat. Les motifs de son refus sont exprimés avec une respectueuse franchise.

« Monsieur,

« Je crois devoir vous prévenir que, quel « que puisse être le parti que ma compagnie [1] « prenne, je suis décidé de conserver ma li- « berté et de ne rien accepter; je respecte in- « finiment la volonté et la parole du roi; mais « l'expérience m'a appris qu'elle n'est pas tou- « jours inviolable. S'il est triste d'en être la vic-

[1] Le parlement reformé, M. de Nicolaï n'y avait été appelé qu'en raison de son nom. Il appartenait à une des plus grandes familles de la magistrature; mais il avait suivi une autre carrière : il était colonel de dragons quand M. de Maupeou l'appela à l'une des présidences de son nouveau parlement.

audience publique, donné
:pas, M. le duc d'Aiguillo
vait paru aussi au parlemen
:omme pair, dans la séance
1 12 novembre. Cependant ce
)nne au nouveau ministère une
e. M. Turgot a voulu s'expliqu
vec M. de Maurepas. « Monsieur,
ui-ci, occupez-vous de nos finances,
le pourvoir au présent, sans vous cas-
ête à changer le fond des choses : les
s de projets sont une espèce d'hom-
u'un ministre doit éloigner.
Monsieur le comte, lui répondit M. Tur-
i la machine de nos finances pose sur
ases pourries, et dont l'écroulement peut
révoir prochain, il parait pourtant sage
onsulter avec des architectes, pour for-
le plan d'un nouvel édifice, et il importe
les architectes soient d'accord. »
Etat avait été ébranlé, dans toutes ses par-
sous le règn du feu roi. Des ministres, des
raux, des ntendants
appelés da ns les pe
caprices d'u une faveu
n, lors mê me qu'il
moyens. Tou

« time, il faut du moins, quand on le peut, ne « pas s'exposer une seconde fois à des événe- « ments si désagréables et si affligeants. »

M. de Turgot s'était opposé au rétablissement du parlement, par esprit d'opposition aux corporations privilégiées. Selon lui, le pouvoir de rendre la justice ne donnait pas celui de juger la loi elle-même, et de s'ériger en législateur.

M. de Muy partageait la même opinion par attachement pour la personne et l'autorité du roi. *Monsieur*, comte de Provence, tenait aussi à la conservation du nouveau parlement, qui se renfermait dans le cercle de ses attributions judiciaires, et il redoutait l'ancien parlement qui, depuis son origine, s'était mis en opposition contre l'autorité royale, et qui avait souvent, par son ambition inconsidérée, compromis la dignité et menacé les prérogatives du monarque. *Monsieur* n'admettait qu'un pouvoir souverain, absolu, sans méconnaître néanmoins l'intervention nécessaire des états-généraux pour le vote de l'impôt. Il rappelait au roi, son frère, la réponse toute récente de M. de Maupeou à M. de La Vrillière, en lui remettant les sceaux au moment où il se rendait dans son exil.

« Le parlement actuel [1], lui disait-il, a « remis sur la tête du feu roi, notre aïeul, la « couronne que l'ancien parlement lui avait en « quelque sorte ravie; et le chancelier Mau- « peou, que vous venez d'exiler, vous avait fait « gagner un procès que les rois, nos aïeux, « soutenaient contre les parlements depuis deux « siècles. Le procès était jugé, et vous, mon « frère, vous cassez le jugement pour recom- « mencer la procédure. »

Le clergé si puissant, si remuant à la cour, d'où son ministère devrait l'exclure, n'avait pu voir sans un extrême dépit l'inutilité de ses remontrances et de son opposition au rappel du parlement, et bientôt on vit renaître les mêmes tracasseries, pour effrayer les consciences, exciter de nouveaux troubles et renouveler le même scandale.

Les sacrements avaient été refusés à un paroissien de Saint-Séverin. Le fait fut dénoncé au parlement, qui envoya au roi son premier président; mais, dans l'intervalle, le curé et un vicaire ont disparu.

Le roi, profondément affligé de ce symptôme de nouveaux troubles, a mandé l'archevêque de Paris. L'entretien n'a pas été long; mais il

[1] Appelé vulgairement *parlement Maupeou.*

a été décisif de la part du roi. « Monsieur, a-t-il « dit au prélat, le roi, mon aïeul, vous a exilé « plusieurs fois à cause du trouble que vous « aviez causé parmi mes sujets par des refus de « sacrements; pour moi, je ne vous exilerai « point, mais je vous livrerai à toute la sévé- « rité des lois; vous devez me comprendre; re- « tirez-vous. »

Les principes de tolérance politique et religieuse, si long-temps prêchés par les philosophes, trouvent maintenant des échos dans toute la France. Les rois rencontrent la vérité près du trône, quand ils veulent l'y admettre, et le nouveau roi l'a entendue.

Mais comment la faire pénétrer ailleurs? On remarque, dans le peu d'ouvrages littéraires qui paraissent à de rares intervalles dans cette crise politique dont la France est tourmentée, une couleur toute philosophique. On ne demandait naguère aux poètes que de l'esprit, on en demande encore; mais on veut de la raison partout.

Au milieu de cette nuée de pamphlets de toutes couleurs qui se répètent chaque jour, on a remarqué un charmant apologue d'un jeune officier [1].

[1] M. Delille, capitaine au régiment de Champagne.

Aux portes de la Sorbonne
La Vérité se montra.
Le syndic la rencontra :
« Que demandez-vous, la bonne?
— Hélas ! l'hospitalité.
— Votre nom? — La Vérité.
— Fuyez, dit-il en colère,
Fuyez, ou je monte en chaire
Et crie à l'impiété.
— Vous me chassez ; mais j'espère
Avoir mon tour, et j'attends ;
Car je suis fille du Temps,
Et j'obtiens tout de mon père. »

Voilà de ces vers qui se font lire dans tous les temps ; mais, en conscience, comment MM. Dorat et Rulhière peuvent-ils se flatter d'appeler sur leurs petits débats l'attention du public, qui a bien autre chose à faire? J'ignore si le capitaine de dragons auquel nous devons la fable que je viens de transcrire, est parent de l'abbé qui nous a donné la belle traduction des *Géorgiques ;* mais il est certain que leurs talents sont de la même famille.

La collection de tous les ouvrages à l'occasion de la destruction et du rétablissement des parlements est immense. Que restera-t-il de cette foule d'écrits, recherchés avec tant d'avidité à l'époque où ils paraissent? Nés des circonstances, ils meurent avec elles. Je connais des curieux

qui n'ont pas laissé passer le moindre petit pamphlet, la moindre caricature, sans les acheter; ils ont dépensé des sommes considérables, encombré de porte-feuilles, de livres de tous formats, les rayons de leur bibliothèque; ils ont tout et ne lisent rien; mais parle-t-on devant eux d'un personnage, d'un événement de l'époque, ils citent l'ouvrage qui en parle. Le titre suffit : ils ne connaissent pas autre chose.

Il serait cependant injuste de tout confondre dans le même oubli : on exceptera *les Maximes du Droit public français*. Ce sont les véritables archives nationales; seulement on en distinguera les conséquences que les auteurs en ont tirées en faveur des parlements; mais qu'au nom de ces cours de justice on substitue celui des états-généraux, et le texte et les notes seront parfaitement d'accord. Une remarque qui n'est pas sans importance, c'est que, dans le court intervalle de quelques années, la liberté de la presse avait été affranchie de ses entraves.

Le ministère qui avait défendu la publication des Capitulaires des rois de France, dont Baluse était éditeur, laissait imprimer *les Maximes du Droit public*. La littérature parut tout-à-fait abandonnée, et la presse n'était plus consacrée qu'aux ouvrages qui se rattachaient à la

politique et aux débats des divers partis qui divisaient la cour, la capitale et les provinces.

La correspondance de Diderot et de moi avait presque entièrement cessé, et si jamais elle est imprimée, on ne trouvera rien ou presque rien pour la fin de 1774, 1775 et une partie de 1776; et lors même que les publications littéraires eussent conservé la même activité, ma correspondance politique absorbait tous mes instants, et je n'aurais pu la continuer.

J'avais voyagé pendant une partie de la tourmente politique. Je n'étais plus témoin des événements que j'avais à décrire; mais je n'en étais pas moins bien informé : les pamphlets m'arrivaient par ballots; j'y trouvais plus de passion que d'esprit, et en général les auteurs ne brillaient pas par le bon goût et la finesse des pensées. Cependant, je remarquai celui-ci, qui me parut d'une facture originale.

L'auteur suppose que le jour, ou plutôt la nuit de ses funérailles improvisées, l'âme de Louis XV, errant dans la plaine Saint-Denis, rencontra l'apôtre de la France, qui lui demanda où elle allait. « En paradis. — Vous n'êtes pas dans la route; prenez par ici, voilà le chemin : bonsoir, bon voyage. »

Après une demi-heure de route, l'âme royale

rencontra la Madeleine; même question de la part de la sainte, même réponse de l'âme voyageuse. « Vous n'y êtes pas, répond la belle pécheresse, prenez par ce sentier.... là... à votre gauche, et vous arriverez. » L'âme marche, marche sans arriver au but; elle croit l'avoir atteint, lorsqu'elle rencontre saint Pierre, qui, cette nuit, s'était éloigné de son poste.

« Eh ! bonsoir, beau sire, dit le saint portier; où allez-vous si tard? — En paradis. — Eh ! bon Dieu, vous lui tournez le dos. — Parbleu ! l'aventure est plaisante : saint Denis et la Madeleine, deux de vos confrères, m'ont cependant enseigné ce chemin. — Ils ne savent ce qu'ils disent; rapportez-vous-en à moi, qui tiens les clefs du paradis dans ma poche. Je ne suis plus surpris que vous n'ayez fait que des sottises de votre vivant, vous avez toujours pris pour conseillers des gens sans tête et des..... femmes sans mœurs. »

C'est ainsi qu'on s'égayait à Paris sur le feu roi; je ne m'apercevais que trop, par les révélations de mon correspondant, que les choses allaient le même train, depuis mon départ.

CHAPITRE XIII.

Voyages dans le Nord. — Mon séjour à Saint-Pétersbourg. — L'impératrice Catherine. — Faute d'orthographe de madame Geoffrin. — Le délit et l'amende. — Souvenirs du Palais-Royal. — Les deux tables. — Le tirage au sort. — La table impériale. — Repas et soirées philosophiques de l'Ermitage. — Le gagne-pain de sa majesté impériale. — Vol découvert. — Le délateur de bonne compagnie. — Les deux badines. — Mariage d'inclination de l'héritier d'un grand empire. — Encore madame Geoffrin. — Le sermon de l'ingratitude. — M. de Burigny. — M. Durand. — Les ruisseaux. — Le prince Poniatowski. — Mademoiselle de Lespinasse. — Madame du Deffant. — Son Walpole. — Ce qu'on dit et ce qu'on pense. — Les épîtres de saint Paul. — La dame aveugle et sa femme de chambre. — Je reviens à Paris. — Anacréon et M. de Maurepas. — Lycoris et l'archevêque de Bourges. — Le vieux conseiller et le mousquetaire. — La lettre de cachet et la bouteille de Bourgogne. — Révolution à la cour. — Les anciens habits. — Le bal de M. de Mortemart. — Les canons, les écharpes et les nœuds de rubans. — Les plumes.

J'avais fait une absence assez longue; un ordre de l'impératrice Catherine m'avait appelé à Saint-Pétersbourg, où Diderot était venu bientôt me rejoindre. Il arriva malade et surtout fatigué.

L'impératrice Catherine, quelques années auparavant, avait fait insurger la Grèce; elle avait envoyé Orloff à Zante, et le comte s'était parfaitement acquitté de sa mission. Une députation de Grecs des familles les plus distinguées s'était rendue à Saint-Pétersbourg, et avait salué du nom d'empereur d'Orient le plus jeune des grands-ducs. Diderot était enchanté; il ne rêvait que l'affranchissement de la Grèce; il voyait renaître de leurs ruines Athènes et Sparte; et dans son enthousiasme, il oubliait ce qu'on appelle les convenances, et frappait avec une extrême vivacité les genoux de l'impératrice.

Il est vrai que toute apparence d'étiquette était bannie de nos entretiens, et cette familiarité plaisait à sa majesté. Ce bon Diderot était vraiment sous le charme; il semblait renaître à la santé et au bonheur.

Je n'oublierai jamais mon séjour à Pétersbourg; je ne fus jamais plus heureux. L'illusion me gagnait, et souvent dans le palais des czars je me croyais dans le salon bourgeois de madame Helvétius ou de notre excellente Geoffrin. J'avais promis de lui écrire aussitôt mon arrivée à Pétersbourg; elle connaissait les cours du Nord, par le voyage qu'elle avait fait à Varsovie,

quelques années auparavant; mais elle se fût trouvée encore plus à son aise à l'Ermitage; elle eût aussi trouvé là une souveraine selon son cœur [1].

Madame Geoffrin avait pris l'initiative de notre correspondance, et j'avais trouvé sa première lettre en arrivant à Pétersbourg. Je m'empressai de lui répondre.

« Pétersbourg, le 10 novembre 1773.

« Les deux premiers objets, madame, qui ont « frappé mes yeux à Pétersbourg, c'est votre « lettre et l'impératrice. Je suis arrivé à huit « heures du soir. Le lendemain à onze heures « j'ai reçu votre lettre; à midi j'ai fait la révé- « rence à sa majesté, et je lui ai baisé la main « avec le respect qu'on doit à la main auguste qui « tient les rênes d'un grand empire, et avec le « plaisir qu'on a d'approcher ses lèvres d'une « belle main de femme.

« Quant à votre lettre, madame, qui a pris « le pas sur l'impératrice, elle m'a horrible-

[1] Grimm décrit ici fort en détail son séjour à Saint-Pétersbourg. Cette partie du manuscrit allemand n'offre plus le même intérêt, et les mêmes tableaux, les mêmes observations, se trouvent reproduits dans sa lettre à madame Geoffrin. L'éditeur a cru devoir se borner à publier cette lettre, écrite avec tout l'abandon de l'amitié.

« ment choqué. Au lieu de laisser ce fatal *de*[1]
« sur l'adresse, vous l'avez fourré dans le texte;
« vous l'avez fricassé de toutes les manières;
« tantôt vous l'avez souligné, tantôt oublié
« exprès, afin de le camper au-dessus en inter-
« ligne.

« Votre malice de Satan s'en est donné tant
« qu'elle a pu ; mais votre ami, l'empereur Jo-
« seph, me vengera; c'est lui qui est insulté dans
« ma personne. La première fois, madame, qu'il
« vous arrivera de passer le Rhin et de mettre
« le pied dans l'empire, je vous ferai payer,
« pour ce seul méfait, une amende de cinquante
« marcs d'or, ainsi que je le prouverai dans mon
« diplôme, enfermé dans un tiroir à Paris, dont
« j'ai la clef dans ma poche à Pétersbourg.

« L'impératrice, qui, par parenthèse, quand
« elle dit aux autres qu'elle me trouve aimable,
« m'appelle M. *Grimm* et non pas M. *de Grimm*,
« me combla de mille bontés dès le premier jour.
« Sa majesté, après s'être entretenue quelque
« temps avec moi, me fit ordonner de rester à
« dîner. Il y avait à cette table, indépendam-
« ment du grand-duc et de la famille Darm-
« stadt, une douzaine des premiers personnages
« de l'empire.

[1] Grimm n'a réellement reçu le titre de baron qu'en 1776.

« Je me fourrai, comme je pus, dans un coin, « mais l'impératrice ne ménagea pas ma timi- « dité; elle me demanda, d'un bout de table à « l'autre, si je ne me trouvais pas bien loin du « Palais-Royal [1]. Je lui balbutiai que j'avais « l'ingratitude de n'y pas penser en ce moment. « Au dessert, elle m'envoya par un page une « pomme transparente, qui est particulière à ce « pays, et, après dîner, elle me dit en souriant : « J'ai été bien loin de vous, mais j'espère qu'il « n'en sera pas toujours de même.

« Voilà, madame, un échantillon du traite- « ment qu'elle fait aux gens fourvoyés du Palais- « Royal. J'ai eu l'honneur de la voir presque « tous les jours, de dîner deux ou trois fois avec « elle, et, ce qui vaut au-dessus de tout, de « causer encore quelquefois avec elle une heure « et demie, deux heures de suite, tête à tête dans « son cabinet. Là, il faut se camper dans un « bon fauteuil, en face du canapé impérial et « de la souveraine de toutes les Russies; et « quelque étrange que cela paraisse à M. de « Grimm, il n'y a pas de *de* qui tienne, il faut « se soumettre à l'étiquette.

« Là, on cause, on babille de choses sérieuses,

[1] Grimm était depuis long-temps secrétaire du duc d'Orléans, aïeul du prince actuel.

« gaies, graves, frivoles, souvent très-gaîment « des choses graves, et très-gravement des « choses gaies, en vertu des lois de toute bonne « conversation, qui exige, pour se soutenir, « une grande variété de tons; et puis sa majesté « dit : Bonsoir. C'est, je vous assure, une char- « mante femme, dont la maison manque à Paris.

« Vous iriez souvent faire la police : M. l'am- « bassadeur de Naples n'en bougerait; il n'y « aurait point de pluie, ni de ruisseau de la « rue Saint-Honoré, qui nous empêchât, M. de « Burigny et moi, d'y passer la soirée. On jure- « rait qu'elle n'a autre chose à faire au monde « que d'être aimable, et l'on ne se douterait « pas en mille ans qu'elle a un empire à gou- « verner : elle appelle cela son *gagne-pain*.

« Quand on lui propose quelque amusement « mal à propos, elle dit : Je n'en ai pas le temps « à présent; il faut premièrement penser à mon « *gagne-pain*. Nous prenons, madame, la liberté, « ne vous en déplaise, de parler quelquefois de « vous. J'ai prêché à sa majesté votre sermon sur « la nécessité et la commodité de l'ingratitude « pour les bienfaiteurs. Elle l'a trouvé profond « et beau.

« Vous allez me crier de quoi je me mêle, « que vous ne voulez pas qu'on prêche vos ser-

« mons, qu'on conte vos contes, qu'on touche « vos pincettes, etc., etc. A propos de pincettes, « je suis bien aise de vous dire que le général « Betzki vous a volé une paire de badines; je « les ai reconnues à leur physionomie; il n'a pu « nier son vol. Il les emporta un jour, sous son « habit, tandis que vous lui criiez de l'autre « chambre, ne touchez à rien; il s'en porte fort « bien, et je l'ai trouvé rajeuni.

« En attendant, sa majesté m'a ordonné « très-expressément de vous faire ses compli- « ments. Je m'en acquitte et vous supplie de « m'en fournir le reçu pour ma décharge, et « pour qu'il ne vous reste point de prétexte, « j'ai l'honneur de vous renvoyer votre enve- « loppe pour vous en servir une seconde fois; « car nous connaissons tous les deux le prix du « papier. Une ou deux fois la semaine, l'impé- « ratrice dîne dans son Ermitage attenant le « palais, et communiquant à son appartement. « C'est là que sont ses immenses trésors en « peintures; c'est là qu'on trouve un jardin « d'été et un jardin d'hiver de plein pied, « avec l'appartement au premier étage.

« L'entrée de l'Ermitage rend tout le monde « égal. On quitte son rang, son épée, son cha- « peau à la porte; c'est comme chez vous,

« madame, excepté qu'on n'est pas grondé : il « n'y a pas là un soupçon d'impératrice. Dans « la salle à manger, il y a deux tables à côté « l'une de l'autre, chacune de dix couverts. « Le service se fait par machines; ainsi, point « de valets derrière les chaises, et le lieutenant « de police est bien attrapé; car il ne peut pas « faire un seul rapport à sa majesté de ce qui « se dit pendant ces diners-là.

« Les places se tirent au sort, et l'impéra- « trice se trouve souvent placée au bout de la « table, tandis que Grimm, ou un autre « homme de son importance, occupe la place « du milieu. Malgré tout cela, elle n'est ni « plus ni moins qu'impératrice de Russie, et « elle le prouve par un grand nombre d'établis- « sements vraiment impériaux, qui lui doi- « vent leur fondation, et dont le but n'est pas « petit.

« Mais je m'aperçois que je vais entamer « une seconde feuille, tandis que je n'ai pas « peut-être le droit de vous en écrire une pre- « mière; je ne dirai pas toujours que j'en ai la « permission; cela me ferait ici un diable « chargé d'ennemis, et comme je dois y rester « encore un peu, je ne veux irriter personne « contre moi.

« Toute la suite d'Armstadt est repartie il y « a quinze jours, comblée de présents et de « bontés. Le prince héréditaire est seul resté « avec ses compagnons ; mais comme il est en- « tré au service de Russie, et qu'il se prépare à « faire la campagne sur le Danube[1], rien n'em- « pêche que je ne songe aussi de mon côté à « *mon gagne-pain*. Je serais même en route ; « mais sa majesté ayant assuré madame la « margrave[2], qu'elle voulait bien me tolérer « encore un peu en Russie, je ne sais au juste, « madame, quel jour je pourrai aller me faire « gronder chez vous.

« J'ai été obligé d'avouer à l'impératrice que « je n'étais pas un des mieux grondés ; cela « n'est pas vain, mais il faut avant tout être « vrai ; aussi sa majesté en a-t-elle bien ra- « battu depuis cet aveu-là.

« J'ai assisté ici à un mariage tout-à-fait « édifiant. Le grand-duc a eu l'avantage unique « de se choisir lui-même sa femme ; ils se sont « fait l'amour trois mois de suite, sous les yeux

[1] Cette guerre se termina par le traité de Kainarghi, qui fut si fatal à la Grèce, que la Russie abandonna à ses anciens tyrans, contre lesquels elle les avait armés. (*Note de l'Éditeur.*)

[2] Grimm est devenu depuis correspondant de cette cour en France.

« de leurs parents. Il est aujourd'hui le meil-
« leur mari, comme la grande-duchesse est la
« plus aimable femme, et la plus empressée de
« plaire à son mari.

« Diderot est arrivé tout juste la veille du
« mariage, mais malade : ainsi, il n'a pu as-
« sister qu'au bal masqué, plusieurs jours
« après la bénédiction nuptiale. L'impératrice
« lui a fait l'accueil le plus distingué ; elle en
« est enchantée, et lui, je désespère qu'il sente
« jamais la nécessité et la convenance de votre
« sermon de l'ingratitude [1]. On nous a élus tous
« les deux membres de l'Académie impériale
« des Sciences; c'est un tour que l'impératrice
« m'a joué : c'est la seule occasion où je me se-
« rais bien dispensé de voir mon nom à côté
« de celui de Diderot.

[1] Madame Geoffrin avait une aversion invincible pour les remercîments. *Elle voulait*, disait-elle, *se payer par ses mains*. Elle savait bien *goûter toute seule* la satisfaction qu'il y avait d'obliger. C'était pour s'épargner les *inconvénients de la reconnaissance*, qu'elle n'aimait que les ingrats.....
« Tous ces inconvénients disparaissent, ajoutait-elle, lors-
« que vous obligez des ingrats : votre bonne action demeure
« ensevelie dans l'obscurité. Vous en jouissez seul. Per-
« sonne n'en affaiblit le mérite, personne ne dit qu'elle est
« mal placée, personne ne vous importune pour être à son
« tour l'objet de vos bienfaits : j'ai donc raison d'aimer les
« ingrats. »

« Quand je représente à sa majesté, son « tort, elle n'en convient pas, ou se moque de « moi. Si vous m'aviez cru, madame, il y a huit « ans, vous seriez revenue de Varsovie à Paris « par Berlin et Postdam. Si vous aviez passé, « vous n'auriez pas eu un refus d'audience, « car vous n'auriez pas eu le temps de la de- « mander. En mettant pied à terre à Postdam, « le roi de Prusse vous eût priée de voir ses châ- « teaux de Sans-Souci; vous auriez causé avec « lui dans son cabinet, tout à votre aise; vous « l'auriez fait dégoiser, car vous vous y en- « tendez à merveille; et en sortant, vous lui « auriez accordé ses entrées du mercredi [1]. « Voilà comme cela se serait passé. Je savais « tout cela, mais c'est qu'on ne peut jamais « rien vous dire.

« Dès que M. de Burigny et moi nous vou- « lons accoucher de quelque bonne idée, vous « nous imposez silence, à la première douleur « de l'enfantement; le moyen d'arriver à terme! « M. l'abbé de Breteuil a plaidé quelquefois « la cause de nos accouchements laborieux; mais « vous ne vous corrigez pas plus que ceux que

[1] Jour où madame Geoffrin recevait les savants, les philosophes, les étrangers, les artistes les plus distingués par leurs talents, et quelques grands seigneurs de la cour.

« vous grondez. C'est aujourd'hui la veille de « la Saint-Martin, jour de la rentrée de notre « digne doyen, M. de Burigny; car je reste « toujours fidèle au nouveau style, quoique « nous soyons encore ici en octobre.

« Mercredi prochain, ou peut-être d'aujour- « d'hui en quinze, la rentrée de monsieur l'am- « bassadeur de Naples; mais Montauciel n'y « sera pas, et personne ne s'en apercevra. Il « présente de loin ses hommages au doyen, et « après lui, à tous les honorables accesseurs. « J'ai appris avec beaucoup de peine que ma- « demoiselle de Lespinasse a été encore malade.

« M. Durand, notre plénipotentiaire en cette « cour, me charge de vous présenter ses res- « pects; il voudrait en faire agréer l'hommage « à madame la princesse de Beauveau, et si « vous vouliez vous charger de cette commis- « sion, vous auriez une belle occasion de lui « parler, en même temps, de mon respect et de « mon attachement. M. Durand est estimé et « considéré ici, comme il lui arrivera partout. « Quand je pense combien il y a de ruisseaux « entre vous et moi, sans compter celui de la « rue Saint-Honoré, je suis tenté de vous sou- « haiter la bonne année, la veille de la Saint- « Martin.

« Je désespère au moins de recevoir votre « réponse avant la fin de l'année; mais si vous « m'aimez toujours un peu, je prendrai pa- « tience, madame, jusqu'à ce que je puisse vous « porter mon respect et mes hommages. Anas- « tasia ne voudrait pas, pour tout au monde, « être effacée de votre souvenir. Si vous écri- « vez à Vienne, ne m'oubliez pas, je vous « prie, auprès de votre aimable Lolotte.

« Grimm. »

L'aimable et beau Poniatowski régnait encore. La main puissante qui l'avait placé sur le trône de Pologne le protégeait, mais devait bientôt l'en faire descendre. Ses malheurs datent du jour où il fut couronné. Il rêvait encore le bonheur, dans les premiers jours de son élévation, et sa première pensée fut pour madame Geoffrin.

Il avait conservé pour elle une tendresse vraiment filiale. « Maman, votre fils est roi[1] ! » En lui

[1] Stanislas-Auguste Poniatowski, noble lithuanien, avait servi honorablement sous Charles XII, roi de Suède, Auguste, roi de Pologne, et voyagé dans presque toute l'Europe. Hauburg, ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, l'avait emmené à la cour de Russie. Il fut aimé de la grande-duchesse, qui fut depuis Catherine II ; cette princesse parvint à le faire monter sur le trône de Pologne. Ce

écrivant ces mots si simples, si touchants, il espérait retrouver, sur le trône, ce calme heureux, cette douce sécurité qui fait le charme de la vie privée, et il devait bientôt éprouver tous les ennuis, tous les tourments du pouvoir suprême, obtenu au milieu des orages politiques et contre le vœu d'une nation ombrageuse et jalouse de son indépendance. Poniatowski voulait le bonheur de son pays; on rendait justice à ses bonnes intentions, à ses rares qualités personnelles; mais il avait été imposé par une puissance étrangère, et, chez les nations comme chez les individus, l'orgueil humilié ne pardonne jamais. Poniatowski en fit la funeste expérience.

Les femmes ont joué un grand rôle dans l'his-

prince avait été fort bien accueilli par madame Geoffrin pendant le séjour qu'il avait fait à Paris dans le cours de ses voyages. Il régnait en 1792, quand les armées de Russie et de Prusse s'emparèrent de Varsovie. Il abdiqua en 1793, époque fatale du premier partage de la Pologne. Il avait vécu depuis dans une tranquille obscurité à Grodno, quand Paul Ier, successeur de sa mère, monta sur le trône de Russie : le nouveau czar rappela près de lui l'illustre exilé et le logea dans le palais impérial, où il mourut en 1796. Son neveu, le prince Joseph Poniatowski, s'est distingué par sa valeur et ses talents dans les armées françaises; il était grand-cordon de la légion-d'honneur, et venait d'être nommé maréchal de l'empire, quand il se noya dans la Pleiss, lors de la funeste campagne de 1813.

toire politique et morale de ce dix-huitième siècle, si fécond en grands hommes et en grands événements. La philosophie moderne, dont les bienfaits ne peuvent être contestés que par l'ignorance et la mauvaise foi, doit son influence et ses progrès à ces réunions qu'elle présidait. Je n'aime pas les femmes bel-esprit ou esprit-fort; elles ne peuvent figurer que dans une coterie. Mais comment ne pas adorer celles qui, sans pédantisme, sans prétentions, réunissent aux talents qu'on admire toutes les vertus privées qu'on estime! Quelle femme fut meilleure épouse, meilleure mère, meilleure amie que madame Helvétius! Quelle âme fut plus aimante, plus tendre, plus généreuse que celle de madame Geoffrin! Dans quelle société les mœurs et les convenances furent-elles mieux observées!

Les savants, les étrangers distingués par leur rang ou leurs talents, se faisaient un honneur d'être admis dans leur maison. C'est de là que les maximes de la saine philosophie, de la tolérance politique et religieuse, se sont répandues dans les hautes classes de la France et chez les nations voisines. Mais quel contraste quand on passait des hôtels de mesdames Geoffrin, d'Épinay, Helvétius, ou du modeste salon de mademoi-

selle de Lespinasse [1], dans le cercle fastueux de l'altière et morose marquise du Deffant [2], tou-

[1] Malheureuse dès sa naissance, mademoiselle de Lespinasse, bien que fille légitime, ne fut point reconnue par ses parents. Son excessive sensibilité ne la rendit que plus infortunée. Sa liaison intime avec d'Alembert dura long-temps. Elle avait été amenée fort jeune à Paris par madame du Deffant, dont elle eut beaucoup à souffrir. L'opposition de leur caractère ne permettait entre elles aucune sympathie : mademoiselle de Lespinasse souffrait d'autant plus, qu'elle craignait de manquer à la reconnaissance. Il fallut enfin se séparer : c'est de cette époque que date son intimité avec d'Alembert, qui eut le malheur de lui survivre. Elle l'avait nommé son exécuteur testamentaire. Elle mourut en 1776. On a imprimé ses lettres : celles qu'elle écrivit au colonel Guibert respirent la passion la plus vive. Nous lui devons aussi une histoire de France en six volumes in-12.

[2] Cette dame, née Devichy, avait épousé fort jeune le marquis du Deffant : il fut bientôt forcé de s'en séparer. Admise par la duchesse du Maine dans sa brillante société de Sceaux, elle s'y fit remarquer par l'impétueuse vivacité de son imagination, son esprit et ses grâces ; mais elle affectait, en matière de religion, une indifférence plus que philosophique. Une extrême facilité de mœurs l'entraîna dans de galantes aventures, qui compromirent sa réputation. Elle ne se présenta plus à la cour de Sceaux que très-rarement. Elle se fixa à Paris, et prit un grand état de maison. Son hôtel devint le rendez-vous de tous les hommes distingués dans les sciences et les lettres : elle affectait une prédilection marquée pour les étrangers. L'intrigue était son élément ; ses saillies n'étaient que des sarcasmes, et elle n'épargnait pas même ceux qu'elle appelait ses meilleurs amis. Tous les

jours contente d'elle-même et très-mécontente des autres; son bonheur était de dénigrer les hommes célèbres qu'elle comblait d'éloges chez elle; elle parlait et décidait de tout sans rien connaître; elle affectait le plus profond mépris pour les philosophes et leurs ouvrages, sans avoir pris la peine de les lire; elle n'a trouvé qu'un seul homme avec lequel elle ait pu sympathiser. Cet homme était étranger; c'était Horace Walpole. « Soyez sûr, lui écrivait-« elle, qu'il n'y a rien de plus ennuyeux, de « plus fastidieux que tous les écrits et tous leurs « auteurs; des cyniques, des pédants, voilà les « beaux-esprits d'aujourd'hui. » Suivant elle,

hommes qui se respectaient s'éloignèrent. D'Alembert eût cessé toute espèce de relation avec elle, sans mademoiselle de Lespinasse, qui, par simple procédé de convenance, continua de faire partie de sa société intime. Devenue aveugle dans ses dernières années, elle s'était faite dévote : elle se faisait lire les épîtres de saint Paul, et s'impatientant de ne pas saisir le style figuré de l'apôtre, elle interrompait souvent sa femme de chambre, en s'écriant : « Mademoiselle, « est-ce que vous comprenez quelque chose à ce que vous me « lisez ? » Le curé de Saint-Sulpice vint la voir pendant sa dernière maladie. « Vous allez sûrement, lui dit-elle, être « content de moi ; mais pour que je le sois de vous, faites-« moi grâce de trois choses : ni questions, ni raisons, ni « sermon. » Elle mourut en 1780, âgée de quatre-vingt-quatre ans ; il y en avait trente qu'elle était aveugle.

Malesherbes était un sot, qui avait perdu l'estime publique par une bassesse; Turgot un fou, n'ayant pas le sang commun, et un sot animal; Jean-Jacques Rousseau, extravague dans *Emile*, il écorche les oreilles; Thomas a l'éloquence des charlatans du Pont-Neuf; d'Alembert ne peut que faire des discours fastidieux. Elle écrivait à ce fastidieux écrivain [1] : « Non, monsieur, « je ne m'en rapporterai à personne pour vous « donner de mes nouvelles, et encore moins « pour répondre à la plus *charmante lettre* que « j'aie reçue de vous. J'ai cru, en la lisant, avoir « vingt ans de moins; que j'étais à la Sainte-« Chapelle; que vous vous plaisiez autant avec « moi, que je me plaisais avec vous. Enfin, « votre lettre m'a rappelé l'âge d'or de notre « amitié; elle a réveillé ma tendresse, elle m'a « rendue heureuse. Parlons de là, croyez-moi; « *r'aimons*-nous autant que nous nous sommes « aimés. Je crois que nous ne pouvons pas mieux « faire. Croyez-le aussi, si vous le pouvez, etc. » Ce n'est pas l'expression du sentiment; madame du Deffant n'était qu'une femme très-fausse et très-spirituelle. J'aime mieux cette touchante simplicité de la bonne Geoffrin, écrivant aussi

[1] D'Alembert était alors à Berlin. Cette lettre est du 7 juillet 1763.

à d'Alembert [1] : « Si vous ne vouliez pas que « je vous écrivisse, mon cher d'Alembert, il ne « fallait pas me parler. Comment me serait-il « possible de ne pas vous dire que votre lettre « m'a fait plaisir? Comment pourrais-je me re- « fuser à celui de vous répondre? »

Madame du Deffant était alors aveugle; madame Geoffrin s'exprime ainsi dans la même lettre sur son infirmité et sur son caractère... « Mon cher d'Alembert, je ne peux vous par- « donner d'être bien aise que les agréments que « j'ai eus dans mon voyage fassent une nouvelle « peine à votre voisine. Je conviens que c'est « une méchante bête; mais elle est aveugle, et « de plus, le genre de sa méchanceté, qui est « la jalousie, la rend si malheureuse, qu'elle « me fait pitié, etc. »

A mon retour à Paris je trouvai tout changé, tout, excepté nos sociétés. Il me fallut quelques jours pour me remettre au courant; je venais de prendre de nouveaux engagements; ma correspondance politique, interrompue par mon voyage, allait reprendre une plus grande activité. Le président Hénault me parla de son vieux confrè-

1 Varsovie, 23 juillet 1766. Elle passa par Vienne, à son retour en France : elle fut parfaitement accueillie par l'empereur Joseph.

re, le conseiller Lemée, et de sa singulière aventure avec le mousquetaire chargé de lui notifier la lettre de cachet qui l'exilait. Le conseiller avait alors quatre-vingts ans; il était au lit quand le mousquetaire se présenta.

« Monsieur, voilà une lettre du roi.

— « Qu'est-ce qu'il veut?

— « Je n'en sais rien; lisez et vous verrez.

— « Tiens, mon ami, on veut que je dise « *oui* ou *non*. Eh! morbleu! je ne partirai pas; « où veut-on que j'aille? j'ai quatre-vingts ans, « peut-être quatre-vingt-dix; je n'ai ni argent, « ni cheval, ni âne, ni mulet; et, de par tous « les diables, je ne partirai pas; tu peux leur « porter ma réponse. Mais tu me parais un bon « enfant; allons, il faut que nous buvions bou- « teille. J'ai fait le métier que tu commences, « et dans ce bon temps nous nous en donnions. « Eh! La France, apporte-nous une bouteille « de mon vieux bourgogne.

— « Monsieur, je n'ai pas soif, et il faut que je « rapporte votre réponse.

— « Oh! pardieu! tu boiras, et tu ne sor- « tiras pas d'ici que la bouteille ne soit vi- « dée. »

Le conseiller tint bon, et fit mille questions au mousquetaire sur sa famille, son pays, ses

plaisirs, etc. Enfin, la bouteille achevée, il lui permit de se retirer.

« Je ne te retiens plus, tu peux partir; je « vais achever ma nuit; je ne suis fâché que « d'une chose, c'est qu'on t'ait donné une aussi « vilaine commission que celle de venir m'éveil- « ler pour me dire une absurdité. Mais dis-leur « bien que je suis décidé à ne dire ni *oui* ni *non*, « et que je ne partirai pas. Bonsoir, mon ami; « quand tu voudras revenir chez moi, tu me « trouveras toujours et mon vieux bourgogne. « La France, éclairez ce jeune homme. »

Le vieux sénateur se retourna et s'endormit. Il ne partit pas; on le laissa tranquille, et il mourut dix mois après cette aventure.

Mon secrétaire avait fait une immense moisson d'anecdotes; mes amis m'en fournirent encore; mais tout cela est à peu près connu, et je n'en ai pas grossi mes mémoires.

Il m'eût fallu les traduire en allemand; car j'écrivais dans cette langue, que mon secrétaire n'entendait pas, toutes mes notes anecdotiques pour les cours du Nord.

Tous les petits littérateurs suivant la cour, qui avaient brûlé tant d'encens pour la favorite et le ministère déchu, ne l'avaient pas

épuisé; ils rallumèrent leurs cassolettes pour le nouveau ministère.

L'inévitable Dorat lança dans le public, et fit tomber aux pieds de M. de Maurepas, une petite brochure musquée, qu'il avait intitulée *Anacréon citoyen*. Il y faisait l'éloge du roi, de la reine, et surtout du premier ministre. Il le peignait sous le nom et les traits d'Anacréon, rappelé par Hypparchus, fils de Pisistrate. Le poète de Téos avait été rappelé dans Athènes, comme M. de Maurepas de son château de Pontchartrain à Versailles. L'allusion était heureuse.

L'allégorie est l'élément des poètes suivant la cour. Tout leur génie est là. Le fils du tyran d'Athènes n'était pas aussi jeune que Louis XVI, et si le premier ministre était plus âgé qu'Anacréon, il était du moins aussi gai. Le petit poème de Dorat fit fortune, et M. de Maurepas s'en est bien amusé. « Anacréon, disait-il, oh! « c'est moi, je m'y suis reconnu d'abord; il n'y « a que cette jeune Lycoris qui m'embarrasse, « à moins que ce soit l'archevêque de Bour- « ges. » Ce prélat était par son âge du moins le Nestor de la famille du premier ministre.

On parle beaucoup d'une nouvelle révolution à la cour, mais elle n'a rien d'alarmant; les jésuites n'y sont pour rien; il s'agit tout simple-

ment d'un changement de costume. Le plus jeune des princes de la famille royale veut faire revivre l'habillement du temps d'Henri IV. En attendant, M. de Mortemart a rétabli celui des premières années du règne de Louis XIV ; il a donné un bal brillant. Tous les hommes étaient en canons, manteaux, écharpes, nœuds de rubans aux jarretières et aux souliers, chapeaux à plumes et à plumes hautes et larges. La jeune reine raffolle des coiffures à grandes plumes. Il ne restera que cela de la mode nouvelle.

CHAPITRE XIV.

Je reviens à Paris. — Correspondance secrète de Louis XV. — Ses principaux agents. — Le prince de Conti. — Prétentions au trône de Pologne. — La maîtresse et le secret. — Madame Dubarry.—Louis XV et le comte de Broglie.—Le général Monnet. — Sa femme. — Ses fils. — Arrestation imprévue. — Désappointement d'un ministre. — Nouveau règne. — Plainte d'un exilé. — Révision de la procédure de la Bastille, sur la correspondance secrète. — Défense du comte de Broglie. — Rapport de MM. de Muy, de Vergennes et Sartines. — Lettre du roi au comte de Broglie. — Mon voyage avec MM. de Romanzow. — Maladie de madame d'Épinay. — Lettre de Voltaire. — La nuit et la peur. — Dernière notice sur la correspondance secrète. — Diderot et Voltaire.

Depuis huit ans j'habitais Paris. Je ne m'en étais éloigné que rarement pour quelques voyages en Flandre, en Suisse, en Provence et en Picardie. Ma course à Pétersbourg était le plus long voyage que j'eusse fait, et il me tardait de revoir ma patrie adoptive; c'étaient d'autres mœurs, d'autres habitudes, un autre langage, un climat tout différent. Mais je

n'avais pu différer de me rendre aux ordres de l'impératrice. J'avais enfin reçu mes dernières instructions, et je ne pouvais différer mon retour. Les bontés d'une auguste souveraine m'auraient permis de rester plus long-temps à sa cour ; mais il fallait m'en éloigner promptement pour m'en rendre digne. Je ne tardai pas à me remettre en route et à retourner à mon poste.

Diderot souffrait cruellement de l'âpreté du climat. J'y étais aussi sensible que lui, mais je n'osais m'en plaindre. Dans nos entretiens particuliers, nous ne parlions que de Paris. Mais malgré l'étroite amitié qui nous unissait, je ne lui dis jamais quel motif m'en avait éloigné, et quel motif m'y rappelait encore.

Un étranger ne manque pas de prétextes pour y cacher, aussi long-temps qu'il le juge à propos, les véritables causes de son séjour. Paris sera toujours le centre de la civilisation. Les étrangers y sont fort bien accueillis ; mais que peuvent offrir au Français les autres pays, qu'il ne trouve dans le sien ? Aussi j'ai toujours été étonné que les correspondants secrets que Louis XV entretenait auprès des principales cours du Nord, aient pu y rester si long-temps inconnus.

L'ordre des temps et des faits me ramène à une époque antérieure à celle où je suis arrivé. Le prince de Conti aspirait à la couronne de Pologne. Louis XV se flattait de voir encore un prince de son sang occuper le trône, sur lequel s'était assis le dernier des Valois, et qu'il n'aurait jamais dû quitter. Louis XV ne borna pas à ce seul objet le cercle de ses mystérieuses investigations; il établit sa correspondance sur un plan plus vaste; tous les secrets des cabinets étrangers pouvaient lui être révélés.

Ses agents étaient bien choisis; mais il ne sut pas profiter des immenses avantages de sa position; il recevait toujours des maîtresses des mains de ses courtisans, et des ministres des mains de ses maîtresses. Il voyait toutes les fautes de son gouvernement, et satisfait d'être mieux instruit que ses ministres sur tout ce qui tenait à la diplomatie étrangère, il s'amusait de leur ignorance et de leur embarras, et les laissait faire. Cette correspondance existait depuis dix-huit années quand Louis XVI monta sur le trône. Le voile qui la couvrait aurait été toujours impénétrable, et s'il cessa un instant de l'être, ce fut la faute, non d'un agent indiscret, mais du roi lui-même.

Madame Dubarry avait surpris son secret, qu'il n'avait sans doute pas pris la précaution de bien cacher; une curiosité de femme eut plus de part que tout autre motif à cette investigation. Jalouse d'écarter les rivales qu'on pourrait lui donner, elle ne cherchait peut-être dans les papiers de son royal amant qu'à s'éclairer sur ses relations privées.

Elle venait d'arriver à la cour quand elle découvrit quelques lettres des agents secrets de cette correspondance, que dirigeait alors le comte de Broglie. Elle avait communiqué sa découverte au duc d'Aiguillon, alors ministre des affaires étrangères. Le roi fut forcé d'avouer à M. de Broglie cette funeste indiscrétion.

Le voile n'était qu'à peine soulevé; mais c'en était assez pour mettre le ministre en émoi. Il écrivit sur-le-champ à M. de Sartines, lieutenant général de police. Le nom du général Monnet, établi à Varsovie, était le seul que l'on avait pu découvrir.

Ses deux fils, alors fort jeunes, étaient à Paris; ils furent arrêtés et conduits à la Bastille. Le lieutenant général de police eut recours aux plus effrayantes menaces pour leur arracher des aveux. Les jeunes prisonniers, par la tran-

quille simplicité de leurs réponses, mirent tout l'art, toute la sagacité du magistrat en défaut. D'autres arrestations eurent lieu. On commença une information sévère, les deux fils Monnet et les autres captifs furent traités en criminels d'État.

Louis XV, à la première nouvelle de cet esclandre, manda le lieutenant général de police, et sans daigner s'expliquer sur le fond de l'affaire, il ordonna à M. de Sartines de lui faire un rapport.

Les jeunes prisonniers furent de nouveau interrogés par lui; les caresses succédèrent aux menaces; il ne leur parla plus de prison perpétuelle, il ne les menaça plus des plus rigoureux châtiments. Les deux frères ne furent pas dupes de ce changement de procédés, et M. de Sartines n'obtint rien de plus. Les plus exactes perquisitions avaient été faites dans leurs papiers, mais sans aucun résultat.

M. de Sartines ne se trouva pas médiocrement embarrassé pour faire son rapport. Il arrangea son travail le moins mal possible, et le présenta au roi, qui pour toute réponse lui ordonna de mettre les prisonniers en liberté. La procédure commencée resta ensevelie dans les archives de la Bastille; elle y serait restée long-temps en-

core si, à l'avénement de Louis XVI, M. de Broglie, que l'on avait indignement calomnié auprès du feu roi, ne se fût empressé de se justifier auprès de son successeur.

L'un des agents les plus adroits de cette correspondance était le général Monnet, résidant à Varsovie. Ses lettres étaient adressées à un négociant de Saint-Malo, qui les transmettait à un autre négociant de Paris; celui-ci les remettait à la personne qui les communiquait au roi, et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ces intermédiaires n'étaient point dans le secret, et ne se doutaient nullement de l'importance des lettres qu'ils recevaient pour des tiers. Ils croyaient ne s'acquitter que d'une commission ordinaire et simplement commerciale.

Rien ne prouve mieux l'empire absolu de madame Dubarry sur le feu roi, que la faveur dont n'a cessé de jouir sous le règne de ce monarque M. le duc d'Aiguillon. Tout autre ministre eût été renvoyé après l'affaire de Bretagne; mais comment concevoir qu'il ait pu conserver son porte-feuille et même sa liberté, après l'éclat plus qu'inconvenant qu'il fit à l'insu du monarque, et bien certainement contre ses intentions et les intérêts de la France; il ne s'était pas contenté d'intercepter des

lettres qui étaient adressées au roi et qui ne devaient être lues que par ce prince; il avait fait instruire une procédure rigoureuse et secrète dans l'enceinte de la Bastille, contre les prisonniers soupçonnés d'être les intermédiaires de cette correspondance.

Il avait fait comprendre dans les poursuites le comte de Broglie, le baron de Bon, M. de Monteynard, ex-ministre de la guerre, M. Favier, M. Durand, Dumouriez, Ségur, etc. Il les signalait comme coupables d'avoir *formé* et même *commencé d'exécuter un projet tendant à renverser l'administration, bouleverser le système politique, rompre les alliances, et allumer une guerre générale.*

Cette accusation si grave ne pouvait s'appliquer qu'à lui seul. N'avait-il pas violé le plus saint des devoirs d'un citoyen et d'un ministre, en révélant le secret de l'État? Comment qualifier autrement sa confidence au comte de Mercy, alors ambassadeur de la cour de Vienne à celle de France? Cet ambassadeur se hâta d'en faire part à M. de Kaunitz, qui lui donna l'ordre formel d'en porter ses plaintes au roi. Et quel était donc le but de M. le duc d'Aiguillon? il voulait perdre dans l'opinion des cabinets étrangers plusieurs hommes d'État qu'il n'ai-

mait point, et contraindre le roi à renoncer à cette correspondance secrète qui pouvait l'éclairer sur les fautes de son ministère. Il voulait prévenir les observations humiliantes que souvent le prince lui adressait en plein conseil, en l'instruisant lui-même de faits importants qu'il ignorait.

Louis XV avait eu la faiblesse de sacrifier M. le comte de Broglie, qui l'avait si courageusement, si loyalement servi, aux caprices d'une maîtresse. La mort de ce prince mit fin à cet odieux système de proscription. M. de Broglie, alors exilé à Ruffec, s'empressa d'invoquer la justice et les bontés du nouveau roi. La procédure de la Bastille n'avait été que suspendue : elle avait été instruite sous les inspirations du duc d'Aiguillon. L'honneur de M. de Broglie était compromis ; il avait droit à une éclatante réparation ; il demandait des juges. Le roi ne pouvait refuser une demande aussi légitime ; mais il craignait le scandaleux éclat d'une procédure publique. Il écrivit à M. le comte de Broglie une lettre vraiment honorable, et dont il espérait qu'il serait satisfait ; mais M. de Broglie, plein de confiance dans la parole du roi, voulait un jugement, puisqu'il y avait un procès. La lettre du roi pouvait être interprétée comme

une grâce, et c'est justice qu'il demandait.

Le roi lui écrivit une seconde lettre, encore plus précise, et qui devait d'autant plus rassurer M. de Broglie, que les pièces de cette mystérieuse, mais redoutable procédure, devaient être anéanties. Voici cette lettre[1] :

« Juin 1774.

« Je vous ai marqué, monsieur, par ma der-
« nière lettre, la conviction où j'étais de votre
« innocence, par rapport à l'affaire de la Bas-
« tille. J'attends de votre soumission et de votre
« fidélité, que vous ne chercherez pas à réveil-

[1] Grimm a pu connaître ces lettres à l'époque même de leur date; M. de Broglie était trop intéressé à leur publication pour en faire un mystère; mais elles ne circulaient que dans les cercles de la haute société et des ambassadeurs; mais, pour les autres faits dont il rend compte, il est très-exact, et se trouve parfaitement d'accord avec les documents authentiques qui ont été publiés à Hambourg en 1794. Le long séjour qu'il a fait dans cette ville, depuis son départ de France, l'a mis à même de consulter les pièces originales, qu'il a traduites en allemand. Il avait conservé l'habitude d'écrire dans sa langue native tout ce qui tenait à l'histoire de son temps; mais le traducteur a dû, quant à la lettre qui suit et à d'autres documents authentiques insérés dans ces mémoires, rétablir le texte original, et il a été assez heureux dans ses recherches à la Bibliothèque royale et dans d'autres dépôts, pour pouvoir reproduire, sur des originaux ou des copies fidèles, les documents les plus importants.

« ler une affaire que je veux qui soit oubliée.
« En conséquence, j'ai ordonné qu'on me
« rapportât la procédure et toutes les copies,
« pour être brûlées, et, s'il en restait encore,
« elles doivent être regardées comme de nulle
« valeur[1]. »

Enfin le roi, cédant aux instances de M. de Broglie, chargea M. le maréchal de Muy et M. de Vergennes de lui faire un rapport sur l'ensemble, le mode et les résultats de la correspondance secrète. M. de Sartines fut ensuite adjoint à ces deux ministres pour ce travail, que Louis XVI appelait une *affaire de rien*, dont on avait fait un monstre, et qui était tout-à-fait étrangère à M. de Broglie.

Le roi a dû changer d'opinion lorsque cette affaire lui a été mieux connue, et rien n'est plus simple. Toutes les explications fournies par M. le comte de Broglie aux commissaires du roi, et présentées avec une franchise et une clarté qui honorent son cœur et son talent, se résument à ces points principaux.

« 1° Toute l'affaire de la Bastille en 1773,
« dans laquelle on a faussement impliqué le

[1] Transcrit textuellement sur l'original écrit de la main du feu roi Louis XVI.

« comte de Broglie, ainsi que M. le baron de « Bon, n'a eu pour fondement que les prétextes « les plus frivoles[1]. M. Le duc d'Aiguillon en « est le véritable auteur.

« 2° Pour former au moins une ombre de « délit, d'après lequel on pût créer un fantôme « d'intrigue et de complot, dont le comte de « Broglie aurait été le chef, et le sieur Favier « un des complices, M. le duc d'Aiguillon ac- « cusa d'abord ce dernier, vis-à-vis de la feue « majesté elle-même, d'un crime capital, dont « il ne s'est seulement pas trouvé la moindre « trace au procès.

« 3° Cette accusation si grave ne fut qu'un « moyen hasardé sans scrupule pour surpren- « dre l'ordre du roi de faire arrêter Favier. « Il est prouvé que dans l'instant même où « M. le duc d'Aiguillon articulait cette déla- « tion contre lui, il avait en main les garanties « les plus sûres de son innocence.

« 4° M. le duc d'Aiguillon n'a eu d'autres

[1] Le comte de Broglie ne parlera point ici de M. le marquis de Monteynard, impliqué aussi dans cette affaire; ils n'ont rien de commun ensemble que la haine de M. d'Aiguillon. Ce ministre voulait avoir la place de M. de Monteynard, et il l'a eue.

(*Note de M. le comte de Broglie.*)

« pièces à produire dans cette procédure que « quelques lettres enlevées, et quelques autres « prétendues interceptées. Du tout ensemble, « il ne résultait aucune preuve contre le comte « de Broglie, ni le baron de Bon, ni contre le « sieur Favier même; on n'en pouvait rien in- « duire de répréhensible que quelques légère- « tés et personnalités sur le compte de M. le « duc d'Aiguillon.

« 5° Résolu néanmoins de perdre le comte de « Broglie à quelque prix que ce fût, il se flatta « d'y réussir par les moyens que l'autorité, l'in- « trigue et la force lui avaient mis en main; il « espéra que dans le cours d'une procédure « extrajudiciaire, secrète et rigoureuse, la « crainte d'un côté et la ruse de l'autre, arra- « cheraient aux prisonniers quelques aveux « dont il pourrait tirer avantage pour impli- « quer au moins le comte dans une affaire lou- « che. C'en était assez, à son gré, pour la ren- « dre criminelle.

« 6° Ce ministre fit nommer deux commis- « saires (sur lesquels apparemment il croyait « avoir des droits) pour informer ce singulier « procès.

« 7° Il en avait d'abord exclu le commissaire

« né de la Bastille, M. de Sartines, alors lieu-
« tenant général de police [1].

« 8° Il avait fait arrêter, sur les ordres par-
« ticuliers émanés des bureaux de M. le duc
« de La Vrillière, les sieurs Favier et Ségur [2],
« à l'insu du lieutenant général de police, et
« avec défense au gouverneur de la Bastille
« d'en rendre compte à ce magistrat.

« 9° M. le duc d'Aiguillon a donné pour
« greffier d'office de cette révoltante commis-
« sion, le secrétaire particulier d'un sieur
« Commarieux, créature et instrument de ce
« ministre. L'exemple est inouï, mais le fait est
« notoire.

« 10° Plusieurs des interrogatoires ont été
« faits avant que M. de Sartines eût été enfin
« admis à la commission, ou en son absence,
« et les questions à faire aux prisonniers ar-
« rivaient d'ailleurs toutes minutées.

« 11° Il n'y a eu d'ailleurs aucunes confron-

[1] Il avait été appelé depuis au ministère de la marine.

[2] On lit au bas du rapport cette note : « Le comte de Bro-
« glie ne nomme ici le comte de Ségur pour aucun rapport
« réel, direct ou indirect, qu'il eût avec lui, non plus qu'a-
« vec M. le marquis de Monteynard et le sieur Dumouriez,
« qui tous ont été compris dans cette affaire : sans se défier
« de leur cause, il lui suffit de dire que ce n'est pas la
« sienne. »

« tations entre les prisonniers, ni avec les pré-
« tendus témoins, ni aucune communication
« des charges aux prétendus impliqués; l'une
« et l'autre ont été demandées inutilement.

« 12° On a supposé des lettres qui n'ont pas
« été produites; on en a cité d'autres qui n'ont
« pas été représentées; on en a produit d'ano-
« nymes et prétendues interceptées.

« 13° On a séduit, au nom de M. le duc d'Ai-
« guillon, un jeune et nouveau secrétaire de
« M. le baron de Bon, par des espérances
« de fortune, pour l'engager à dire des faus-
« setés, des impostures dont on pût se préva-
« loir contre le baron de Bon, le comte de
« Broglie et les prisonniers. On a supposé des
« dépositions de ce secrétaire.

« 14° Malgré tous ces efforts multipliés
« pour donner quelque appareil à cette impli-
« cation, il n'a pu résulter ni des pièces ni
« des interrogatoires des prisonniers, aucune
« preuve, aucun indice contre le comte de
« Broglie et le baron de Bon; ni du prétendu
« corps de délit (c'est-à-dire des lettres du
« sieur Favier), aucune charge sérieuse con-
« tre lui-même [1].

[1] « On doit regarder comme un grand bonheur qu'on
« n'ait pas pu trouver deux faux témoins, ce qui devait être

« 15° Dans le rapport fait au roi, en présence « de son conseil, de toute cette procédure in- « forme et illégale, on en a tiré les conclusions « les plus aggravantes contre le comte de Bro- « glie, le baron de Bon, et le sieur Favier.

« 16° Ces conclusions ne tendaient à rien « moins qu'à les déclarer coupables de haute « trahison, puisqu'ils y ont été dénoncés comme « ayant formé, et même commencé d'exécuter « un projet tendant à renverser l'administra- « tion, bouleverser le système politique, rom- « pre les alliances, et allumer une guerre gé- « nérale.

« 17° Ces accusations si graves étaient d'au- « tant plus criminelles de la part de ceux qui « les alléguaient, que toutes les preuves indi- « quées pour les appuyer servent au contraire « à en démontrer la fausseté. Il n'en est pour- « tant pas moins vrai que si le feu roi n'avait « opposé à tous ces faux rapports, et à toutes « les insinuations de l'accusateur, qu'un silence « obstiné, une résistance constante, accompa-

« plus aisé à se procurer que de corrompre deux magistrats. « Il est vraisemblable que c'est à la présence seule de M. de « Sartines qu'on a l'obligation de n'avoir pas vu ce chef-d'œu- « vre d'iniquité entièrement consommé. »

(*Note annexée aux mémoires.*)

« gnée de beaucoup d'humeur, la France au-
« rait pu voir renouveler les scènes injustes et
« sanglantes dont quelques règnes antérieurs
« ont fourni des exemples, et le comte de Bro-
« glie et les prétendus impliqués pouvaient
« perdre l'honneur et la vie. »

Ainsi s'exprimait M. le comte de Broglie, dans ses mémoires présentés au roi et aux commissaires chargés par sa majesté de l'examen de cette affaire. J'ai cru devoir les rappeler textuellement; il n'était pas possible de les analyser sans les affaiblir. Ce procès tout politique appartient à l'histoire, mais il n'était point connu. L'instruction était secrète, et sans la nécessité où se trouvait M. le comte de Broglie de se justifier au tribunal de l'opinion publique, il m'eût été impossible de connaître ces précieux détails, qui intéressaient aussi essentiellement toute la diplomatie européenne.

Je dois, et là se borneront toutes mes investigations sur cette étrange procédure, ajouter le rapport soumis au roi par MM. les comtes de Muy et de Vergennes et M. de Sartines. Ce document important doit trouver place dans ces mémoires, qui ne sont que des matériaux pour l'histoire du dix-huitième siècle. J'ai vu depuis les mêmes documents à Hambourg, et

je me suis convaincu de l'exactitude des notes et des extraits que j'avais pris à Paris : ils m'ont même servi à collationner la version française que j'en fis alors seulement ; car, pressé par le temps, je les avais traduits en allemand, lorsque je les vis pour la première fois à Paris. Je ne m'en suis rapporté qu'à moi seul pour tout ce qui se rattachait à la diplomatie de cette époque.

J'ai dit ce qu'avait déclaré M. le comte de Broglie pour sa justification ; il ne me reste plus qu'à transcrire le résumé de ce rapport et l'avis des commissaires du roi.

« ..... Il résulte, sire, de l'examen impar-
« tial que nous avons fait :

« 1° Que c'est gratuitement qu'on a voulu
« faire un crime à M. de Monteynard de sa
« correspondance avec un officier au service de
« votre majesté, qui voyageait dans la Basse-Al-
« lemagne, et que l'imputation qu'elle avait
« pour objet de traverser le système politique
« de ce royaume, et d'allumer la guerre, est
« détruite par les lettres mêmes qu'on allègue
« en preuves. C'est encore avec bien moins de
« fondement qu'on a entrepris d'impliquer
« M. le comte de Broglie et M. le baron de
« Bon dans cette intrigue. Les prétextes dont
« on a coloré cette supposition sont évidem-

« ment mendiés, et si frivoles, qu'ils ne méri-
« tent pas d'être discutés.

« 2° Comme c'est des lettres du sieur Favier
« qu'on a emprunté principalement les charges
« contre M. le comte de Broglie, nous devons
« dire à votre majesté que ces lettres nous pa-
« raissent plus imprudentes que criminelles;
« mais sous quelque point de vue qu'on les consi-
« dère, il ne s'y trouve rien, et la procédure
« elle-même n'offre rien qui ait dû en faire par-
« tager le reproche ou le blâme à M. le comte de
« Broglie et à M. le baron de Bon. Nous nous
« en sommes convaincus, en effet, sire, par
« l'inspection la plus attentive de toute la pro-
« cédure, qui ne présente pour corps de délit
« que des lettres interceptées, dont quelques-
« unes peuvent paraître suspectes. Presque
« toutes ne renferment que des raisonnements
« vagues et spéculatifs sur les meilleurs plans
« de politique à adopter pour la France, une
« critique assez amère de ceux qu'elle parais-
« sait suivre, des nouvelles d'intrigues et de
« cabale de cour, des inculpations et des traits
« de satire contre M. le duc d'Aiguillon, et
« enfin des vœux pour son éloignement du mi-
« nistère.

« 3° Le dessein d'impliquer M. le comte de

« Broglie dans une affaire désagréable, est ma-
« nifesté dans toute la procédure; cependant
« nulle preuve acquise contre lui, nulle in-
« duction même tant soit peu probable. Les
« commissaires du roi, éblouis sans doute par
« les apparences qu'offraient les lettres inter-
« ceptées et saisies, et par le sens forcé qu'on a
« pu chercher à leur donner dans des conver-
« sations particulières, ont pu être induits en
« erreur sur la nature de la correspondance
« secrète qu'il suivait de l'ordre du feu roi. Il
« est possible qu'on leur ait donné le change.
« Nous voyons bien la trace d'une intrigue,
« mais nous n'apercevons pas bien distincte-
« ment la main qui la dirigeait, etc., etc. »

Ce rapport, dont l'original est écrit de la main de M. de Vergennes, se termine par une déclaration de la pleine et entière innocence du comte de Broglie et du baron de Bon. Messieurs les commissaires du roi estiment que sa majesté doit leur donner un témoignage de sa confiance et de son estime.

Aussi le roi, par une lettre du 1er mai 1775, assure M. de Broglie que, loin d'avoir conçu de lui une opinion défavorable, il a reconnu au contraire dans toute sa conduite la marche d'un bon et loyal serviteur.... et qu'il lui don-

nera toujours des preuves de son estime et de sa bienveillance.

Je ne doute pas que la procédure instruite à la Bastille à l'instigation de M. d'Aiguillon ne fût très-sérieuse. Il avait intérêt de faire cesser une correspondance qui instruisait le roi de toutes les fautes de son ministère, contrariait ses opérations, et humiliait son amour-propre : mais était-ce aussi sérieusement que MM. de Muy, de Vergennes et Sartines procédaient à la révision de cette affaire; je ne puis le croire.

M. d'Aiguillon n'avait plus le porte-feuille, il était tout-à-fait éloigné des affaires. Le roi pouvait tirer un grand profit et d'inappréciables documents sur la marche des autres cabinets. Ne devait-il pas continuer cette correspondance, qui durait depuis une longue suite d'années? Il doit être permis d'en douter; et même, en la continuant, il fallait pour donner le change aux ambassadeurs et aux ministres étrangers, paraître l'avoir tout-à-fait abandonnée [1].

[1] Grimm n'exprime ici qu'un doute, et il a raison; car il est certain que cette correspondance n'a pas été tout-à-fait abandonnée, mais qu'elle a été moins active et moins suivie. Car le général Monnet, l'un des principaux agents de cette correspondance secrète, continua de résider dans les cours

Cette procédure, à laquelle on semblait attacher tant d'importance, n'était plus rien. Louis XV n'avait eu qu'un mot à dire pour la faire cesser et pour faire mettre ses sous-agents en liberté. Le comte de Broglie était resté en exil; ce n'était point cette procédure qui le retenait, mais la haine que lui avait vouée M. le duc d'Aiguillon. Aussi à peine ce ministre fut-il révoqué, que le nouveau roi fit cesser cet exil; l'honneur du comte de Broglie était satisfait.

On affectait dans cette affaire le plus grand mystère, et cependant on levait un coin du ri-

du Nord, et spécialement à Varsovie : il y était encore en 1789, lorsque Grimm était sur le point de quitter la France. La correspondance ne cessa réellement qu'alors. Le général Monnet avait beaucoup de papiers précieux pour l'histoire et la diplomatie de l'époque : il les avait renfermés dans des malles, qu'il adressa au supérieur du couvent de Saint-Lazare, à Paris. On sait que ce couvent fut pillé dans la même année ; tous les papiers, comme les meubles qui les renfermaient, furent la proie des flammes. M. Monnet fils, prévenu par son père de cet envoi, s'était empressé de se rendre à Paris pour le réclamer ; il n'était plus temps. Le général Monnet revint en France peu de temps après. Un seul de ses fils vit encore, et a long-temps servi dans nos armées, où il est parvenu aux plus hauts grades. Son frère s'était particulièrement occupé de recueillir des pièces pour des mémoires sur l'histoire contemporaine ; mais il mourut avant d'avoir terminé cet important travail, dont les matériaux ne seront sans doute point perdus.

deau pour exciter la curiosité des diplomates étrangers résidant à Paris, et leur faire croire, par le rapport qui termine le travail des commissaires, que tout était terminé à cet égard, et que cette correspondance, qui, à bon droit, déplaisait aux autres cabinets, et que les ministres mêmes du roi ne devaient pas voir de bon œil, était tout-à-fait rompue.

Mais il n'en fut pas ici de même, et j'ai la certitude qu'elle fut continuée; je ne puis rendre public ce que je sais à cet égard, et maintenant mes révélations ne seraient pas d'un grand intérêt. Ce secret n'est pas le mien, et je n'en dirai pas davantage. J'ai cru devoir publier les autres documents diplomatiques, pour éclaircir un fait historique trop peu connu, et d'ailleurs fort important.

M. le comte de Broglie avait bien raison de se justifier dans l'opinion du roi, il tâchait de sortir de son exil, où il devait se trouver fort mal, bien qu'il fût chez lui et dans un fort beau pays; mais quel lieu d'exil est agréable? Je suis de l'avis de Jeanne d'Albret, *la liberté, c'est la vie*; et quand on a long-temps vécu à Paris, au milieu des plaisirs, qu'on ne trouve que là, quand on a quelque aisance et quelques relations honorables, on doit être mal partout ailleurs.

CHAPITRE XV.

Premières opérations du règne de Louis XVI. — Le nouveau ministère. — Mesdames. — L'abbé Radonvilliers. — Le duc d'Aiguillon exilé. — M. de Vergennes. — Les Chavignar et les Chavigny. — Les bénéfices; les prétendants. — La servante d'auberge. — Le secret d'État. — Révélation. — Le régent. — La Bastille. — Découverte importante. — La conspiration d'Adhémar. — La duchesse du Maine. — L'abbé Porto-Carrero. — L'abbé Dubois. — L'oncle et le neveu. — L'ancienne et la nouvelle politique. — M. de Saint-Germain. — M. Turgot. — Ses conseils à Louis XVI. — Malesherbes. — Le pape et l'électeur de Mayence. — Décès imprévus. — Poison. — Jésuites. — Maurepas et Turgot. — Aménités ministérielles. — Le sacre d'un roi. — Madame de Brionne. — La reine. — Choiseul. — Luxe et impudence. — Mademoiselle Duthé à Long-Champs. — Anecdote scandaleuse. — Les deux équipages.

Tout portait le caractère du siècle dans tous les événements politiques et littéraires qui vont se succéder avec tant de rapidité pendant les quinze dernières années que j'ai habité cette France que j'ai vue si belle, qui m'est si chère à tant de titres, où je croyais finir mes jours, lorsqu'une révolution dont j'ai vu se développer tous les éléments, m'en a pour jamais exilé. Si

je me suis arrêté aux premières opérations du nouveau règne, c'est que leur étude faisait la principale partie de mes travaux, occupait toutes mes pensées. Je continuerai à offrir le tableau de mes observations sur les hommes qui ont joué un grand rôle dans les affaires.

Les premiers choix du jeune roi pour son nouveau ministère devaient décider de la destinée de son règne et de la France. Et malheureusement pour la France et pour lui, ces choix ne furent pas heureux. Ses premières inspirations l'avaient bien servi; mais il se laissa influencer par sa famille; et, au lieu d'un principal ministre éclairé, intègre, d'un grand caractère, tel qu'il l'eût trouvé dans M. de Machault, ses tantes, dirigées par le jésuite Radonvilliers, lui firent prendre le vieux Maurepas, l'homme le moins propre à le diriger dans un bon système d'administration, et qui n'avait aucune des qualités qui constituent l'homme d'État.

Jaloux d'un pouvoir au-dessus de ses forces, il ne voulait s'entourer que d'hommes médiocres, qui ne pouvaient lui porter ombrage, et à qui le dévouement à sa personne tînt lieu de talents. Si son neveu le duc d'Aiguillon, qui ne fit que des fautes tant qu'il fut à la tête du

gouvernement sous le feu roi, ne resta point chargé du double ministère dont il était en possession, ce ne fut point par raison, mais par l'effet de cette jalousie que lui inspirait l'apparence même d'une supériorité quelconque.

Le duc d'Aiguillon perdit ses charges et ses emplois, parce que son oncle le croyait un grand homme d'État. Il fut révoqué et exilé à Véret; mais il était resté à Paris, et s'était mis à la tête des mécontents. C'est de ce nouveau foyer d'intrigues que sont sortis tant de pamphlets contre les parlements, le parti de la reine, et les philosophes.

Les deux ministères qu'il avait dirigés avaient été donnés à M. de Vergennes et à M. de Muy. La fortune politique de M. de Vergennes n'est pas une des moindres singularités de l'époque. Il importe d'en faire connaître la source, et je suis sur ce point encore parfaitement informé [1].

[1] Ce retour de l'auteur vers des temps antérieurs à son séjour à Paris cessera d'étonner, et doit lui faire pardonner d'avoir interverti l'ordre chronologique, qu'il a d'ailleurs suivi assez exactement dans les autres parties de ses mémoires. Il faut se rappeler qu'il les avait écrits pour ses compatriotes, et non pour la France.

M. de Chavigny, qui s'était distingué dans les négociations diplomatiques, et notamment aux conférences de Gertrudenberg, sous Louis XIV, s'était retiré dans une terre en Bourgogne, où il mourut dans un âge très-avancé, et sans laisser de parents connus.

Chavignar, son intendant, avait deux fils, dont le plus jeune était abbé; il imagina de profiter de l'isolement dans lequel avait vécu et dans lequel était mort M. de Chavigny, pour faire la fortune de ses deux fils. Chevignar était homme d'esprit et d'audace; il écrivit à Louis XIV, sous le nom de M. de Chavigny, une lettre où il rappelait tous les services du vieux diplomate et tous les bienfaits dont le roi l'avait comblé; il lui recommandait les deux seuls parents qu'il eût laissés, et ces deux parents n'étaient autres que les fils de Chavignar.

La lettre était bien écrite et pathétique, elle réussit complétement. Ce petit roman épistolaire, si bien conçu, exigeait un changement de nom. Chavignar n'avait point négligé une circonstance aussi importante, et ses deux fils furent présentés au roi sous le nom de Chavigny. Le roi avait donné un guidon de gendarmerie à l'aîné, et une abbaye au plus jeune.

Mais un ecclésiastique qui sollicitait ce béné-

fice se trouva malheureusement être de Bourgogne. Il fit des recherches sur le concurrent qui lui avait été préféré, et découvrit bientôt la vérité ; il l'ébruita. Le roi en fut informé ; il voulut que le fait fût éclairci, et dès qu'il fut convaincu de l'imposture, il disgracia les deux faux Chavigny.

Les deux frères se retirèrent à la Haye, où l'abbé fut bientôt atteint d'une maladie de langueur, dont il mourut. La servante de l'auberge où il logeait lui avait prodigué tant de soins, que l'aîné, qui se faisait toujours appeler Chavigny, lui témoigna la plus vive reconnaissance, et ne tarda pas à s'y attacher.

La fortune sembla le prendre par la main, et c'est lorsqu'il paraissait condamné à une oisive obscurité, qu'une circonstance tout-à-fait fortuite et inopinée le ramena sur le chemin des honneurs et du pouvoir.

Un jour qu'il était tête à tête avec *sa demoiselle* dans une chambre de l'auberge, il entendit la maîtresse qui se dirigeait vers cette chambre en appelant sa servante. Celle-ci n'eut que le temps de sortir et de fermer la porte de la chambre, et c'était précisément celle que sa maîtresse lui ordonna de préparer pour deux ministres étrangers qui venaient d'arriver, et qui voulaient

déjeûner en particulier. Impossible de faire sortir *Chavigny;* elle imagina de le cacher dans une armoire, et l'y enferma.

Il était temps; à peine avait-elle tiré la clef que les deux voyageurs entrèrent. Se croyant seuls, ils s'entretinrent sans défiance des affaires qui étaient l'objet de leur réunion. Il ne s'agissait rien moins que d'enlever la régence au duc d'Orléans. L'un des deux voyageurs était ce chef d'aventuriers soudoyés à Paris par le cardinal Alberoni, et qui, n'ayant pu réussir dans un projet d'enlèvement du régent au bois de Boulogne, s'était sauvé de Paris, et était venu se réfugier à la Haye. (*V.* sur ce fait tous les mémoires du temps et l'histoire de la minorité de Louis XV.) En se séparant, les deux voyageurs se donnèrent à jour fixe un autre rendez-vous au même endroit.

Chavigny sentit tout l'avantage qu'il pouvait tirer pour sa fortune d'une pareille circonstance. Il lui fut facile d'obtenir de la servante qu'elle le cacherait dans la même chambre le jour indiqué. Le rendez-vous eut lieu; la conférence fut encore plus expansive.

Maître de leur secret, Chavigny écrivit au régent qu'il avait à lui faire une révélation de la plus haute importance. Il ne reçut point de

réponse; une seconde, une troisième lettre, eurent le même sort. Le régent recevait chaque jour de semblables missives. Chavigny part pour Paris, et il parvient enfin à obtenir une audience de S. A. R. Chavigny se taisait sur les circonstances qui l'avaient si bien servi; il attribua l'objet de ses révélations à des relations plus élevées. Le prince le traita de visionnaire, et lui ordonna de sortir de sa présence. Chavigny, sans se déconcerter, soutint ce qu'il avait avancé, et proposa au régent de le faire mettre à la Bastille, si ce qu'il lui avait dit ne s'effectuait pas. Le prince y consentit.

On sait par quelle autre circonstance vraiment extraordinaire la conspiration de l'ambassadeur d'Espagne Cellamar et du[e] cardinal Alberoni, premier ministre d'Espagne, fut découverte [1]. Trois semaines s'étaient à peine

[1] Le plan de la conjuration était largement conçu. Les conjurés étaient puissants : à leur tête étaient la duchesse du Maine, l'ambassadeur d'Espagne; les jésuites, les sulpiciens y jouaient un rôle très-actif, et vingt-deux colonels s'étaient engagés à marcher avec leurs régiments. Le régent connaissait l'existence de la conspiration; mais il fallait des preuves pour atteindre la duchesse du Maine et l'ambassadeur espagnol : ces preuves, on les obtint d'un copiste nommé Ruzat, et employé comme secrétaire par Cellamar. C'était beaucoup sans doute; mais il fallait des originaux, et ce fut chez une

écoulées depuis l'audience que le régent avait accordée à Chavigny, qui attendait l'événement avec impatience. Ce n'était point pour se faire embastiller qu'il avait fait le voyage de la Haye à Paris.

Le régent convaincu, par la découverte de la même conjuration à Paris, de la sincérité de Chavigny, lui rendit la liberté et lui témoigna la plus grande confiance. Il montra de l'intelligence et de la dextérité dans les affaires dont il fut chargé, et obtint enfin l'ambassade de

matrone, dans un mauvais lieu, que fut éventé le secret du départ de l'abbé Porto-Carrero pour Madrid. Il devait être porteur de tout le plan de la conjuration et des lettres originales des principaux chefs. Le régent et son premier ministre, Dubois, ne perdirent pas un instant. L'abbé Porto-Carrero fut suivi et arrêté à Poitiers.

L'abbé Dubois et un autre ministre, M. Leblanc, se transportèrent à l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne, dont tous les papiers furent saisis, malgré ses protestations. Un trait peint bien cet ambassadeur et la fureur dont il fut animé quand il vit saisir une cassette qui renfermait le secret de ses intrigues amoureuses. « Ce ne sont plus là, messieurs, « dit-il au ministre Leblanc et aux personnes qui, sous ses « ordres, présidaient à la visite de l'hôtel, ce ne sont plus « là, messieurs, des affaires d'ambassade; laissez, laissez « cette cassette à cet abbé Dubois; elle ne contient que des « billets de fille; l'abbé est leur m.....; abandonnez-lui « la cassette; je la lui donne volontiers. » (*Mém. de M. R.*, t. III, p. 120.)

Portugal, et se fit donner pour secrétaire de légation Vergennes, son neveu.

Chavigny avait l'art de donner de l'importance aux plus petites choses; il avait su, par ce manége adroit, se créer une réputation d'habileté. M. de Rouillé, parvenu au ministère des affaires étrangères, rappela Chavigny de Lisbonne, et, pour le fixer près de lui et s'aider de ses conseils, il lui donna la légation de Suisse, poste très-lucratif, mais qui n'exige qu'une résidence momentanée.

L'ambassade de Turquie étant devenue vacante, Chavigny crut l'occasion favorable pour pousser son neveu de Vergennes dans les hautes fonctions diplomatiques; il s'y prit avec beaucoup d'adresse; il persuada à M. de Rouillé qu'un chargé d'affaires suffisait, et détermina le ministre à y envoyer son neveu. Le ministre l'accepta.

M. de Vergennes partit pour Constantinople avec le simple titre de chargé d'affaires; mais son oncle s'attachait à faire valoir, à la moindre occasion, les opérations de son neveu. Bientôt il insinua au ministre, qu'il dirigeait sans le lui faire sentir, que le titre de chargé d'affaires n'était plus convenable, qu'il fallait à Constantinople un ambassadeur; il n'osa pas d'abord

proposer son neveu ; mais bientôt après il allégua que ce jeune homme avait tous les talents nécessaires pour y servir convenablement les intérêts du roi, et finit par le proposer. Il y aurait eu une sorte d'injustice à le laisser en sous-ordre. M. de Rouillé, habitué à se laisser conduire par Chavigny, consentit à tout, et M. de Vergennes reçut le titre d'ambassadeur de France à la Porte.

Pendant son séjour à Constantinople, M. de Vergennes s'était intimement lié avec la veuve d'un négociant fort riche et très-jolie. Ce qui n'avait été d'abord, chez le jeune diplomate, qu'un caprice, qu'un goût passager, devint une passion. Les ministres étrangers furent fort étonnés, dans une fête que leur donna M. de Vergennes, de voir cette dame, magnifiquement parée, faire avec beaucoup de noblesse et d'aisance les honneurs de l'hôtel. Ils s'offensèrent de ce qu'ils regardaient comme une inconvenance, et se disposaient à se retirer.

M. de Vergennes les retint en leur disant que cette dame était madame la comtesse de Vergennes, ambassadrice de France, qu'il avait l'honneur de leur présenter. Ce mariage, que M. de Vergennes avait mystérieusement caché, déplut à M. de Choiseul, qui avait remplacé

M. de Rouillé au ministère des affaires étrangères; et, sous le prétexte que cet ambassadeur était trop lent à terminer une négociation importante, il le rappela; mais le courrier qui portait son ordre croisa celui que dépêchait M. de Vergennes, pour l'informer que cette négociation était terminée à la satisfaction du roi. M. de Choiseul appuya encore davantage sur le mécontentement que lui avait causé le mariage de M. de Vergennes; l'ordre de rappel ne fut point révoqué.

M. de Vergennes, de retour à Paris, y resta long-temps sans emploi. M. de Choiseul venait de donner l'ambassade de Suède à son ami M. Dusson, qui avait beaucoup connu le roi de Suède lors de son voyage en France. Mais M. Dusson avait à peine terminé ses préparatifs de voyage, quand M. de Choiseul fut exilé à Chanteloup, et remplacé aux ministères des affaires étrangères et de la guerre par M. d'Aiguillon.

Le nouveau ministre s'était empressé de défaire tout ce qu'avait fait M. de Choiseul, qu'il voulut mortifier en ôtant à M. Dusson son ambassade, par le seul motif de se venger de M. de Choiseul dans la personne de son ami, et M. de Vergennes fut envoyé en Suède à la place de M. Dusson.

M. de Maurepas, chargé par Louis XVI d'organiser son nouveau ministère, et ne voulant s'entourer que d'hommes dociles et dévoués à sa personne, et qui tinssent à lui par la reconnaissance, et surtout par leur médiocrité, avait fait nommer M. de Vergennes au ministère des affaires étrangères.

L'histoire de l'élévation de M. de Vergennes était celle de beaucoup d'autres ministres, et il faut du moins lui rendre cette justice, qu'il ne fit point à ses intérêts le sacrifice de ses devoirs et de ses opinions.

Certain de déplaire au principal ministre en se plaçant dans le parti opposé au rétablissement des parlements, il n'avait pas hésité à se prononcer dans le conseil contre l'opinion de M. de Maurepas. Il fit plus, et s'empressa de réparer une injustice; et, dès son entrée au ministère, il fit nommer M. Dusson son successeur à l'ambassade de Suède.

M. de Vergennes resta fidèle à l'ancienne politique de la France, fondée par le cardinal de Richelieu, et que le duc de Choiseul avait tout-à-fait changée par le traité de 1756 avec l'Autriche, et consolidée par le mariage de l'héritier présomptif du trône avec une archiduchesse. Mais en respectant dans sa cor-

respondance officielle le traité de 1756, il réprimait en secret l'ambition du cabinet de Vienne.

Ce système était français; mais, en le suivant, M. de Vergennes ne pouvait se dissimuler qu'il indisposait contre lui la reine, qui déjà exerçait sur les affaires une très-grande influence, et par conséquent sur le principal ministre, qui ne voulait rien faire qui pût être désagréable à cette princesse et à ceux qui la dirigeaient.

M. de Muy ne fit que paraître au ministère de la guerre, où il mérita d'être regretté; il était depuis long-temps tourmenté de la pierre, et souffrait cruellement sans se plaindre. On ne le sut même qu'après qu'il eut subi l'opération, qui fut pénible et douloureuse. Il mourut trois jours après.

Sa mort laissait vacant un porte-feuille très-envié. On s'attendait qu'il serait donné à M. de Castries : si l'on n'eût consulté que l'opinion de l'armée, nul doute qu'il eût été nommé; il aima mieux mériter cet honneur que l'obtenir. Il ne fit pas une seule démarche; ses nombreux amis, qui avaient pu le juger en campagne comme administrateur et comme tacticien, agissaient pour lui à son insu. La reine elle-même le désirait vivement; le roi

n'eût pu mieux choisir; mais il fallait à M. de Maurepas des hommes d'une trempe plus docile, et qui ne fussent que ses commis. Il improvisa son choix sans consulter personne, et surtout sans égard pour les vœux, les intérêts, les besoins de la France. Ennemi des innovations et des systèmes, il sembla se contredire lui-même, puisque son choix tomba sur l'homme le plus systématique de l'Europe.

M. de Saint-Germain, par désœuvrement sans doute, ou pour se rappeler au souvenir du principal ministre, avait envoyé à M. de Maurepas un mémoire sur la partie militaire, qui fut jugé parfait par le roi, M. Turgot et M. de Maurepas. Il y avait quelques bons principes au fond, mais dont l'exécution était impossible. C'est ainsi qu'en jugèrent tous les hommes de guerre quand on voulut faire exécuter le nouveau plan.

J'ai parlé ailleurs du ministère de M. de Saint-Germain et de celui de M. de Monbarey, qui, après avoir été son adjoint, devint son successeur.

M. Turgot avait été destiné à l'état ecclésiastique par ses parents; il avait fait son séminaire à Saint-Sulpice, et était devenu prieur de Sorbonne. Ses premiers écrits annoncent une

profonde érudition, un esprit tolérant par conviction. C'était un chrétien philosophe; ces deux mots le caractérisent parfaitement. Il avait quarante-sept ans quand il fut appelé au contrôle général des finances. Tout était à refaire dans ce ministère, et avant de l'accepter M. Turgot avait fait ses conditions.

1° Qu'il serait fait des économies.

2° Qu'il serait soutenu dans ses plans de réforme par le prince.

3° Que le gouvernement resterait fidèle à tous ses engagements.

4° Qu'il ne serait pas établi de nouveaux impôts.

Il résumait ainsi les motifs de ces conditions. Si l'on augmente les impôts, le cœur du roi doit en être blessé; son autorité peut être compromise, parce que les peuples seront obérés, et que cette surcharge amène des émeutes, et souvent les justifie. Les emprunts opèrent un soulagement et même une abondance momentanée; mais ils diminuent les revenus, obèrent les générations suivantes, nécessitent de nouveaux emprunts, qui ne font qu'ajouter au mal, et le rendre, à une époque plus ou moins éloignée, irréparable, et une banqueroute honteuse en est l'inévitable et funeste résultat.

« Quant aux largesses des rois, disait-il à « Louis XVI, il faut vous armer de votre bonté « contre votre bonté même, et considérer d'où « vous vient cet argent que vous pouvez distri- « buer à vos courtisans, et comparer la misère « du peuple, auquel on est obligé de l'arracher « par des exécutions rigoureuses, à la situa- « tion des personnes qui ont des titres à vos « libéralités. »

Après avoir développé son système d'administration, il ne se dissimule point les obstacles qu'il lui faudra combattre. « J'ai prévu, « ajoutait-il, que je serai seul à combattre « contre les abus, contre la foule des préjugés, « qui s'opposent à toute réforme, et qui sont « un moyen si puissant dans les mains des gens « intéressés à perpétuer les désordres; j'aurai à « lutter contre la bonté naturelle et la géné- « rosité de votre majesté, et *des personnes qui* « *lui sont le plus chères ;* je serai craint, haï « de la plus grande partie de la cour; je serai « un homme dur, parce que j'aurai représenté « à votre majesté qu'elle ne doit pas *enrichir* « *même ceux qu'elle aime le plus* aux dépens « de la subsistance de son peuple.

« Ce peuple, auquel je me serai sacrifié, est « si aisé à tromper! J'encourrai sa haine, par

« les mesures mêmes que j'emploierai pour le « défendre contre les vexations. Je serai ca- « lomnié, et peut-être avec assez de vraisem- « blance, pour m'ôter la confiance de votre « majesté et son estime. La réputation d'inté- « grité et de bienveillance publique, qui ont « déterminé votre choix en ma faveur, me « sont plus chers que la vie, même en ne mé- « ritant aucun reproche.

« J'ose donc lui répéter ce qu'elle a bien « voulu entendre et approuver. La bonté atten- « drissante avec laquelle elle a daigné presser « mes mains [1] dans les siennes, comme pour « accepter mon dévouement, ne s'effacera ja-

[1] M. Turgot avait refusé le ministère; deux courriers envoyés successivement n'avaient rapporté qu'une réponse négative; il fallut toute l'insistance de ses amis et une lettre très-pressante pour le déterminer. Le roi le reçut moins en souverain qu'en ami. « *Sire*, lui avait dit M. Turgot la première fois qu'il lui fut présenté pour recevoir le portefeuille des finances, *je me serais refusé au roi, je me livre à l'honnête homme.* » Le roi, avec la plus vive émotion, avait pris les mains du nouveau contrôleur général, et les avait affectueusement pressées dans les siennes, en lui disant : « *Comptez sur moi, je vous soutiendrai*, » et après avoir suivi avec attention les opérations financières de ce ministre-citoyen, le roi répétait souvent : « *Je ne connais en France que deux hommes qui aiment sincèrement le peuple, M. Turgot et moi.* »

« mais de mon souvenir. Elle soutiendra mon « courage; elle a pour jamais lié mon bonheur « avec les intérêts, la gloire et le bonheur de « votre majesté. »

La conduite administrative de M. Turgot n'a jamais démenti ses paroles ni ses écrits. Il ne s'était point exagéré les contrariétés, les dégoûts, les injures même qu'il aurait à subir. L'opposition alla encore plus loin qu'il ne l'avait prévu, et il trouva, au milieu de ses antagonistes les plus ardents, le frère même de ce roi auquel il s'était dévoué.

Monsieur, comte de Provence, s'était hautement prononcé contre ses opérations. Ce prince fit plus encore; il fit remettre au roi, par une main qui lui était bien chère, un mémoire contre M. Turgot. Tout devint, contre ce ministre, encore plus homme de bien qu'homme d'État, l'objet d'une censure haineuse, implacable. Il avait refusé le *pot-de-vin* d'usage au renouvellement du bail des fermes, et, forcé de l'accepter, il l'avait distribué aux curés de Paris pour être réparti aux indigents. Cette rétribution, considérée jusqu'alors comme attachée à son département, était de trois cent mille livres. On l'accusait d'hypocrisie.

Ses réformes s'étendaient à toutes les bran-

ches de l'administration financière, puisque toutes étaient vicieuses; il respectait les droits acquis ; ses réformes n'atteignaient que l'avenir, et on l'accusait d'injustice. On répétait que ce n'était qu'une manie d'innover en tout. Il avait établi un mode nouveau et plus économique pour la confection et le service des voitures publiques : on appela ces voitures *turgotines*, et on vit dans toutes les boutiques des tabatières que la mode lui avait dédiées, et auxquelles on donna le nom de *platitudes :* le mot fut trouvé charmant dans les cercles de la cour, et fit fortune.

Abandonné à regret par le roi lui-même, il dut succomber, et l'homme aux emprunts périodiques, un étranger, fut appelé pour lui succéder; mais il ne le remplaça point. M. Turgot avait trouvé cependant dans le conseil un ami, un collègue digne de lui, M. de Malesherbes. Même dévouement pour le prince, même amour du bien public, même simplicité de mœurs et de caractère. Les courtisans appelaient M. de Malesherbes le *bon homme*. Mais l'histoire est là pour attester si le *bon homme* manquait de courage et d'énergie au moment du danger!

M. de Malesherbes avait été directeur général de la librairie sous le règne du feu roi. Les

mémoires qu'il avait soumis à son successeur, et qu'il avait rédigés par ses ordres, renfermaient tous les éléments d'une excellente administration dans une partie si importante et si difficile, et qui n'a jamais été bien comprise par ses successeurs, qui n'ont jamais dirigé les deux branches dont elle se compose que sous l'influence et dans l'intérêt de la faction dominante.

Malesherbes avait reparu au conseil avec la même pureté d'intentions, la même simplicité patriarcale. Mais ni M. Turgot ni lui n'entendaient rien à la polémique des cabales; ils succombèrent tous deux.

Il m'aura suffi de rappeler les principes et le système d'administration de ces mêmes ministres [1], pour faire apprécier la politique et les mœurs de cette époque mémorable.

Le roi ne fut sacré que la deuxième année de son avénement au trône. On espérait que les paisibles travaux de littérature, que la culture des arts, reprendraient quelque activité; mais la même fermentation agitait tous les esprits :

[1] Tous deux ont laissé des mémoires précieux, et que l'on a souvent invoqués contre les erreurs et l'abus de pouvoir. Ils ont été publiés ; mais, comme tant d'autres ouvrages plus utiles que brillants, ils ont été mieux appréciés par l'étranger qu'en France.

les deux partis que j'ai déjà signalés, et qui s'étaient si énergiquement prononcés dans l'affaire des parlements, sont toujours en présence. Le rétablissement de ces cours souveraines, loin de terminer leurs débats, n'a fait que fournir de nouveaux auxiliaires à l'un et à l'autre.

Les jésuites ont trouvé des défenseurs dans tous les parlements; le nombre de leurs partisans n'a point diminué. Ils ont pour eux presque tous les prélats; mais la saine partie de la nation, et la plus nombreuse, la plus redoutable pour eux, ne veut plus en entendre parler.

La mort de Clément XIV, celle de l'électeur de Mayence, la proscription de M. de Choiseul, qui avait contre-signé l'édit d'abolition de la société, celle de presque tous les magistrats qui se sont le plus énergiquement montrés pour les expulser, attestent encore leur existence. On a attenté à la vie de l'éloquent et courageux Monclar, procureur général du parlement de Provence. Clément XIV est mort empoisonné, et il paraît démontré que le poison a aussi terminé les jours du dernier électeur de Mayence; et c'est au milieu de ces nouvelles et graves accusations que l'on ose encore parler du rétablissement des jésuites en France.

Des émeutes pour les blés éclatent sur tous

les points du royaume. Il ne faut pas en chercher la cause dans une pénurie réelle, mais dans un plan concerté pour porter la multitude à de coupables excès. La guerre des pamphlets n'a jamais été plus animée. L'irritation générale est partout. On n'en est encore qu'aux épigrammes et aux chansons ; mais la lutte est trop animée pour ne pas avoir un dénouement plus sérieux.

La disgrâce de Turgot et de Malesherbes fut une calamité, et une calamité irréparable. Cette disgrâce n'a pu être que l'effet d'une surprise. Louis XVI résistait depuis long-temps ; il se trouvait dans le même cas que son aïeul, quand il signa le renvoi du seul honnête homme qu'il eût dans son conseil, M. de Machault : *il faut bien qu'il succombe, il n'y a que moi qui le soutiens*, disait Louis XV. Ce mot décèle la sagacité du monarque et son inconcevable faiblesse. M. Turgot avait été sacrifié par le roi à M. de Maurepas, qui, depuis long-temps, ne cessait d'intriguer pour se débarrasser d'un redoutable contradicteur dans le conseil. Il n'avait pas osé l'attaquer ouvertement, et il croyait avoir complétement réussi à couvrir d'un voile impénétrable la part très-active qu'il avait prise à cette intrigue, et dont il était

l'âme, mais à laquelle il avait tâché de paraître tout-à-fait étranger.

M. Turgot n'avait pas été dupe de son patelinage; il s'en était très-souvent expliqué avec ses amis, et c'est à lui-même que je dois la communication des deux billets dont voici la copie fidèle. M. de Maurepas n'aurait-il voulu se permettre qu'un persifflage? Le trait serait encore digne de lui; insulter au malheur non mérité est plus qu'une lâcheté.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS.

« Je m'empresse, monsieur, de vous témoi-
« gner la part que madame de Maurepas et
« moi avons prise à l'*événement* qui vous est
« arrivé. »

RÉPONSE DE M. TURGOT.

« Je ne doute pas, monsieur, de la part que
« madame de Maurepas et vous avez prise à
« l'*événement* qui vient de m'arriver. Mais,
« quand on a servi son maître avec fidélité,
« qu'on a fait profession de ne lui taire aucune
« vérité utile, et qu'on n'a à se reprocher ni fai-
« blesse, ni fausseté, ni dissimulation, on se re-
« tire sans honte, sans crainte et sans remords.

« J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments
« que je vous dois, etc. »

La disgrâce de M. Turgot pouvait rouvrir les portes du conseil au digne neveu de M. de Maurepas, à ce duc d'Aiguillon, déjà flétri par un arrêt du parlement que la décision du conseil n'avait pu effacer.

Le duc d'Aiguillon n'en faisait pas moins ses préparatifs pour assister au sacre d'une manière brillante; mais le roi lui épargna les frais de ce voyage d'apparat, et au lieu d'aller à Reims se montrer au milieu des pairs de France, il reçut l'ordre de se rendre à Aiguillon.

La description de cette cérémonie auguste, les fêtes qui l'accompagnent et la suivent, sont partout. Je ne pouvais me dispenser d'y assister, et je devais payer de quelque ennui la monotonie des détails. Je m'en étais franchement expliqué avec un magistrat, jeune encore, mais fort estimé dans sa compagnie par la sagesse et la modération de ses opinions; qualité qui, dans ces temps de tumulte et d'irritation, était fort rare.

Pour toute réponse, il me prêta un petit livre intitulé *Inauguration de Pharamond*, attribué à quelques parlementaires fort instruits et nullement turbulents. Je soupçonnai mon obligeant conseiller de n'être pas étranger à sa rédaction : c'était une démonstration des maxi-

mes fondamentales du droit public français, prouvée par le texte et le mode même de chacune des cérémonies du sacre royal.

Je fus agréablement surpris de la force et de la simplicité de ce récit : point de luxe d'érudition, point d'arguments prétentieux et tourmentés. Le cérémonial avait traversé les siècles sans subir de graves variations, et tout y rappelait le caractère d'une élection libre et nationale. C'était le peuple qui nommait, qui choisissait, qui acceptait le nouveau monarque. Il est bien vrai que toutes ces antiques formules, si bien conservées d'âge en âge, étaient en latin, et que, dans tous les passages où se trouvait le mot *populus*, c'étaient deux ou trois évêques qui agissaient, interrogeaient ou répondaient.

Ce contraste entre le texte et les cérémonies extérieures était fort remarquable; toutes les citations étaient de la plus rigoureuse exactitude, et les auteurs du petit commentaire n'avaient pas le moins du monde altéré les emprunts qu'ils faisaient au gros in-folio de Godefroy.

Dans les circonstances où se trouvait la France, je ne sais trop ce qui serait advenu, si ce petit livre eût été plus répandu; mais je ne fus pas dupe de la prétendue médaille allégorique de

Pharamond, ni de sa devise : *Unus omnium votis*. La médaille, tout était copié d'après Mézeray; mais est-elle pour cela authentique? J'oserai croire le contraire, et je n'ai pour me justifier qu'à invoquer l'histoire elle-même. Jamais Pharamond n'a même paru dans la partie qu'on appelle la France, et c'est une vérité dont on ne doute plus, même dans les colléges.

De retour à Paris, je revis mon conseiller, et je terminai mon remercîment par ce vieil adage: *Si non è vero, bene è trovato;* il me comprit, et nous n'en sommes pas moins restés les meilleurs amis du monde : quant au reste, je pris condamnation. L'exil du duc d'Aiguillon fut un coup de foudre; il ne s'en est jamais relevé, et c'est au profond ressentiment qu'il a conservé d'une disgrâce aussi éclatante, que l'on doit attribuer le rôle, qu'il n'a pas rougi d'accepter, dans les journées les plus orageuses de la révolution.

Je reviens à cette grande cérémonie du sacre royal. On a remarqué, comme une circonstance extraordinaire, que M. de Maurepas lui-même n'ait pas été à cette grande solennité; on regardait son exclusion, en pareil cas, comme le présage certain du renvoi de ce principal mi-

nistre; mais il n'en fut rien, et M. de Maurepas reparut à la cour après le retour de Reims, et il s'aperçut bientôt que son crédit n'avait nullement souffert de son absence; il n'avait à redouter que le parti Choiseul, mais le roi était trop prévenu contre le duc.

Madame de Brionne avait remis à la reine un mémoire anonyme, dont le but était d'obtenir le rappel du duc de Choiseul, qu'on avait l'attention de ne point nommer; mais on y retraçait un tableau vif et touchant de la situation malheureuse de la France, et une critique sévère et trop vraie des opérations du nouveau ministère. Le mémoire se terminait par le conseil de remettre à la tête de l'administration le seul homme capable de remédier à tant de maux, etc.

La reine, qui n'avait pas besoin d'être pressée de mettre sous les yeux du roi ce mémoire qu'elle connaissait bien, et qu'elle ne s'était fait adresser par madame de Brionne que pour la forme, ne manqua pas de le rendre à sa destination; elle n'oublia rien pour le faire réussir. Le roi éluda de répondre pendant quelques jours. Mais enfin, pressé de s'expliquer, il s'écria avec beaucoup d'humeur : *Qu'on ne me parle plus de cet homme !*

On a bien depuis renouvelé les mêmes tentatives, mais toujours sans succès. La prévention du roi contre M. de Choiseul tient à l'opinion que lui en avait donnée M. de La Vauguyon, son gouverneur, et que le temps n'a pu changer. Il croyait toujours M. de Choiseul auteur de la mort du dauphin, son père; on connait d'ailleurs l'aversion du roi pour les dépenses inutiles, et on ne manqua pas d'exagérer celles qui ont été faites sous le ministère de M. de Choiseul.

Cependant les mêmes abus se renouvellent, et le tableau qu'offre cette année la promenade de Longchamps était connu de la France entière. Extrême misère dans le peuple, luxe effréné chez les grands; jamais le vice ne s'afficha avec plus d'impudence; mais ce n'était plus avec la même impunité.

Tandis qu'une foule d'artisans, de petits marchands, se promenaient tristement à pied dans les contre-allées de la belle avenue du bois de Boulogne, on voyait circuler sur la chaussée de brillants équipages et les plus riches toilettes; des filles entretenues étalaient un luxe insolent.

On distinguait surtout une magnifique voiture attelée de six chevaux, dont les harnais

étaient de maroquin bleu, recouvert d'acier poli. Dans ce char élégant, une femme couverte de diamants paraissait la reine de la fête. Cette femme était la fameuse Duthé, et tout Paris savait qu'elle était alors aux gages d'un prince de la famille royale, qui avait fait les frais de cette scandaleuse ovation.

Cette Cléopâtre d'un jour se vit bientôt entourée de jeunes cavaliers qui l'ont couverte de huées. On parlait tout haut de la faire descendre de son char superbe, et de la forcer de traîner à pied sa fastueuse toilette; mais elle s'est hâtée de prévenir l'effet de ces menaces; elle s'est sauvée avec une extrême rapidité : elle a néanmoins reparu le lendemain, mais avec un train plus modeste; elle n'avait que quatre chevaux à sa voiture. Cette déférence à l'opinion était moins l'effet du repentir que d'un officieux avis du chef de la police de Paris.

CHAPITRE XVI.

Les serfs du Jura. — Liberté de la presse. — Mort aux abus. — Les parlements. — Procès d'un ouvrage fameux. — M. l'avocat général Séguier. — C'était la faute des philosophes et de la philosophie. — On ne peut plus s'entendre. — Le danger d'avoir raison. — Si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère. — Le monarque accompli. — M. Lanjuinais. — Son livre. — L'épigramme en billet d'enterrement. — Petite friponnerie de bureau. — Le renvoi et la pension. — Le cabinet secret. — Ligue contre un ministre honnête homme. — La fausse correspondance. — M. Doigny et M. Turgot. — Lisez les placets. — La jolie solliciteuse et l'intendant. — Mademoiselle Raucourt. — Les deux débuts. — Boutade du parterre.

Le roi avait aboli les derniers vestiges de la servitude féodale dans ses domaines; il avait fait inviter le chapitre de Saint-Claude à imiter son exemple; toute la France avait applaudi aux réclamations des malheureux serfs du mont Jura. Les remontrances des parlements, en 1770 et 1771, avaient soulevé les plus graves questions de droit public; des publicistes, des jurisconsultes joignirent leurs voix à celles des cours souveraines. Toutes ces savantes et éner-

giques publications n'avaient pour but que le rétablissement des parlements détruits par le chancelier Maupeou; ils furent rappelés, et les mêmes questions s'agitèrent encore, mais dans l'intérêt général de la France.

Les parlements qui avaient fait tant de bruit, prodigué tant de manifestes, étaient rétablis; ils changèrent dès-lors de conduite et de langage. Un avocat publia une brochure intitulée *Des Inconvénients des Droits féodaux;* l'auteur ne signalait que les abus, il s'appuyait sur des faits et des actes de la plus irrécusable authenticité. Il présentait dans un cadre plus resserré, mais fidèle, les actes et les preuves disséminées dans les volumineuses collections des chroniques, des historiens, des lois et des ordonnances de toutes les époques; et loin de chercher à provoquer aucune agression contre le gouvernement du roi, il recommandait la confiance dans les bontés et la justice de sa majesté; il n'invoquait qu'une réforme légale et tranquille.

La pureté de sa doctrine ne put le soustraire aux honneurs de la persécution; son ouvrage fut déféré aux parlements, comme le manifeste d'une révolte organisée. Des émeutes avaient troublé la paix publique l'année précédente; leur nombre et leur violence avaient

justement alarmé les magistrats et le roi lui-même ; des mesures sévères et des secours distribués à propos, avaient tout calmé. La cause de tous ces mouvements était bien connue; c'était la pénurie des subsistances. Cette pénurie avait été calculée, préparée par un infâme monopole imaginé par l'abbé Terray, et continué depuis son renvoi du ministère.

Le parlement ne l'ignorait pas; mais il ne pouvait pardonner à M. Turgot, d'avoir proposé le régime municipal, tel que la France en avait joui pendant plusieurs siècles, jusqu'au bouleversement opéré par Terray et Maupeou, et l'établissement des états provinciaux; et il prit occasion de l'apparition de cette brochure sur les droits féodaux, pour attribuer à deux ministres vraiment français et également jaloux de maintenir l'autorité du roi et les droits de la nation, toutes les émeutes qui venaient d'agiter la France.

Le parlement voulait la chute de ces deux ministres, et il était secondé par le parti dévot, qui agissait dans l'ombre, mais avec une imperturbable persévérance. Ainsi, le parlement se faisait l'auxiliaire et l'instrument d'une faction qu'il avait combattue avec tant de courage pendant une longue suite d'années.

L'avocat général s'abandonna à toute la fougue de son caractère et de ses moyens pour faire proscrire cette *criminelle* brochure des *Inconvénients des Droits féodaux*. « L'union de la « liberté et de l'indépendance, disait-il dans son « réquisitoire, porte les peuples aux plus grands « excès, en leur faisant envisager le bonheur « dans la subversion de toutes les règles, de « tous les principes, et dans l'anéantissement « de toutes les lois qui ont assuré jusqu'à pré- « sent les *propriétés*[1], non-seulement dans les « familles, mais encore dans la personne même « du souverain.

« Un parti *secret*, un agent *caché*, cherche « par des secousses intérieures à ébranler les « fondements de l'État.... Par quelle fatalité « arrive-t-il aujourd'hui que les écrivains se « font une étude de tout combattre, de tout « détruire, de tout renverser. »

Monsieur l'avocat général signale les ouvrages de ces écrivains comme les inspirations d'un faux système. M. Séguier invoquait les ordonnances

[1] Des priviléges exorbitants et évidemment usurpés ne sont pas une *propriété*, mais un abus. Pourquoi encore invoquer le nom du roi contre un système de réformation proposé par le roi lui-même ? N'est-ce pas outrager l'autorité royale en paraissant la défendre ?

(*Note de l'Éditeur.*)

sans les citer; l'auteur de la brochure les invoquait aussi, mais il citait les textes. De quel côté était la bonne foi ? La solennité de ces débats n'était propre qu'à donner une plus grande publicité à cette malheureuse brochure que l'on voulait proscrire, et qui, sans cet imprudent éclat, eût été moins connue et bientôt oubliée.

Telle était l'opinion des hommes sages qui siégeaient encore au conseil du roi. Il avait été formellement ordonné au parlement de surseoir au jugement de cette affaire; mais le parlement sans égard aux ordres du roi, continua la procédure et déclara la brochure incriminée injurieuse aux lois et coutumes de France, aux *droits sacrés et inaliénables de la couronne*, aux droits des propriétés des particuliers, et comme tendant à ébranler toutes les constitutions de la monarchie, en soulevant les vassaux contre leur seigneur et contre le roi lui-même, en leur présentant les droits *féodaux* et *domaniaux* [1] comme autant d'usur-

[1] Voilà encore le parlement qui confond le privilége et la propriété. L'arrêt devait consacrer toutes les contradictions du réquisitoire : ce système était absurde, mais il était conséquent.

(*Note de l'Éditeur.*)

pations, de vexations et de violences, également odieuses et ridicules, et en leur suggérant les prétendus moyens de les abolir, qui sont aussi contraires au respect dû au roi et à ses ministres, qu'à la tranquillité publique.

Belle conclusion, et bien digne de l'exorde! Singulière logique pour justifier la proscription d'un ouvrage, où l'on n'invoquait qu'un moyen de réformation, l'autorité du roi, où l'on ne faisait que rappeler les principes répétés dans les préambules de ses derniers édits pour l'amélioration de l'administration publique!

C'est encore une singulière marque de respect pour les prérogatives du trône et les attributions des ministres du roi, que d'agir contre les ordres formels du prince, et de signaler comme séditieux les actes de ses ministres approuvés par sa majesté.

Les jésuites n'auraient pas mieux fait; le système d'opposition du parlement n'avait ni règle ni base fixe. Il semblait entraîné par une sorte de vertige dans les contradictions les plus inconcevables et les plus dangereuses.

Quel effet produisit son fameux arrêt contre les *Inconvénients des Droits féodaux?* celui qu'avaient prévu. et voulu éviter le roi et son conseil. Depuis un an, l'édition presque entière

reposait ignorée dans les magasins de l'imprimeur-libraire Valade; et à peine l'arrêt est-il connu, qu'une foule de curieux se portent chez lui, et en quelques heures tout est vendu. Le prix de l'exemplaire était de vingt sous, et s'éleva jusqu'à vingt francs.

Les contrefaçons multiplièrent l'ouvrage à un nombre infini; et grâce au zèle du parlement, toute la France a voulu lire une brochure publiée depuis un an, et dont elle ignorait l'existence.

Tandis qu'on interrogeait l'imprimeur Valade, les amateurs débarrassaient son magasin d'un ouvrage qu'il désespérait de vendre autrement qu'au poids. Le parlement voulut connaître le censeur qui avait approuvé l'ouvrage; il sut que c'était Boncerf, principal commis du contrôle général. L'auteur restait inconnu : on l'attribua d'abord à Mairobert, qui, le même jour, s'était brûlé la cervelle sur le boulevard; on accusa aussi M. Cadet de Senneville; le véritable auteur se fit connaître, c'était l'avocat *Coqueley de Chaussepierre;* mais placé sous la protection du gouvernement et de ces mêmes lois, que le parlement invoquait et violait sans cesse, il échappa au sort de son livre.

Ce fut encore en haine de MM. Turgot et Malesherbes que le parlement poursuivit un autre ouvrage dont le titre, comme le texte, n'avait rien de séditieux, *le Monarque accompli* [1]. L'auteur avait composé son ouvrage de traits déjà connus; c'était la morale la plus pure mise en action pour l'instruction des souverains; mais cet ouvrage portait encore le cachet du système réformateur, et M. Séguier se donna carrière à déclamer contre les nouvelles doctrines. C'était une seconde édition du fameux réquisitoire contre *les Inconvénients des Droits féodaux*.

« La volumineuse brochure fut condamnée « comme séditieuse, tendante à la révolte et à « soulever les esprits contre toute autorité « légitime, attentatoire à la souveraineté des « rois, et destructive de toute subordination, « en cherchant à anéantir, s'il était possible, « dans le cœur des peuples, les sentiments « d'obéissance et de respect qu'ils doivent à « leurs souverains. »

La France était ramenée au bon temps où la lecture de l'Évangile était prohibée, et la Bible mise à l'index comme hérétique. Le parti

[1] Par M. de Lanjuinais, principal du collége de Moudon, imprimé à Lausanne.

des dévots, auquel on a depuis donné un autre nom, lançait chaque jour de nouveaux pamphlets, de nouveaux libelles contre M. Turgot. Les ligueurs eurent recours à un moyen plus infâme, et qu'il faut bien signaler à l'animadversion des honnêtes gens; c'est un trait caractéristique de la faction qui, s'interposant entre le roi et le peuple, calomniait le prince auprès de la nation, et la nation auprès du prince. Ce sont ces odieuses et criminelles manœuvres qui ont préparé la révolution de 1789, et que l'on a vues se renouveler à propos d'elle et contre elle.

Un premier commis des finances, par un de ces abus de confiance si faciles aux chefs de division d'un ministère, avait fait ôter le bail du théâtre de Lyon à madame Lobrot, qui l'avait encore pour deux ans, et avait installé un autre directeur, moyennant une forte rétribution pour madame de Nosières, sa maîtresse. On exploita ce trait de cupidité et de mauvaise foi du premier commis, au préjudice du ministre, qui l'ignorait.

La cabale fit circuler à Paris un billet d'enterrement dans toutes les formes « de « M. Nicolas-Gilles de Lacroix[1], avocat au

[1] C'était le nom de ce commis concussionnaire.

« parlement et premier commis du contrôle « général, devant être inhumé à Saint-Ger- « main-l'Auxerrois, sa paroisse, vendredi 10; « de la part de madame Lobrot, sa tante, et de « madame Guillemain de Nosières, sa nièce. » Les noms de ces deux dames formaient le trait de cette épigramme en style funéraire. Madame Lobrot se plaignit, et le ministre fit prompte justice du commis infidèle.

Une trame plus adroite, plus hardie, et qui devait réussir d'autant plus sûrement, que le roi, dont on voulait surprendre la religion, était crédule et sans méfiance; et les abus d'autorité, comme tous les autres, naissent d'abord d'un motif spécieux, et ne se développent qu'avec le temps. Ainsi, sous le prétexte de la sûreté de l'État et de la personne même du monarque, on avait sans scrupule, sous le feu roi, et pour plaire aux favorites, violé le secret des lettres. On étendit cette infamie pour amuser, dans un temps de paix et de sécurité, les loisirs d'un monarque qui n'était plus *amusable*, comme disait une des favorites du feu roi.

Alors fut perfectionné l'établissement de ce *cabinet noir* de l'administration de la poste aux lettres, dont les commis, largement rétribués,

amollissaient les cachets, et après avoir lu les lettres, ils les remettaient dans leur premier état. Ce département était devenu très-important, et le chef de cette administration avait ses entrées libres chez le roi à toute heure du jour et de la nuit.

Louis XVI, dont l'âme était neuve et pure, répugnait à cette horreur ministérielle; il ne pensait pas que pour bien gouverner il fallût avoir recours à de si infâmes moyens, et son premier vœu fut d'abolir cette inquisition. On n'osa pas d'abord contrarier sur ce point la volonté du jeune monarque; mais peu à peu, on lui fit valoir la *raison d'État*, et il fut entraîné.

M. Turgot était mal avec M. Doigny, qui avait la direction générale de la poste aux lettres, et qui était menacé de voir ce département diminuer, par la réunion de la poste aux chevaux aux messageries; il désirait supplanter M. Turgot, et le voir remplacé par M. de Clugny, qui avait des prétentions au contrôle général, et qui finit par l'obtenir; mais alors cet événement paraissait presque impossible.

Le roi fournit, involontairement sans doute, à M. Doigny l'occasion d'attaquer M. Turgot avec succès. Il se défiait des propos des courti-

sans contre le contrôleur général, et désirait connaître l'opinion publique à son égard. Il demanda des renseignements à M. Doigny, qu'il croyait mieux instruit et plus sincère.

M. Doigny se tint sur la réserve; le roi renouvelait chaque jour la même question; mais s'apercevant que l'enthousiasme du roi pour son ministre était un peu refroidi, il promit tous ses soins pour remplir les vœux de sa majesté. Alors furent fabriquées par des agents affidés, prenant les noms, le style de gens de tous les états et de toutes les conditions, des lettres où toutes les opérations et la personne même de M. Turgot étaient peintes sous les couleurs les plus défavorables. Ce n'était que plaintes sans cesse répétées; le roi crut entendre la voix de l'opinion.

M. Bertin reçut l'ordre d'aller demander à M. Turgot sa démission et le porte-feuille de son département. Le philosophe ne s'y attendait nullement. Le roi n'avait pas cessé de lui parler avec la même confiance, le même abandon. Rien n'avait pu l'avertir qu'il eût pu encourir sa disgrâce. Il dictait une lettre quand M. Bertin entra dans son cabinet; il dit à son secrétaire: « En voilà assez, mon successeur la finira. »

Informé par M. Bertin que le roi lui accor-

dait la pension ordinaire (20,000 fr.), il n'était pas en état de s'en passer, il accepta avec reconnaissance.

Cet événement fut une calamité publique. La consternation fut générale parmi les savants, les négociants, les artistes, les cultivateurs, c'est-à-dire parmi la très-grande majorité des Français. Mais le haut clergé, la noblesse de cour, la magistrature parlementaire et la finance triomphèrent; et M. Doigny eut le double plaisir de conserver toutes les parties de son département, et de voir son ami, M. de Clugny, succéder à M. Turgot.

La cabale s'était trop bien trouvée de l'honnête procédé de M. Doigny, pour ne pas le renouveler contre d'autres ministres dont la présence au conseil la contrariait. MM. de Vergennes et de Malesherbes furent aussi remerciés. M. de Maurepas ne vit pas sans répugnance l'intendant de Bordeaux, M. de Clugny, arriver aussi brusquement au contrôle général. Il avait d'autres vues qu'il ne put réaliser.

Chef du conseil, il n'avait point de département; on lui imposa silence en créant pour lui, comme on l'avait fait pour M. de Praslin, sous le ministère de M. de Choiseul, la place de président du conseil des finances. C'était un

bénéfice fort lucratif et sans charge d'âmes.

On raconte de ce M. de Clugny une anecdote assez singulière; elle est trop graveleuse pour trouver place ici; mais toute la France l'a sue : monsieur l'intendant aurait dû être plus prompt à prendre, et surtout à lire le placet des jolies solliciteuses, qu'autre chose. Monseigneur ne lut qu'*après*, et le placet lui apprit le cas de la demoiselle; il fut cruellement désappointé, et voulut sur-le-champ consulter son chirurgien.

La seule distraction que je puisse me permettre est le spectacle. Les théâtres sont moins fréquentés maintenant; mais pour peu que le spectacle soit bien composé, le parterre est toujours plein. Je n'aime pas à me singulariser, je vais aux loges ou au balcon quand je suis sûr de n'y être pas isolé; aussi ai-je adopté l'orchestre. Je ne sais si ceux qui nous suivent vaudront mieux que nous; mais il est certain que jamais je n'ai vu le parterre plus sévère, même pour la conduite privée des comédiens, qui n'est certainement pas de sa compétence. La belle Raucourt est maintenant inscrite sur le catalogue des beautés à la mode. Le public ne devrait pas s'en souvenir au théâtre, et surtout s'ériger en censeur des mœurs de ces dames.

Hors de la scène, elles n'appartiennent plus qu'à elles-mêmes.

La dernière fugue de mademoiselle Raucourt et certaine aventure avec mademoiselle Arnoux, ont scandalisé les jeunes Catons du parterre. *Agrippine* était annoncée sur l'affiche. Le public s'attendait à voir mademoiselle Duménil, quand Dauberval est venu annoncer que cette actrice était malade, et que mademoiselle Raucourt, pour laquelle il réclamait l'indulgence du parterre, lirait en partie son rôle. Mais à peine mademoiselle Raucourt eut-elle paru, que le parterre en masse l'a couverte de huées. C'était un vacarme épouvantable.

L'actrice a pâli, elle est tombée sur le théâtre, on l'a emportée dans les coulisses; la pièce a été interrompue; le tapage continuait. Dauberval a paru de nouveau; il resta long-temps sans pouvoir se faire entendre. Enfin, il a tâché d'intéresser la sensibilité des mutins : mademoiselle Raucourt avait été douloureusement affectée d'avoir pu déplaire au public; elle allait reparaître et continuer son rôle.

La leçon était assez forte, et la pièce a été achevée sans nouvel esclandre.

CHAPITRE XVII.

Les nouveaux revenants. — Les confrères de l'aloyau. — Le grand-maître. — Grâce pour la souscription des mois de nourrice. — Plan d'une grande orgie. — Moyen sûr de grossir une souscription. — Mesdemoiselles ou mesdames Guimard, Duthé, Dervieux. — Les trois départements. — L'archevêque de Paris. — Le roi. — Les mœurs vengées. — Toute la Sorbonne. — Thèse nouvelle. — L'abbé Éloi. — Concession imprudente des ministres. — Mort de Fréron. — Privilége de l'*Année littéraire* réclamé par Linguet et Palissot. — Procès fameux. — Le comte de Guines. — Son secrétaire et le duc d'Aiguillon. — Trop ou pas assez. — Influence des souvenirs. — Les deux La Chalotais. — Transaction singulière et trop peu connue. — Le duc de Richelieu et madame de Saint-Vincent. — Cause première d'une grande révolution. — Brûler n'est pas répondre. — Bulle fulminée contre les philosophes et la philosophie. — Le jubilé. — Les spectacles et les processions. — L'archevêque de Paris et le lieutenant général de police. — Les promenades de Longchamps. — Les courses et le couvent. — Le concert spirituel. — Le *castrato Piozzi*. — Les contradictions. — Madame de Gaya. — Sa conversion et son testament. — Amour, orgueil et dévotion. — Reconnaissance d'un grand seigneur. — Le legs accepté au foyer de l'Opéra.

Je croyais la folie des confréries passée; en voilà une qui reparaît; elle revient de loin. Comment un prince aussi éclairé, aussi jaloux

des convenances, a-t-il pu se laisser imposer la grande-maîtrise d'un ordre, si ordre il y a, auquel on ne pensait plus depuis long-temps. Les croisades ont donné naissance à un grand nombre d'associations à la fois politiques et religieuses; mais elles sont sans objet maintenant. Je ne prétends point contester le haut rang que pouvait occuper, dans ces associations, l'archiconfrérie du *Saint-Sépulcre*, mais il est certain qu'elle avait bien dégénéré : elle ne se compose plus que de petits marchands et d'artisans du quartier de la Ferronnerie et du Marais, qui ont une chapelle près le marché des Innocents.

Ils ont une grande réunion à des époques déterminées; tout consiste en un repas, qui en est la partie obligée, et cette formalité de rigueur leur a valu le sobriquet de *confrères de l'aloyau*. Cette institution avait un but utile et qui lui faisait honneur : les confrères consacraient le produit d'une souscription qu'ils s'imposaient, à délivrer des prisonniers pour mois de nourrice ou pour dettes.

Enfin, M. le comte d'Artois a accepté la grande-maîtrise de cet ordre, dont la composition doit être entièrement changée. On parle de restitution des commanderies qui auraient

été usurpées. Le temps paraît mal choisi pour cette affaire. Les confrères resteront ce qu'ils sont. On ne croit pas que le prince attache beaucoup d'importance à la grande-maîtrise de l'archiconfrérie, dont l'origine peut être fort honorable, mais qui, comme tant d'autres pieuses fondations du moyen âge, a fait son temps. Les amis de la religion et de l'humanité demandent si les nouveaux confrères, qui seront sans doute nobles de race, conserveront l'usage de la souscription pour les mois de nourrice. La bienfaisance ne déroge pas.

Une autre anecdote bien différente a plus occupé la curiosité publique. Il s'agit d'une orgie, dont le plan, le lieu et les convives avaient été désignés et arrêtés par mesdemoiselles Guimard, Duthé et Dervieux : il devait y avoir banquet, bal et spectacle. Guimard devait diriger le bal, Duthé chanter, et Dervieux présider au banquet. La souscription était de cinq louis. Les préparatifs faits chez le traiteur ont appelé l'attention de la police, qui en a informé le roi. On citait à la tête des souscripteurs le comte d'Artois et le duc d'Orléans. Ce n'était sans doute qu'un leurre imaginé pour grossir la souscription.

L'archevêque s'est donné beaucoup de mou-

vement pour faire supprimer une fête aussi scandaleuse. Un prince s'était, dit-on, interposé auprès du lieutenant de police, et la *partie* aurait eu lieu sans obstacle; il n'a fallu rien moins que les ordres du roi pour l'empêcher.

Il est pénible de retrouver toujours des grands seigneurs dans ces fêtes obscènes, dont la seule annonce est déjà un grand scandale. Un pareil oubli de toutes les convenances tend à affaiblir le respect, dont les premières familles de l'État ne peuvent se passer sans danger pour elles-mêmes, et sans compromettre l'ordre public.

On ne comprend plus rien à ce qui se passe, même en Sorbonne; encore une thèse nouvelle qui a mis en émoi toute la faculté de théologie, le grand-conseil et le parlement; l'affaire fait autant de bruit que celle de l'abbé de Prades; mais il ne s'agit pas ici de propositions entachées d'hérésie, mais d'une petite intrigue toute personnelle, et à laquelle on a donné trop d'importance.

Il n'y a plus unité d'opinion et de doctrine que dans l'*église philosophique*, toujours persécutée et toujours active. Elle ne demande que tolérance pour elle comme pour tous.

L'abbé Éloi, jeune séminariste, lauréat du séminaire Saint-Sulpice, est riche, et veut acheter une charge de conseiller-clerc au par-

lement; et, pour plaire à cette cour, il avait pris pour sujet de sa thèse de doctorat, *Sedibus vacuis et pollutis rediit Themis.*

L'audace du candidat a scandalisé ces *sages-maîtres*, et c'était vouloir insulter le grand-conseil dans une cérémonie publique. On sait que le grand-conseil est composé des membres du parlement Maupeou. Le but de l'abbé Éloi était de démontrer que ce parlement était composé d'*intrus* et d'hommes flétris. Le chancelier de l'université a été prié de refuser, au nouveau docteur, la bénédiction usitée. Le grand-conseil a convoqué les semestres [1] et député au garde des sceaux. L'abbé Éloi s'est mis sous la sauvegarde du parlement. Le procureur général a écrit au syndic de la faculté, pour qu'il tâchât d'assoupir l'affaire. M. de Malesherbes et le garde des sceaux ont écrit dans le même sens. La faculté a entendu raison cette fois, et elle a prévenu un grand scandale. L'abbé n'en a pas moins reçu le bonnet de docteur; mais il est exilé à Montmorency. Il doit être satisfait de lui-même et des autres.

[1] Les membres du conseil alternaient tous les six mois. La moitié était en vacance, tandis que l'autre expédiait les affaires; mais dans les cas extraordinaires, ils étaient tous réunis : c'était le *junctis classibus* du parlement.

Fréron vient de mourir d'une fluxion de poitrine et de chagrin. Son privilége de l'*Année littéraire* était obéré de pensions qu'il n'avait pu acquitter. On dispute à son fils ce privilége; Linguet et Palissot le sollicitent. Rien n'est plus indifférent pour la république des lettres; mais Fréron appartenait à l'histoire littéraire du siècle, et j'ai dû prendre date de sa mort.

Les procès des hommes puissants, même pour des intérêts privés, ont une grave influence sur l'opinion. On veut que ceux qui sont appelés à rendre justice aux autres, et à partager d'autres parties de la haute administration l'autorité du gouvernement, soient eux-mêmes sans reproches, et surtout jamais réduits à redouter la sévérité des lois. Mais lorsque l'on voit les lois mêmes fléchir devant l'intrigue, et se taire en faveur de grands coupables, alors le gouvernement s'affaiblit en se dégradant; la loi a perdu toute sa vigueur et son autorité. Tels furent les funestes résultats des procès intentés contre le duc d'Aiguillon.

Dans le premier, la violence interrompit le cours de la justice, ou, ce qui est pire encore, en rendit les décisions illusoires. Un arrêt l'avait flétri; cet arrêt a été cassé, mais non dé-

truit par le conseil : la procédure avait été enlevée de force des greffes du parlement.

Le second procès paraissait encore plus odieux ; on reprochait au duc d'Aiguillon de se cacher sous le nom de *Tort* pour diffamer le comte de Guines, ministre du roi, auprès d'une cour étrangère. La plainte de ce secrétaire fut déclarée calomnieuse, et son auteur condamné comme diffamateur. Le nom du duc d'Aiguillon ne se trouvait point dans la procédure, mais toute la France savait bien quel était le vrai coupable[1]. Il avait échappé à la

[1] Le comte de Guines, ambassadeur de France à Londres, avait-il joué sur les fonds publics ? Telle était la question de ce procès, qui s'est prolongé pendant plusieurs années. Tort, secrétaire de cet ambassadeur, fut plus malheureux que coupable. S'il fut d'abord accusé par le comte, il est certain qu'il ne s'est point soustrait aux poursuites dirigées contre lui ; il porta plainte, à son tour, contre cet ambassadeur ; il avait pour conseil l'un des avocats les plus estimés et les plus estimables du barreau de Paris, Me Gerbier. Il est encore certain que c'est à la requête de Tort que la procédure fut à la fin suivie avec activité. Il est encore certain que le comte de Guines avait fait, à Londres, des dettes considérables ; Salvador et d'autres banquiers de Londres le poursuivaient vivement, et s'étaient adressés au duc d'Aiguillon, alors ministre des affaires étrangères, et à M. de Sartines. On revient difficilement d'une première impression : Grimm tenait au corps diplomatique ; il avait pu croire d'abord le secrétaire coupable, et non l'ambassadeur. C'est sous

première condamnation par la protection de la Dubarry, que le public appela dès-lors sa *blanchisseuse*. Il venait d'échapper à la seconde par la protection de son oncle Maurepas, principal ministre.

Mais la procédure des deux La Chalotais existait encore ; ils demandaient tous deux des juges, et leur voix avait retenti dans toutes les cours souveraines de France. Ils réclamaient justice et vengeance contre le duc d'Aiguillon. Les plus graves accusations, celle même d'empoisonnement, s'élevaient contre le duc et pair ; il n'était plus au pouvoir de ses protecteurs d'imposer silence aux deux magistrats bretons.

M. de Maurepas vint encore au secours des coupables, et il fut puissamment secondé par le chef de la magistrature, par ce M. Hue de Miromènil, qui lui devait son élévation. MM. de La Chalotais, désespérant d'obtenir justice, furent contraints de transiger.

cette inspiration qu'il parle de cette scandaleuse affaire ; mais ceux qui, les pièces sous les yeux, la jugeront sans prévention, pourraient ne pas partager cette opinion. Toute la correspondance a été imprimée en 1775. C'est là toute la procédure, et il est difficile de croire le comte de Guines innocent.

Voici les actes qui ont terminé cette procédure qui durait depuis dix années.

« 1° *Désistement.*—Nous soussignés, Louis-« René de Caradeuc de La Chalotais, et Anne-« Jacques-Raoul de La Chalotais, procureurs-« généraux du roi au parlement de Bretagne, « voulant donner à sa majesté un témoignage « de respect pour sa personne sacrée, de notre « reconnaissance de la justice qu'elle a bien « voulu nous rendre, de notre désir de concou-« rir aux vues de la paix dont elle est animée, « et de notre considération pour M. le comte « de Maurepas, déclarons abandonner pure-« ment et simplement toutes actions et demandes « que nous aurions faites ou pu faire relative-« ment à la procédure criminelle *injustement* « intentée contre nous au mois de novem-« bre 1765 et années suivantes, circonstances « et dépendances, en quelque tribunal, en-« vers quelque personne que ce soit, renon-« çant à en faire aucune suite, et notamment « vers M. le duc d'Aiguillon.

« Signés DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS,
« DE CARADEUC.

« Rennes, le 5 août 1775. »

Trois jours après, le garde des sceaux leur

écrivit la lettre suivante, qui ne fut envoyée à M. de La Chalotais père, d'Athys, maison de campagne du ministre, que le 14 du même mois.

« Monsieur,

« Le roi a bien voulu vous accorder une gra-
« tification de la somme de cent mille livres une
« fois payée, et une pension de huit mille li-
« vres, reversible après vous, savoir, quatre
« mille livres, à M. le chevalier de La Chalotais
« votre fils, et quatre mille à M. et madame
« de La Fraysaye[1].

« Sa majesté vous accorde également une
« charge de président à mortier, dont elle
« voudra bien donner l'agrément à M. de Ca-
« radeuc, si vous la lui faites passer. Vous ne
« pouvez pas douter du plaisir que j'ai à vous
« annoncer ces grâces.

« Je vais faire passer à monsieur le contrô-
« leur général l'ampliation des décisions du roi,
« pour qu'il soit à portée de vous procurer le
« paiement des cent mille livres, et de vous
« faire porter sur les états du roi, pour la pen-
« sion de huit mille livres.

« Je vais faire passer également à M. de

[1] Fille de M. La Chalotais.

« Malesherbes une ampliation de la décision re-
« lative à cette pension, pour qu'il soit en
« état de vous en expédier le brevet.

« Signé Miroménil. »

La terre de Caradeuc fut érigée en marquisat, le titre de marquis conféré à MM. de La Chalotais père et fils, par des lettres-patentes du roi, dans les termes les plus honorables pour eux. Mais l'État n'avait pas moins payé cent mille francs, et constitué, en outre, une rente de huit mille francs. Il était dû une indemnité aux victimes du duc d'Aiguillon, traînées de prison en prison, à Rennes, à Nantes, à Paris, au château du Taureau, privées de leurs charges, de leurs revenus, et de leur liberté pendant tant d'années. Mais était-ce à l'État à payer cette indemnité?

L'affaire de M. de Richelieu et de madame la présidente de Saint-Vincent, n'était pas moins scandaleuse, quoiqu'elle n'eût pour cause que des intérêts privés; mais elle avait aussi sa source dans les mêmes désordres et dans la dilapidation, le monopole des emplois publics.

Que le maréchal ait fait trafic de son crédit à la cour, que madame de Saint-Vincent épouse d'un président au parlement d'Aix, séduite par

le maréchal, enlevée à sa famille, ait été sa maîtresse, et ensuite associée à un odieux commerce de prostitution, c'est ce qu'heureusement je n'ai point à examiner. Ces faits tiendraient ici trop de place, et feraient seuls un ouvrage volumineux. J'ai cependant tous les matériaux nécessaires sur cette affaire et sur tant d'autres traits importants de l'histoire scandaleuse des deux derniers règnes [1].

Mon but, dans ces mémoires, est de signaler les causes qui ont provoqué la révolution de 1789; les fautes du gouvernement et des premiers ordres de l'État, et surtout de la noblesse de cour sous Louis XV et son infortuné successeur. L'histoire de la vie politique et privée du maréchal de Richelieu appartient à celle de ces deux règnes. Il a eu une grande influence sur tous les grands événements de trois époques bien remarquables, la minorité, le gouvernement de Louis XV, et les premières années de celui de Louis XVI.

Le maréchal de Richelieu avait soustrait madame de Saint-Vincent, sa parente, à l'autorité de son époux, de sa famille. On sait qu'il se faisait un jeu de porter le déshonneur et la ruine dans les familles les plus distinguées; il

[1] Ceci est écrit à la fin du dix-huitième siècle.

avait fait ses premiers essais de l'art des séductions sur les princesses nées sur les marches du trône. Combien d'autres femmes de tout rang il avait sacrifiées à ses lubriques caprices!

Lorsqu'il enleva madame de Saint-Vincent, il la conduisit successivement à Tarbes, à Poitiers, à Paris. Il avait fini avec elle comme avec toutes les autres, et après l'avoir quelque temps *affichée*, il l'abandonna. Madame de Saint-Vincent lui avait livré, avec sa personne, une partie de sa fortune. Est-il étonnant qu'il lui eût souscrit pour trois cent mille livres de billets? On donnait à cette créance une autre cause encore plus honteuse.

Quelque temps avant la mort de Louis XV, on fut étonné de voir en circulation pour plus de quatre cent mille livres de billets signés *maréchal de Richelieu*. Quelques-uns furent présentés pour être payés à leur échéance. L'intendant du maréchal, effrayé du nombre de ces billets, écrivit à son maître alors à Bordeaux, qui lui répondit que *tous ceux* qui s'étaient présentés étaient des fripons.

La présidente, qui avait mis ces billets en circulation, fut mise à la Bastille par ordre du duc de La Vrillière, qui ne refusait des lettres de cachet à personne, à certaines conditions

bien connues, et moins encore aux grands seigneurs et à ses amis. Le maréchal rendit plainte au Châtelet, en faux, contre la présidente, ses fauteurs, complices et adhérents. L'accusée persista toujours à déclarer que si les billets étaient faux, elle les avait reçus tels du maréchal; elle produisait vingt-deux lettres, dont quelques-unes étaient entièrement écrites de sa main, et prouvaient l'origine de ces billets.

L'affaire durait depuis trois années, et n'eût été sans doute jamais jugée, si le parlement d'Aix ne se fût adressé directement au roi pour réclamer justice. L'information ne prouva pas que les billets fussent vrais, mais qu'ils étaient tels que le maréchal les avait remis à la présidente. La conduite du maréchal à la cour, l'intimité de ses relations avec le roi, ses favorites et les agents de tous rangs employés à servir les plaisirs du vieux monarque, la part très-active qu'avait eue le maréchal dans ces honteuses spéculations, donnaient beaucoup de poids aux conjectures, ou plutôt à des faits qu'on disait résulter de l'information même. Cette version a du moins une grande vraisemblance.

Jaloux de conserver la faveur du roi, et d'ailleurs embarrassé de madame de Saint-Vincent, il avait imaginé de la procurer à ce prince, soit

comme maîtresse, soit pour recruter pour le Parc-aux-Cerfs.

On assure que le roi en eut fantaisie, qu'elle fut admise dans son lit, que les trois cent mille francs étaient le prix de ce caprice; que le maréchal les avait reçus et gardés, et qu'il en avait donné la valeur en billets à la présidente.

D'autres assuraient que le roi ayant souvent payé les dettes de cet illustre Proxenète, celui-ci avait imaginé de faire comprendre l'acquit de celle-ci avec l'acquit des autres [1]. La mort du roi ayant dérangé son projet et détruit ses espérances, il n'aura pu se résoudre

[1] Cette époque était féconde en procès extraordinaires. Le parlement de Paris venait de condamner au dernier supplice le fameux empoisonneur Desrues. Le public était accablé de factums, de mémoires que se jetaient chaque jour à la tête le comte de Madrangres et ses adversaires, MM. Véron et Dujonquay, Beaumarchais et le comte de La Blache, le comte de Guines et Tort, son secrétaire. On lit dans une correspondance secrète du temps : « Il y a peu d'affaires qui aient « coûté autant de peine et de travail à notre parlement (Pa- « ris) que celle du maréchal de Richelieu et de madame la « présidente de Saint-Vincent. Les gens instruits des diver- « ses circonstances, et des ménagements que ces messieurs « ne pouvaient manquer d'avoir et pour le maréchal et pour « la famille illustre de la dame, son adversaire, en prévoient « l'issue, un *hors de cour* et l'anéantissement des billets. »

à payer ce qu'il n'avait pas encore reçu. Il aura cru pouvoir substituer à un titre réel des engagements illusoires, ou que le temps lui fournirait l'occasion de se débarrasser de cette créance.

Dans le cas de poursuites judiciaires, il avait pour lui l'exemple du comte de Morangiez. La difficulté des procédures contre un pair de France, dans un temps où le parlement n'existait plus, et le rétablissement même de cette cour souveraine, étaient encore un obstacle qu'il n'avait pu prévoir.

Mes relations avec des magistrats du parlement, et qui étaient devenues plus intimes depuis leur retour sous le nouveau règne, m'ont fait connaître quelques particularités, qui peuvent jeter un grand jour sur cet étrange procès.

Lorsque l'affaire fut portée du Châtelet à la Tournelle, le duc de Richelieu s'était hâté de visiter le président de Gourgues, et il insistait pour avoir un *bon* rapporteur. *Il n'y en a point d'autres à présent*, monsieur le maréchal, lui répondit ce magistrat avec hauteur. Le parlement Maupeou n'existait déjà plus.

Ce rapporteur fut M. Rolland de Chalerange; il a souvent répondu à ses intimes, qui le plai-

gnaient d'avoir à débrouiller cette procédure si volumineuse, si compliquée : « Soit que je jette « les regards sur le *sac* de M. de Richelieu, soit « que je les jette sur celui de madame de Saint- « Vincent, je répugne à m'en occuper; je ne « trouve qu'horreur et turpitude... »

M. Rolland de Chalerange était considéré comme un des hommes les plus éclairés, les plus consciencieux du parlement. Peut-être aussi entendait-il par turpitude les lettres du maréchal et de madame de Saint-Vincent, dégoûtantes d'obscénités et de luxure [1].

L'arrêt définitif ne satisfit ni les parties ni l'opinion, mais on reconnaît dans ses dispositions une partialité mal déguisée, des concessions faites à la qualité et aux protections du maréchal. L'arrêt a mis les parties *hors de cour;* il a condamné le maréchal seul aux frais de la procédure, qui se montaient à une somme

[1] Le maréchal, tout grand seigneur qu'il était, n'écrivait jamais autrement à ses maîtresses. Ses lettres à madame la duchesse de Berry, fille du régent, et celles de cette princesse, sont d'un cynisme sans exemple.

Il est fâcheux pour le maréchal de Richelieu de n'avoir pu retirer de la procédure ses lettres à madame de Saint-Vincent : beaucoup de personnes n'auraient pas su que le style de ses lettres est d'un cynisme dégoûtant, et que le doyen de l'Académie-Française ne savait pas l'orthographe.

énorme, et à payer en outre aux autres accusés une autre somme de 65,000 fr.

N'était-ce pas là reconnaître que madame de Saint-Vincent n'était point coupable ? L'origine honteuse de sa créance pouvait la faire considérer comme illégitime, et cette considération a pu être l'unique et secret motif du mis hors de cour. Et dans le cas où elle eût été considérée comme n'étant pas tout-à-fait innocente, la cour aurait laissé à sa charge une partie des dépens, et l'arrêt laissait tout à la charge du maréchal, et le condamnait en outre à payer une indemnité de 65,000 fr. à ceux qu'il avait déférés aux tribunaux, comme les complices de la présidente de Saint-Vincent.

J'ai voulu en finir avec ce scandaleux procès, qui, malheureusement, ne sera pas le dernier dont j'aurai à parler; mais il est de ces faits sur lesquels on n'aime pas à revenir, et je n'ai pas cru devoir diviser mon récit, pour dire quelques mots du jubilé *universel*, le premier et sans doute le seul dont j'aurai été témoin.

Personne plus que moi ne révère les âmes vraiment pieuses, quelle que soit leur croyance religieuse; mais j'abhorre autant que je méprise les hypocrites. J'avais pensé que, dans ces solennités si rares, le père commun des fidèles

recommanderait la paix et l'union, la tolérance; et la bulle fulmine encore les *philosophes*, qui n'en peuvent mais. Tous les prélats, tous les curés font chorus et se répètent tous.

Suivant eux, tous les livres philosophiques ne prêchent que l'athéisme, la désobéissance aux lois, la révolte contre les autorités instituées, contre tous les gouvernements, la dépravation des mœurs, la pratique de tous les vices, l'oubli de toutes les vertus.

Il est vrai que je n'ai rien vu de tout cela dans l'*Esprit des lois*, ni même dans l'*Émile* et le *Bélisaire*, censurés par la Sorbonne, ni dans d'autres productions, prétendues œuvres du démon, que le parlement a condamnées au feu; et, j'avouerai ma simplicité, je n'ai vu de dangers réels que dans les censures fulminées par la bulle elle-même, dont voici un paragraphe fidèlement traduit; car je copie le texte, mis en langue vulgaire pour l'instruction des fidèles.

« Après avoir répandu, dit S. S., de toutes « parts les ténèbres de l'impiété, et comme ar- « raché la religion du cœur des hommes, ces « philosophes corrompus tentent aussi de briser « tous les liens qui unissent les hommes entre « eux et avec ceux qui les gouvernent. Élevant

« leur voix, ils annoncent à grands cris que « l'homme est né libre, et répètent sans cesse « qu'il n'est soumis à l'empire de qui que ce « soit; que la société n'est qu'une multitude « d'ignorants, dont la stupidité se prosterne « devant des prêtres qui les trompent, devant « les rois qui les oppriment; de manière que « l'union entre le sacerdoce et l'empire n'est, « selon eux, qu'une conspiration barbare « contre cette prétendue liberté, qui est na- « turelle à l'homme.

« Qui ne voit pas que de si monstrueuses ex- « travagances enfantent d'autres délires sembla- « bles; que ces paradoxes, couverts avec tant « d'art, menacent d'autant plus le repos et la « tranquillité publique, que l'on tarde à réprimer « l'impiété de leurs auteurs; et qu'ils sont d'au- « tant plus pernicieux pour les âmes rachetées au « prix du sang de Jésus-Christ, que leur doc- « trine, comme la gangrène, gâte de plus en plus « ce qui est sain, et se glisse dans les académies « publiques, dans les maisons des grands, dans « les cours des rois, et, ce qui fait presque « horreur à dire, s'insinue jusque dans le sanc- « tuaire? »

Plus de joie, plus de plaisir! L'archevêque voulait que les spectacles fussent fermés pen-

dant tout le saint temps; mais le gouvernement, sur les représentations du lieutenant général de police, a été plus prudent : les spectacles seront ouverts tous les jours, les dimanches exceptés.

Le coup d'œil des processions offre un spectacle peu édifiant. L'étiquette de l'église n'est pas moins tracassière que celle des cours; les processions se croisent souvent : c'est là qu'il fait beau voir les bedeaux, les suisses, les porte-bannières, se disputer les honneurs du pas. Cependant les magistrats ont pris les soins les plus minutieux pour prévenir ces fâcheuses rencontres. On n'a pas oublié qu'au jubilé précédent, deux processions s'étant croisées sur le pont de l'Hôtel-Dieu, aucune ne voulut céder; le pont est étroit, et des deux parts il y eut beaucoup de gens qui tombèrent dans l'eau : des femmes, des enfants, des hommes de tout âge se noyèrent.

Il me semblait que, dans ces cérémonies d'expiation, l'humilité chrétienne était surtout nécessaire. Tout ce qui peut flatter l'orgueil et rappeler une supériorité mondaine doit en être banni; pourquoi donc ces places réservées aux principaux paroissiens? Est-ce en qualité de marguillier que je vois là un homme en her-

mine, en robe rouge? C'est le costume d'un président de cour. Je voulus savoir son nom. « Quoi ! vous ne connaissez pas M. de La Bourdonnais, premier président du grand-conseil ? C'est un homme d'une rare piété. Le jubilé touche à sa fin, et, depuis deux mois, il n'a bougé de son banc à la paroisse que pour suivre les processions. »

J'admirai sa dévotion ; mais j'observai qu'une compagnie dont le chef pouvait vaquer librement et si long-temps à tant de pratiques minutieuses, n'avait sans doute pas de grandes occupations.

L'archevêque n'a pu faire suspendre les spectacles ; il n'a pas mieux réussi à faire fermer le bois de Boulogne. Le seul bruit de cette interdiction avait attiré plus de monde aux promenades de Longchamps. L'archevêque a défendu aux promeneurs l'entrée de l'église ; et comme il était difficile de distinguer les *curieux* des fidèles, on n'y entrait qu'avec permission ; il nous est resté pour les dimanches le concert spirituel, et l'Italie nous a envoyé le fameux castrat Piozzi.

Il excelle dans les ariettes gaies et folâtres de l'*Opéra-Buffa* ; mais des sons, rien que cela, point d'âme. Y aurait-il un plus grand mal

d'admettre les femmes au théâtre, que de leur substituer des hommes qui ne le sont plus? J'ai peine à m'expliquer ce que ces barbares mutilations ont de commun avec la religion; mais je conçois bien qu'elle condamne toute espèce de crime, et qu'elle ne peut excuser la castration, qui est un véritable assassinat.

J'ai remarqué que le seul aspect du *castrat Piozzi* faisait à la fois horreur et pitié; il repassera les monts sans laisser ici de regrets. M. de Montazet vient de renchérir sur les autres prélats par la virulence, et surtout par l'étendue de son mandement contre les philosophes et la philosophie. L'œuvre pastorale de M. l'archevêque de Lyon n'a pas moins de 464 pages in-4°, que peu de gens ont lues. La réponse des philosophes a été une épître en vers adressée aux calomniateurs de la philosophie, que tout le monde a voulu lire.

Faut-il ranger au nombre des conversions opérées par le jubilé celle de madame de Gaya, riche veuve du major commandant de Compiègne? Son testament pourrait être considéré comme une confession publique par l'éclat qu'il a fait dans le monde, qui a pu cependant n'en pas être très-édifié.

Madame de Gaya, née roturière, se vante

d'avoir été une des mille et une maîtresses du maréchal de Richelieu, dont les prénoms, nom et qualités se trouvent répétés à chaque page du testament, par lequel elle a nommé son illustre amant son légataire unique, universel, au préjudice d'un neveu, fils d'un officier de fortune fort estimé, et qui n'a pour tout revenu que les modestes appointements de son grade.

La testatrice ne parle de ce parent qu'avec le plus profond mépris. « Celui qu'on dit mon « héritier dans le public ne porte pas mon « nom; il ne peut être qu'un bâtard venu de « fille de joie de Paris : je n'ai jamais connu « cette vilaine race de cabaretiers de la rue Fro- « menteau; c'est tout ce que je sais..... Je dé- « fends, et je prie qu'on ne donne rien, ni « pouvoir aux tuteurs ni aux curateurs du « prétendu héritier..... Ces gens, ce sont des « cabaretiers de la rue Fromenteau..... Je ne « les connais pas; qu'on nomme d'autres tu- « teurs honnêtes. »

Des flatteurs vinrent annoncer au foyer de l'Opéra la nouvelle de la mort de la testatrice au maréchal : « Ah! parbleu! leur répondit le « vétéran de la fatuité, si toutes les femmes « avec qui j'ai couché en avaient fait autant,

« je serais plus riche que le roi. » Et loin de répudier ce legs honteux, il a donné les ordres les plus précis à ses gens d'affaires d'en poursuivre la délivrance.

CHAPITRE XVIII.

Voltaire à Paris. — Son triomphe ; sa mort. — Tableau de mœurs. — La duchesse de Bourbon. — Les dominos. — Le bal de l'Opéra. — Respectez les masques. — M. le comte d'Artois. — Aventure singulière. — Masque arraché. — Les excuses. — Duel entre deux princes du sang. — Le chevalier de Crussol. — La réconciliation. — J.-J. Rousseau à Ermenonville. — Sa dernière journée. — L'homme de la nature et de la vérité n'est plus. — La cour à Fontainebleau. — Les courses. — Les paris. — Spectacle. — L'impératrice de Russie. — La bibliothèque de Voltaire. — Madame Denis. — Le duc de Richelieu. — L'abbesse de Notre-Dame. — Madame de Saint-Vincent justifiée. — Madame Pater nous revient. — Je veux partir.

Le testament de madame de Gaya portait le caractère de la plus évidente folie. L'acceptation par le maréchal de Richelieu n'était qu'un scandale de plus, et qui n'étonna personne. Les arts et la philosophie étaient menacés de deux malheurs, qui firent bientôt oublier le cynisme et la basse cupidité d'un maréchal de France, et l'extravagante libéralité de sa vieille maîtresse.

Le Kain avait une maison de campagne à Fontenay-sous-Bois, peu éloignée de celle du prince de Saxe-Gotha, chez lequel j'allais chaque année passer une partie de la belle saison. J'y ai vu souvent Le Kain; il n'était bien que sur le théâtre; on ne pouvait le voir que là; sa société n'était rien moins qu'agréable. Il était taciturne, concentré, et paraissait fort inquiet de son avenir. Ses débuts avaient duré dix-sept mois, et il n'avait été reçu que *par ordre*, après avoir joué à la cour, devant Louis XV, qui ordonna qu'il fût reçu.

Je ne ferai point de la morosité de son caractère l'objet d'un reproche; il s'occupait beaucoup de son art, et on lui doit d'utiles réformes dans le costume et dans la diction. Il n'avait qu'une pension de mille francs; mais il vivait avec une extrême économie, allait souvent en tournée dans les provinces où il se faisait chèrement payer. Il a laissé une très-belle bibliothèque, une garde-robe de théâtre fort riche, et trois cent mille francs en espèces. Il avait profité des leçons de Voltaire, qui l'avait formé [1].

[1] J'ai recueilli beaucoup d'anecdotes sur ce tragédien célèbre; mais je viens de lire ses mémoires publiés par son fils, et, par des motifs qu'il est inutile d'expliquer, j'ai gardé mes notes.

Depuis long-temps le patriarche annonçait à ses amis son retour à Paris; il arriva le jour même où l'on enterrait Le Kain. L'arrivée de Voltaire fut un grand événement, et la nouvelle en vint bientôt jusqu'à Versailles.

« Oh ! dit le roi en l'apprenant, M. de Vol-« taire est à Paris, et sans permission. — Sire, « il n'était pas exilé; il n'en avait pas besoin. « —Je sais très-bien ce que je veux dire, » répond le roi. Il était vrai en effet que Voltaire n'avait pas été exilé par ordre formel; mais il avait été prévenu de ne point reparaître à Paris [1].

[1] Il est bien vrai que dans quelques-uns des libelles que le parti antiphilosophique publia, et fit répandre avec tant de profusion à Paris et dans toute la France, à la première nouvelle du retour de Voltaire, on lit que le roi lui avait fait défendre de paraître à Versailles; mais on ne cite nulle part cet ordre : il est permis de croire qu'il n'a jamais existé. Remarquez que la défense prétendue n'aurait eu pour objet que Versailles, résidence ordinaire du prince, et que rien n'aurait empêché Voltaire de venir à Paris. Que prouverait d'ailleurs un pareil ordre ? Que la religion du prince aurait été surprise, et rien de plus. Enfin, si cet ordre eût existé, on l'aurait su depuis. Tous les papiers les plus secrets de la police de Paris sont tombés entre les mains des hommes qui avaient le plus à s'en plaindre. Manuel a publié tout ce qui concernait la police sur les gens de lettres. On y trouve même deux lettres de Voltaire; mais rien, absolument rien, qui puisse faire

Il fut reçu dans la capitale comme un souverain; l'hôtel de M. de Villette était assiégé par des visiteurs, et le patriarche, toujours en représentation, avait à peine quelques instants à donner à ses amis. J'ai été souvent témoin de l'ennui que lui causaient ses interminables audiences, dont son amour-propre était très-flatté; mais il affectait sur ce point la plus complète indifférence.

Je le trouvai très-vieilli, quoique je l'eusse vu à Ferney peu d'années auparavant. Il était souffrant; ses médecins et ses amis lui répétaient que c'était l'effet inévitable d'un long voyage. On a publié tant d'écrits sur cette dernière partie de la vie du grand homme, qu'il ne reste plus rien à dire. Mais il y a dans les journaux beaucoup de choses vraies, beaucoup aussi qui ne sont pas même vraisemblables. J'ai aussi suivi chaque instant de ses derniers jours; c'était d'ailleurs pour moi un devoir.

J'ai conservé tous ces matériaux, mais l'éten-

croire à cet ordre prétendu d'exil. Le roi, sur ce point, a pu être trompé comme sur tant d'autres. Il avait pu interdire à Voltaire, gentilhomme de la chambre, de paraître à la cour; mais à Paris, où la cour ne venait alors qu'en passant, non sans doute.

due de ce travail devrait trouver ici sa place, mais il a déjà reçu sa destination; et si jamais l'on publie les premiers documents manuscrits que possèdent les illustres successeurs d'une grande souveraine, beaucoup d'erreurs trop accréditées pourront être rectifiées.

Il me suffira de dire ici qu'il est faux que les amis du patriarche aient défendu l'accès de sa maison et de son appartement au curé de Saint-Sulpice, et à l'abbé Gauthier. Ces derniers mots ont été adressés au premier, peu d'instants avant qu'il expirât : « Monsieur le curé, laissez-moi mourir en paix. »

A quoi bon d'ailleurs me livrer à de fatigantes et inutiles dissertations? les ennemis des philosophes ne me croiraient pas, et je n'apprendrais rien aux autres dont ils n'aient pu être informés ailleurs. Il n'a pas dépendu du clergé que l'auteur de *Mahomet*, de *Zaïre* et de la *Henriade*, n'ait pas obtenu la sépulture, qu'on ne peut refuser au plus obscur des chrétiens.

Il devait après sa mort recevoir les plus grands honneurs, au nom de la nation tout entière [1]. La France ne fut pas complice des

[1] Si l'auteur eût vécu dix ans de plus, il eût pu ajouter que ses restes mortels ont reçu l'outrage d'une dernière exhumation.

petites passions de quelques chefs de coterie. Elle fut juste et généreuse dans ses hommages au plus fécond, au plus utile de ses écrivains.

La cour et le gouvernement conservèrent, dans ce conflit si animé d'oppositions contraires, une honorable et prudente neutralité. La gravité des circonstances ne permettait pas de donner une grande importance aux affaires particulières.

La France était alors en guerre; elle armait pour l'indépendance des insurgents américains; de jeunes gentilshommes des premières familles de la cour avaient, spontanément et à leurs frais, volé au secours des Bostoniens. J'examinerai quels furent les résultats de cette guerre sur l'avenir de la France et des deux mondes. Un événement imprévu avait consterné la famille royale, avant que cette guerre, qui n'était encore, quant à la France, qu'un projet, eût tout-à-fait éclaté.

Madame la duchesse de Bourbon était l'ornement de la cour de Chantilly par les agréments de son esprit, et par son amour pour les arts, qu'elle cultivait avec un succès remarquable. Elle avait pour dame de compagnie la marquise de La....., qui fixa l'attention et les soins du duc de Bourbon. La duchesse, dont

cette intrigue, vraie ou supposée, avait excité la jalousie, ne put se contraindre; elle fit les plus vifs reproches à la jeune marquise, qui se retira bientôt : elle crut devoir prévenir l'humiliation d'un congé.

S'il faut en croire les petits bulletins de la cour, M. le comte d'Artois aurait été fort bien avec la marquise. Ils se trouvaient ensemble au bal de l'Opéra; la marquise lui fit remarquer une dame masquée, qu'à sa tournure et à son déguisement même, elle reconnut. C'était la duchesse de Bourbon.

Elle communiqua sa découverte au prince, qui s'amusa à intriguer sa cousine. Madame de Bourbon, dont les propos du mystérieux domino avaient vivement excité la curiosité, voulut connaître le masque dont les confidences la contrariaient, et oubliant les lois du bal, qui n'admettent point de distinction de rang sous le masque, souleva la barbe de celui qui la lutinait, et reconnut le prince; elle s'échappa ensuite pour se perdre dans la foule.

Mais le jeune prince, piqué de l'affront qu'il avait reçu, oublia à son tour les égards qu'il devait à une femme, et surtout à une princesse de sa famille, poursuivit la duchesse, et lui arracha son masque.

Cette double scène avait été si rapide, que dans le tumulte du bal, elle avait été peu remarquée. La princesse redoutant une explication, dont elle prévoyait les suites, était déterminée à garder le silence. Mais quelques jours après, de bonnes âmes lui rapportèrent que le comte d'Artois avait lui-même raconté l'aventure chez madame de Polignac. L'incurable malignité de quelques courtisans avait pu seule donner lieu à de pareilles insinuations. La nouvelle courut et parvint enfin aux oreilles du prince de Condé.

Il voulut savoir, et sut en effet la vérité de la bouche même de madame la duchesse sa bru, à qui il ne fut pas possible de dissimuler. Le prince, de concert avec son fils outragé dans la personne de son épouse, se déterminent tous deux à demander satisfaction.

Ils s'adressèrent au roi; le comte d'Artois n'hésita point à faire en présence de la cour et des princes, et avec une noble franchise, des excuses à sa cousine : il déclara qu'il ne l'avait point reconnue au bal. Cette réparation suffisante pour madame de Bourbon, ne l'était pas pour son époux. Ce prince, résolu à se venger par les lois de l'honneur, remit à M. de Maurepas un mémoire pour le roi, qui par prudence crut

devoir ne point répondre ; et il avait donné ordre au chevalier de Crussol, son capitaine des gardes, de ne pas perdre le jeune prince de vue, et de l'empêcher de se battre avec son cousin.

Ce seigneur, en annonçant à S. A. R. l'ordre qu'il avait reçu du roi, ajouta : « Mais si « j'avais l'honneur d'être le comte d'Artois, le « chevalier de Crussol ne serait pas vingt-quatre « heures mon capitaine des gardes. » Le prince avait reçu un cartel de son rival, et il lui fit répondre que le lundi 16 mars il se trouverait au bois de Boulogne. Les deux champions arrivèrent presque en même temps. Le combat dura environ dix minutes. Tous deux firent preuve d'adresse et de sang-froid. Aucun n'était blessé quand le chevalier de Crussol arriva et leur ordonna, au nom du roi, de se séparer.

Les portes du bois de Boulogne avaient été fermées, mais la nouvelle du combat s'était répandue dans Paris. Alors madame la duchesse de Bourbon, qui jusqu'alors était restée dans son palais, se montra en public ; elle alla le même soir à la Comédie-Française avec toute la famille royale, les deux princes d'Orléans exceptés. Des salves d'applaudissements redoublés accueillirent la reine, les princes et les prin-

cesses. Le duc et la duchesse de Bourbon allèrent le même soir à l'Opéra, où ils reçurent le même accueil. Mais le lendemain, le roi exila M. le comte d'Artois à Choisy, et le duc de Bourbon à Chantilly. Peu de jours après, ils sont revenus tous deux à Versailles.

Le voyage fait l'année précédente en France, par l'empereur, frère de la reine, avait donné lieu à de graves conjectures. Les hommes éclairés ne le regardèrent pas comme une promenade sans conséquence, et le véritable motif n'a été connu que de très-peu de personnes.

Le retour du duc de Choiseul au ministère y était pour beaucoup; l'empereur lui avait fait le plus gracieux accueil à Versailles et lui avait promis d'aller le voir à Chanteloup.

Mais M. de Maurepas, qui avait tout à redouter de ce rapprochement, prit si bien ses mesures, que l'illustre voyageur suivit une autre route, et M. de Choiseul en fut pour les frais d'une fête magnifique qu'il avait préparée pour l'empereur.

Ce prince espérait encore obtenir la cession de la Corse, mais pour réussir sur ce point, il fallait avant tout que M. de Choiseul fût rappelé au ministère. Ainsi, sous le rapport diplomatique, le but de ce voyage fut manqué,

mais les ennemis du parti de la reine s'en sont cruellement prévalus.

Ils ont fait répéter par tous leurs affidés, que la reine avait fait remettre à son frère des sommes considérables ; ils ont été plus loin, ils ont insinué l'existence d'un projet d'invasion. Ces bruits, qui n'avaient pas même la plus légère vraisemblance, ont néanmoins fait beaucoup de mal à la reine ; et il est vrai de dire que le voyage de son frère, qui n'en fut que l'occasion ou le prétexte, n'a eu de funestes résultats que pour cette princesse.

Le duc de Choiseul n'ayant pu réussir dans cette circonstance, a dû renoncer à toute espérance de prendre part au gouvernement. Il n'est pas jusqu'au duc d'Aiguillon qui ne se soit intrigué pour arriver aux mêmes fins, et il faut avouer qu'il avait pour lui une chance de plus : l'appui de son oncle toujours en faveur auprès du roi. Il ne fut pas plus heureux que son rival.

Je n'avais pas revu J.-J. Rousseau depuis bien des années ; lui-même avait tout fait pour que notre séparation fût irrévocable. Il m'est pénible de penser qu'il est mort sans avoir été désabusé : j'espérais que le temps pourrait, sinon détruire, du moins diminuer une injuste et funeste prévention.

Quelques mois s'étaient écoulés depuis que j'avais appris qu'il avait été recueilli par M. et madame de Girardin; qu'il avait trouvé près d'eux cette tranquillité, ce calme qu'il avait vainement cherché, ou plutôt qu'il avait écarté lui-même. N'avait-il pas trouvé, plus de vingt ans auparavant, les mêmes avantages chez madame d'Épinay? qu'avait-il à Ermenonville, qui ne lui eût été offert à l'ermitage des Chevrettes?

J'ai été jeter quelques fleurs sur son tombeau, mais sans me faire connaître. Je crois cependant n'avoir pu échapper aux regards de sa veuve. Son embarras l'a trahie, mais elle a eu la discrétion de ne provoquer aucune explication.

Les derniers moments de J.-J. Rousseau appartiennent à l'histoire de la philosophie, qu'il servit de toute la puissance de son génie et de son talent. Que ne puis-je oublier qu'il fut injuste envers les philosophes ses contemporains!

Il se levait ordinairement à cinq heures en été. Le jeudi 2 juillet 1778, avec toutes les apparences d'une bonne santé, il était sorti avec le jeune Girardin, son élève, alors âgé de dix ans[1]. Rentré seul à sept heures, et ne trou-

[1] M. Stanislas Girardin, mort l'année dernière; il était l'un des membres les plus distingués de la chambre des députés.

vant pas le déjeuner prêt, il alla s'asseoir dans un bosquet; il revint à huit heures, quand sa femme l'appela. Il prit une tasse de café au lait, et sortit encore; il revint et dit à sa femme : « Pourquoi n'avez-vous pas payé le compte du serrurier? — J'ai voulu vous le montrer. — Je le crois fort honnête homme; son compte doit être juste : prenez de l'argent et payez-le. » Madame Rousseau prit de l'argent et sortit. Mais à peine au bas de l'escalier, elle entendit Rousseau se plaindre; elle remonta.

Rousseau était assis sur une chaise, le visage défait, le coude appuyé sur une commode. « Qu'avez-vous, mon ami?—Je sens une grande anxiété, et des douleurs de colique. » Madame Rousseau descend, et envoie le concierge prévenir M. et madame Girardin, que Rousseau se trouve mal.

Madame Girardin accourt, et prenant un prétexte pour ne pas effrayer Rousseau ni sa femme, elle leur demanda s'ils n'avaient pas été éveillés par la musique que l'on avait faite devant le château pendant la nuit. « Madame, répond Rousseau, sans paraître ému, vous ne venez pas pour la musique : je suis très-sensible à vos bontés, mais je suis incommodé, et vous prie de me laisser avec ma femme, à qui

j'ai beaucoup de choses à dire. « Madame Girardin n'insista point, et se retira.

Alors s'établit entre Rousseau et sa femme l'entretien suivant ; cet entretien fut le dernier. Rousseau lui fit fermer à clef la porte de la chambre, et la fit asseoir à côté de lui, sur le même siége.

« Je sens un frisson.

— « Donnez-moi vos mains pour les réchauffer dans les miennes.

— « Comme cette chaleur m'est agréable ! Mais je sens augmenter mes douleurs : elles sont bien vives.

— « Voulez-vous prendre quelque remède ?

— « Ouvrez les fenêtres... que j'aie le bonheur de revoir encore une fois la verdure..... comme elle est belle !... que ce jour est pur et serein !... que la nature est grande !

— « Mais, mon cher ami, pourquoi dites-vous cela ?

— « J'avais toujours demandé à Dieu de me faire mourir avant vous ; mes vœux vont être exaucés ; voyez ce soleil dont il semble que l'aspect riant m'appelle ! voyez cette lumière immense, voilà Dieu.... Dieu lui-même, qui m'ouvre son sein, et qui m'invite enfin à goûter cette

paix éternelle et inaltérable que j'avais tant désirée.... Ne pleurez pas.... vous avez toujours désiré de me voir heureux, et je vais l'être.... Ne me quittez pas : je veux que seule vous restiez avec moi, et que seule vous me fermiez les yeux.

— « Mon ami, calmez-vous; prenez quelque chose; ce n'est qu'une indisposition.

— « Non, je sens dans ma poitrine des épingles aiguës qui me causent des douleurs très-violentes... Ah! qu'il est heureux de mourir quand on n'a rien à se reprocher...! Être éternel, l'âme que je vais te rendre est aussi pure en ce moment que quand elle est sortie de ton sein; fais-la jouir de ta félicité... »

Il rappelle les bontés de M. et madame Girardin; il parle de sa reconnaissance; il exprime le vœu d'être enterré dans leur jardin, et interrompant sa femme qui fond en larmes, il cherche à la calmer. « Je sens dans ma tête un coup affreux, des tenailles qui me déchirent... Être des êtres... Dieu... Ma chère femme, embrassons-nous... Aidez-moi à marcher. » Il se traîne jusqu'à son lit, se laisse tomber dessus, soutenu par sa femme; il veut se relever, mais il tombe sans forces, sans mouvement.

Aux cris de sa femme on accourt; elle

lui prend la main, il la serre, exhale un soupir, il n'est plus. Onze heures du matin sonnaient.

L'autopsie fut faite le lendemain. Les médecins déclarèrent que Rousseau était mort d'une apoplexie séreuse. M. Girardin a fait embaumer le corps, qui fut enfermé dans un double cercueil de bois de chêne. Il fut inhumé le 4 juillet à minuit, dans l'île des Peupliers, qu'on appelle maintenant *l'Élysée*.

M. Girardin y a fait élever un mausolée simple; on y lit cette inscription :

CI-GÎT

J.-J. ROUSSEAU,

L'HOMME DE LA NATURE ET DE LA VÉRITÉ.

A mon retour d'Ermenonville à Paris, je trouvai chez moi une lettre pressante qui m'invitait à aller voir les courses à Fontainebleau. J'étais triste, j'avais besoin de distraction; celle qui m'était offerte n'était pas de mon goût. On parlait beaucoup d'un excellent coureur que le comte d'Artois avait fait venir d'Angleterre, et qu'il avait payé 1700 louis. Tous les grands paris étaient pour lui; il fut vaincu. On s'en prit au jokei. Le prince était furieux. Cette

course, le théâtre de Fontainebleau n'intéressait que ma curiosité, et je n'aime voir le spectacle qu'à Paris.

Je me félicitai bientôt de n'avoir point prolongé ce voyage. J'attendais avec impatience des dépêches de Pétersbourg. Je ne fis que de courtes excursions à la campagne, et presque toujours avec Diderot. On s'occupait alors des préparatifs de la fête funéraire de Voltaire à la loge des Neuf-Sœurs.

Ces fêtes furent très-brillantes. Je pourrais en retracer le tableau; mais les moindres détails sont connus; ils ont été répétés dans tous les journaux, dans tous les mémoires du temps. Le couronnement de l'illustre vieillard à la Comédie-Française ne fut point l'épisode le moins intéressant. Ces témoignages solennels d'admiration et de reconnaissance semblaient l'avoir ranimé; il semblait que la France littéraire avait le pressentiment de la fin prochaine du premier écrivain du siècle.

Il survécut peu à ces hommages éclatants; il ne fit plus que languir. Le rôle des prêtres commença : Rousseau ne leur avait échappé que par son isolement, et surtout par la rapidité soudaine de sa dernière maladie. Voltaire ne trouvait de repos dans ses derniers jours

qu'au milieu de sa famille et de ses amis ; mais le curé de Saint-Sulpice, mais l'abbé Gauthier se présentaient souvent. Les amis, les parents du vieillard, ne firent rien pour empêcher leurs visites, ni même pour les rendre plus rares. Voltaire lui-même les recevait sans répugnance et avec tous les égards que méritait leur ministère; mais il ne voulait pas en être importuné.

Il conserva sa raison et ses principes jusqu'au dernier soupir. Il mourut en philosophe : c'est un fait que la mauvaise foi et l'ignorance ont vainement tâché de contester. Leur unique triomphe fut d'empêcher les grandes solennités qui auraient dû signaler ses funérailles.

J'ai recueilli toutes ces circonstances; j'en ai rendu compte à une illustre souveraine. Ce travail n'était fait que par son ordre et pour elle. Il n'était pas destiné à la publicité.

Les prêtres, qui avaient persécuté Voltaire vivant, le poursuivaient encore dans la tombe. On se rappelle toutes les tracasseries dont on a accablé l'abbé Mignot, pour avoir reçu à son abbaye de Sellière les restes mortels de son oncle. Ce n'était que le prélude d'une autre attaque encore plus sérieuse.

Dans la séance solennelle du 25 août 1778, l'Académie a proposé pour sujet de poésie,

pour 1779, des *vers à la louange de Voltaire.* Le prix était une médaille de 500 fr. M. d'Alembert demanda la permission d'y ajouter 600 fr. La pièce de vers ne devait pas excéder deux cents.

Le clergé n'avait rien à démêler avec l'Académie-Française; elle avait bien le droit de proposer l'éloge d'un célèbre académicien qu'elle venait de perdre, et d'honorer sa mémoire; mais dans cette proposition si juste, si simple, si conforme aux convenances, et qui était peut-être, pour l'Académie, moins un droit qu'un devoir, la cabale ne vit qu'un acte d'impiété, qu'un outrage à la religion.

On monta la tête de monsieur l'archevêque, ce qui n'était pas difficile; n'avait-il pas, dans son fameux mandement pour le jubilé, fulminé contre les philosophes? pouvait-il épargner la mémoire de leur *patriarche*, comme ils l'appelaient?

Les curés de Paris avaient été convoqués, et il fut convenu dans cette assemblée de supplier le roi de vouloir bien interdire à l'Académie-Française le choix d'un sujet aussi profane, aussi scandaleux que l'éloge de Voltaire.

La lettre pastorale était rédigée, il n'y manquait qu'une seule signature, celle de monsieur

le curé de Saint-Eustache, confesseur du roi et de la reine; mais il refusa constamment son adhésion, et motiva son refus sur des considérations extrêmement graves, et la piété éclairée de ce digne pasteur prévint le honteux éclat d'une nouvelle persécution.

J'attendais du Nord une dépêche bien autrement importante, et plus honorable pour la mémoire de Voltaire, que le petit poème proposé par l'Académie.

S. M. la czarine avait été exactement informée, et jour par jour, des moindres circonstances du retour de Voltaire à Paris, de sa maladie et de sa mort. J'avais été chargé d'acheter sa bibliothèque, et j'attendais les derniers ordres de S. M. I. Je les trouvai dans mon courrier du jour, que m'envoya l'ambassadeur.

A la lettre que S. M. I. me faisait l'honneur de m'écrire, était jointe une seconde lettre avec cette suscription :

Pour madame Denis, nièce d'un grand homme qui m'aimait beaucoup.

Cette suscription, comme la lettre, était de la main de S. M. I. On me remit en même temps une malle et un mandat sur le banquier de l'am-

bassade. La lettre à madame Denis était ainsi conçue :

« Je viens d'apprendre, madame, que vous consentez à remettre entre mes mains ce dépôt précieux que monsieur votre oncle vous a laissé ; cette bibliothèque, que les âmes sensibles ne verront jamais sans se souvenir que le grand homme sut inspirer aux humains cette bienveillance universelle que tous ses écrits, même ceux de pur agrément, respirent, parce que son âme en était profondément pénétrée.

« Personne, avant lui, n'écrivit comme lui : à la race future, il servira d'exemple et d'écueil. Il faudrait unir le génie et la philosophie aux connaissances et à l'agrément, en un mot, être M. de Voltaire pour l'égaler.

« Si j'ai partagé avec toute l'Europe vos regrets, madame, sur la perte de cet homme incomparable, vous vous êtes mise en droit de participer à la reconnaissance que je dois à ses écrits. Je suis sans doute très-sensible à l'estime et à la confiance que vous me marquez ; il m'est bien flatteur de voir qu'elles sont héréditaires dans votre famille.

« La noblesse de vos procédés vous est caution de mes sentiments à votre égard. J'ai chargé M. de Grimm de vous remettre quelques fai-

« bles témoignages, dont je vous prie de faire « usage.

« *Signée* CATHERINE. »

S. M. I., en témoignant le plus vif désir d'acquérir la bibliothèque de Voltaire, m'avait chargé de prier madame Denis d'en fixer le prix. La lettre que je viens de transcrire indique assez quelle fut la réponse; elle était digne de la nièce de Voltaire et de l'auguste princesse qui avait fait cette demande. J'ai remis à madame Denis, de la part de l'auguste souveraine, 150,000 liv. et des fourrures de la plus grande beauté.

Madame Denis voulut bien joindre aux livres les lettres originales de son oncle.

Je partis après la fête funéraire pour Ferney, avec un dessinateur habile, pour faire lever sur les lieux mêmes les plans exacts du château de Ferney, de sa distribution intérieure et de toutes ses dépendances. S. M. a fait depuis construire, dans un de ses domaines, un édifice absolument pareil, et elle y a fait élever un monument en l'honneur du grand homme.

Je n'avais pas voulu ajourner au printemps suivant mon voyage à Ferney. Je partis sur-le-champ de Paris. Tout fut bientôt terminé : je

joignis aux plans tous les éclaircissements nécessaires.

M. de Richelieu, que je vis par hasard à mon retour à Paris, me parla avec une sorte d'indifférence du grand homme qui lui avait conservé un attachement si vrai, et qui, dans toutes les occasions, lui en avait donné des preuves. L'égoïsme du maréchal me causa plus d'indignation que de surprise. Je pris ma revanche quand il se plaignit, à son tour, de la publicité qu'on venait de donner à une lettre adressée à la vicomtesse de Castellanne, par l'abbesse du couvent où s'était retirée la malheureuse présidente de Saint-Vincent, après le scandaleux procès que lui avait intenté le maréchal.

Cette lettre complète la justification de cette victime de l'égoïsme et de la basse cupidité. L'infortunée n'avait pu survivre aux maux dont l'avait accablée un homme pour qui seul elle avait compromis son honneur. Son unique crime était de l'avoir aimé.

« Notre-Dame, 7 janvier 1779.

« Rien n'est plus faux, madame, que les « bruits que l'on répand [1] sur madame de Saint-

[1] Le maréchal ne respectait pas plus l'opinion publique que l'honneur des dames ; mais il la redoutait, non par un

« Vincent. Non-seulement elle n'a laissé aucun « papier ni fait de déclaration qui puisse prou- « ver de la fausseté des billets ; mais, au con- « traire, du moment qu'elle est entrée ici jus- « qu'à celui de sa mort, c'est-à-dire pendant « plus de dix mois entiers, elle a toujours as- « suré que les billets lui avaient été réellement « donnés par sa partie adverse, et que le seul « reproche qu'elle pouvait se faire, était de les « avoir négociés sans son agrément.

sentiment d'honneur, mais par vanité. Sa fortune, ses nombreuses relations, lui donnaient beaucoup de partisans, et ses affidés répétaient partout qu'à ses derniers moments, sa malheureuse victime avait solennellement déclaré qu'il n'avait eu aucun tort dans l'affaire des billets, qu'elle seule était coupable : on allait même jusqu'à montrer une rétractation. Les amis du maréchal lui avaient rendu là un fort mauvais service. Les parents de madame de Saint-Vincent, qui, sans ces prétendues révélations, eussent gardé le silence, s'empressèrent de justifier la mémoire de leur parente. Les amis du duc n'alléguaient que des assertions, sans nulle apparence de preuve. Il a suffi, pour prévenir ce nouveau scandale, de faire circuler dans les salons la lettre que je transcris, et sur la sincérité de laquelle ni le maréchal ni ses amis n'ont jamais osé élever un doute sérieux. Il aurait dû, par une conduite contraire, faire oublier qu'il n'était que le fils d'un simple officier de l'illustre cardinal, qui, par des circonstances qu'il est inutile de rappeler, avait été contraint de donner à cet officier la main de sa sœur, et à la seule condition de prendre le nom et les armes de sa maison.

« Ce propos tant de fois répété, et sur lequel « elle n'a jamais varié, malgré la légèreté or- « dinaire de son esprit, doit être, ce me semble, « un fort préjugé en sa faveur. J'ajoute de plus « que les grands sentiments de religion qu'elle « a montrés pendant cinq mois de maladie, et « dans lesquels elle est morte, achèvent de le « tourner en certitude.

« Telle est, madame, la façon de penser de « toutes les personnes qui l'ont connue et « suivie de plus près depuis son entrée dans « ma maison.

« J'ai l'honneur de vous répéter que madame « de Saint-Vincent n'a rien laissé ni rien dit qui « puisse prouver contre elle au sujet de sa « malheureuse affaire. L'on ne doit pas s'at- « tendre non plus qu'il y ait rien en sa faveur, « puisque tous ses papiers lui avaient été enle- « vés au commencement du procès, comme il « est porté dans ses mémoires.

« Je voudrais, madame, pour votre tranquil- « lité, pouvoir en effacer la mémoire, et vous « faire oublier tous les chagrins qu'il vous a « causés. C'est dans l'assurance de ces senti- « ments que j'ai l'honneur d'être, mada- « me, etc., etc.

« Sœur de La Salle de Roche-More, abbesse. »

Le maréchal ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même de la publicité de cette lettre, qui a produit tout son effet. Il n'a plus osé faire répéter par ses affidés que madame de Saint-Vincent, à ses derniers instants, avait hautement déclaré que les billets qui avaient été le sujet de son scandaleux procès étaient faux, et qu'ils étaient son ouvrage.

Le parlement en avait jugé tout autrement, et la lettre de l'abbesse de Notre-Dame prouve de plus que l'arrêt pouvait et devait être plus sévère à l'égard de l'auteur de cette longue et inique procédure, qui a coûté la vie à madame de Saint-Vincent.

Il est fâcheux pour le maréchal de Richelieu de n'avoir pas été ministre; il eût pu ajouter aux décorations et aux titres dont il est chargé, celle du nouvel ordre de Mont-Carmel, que Monsieur vient de rétablir, et dont il est grand-maître; car les ministres y sont reçus de plein droit, et il n'en est pas de même des maréchaux. Il est assez singulier qu'à l'époque où nous sommes, où les ordres militaires ont beaucoup perdu de leur importance et de leur prix, on ait rétabli les archiconfrères du Saint-Sépulcre et les chevaliers de Mont-Carmel, auxquels on ne pensait plus.

M. le duc de Richelieu aurait bien voulu enregistrer sur le grand livre de ses conquêtes la plus belle des dames qui aient paru à la cour de Louis XV, madame Pater, dont j'ai parlé. Devenue libre après sa séparation avec son mari, elle était revenue à Paris. Le duc l'avait revue dans les cercles; mais il s'était laissé prévenir par le feu roi, qui en fut très-sérieusement épris. Il avait tenu fort secrètes ses liaisons avec cette belle Hollandaise, qui, avec plus d'ambition et d'astuce, aurait peut-être fini par jouer le rôle de madame de Maintenon.

C'est, de toutes les maîtresses de Louis XV, celle qui a fait le moins de bruit et la meilleure fin. Les libéralités du roi lui avaient assuré un sort assez brillant; elle a épousé depuis le marquis de Champcenets, et peu de dames de la cour font mieux les honneurs de leur maison. Le mauvais ton qui s'est perpétué dans les salons de la vieille cour, n'a pas été contagieux pour la maison du marquis de Champcenets, homme de beaucoup d'esprit, d'un commerce fort agréable, et chez lequel j'aimais à rencontrer le gai et spirituel Champfort.

J'avais vu depuis mon arrivée à Paris la société se renouveler presque entièrement, et les rangs s'éclaircissaient chaque jour. J'avais

vu tout changer autour de moi, à la mort du comte de Frise, qui quitta la vie, brillant encore de jeunesse et de santé. Rousseau, Voltaire étant morts presque en même temps, Diderot, d'Alembert étaient les seuls vieux amis qui me restassent encore.

J'étais résolu de me retirer dans ma patrie, mais la reconnaissance me retint à Paris. La correspondance dont j'étais chargé ne pouvait être confiée à un autre, tant que je pourrais la continuer moi-même; il fallut rester.

CHAPITRE XIX.

Le mariage extravagant. — Madame Denis n'est plus que madame Duvivier. — La statue de Voltaire. — Changement de destination. — Le petit théâtre de Trianon. — Les princes sur la scène et les grands seigneurs au parterre. — La reine. — Le comte d'Artois. — M. de Vaudreuil. — Mesdames de Polignac et de Guiche. — Le comte d'Adhémar. — Mort de Voltaire. — La guerre de l'indépendance américaine. — Les vieilles monarchies et la nouvelle république. — Mort de d'Alembert et de Diderot. — M. Remi et les deux curés. — Influence des chapeaux. — Rome et l'Église gallicane. — Beaumarchais et le gentilhomme de la chambre. — Les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu. — Encore un journal littéraire. — Nouvelle publication périodique à Gotha. — Le cardinal de Rohan. — Procès fameux. — Indulgence et sévérité. — Grand scandale. — La politique partout.

Mon intimité avec les hommes les plus distingués par leur érudition, leurs talents, leur génie et leurs vertus privées, m'a confirmé dans l'opinion que les grands hommes nés pour honorer et éclairer les générations contemporaines et la postérité, se sont presque toujours trompés sur l'acte le plus important de la vie.

Presque tous ont fait les mariages les plus mal assortis, témoin Rousseau et tant d'autres.

Quel homme n'aurait été heureux et fier de donner son nom et sa main à la nièce chérie de Voltaire, d'associer son sort à cette madame Denis, élevée sous ses yeux, et devenue libre à un âge où elle pouvait encore faire le bonheur d'un époux? Qui aurait pu croire que l'héritière du grand homme, parvenue au terme de la vie, ferait à soixante-dix ans l'insigne folie de se remarier; voilà ce que vient de faire madame Mignot-Denis, aujourd'hui madame Duvivier.

Ce Duvivier a été dragon, puis secrétaire de M. de Maillebois, et commissaire des guerres, puis rien. Madame Denis lui a donné une nouvelle existence et une belle fortune; mais elle s'est vue abandonnée par tous les amis de son oncle.

Les académiciens ont donné l'exemple de cette défection, et, pour se venger de leur mépris, la nouvelle mariée vient de faire présent à la Comédie-Française de la statue de son oncle, qui était destinée pour l'Académie. La bonne dame aurait dû se rappeler que cette statue n'était pas un effet de la succession, qu'elle appartenait aux souscripteurs qui en

avaient fait les frais, et que toute l'Académie avait souscrit; qu'elle ne pouvait d'ailleurs changer la destination de ce monument.

Le public n'y perd rien; mieux vaut que la statue de Voltaire soit au péristyle du théâtre qu'il a enrichi de ses chefs-d'œuvre, que reléguée dans la salle de l'Académie, où le public n'est admis qu'en petit nombre et à de rares intervalles.

La veuve Rousseau, qui porte un autre nom depuis qu'elle a épousé un jardinier, n'a point encore quitté tout-à-fait Ermenonville, et ce n'est pas ce qu'elle a fait de mieux; la bonne femme n'est plus qu'un objet de simple curiosité.

Tout le monde fait le pèlerinage d'Ermenonville. Point d'étranger qui, à peine arrivé à Paris, ne fasse un voyage à l'île des Peupliers. Mais on ne s'attendait guère à y voir la reine; tout avait été réglé pour ce voyage.

Le nom de Rousseau ne devait pas même être prononcé. Des observations sur la modeste architecture du tombeau, sur le site, sur la distribution romantique de cet asile de paix; pas un signe, un geste, un mot dont on puisse tirer la moindre conséquence; rien qui ait pu marquer quelque intérêt pour le souvenir de

l'homme auquel ce monument a été érigé. Que de haines et de jalousies ce silence a consolées!

On joue très-bien la comédie à la cour : Caillot et Richer sont les régisseurs de la troupe; les gens qui en font leur état ne font pas mieux. La salle établie à Trianon est fort jolie; ce n'est pas sans peine que j'ai pu être admis au nombre des spectateurs privilégiés : c'est une obligation de plus que j'ai à l'aimable épouse d'un de nos plus opulents financiers.

On jouait *le Roi et le Fermier* et *la Gageure imprévue*. La reine a joué avec beaucoup d'aisance et de grâce le rôle de *Jenni*, dans la première, et de la soubrette *Gotte* dans la seconde; le comte d'Artois, celui de valet et de garde-chasse : le comte de Vaudreuil est le meilleur acteur de société; c'est le Desessart de Trianon. Les autres rôles étaient joués par mesdames de Polignac, de Guiche, et le comte d'Adhémar.

Les dévots ont pu crier au scandale : j'ai vu des petits collets dans les loges. Ces amusements n'ont rien qui puissent choquer les convenances quand le roi veut bien s'en abstenir, car sa dignité le suit partout; et sur ce point l'exemple de Louis XIV et de Louis XV n'a pas été contagieux pour leur jeune successeur.

Le répertoire de Trianon est très-varié, et Beaumarchais a vu jouer son *Barbier de Séville* par les plus illustres personnages. Mesdames blâment fort ces divertissements, et la protection toute bienveillante qu'elles accordent à l'auteur d'*Eugénie* et du *Barbier de Séville*, n'est pas une des moindres singularités de l'époque.

Beaumarchais seul avait bien senti tous les avantages qu'il pouvait obtenir de cette représentation de son *Barbier de Séville* à Trianon, et par les principaux personnages de la cour. Il se ménagea les moyens de renverser tous les obstacles que rencontrerait son *Mariage de Figaro*, qui n'est qu'une satire dialoguée des fautes et des ridicules prétentions de tous les grands corps de l'État. On a beaucoup vanté, et avec raison, l'influence des écrits de Voltaire, de Rousseau et des encyclopédistes, mais ils étaient peu lus par le peuple; et une seule représentation du *Mariage de Figaro* et du *Barbier*, livrait les gouverneurs, la magistrature, la noblesse et la finance, à la censure de toutes les populations des grandes et des petites villes de France.

La mort de Voltaire avait profondément affligé Diderot, mais il n'en fut point accablé; il

soutint cette perte douloureuse avec un stoïque courage. Ceux qui ont regardé sa résignation comme une preuve d'indifférence, ne connaissaient pas son cœur. Depuis que Voltaire s'était établi à Ferney, leurs relations, devenues plus rares, n'en furent pas moins intimes. Il donna aussi des regrets à la perte de Rousseau ; mais il en fut moins affecté.

Souvent nous nous rappelions les chagrins et les plaisirs de nos belles années. Une nouvelle génération s'était élevée ; tout annonçait un grand changement dans les mœurs, dans les sciences, les arts, et dans la situation politique et religieuse des principaux États de l'Europe. La France surtout présentait à nos méditations un spectacle aussi intéressant que nouveau.

La guerre qui, depuis quelques années, agitait les deux mondes, ne ressemblait à aucune autre ni par sa cause ni par ses conséquences ; il ne s'agissait pas de la conquête d'une province, d'une querelle bien ou mal fondée entre deux familles régnantes, de la lutte de deux factions rivales, mais de l'indépendance, de l'existence politique de toute une nation.

On concevait, d'après les maximes de la politique ordinaire, que la France ait pu intervenir dans cette guerre pour arracher à l'An-

gleterre une partie de ses colonies. L'intérêt bien entendu de cette puissance, la raison d'État, comme l'équité positive, justifiaient cette intervention. La France avait à reprocher à l'Angleterre plus d'une injustice et plus d'un outrage. Son cabinet avait commis une faute grave en s'alliant à l'Autriche : c'était ébranler le sage système établi par Sully et Mornai, et continué par Richelieu; mais il entrait aussi dans les bases de ce système d'affaiblir l'autre puissance rivale, l'Angleterre.

La France ne demandait rien pour elle; elle n'attendait d'autre prix de ses nouveaux sacrifices, que la sûreté et l'indépendance de ses possessions coloniales, l'agrandissement de son commerce, et le succès qu'elle obtint eut des résultats contraires. L'Angleterre a obtenu dans l'Inde au-delà de ce qu'elle avait perdu dans l'Amérique du nord; la France a perdu ses possessions des Indes, et ces pertes sont irréparables.

Les insurgents succombaient sans l'assistance de la France; ils lui doivent leur liberté et tous les bienfaits qui en ont été la conséquence. Une nation libre, puissante, s'est élevée au milieu de tous les éléments de prospérité publique et particulière; mais cette révolution du

Nouveau-Monde devait nécessairement influer sur l'Ancien.

Les mots de liberté, d'indépendance, avaient exalté tous les esprits, soulevé toutes les passions. A la cour, où les formes extérieures sont tout, on n'avait vu dans le philosophe négociateur qu'une espèce de sauvage. On ne parlait que de son chapeau blanc et de ses lunettes; son extérieur grave et modeste, la simplicité de ses mœurs, sa tournure bourgeoise, contrastaient avec le faste ministériel des agents diplomatiques.

Mais les véritables hommes d'État admiraient dans Francklin l'homme de génie, qui, sans cortége fastueux, sans ruse, sans détour, sans autre moyen que la saine raison, avait armé deux puissantes monarchies en faveur d'une république naissante, qui, sans ce secours, n'eût eu qu'une existence orageuse et passagère.

Je prévoyais les résultats de cette guerre; mais je n'osais m'expliquer même avec Diderot. J'avais vu souvent avec lui le solitaire de Passy; j'ai partagé bien sincèrement son admiration pour le savant inventeur des paratonnerres. Je répondais vaguement aux questions que m'adressait souvent M. de Vergennes sur le diplomate bostonien. Je ne retracerai pas le

tableau de ses négociations, des nombreux combats, ni de la paix qui termina cette guerre de l'indépendance américaine.

Une jeune noblesse, brillante de gloire et de courage, avait rapporté avec elle des maximes toutes nouvelles, et s'étonnait de ne plus retrouver dans son pays cette égalité des droits qu'elle avait fondée dans l'autre hémisphère. Il est certain que dans toute autre circonstance ces idées n'eussent causé qu'une légère agitation, sans danger pour le gouvernement; mais les mêmes questions s'y agitaient avant même que l'on pût soupçonner l'explosion de la révolution américaine.

J'avais depuis long-temps senti la nécessité de répandre le goût de la littérature française dans notre Allemagne, et de la rendre populaire. Mes vœux étaient enfin réalisés, et depuis quelque temps il paraissait à Gotha, chaque mois, un journal littéraire [1] tracé sur un excellent plan.

Outre les nouveautés, on y insérait des articles sur les mœurs, les usages de France, et les

[1] *Journal de Lecture*, dédié à S. A. S. madame la duchesse de Saxe-Gotha et Altembourg. A Gotha, chez Reichard, rédacteur. Il paraissait dans les derniers jours de chaque mois.

principaux traits de son histoire, et sur les personnages anciens et modernes qui s'étaient distingués dans les sciences, les arts, les lettres et la législation.

Voltaire et Rousseau n'étaient plus. D'Alembert ne leur avait survécu que de quatre ans au plus; il était presque le seul de nos philosophes qui eût conservé des relations avec madame du Deffant; il aurait, comme tous les autres, abandonné cette société, sans ses rapports intimes avec mademoiselle de Lespinasse, qui tenait à madame du Deffant par ses souvenirs et par la reconnaissance. D'Alembert était attaqué de la pierre, et son agonie fut longue et douloureuse.

Diderot mourut l'année suivante : aucun symptôme n'avait annoncé sa fin. Je l'avais laissé très-bien portant; il succomba en sortant de table. C'était le dernier ami qui me restait. Ainsi se rompit, par un coup de foudre, le dernier lien d'affection qui m'attachait à la France. J'avais la douleur de survivre à ce qui m'était cher, et cette douleur ne me quittera qu'avec la vie.

On s'attendait à voir se renouveler le scandale qu'avait causé le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois à la mort de d'Alembert, et peu s'en est fallu que le secrétaire perpétuel de

l'Académie-Française n'ait été privé des honneurs de la sépulture. M. Remi, son exécuteur testamentaire, n'avait pu obtenir que la cérémonie funèbre fût digne de l'illustre académicien.

Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois lui avait déclaré qu'il n'y aurait pas plus de vingt prêtres. *Eh bien!* avait répondu M. Remi, *il y aura quarante laquais.* Et il tint parole; il fit plus, il leur fit donner à chacun un écu, tandis que les prêtres n'eurent que vingt sous. Ces déplorables scènes seraient plus rares, et n'affligeraient peut-être jamais la religion et l'humanité, si, comme cela devrait être chez toutes les nations civilisées, tout ce qui concerne la sépulture des citoyens était de la compétence du magistrat civil; si le champ du repos était ouvert aux restes mortels de tous les hommes, quelle que fût d'ailleurs leur opinion religieuse.

Mais en laissant cette partie, si intéressante pour l'honneur et la sécurité des familles, à l'arbitraire du sacerdoce catholique, on a dû se résigner à subir toutes les conséquences de cet arbitraire.

Diderot n'était point de l'Académie. Le parti dévot, qui l'avait écarté de cette honorable compagnie, n'osa pas du moins refuser de lui ren-

dre les derniers honneurs, et le curé de Saint-Roch n'apporta nul obstacle à ses funérailles.

L'église gallicane vante ses libertés, et le clergé y est aussi dépendant du saint-siége que le clergé d'Espagne et d'Italie; et c'est surtout dans la prélature que se trouvent les plus chauds partisans de l'ultramontanisme. Tous les prélats aspirent au chapeau, et voilà pourquoi ils se montrent si zélés pour celui qui seul peut le donner : ils font tout pour l'obtenir.

L'histoire est là pour prouver qu'ils sacrifient tout à l'espoir d'obtenir la pourpre. Il n'y aurait qu'un moyen de rendre du moins cette ambitieuse manie moins dangereuse, ce serait de ne jamais admettre des prélats au conseil et à la tête des ministères. Tous les rois ont témoigné cette intention, et presque tous aussi ont cédé, sur ce point, à de vaines considérations.

On a dit que l'hypocrisie était un hommage rendu à la vertu : c'est une pensée plus brillante que solide, et je partage, sur ce point, l'opinion de l'homme à la mode qui a eu assez de courage pour transporter la philosophie sur le théâtre et dans les mémoires judiciaires, et la faire recevoir partout. Le plus dangereux des vices ne doit pas rester impuni.

Un grand seigneur, qui disposait d'une grande loge à la Comédie-Française, avait écrit à Beaumarchais de lui procurer en échange une petite loge, pour de grandes dames qui craignaient d'être vues à une représentation du *Mariage de Figaro*. Beaumarchais lui fit cette réponse, qui a couru tout Paris, et qui porte le cachet du talent de l'auteur.

« Je n'ai aucune considération, monsieur le « duc, pour des femmes qui se permettent de « voir un spectacle qu'elles jugent malhon- « nête, pourvu qu'elles le voient en secret. Je « ne me prête point à de pareilles fantaisies. « J'ai donné ma pièce au public pour l'amuser « et pour l'instruire, et non pour offrir à des « bégueules mitigées le plaisir d'en aller penser « du bien en petite loge, à condition d'en dire « du mal en société.

« Les plaisirs du vice et les honneurs de la « vertu... telle est la pruderie du siècle. Ma « pièce n'est pas un ouvrage équivoque; il faut « l'avouer ou le fuir.

« Je vous salue, et je garde ma loge,

« Beaumarchais. »

Quel siècle que celui où nous vivons ! Quel chaos de choses sérieuses et frivoles, de graves

dissertations politiques et de colifichets, d'innovations dramatiques et de contrastes dans les mœurs ! Nul ne paraît content de sa position.

Les parlements se montrent plus exigeants, plus indociles que jamais; le clergé s'agite; le conseil du roi est accablé de remontrances; les assemblées des pays d'État crient aussi à la réformation. Le gouvernement du roi ne sait auquel entendre. On viendrait à bout des parlements et des pays d'État; mais le clergé ne se prêterait à aucune concession, même dans son intérêt.

Les querelles religieuses ont toutes le même caractère, les mêmes prétentions; tout ou rien. Dieu sait comment tout cela finira; et voilà qu'un prince de l'Église vient étourdiment de se donner en spectacle, par le plus scandaleux des procès.

Tandis que les États de Bourgogne consignent dans le registre de leurs délibérations un hommage solennel à un de leurs braves compatriotes, qui a honoré le nom français en combattant sur *le Bourgogne*, navire dont cette province avait fait présent au roi dans la guerre d'Amérique, le cardinal de Rohan avait à se défendre devant le parlement de Paris d'une accusation de complicité dans le plus vil des délits, l'escroquerie.

La signature de la reine était-elle vraie ou fausse ? Toute la question du procès était là. Tel devait être l'unique but de l'instruction, et c'est précisément sur ce point que les formalités ordinaires, prescrites par les ordonnances, ont été singulièrement négligées. Le cardinal avait été arrêté à Versailles en habits pontificaux; il fut conduit à la Bastille. Nul doute qu'il ne fût fort mal entouré. Des charlatans, un moine, des chevaliers d'industrie, des femmes perdues, etc., etc., figurent dans ce grand drame judiciaire. Le cardinal fut absous, une femme fut flétrie, et, parvenue à s'évader, elle inonda toute l'Europe de ses mémoires.

L'assemblée du clergé, la cour de Rome, ont réclamé en faveur du cardinal : ce n'était qu'un scandale de plus. Le roi eut la sagesse de laisser à la justice son libre cours; mais l'animadversion publique s'accrut par les débats de ce procès, qui ont eu la plus grande publicité. Les circonstances étaient telles, que tout ce qui se rattachait aux passions dominantes ne pouvait avoir que de funestes conséquences, et servait à merveille les réclamations toujours croissantes des réformateurs, et prêtait à leurs écrits une force toujours croissante et irrésistible.

CHAPITRE XX.

Paris et les provinces. — Le déficit. — L'opinion grandit et devient une puissance. — Véritable cause de la révolution. — Récapitulation historique. — Les Rohan-Guémenée et le grand aumônier. — La banqueroute et le collier. — Les partis en présence. — Leurs chefs ; leurs plans divers. — Leurs moyens. — Leur but. — Le Parthénon d'Athènes à Paris. — Encore un Choiseul. — Les notables et les états-généraux. — Le tiers-état est debout. — Séance royale. — Coup d'État manqué. — Il n'est plus temps. — Le jeu de paume. — Le roi, la reine, les princes et les ministres. — Le parlement de Paris. — La cour des aides. — La cour des comptes. — M. de Calonne et l'archevêque de Sens. — Les défections prévues. — Le maréchal de Broglie et son armée. — Les bourgeois et les soldats. — La Bastille. — Débâcle politique. — La première émigration. — La première faute. — Tout est perdu. — Mon retour à Gotha. — Conclusion.

Des pamphlets, renouvelés chaque jour, et chaque jour lus avec une avidité toujours croissante, montraient à nu les plaies de l'État, les dilapidations du trésor public, et signalaient les noms des auteurs de ces effrayants désordres. Une puissance, jusqu'alors inconnue, née de la publicité et alimentée par elle, dominait la

nation, les ministres, la cour et tous les ordres de la société.

L'éducation, livrée aux jésuites, était restée stationnaire sous leur direction; elle fut bientôt affranchie de ses puériles entraves. Des associations religieuses, plus savantes et vraiment françaises, des corporations libres de laïques avaient succédé à la milice turbulente de l'ultramontanisme. L'instruction avait étendu ses bienfaits sur toutes les classes. La philosophie moderne, qui n'est que l'étude des sciences et l'amour des vertus, avait fait d'immenses progrès; elle marchait à son but, qui est de rendre les hommes plus heureux en les rendant meilleurs; elle s'agrandissait par les résistances; les vieux abus, les vieux préjugés tombaient pièce à pièce.

Le rétablissement des parlements remit en question la théorie des pouvoirs, et dès que le mot réformation politique et religieuse se fit entendre, il trouva de l'écho dans toutes les parties de la France. Cette réformation était le besoin et le vœu de l'époque. Les grands corps qui, par leur résistance combinée, auraient pu arrêter le cours du torrent, étaient divisés; ils n'avaient plus cette unité de vœux, d'intérêts, de moyens qui faisait toute leur force.

Au milieu de ce tumultueux conflit de toutes les passions, observateur froid et désintéressé, je pouvais en calculer les mouvements et prévoir les résultats. Il était encore dans ma destinée de me trouver seul. J'avais vu mourir Helvétius et Voltaire, d'Alembert et Diderot. Duclos, Raynal, d'Holbach, me restaient : je devais aussi leur survivre.

Le déficit fut l'occasion et non la cause de la révolution. Je la trouve dans des faits peu remarqués et qui ont signalé les trente années qui ont précédé la catastrophe. Il n'y avait plus égalité de force dans l'attaque et dans les résistances. Les guerres de Louis XV avaient été désastreuses ; des généraux, nommés par les favorites, avaient compromis l'honneur des armes et la sûreté même de la France ; les procès de Calas, du chevalier La Barre, avaient exaspéré les esprits contre le clergé ; les déportements de l'abbé Terray, ses exactions, avaient excité l'indignation et le mépris ; la France ne comptait que des désastres, depuis que des prêtres avaient été mis à la tête du gouvernement.

Elle avait vu régner tour à tour Mazarin, Dubois, Terray, et au moment de l'explosion c'était encore un prélat qui présidait le conseil.

Je n'examine pas si le cardinal de Rohan fut

coupable; mais, compromis par un charlatan et par des fripons, il avait partagé la honte de leur condamnation, sans subir les peines qui leur furent infligées. La banqueroute énorme d'un prince de la même famille avait déjà déshérité les maisons de Rohan et de Rohan-Guémenée de cette considération attachée à un nom illustre.

Les querelles de la bulle *Unigenitus*, les billets de confession, le refus des sacrements, avaient perdu le clergé en masse. La magistrature, entraînée dans de perpétuelles contradictions, servant tour à tour la cour et la cause publique, agissant suivant les circonstances, sans plan, sans principe arrêté, s'épuisait par ses propres efforts.

La noblesse présentait encore une dissidence d'opinion et d'intérêt plus marquée. Quelques familles, la plupart récemment titrées, s'étaient fixées à la cour, et s'emparaient de toutes les grâces, de tous les hauts grades, de tous les gouvernements. On l'avait vue aux pieds de toutes les favorites, et disputant à des cardinaux, à des prélats, au chef de la magistrature, le prix de la plus lâche adulation. La noblesse de province, réduite aux derniers grades de l'armée, ne pouvait espérer d'avancement. Une chétive pension qu'il fallait arracher par les

plus longues, les plus humiliantes sollicitations, était l'unique récompense de ses services, de ses sacrifices et de son sang.

La classe commerçante se voyait réduite à ne travailler que dans l'intérêt de l'industrie étrangère; et, parvenue par de longues et pénibles épargnes à s'assurer un capital un peu considérable, elle n'aspirait alors qu'à changer d'état, en s'alliant à une famille titrée, mais pauvre, ou en achetant une charge dans la robe ou dans l'administration. Les produits agricoles de la France étaient livrés à vil prix au commerce étranger, qui les lui renvoyait manufacturés et avec un immense bénéfice.

Ainsi, dans toutes les classes fermentaient les germes des mêmes divisions et de dissolution sociale. Tout pouvait changer sans danger, sans commotion. La réformation politique était urgente, inévitable; le nouveau règne pouvait être une époque de gloire et de bonheur, et il fut permis de croire que les vœux du monarque et de la saine partie de la nation, c'est-à-dire de la majorité des Français, seraient comblés.

Il suffit de suivre la marche du gouvernement, telle que Louis XVI l'avait conçue, pour bien apprécier le but et les moyens des deux

partis dont j'ai signalé les principaux chefs en esquissant le tableau de la nouvelle cour à son avénement.

L'histoire des temps antérieurs n'offrait que de rares exemples de grands seigneurs, de prélats, de princes mis en jugement, et dans le court intervalle de quelques années, on avait vu un général d'armée, duc et pair, le maréchal de Richelieu, succomber dans une accusation de faux contre la présidente de Saint-Vincent; le duc d'Aiguillon, ex-ministre de la guerre et des affaires étrangères, et aussi pair de France, ne se soustraire que par un acte arbitraire, par l'enlèvement de la procédure du greffe du parlement de Paris, et enfin par un arrêt d'évocation, à une condamnation imminente.

On savait qu'il n'avait été protégé, dans cette honteuse affaire, que par madame Dubarry, et que, plus tard, ce même procès n'avait été terminé que par une transaction dont le trésor public fit tous les frais; que, partie principale dans le procès du comte de Guines et de Tort, il n'avait dû son salut qu'à une protection puissante, celle de son oncle, le comte de Maurepas.

La banqueroute du prince de Rohan-Guéme-

née, évaluée à plus de trente millions, et cette série de procès scandaleux, terminés par le plus scandaleux de tous, celui du collier, où l'on vit figurer au rang des principaux accusés un cardinal, prince de Rohan, grand aumônier de France. Je pourrais citer encore le procès Goesman, que les mémoires de Beaumarchais ont rendu si fameux.

De si longs, de si orageux débats, avaient pour résultat inévitable l'affaiblissement de cette considération que l'usage et le temps avaient attachée à la haute noblesse, au clergé, à la magistrature.

Les fautes sont personnelles, rien de plus juste et de plus vrai; mais il est aussi des préjugés qui prennent leur source dans la morale même, dans le caractère et les traditions des nations, et qu'on ne peut jamais blesser sans danger pour l'ordre établi. La honte d'un seul s'étend sur toute la classe à laquelle il appartient, et il s'agit ici, non de la moralité du fait, mais du fait même.

Voilà la cause unique et vraie de l'affaiblissement de ce respect qui environnait les premiers ordres de l'État. Ils n'ont été moins respectés que du moment où ils s'étaient rendus moins respectables. Et comment en aurait-il été au-

trement, quand eux-mêmes s'accusaient mutuellement dans des mémoires répandus avec profusion dans toutes les parties de la France?

Plus qu'aucun autre, le duc d'Aiguillon entretenait cette dangereuse polémique. Je ne souillerai pas ma plume en retraçant les titres des libelles orduriers imprimés contre les personnes les plus augustes ; tous se fabriquaient à Paris : le parti Choiseul les attribuait au parti d'Aiguillon; mais l'accusation était au moins vraisemblable quant à celui-ci; la critique était son élément; sa vie n'a été qu'une opposition permanente.

On le voyait prodiguer ses hommages et les injures à la même *puissance*, se rallier aux ennemis de la reine, et faire proposer à cette princesse la création d'un ministère des arts et de bienfaisance, dont elle serait déclarée protectrice. Les relations du duc d'Aiguillon n'étaient pas également honorables; il passait du palais aux lieux de réunion de la plus vile et la plus turbulente populace.

Le duc de Choiseul, au contraire, avait conservé la dignité du malheur : retiré à Chanteloup, il se montrait rarement à la cour; ses habitudes étaient connues et n'avaient jamais changé.

On peut lui reprocher, comme homme d'État, d'avoir mal compris les intérêts et la vraie politique de la France ; mais dans sa conduite privée, il n'eut aucune relation dont il ait pu rougir : des savants, des artistes distingués composaient sa société habituelle. La France littéraire lui doit la connaissance des plus beaux monuments de la terre classique des arts, et c'est sur les dessins exacts et pris sur les lieux, qu'il a fait construire aux portes de la capitale le Parthénon d'Athènes, dont il a fait le dépôt des précieux débris qu'il avait recueillis à grands frais dans son voyage en Grèce. Voilà les titres qui lui ont ouvert les portes de l'Académie ; ses droits valaient bien ceux du maréchal de Richelieu, qui ne savait pas même l'orthographe.

J'ai passé de délicieuses journées dans cette retraite charmante que le duc de Choiseul s'était créée lui-même à l'entrée de Chaillot. Tout y respirait le goût des arts. Partout s'offraient des arbres ou des débris d'architecture importés de la Grèce. Je vois encore ces belles galeries intérieures, ces fresques si brillantes qui ornaient les plafonds, ces belles colonnes de stuc, et ce cèdre à l'ombre duquel nous philosophions tout à notre aise.

Le duc de Choiseul mourut en 1785 ; ce fut

un grand malheur pour ses amis, pour sa famille et pour la France. Le temps eût pu triompher d'une funeste prévention; il eût pu être rappelé au ministère après la mort de M. de Maurepas, et de grandes fautes n'auraient pas été commises.

La première assemblée des notables vit les plaies de l'État sans oser en sonder la profondeur. La seconde fut moins timide, mais ne put appliquer le remède. Les états-généraux furent convoqués : le bureau, présidé par M. le comte d'Artois, s'opposa à la double représentation du tiers-état; celui de *Monsieur*, comte de Provence, se prononça pour ce mode de députation, et dès-lors le sort des deux premiers ordres fut décidé.

Un fait bien important, mais qui n'a pas été assez remarqué, a donné lieu à une grave erreur. On a reproché aux notables en général d'avoir voté pour les états-généraux et la double représentation du tiers; mais il n'était plus possible d'empêcher ni la convocation de ces états ni la double représentation du tiers. Déjà les états particuliers du Dauphiné, du Béarn, de Bretagne, s'étaient confédérés : le Dauphiné s'était donné une constitution indépendante; les états de Bretagne refusèrent pendant quelque temps

de députer aux états-généraux. On devait s'attendre aux mêmes prétentions dans les autres pays d'état. Il n'était plus au pouvoir du gouvernement de différer la convocation des états-généraux. Il ne faut pas attribuer ce grand événement aux notables, ni en particulier au bureau présidé par *Monsieur*, comte de Provence.

J'ai déjà fait remarquer combien la noblesse de cour diffère de la noblesse de province. La première se distingue par son faste, sa profusion ; ses dépenses sont toujours hors de proportion avec ses revenus. Elle regarde l'ordre intérieur et l'économie domestique, la foi due aux engagements les plus sacrés, comme des vertus roturières qui ne sont pas faites pour elle; et pour fournir à tant de prodigalités et ne pas succomber sous le poids de ses dettes, elle accapare tous les hauts emplois, les pensions; et quand des créanciers se montrent récalcitrants et osent invoquer les lois et l'autorité des tribunaux, elle use d'un privilége attaché à son rang et qu'on appelle *committimus*.

Les juridictions ordinaires sont dès-lors dessaisies de la contestation, et elle appelle ses insolents créanciers au conseil : l'affaire reste ensevelie dans les cartons de ce tribunal d'ex-

ception. C'est dans ce vice héréditaire de la noblesse de cour qu'il faut chercher la cause de tant de scandales et de désordres. Je dois ajouter que ce vice n'a pas été contagieux pour plusieurs grandes familles; cet abus n'est plus lui-même qu'une exception; les évocations au conseil sont devenues plus rares; la justice ordinaire reprend son cours.

L'histoire de l'époque où je suis arrivé en offre une double preuve dans les deux procès du duc et maréchal de Richelieu contre madame de Saint-Vincent et dans l'instruction régulière de la banqueroute du prince de Rohan-Guémenée. Ce prince n'a point dissimulé ses torts, et le mémoire qu'il a adressé au roi dépose au moins de sa franchise. Ce mémoire est peu étendu et doit trouver ici sa place.

« Sire,

« Quand j'ai eu le malheur de perdre les bon-
« nes grâces de votre majesté, toute la France
« applaudit à l'acte de justice exercée par vo-
« tre majesté sur ma personne; on m'accusait
« d'avoir trompé les gens crédules qui m'a-
« vaient apporté un faible pécule, gagné à la
« sueur de leur front, et l'espoir de leur vieil-
« lesse.

« On ne pouvait me pardonner de les avoir « réduits à la misère, par l'appât d'un gain ex- « cessif, d'avoir emprunté sans avoir assuré le « gage des prêtants, sans leur donner d'hypo- « thèques solides, d'avoir enfin contracté de « nouveaux engagements, lorsque j'avais la cer- « titude de ne pouvoir remplir les anciens.

« Les personnes qui observaient de plus près « mes actions, me reprochaient d'avoir, par « ton, forcé madame de Guémenée à faire les « acquisitions les plus onéreuses, d'en avoir fait « même dans un temps où j'aurais dû connaître « l'état de mes affaires et savoir que des dépen- « ses aussi extravagantes devaient, tôt ou tard, « entraîner ma ruine et celle de mes créan- « ciers.

« Hélas! sire, ce n'est pas la seule faute que « j'aie commise à l'époque où j'avais plus que « besoin de ramener la confiance. J'ai hasardé « les opérations les plus folles, j'ai maltraité « ceux de mes enfants qui me faisaient les re- « présentations les plus justes sur ma prodiga- « lité et qui me conseillaient d'assembler ma « famille pour rétablir l'ordre dans mes affaires.

« Ces discussions domestiques sont venues « aux oreilles de mes créanciers. Le dérange- « ment de mes affaires était déjà connu.

« Quand on a su que je refusais d'assembler « ma famille, ou que je l'éludais, la défiance « a augmenté, et il ne m'a pas été possible de « remplir mes derniers emprunts, ce qui était « ma dernière ressource. J'ai été obligé de man- « quer à mes engagements.

« Voilà, sire, le tableau fidèle de mes er- « reurs. Hélas! je le jure, elles ont été invo- « lontaires. J'ai toujours été trompé par mes « gens d'affaires; je n'ai jamais connu ma vraie « situation que lorsqu'il ne m'a pas été pos- « sible d'y remédier. J'ai chassé celui de mes « intendants qui avait le plus abusé de ma con- « fiance; après lui, j'ai fait un choix plus mau- « vais encore.

« Madame de Guémenée a voulu que je con- « fiasse le soin de mon honneur et de ma for- « tune à un prêtre à qui je n'avais pas voulu « donner une cure, quelques mois auparavant, « parce qu'il ne croyait pas en Dieu. Ce mal- « heureux a comblé la mesure; il a écarté tout « ce qui pouvait m'ouvrir les yeux; il a éloi- « gné de ma personne mes enfants, les a noir- « cis dans mon idée : mes créanciers étaient les « seuls qui ne m'eussent pas abandonné. J'ai « été forcé de suspendre mes paiements, et « j'ai réduit toute ma famille au désespoir.

« Sire, vous m'avez puni; vous n'avez pas « cru que l'ignorance dans laquelle j'avais « vécu fût une excuse légitime; vous m'avez « privé de toutes les grâces dont vous aviez « daigné m'honorer; mais aujourd'hui que « votre majesté, plus instruite, conçoit que « l'homme le plus honnête, le plus intègre, le « plus délicat, se trouve dans le même cas que « moi, je la supplie de me rendre ses bontés, « et de me permettre de venir à ses pieds, lui « porter l'hommage de mon profond respect et « de ma reconnaissance.

« Peut-être votre majesté trouvera-t-elle « dans l'histoire de mes malheurs des raisons « pour me pardonner. »

M. de Guémenée avait été entraîné par l'exemple des autres grands seigneurs; une passion effrénée pour les fêtes et les bals, et son amour pour madame Di....., l'avaient rendu la fable de la cour. Il passait l'hiver à Paris chez l'archevêque de Narbonne, et l'été à Haute-Fontaine, maison de campagne de ce prélat, que cette dame accompagnait partout. M. de Guémenée avait un grand équipage de chasse monté à l'anglaise; il ne se montrait que rarement à la cour. Il donnait des soirées magnifiques dans l'appartement que madame de Gué-

menée occupait aux Tuileries, en sa qualité de gouvernante des enfants de France.

L'exemple du mari avait été contagieux pour la femme; tous deux rivalisaient de folie et de prodigalité, et Marchand, leur homme d'affaires, achevait de les ruiner tous deux. La double catastrophe éclata par un déficit de trente-trois millions.

Après un tel éclat, il devenait impossible à madame de Guémenée de garder sa charge de gouvernante des enfants de France. Elle fut contrainte de donner sa démission, et la cour apprit en même temps que cette charge était donnée à madame de Polignac, qui ne l'accepta que par amitié pour la reine.

Cette grande affaire avait été négociée par le baron de Besenval; il m'en contait tous les détails avec une gravité, un aplomb, qui m'étonnait; il ne me fit pas grâce de la moindre circonstance. La démission de madame de Guémenée ne présentait aucune difficulté. Le baron avait tâté le duc de Polignac, avant d'en parler à la reine.

Enfin, après beaucoup de pourparlers, de courses, de visites, tout avait été terminé. Madame de Polignac s'était fait beaucoup prier, solliciter; ce qui l'effrayait surtout, était l'as-

siduité qu'exigeait la charge de gouvernante, et quand le baron se présenta pour lui annoncer sa nomination, il trouva la duchesse dans une *agitation affreuse*.

« Je vous hais tous à la mort, lui avait-elle « dit; j'ai obtenu de mes parents et de mes « amis, que d'ici à deux jours on ne me par- « lerait de rien, et qu'on me laisserait à moi- « même. C'est bien assez, baron; ne me traitez « pas plus mal que les autres. » Ce pauvre Besenval était encore tout étourdi de cette singulière réception, quand il se présenta chez moi. Cette duchesse de Polignac passait pour une femme fort singulière, même à la cour.

M. de Castries avait été nommé ministre de la marine en 1780. Je voyais souvent chez lui le baron de Besenval, qui depuis la mort du comte de Friese, dont il avait été l'intime ami, me témoignait toujours la même bienveillance. Nous différions d'opinion sur un seul point; il partageait l'erreur commune à tous les gens de cour, sur l'influence des philosophes, mais j'avais pour moi M. de Castries, qui après le lit de justice du 19 novembre 1787, appelait plaisamment M. d'Orléans, M. Fréteau, et l'abbé Sabattier, conseiller, les *hérauts d'armes des trois ordres*.

Il n'est pas d'usage d'accorder la parole à aucun membre du parlement, pas même aux princes ni aux pairs, tant que le roi est présent; et dans cette séance, le duc d'Orléans et les deux conseillers dont je viens de parler, s'adressant directement au roi, accusèrent ses ministres d'abuser de sa confiance et de l'autorité qu'il leur avait confiée.

Le duc d'Orléans déclara formellement qu'il protestait contre l'enregistrement de l'édit que le roi venait d'ordonner; il soutint que cet enregistrement était illégal, qu'aux états-généraux seuls appartenait le droit d'établir les impôts.

Le prince et ses deux conseillers furent applaudis avec fureur par la multitude qui encombrait toutes les avenues du palais. Aucune acclamation ne se fit entendre sur le passage du roi.

Le baron de Besenval attribuait encore les événements de cette journée aux conciliabules des philosophes. Je ne répondis rien. M. de Castries se borna à faire observer au fougueux baron, que ces philosophes n'avaient pu ni *s'assembler*, ni rien comploter. La plupart étaient morts; le duc d'Orléans, qui ne les avait pas reçus chez lui, et MM. Fréteau et Sabattier

avaient agi sous une autre influence. Le seul nom du premier, et le rôle hardi qu'il s'était imposé dans cette journée, tenait à l'exécution d'un grand plan arrêté par d'autres conseils que les philosophes, et dont on n'aurait trouvé aucun motif dans leurs écrits.

L'ambition n'agit point par des théories ; elle prend ailleurs ses inspirations. Il n'y avait qu'un moyen, un seul, de prévenir les conséquences de ce premier coup d'un parti puissant, qui venait de signaler sa force et ses projets. Il fallait au premier mot que le chancelier imposât silence au prince, et lui rappelât que nul n'avait, le roi présent, le droit de prendre la parole sans l'ordre exprès de sa majesté. Si le duc d'Orléans eût insisté, il devait être arrêté sur-le-champ.

Après l'interpellation du chancelier, le prince et les deux conseillers n'étaient plus que des séditieux ; mais le roi ne donna aucun ordre. Le chancelier garda le silence; cet acte de faiblesse et d'imprévoyance changea l'état des choses. L'ordre d'exil fut bien notifié le lendemain au duc d'Orléans et aux deux conseillers, mais les séditieux de la veille étaient le lendemain des héros, des victimes du pouvoir arbitraire.

Un autre événement du même jour aurait

dû éclairer les ministres du roi sur le véritable état des esprits. Vainement, par une de ces concessions timides qui aggravent le mal, qu'une résolution courageuse aurait conjuré, M. de Calonne, que l'on savait être odieux au peuple, avait été révoqué et remplacé par l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, qui dans l'assemblée des notables s'était fortement opposé aux plans de Calonne, mais qui ne fit que le continuer quand il lui eut succédé.

Monsieur et M. le comte d'Artois avaient été envoyés à la chambre des comptes et à la cour des aides, pour y faire procéder à l'enregistrement des mêmes édits que le roi en personne faisait enregistrer au parlement.

Monsieur avait été accueilli par les plus vifs applaudissements, et le comte d'Artois n'avait pu au contraire assurer son retour que par le secours des troupes échelonnées aux environs du palais, et qui opposant un rempart de fer à la multitude, sur le Pont-Neuf, ouvrit un libre passage à la voiture du jeune prince et à sa suite.

Tous les partis avaient été en présence dans cette journée, que l'on peut considérer comme le prélude de la révolution. Tous les événements suivirent depuis la même direction.

Enfin les cahiers parurent ; c'était l'expression des vœux de tous les ordres. M. de Castries voulut me mettre à même de les consulter ; je fis sur-le-champ mes dispositions pour en avoir des extraits. Quel fut mon étonnement ! J'avais cru trouver dans les cahiers des ordres qu'on appelait privilégiés, les dispositions les plus favorables à l'autorité royale contre les prétentions populaires, et j'y trouvai un résultat tout-à-fait différent. Les cahiers du tiers-état, au contraire, étaient plus favorables au maintien des prérogatives du trône.

Il fallait profiter de cette disposition de l'ordre le plus puissant en nombre et en talents, et se garder surtout de tout ce qui pourrait l'irriter, par d'humiliantes distinctions. C'était la seule faute qui pouvait compromettre la couronne, et les ministres n'y ont pas manqué.

J'ai vu l'imposante solennité de l'ouverture des états-généraux : le costume de la noblesse était riche et brillant ; les chapeaux ombragés de grandes plumes, les vestes d'étoffes d'or, le manteau ducal, l'épée, distinguaient la noblesse ; le haut clergé paraissait dans tout l'éclat de la puissance épiscopale. Les prélats étaient suivis de ce qu'on appelle le *bas clergé*, et c'était la plus nombreuse partie de cet ordre.

La soutane, le long manteau noir, composaient tout le costume.

Mais les magistrats de cour souveraine, les orateurs les plus distingués du barreau, les maires, les premiers officiers des grandes cités, les savants, les grands propriétaires, les négociants, qui composaient l'ordre du tiers, avaient tous été assujettis au travestissement le plus humble, c'était celui des baillis de villages, et ils avaient été placés à la suite des deux premiers ordres; et dans l'église, dans la salle de l'assemblée générale, on les avait parqués dans le pourtour, loin du trône [1].

Ces distinctions produisirent le plus mauvais effet : les communes, placées avec une si niaise affectation au dernier rang, ne se permirent ni murmures ni réclamation; elles avaient les avantages du nombre, du talent et du courage; elles annoncèrent bientôt tout ce qu'elles voulaient être.

Il n'entre point dans mon plan de rappeler la discussion du vote par ordre ou par tête. Je ne citerai qu'un fait que l'histoire a recueilli;

[1] Avant d'admettre le tiers-état, on affecta de laisser longtemps les membres de cet ordre en dehors, exposés à l'humidité et à la pluie; tandis qu'admis dans l'intérieur, les deux autres ordres prenaient tranquillement leurs places.

mais qui n'a pas été assez connu. L'ancien usage ne permettait à l'orateur du tiers-état de parler qu'à genoux; mais plus de deux siècles s'étaient écoulés depuis la dernière assemblée des états-généraux, et les vieilles traditions étaient perdues sans retour.

On attendait avec impatience le retour de la première députation du tiers-état au roi. Des membres des deux premiers ordres s'empressèrent de demander à M. Bailly, président des communes, comment sa majesté les avait reçus. « Nous étions debout, répondit froidement « M. Bailly, et le roi n'était pas assis. »

On ne put s'entendre sur la vérification des pouvoirs. Les députés du tiers voulaient qu'elle se fît dans la salle commune aux trois ordres. Il ne fallut rien moins que les ordres du roi pour mettre un terme à cette première contestation.

La réponse hautaine de Mirabeau au maître des cérémonies, quand il vint donner l'ordre d'évacuer la salle pour les préparatifs de la séance royale, la retraite des communes au jeu de paume, leur décret pour s'ériger en assemblée nationale, tout annonçait un système de résistance fortement conçu.

Des défections eurent immédiatement lieu

dans les deux premiers ordres. Les premiers dissidents furent des députés nobles des provinces, et des curés, blessés de l'orgueil et des prétentions de la noblesse de cour et du haut clergé.

Leur réunion aux communes décida de l'avenir de la France. Il eût été facile de prévoir cet événement et de l'éviter; mais la cour délibérait, les ministres hésitaient sur le parti à prendre.

On proposait en même temps de dissoudre l'assemblée ou de la transférer ailleurs tout entière, ou d'assigner à chaque ordre une résidence particulière. On finit par d'apparentes et inutiles concessions, et cependant le commandement de Paris et des environs venait d'être confié au maréchal de Broglie, plus zélé que prudent.

Une armée, composée de régiments étrangers à la solde de la France, et échelonnée dans les campagnes, fut mise à sa disposition. Le maréchal, comme la cour, ne voyait que Paris, et l'on comptait pour rien son immense population, déjà en partie armée, et toutes les populations des provinces étaient aussi en armes. Une attaque de vive force n'eût été que le signal d'une guerre civile, et sans espoir de succès.

Bientôt ces régiments, sur lesquels on comptait, se débandèrent; tout fut perdu, et l'autorité du roi fut compromise. Je gémissais de tant de fautes et de désordres, avec M. de Castries, qui avait quitté le ministère à la fin de 1787. Le baron de Besenval avait fait d'inutiles efforts pour les prévenir ; il ne fut point écouté. Il avait vu de prés les attroupements, et je lui ai entendu dire souvent qu'il avait remarqué, parmi les mutins, beaucoup d'étrangers, et qu'après l'organisation de la milice bourgeoise, ils avaient en partie quitté la capitale en se dirigeant sur Lyon et Marseille.

Qui donc les avait fait venir à Paris? Qui les y avait retenus? Qui avait pourvu à leurs besoins ? Il me serait facile sans doute de répondre à toutes ces questions; mais je me bornerai à une seule observation, c'est que tous les mouvements avaient pour point central le Palais-Royal, sans prétendre affirmer que cette circonstance puisse accuser le prince qui l'habite.

Ce rendez-vous général pouvait tenir à d'autres causes ; la position de ce palais au centre de Paris, la facilité des issues, avaient pu faire préférer ce lieu à tout autre ; c'était d'ailleurs une promenade publique.

M. de Castries était désormais parfaitement

libre de sa personne; lui seul me retenait à Paris; je ne pouvais plus y continuer mes relations tout-à-fait paisibles et inoffensives, et, après de longues fatigues, le repos m'était nécessaire; l'isolement où m'avait réduit la mort de mes amis les plus chers me rendait le séjour de Paris insupportable.

D'illustres familles avaient déjà passé la frontière; une partie du corps diplomatique s'était retirée; il me restait un triste et dernier devoir à remplir.

Je fis une visite d'adieu à madame Helvétius et à madame de Vandeul, cette digne fille de mon cher Diderot; j'embrassai son petit-fils [1], et je partis pour l'Allemagne. J'espérais revenir à Paris après une année de repos; mais six mois étaient à peine écoulés que je vis arriver sur les bords du Rhin les princes, frères du roi, et une grande partie de la noblesse de France.

S. M. I., l'auguste Catherine, a bien voulu me permettre de terminer ma carrière dans les lieux qui m'ont vu naître; ses bienfaits m'y ont assuré un rang honorable, une retraite paisible. J'ai rédigé ces mémoires dans les longs loisirs de ma solitude. J'ai vu grandir la jeune famille du prince auprès duquel j'avais passé mes plus

[1] Il est membre de la chambre des députés.

belles années. Quelques voyages ont seuls interrompu la monotonie de mes occupations; mais je n'ai jamais connu l'ennui. J'ai pu revoir la France, mais elle ne m'offrait plus que des tombeaux. Je survis à tous mes vieux amis. J'ai dû leur consacrer mes derniers souvenirs.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier.

La nouvelle cour. — Le nouveau contrôleur général. — M. Maynon d'Invault. — L'abbé Terray. — Les deux rôles et les deux théâtres. — Le neveu Thoynet. — Les compensations à la mode. — Le premier ministre l'appelle ma cousine. — Projet d'un grand mariage qui étonne bien des gens. — La jeune dauphine. — L'étiquette et le bal. — Les princes, mademoiselle de Lorraine et la contre-danse. — Négociation diplomatique à propos d'un menuet. — Éducation des archiduchesses. — L'abbé de Vermont à Vienne. — Les conférences de Blondel et de Marie-Thérèse. — Hymen fameux. — Grande fête. — Nuit du 30 mai. — Paris en deuil. — Gratification refusée. — Illuminations. — Les trente mille fusées. — Les funérailles. — Le dauphin et la favorite. — Le nécessaire et le superflu. — La duchesse de Grammont. — Ses nouvelles folies. — Elle perd son frère. — Double ligue contre lui. — Encore un jésuite. — Un mot de l'abbé de La Ville change le gouvernement. Page 1

CHAPITRE II.

Les lettres de cachet. — Les ducs de Choiseul et de Praslin. — La route de Chanteloup. — Le duc de Chartres. — Le maréchal d'Estrées. — Ses adieux. — Le bien-aimé de l'almanach. — L'abbé Galiani et Sophie Arnoux. — Le bel asthme. — Le visiteur inamovible. — Le brigadier Clerck et madame Geoffrin. — Galiani et le baron d'Holbach. — M. Necker. — Grande

séance philosophique, présidée par madame Necker. — La statue de Voltaire. — Souscription. — Le duc d'Aiguillon au parlement. — La cour. — Influence de la peur. — Progrès de la philosophie. — Revue littéraire. — Opposition dramatique. — Ouvrages nouveaux. — Le peigne et la lyre. — La veuve Legros. — Les professeurs Rouelle. — Le chaudron volcanique. — La cérémonie du pilon. — Livres condamnés. — Dépôt secret. — Inventaire. Page 22

CHAPITRE III.

Les derniers serfs en France. — Les seigneurs du chapitre de Saint-Claude. — J'ai vu tomber le dernier chaînon de la féodalité. — Révolution Maupeou. — Ses effets. — Les deux polices. — Paris et Moscow. — L'abbé Terray et les rentiers. — L'abbé marie sa fille. — Les pots de vin. — Procès scandaleux. — L'abbé fait maison nette. — Déménagement forcé de la baronne de La Garde. — Le danger d'être poli. — L'évêque de Tarbes et madame Gourdan. — Le fiacre et le carrosse. — Petite spéculation financière. — Le parrain d'une grande dame au pilori. — Les testaments. — Le bureau et la chapelle. — L'abbé Griset et M. Billard du Monceau. — Les millions et le pilori. — Les réserves. — Le marquis de Langeac et le docteur Guérin. — L'épée et la lancette. — Petite lettre qui apaise une grande querelle. — Madame Doublet. — Les nouvelles à la main. — Diderot et ses libraires. — Mutilation de l'Encyclopédie. Page 47

CHAPITRE IV.

Madame Doublet. — Les nouvelles à la main. — Nouvelle branche d'industrie. — La censure inoffensive. — Cela sort de chez madame Doublet. — Le journal de Bachaumont. — Son origine. — La femme philosophe. — La dame de paroisse. — Conversion par escamotage. — La grande sonnerie. — Ce qu'est devenue l'Encyclopédie. — Diderot et le libraire Le Bre-

ton. — L'homme de génie et monsieur le premier imprimeur du roi. Page 67

CHAPITRE V.

L'assemblée du clergé et l'Encyclopédie. — Anecdote sur Helvétius. — Sa dernière maladie. — Sa mort. — Maupeou commence son grand œuvre. — Quelques strophes d'une ode inédite. — Mademoiselle de Romans et l'abbé Terray. — Le Juif Corny. — Escroquerie d'un contrôleur général. — Sa dupe se brûle la cervelle. — Les papiers secrets. — M. Maupeou et M. de Lamoignon. — Anecdote secrète. — Rulhière. — Son histoire manuscrite. — Négociation délicate. — L'homme de lettres et l'inquisition ministérielle. — Tout pour elle et pour lui. — Secret pour conserver un porte-feuille. — Le pot-de-vin et les rentes. — Les deux cadeaux. — Petite galanterie paternelle. — L'abbé et sa demoiselle. — Trois perdus, six retrouvés. — L'argent comptant à l'une. — Consolation de trente mille livres de rente à l'autre. — Le bail des fermes. Page 83

CHAPITRE VI.

La politique partout. — *Spartacus* et *Béverley*. — Dénouement de rechange. — Saurin et le curé de Manchauvet. — Poétique normande. — David et Bethsabée. — Le roi Balthasar. — L'éléphant du Jardin du Roi. — Liberté de parler. — Duclos. — Encore M. Billard du Monceau. — La consultation intéressée. — Le ministre et la favorite. — La séparation *à toro et mensâ*. — Senac et le médecin de province. — C'est l'affaire de madame. — Tarif des diplomes et des brevets. — M. de Mairan. — Son testament. — Madame Geoffrin. — Les proverbes. — Mademoiselle de Luchet. — L'ordre de la Persévérance. — Les enfants de la veuve. — Le maréchal de Richelieu et l'Académie. — Personne n'y pensait. — Influence d'un dîner. — Les appétits littéraires. — *Dignus est intrare*. — Les talents et le titre. — Ce sera d'abord monseigneur ; le génie roturier doit attendre. — La crosse et la plume. Page 100

CHAPITRE VII.

L'abbé de Voisenon et l'évêque de Senlis. — Escamotage d'un bon emploi. — La dot. — La noce. — Les comédies et les comédiens de société. — M. Billard et sa tragédie. — Drame. — L'auteur au corps-de-garde. — L'acteur Ponteuil et le parterre de la Comédie-Française. — Les pirouettes de mademoiselle Guimard. — M. de Brunoy et ses processions. — Le duc de Chartres. — La police des mœurs. — Le Palais-Royal. — M. de Sades à Marseille. — Le repas infernal. — L'enlèvement. — L'esprit français. — Les édits bursaux. — Mademoiselle Duthé et M. de Genlis. — Les oreilles du grand-inquisiteur. — La famille Sirven. — Lettre de Voltaire à la veuve Calas. — Le contrôleur général et le père de famille. — Mot atroce. — Les derniers instants de Piron. — Le paquet de Nanette. — Beaumarchais et le duc de Chaulne. — M. Paris Duverney. — Le billet de faire part. — Le sermon et les vieux pécheurs. Page 117

CHAPITRE VIII.

L'obligeant maladroit. — Le duc d'Aiguillon, M. le *comte de* Provence, et Rulhière. — Mademoiselle Dubois. — Dauberval et madame Dubarry. — Négociation sentimentale. — Sophie Arnoux; le contrôleur général; remercîments inutiles. — La croupe de Plutus. — Le prince et le financier. — Nouvelle fantaisie de la favorite. — Bellevue. — Brimborion. — Madame de Montesson. — Le duc d'Orléans. — Vengeance d'une femme. — Consolation. — Le gros père. — Les économies de l'abbé. — Douze cent mille francs de rentes. — Le pauvre homme. — Le comte Jean et M. Beaujon. — La dauphine et madame Dubarry. — Gluck et Piccini. Page 145

CHAPITRE IX.

Versailles et Berlin. — Les trois cotillons. — Louis XV et la jeune fille. — Maladie mal connue. — Derniers jours de

Louis XV. — La famille royale et la favorite. — Mouvement à la cour. — Les intrigants intrigués. — Les adieux. — Les prêtres et les courtisans. — L'abbé de Moudon. — Le docteur La Martinière. — Le maréchal de Richelieu. — Le duc d'Aiguillon. — Le cardinal de La Roche-Aimon. — La mort d'un roi. — Les gentilshommes de la chambre et les valets. — La petite vérole. — Ce n'est pas lui que je pleure, c'est mon camarade. — Le duc d'Ayen. — Un sur mille. — Le roi est mort, vive le roi ! — L'oraison funèbre en épigramme. — Les obsèques impromptu. — La voix du peuple. — Les cinq ponts. Page 160

CHAPITRE X.

Coup d'œil philosophique sur l'état de la France. — Le jeune roi. — Premier voyage à Versailles. — Le trésor particulier. — Le testament. — Le doyen des ministres. — Les enfants de l'amour. — Le duc de Choiseul et la famille royale. — Le duc de Richelieu. — L'audience de congé. — La princesse Monaco. — Madame Dubarry au Pont-aux-Dames. — Le duc d'Aiguillon. — Le comte de Lauraguais. — Justification singulière d'un ministre disgracié. — Le choix difficile. — Le roi et Mesdames. — Le postillon et les jésuites. — Grand événement à propos de bottes. — Les désappointements. — La polémique des salons. — M. de Maurepas. — Rappel par quiproquo. — M. de Maupeou. — Rancune de prêtre. — Le monopole des blés. — Compagnie privilégiée. — Nouveau tour de l'abbé Terray. — Disette et abondance. — Bienfaisance par spéculation. Page 181

CHAPITRE XI.

L'oncle et le neveu. — Révolution ministérielle. — Le passé. — Le présent. — Espérance et regrets. — Les jésuites reviendront-ils ? — Les salons. — Les cafés. — Les promenades. — Opinions sur les deux règnes. — Courte et bonne. — Retour imprévu. — M. de Maurepas. — Calomnie. — Moyen usé et toujours

neuf. — Les deux modes. — Le brevet et l'élection. — Des jésuites partout. — Le père Lebrun, secrétaire de Maupeou. — La reine et la ligue. — M. de La Vrillière. — L'Anglais Sulton. — Madame de Langeac. — Duel singulier. — Le bilan des Dubarry. — La faute et l'excuse. — M. de Boynes. — La traite des noirs. — Conseil secret. — Enfin l'abbé Terray quitte la partie. — Souvenir de Crispin. — Le petit manteau et la simarre. — Reviendront-ils ? Ne reviendront-ils pas ? — Les parlements. — Les trois partis. — Les charivaris. — Promenade aux flambeaux. — Maupeou et l'abbé Terray. — Justice populaire. — Plus de peur que de mal. — Politique et religion. — Madame Louise et le roi. Page 197

CHAPITRE XII.

Le prince de Conti. — Les exilés. — Le duc d'Orléans. — Le parlement Maupeou. — *Prenez des dominos.* — Louis XVI à Paris. — Retour des anciens magistrats. — Opinion du roi de Prusse sur le nouveau règne. — M. de Maurepas et M. Turgot. — Le grand conseil. — M. de Malesherbes. — Louis XVI et l'archevêque de Paris. — Petit apologue philosophique. — La vérité et le temps. — Correspondance interrompue. — Les pamphlets. — Tout le monde s'en mêle. — Partis pour et contre le rétablissement des parlements. — M. de Muy. — M. de Vergennes. — *Monsieur*, comte de Provence. — Droit public de France. — Voyage. — Diderot et l'auteur à Saint-Pétersbourg. — Pamphlets. — Un sur mille. — Saint-Denis. — La Madeleine. — L'âme de Louis XV et le saint portier du paradis. Page 215

CHAPITRE XIII.

Voyages dans le Nord. — Mon séjour à Saint-Pétersbourg. — L'impératrice Catherine. — Faute d'orthographe de madame Geoffrin. — Le délit et l'amende. — Souvenirs du Palais-Royal. — Les deux tables. — Le tirage au sort. — La table im-

périale. — Repas et soirées philosophiques de l'Ermitage. — Le gagne-pain de sa majesté impériale. — Vol découvert. — Le délateur de bonne compagnie. — Les deux badines. — Mariage d'inclination de l'héritier d'un grand empire. — Encore madame Geoffrin. — Le sermon de l'ingratitude. — M. de Burigny. — M. Durand. — Les ruisseaux. — Le prince Poniatowski. — Mademoiselle de Lespinasse. — Madame du Deffant. — Son Walpole. — Ce qu'on dit et ce qu'on pense. — Les épîtres de saint Paul. — La dame aveugle et sa femme de chambre. — Je reviens à Paris. — Anacréon et M. de Maurepas. — Lycoris et l'archevêque de Bourges. — Le vieux conseiller et le mousquetaire. — La lettre de cachet et la bouteille de Bourgogne. — Révolution à la cour. — Les anciens habits. — Le bal de M. de Mortemart. — Les canons, les écharpes et les nœuds de rubans. — Les plumes. Page 231

CHAPITRE XIV.

Je reviens à Paris. — Correspondance secrète de Louis XV. — Ses principaux agents. — Le prince de Conti. — Prétentions au trône de Pologne. — La maîtresse et le secret. — Madame Dubarry.—Louis XV et le comte de Broglie.—Le général Monnet. — Sa femme. — Ses fils. — Arrestation imprévue. — Désappointement d'un ministre. — Nouveau règne. — Plainte d'un exilé. — Révision de la procédure de la Bastille, sur la correspondance secrète. — Défense du comte de Broglie. — Rapport de MM. de Muy, de Vergennes et Sartines. — Lettre du roi au comte de Broglie. — Mon voyage avec MM. de Romanzow. — Maladie de madame d'Épinay. — Lettre de Voltaire. — La nuit et la peur. — Dernière notice sur la correspondance secrète. — Diderot et Voltaire. Page 254

CHAPITRE XV.

Premières opérations du règne de Louis XVI. — Le nouveau ministère. — Mesdames. — L'abbé Radonvilliers. — Le duc

d'Aiguillon exilé. — M. de Vergennes. — Les Chavignar et les Chavigny. — Les bénéfices; les prétendants. — La servante d'auberge. — Le secret d'État. — Révélation. — Le régent. — La Bastille. — Découverte importante. — La conspiration d'Adhémar. — La duchesse du Maine. — L'abbé Porto-Carrero. — L'abbé Dubois. — L'oncle et le neveu. — L'ancienne et la nouvelle politique. — M. de Saint-Germain. — M. Turgot. — Ses conseils à Louis XVI. — Malesherbes. — Le pape et l'électeur de Mayence. — Décès imprévus. — Poison. — Jésuites. — Maurepas et Turgot. — Aménités ministérielles. — Le sacre d'un roi. — Madame de Brionne. — La reine. — Choiseul. — Luxe et impudence. — Mademoiselle Duthé à Longchamps. — Anecdote scandaleuse. — Les deux équipages. Page 280

CHAPITRE XVI.

Les serfs du Jura. — Liberté de la presse. — Mort aux abus. — Les parlements. — Procès d'un ouvrage fameux. — M. l'avocat général Séguier. — C'était la faute des philosophes et de la philosophie. — On ne peut plus s'entendre. — Le danger d'avoir raison. — Si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère. — Le monarque accompli. — M. Lanjuinais. — Son livre. — L'épigramme en billet d'enterrement. — Petite friponnerie de bureau. — Le renvoi et la pension. — Le cabinet secret. — Ligue contre un ministre honnête homme. — La fausse correspondance. — M. Doigny et M. Turgot. — Lisez les placets. — La jolie solliciteuse et l'intendant. — Mademoiselle Raucourt. — Les deux débuts. — Boutade du parterre. Page 309

CHAPITRE XVII.

Les nouveaux revenants. — Les confrères de l'aloyau. — Le grand maître. — Grâce pour la souscription des mois de nourrice. — Plan d'une grande orgie. — Moyen sûr de grossir une

souscription. — Mesdemoiselles ou mesdames Guimard, Duthé, Dervieux. — Les trois départements. — L'archevêque de Paris. — Le roi. — Les mœurs vengées. — Toute la Sorbonne. — Thèse nouvelle. — L'abbé Éloi. — Concession imprudente des ministres. — Mort de Fréron. — Privilége de l'*Année littéraire* réclamé par Linguet et Palissot. — Procès fameux. — Le comte de Guines. — Son secrétaire et le duc d'Aiguillon. — Trop ou pas assez. — Influence des souvenirs. — Les deux La Chalotais. — Transaction singulière et trop peu connue. — Le duc de Richelieu et madame de Saint-Vincent. — Cause première d'une grande révolution. — Brûler n'est pas répondre. — Bulle fulminée contre les philosophes et la philosophie. — Le jubilé. — Les spectacles et les processions. — L'archevêque de Paris et le lieutenant général de police. — Les promenades de Longchamps. — Les courses et le couvent. — Le concert spirituel. — Le *castrato Piozzi*. — Les contradictions. — Madame de Gaya. — Sa conversion et son testament. — Amour, orgueil et dévotion. — Reconnaissance d'un grand seigneur. — Le legs accepté au foyer de l'Opéra. Page 324

CHAPITRE XVIII.

Voltaire à Paris. — Son triomphe ; sa mort. — Tableau de mœurs. — La duchesse de Bourbon. — Les dominos. — Le bal de l'Opéra. — Respectez les masques. — M. le comte d'Artois. — Aventure singulière. — Masque arraché. — Les excuses. — Duel entre deux princes du sang. — Le chevalier de Crussol. — La réconciliation. — J.-J. Rousseau à Ermenonville. — Sa dernière journée. — L'homme de la nature et de la vérité n'est plus. — La cour à Fontainebleau. — Les courses. — Les paris. — Spectacle. — L'impératrice de Russie. — La bibliothèque de Voltaire. — Madame Denis. — Le duc de Richelieu. — L'abbesse de Notre-Dame. — Madame de Saint-Vincent justifiée. — Madame Pater nous revient. — Je veux partir. Page 349

CHAPITRE XIX.

Le mariage extravagant. — Madame Denis n'est plus que madame Duvivier. — La statue de Voltaire. — Changement de destination. — Le petit théâtre de Trianon. — Les princes sur la scène et les grands seigneurs au parterre. — La reine. — Le comte d'Artois. — M. de Vaudreuil. — Mesdames de Polignac et de Guiche. — Le comte d'Adhémar. — Mort de Voltaire. — La guerre de l'indépendance américaine. — Les vieilles monarchies et la nouvelle république. — Mort de d'Alembert et de Diderot. — M. Remi et les deux curés. — Influence des chapeaux. — Rome et l'Église gallicane. — Beaumarchais et le gentilhomme de la chambre. — Les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu. — Encore un journal littéraire. — Nouvelle publication périodique à Gotha. — Le cardinal de Rohan. — Procès fameux. — Indulgence et sévérité. — Grand scandale. — La politique partout. Page 377

CHAPITRE XX.

Paris et les provinces. — Le déficit. — L'opinion grandit et devient une puissance. — Véritable cause de la révolution. — Récapitulation historique. — Les Rohan-Guémenée et le grand aumônier. — La banqueroute et le collier. — Les partis en présence. — Leurs chefs ; leurs plans divers. — Leurs moyens. — Leur but. — Le Parthénon d'Athènes à Paris. — Encore un Choiseul. — Les notables et les états-généraux. — Le tiers-état est debout. — Séance royale. — Coup d'État manqué. — Il n'est plus temps. — Le jeu de paume. — Le roi, la reine, les princes et les ministres. — Le parlement de Paris. — La cour des aides. — La cour des comptes. — M. de Calonne et l'archevêque de Sens. — Les défections prévues. — Le maréchal de Broglie et son armée. — Les bourgeois et les soldats. — La Bastille. — Débâcle politique. — La première émigration. — La première faute. — Tout est perdu. — Mon retour à Gotha. — Conclusion. Page 392

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.